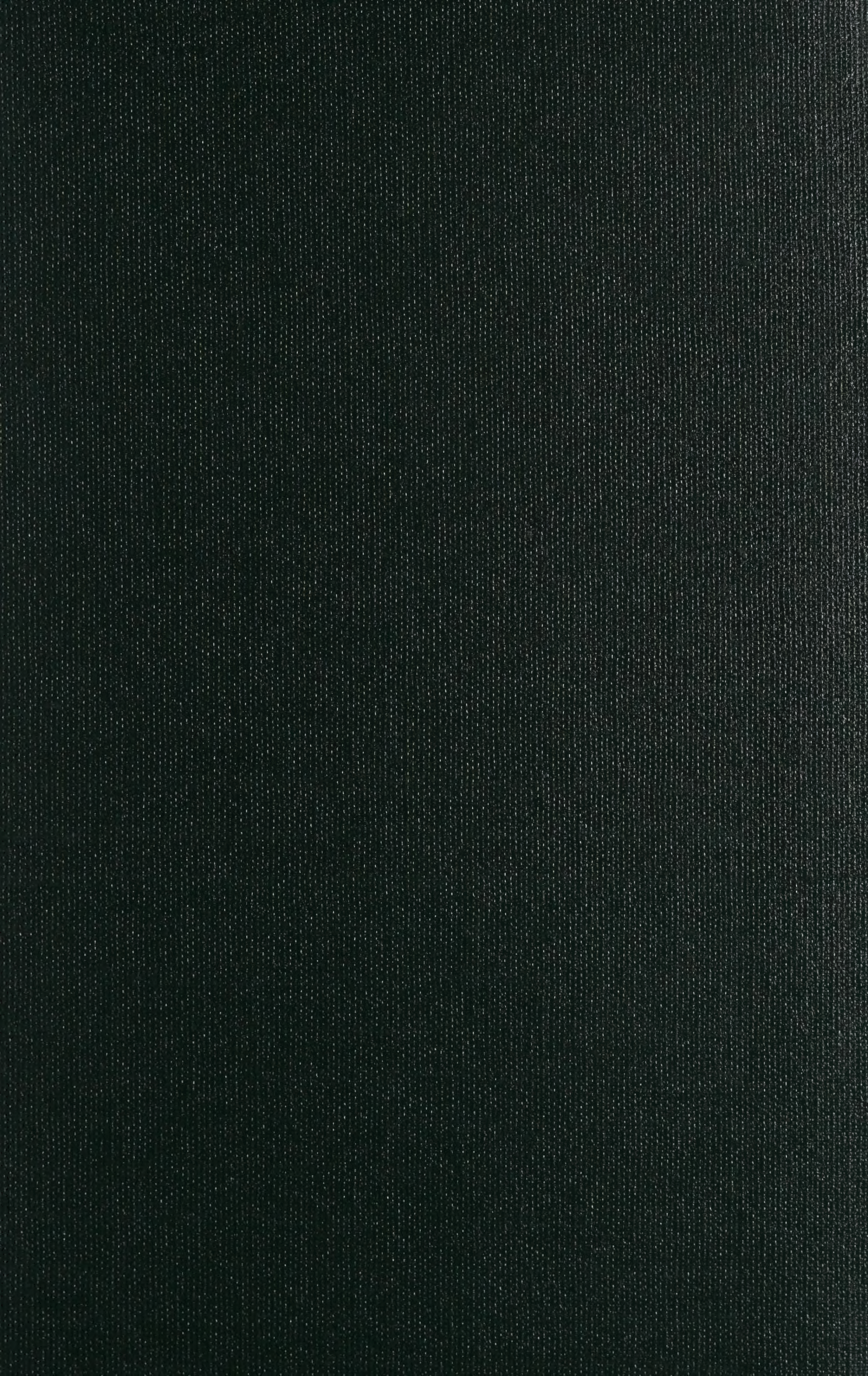


SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVe ANNÉE

QUATRIÈME DE LA 5e SÉRIE

Janvier-Février 1906



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1906

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN — LVe ANNÉE

1906

Avec l'année 1906, le Protestantisme français ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Après avoir été, pendant près de trois siècles, dans sa patrie, ou un persécuté ou un suspect, pour être enfin, par la loi de Germinal, placé légalement sur le même pied que ses ennemis, — il est derechef séparé de l'Etat. Pendant la majeure partie de son existence il a dû, en effet, vivre uniquement de ses propres ressources, la subvention stipulée par l'édit de Nantes, n'ayant été acquittée que pendant peu d'années, et même sous le régime du siècle dernier, le concours de l'Etat ne représentant qu'une partie de ce que les protestants dépensaient pour leur foi.

Si la loi de Séparation s'adressait à la minorité, encore compacte que plusieurs guerres d'extermination n'avaient pas réussi à détruire lors de l'avènement de Henri IV, les difficultés qu'elle soulève seraient sans doute aisément surmontées. Mais il ne faut pas oublier, que, grâce à la Révocation et à son long cortège de spoliations, cette minorité n'est plus que l'ombre d'elle-même et que si le dix-neuvième siècle lui a permis de vivre, il ne lui a pas permis de reconstituer le patrimoine dont les Eglises et les particuliers avaient été dépouillés.

Ce « petit troupeau » a eu jadis l'insigne honneur de dissiper le rêve insensé, « la plus grande pensée » de Louis XIV; si, fidèle à

ses meilleures traditions, il sait éviter le péril de l'émiettement, il affirmera une fois de plus, sa vitalité. Il prouvera, comme il l'a fait si souvent déjà, que la foi est vivante dans la mesure où elle dépend d'elle-même.

A ceux que les soucis du présent n'empêcheront pas d'interroger le passé, nous continuerons à en rappeler les pages les plus instructives ou les moins connues. Et, en l'honneur des « temps nouveaux », le *Bulletin* se présente à ses lecteurs tout de neuf habillé, c'est-à-dire imprimé avec des caractères neufs et sur du papier qui en fera mieux valoir les illustrations.

Sur une fenêtre d'une maison de Bagnault, commune d'Exoudun, en Poitou, un de nos lecteurs, M. le pasteur A. Laune déchiffrait récemment cette inscription, bien oubliée, puisqu'elle était placée à l'envers :

SI DIEU EST POUR NOUS .
QUI SERA CONTRE NOUS

Cette parole, gravée en 1611, par quelque huguenot qu'elle avait fortifié, ne faut-il pas la rappeler à ceux qui gémissent et qui doutent (1) ?

N. W.

---

(1) Nos abonnés sont instamment priés :

1) De nous éviter, et à eux-mêmes, des écritures et des frais inutiles, en nous envoyant *directement*, par mandat-carte ou autrement, le montant de leur abonnement.

2) De faire connaître autour d'eux ce recueil et de lui recruter de nouveaux souscripteurs. C'est en s'y abonnant qu'on devient membre de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS; aucune autre condition n'est requise.

N. WEISS,
Secrétaire-Trésorier,
52, Rue des Saints-Pères, PARIS (VIIe).

Études historiques

UN PROCUREUR DU ROI A POIGNE A MONTÉLIMAR en 1665 (1)

Pierre Catalon, régent de l'école de l'Eglise réformée de Saint-Barthélemy-le-Meil, canton du Cheylard en Vivarais. (Ardèche), avait composé l'ouvrage suivant, auquel les synodes nationaux de Charenton (1631) et d'Alençon (1637) avaient enjoint aux provinces synodales de travailler : « *La Discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France. Avec un ample et exact recueil de tous les Articles, Règlements, Observations, Décisions, et Arrestez des Synodes nationaux, qui peuvent servir à son entier éclaircissement. Et avec toutes les remarques nécessaires, tant en la marge qu'en la table des matières qui y sont traittées pour savoir en quel temps, lieu et synode, elles ont été décidées. Le tout fidèlement recueilli, et mis en bon ordre en suite de chaque article* ». — Ce savant ouvrage, qui avait dû coûter à son auteur un immense travail et qui fut repris sur un nouveau plan, en 1666, par Isaac D'Huisseau, pasteur à Saumur, puis, en 1678, par Matthieu de Larroque, pasteur à Rouen, fut présenté par le synode de la province du Vivarais au synode national de Charenton de 1644, qui décida que Catalon, « serait loué d'avoir contribué ses bonnes dispositions pour l'édification des fidèles, en l'exercice de la discipline ». Catalon avait demandé par lettre au synode le « remboursement

(1) Nous avions en portefeuille cette notice de M. E. Arnaud lorsque la mort est venue surprendre ce dernier. Elle paraîtra donc sans ses corrections Réd.).

des frais faits par luy », mais la « compagnie » jugea que c'était la province du Vivarais qui devait lui en « procurer le soulagement », parce qu'il les avait avancés, « pour servir à l'utilité publique des Eglises de son département. »

Le pauvre régent, bien contrarié de cette décision, disparaît de la scène pendant treize ans, sauf qu'en 1648 on constate sa présence à Genève, où il était allé peut-être chercher un éditeur, ou enseigner. Quoiqu'il en soit, et sans perdre courage, il demanda, en 1657, au synode du Dauphiné, à Montélimar, en juin, l'autorisation de faire réimprimer le *Recueil* qu'il avait fait, sur la Discipline ecclésiastique, des Observations des synodes nationaux. La Compagnie, avant de se prononcer, chargea le pasteur Daniel Bech, pasteur à Pont-en-Royans; Charles Guyon, pasteur à Bourdeaux; et de Sagnes (1) d'examiner son œuvre. — Leur rapport ayant été favorable, elle prit la décision suivante : « La compagnie a trouvé bon que ledit sieur Catalon en procure l'impression, se trouvant ledit *Recueil* plus ample et mieux ordonné que la *Discipline*, qui depuis quelque temps a été imprimée : et afin de faciliter ladite impression, il a été trouvé bon que chaque Eglise contribue présentement deux livres, qui seront consignées entre les mains du député de l'Eglise d'Orange, moyennant quoy, ledit sieur Catalon sera obligé de bailler à chaque Eglise une copie reliée et parcheminée de son dit *Recueil*. » Catalon, satisfait de cette décision, son manuscrit fut confié à Edouard Raban, imprimeur et libraire de Son Altesse, de la ville et de l'Université d'Orange et parut dès l'année suivante (1658), sous le titre que nous avons donné plus haut.

Sept ans après, en 1665, le 23 novembre, pendant que le synode des Eglises réformées du Dauphiné et de la principauté d'Orange était réuni à Montélimar, « il

(1) Jean Piffard-des-Sagnes, pasteur à Saillans, gendre de Jean Barassier, dit de Saignes, successivement pasteur à Crest, Beaufort et Die.

parut un placard imprimé et affiché à toutes les portes du Temple, et à tous les carrefours, et même aux portes des églises de la Ville,... dont le titre et une partie du texte contenu estoit comme il suit :

« Règlement pour les fidelles, extrait de la discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, imprimé par ordre, et avec l'approbation du synode de Montélimar, tenu l'an 1657, avec le *Recueil* de Pierre Catalon, selon l'impression d'Edouard Raban, à Orange, l'an 1658.

« L'article dressé au synode de Montélimar pour l'impression du recueil sur la discipline... (*suit cet article comme nous l'avons cité plus haut*) .

« Extrait des actes du synode des Eglises de Dauphiné et Principauté d'Orange, tenu à Montélimar au mois de juin 1657.

« Dize, modérateur (1). P. Murat, adjoint (2), Papon, recueillant les actes (3), Josserant, secrétaire. »

A la suite du Placard : « Nous soutenons que nostre discipline est plus raisonnable, plus équitable, plus charitable, plus claire et plus chrestienne, que l'ancienne Discipline des Eglises, ou de l'Orient, ou de l'Afrique, ou de l'Italie, ou des Gaules. »

Et plus bas : « Pour les Eglises du Dauphiné et Principauté d'Orange, avec approbation, et par ordre du synode de Montélimar. »

« Ensuite de cette affiche... le sieur Murat, ministre de Saint-Paul-Trois-Châteaux (4), estant monté en chaire le mesme jour sur les dix heures du matin... eut la hardiesse

(1) Alexandre d'Ize, ou d'Yze, successivement pasteur à Crest, Die et Grenoble, puis professeur à l'Académie de Die jusqu'en 1665, année de sa déposition.

(2) Pierre Murat, pasteur à Romans et à Nyons. Réfugié à Genève en 1665.

(3) Jacques Papon, pasteur à Mentoulles. Banni en 1662 par le parlement de Grenoble.

(4) Il s'appelait Jacques et était le fils de Pierre Murat, le modérateur-adjoint du Synode.

d'exhorter publiquement et les Ministres, et les Anciens, et le peuple qui avait accouru en foule, à l'exacte et ponctuelle observation de leur dite Discipline ecclésiastique, *s'ils ne vouloient voir l'entière dissipation de leur sanctuaire* ».

Il y avait alors à la sénéchaussée de Montélimar un procureur du Roy, du nom de Durand, qui était « plus royaliste que le roi », comme on disait sous la monarchie, et qui, croyant voir dans le placard affiché par ordre du synode « des ordonnances énormes et criminelles contre les lois fondamentales du Royaume touchant les mariages, les baptêmes, et les autres maximes du christianisme, « se crut obligé de lire fort exactement » la Discipline publiée par Catalon, dont elles étaient tirées, « et ayant trouvé que cette dernière était remplie de plus de cent énormes attentats, contre l'authorité du Roy, des Lois, des Edits, des Arrests du Conseil, et mesme du dernier règlement fait par Sa Majesté le 18 septembre 1664 », fit informer contre le prédicateur Murat « et contre ladite Discipline », et pour « servir à l'instruction du procez intenté », publia un Mémoire justificatif de 50 pages d'impression in-4°, sans lieu ni date, auquel il donna le titre suivant et qui était demeuré, jusqu'à ce jour, inconnu aux bibliophiles :

« L'Estat contre l'Estat découvert dans la Discipline ecclésiastique des Eglises Prétendues Réformées de France pleine d'attentats et d'infractions énormes des Edits, des Arrests du Conseil, et des lois fondamentales du royaume, qui y sont remarquées dans l'analise de la mesme Discipline. Pour servir de factum au procès intenté par le procureur du Roy, dans la séneschaussée du Montélimar, contre le synode tenu dans la mesme ville, qui par un attentat inouy a approuvé et mesme ordonné l'impression et l'observance de cette Discipline, et des dites infractions. »

Durand, dans sept remarques fort étendues, s'efforce de justifier le titre de son factum, et, dans une huitième, de prouver « qu'il importe pour le service du Roy, et

pour le bien de l'Estat, de casser entièrement la politique ordonnée par la susdite Discipline, et observée jusques à maintenant par attentat dans les Eglises P. R. » Il termine enfin par le réquisitoire qui suit :

« Que le serment prêté et souscrit par les ministres et autres de la R. P. R. pour l'observance de ladite Discipline ecclésiastique, remplie d'attentats et crimes, soit déclarée injurieux, à Dieu et au Roy, sacrilège, attentatoire et de nulle obligation de conscience, que Murat, ministre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour avoir exhorté publiquement et séditieusement les sujets de Sa Majesté, à observer exactement tous les articles de la susdite Discipline, soit condamné comme autheur et fauteur des crimes qu'elle contient, à servir le Roy aux gallères pendant toute sa vie.

« Que Pierre Catalon, pour avoir composé et imprimé ledit livre soit puny de la mesme peine.

« Que Dize, modérateur du susdit synode et Murat son adjoint, et les ministres Bec, Guyon et de Sagnes mentionnez dans le décret de ce mesme synode, comme examinateurs et approbateurs dudit livre, Papon y recueillant les actes, et Josserant y estant secrétaire, soient bannis à perpétuité du Royaume.

« Que tous les autres ministres qui seront deuement convaincus d'avoir esté présents à l'Acte du Synode qui décréta l'approbation, l'impression et la distribution de ce livre à toutes les Eglises, soient interdits à perpétuité de leurs charges de ministres.

« De plus, que le susdit livre de la Discipline ecclésiastique, soit bruslé par la main du bourreau dans la ville du Montélimar où il a été approuvé : qu'il soit enjoint à tous ceux qui en auront des exemplaires, de les remettre dans huit jours au greffe, sous peine de lèze-Majesté; qu'il soit défendu à tous les imprimeurs et libraires d'en imprimer et débiter, et à tous les sujets du Roy de s'en servir sous peine de la vie.

« En outre, que conformément aux Edits, il soit défendu

à tous ceux de la R. P. R. d'assembler jamais plus leurs consistoires non plus que leurs colloques et synodes sans permission du Roy, et sans un commissaire de Sa Majesté, et d'y recevoir désormais autres que des ministres capables d'y traiter des affaires purement ecclésiastiques, sur les peines de crime de lèze-Majesté, portées dans les mêmes édits..

« Et qu'enfin sa dite Majesté soit très humblement suppliée, pour le bien de son Estat, de n'établir désormais aucun commissaire dans lesdites assemblées qui ne soit catholique, et sera justice ».

Les juges de la sénéchaussée de Montélimar ne firent pas droit, sans doute, au réquisitoire draconien du procureur du Roy Durand, par la raison bien naturelle que le premier synode de Montélimar de 1657 n'avait commis aucun « attentat » contre les lois fondamentales du royaume en autorisant Catalon à donner de la Discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, qui datait de 1559, une édition plus correcte et plus complète que celles qui circulaient, de main en main, et qu'aucune cour de justice n'avait poursuivies ni prohibées jusque là ; et que le second synode, tenu dans la même ville en 1655, n'avait fait que recommander l'usage de l'édition de Catalon, parue depuis huit ans et nullement inquiétée.

Quant au Placard, qui paraissait être un cartel de défi donné aux catholiques de Montélimar et qui pouvait amener quelque agitation dans la ville, l'usage n'en était pas nouveau, car, à cette époque, un grand nombre de controverses religieuses publiques s'annonçaient de cette façon (1).

Restait la prédication de Murat qui put être vive,

(1) Voy. notre *Notice hist. et bibliogr. sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'Edit de Nantes* ; Grenoble 1872 ; — *Supplément*, Grenoble, 1886.

car il était jeune, mais dans laquelle Durand ne put relever rien de spécialement séditieux.

Quoiqu'il en soit, demander de frapper, pour les faits mentionnés ci-dessus, les pasteurs du synode de la peine des galères à perpétuité, ou de bannissement du royaume à perpétuité, ou encore de l'interdiction de leurs charges à perpétuité, c'était une prétention exorbitante, inhumaine et capable, si la sénéchaussée de Montélimar y avait donné suite, d'occasionner de graves troubles dans la province, tandis que les protestants et les catholiques y vivaient dans la meilleure intelligence, sous la protection du bienfaisant édit de Nantes, octroyé, comme on sait, par le bon roi Henri IV en 1598, et détruit d'un trait de plume par son petit-fils Louis XIV en 1685. Mais cette sénéchaussée, pour ne pas paraître donner complètement tort à son procureur, bannit du royaume le prédicateur Murat. C'est du moins ce qu'on peut inférer du fait que ce dernier partit pour l'étranger en 1665, ainsi que son père, le modérateur du synode.

E. Arnaud.

POÉSIES ET COMPLAINTES HUGUENOTES.

Le génie poétique a été, de tout temps, assez largement imparti aux huguenots. Dès les origines de la Réforme, les Marot, les Aggripa d'Aubigné témoignent, par leurs vers tantôt badins, tantôt tragiques, que le protestant a la tête aussi poétique que ses adversaires religieux, mais, en dehors des auteurs éminents qui, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont l'honneur de la littérature française, il est des genres moins relevés et la muse populaire a eu parfois, chez nos coreligionnaires, d'heureuses inspirations.

Parmi les sources où on la recueille, quelques-unes peuvent sembler originales. C'est ainsi qu'en dehors des cantiques religieux, nés de l'enthousiasme ou de la terreur des époques de persécution, on retrouve des compositions poétiques, naïves et sans art, dans les complaintes qui expriment d'une façon si touchante, et si vivante pouvons-nous dire, les sentiments d'un temps si malheureux. On en retrouve également, d'une façon inattendue, dans les registres des notaires; on sait, en effet, que cette classe si éclairée adopta en grande masse les principes de la Réforme, surtout dans le Languedoc.

Dès 1538, un clerc du notaire Vergnes, de Nîmes, nommé du Cayla, dit « la Basoche-sans-reproche », inscrit sur la première page de son cahier la formule :

« Pour bien servir et loyal estre
« Sois serviteur du divin mestre ».

Quelques années plus tard, en 1562, les vers font place à une interjection brutale :

« B... pour les papaulx ! »

En 1640, Claude Privat, notaire à Nîmes, commence son registre ainsi :

« Au nom de Dieu mon œuvre commencée
« Par Jésus-Christ soit toujours advancée.
« Le Saint-Esprit conduise sagement
« Ma main, ma plume et mon entendement . »

En 1648, son registre commence, suivant une formule souvent employée par les fontainiers protestants (« on a beau ses bourneaux (tuyaux) poser »...)

« On a beau sa maison bastir,
« Si le Seigneur n'y met pas la main
« Cela n'est que bastir en vain. »

En 1660, autre formule :

« J'ai mis en toi mon espérance,
« Garde-moi donc, Seigneur,
« D'éternel déshonneur ».

En 1668, il clora son registre par ces mots :

« Le Seigneur est la clarté qui m'adresse,
« Le Seigneur est l'appui qui me redresse ;
« Où est celui qui peut m'épouvanter ? »

Le notaire Bertrand Guiraud, qui exerce de 1646 à 1660, à Nîmes, met dans ses vers une note gouailleuse :

« L'éloquence, je ne déteste
« Ni ne méprise ceux qui l'ont ;
« Mais je hais plus que la peste
« Ceux qui disent mieux qu'ils ne font. »

« Je déteste encore davantage
« Les faussaires et les voleurs,
« Ceux qui portent faux témoignage,
« Et surtout les mauvais payeurs. »

Au second feuillet on lit :

« Ce n'est rien de bien commencer,
« Si toujours on ne persévère.
« Il ne faut personne offenser,
« Le bien ne vient pas de mal faire.
« Tout homme méchant ne vaut rien;
« Qui parle peu ne fait que bien. »

Avec le notaire Arnoux, qui exerce à Nîmes aux environs de l'an 1664, nous rentrons dans une note plus religieuse:

« Sois moy, Seigneur, ma garde et mon appui,
« Car en toi gît toute mon espérance ;
« Sus donc aussi, ô mon âme, dis-lui :
« Seigneur, tu as sur moi toute puissance,
« Et toutefois, point n'y a d'œuvre mienne,
« Dont jusqu'à toi quelque profit revienne.
« Je t'aimerai en toute obéissance,
« Tant que vivra, ô mon Dieu, ma puissance.
« Dieu est mon roc, mon rempart haut et sûr,
« C'est ma rançon, c'est mon fort deffensûr...
« C'est en son nom, doncques que je commence
« Ce mien registre, le priant qu'il l'advance.

Un autre registre, du même Arnoux, débute ainsi :

« Tout commencement soit au nom du Père, etc.
« Amen !

et continue comme suit :

« Bien heureux est, quiconque sert à Dieu volontiers ;
« Il ne se lasse oncques de suivre ses sentiers.
« Du labeur que sait faire, vivant commodément,
« Et crée ton affaire, bien et heureusement.
« Quant à l'heur de ta ligne, ta femme en ta maison,
« Sera comme une vigne portant fruits à foison.
« Et autour de ta table seront tes enfans beaux,
« Comme un sang délectable d'oliviers tous nouveaux,
« Ce sont les bénéfices dont sera jouissant
« Celui qui fuyant vices, craindra le Tout-Puissant.
« Mon Dieu, fais doncques grâce, qu'en paix et en santé,
« Ce registre se fasse, gardant foi et loyauté,
« Sur tout que j'exerce, bien et heureusement
« Ma main avec ma plume et mon entendement.»

Dans un autre registre, l'inspiration du docte Arnoux s'est montrée moins terre-à-terre :

« Mon Dieu, tu m'as toujours aidé ;
« Tu m'as gardé et préservé,
« Encontre tous mes ennemis,
« Et n'as permis que je fus mis
« A la volonté des méchants ;
« Mais as voulu bénir mes ans,
« De joie et de prospérité
« Que je jouis, par ta bonté.
« Nonobstant mes péchés, Seigneur,
« Tu m'as conservé en honneur,
« Aussi te louerai-je toujours,
« Toutes les nuits, et tous les jours.

« Qu'il te plaise me laisser ici-bas.
« Jusqu'à l'heure du trépas.
« Chantant et exaltant ta gloire,
« Qui m'a toujours donné victoire,

« Encontre tous mes assaillants,
« Bien fussent-ils grands et vaillants.
« M'étant mis sous ta sauvegarde,
« De trébucher, je n'ai eu garde,
« Ains me suis toujours attendu,
« A toi mon Seigneur et mon Dieu,
« En qui toujours je me confie,
« Comme étant ressurection et vie.

« Grâces je te rendrai toujours,
« A toi, mon Dieu, aide et secours,
« Même d'avoir fini l'année,
« Que ta bonté m'a ordonnée,
« Je te prie me continuer,
« Et paix et félicité donner. »

(Arch. Gard. registres notariés.)

De cette poésie à forme religieuse aux cantiques proprement dits, il n'y a qu'un pas ; et nous citerons, dans ce nouvel ordre d'idées, « une chanson nouvelle » sur l'air :

« Si vous payez, vous danserez
Point d'argent, point de branle.»

que nous avons retrouvée aux archives nationales série T. T. nº 247 nº 16.

Ce cantique est de source évidemment populaire : il concerne la région du Midi et paraît dater des environs de 1690, puisqu'il parle des misères régnant depuis 31 ans. Or on sait que ce ne fut qu'après 1660 que les rigueurs contre les huguenots s'exaspérèrent en Languedoc :

« Aujourd'hui, on parle de paix,
La bonne nouvelle !
Le Bon Dieu veuille qu'il soit vray,
Qu'elle soit bannie à jamais,
Cette guerre cruelle ;
Dès aujourd'hui, qu'il soit permis
Liberté aux fidèles !

« Les protestans du tems présent
Qui sont dedans la France,
Demandent tous bien humblement
Au grand Dieu tout puissant
L'ouverture des temples.
Donne-nous grand Dieu tout-puissant,
Liberté de conscience !

Car depuis trente-un ans
Que nous sommes en misère,
Que nous sommes tristes et dolens
D'avoir souffert tant de tourmens
D'une si rude guerre ;
Donne-nous, ô grand Dieu puissant,
Liberté des prières !

Tous les dragons et cavaliers,
Avec grand violence
Où ils nous ont partout traînés,
A la messe et tous forcés,
Et forcent les consciences,
Et attirent pour le seur (sûr)
La misère à la France.....

Le dernier genre de poésie populaire que nous avons cité, la complainte, est certainement fréquent pendant le XVIIIe siècle. Certaines d'entre elles sont dues à des esprits éclairés, comme celle composée en avril 1758 par le pasteur Antoine Gabriac sur la mort du proposant Bénézet ; M. Ch. Coquerel qui la cite dans son « Histoire des Eglises du Désert », dit d'elle qu'elle est la plus remarquable que les malheurs du temps aient inspirée. M. Benoît nous apprend qu'elle se trouve dans les papiers P. Rabaut et note que M. Puaux père l'a imprimée plusieurs fois dans les « Soirées protestantes ». Il conteste l'attribution au pasteur Gabriac et cite une lettre du pasteur Gal-Pomaret indiquant que c'est Bénézet lui-même qui a écrit ces vers. « Bien qu'ils soient composés sans ordre et sans élégance, ils me touchèrent vivement », mande-t-il, le 22 mars 1752, à Antoine Court.

Une autre complainte relative à Roussel publiée d'après les papiers L. Farelle de Saint-Germain-de-Calberte, débute ainsi :

« Prosternons-nous avec humilité,
Abattons sous cet épais nuage,
Qui fond sur nous avec rapidité,
Nous en voyons déjà tomber l'orage.

Dans la pièce dont le martyr Teissier-Lafage est le héros, nous relevons un dialogue que nous n'osons appeler cornélien, mais où se trouvent quelques souffles de Polyeucte :

« Le lendemain matin, on s'en fut aux prisons :
On parle, on l'interroge, on entend ses raisons ;
— « Etes-vous, lui dit-on, le ministre Lafage ? »
— « Oui, messieurs, » leur dit-il, d'un ton prudent et sage.

— « Prêchez-vous au désert, monsieur, depuis longtemps ? »
— « Oui, messieurs, j'ai prêché depuis plus de quinze ans ».
— « Où avez-vous, monsieur, formé vos assemblées ? »
— « Dans les bois, dans les champs, dans toutes les contrées. »

— « Avez-vous marié, baptisé des enfants ? »
— « Oui, messieurs, répond-il, en tous lieux, en tous tems. »
— « Monsieur, le Roi défend de faire un tel office. »
— « Le Roi des Rois le veut : il faut que j'obéisse... »

Ce sont là de belles paroles, dignes d'avoir été prononcées par Lafage devant ses juges, et recueillies par le proposant Lapierre, dit Rampon, l'auteur de la chanson.

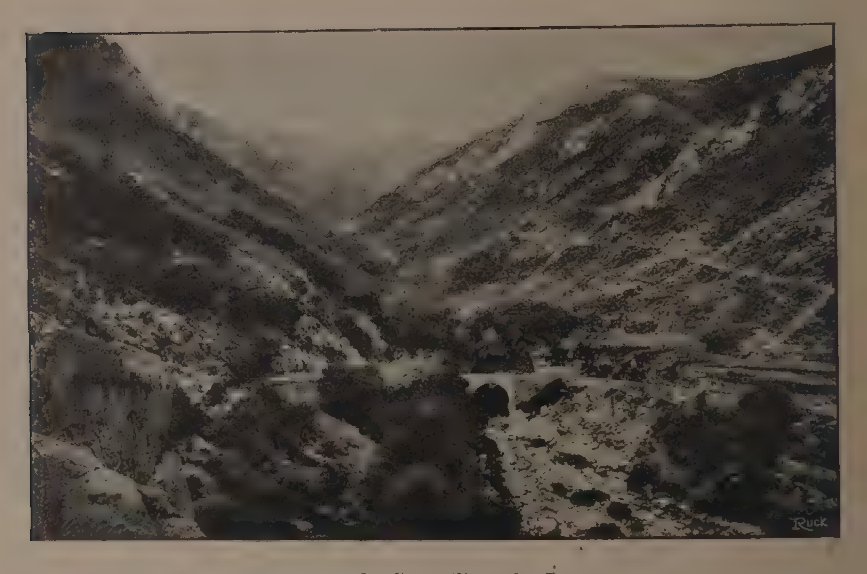
Mais une complainte plus naïve, moins littéraire, plus « peuple » peut-on dire, est celle de la « mère de Roussel, que nous donnons in extenso, bien qu'elle ne soit pas absolument inédite (1).

(1) M. D. Benoit nous informe en effet qu'elle a paru dans le *Bulletin évangélique de l'Ouest*, du 11 juin 1887, mais, en même temps, qu'il existe dans les archives de l'Intendance de Montpellier (C. 252) une troisième complainte, sur ce martyr, fréquemment copiée, sinon encore publiée.

Quelques mots sont nécessaires pour rappeler les circonstances où elle fut écrite en décembre 1728; Roussel avait été exécuté à Montpellier le 30 novembre précédent.

Au nord d'Aulas, la vallée du Condoulous, une des gorges les plus vertes et les plus abruptes des Cévennes protestantes, se resserre et se ravine de plus en plus.

D'Arphi, la vue s'arrête au pont de Grimailh, puis



Le pont de Grimailh et la Jasse.

à la Jasse où le granit perce le dôme des châtaigners et se montre à nu. Un peu plus haut, les croupes montagneuses se dévêtent de leur parure, l'herbe et les bruyères apparaissent seules, jusqu'aux sommets mamelonnés qui s'étagent jusqu'à la cime de l'Aigoual.

A la limite où cessent les châtaigners, vers 1200 mètres d'altitude, est une grotte d'une ouverture de 3 mètres environ, barrée par une grosse pierre, d'une profondeur que les éboulis récents ont réduite de 30 à 10 métres, avec des bancs installés, et tout près, une source cachée par

des pierres. Au devant de l'entrée, un sureau qui s'obstine à pousser des rejetons vivaces, malgré les mutilations dont il est l'objet de la part des catholiques.

C'est la « grotte des ministres », où ont passé tous les pasteurs qui ont évangélisé ces régions, entretenu ou ranimé la foi au milieu des persécutions et à l'ombre des potences. C'est là que se reposaient ces prédicants,



La haute vallée du Condoulous.

dans les intervalles de leurs pérégrinations ou les accalmies de leur ministère. C'est là que s'assemblaient les fidèles et les échos des rochers ont résonné souvent des cantiques ou des psaumes de Marot. C'est là que de jeunes filles — la grand-mère par exemple d'une centenaire, la « Mahistresso », morte tout récemment — apportaient dans « l'ausset » (l'ourlet de leurs robes) des vivres au pasteur, et rapportaient de la grotte des ministres, pour les communiquer aux fidèles, des billets de convoca-

tion aux assemblées et jusqu'aux numéros des cantiques qu'on devait chanter le dimanche suivant.

En face de cette grotte historique, se dresse un contrefort nommé cap de Coste.

Roussel se rendait à Reganals, entre Arphi et le cap de Coste, pour y célébrer le service divin. Son guide était un nommé Coste, beau-père de David Mahistre, de la Merlière (quartier du Vigan du côté de Tessonne).

Roussel le pria de marcher le premier, pour lui laisser le temps de repasser son sermon. En arrivant près de la chapelle, Coste fut saisi par trois soldats du roi, apostés là par un traître, Armand ou Cambassèdes. La chanson populaire a flétri ce Judas, mais sans pouvoir préciser son nom :

« Armand ou Cambassèdes
Cambassèdes ou Armand
Ont vendu Roussel proposant. »

Coste, se sentant pris, fait du bruit pour donner l'éveil à Roussel, mais les soldats le forcent au silence et Roussel tombe dans le piège. C'était le 11 octobre 1728.

La nouvelle de son arrestation parvint vite au Vigan : une bande de jeunes gens s'assemble pour délivrer ce proposant qui était fort connu et fort aimé : mais un pasteur de la ville dispersa l'attroupement en disant que pour une brebis perdue, il ne fallait pas risquer tout le troupeau.

Roussel subit donc son sort. Sa résignation, son énergie frappèrent ses contemporains. Longtemps, une croix s'éleva au lieu de l'embuscade où il succomba. Elle portait l'inscription : « Ici a été saisi Roussel proposant ». Sa mémoire vit encore dans le souvenir des Cévenols de la région du Vigan : son portrait répandu à foison dans les mas de la montagne, y parle encore de résignation et de foi.

L'assemblée qu'il avait convoquée se dispersa sans avoir entendu la parole entraînante de ce jeune proposant qui depuis plus de deux ans édifiait ses frères. Il fut enfermé

d'abord dans l'église d'Aulas, puis interrogé au Vigan par le subdélégué Daudé. Il ne nia point d'avoir prêché l'évangile, mais se garda de compromettre quelqu'un de ses frères. L'intendant et M. d'Iverny qui commandait en Languedoc en l'absence du gouverneur le marquis de la Fare, le firent mener à Montpellier. On convoqua à cet effet les garnisons de Sumène, le Vigan, de Ganges, de Saint-Hippolyte et d'Aulas, et pour plus de sécurité on le lia sur un cheval.

Arrivé à Montpellier, il fut jeté dans un cul de basse fosse, jugé, et condamné à être pendu.

L'exécution fut fixée au 30 novembre 1728. L'archer qui accompagnait le bourreau connaissait Roussel et l'embrassa en pleurant. Le martyr ne s'en émut point et le remercia de sa sympathie. Après sa prière, il fut mené hors de la citadelle entre deux haies de soldats « le fusil monté et la bayonnette au bout. »

Une fois sur le gibet, le bruit des tambours fut insuffisant pour couvrir sa voix qui chantait le psaume LI et la fin du psaume XXXIV.

La chanson qui suit fait intervenir sa mère, ancienne nourrice du duc d'Uzès :

Complainte de la mère de Roussel

Air de la Samaritaine :

Mes frères, écoutez la plainte
De la mère de Roussel.
Qui ressemble à la complainte
Que fit autrefois Rachel ;
Cette mère désolée,
Ses soupirs sont superflus :
Ne veut être consolée
Que ses enfants ne sont plus.

C'est la cruauté d'Hérode
Qui faisait pleurer Rachel
Et celle de Babylone,
La mère du bon Roussel :

Hérode croyait confondre
Les desseins du Tout-Puissant
Et en France, Babylone,
Détruire les Protestants.

Hérode ni Babylone
N'en viendront jamais à bout,
Car celui qui sur son trône
Dans le ciel gouverne tout,
Saura punir Babylone
Et tous ses fils meurtriers,
Comme il sut punir Hérode
Qui fut mangé par les vers.

Lisez donc la sainte histoire,
Vous trouverez que tous ceux
D'être meurtriers se font gloire
Des enfants du Roi des cieux,
Avant de finir leur course
Ils ont déploré leur sort,
Témoins le roi Antioche
Et Nabuchodonosor.

Vous trouverez qu'en Egypte
Le cruel roi Pharaon
Contre les Israélites,
S'acharna comme un démon
Mais la majesté suprême
Voulant son peuple sauver,
Pharaon et son armée,
Furent noyés dans la mer,

Vous verrez en Samarie
Achab avec Jésabel
Faisant une boucherie
Des oints du Dieu d'Israël
Prenez un peu patience :
Vous verrez venir Jésus
Qui viendra faire vengeance
De ses serviteurs élus.

Revenons à cette mère
Le sujet de ma chanson :

Ses soupirs n'ont point de trève
Hélas ! elle a bien raison.
Cette mère si chrétienne
N'avait plus qu'un seul enfant
Qui prêchait dans les Cévennes :
On l'arrêta au Vigan.

Quand elle apprit la nouvelle
Ses cris fesaient fendre l'air :
Les dames et demoiselles
Viennent póur la consoler
Se servant de tous les termes
Qu'on pouvait imaginer ;
Mais tous leurs dires ou faires
Ne pouvaient y arriver.

« Vous êtes mère nourrice
De Monsieur le duc d'Uzès : (1)
S'il veut vous rendre service
Il a du crédit assez ;
Il est duc et pair de France
Et le premier du Conseil,
S'il emploie sa puissance
Il pourra sauver Roussel. »

Elle va d'un grand courage
Trouver cet homme d'Etat :
Elle lui tint ce langage :
« Monsieur, voyez mon état :
Je me trouve bien en peine
Car je n'avais qu'un garçon :
Au Vigan, dans les Cévennes
On me le tient en prison. »

« Et si, par votre puissance,
Il n'est pas en liberté
De lui je perds espérance :
Il sera exécuté.

(1) La famille Roussel était originaire d'Uzès. C'est chez un boulanger de cette ville que le proposant Alexandre Roussel fut d'abord placé en apprentissage.

Je sais que le roi de France
N'a rien à vous refuser :
Employez votre puissance
Pour mon enfant me sauver. »

« Dites-moi, mère nourrice,
De quoi il est accusé ? » —
« D'avoir prêché l'Evangile :
Lui-même l'a confessé. » —
« Hélas ! qu'il est difficile
De vous sauver votre enfant !
S'il a prêché l'Evangile
Le scellera de son sang.

« Si c'était pour autre chose
Qu'il eût tué ou volé,
Je vous assure, ma bonne,
Qu'il aurait sa liberté.
Mais pour prêcher la Parole
Du Seigneur Dieu tout-puissant,
Il faut qu'il serve d'école
Au reste des proposans. »

« Mais s'il voulait se dédire
Et changer de religion,
Au roi je pourrais écrire
Pour obtenir son pardon. —
« Jamais de moi, dit la mère
Mon fils n'aura ce conseil
Que pour rester sur la terre
Il doive perdre le ciel. »

Cette généreuse femme
Part de là pour Montpellier :
Des messieurs avec des dames
Y vont pour la visiter :
Une jeune demoiselle
Lui obtient la permission
D'aller à la citadelle
Voir son fils dans sa prison.

Quand on lui ouvrit la porte
De cette noire prison

Elle pensa tomber morte
En disant cette oraison :
« Mon Dieu, montre-moi ta face !
Vois ma peine et mes travaux ;
Et tous mes péchés efface
Qui sont cause de mes maux ! » —

— « Roussel, voici votre mère
Qui vient dans ce triste lieu
Avec votre cher beau-frère
Pour vous faire leurs adieux. »
Jamais la Samaritaine
N'avait versé tant de pleurs
Ni même la Magdeleine
Aux pieds de Notre Seigneur !

Pauvre mère désolée,
Ne vous affligez pas tant :
La mère des Macchabées,
Vit bien mourir ses enfans.
Ayez toujours en mémoire
Pour votre consolation
Qu'il faut entrer dans la gloire
Par plusieurs tribulations.

« Mon fils, j'aurais à te dire
De la part du duc d'Uzès
Qu'au roi il voulait écrire
Avant qu'on fit le procès :
Il promet d'avoir ta grâce
Sous la seule condition
Que tu fasses volte-face
A la vraie religion ».

« Mais il vaut mieux que tu meures,
— lui dit-elle — mon Roussel,
Que de changer de demeure,
Allant de la terre au ciel
Que de rester sur la terre
Et faire profession
D'une doctrine contraire
A la vraie religion ».

— « Si j'avais cent mille vies
Je les sacrifierais
De bon cœur; je remercie
Monseigneur le duc d'Uzès :
Au roi il voulait écrire
Pour la grâce de Roussel
Mais ce dernier ne désire
Que de s'en aller au ciel ! »

« Adieu, ma très chère mère ! » —
« Adieu, mon très cher Roussel
Tu me quittes sur la terre
Et tu t'en vas dans le ciel »
— « Si je vous quitte, ma mère,
Ici, dans ce triste lieu
Je m'en irai vers mon Père
Dans le royaume des cieux ! »

« Adieu, mon très cher beau-frère,
Je vous prie d'avoir soin
De ma chère et tendre mère,
L'assister dans ses besoins.
Allez-vous-en avec elle
A Uzès votre séjour...
Devant la gloire éternelle
Nous nous verrons tous, un jour ! »

Si cette complainte ne doit pas enrichir d'une fleur bien précieuse l'anthologie française, elle mérite, semble-t-il, d'être sauvée de l'oubli, tant elle montre de naïveté dans son inspiration, de mansuétude dans ses reproches, de résignation dans ses malheurs, de foi dans son enthousiasme religieux.

A. DE CAZENOVE.

Documents

UN PRÊCHE A DIJON EN 1561

M. Belle, qui poursuit en ce moment des recherches sur les origines du protestantisme à Dijon, a bien voulu me communiquer un procès-verbal relatif à une assemblée illicite tenue, la veille de la Toussaint 1561, chez un maître menuisier de Dijon.

Ce procès-verbal relate la déposition d'un compagnon, Jehan Pierre, « menuisier natif de Reine en Bretaigne » (1). L'interrogatoire du témoin nous fournit quelques renseignements sur ce qu'était alors l'organisation du « tour de France ». En effet Jehan Pierre nous dit qu'il travaille chez son maître actuel, Jacques de Varennes, depuis « six semaines »; auparavant il avait demeuré, à Dijon également, chez Me Jehan la Porte, aussi menuisier. Mais avant de venir à Dijon, « dict qu'il demeuroit à Chalon chez Me Jehan de Paris, menuisier, où il demeura ung demy an et venoit de Lyon où il demeura quinze jours et venoit auparavant d'Avignon. » Nous pouvons donc reconstituer l'itinéraire suivi par un compagnon breton pour se rendre en Bourgogne. Il passait par les villes de l'Ouest et du Sud-Ouest, atteignait la vallée du Rhône dans sa partie méridionale, remontait cette vallée et celle de la Saône.

Mais laissons de côté ces détails, qui intéressent l'histoire de l'industrie, pour en venir au point qui

(1) Arch. comm., D. 63, f. 66 (liasse relative aux informations contre les réformés).

nous occupe actuellement. Interrogé par les commissaires de la ville au sujet d'une assemblée qui se serait tenue chez son maître Jacques de Varennes, il déclare : « que lui, ouvrant en la boticque dud. Desvarennes, vit entrer en la maison dud. Desvarennes une grande compaignie de gens comme de quatre vingtz ou cens, tant hommes, femmes que filles, et estima comme encoires estant (1) que c'estoit pour y faire un prêche, attendu le peuple qui y entroit. Et monta luy déposant en la chambre haulte où il vit faire les prières, led. peuple et assemblée estans tous à genoux, et faisoit lesd. prières *ung qui pourte barbe rousse*, ayant un mantheau les manches couppées, ayant les bratz passés par les coupures ».

Nous avons ici la fidèle description d'une de ces assemblées. Elle se tient chez un maître de métier, non pas dans sa boutique, qui s'ouvrait sur la rue, mais dans la « chambre haute ». L'assistance est assez considérable. Le témoin, qui n'est d'ailleurs que depuis deux mois et demi à Dijon, ne nous donne pas de renseignements sur la composition de cette assemblée. Par contre, il nous en donne sur le ministre. Aurions-nous ici un portrait de *Pierre Leroy*, signalé par l'*Histoire ecclésiastique*, comme un ministre troyen, et que Naef et Claparède font venir dès 1560-61 à Dijon, où on le retrouvera en 1567 ?

HENRI HAUSER.

VESTIGES HUGUENOTS EN BOURGOGNE

LA MOTTE-SUR-DHEUNE

Le château actuel de la Motte-sur-Dheune, commune de St-Berain, canton de Givry, arr. de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), a été construit sur l'emplacement et avec

(1) C'est-à-dire à un moment où il était encore dans l'ouvroir.

les matériaux de l'ancien château de La Motte-sur-Dheune qui appartenait au 16e siècle à un seigneur protestant, lequel y avait établi un prêche. Ce prêche est mentionné dans une pièce des archives de Chalon-s.-Saône, en date du mois de mars 1582. Le maire et les échevins de Chalon supplient le roi de ne pas autoriser les protestants à avoir un prêche dans leur ville ni dans ses environs immédiats. Une des raisons qu'ils font valoir c'est que les protestants n'ont que l'embarras du choix pour « aller commodément au prêche » vu qu'ils en ont un à Château-Renault, près Louhans (à 38 kilomètres ! !) et un autre à la Motte-sur-Dheune (à 26 kil. !!). Il est vrai que ces Messieurs diminuaient les distances, sur le papier, et plaçaient La Motte-sur-Dheune seulement à 3 *lieues* de Chalon-s.-Saône.

En 1581, un pasteur nommé *Pélery* exerçait le ministère à La Motte-sur-Dheune. Il adressa de là une lettre à Th. de Bèze pour lui exposer comment les protestants de Beaune et des localités avoisinantes, lesquels étaient au nombre d'environ 400, s'étaient joints d'abord à son troupeau, mais que, vu la distance qui les séparait du lieu où lui-même résidait, ils se trouvaient fort mal de cet arrangement et désiraient un pasteur, tant pour eux que pour leurs frères de Savigny, proche de Beaune. Il saisit cette occasion pour demander à Th. de Bèze, un instituteur pour le fils du baron de Digoine (et non Digoin comme l'écrit Naef dans son livre *La Réforme en Bourgogne*).

Benoit Alizet qui fut pasteur à Chalon-s.-Saône en 1578, (Les protestants de Chalon avaient alors un prêche au château de Cruzille, à 6 kil. de leur ville), Benoit Alizet, dis-je, qui fut poète, et dont les poésies parurent à Genève chez J. Stœr en 1594, a célébré dans une de ses odes, datée du 2 juillet 1578, son passage au Château de la Motte-sur-Dheune.

Naef a cru à tort que le seigneur de ce château était alors un *de Loriol*, braon de Digoine. En admettant, ce qui n'est pas prouvé du tout, que le château de La Motte-sur-Dheune fut à cette époque un des fiefs du baron de Digoine, ce baron était alors René Le Loup et non un de Loriol.

L'abbé Courtépée qui mentionne le fait qu'il y eut un prêche au château de la Motte-sur-Dheune, dit que ce fief qui appartenait de son temps à un *de Rochemont*, avait appartenu auparavant aux *Armet*, et avant ceux-ci aux *Damas*. Je suppose donc qu'en 1581 il appartenait aux Damas. J'ignore comment il a passé aux Armet de Conches, mais je sais qu'il passa aux de Rochemont par le mariage de François de Rochemont, maréchal de bataille,



seigneur des Buissons en Charolais, avec Espérance Armet, fille de Jacques Armet seigneur de La Motte-sur-Dheune.

François de Rochemont eut 4 enfants : Jacques, Antoinette, Matthieu et René. Tous passèrent à l'étranger à la suite de la Révocation. Matthieu qui s'était enfui en Hollande revint en France, et, pour rentrer en possession des biens de sa famille, se fit catholique. Ses descendants furent barons de La Motte-sur-Dheune jusqu'à la Révolution.

René de Rochemont, son frère, capitaine d'infanterie,

passa en Suisse et fut le père de François de Rochemont, pasteur à Céligny près Genève, et des de Rochemont de Genève, d'Allemagne et de Hollande.

La chapelle du château de La Motte-sur-Dheune est aujourd'hui transformée en maison d'habitation. Elle a bien le style des anciens temples protestants. Elle avait de très grandes fenêtres dans le genre de celles du temple de Charenton. A mon avis, elle remonte sûrement à une époque antérieure à la Révocation et si ce n'est pas celle où prêcha Pélery en 1581, c'est certainement celle où prêchèrent au cours du 17e siècle plusieurs des pasteurs de la région, particulièrement ceux de Couches, à 10 kil. de là, et ceux de Buxy, de Beaune et de Chalon-s.-Saône, surtout aux approches de la Révocation.

A. CORNET-AUQUIER.

MARIAGES DE PASTEURS CÉLÉBRÉS OU PUBLIÉS A NIMES

de 1623 à 1685

(SERIE UU) (1)

Du dimanche 3e apvril 1633. Semaine de M. Davin.

Entre M. *Jacques Alegre,* ministre du Saint-Evangile en l'église réformée du lieu de Combas, d'une part et damlle *Jehanne d'Albiac,* habitante de Nismes, d'autre. (UU t, f° 127 v°.)

Du dimanche 6e aoust 1623.

Entre M. *Guy Artis,* fidelle ministre du Saint-Evangile en l'église refformée d'Uzès d'une part, et damlle *Janne de Baudan* fillie a feue Guichard Baudan, d'autre (*Id.,* f° 19 v°).

Du dimanche 21e janvier 1652. Semaine de M. Darvieu.

Entre M. Me *Henry de Baudan,* pasteur en cete Eglize, d'une part, et damlle *Jeanne de Imbert* de la ville d'Anduze, d'autre.

Bény hors la ville (UU 97, f° 150 v°).

Du dimanche 20e octobre 1624.

Entre M. *Daniel Becherand* fidele ministre du Saint-Evangile en

(1) Archives communales de Nimes.

l'église réformée de Chasteaux-Dauphin en Dauphiné, d'une part, et damlle *Suzanne Paschale,* habitante de Nismes, d'autre (UU 1, f° 36 v°.)

Du dimanche 2e d'avril 1662. Semaine de M. Bruguier.

Entre M. Me *Jean Bruguier,* ministre en l'église réformée de Nismes, d'une part, et damlle *Louise Desdiere,* habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce xxe avril 1662 par M. Rosselet, hors de la ville. (UU 97, f° 245 v°).

Du dimanche 5e mars 1679. Semaine de M. Cheiron.

Entre M. Me *Jacob Brouset,* ministre du lieu de Vergèse, diocèse de Nismes, d'une part, et damlle *Ysabeau Jeanjean,* habitante du lieu de Saint-André, diocèse de Lodève, d'autre (UU 97, f° 396.)

Du dimanche 7e octobre 1645. Semaine de M. Rudavel.

Entre M. Me *Jean Cappion,* ministre du Saint-Evangile en l'église d'Aubarne, d'une part, et damlle *Madne Cappon,* habitante Nismes, d'autre (UU 97, f° 83 v°.)

Id.

Entre M. Me *Jean Cordes,* ministre de la Bastide, d'une part, et damlle *Catherine d'Alesty,* habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 8e novembre 1664, au lieu de Milleau par M. Combes. (UU 97, 5° 269.)

Du dimanche 22e janvier 1668. Semaine de M. Cheiron.

Entre M. Me *Estienne Chauvin,* ministre en l'église réformée de Montpellier, d'une part, et damlle *Eléonor de Roux,* habitante de la ville de Montpellier, d'autre.

Bény ce 11e février 1668, par M. Grisot, au lieu de Bernis. (UU 97, f° 297 v°.)

Du dimanche 28e janvier 1669. Semaine de M. Bruguier.

Entre M. Me *Jean Combes,* ministre en l'église de Sainct-Jean de Gardonenque, d'une part, et damlle *Marie de Flavard* de la ville d'Anduze, d'autre (UU 97, f° 306.)

Du dimanche 21e mars 1677. Semaine de MM. Paulhan et Roure.

Entre M. Me *François-Julle Cauzid,* ministre du lieu de Boissière, d'une part et damlle *Magdeleine Prinde,* de la ville de Nismes, d'autre.

Bény ce 7e may 1677 par M. Cheiron. (UU 97, f° 380.)

Du dimanche 23e juillet 1679. Semaine de M. Cheiron.

Entre M. Me *Antoine Cappieu*, ministre du lieu de Baron, d'une part, et damlle *Anne de Rousset*, habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 9e décembre 1679, par M. Paulhan. (UU 97, f° 398 v°.

Du dimanche 16e novembre 1631. Semaine de M. Capdur.

Entre M. *Jacques Davin*, ministre du Saint-Evangile en l'église refformée de Nismes, d'une part, et damlle *Isabeau de Faugnier*, habitante dudit, d'autre.

Beny ce 22 janvier 1632, par M. Charme (UU 1, f° 110.)

Du dimanche 17e juin 1668. Semaine de M. Bruguier.

Entre M. *Pierre Dubourg*, ministre de M. de Ners, d'une part, et damlle *Isabeau Michelle*, natifve et abitante de Nismes, d'autre. (UU 97, f° 300 v°.)

Du dimanche 23e mars 1675. Semaine de MM. Roure-Paulhan

Entre M. Me *François Dubruc*, ministre du lieu de Baguard habitant de la ville d'Anduze, d'une part, et damlle *Gabrielle Aliberte*, natifve et habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 8e avril 1675, par M. Cheiron. (UU 97, f° 363.)

Du dimanche 13e février 1631. Semaine de M. Roussellet.

Entre M. *Izac Fournier*, ministre du Saint-Evangile de N.-S.-J.-C. du lieu de Clarensac, d'une part, et damlle *Jeanne de Baudan*, de Nismes, d'autre.

Bény hors de la ville (UU 1, f° 106.)

Du dimanche 7e décembre 1648, semaine de M. Rudavel.

Entre M. Me *Jacques Tessier*, ministre de l'église chrétienne réformée de Saint-Privat de Vallongue, d'une part et damlle *Marie Gounelle*, natifve et habitante de Nismes, d'autre (UU 97, f° 116 v°.)

Du dimanche 3e septembre 1651. Semaine de M. Darvieu.

Entre M. Me *Jean Fauchier*, minsitre de la Calmette, d'une part, et damlle *Philippine Deveze*, de Saint-Gaujat (Geniès) de Malgoires, d'autre (UU 97, f° 144 v°.)

Du dimanche 13e novembre 1628.

Entre M. Me *Gabriel Gautier*, fidèle ministre de la parolle de Dieu en l'églize réformée de Nismes, d'une part, et damlle *Louyse d'Icard*, habitante dudit Nismes, d'autre.

Ce mariage est bény le 18 décembre 1628 par M. Rossel m. (UU 1 f° 40 v°.)

Du dimanche 23 février 1625.

Entre M. *Jean de la Faye,* ministre du Saint-Evangile en l'église de Gignac, d'une part, et dam^lle^ *Françoize de Thomas,* dudit Nismes, d'autre.

Ce mariage est bény hors la ville. (UU 1 f° 70 v°.)

Du dimanche 3 décembre 1651. Semaine de M. Rossellet.

Entre M. Me *Anthoine Grizot,* ministre de la parolle de Dieu en l'église réformée de Bernis, d'une part, et dam^lle^ *Bernardine Salveton,* habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 8e janvier 1652, par M. Durand, hors la ville (UU 97, f° 148 v°.)

Du dimanche 20e septembre 1676. Semaine de M. Cheiron.

Entre M. Me *Jean Graverol,* ministre de la parole de Dieu en l'église de Lyon, recueillie à Sainct-Romain, d'une part, et dam^lle^ *Catherine de Philbert,* habitante de la ville de Lyon, d'autre. (UU 97, f° 374.)

Du dimanche 7e octobre 1677. Semaine de M. Cheiron.

Entre M. Me *Salomond Gazagne,* ministre de l'église de Cavyrac (Caveirac) d'une part, et dam^lle^ *Jaquette Pause* natifve de Nismes, d'autre.(UU 97, f° 385.)

Du dimanche 1er février 1671. Semaine de M. Roure.

Entre M. Me *Charles Icard,* natif de Saint-Yppolite, ministre en l'église réformée de Nismes, d'une part, et dam^lle^ *Ysabeau de Raspal,* natifve et habitante de Nismes, d'autre. (UU 97, f° 327).

Du dimanche 11e octobre 1665. Semaine de M. Bruguier.

Entre M. Me *Claude-Marie Jaussaud,* ministre du Saint-Evangile en l'église de Blauzac, diocèse d'Uzès, d'une part, et dam^lle^ *Silvie de Baux,* habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 26e octobre 1665 par M. Cheiron (UU 97, f° 279 Vi°.)

Du dimanche 24e février 1641. Semaine de M. Ducros.

Entre M. Me *Edouard Laporte,* ministre en l'églize d'Aubaix d'une part, et dam^lle^ *Estert de Tournier,* de la ville de Nismes, d'autre.

Bény, hors la ville, par M. Roussellet. (UU 97, f 32° v°.)

Du dimanche 4e novembre 1668. Semaine de M. Bruguier.

Entre M. Me *Pierre Lombard,* ministre de Lussan, natif de la ville

de Nismes, d'une part, et dam^lle^ *Judith Chignolle*, natifve et habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 27 novembre 1668 par M. Cheiron. (UU 97, f° 303 v°.)

Id.

Entre M. Me *Pierre Motte*, ministre du lieu de Saint-Phélix-de-Pallière, natif de la ville d'Anduze, d'une part et dam^lle^ *Marguerite de Ducros*, natifve et habitante de Nismes, d'autre. (UU, 97, f° 303 v°.)

Du dimanche 4e avril 1677. Semaine de M. Cheiron.

Entre M. Me *Jean Massanes*, ministre et habitant de la ville d'Anduze, d'une part, et damlle *Magdeleine Pelète*, habitante de la ville de Nismes, d'autre.

Bény ce 28e may 1677 par M. Icard (UU 97, f° 380 v°.)

Du dimanche 12e juillet 1665. Semaine de M. Roure.

Entre M. Me *Daniel Noguier*, pasteur en l'églize chrétienne réformée de la ville de Sainct-Ambroix, d'une part, et damlle *Marie de Petit*, natifve et abitante de Nismes, d'autre.

Bény le 3e aoust 1665 par M. Cheiron. (UU 97, f° 278.)

Du dimanche 20e aoust 1673. Semaine de MM. Icard, Larbune.

Entre M. Me *Jean-Jacques Noguier*, ministre en l'église de Bocoiran, d'une part, et damlle *Isabeau de Brun*, habitante de Nismes, d'autre. (UU 97, f° 347 v°.)

Du dimanche 8e octobre 1664. Semaine de M. Roure.

Entre M. Me *René Paulhan*, ministre du Saint-Evangile, en l'église chrétienne réformée de Fons au diocèse d'Uzès, d'une part, et damlle *Ysabeau d'Alesty*, habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 18e décembre 1664, au lieu de Milhau par M. Combes, (UU 97, f° 269.)

Du dimanche 7e septembre 1642. Semaine de M. Darvieu.

Entre M. Me *Pierre Petit*, ministre de la parolle de Dieu en l'églize réformée de Manoblet (Monoblet) d'une part, et damlle *Catherine de Lagorce*, de la ville de Nismes, d'autre. (UU 97, f° 53 v°.)

Du dimanche 12e mars 1656. Semaine de M. Claude.

Entre M. Me *Zacharie Polge*, ministre du Saint-Evangile en l'églize d'Aiguemorte, d'une part, et damlle *Isabeau de Molinn*, de Saint-Pargoire, d'autre. (UU 97, f° 194.)

Du dimanche 25e juin 1673. Semaine de MM. Icard et autres.

Entre noble *Jean de Parades* ministre de l'église de Codognan, d'une part, et damlle *Magdelaine de Mellet de Montmirat,* fille de feu noble Philipe de Mellet de Montmirat, vivant gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, d'autre. (UU 97, f° 347.)

Du dimanche 17e février 1675. Semaine de M. Bruguier.

Entre M. *Jean Paul,* ministre du Sainct-Evangile, natif de Nismes, d'une part, et damlle *Marguerite Berarde,* habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 5e mars 1675 par M. Cheiron, (UU 97, f° 362 v°.)

Du dimanche 24 may 1626.

Entre M. *Claude Rossellet,* ministre du Sainct-Evangile en l'église réformée de Nismes, d'une part, et damlle *Ester de Brueys,* habitante dudit Nismes, d'autre.

Ce mariage est bény ce 13 juin 1626 par M. Fauché, ministre. (UU 3, f° 50 v°.)

Du dimanche 16e janvier 1639. Sepmaine de M. Codur.

Entre M. *Claude Rossellet,* ministre de la parolle de Dieu d'une part, et damlle *Suzanne de Fontfroide,* d'autre.

Bény ce 24e janvier 1639, hors la ville. (*Id.,* f° 15*v*°.)

Du dimanche 14e apvril 1641. Semaine de M. Roussellet.

Entre M. Me *Claude Rousselet,* ministre de la parolle de Dieu en l'église réformée de Nismes, d'une part, et damlle *Marie des Clauzel,* d'autre.

Bény ce 4 apvril hors de la ville, par M. Sage et dans le château de Candiac (UU 97, f° 34 v°.)

Du dimanche 23e septembre 1657. Semaine de M. Claude.

Il y a promesse de mariage entre M. Me *Claude Rossellet,* ministre du Saint-Evangile, d'une part, et damlle *Domergue Ducroze,* habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 8e octobre 1657, hors de la ville, par M. Fournier, (*Id.,* f° 207 v°.)

Du dimanche 29e juin 1659. Semaine de M. Claude.

Entre sieur *Daniel Rengeard,* ministre du Saint-Evangile, en l'église de Boulliargue, d'une part, et *Jeanne Gaborite* habitante de Nismes, d'autre.

Bény ce 7e août 1659 par M. Rossellet, hors de la ville, (*Id.,* f° 221.)

Du dimanche 4e aoust 1641. Semaine de M. Rudavel.

Entre M. Me *Jehan Rudavel*, ministre de la parolle de Dieu en l'églize réformée de Nismes, d'une part, et damlle *Catherine De Gibert*, d'autre.

Bény ce 17e aoust 1641 hors de la ville. (*Id.*, f° 38 v°.)

Du dimanche 15e juin 1664. Semaine de M. Roure.

Entre M. Me *François de Rozel*, ministre en cette église, d'une part, et damlle *Claudine de Barnier*, d'autre. (UU 97, fe 265 ve.)

Du dimanche 18e avril 1666. Semaine de M. Roure.

Entre M. Me *Henry Roussière*, ministre de Sainct-Evangile en l'église réformée d'Aiguemortes, d'une part, et damlle *Susanne Disart*, de la ville de Castre, d'autre. (UU 97, f° 285.)

Du dimanche 6e juin 1683. Semaine de M. Peyrol.

Entre M. Me *Claude Rey*, miinstre du lieu de Vergese, diocèse de Nismes, d'une part, et damlle *Jeanne Rogère*, de la ville de Montpellier, d'autre. (*Id.*, f° 442.)

Du dimanche 14e aoust 1661. Semaine de M. Rossellet.

Entre M. Me *Alexandre Vialla*, ministre en l'églize de la baronnie de Montredon, d'une part, et damlle *Simonne Vigière*, habitante de la ville de Sommière, d'autre. (UU 97, f° 238.)

Du dimanche 15e may 1683. Semaine de M. Peyrol.

Entre noble *Alphonse de Vignolles*, ministre du Caila en Languedoc, d'une part, et damlle *Marguerite de Bernard*, de la ville de Manosque en Provence, d'autre. (*Id.*, f° 441 v°.)

Du dimanche 2e juillet 1656. Semaine de M. Claude.

Entre M. *Jacques Ysnard*, pasteur en l'église chrétienne refformée de Ponsan-Vilemanne, d'une part, et damlle *Louise Ysnard*, dudit Nismes, d'autre.

Bény ce 10e juillet 1656, hors de la ville, par M. Bruguier, (*Id.*, f° 197.) (1)

(*A suivre*).

(*Communication de M. Prosper Falgairolle, Archiviste de la Ville de Vauvert.*)

(1) Les mariages qui ne sont pas accomplis, ou qui n'ont pas été célébrés à Nîmes ne portent pas la mention *Bény*.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS DE 1626 A 1664

CATALOGUE PUBLIÉ AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

L'année 1906 marquera le troisième centenaire de l'établissement de l'exercice du culte public pour l'Eglise réformée de Paris à Charenton (lettres patentes du 1er août 1606) (1).

Nous espérons que ce sera pour les collaborateurs du *Bulletin* une occasion de publier quelques documents nouveaux concernant l'histoire de l'Eglise de Paris au XVIIe siècle. Malgré les savantes recherches de MM. Read, Ath. Coquerel et O. Douen, il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Désirant préparer, s'il plaît à Dieu, une étude d'ensemble sur ce sujet, l'auteur du présent article accueillera personnellement avec reconnaissance toute communication relative à cette page si intéressante de l'histoire du protestantisme français.

Combien utile serait surtout la découverte des registres des délibérations du Consistoire de Charenton qui — s'ils n'ont pas été détruits depuis trois siècles — gisent probablement au fond de quelques archives publiques ou privées en Hollande !

Nous mettrons aujourd'hui sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* un document de moindre importance, mais qui présente cependant quelque intérêt. Il fait partie des anciens *petits fonds français* de la Bibliothèque nationale

(1) *Bull.*, t. III (1854), p. 421.

dont l'inventaire a été publié en 1902 (Mss. fr. nº 24 480; provenance : S. Victor 818). C'est un gros volume in-folio solidement relié en veau très foncé (autrefois noir, nous apprend le texte qu'il renferme). Au dos sont les mots « *catalogus librorum* » et six fleurons assez jolis : une fleur à quatre pétales; sur le plat un fer spécial dont l'empreinte et la dorure sont malheureusement en partie effacées représente l'image bien connue de *la vraie religion* : dans un ovale de 42 m/m de haut sur 28 m/m de large, un personnage à la robe flottante, les ailes déployées, appuyé sur une croix et tenant un livre ouvert (1). Au-dessus, les lettres B.E.R.P. (Bibliothèque, Eglise réformée, Paris). Le tout entouré de deux grandes palmes d'un dessin très gracieux.

Sur le premier des 189 feuillets, numérotés au recto (soit 378 pages) on lit ce titre en petites capitales :

« *Catalogue des livres de la Bibliothèque de l'Eglise réformée de Paris avec les noms de ceux qui les ont donnés ou de la libéralité desquels ils ont esté achetés, disposé selon l'ordre des temps que les présents ont été faicts.* »

Et au-dessous une ligne écrite cent vingt et un ans plus tard : « *Ex Bibl. S. Vict., Paris*, 1747. »

Il y a là environ cinq cents ouvrages formant 548 volumes, telle collection comprenant jusqu'à 18 volumes. Les in-folio sont très nombreux, mais les autres formats, soigneusement indiqués pour chaque livre, sont représentés par divers spécimens. Les titres sont tous en français ou en latin. Nous avons examiné avec quelque détail ceux qui intéressent la bibliographie protestante et n'avons relevé que sept ou huit opuscules inconnus

(1) Voir deux reproductions dans le *Bull.* de 1855, p. 470 et suiv. (le sceau de l'Assemblée politique de la Rochelle, 1621), et de 1881, p. 175 et suiv. (*l'emblème de la religion réformée*, avec descriptions en vers par Th. de Bèze, etc., forme ovale).

de la *France protestante* (1); il y a aussi plusieurs éditions nouvelles d'ouvrages déjà connus (2).

Nous voilà donc à même de mieux nous représenter ce que lisaient les pasteurs de Paris, et aussi les anciens et les membres de l'Eglise, à la fin du règne de Louis XIII et au commencement de Louis XIV. Ces volumes ont été utilisés par Drelincourt (1620-69), Mestrezat (1626-70), Aubertin (1631-52), Daillé (1626-70), Lefaucheur (1636-57), Blondel, Gaches, etc. C'est là qu'ils ont pris bon nombre des citations qui remplissent leurs sermons et leurs ouvrages de polémique.

Le texte de chaque page est encadré au crayon rouge de deux traits verticaux et deux horizontaux.

En marge — non pas toujours, mais en quelques endroits, — sont indiqués la date et le prix d'acquisition des volumes. Ceux-ci ont été enregistrés par la main de deux bibliothécaires successifs, de 1626 à 1634 et d'octobre 1634 à 1664.

L'édification et la controverse sont en effet les principaux sujets des ouvrages renfermés dans cette bibliothèque.

Il y a quelques Bibles et commentaires de l'Ecriture sainte, mais la catégorie la plus complète est celle des Pères de l'Eglise. Le *Traité de l'employ des saincts pères pour le jugement des différends* (1632), chef-d'œuvre de Daillé au dire de Bayle, témoigne, entre cent autres ouvrages, de l'importance qu'avait aux yeux des protestants du XVIIe siècle l'étude des Pères de l'Eglise primitive et aussi des docteurs du moyen-âge. Il n'y avait d'ailleurs guère plus de temps entre S. Thomas d'Aquin et Daillé qu'entre Daillé et nous-mêmes.

La bibliothèque de Charenton était moins bien fournie en fait d'auteurs protestants qu'au point de vue de la patristique. Ceux du XVIe siècle sont représentés par Luther

(1) Voir ci-après *Catalogue*, note 34 : Bèze ; 37 : Blachière ; 66 : Drelincourt ; 68 : Durant ; 83 : Du Moulin ; 97 : Primerose ; 98 : Du Pan ; 99 : Piscator ;

(2) *Catalogue*, note 49 : Calvin ; 52 : Cameron ; 54 : Chandieu ; 65 : Drelincourt ; 73 : Chassanion ; 75 : Merlin ; 88 : Du Moulin.

et Calvin, dès la première page, Mélanchthon, Œcolampade, Bucer, Zwingle, Bèze, Viret, etc.; on est surpris que les pasteurs du XVIIe siècle, surtout ceux de Paris qui ont écrit des douzaines de volumes, en aient donné ou fait acheter un si petit nombre.

Il y a des dictionnaires et grammaires de langues latine, grecque, hébraïque et arabe.

Les auteurs profanes sont représentés par quelques historiens, philosophes et orateurs de l'antiquité ; il y avait là quelques belles éditions des Estienne, de Plantin, Badius, etc. et quelques savants commentaires des humanistes de la Renaissance et de leurs successeurs encore vivants alors : Budé, Casaubon, Saumaise, etc. Les volumes étaient d'ailleurs fort beaux (*elegantissimi*) nous apprend le catalogue de vente publié un siècle après (1).

Le registre de Charenton nous renseigne aussi sur la formation des bibliothèques consistoriales, encore peu connue par des indications éparses. Il y aurait pourtant de curieux chapitres à écrire sur les bibliothèques protestantes, car, depuis les *Bibliens* de Meaux jusqu'aux fondateurs de la Société Franklin, les réformés de France ont toujours aimé à lire et à faciliter la lecture des bons livres pour autrui.

Au XVIe siècle déjà quelques livres appartenaient « *à l'église de Paris* ». Cette mention se trouve inscrite sur un volume appartenant à la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français et qui a pour titre : « *Deux instructions et trois epistres faictes et envoyées au clergé et peuple de Valence et de Dye par leur Evesque;* » Paris, 1557.

Dès 1604 il est question de créer une bibliothèque à la Rochelle (2) ; le 15 janvier 1606 on écrit à Scaliger : « Nous dressons une bibliothèque publique pour toutes les Eglises de France ; nous mendions partout ; et si vous

(1) *Bull.* t. XLIV (1895), p. 55.

(2) *France prot.*, 2e éd. t. III, col. 800.

n'étiez si loing je vous conjurerais d'y contribuer quelque chose afin d'y faire escrire vostre nom en grosse lettre d'or parmy ceux qui nous ayderont ». C'est précisément à La Rochelle en 1607 que le synode national, sur la proposition des députés de l'Orléanais, prit la décision suivante (1) :

« Les Eglises qui en auront le moien seront exhortées de dresser des bibliothèques pour l'usage de leurs pasteurs ».

Dans la maison consistoriale bâtie en 1613 près du premier temple (primitivement destinée à abriter un collège) et qui subsiste encore aujourd'hui (2), il y avait déjà quelques livres, avant l'incendie de 1621, mais nous n'en avons pas trouvé trace dans les documents du temps (3). En racontant les événements de la journée du lundi 27 septembre 1621, E. Benoît dit seulement : « la bibliothèque fut volée (4) ».

Le synode national réuni à Castres en 1626 renouvela l'invitation à fonder des bibliothèques, spécialement à Charenton (5) :

« Le synode exhorta toutes les provinces, et les plus riches Eglises, d'ériger des bibliothèques communes pour la commodité et l'utilité des pasteurs ;... et les députés de Bourgogne furent chargés, lorsqu'ils retourneront dans leur province, d'en avertir surtout le consistoire de Montpellier; l'*Eglise de Paris*, l'Université de Montauban et celle de Nîmes furent aussi informées en particulier de l'intention du synode sur le même sujet ».

La décision synodale fut promptememt mise à exécution, car l'assemblée se sépara le 5 novembre et, d'après notre catalogue, les premiers livres destinés à constituer

(1) Aymon, 1, 313. Cf. P. de Félice, *Protestants d'autrefois : les conseils ecclésiastiques*, etc., p. 61 ; cf. *les Temples*, p. 8 ; et *Education*, p. 279. Le catalogue de la bibliothèque de l'Académie de Saumur et aux Archives nationales, n° 239.

(2) Publiés dans le *Bull.* de 1855. t. IV, etc.

(3) Douen, *Révocation à Paris*, t. I, p. 119.

(4) *Hist. de l'Edit*, t. II, p. 382.

(5) Aymon, t. II, p. 378.

la bibliothèque furent déposés à Charenton « *sur la fin* de l'an 1626 ». Ce premier fonds comprenait déjà, semble-t-il, une centaine de volumes.

Depuis cette époque la collection s'accrut peu à peu de trois manières : par dons, achats et legs.

Les ouvrages sont parfois offerts par les auteurs eux-mêmes, ainsi *Chr. Justel*, M. *de Launay*, ou par des parents des auteurs : M. *de Villiers* donne les œuvres de son père Fr. Hotman.

D'autres donateurs d'ouvrages sont les députés généraux : MM. *de Montmartin* et *de Gallerande*; des membres de l'Eglise de Paris ou d'autres Eglises : MM. *de Netz*, *Marbault*, anciens ; *D. Arnauld* (parent des fameux jansénistes, qui offre les œuvres de S. Augustin), *Lhoste*, *de Maupeou*, *Ch, de Harlay*, *F. Vallée*, *Chevalier*, *du Bordage*, *F. de Roye de la Rochefoucauld*, *Malleray*, avocat à Poitiers, *du Temps*, *Guy de Morogue*, *de Sousse*; Mlle *Le Roy*.

Un assez grand nombre de volumes sont acquis grâce aux dons en espèces — souvent considérables — faits par des membres de l'Eglise ou par des étrangers de distinction en souvenir de leur séjour à Paris ou d'une visite à Charenton; nous trouvons ainsi 44 livres données par *J.-A. de Saint-Simon*, marquis de Courtomer, lieutenant-général des troupes françaises en Hollande, 300 par M. *de Rambouillet*, 180 par M. *de la Suze*; — 200 par le duc *de Lennox*, 100 par le duc *de Bethfort* (*sic*), 70 par le baron *de Languerach*, ambassadeur des Etats-Généraux, treize volumes par M. *Sarrazin* (chargé d'affaires de Genève); 200 par le comte *de Devonshire*, 100 par *Th. Craven*.

Enfin il y a deux legs importants qui augmentent de près de moitié le chiffre des volumes de la bibliothèque : M. *Ambroise Hubert*, bourgeois de Paris, sur lequel je n'ai pu trouver aucun renseignement (1), étant mort en

(1) *Isaac Hubert* était l'un des assistants à la première réunion tenue le dimanche 3 octobre 1621 dans une maison près du temple, après l'incendie (*Bull.* t. IV. 1855, p. 91).

1634, lègue 137 volumes catalogués par ordre alphabétique ; ce sont en majorité des ouvrages de controverse de pasteurs français de la fin du XVIe et surtout du commencement du XVIIe siècle ; ils donnent une grande idée du sérieux avec lequel les fidèles de ce temps essayaient de se rendre compte de leur foi et étudiaient les questions religieuses.

Vingt ans après, un autre legs, non plus de volumes mais d'argent pour en acheter (200 écus), semble avoir été de 1654 à 1664 une cause de tracas pour le Consistoire : les héritiers de M. *Calliste Meusnier* — autre inconnu pour nous (1) — versent d'abord 293 l. 17 s. 6 d. avec lesquel son se procure 23 gros in-folios ; puis le juge de Clamecy verse 168 livres encore consacrées à l'achat de publications coûteuses.

Est-ce à la suite de cette affaire que le catalogue de la bibliothèque fut transporté à Paris pour quelque enquête judiciaire ? Toujours est-il que, des « deux livres blancs reliés en veau noir » achetés en 1626, l'un — celui que nous avons eu entre les mains — s'arrête en 1664 ; 169 feuillets restaient encore vides pour les acquisitions ultérieures, si la Providence l'eût permis.

Comment ce catalogue est-il venu en possession de l'abbaye de Saint-Victor et que signifie la date 1747 inscrite alors à la première page (2) ? nous n'en savons rien. Qu'est devenu l'autre registre? Qu'est devenue la bibliothèque elle-même ? Autre mystère.

(1) *Esther Meusnier*, demeurant chez Mme de la Trimouille, est marraine à Charenton le 28 décembre 1614 (*Bull.* t. XXI (1872) p. 273).

(2) La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor fut la deuxième ouverte au public à Paris en 1652, neuf ans après la Mazarine (Alf. Franklin, *les anciennes bibliothèques de Paris*, 1867, p. 154). Elle était située sur l'emplacement actuel de la Halle aux vins, c'est-à-dire près d'un quartier où les protestants (les *Gobelin* etc.) étaient fort nombreux au XVIIe siècle. La maison des Nouveaux catholiques se trouvait dans la rue de Seine-Saint-Victor (aujourd'hui rue Cuvier) près de l'abbaye (Douen, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. XII, p. 772).

L'arrêt du parlement de Paris du 6 septembre 1685 ordonna de supprimer les ouvrages de plus de cinq cents auteurs (1) désignés par l'archevêque de Paris, et les fit rechercher « dans les maisons des ministres et anciens » (2). « Il y avait, dit E. Benoît, plusieurs Eglises qui avaient d'assez considérables bibliothèques dont les catholiques s'emparérent sous ce prétexte ».

Quelques semaines plus tard, à la révocation de l'édit de Nantes, la maison consistoriale de Charenton fut donnée aux Nouvelles Catholiques de la rue Sainte Anne. On a longtemps cru, sur la foi de l'abbé Lebeuf (3), que la bibliothèque, comprenant 1534 volumes, avait été « recueillie » dans cet établissement (4). M. Douen a démontré (5) que 122 registres d'actes de baptêmes, mariages et inhumations ont seuls été déposés au greffe, et que les autres ont été « mis en lieu sûr, probablement à la Haye, chez le fils de Claude, avec la bibliothèque. »

Enfin — c'est, à ma connaissance, le dernier renseignement qui ait été fourni sur cette question — M. Bernus en 1895 (6) a rappelé que la bibliothèque était, vers 1706, en dépôt chez Th. de Beringhen, à La Haye; elle fut ensuite confiée à J.J. Claude, et vendue en 1722 aux enchères publiques à La Haye. Depuis sa fondation en 1626 elle n'avait pas eu un siècle d'existence, dont un tiers à l'étranger.

Personne n'a-t-il découvert ce catalogue : « *Bibliotheca selecta Carentoniensis, seu catalogus elegantissimorum librorum, olim usui publico dicati in ecclesia R. Carentoniensi. His accessit Bibliotheca anonymiana excellentissimis libris referta. Horum publica auctio instituetur die* 26

(1) Benoît, *Hist. de l'Edit*, t. III, 2e partie, p. 82.)

(2) *Edits, déclarations et arrêtés* etc., publiés en 1855, p. 235.

(3) Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris, 1863, I. 313.

(4) *Bull.*, t. XLIII (1894), p. 549 et 613.

(5) *Bull.*, t. XXXVII (1888), p. 666. Cf. *Révocation à Paris*, t. I, p. 578; et t. II, p. 138.

(6) *Bull.*. t. XLIV (1895), p. 55.

oct. 1722 *in officina J. Neaulme.* Hag. comit., 1722; » in-8° de 110 pages ?

Comme l'abbé Lebeuf parlait de 1534 volumes en 1685 et que le catalogue déposé à la Bibliothèque nationale en énumère 548 seulement en 1664, il faut admettre que la bibliothèque de Charenton s'était encore notablement accrue pendant les vingt années qui précédèrent la Révocation — même en déduisant les 122 registres d'état civil, s'ils y étaient joints, ainsi que les registres des délibérations du Consistoire. En découvrant ces derniers nos amis de Hollande acquerraient un nouveau titre à la reconnaissance des protestants français.

JACQUES PANNIER.

Catalogue des Livres

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS AVEC LES NOMS DE CEUX QUI LES ONT DONNÉS OU DE LA LIBÉRALITÉ DESQUELS ILS ONT ESTÉ ACHETÉS, DISPOSÉ SELON L'ORDRE DES TEMPS QUE LES PRÉSENS ONT ESTÉ FAICTS

[Addition postérieure :] Ex Bibl. S. Vict. Paris 1747.

Les *Centuries de Magdebourg,* en huict volumes in fol. ont esté données par M. **Mallcray,** advocat à Poitiers (1).

Calvin, en huict volumes in fol. (2), par M. **de Sainct-Rauy.** (3)

Luther, en huict vol. in foll.

(f°2, verso).

1. Omis par la *France prot.* à son rang alphabétique, M. Malleray y figure (1re éd., t. IX, p. 99 et 101) comme député de la province du Poitou à l'assemblée de Grenoble, en 1615.

2. La *France prot.,* (2e éd., t. III, col. 633) signale une collection des œuvres latines en 7 vol. qui est de Genève, 1617.

3. Inconnu de la *Fr. prot.,* ce donateur avait épousé une catholique ; une lettre sans nom d'auteur et sans date, mais que je crois écrite par Daillé vers 1636 (Bib. nat., ms. fr. 17.822, fol. 51) est adressée « A madame de Saint-Ravy » avec cette note : « Elle est cath. r. » ; Daillé lui écrit des observations très intéressantes au sujet de sa conversion, qui paraît prochaine

Melanchthon, en quatre volumes in fol., par M. **de Nets,** auditeur des comptes et ancien de ceste église (4).

Sainct-Jerosme, en quatre volumes in. fol., par M. **du Tens** (Temps *ainsi corrigé*), thrésorier de l'extraordinaire des guerres de Mets, Thou (*sic*) et Verdun (5).

Sainct-Augustin, en cinq vol. in fol., par M. **Arnaut,** conseiller du Roy et controlleur général des Restes (6).

Les Conciles de l'impression de Cologne, en cinq volumes in fol., par M. **Lhoste,** sieur **de Monfermeil,** conseiller et secrétaire du Roy (7).
(fol. 3, recto).

Les Conciles de l'impression de Rome, en quatre vol., par Messire Henry **de Chivray,** marquis **de la Bare** (8).

Les Annales de Baronius, en treize vol., par Messire **Gilles de Maupeou,** intendant et contrôleur général des finances (9).

Sainct-Chrysostome, en dix vol., in fol., par Messire **Charles de Harlay,** baron **de Dolot** (10).

Les *Œuvres de Philippes de Mornay*, en treize vol. divers, par M. **Marbaut,** conseiller et secrétaire du Roy et Ancien de ceste Eglise (11).

4. Philippe de Netz (*France prot.* t. VIII, p. 15) signe avec Drelincourt et six autres anciens le 20 août de cette année 1626 une lettre demandant au synode national de confirmer la nomination de Daillé et de lever la censure prononcée — pour nomination contraire à la discipline — par le synode provincial contre le consistoire de Paris (Aymon, II, 441). Sur Mélanchthon, voir ci-dessous note 76.

5. François du Tems avait épousé en 1634 Marie Marbault, fille d'un des donateurs suivants (*Fr. prot.* t. VII, p. 215).

6. David Arnauld, protégé de Sully (*France prot.*, 2e éd., t. Ier, col. 359).

7. Omis par la *France prot.*

8. Cette donation fut postérieure à 1633, car c'est à cette date que la châtellenie de la Barre en Anjou fut érigée en marquisat en faveur de *H. de Chivré* (*sic* dans la *France prot.*, 1re éd., t. VI, p. 147) alors lieutenant-général de l'artillerie, puis maréchal de camp en 1638, et mort cette même année.

9. *Fr. prot.*, 1re éd., t. VII, p. 338. Cf. ci-dessous note 64.

10. Inconnu de la *France prot.*, mais sans doute parent des *Harlay de Sancy* qu'elle signale (1re éd. t. v, p. 433).

11. Pierre Marbault, sieur de Saint-Laurens, le fidèle secrétaire de Duplessis-Mornay (*Fr. prot.*, t. VII, p. 215). Celui-ci était mort en 1623 et deux volumes de ses *Mémoires* avaient paru en 1624 et 1625 (*Fr. prot.*, t. VII, p. 541). Cf. ci-après notes 91 à 96, 106 et 113.

Les *Œuvres du Cardinal du Perron*, en quatre vol., in fol., par M. **Martineau,** s[r] **du Perron** (12).
(fol. 3, verso).

Les *Œuvres de François Hothman*, en trois vol., in fol., par M. **de Villiers Hothman,** fils aîné de l'autheur (13).

Les *Œuvres de Chamier* (14), en quatre vol., in fol., par M. **de Montmartin,** député général (15).

La *Bibliothèque des Pères*, en neuf vol. in fol., par Messire **Henri de Clermont d'Amboise,** marquis **de Gallerande,** député général (16).

La *Bible*, avec la glose ordinaire et les apostilles de Nicolas de Lyra, par Messire **François Vallée,** sieur **de Chenailles,** conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé et président au Bureau des thrésoriers généraux de France en la généralité de Paris (17).

La *Grande Bible royale d'Anvers*, en huict vol., in fol., par M. **Hérouard,** conseiller du Roy et controlleur général des fermes de France (18).

Une *Bible latine*, de l'impression de Plantin, en cinq vol. in 24 par M. **Chevalier,** secrétaire de la Chambre du Roy (19).

Les *Œuvres d'Erasme*, en neuf vol., par Mlle **Le Roy** (20).

12. Le cardinal était en effet d'une famille en partie protestante; il prépara lui-même une édition révisée de ses œuvres peu avant sa mort (1618); le quatrième volume parut en 1629 (*Encycl. des sc. rel,,,* t. IV, p. 148).

13. Edition publiée de 1599 à 1601.

14. Probablement le *Panstratiae catholicae... corpus*, etc., dont la 1re et la 2e édition (Genève 1626 et Francfort 1627) ont l'une et l'autre 4 volumes. C'est « le système de polémique le plus complet qui existe » d'après la *France protestante*, 2e éd., t. III, p. 1035. Chamier était mort en 1621.

15. Esaïe du Matz, sieur de Montmartin, député général depuis 1622; la *Fr. prot.*, (2e éd. t. V, col. 762) ne sait plus rien de lui après 1626.

(31) Dont l'un est le registre actuellement à la Bibliothéque nationale.

16. Ce fut le synode national de Castres (1626) qui présenta le marquis de Gallerande pour les fonctions de député général. Il donna sa démission en 1644 (*Fr. prot.*, t. IV, col. 436).

17. Omis dans la *Fr. prot.* Sur ses « ridicules dépenses » à Montfermeil (près du Raincy) voir Tallemant des Réaux, *Historiettes* (éd. Monmerqué), t. III, p. 105.

18. C'est en novembre 1657 que *Barthélémy Herwart* devint contrôleur général (*Fr. prot.*, 1re éd., t. v, p. 512.) Cette date amènerait à penser que ce catalogue a été complété ultérieurement sur certains points.

19. Inconnu de la *France protestante*. Voir Tallemant des Réaux (*Historiettes*, éd. Monmerqué, t. IV, p. 51) qui fut reçu par lui à Chenailles, près Jargeau.

20. Inconnue.

Salmeron, en sept vol., in fol., M. **du Bordage** (21).

Nomocanon Photii, in-4°.

Codex canonum Ecclesiæ universæ, 8° (22).

Canones ecclesiae Affricanae 8°, par M. **Justel,** conseiller et secrétaire du Roy (23).

(f.°4, verso.)

Messire Louis **de Champagne,** comte **de la Suze**(24), a faict présent de cent quatre-vingt ffancs dont on a chepté (*sic*) les livres suivants :

Sainct-Denis Aréopagite, fol.

Justin Martyr, grec., lat., fol.

Un autre *Justin Martyr*, grec, de l'impression de *Robert Estienne*, fol.

Sainct-Irénée, fol.

Les *Œuvres d'Origènes*, en latin, fol.

Le mesme *Contra Celsum*, grec, lat., in 4°, &

Philocalia, grec, lat., 4°.

Clément Alexandrin, de la bibliothèque de Médicis fol..

(f° 5, recto).

Eusèbe de Césarée, de preparatione et demonstratione Evangelica, fol.

L'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, de Socrate, de Théodoret, de Sozomène et d'Evagrius, en deux volumes, l'un en latin et l'autre en grec, de l'impression de Robert Estienne.

21. René de Montbourcher, sr du *Bordage*, gentilhomme breton (*Fr. prot.*, 1re éd., t. VII, p. 459.)

22. « J'estime fort ce labeur de M. Justel, écrit l'Estoile dans son Journal, parce qu'il ne dit rien de soi-mesme ; mais pour esclaircir nos ténèbres en ce temps où on ferme les yeux à la vérité, se sert de la lumière de toute l'antiquité romaine qu'il est bien malaisé de dédire et désavouer ».

23. Christophe Justel, «l'homme de son temps qui sçavoit le mieux l'histoire du moyen âge » au dire d'Ellies du Pin (*Fr. prot.*, t. VI, p. 114), a publié ces trois ouvrages le premier en 1615, le second en 1610, le troisième en 1615.

24. Présenté en 1626 par le synode de Castres pour être nommé député général ; envoyé en 1632 en Suède par Richelieu, maréchal de camp en 1633, enfin lieutenant général des armées du roi et mort en 1636 (*France prot.*, 2e éd., t. III, col. 1042). Ayant épousé Charlotte de la Rochefoucauld il était beau-frère du donateur suivant, avec lequel il fut arrêté et jeté à la Bastille en 1628 (*France prot.*, 1re éd., t. III, p. 325 et t. VI, p. 354).

Sainct Athanase, en deux vol., fol.

Grégoire de Neocaesaree, *Macarius* et *Basile de Seuleucie* (*sic*) grec., lat., fol.

Sainct-Basile, grec, lat., fol., en trois vol.

Grégoire de Nazianze, grec, lat., en deux vol., fol.
(f° 5, verso.)

Epiphane, grec, lat., en deux vol., fol.

Eustathii opera 4°.

Messire **François de Roye de la Rochefoucaud,** comte **de Roussy** (25), a donné cent ciquante francs, de laquelle somme ont esté achetez les livres suivants :

Grégoire de Nysse, grec, lat. en deux vol., fol.

Synesius, grec, lat., fol.

La *Bibliothèque de Photius*; grec, lat., fol.

Tertullian, avec les nottes de Pamelius, fol.
(f° 6 v°)

Les *Œuvres de Sainct Cyprien*, fol.

Les *Œuvres de Sainct-Ambroise*, fol.

Les *Œuvres de Grégoire*, I fol.

Le *Corps du droit Canon*, fol.

Le *Décret et les Décretales*, avec la glose, en trois vol., fol

Les *Décrets de Saint-Yves*, evesque de Chartres, fol.

Le *Pontificat Romain* de l'impression de Rome, fol.

Les *Décrets* de l'Eglise gallicane, par Laurent Bouche , fol. (f° 6, v°).

La *somme bénéficiale*, par le mesme, fol.

Les *Œuvres d'Aristote*, grec, lat.. en deux vol. fol.

Messire **Jean Anthoine de Sainct-Simon,** marquis de Courtomer, colonel d'un régiment et lieutenant-général des troupes françoises en Hollande (26), a donné quarante-quatre francs, dont on a achepté :

Les *Œuvres de Stapleton*, en quatre vol., fol.

25. *France prot.* 1re éd. t. VI, p. 354 b.

26. J.-A. de Saint-Simon, marquis (depuis 1620) de Courtomer, obtint en 1629, la permission de lever un régiment pour le service des Etats Généraux et fut tué cette même année (*Fr. prot.*, 1re éd., t. IX, p. 107).

L'Economie de la Bible, par Georges Ederus, fol.

La *Mer des Histoires* fol..

(f° 7, v°).

Messire **Gédéon de Boetzeller** et **Asperen,** baron de Languerach et du sainct empire, ambassadeur ordinaire de MM. les Estats généraux des Provinces Unies des Pays-Bas en France (27), a donné soixante et dix francs dont on a acheoté :

La *Bible grecque* des septante interprètes avec le Nouveau Testament et la version latine, en deux vol., fol.

Les *Anciens Conciles de France,* avec les notes du Jésuite Sirmond, en trois vol., fol.

Les *Commentaires de Lorinus* sur les pseaumes, fol., 3 vol.

Facundus, evesque de Hermiane, avec les nottes du Jésuite Sirmond.

Les *Commentaires de Mollerus* sur les pseaumes, in fol. (f° 7, v°).

Monsieur **de Launay,** s^r^ **de la Mothe,** cons^er^ et secrétaire du Roy et ancien de ceste Eglise a donné (28) :

Sa *Paraphrase et exposition* sur l'ecclésiaste et sur le prophète Daniel, et de plus quatre vingts francs dont on a achepté :

L'Histoire de Matthieu Paris, moine de Saint-Aubin, en Angleterre, de l'impression de Londres, 1571, fol.

Alvares Pelagius de Planctu ecclesiae, fol.

L'Histoire de la vie des Papes, par Anasthasius, bibliothéquaire de l'église romaine, 4°.

(f° 8 r°).

27. C'est chez lui que s'était réfugiée Mme Daillé en octobre 1628 lorsqu'on craignait qu'une émeute ne suivît la nouvelle de la prise de La Rochelle, et c'est à l'hôtel de l'ambassade que naquit Jean Daillé (*Fr. prot.*, 2e éd., t. col. 36.) Il avait épousé *Louise-Elisabeth de Clermont*, sœur du marquis de Gallerande, nommé ci-dessus, nº 16 (*France prot.* 2e éd., IV, 436).

28. Pierre de Launay (1573-1661), ancien de l'Eglise de Paris pendant plus de quarante ans (*Fr. prot.*, 1re éd., t. VI, p. 428) : « Levé à quatre heures du matin il commençait par lire un chapitre du Livre saint, étudiait tout ce que les commentateurs avaient écrit sur la matière, et ajoutait ses propres observations, ses *paraphrases* » ; les deux ouvrages qu'il donne à la bibliothèque de Charenton avaient paru en 1616 et 1624. Il devint chiliaste et fut combattu par son ami Amyraut. En 1637 il fut secrétaire du synode national d'Alençon (Douen, *Révoc. à Paris*, t. Ier, p. 283), et nous a laissé de remarquables procès-verbaux (*Bull.*, t. XIII, p. 41).

Les *Chroniques de Jehan Turpin*, de Rhegino, de Sigebert et de Lambert d'Hirsfeld, fol.

La *Chronique de l'abbé Lusperg*, fol.

La *Chronique de Freculphus*, evesque, fol.

Les *Ennéades, de M. Anthoine.*

Loecius Sabellicus, en deux vol., fol.

Les *Décades de Blondus*, fol.

Les *Œuvres de Pierre de Blois*, fol.

Une *Bible françoise*, imprimée à Paris, fol.
(f° 8, v°).

M. le duc **de Lenox** a donné deux cens livres, de laquelle somme ont esté achetez les livres suivans :

Le *Trésor de la langue grecque*, composé par Henri Estienne, en quatre volumes, fol.

Les *Œuvres de Gabriel Vasquez*, en cinq vol., fol.

Les *Œuvres du cardinal Hugo*, en six vol., fol.

Les *Œuvres de Hugues de Sainct-Victor*, en trois vol., fol.
(f° 9 r°).

Les *Œuvres du cardinal Bonaventure*, en trois vol., fol.

Ockam du Sacrement de l'autel et les questions quodlibétaires avec le *Grégoire de Rimini*, sur le deuxième des sentences, fol.

Ockam, l'ouvrage de 90 jours, fol.

Lylius Gregorius Giraldus, touchant les dieux des anciens payens, fol.

L'*Histoire de Hongrie*, d'Anthoine Bonfinius, Michel Ritius P.

Gallimachus et T. Alexander Cortesius, fol.

La *Chronique d'Anthonin*, archevesque de Florence, en trois vol. fol.
(f 9 v°).

La *Chronique de Otto et de Conrard*, evesques, de Guntherus et d'Albert de Strasbourg, fol.

Les *Commentaires de Jean Cuspinian* sur l'Histoire abbrégée de Sextus Rufus et la chronique de Cassiodore, avec l'Histoire d'Autriche, du mesme Cuspinian et la chronique d'Albert de Strasbourg, fol.

Les *Fleurs d'histoires de Matthieu de Westmonster*, imprimées à Londres, 1592, fol.

L'Histoire d'Eadmerus, moine de Cantorberi, de l'impression de Londres, 1623, fol.

La *Chronique des Chroniques, par Florent*, moine de Wigorn, imprimé à Londres, 1592, fol.
(f° 10, r°).

Seldenus, touchant le droict de succession qui s'observoit autresfois entre les Hébrieux, 4°.

Œcolampade sur Esaie, fol.

Le mesme sur Ezéchiel, fol.

Les *Œuvres de Plutarque*, grec, lat,, deux vol., fol.

Les *Commentaires de Mercerus*, sur la Genèse, fol. (29).

Les *Commentaires*, du mesme autheur et de quelques autres, sur les prophètes Osée, Joel, Amos, Abdias et Jonas, fol. (30).

Deux livres blancs, reliez en veau noir, pour escrire les catalogues des Livres de la Bibliothèque et les noms de ceux qui les ont donnez.
(f° 10, v°).

Au mois juin 1634 200 F. Messire **Russel**, comte **de Bethfort,** a donné deux cents francs dont on a acheptè les livres suivants :

26 *Origène sur Saint-Jean*, fol.

2 *Optat Milevitain*, avec les observations de Gabriel de l'Aubespine, evesque d'Orléans, fol.

1 *Isidore de Séville*, fol.

20 *Isidore de Damiette*, grec, lat., fol.

5 *Cassian*, avec les commentaires de Gazaens, fol.

6 Les *Œuvres de St-Hilaire*, fol.

8 Les *Œuvres de Saint-Cyrille de Jérusalem*, grec, lat., fol.

19 Les *Œuvres de Beda*, en trois vol,. fol.
(f° 11 r°).

17 Les *Œuvres de Sainct-Bernard*, fol.

21 Les *Œuvres de Damascène*, fol.

29. Jean Mercier, professeur d'hébreu au Collège de France: *Commentariüs in Genesim ex editione et cum praefatione Th. Bezae*, 1598 (*Fr. prot.*, t. VII, p. 331). Son fils Josias, s^r des Bordes et de Grigny, député général, etc., était mort en 1626.

30. *Commentariis in Hoseam, Joelem, Amosum, Abdiam et Jonam, una cum commentariis Kimhi, Aben Ezrae et Jarchi*, 1589.

12 Les *Œuvres de Alchuin*, avec les trois livres de Paulin, patriarche d'Aquille.

11 Les *Commentaires de Théophilacte*, sur les quatre évangiles, grec, lat., fol.

23 Les *Canons des Apostres* et des Conciles et les Epistres des Saincts-Pères, avec les commentaires de Balsamon, grec, lat. fol.

22 Les *Commentaires de Zonaras*, sur les mesmes canons, grec, lat., fol.

Les *Commentaries d'Œcumenius*, sur le Nouveau Testament,
16 avec Aretas de Césarée, sur l'Apocalypse, grec, lat., deux vol., fol.
(f° 11. v°).

15 *L'Histoire ecclésiastique*, de Nicéphore Calixte, grec, lat., deux vol., fol.

9 La *Vie des SS. Pères*, par Hébert Rosweyd, fol.

10 Les *Commentaires de Lorinus*, sur les Epistres canoniques, fol.

18 Les *Œuvres de Platon*, grec, lat., fol.

7 *Alstedius contre la transsubstantation* et le sacrifice de la messe, avec un traicté de l'Eglise, fol.

14 Les *Œuvres meslées*, de Fallerus, 4°.

24 Les *Œuvres d'Arnobe*, in 8°.

25 Les *divines institutions* de Lactance, 12°.

3 *Caninius et Nebrissensis*, touchant les mots hébrieux du Nouveau Testament, avec les *Commentaires de Gaspar Varsérius* de la région d'Ophyr.
(f° 12 r°).

4 *L'Itinéraire de Benjamin*, avec les notes de Constantin L'empereur, 8°.

13 Les *exercitations ecclésiastiques de Montaigu*, fol.

M. Hubert est décédé le 26 juillet 1634

M. **Ambroise Hubert**, bourgeois de Paris, a légué, par son testament, les livres suivans :

L'Alcoran des Cordeliers, 12° (31).

31. *Alcoran des Cordeliers* tant en latin qu'en français, c'est-à-dire Recueil des plus notables bourdes et blasphèmes de ceux qui ont osé comparer S. François à Jésus-Christ tiré (par Erasme Albère) du Grand Livre des conformités, etc., trad. en français par Conrad Badius, Genève 1556 etc., (Barbier, *dict. des ouvr. anonymes*, 93) et édition in-12, Genève 1578 (Graesse, *Trésor de livres rares*, I p. 64.)

Baleus, des vies des Papes, 8° (32).

Baston de la foy, 16°.

Beze, Sermons sur les trois premiers chapitres du Cantique des Cantiques, 8° (33).

Sermon de la Résurrection, 8° (34).

Paraphrase sur les pseaumes, 8° (35).

Confession de foy, 12° (36).

Bible française, de Genève, 1588, 4°.

Bible latine, Junius, 4°.

Bible de l'impression de Barbier et Courteau, 4°.

(f° 12. v°).

Bible de Genève, 1588. 8°

Bible latine, de Robert Estienne, 1545, 8°

Bertrand *prestre, du Saint-Sacrement*, 8°.

La vie de Jésus-Christ, par *Jean Blaschière*, 8° (37).

Brouart (*sic*), contre *Feuardent*, 12° (38).

Cent Sermons de *Bullinger* sur l'Apocalypse, 8°.

Cecy est mon corps, par Bedé (39).

Calvin, *commentaires sur les cinq livres de Moyse et Josué*, fol. (40).

(f° 13, r°).

Sur les pseaumes, fol. (41).

32. John Bale, *Les vies des évêques et papes de Rome*, Genève, Badius 1561, (Graesse, *Trésor de livres rares*, I, p. 282.)

33. Editions connues de la *France protestante :* 1586 et 1615.

34. Inconnu de la *France prot.*

35. La *France prot.* ne cite qu'une édition latine de 1579, etc.

36. Editions connues de la *France prot.*, 1559, 1564, etc.

37. Jehan Blachière, dont la *France prot.* ne cite aucun ouvrage (2e édit, t. II, col. 589), était proposant à Nîmes en 1598.

38. Brouaut (Jean), médecin à Carentan. Sur sa controverse vers 1601 avec le cordelier François Feu-Ardent voir *Fr. prot*, 2e éd., t. III, col. 216). Le titre du livre de J. Brouaut, publié en 1603, est : *Réplique aux illusions et fumées de f. François Feu-Ardent* etc., (Saumur, Th. Portau, pet. in-8°). H. Bordier n'en connaissait pas d'exemplaire.

39. Dédié à Mademoiselle de Rohan (Sedan, J. Jannon, 1612, in-12).

40. Ed. lat. 1563, trad. fr. 1564 et 1565.

41. 1558, etc.

Sur Esaïe, fol. (42).

Sur Jérémie, fol. (43).

Sur Ezéchiel, fol. (44).

Sur l'harmonie évangélique, fol. (45).

Sur les douze petits prophètes, fol. (46).

Sur les Epistres de Sainct Paul, fol. (47).

Sermons sur les deux à Thimothée et celle à Tite (48).

Sur la Passion, 8° (49).

Sur les commandements contre l'idolâtrie et quatre autres divers sermons sur le *livre de Job*, fol. (50).

L'Institution, 4° (51).

Caméron. *Examen des préjugez* de ceux de l'Eglise romaine 8° (52).

Sept sermons sur le b[me] de Saint Jean, 8°.

Catéchisme de Cappel, 8° (53).

Cautelles de la messe, 16°.

42. L'édition in-fol. de la trad, fr. est de 1572.

43. 1564.

44. 1565.

45. 1554.

46. 1560, etc.

47. 1562, etc.

48. 1555, in-8 etc.

49. Nous ne savons de quel recueil il s'agit.

50. La *.Fr prot.* (2e éd., t. III, col. 618) cite d'une part (éd. in-fol. de 1567) sermons sur les dix commandements... et deux sermons contre l'*idolâtrie ;* d'autre part : *sermons sur le livre de Job* 1635 etc., (« ceux de Calvin qui ont joui de la plus grande réputation... Coligny les appelait son *panchreste* »).

51. Les éditions in-4° publiées du vivant de Calvin sont la 9e (1561), la 10e (1562), la 14e (1563).

52. L'un des premiers défenseurs de « l'universalisme hypothétique », le théologien écossais Cameron, successeur de Gomar à Saumur, a publié en 1616 le « *Traicté auquel sont examinez les prejugez de ceux de l'Eglise romaine contre la Religion réformée* »*;* les *sermons sur Jean VI* ont paru (1624) in-12 ; il s'agit donc ici d'une autre édition non signalée par la *France prot.* 2e éd., t. III, col .665.

53. Jacques Cappel (mort en 1624): *Catéchisme confirmant par l'Ecriture la confession de foy*, etc. Sedan 1622 et 1623. (*France prot.*, 2e éd., t. III, col. 725).

Chandieu. *Responce aux Moines de Bourdeaux* (54). 12°.
(f° 13 v°).

Trois traitez scholastiques, 8°.

Traité des sainctes Escrictures, par Clémenceau 8° (55).

Concordance de la Bible, en latin, fol.

Cop *sur les proverbes*, 8° (56).

Sur l'Ecclésiasie et sur le cantique des cantiques, 8°.

Conférence de Nanci, par Couet 8° (57).

Responce de Couet, 8° (58).

Consolation des malades, par Cucuel, 8° (59).

Conseil sur l'efaict du Concile de Trente. par Charles du Moulin, 8° (60).

Apologie des Eglises réformées, par Jean Daillé, 8° (61).

Dialogue entre le père et le fils, par Jean de la Place (62), et y en a deux exemplaires, 8°.
(f° 14 r°).

Discours de l'estat présent des Eglises réformées de France, 8°.

54. Antoine de Chandieu : *Response à la profession de foy publiée par les moynes de Bourdeaux* etc., par Antoine de Sadeel (1e éd., 1585), 2e éd. 1590, in-8. L'édition de la Bibliothèque de Charenton était donc une autre que celles indiquées par la *France prot.*, 2e éd., t. III, col. 1057.

55. Jacques Clémenceau, encore ministre à Poitiers en 1637 ; *Traité des principales controverses... touchant les saintes écritures*, La Rochelle, J. du Coin, 1607, in-8 (*France prot.*, 2e éd., t. IV, col. 416.)

56. Nicolas Cop, ou Michel Cop pasteur à Genève (*Fr. prot*, t. IV, col. 617)?

57. Jacques Couët du Vivier. Il y a deux éditions de la Conférence parues en 1600, à Nancy et à Bâle (*Fr. prot.*, t. IV, col. 769).

58. Une *Response* (antiluthérienne) est de 1588, deux autres (à Lescaille de 1593.

59. Samuel Cucuel, pasteur à Montbéliard (1575-1622). *Thrésor de consolations pour les malades et mourans ;* nombreuses éditions dont la première indiquée par la *France prot.* (t. IV, col. 956) est de 1602.

60. *Conseil sur le fait* (*sic*) *du Concile de Trente, réception ou rejet d'iceluy*. 1564, par Charles du Moulin. Une nouvelle édition avait paru en 1606 in-8. (*Fr. prot.* t. V, col. 793).

61. *Apologie des Eglises réformées* où est montrée la nécessité de leur séparation d'avec l'Eglise romaine, Charenton, in-8°, 1633, 1641, etc.

62. *Discours en forme de dialogue entre un père et son fils sur la question si l'on peut faire son salut en allant à la messe pour éviter la persécution*, 1629, par *Josué* (et non *Jean*) *de la Place* (*Fr. prot.*, t. VI, p. 310).

Drelincourt, *du jubilé*, 8° (63).

Combat romain, 8° (64).

Abbrégé des controverses par passages de la Bible de Louvain, 24° (65).

Abbrégé des controverses par passages de la Bible de Genève, 24° (66).

Déclaration de M. A. de Dominis.

Item les Escueils, 8°.

Durand, *sermons*, 12° (67).

Sermons sur l'histoire de la Tentation, 8°.

Sept sermons, 8°.

Consolation des malades, 8° (68).

De l'Espine, *Discours*, 16°.

Opuscules, en deux tomes, 16°.

Traité de la foy, 8°.

Exhortation au martyre, 24°.

Evangile de Rome, par Beaulieu, 8° (69) (f° 14, v°).

Huict sermons de Michel Le Faucheur (70), reliez avec ceux de Jean Mestrezat, 12°.

Apologie de Gentillet, 8°.

63. *Du Jubilé des Eglises réformées* avec le jubilé de l'Eglise romaine, Charenton, 1627.

64. *Le combat romain*, ou examen des disputes de ce temps, précédé d'une épître à M. Gilles Maupeou, intendant général des finances, 1629 (*Fr. prot.*, t. V, col. 489).

65. *Abrégé des controverses* ou sommaires des erreurs de l'Eglise romaine avec leur réfutation par des textes exprès de la Bible de Louvain, 1628 in-12, 1630 in-8° etc., (la *Fr. prot.* ne cite pas d'édition in-24.)

66. Inconnu de la *France prot.*

67. Samuel Durant était mort en 1626; son cousin Fred. Spanheim a édité en 1627: l'*Histoire de la Tentation* de N. S. J. C. exposée en XVIII sermons en l'Eglise réf. de Paris ; et : *Sept sermons* sur l'échelle de Jacob, l'agneau pascal, etc.

68. La *Fr. prot.*, (t. V, col. 1024) n'indique aucun ouvrage de S. Durant portant ce titre ; serait-ce le livre de Cucuel (ci-dessus) ou de quelque autre auteur ?

69. J. Liévin de Beaulieu, pasteur à Averne (Mantes): *L'Evangile de Rome*, comme il a été immédiatement reçu du pape, etc. 1600 (*Fr, prot.*, 1re éd., t. VI, p. 454).

70. *Huict sermons faits en l'Eglise de Montpellier*, 1625 (*Fr. prot.*, t. VI, p. 495).

Girard, *Théâtre de la conscience.*

Préparation au sainct Ministère.

Commentaires sur le catéchisme.

Hall, *devise de Dieu*, 12°.

Nulle paix avec Rome, 12°.

Contemplation sur l'histoire du vieil et Nouveau Testament. 12°.

Paraphrase sur le cantique des cantiques avec un sermon de la Passion, 12°.

Prières de Haslé, 24°.

Histoire ecclésiastique, deux vol., 8° (71).

Histoire des Martyrs, fol. (72).

Indice de la Bible, fol.
(f° 15 r°).

Livre des marchands, 24°.

De Loque, *Traité de l'Eglise.*

Abus de la messe 8°.

Marnix, *de la Cène*, avec un traicté de l'Eucharistie, sans autheur, 8° *second tome* du *tableau des Différens*, 8°.

Marchandise des prestres par Chassanion, 16° (73).

Préservatifs contre la révolte, par Samuel des Marets, 8° (74).

Merlin, *Sermons sur Ester*, 8 Prières, 24° (75).

Prières 24°.

Somme de théologie de Melanchthon, 8° (76).

71. Est-ce l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, de Th. de Bèze?

72. La dernière édition du livre de J. Crespin (1554) est de 1619 (*Fr. prot.* t. IV, col. 896).

73. Bertrand de Loque, 1577 (*Fr. prot.*, 1re éd., t. VIII, p. 121.)

73. Jean Chassanion, pasteur à Metz, etc., mort en 1598. L'édition de *l'excellent traité de la marchandise des prêtres*, citée par la *Fr. prot.* (t. IV, col. 79), est de 1603, in-12, ce n'est donc pas celle-ci.

74. Professeur à Sedan après Cappel, des Marets y publia cet ouvrage en 1628 (*Fr. prot.*, 2e éd., t. V, col. 323).

75. Pierre Merlin, chapelain de Coligny, mort en 1603: *Sermons sur le livre d'Ester*, 1591 (*Fr. prot.*, 1re édi, t. VII, p. 389) ; — Sainctes prières recueillies de plusieurs passages de l'A. et du IV, T. ; T. ; 1609 in-18, 1615 in-12 ; 1617 in-16. Pas d'édition in-24 signalée par la *Fr. prot.*

76. On sait que Calvin a publié sous ce titre une traduction française dont la 1re édition, précisément in-8°, est de 1546 (*Fr. prot.*, 2e éd., t. III, p. 592).

Mestrezat, *De la communion à Jésus-Christ*, 8° (77).

Sermons avec ceux de Michel Le Faucheur, 8°.

(f° 15, v°).

Du Moulin. *Nouveauté du papisme*, fol. (78).

Vocation des pasteurs, 8° (79).

Bouclier de la foy, 8° (80).

Combat chrestien, 12° (81).

Défense de la foy, 8° (82).

Préparation à jeusne et repentance, avec quelques prières, 24° (83).

Antibarbare, 8° (84).

Apologie pour la Cène, 8° (85).

Eaux de Siloé, avec les responces et répliques, 8° (86).

Théophile, 12° (87).

De la Cognoissance de Dieu, 24° (88).

Sermon sur le 9e chap. de Daniel, 24° (89).

Conseil touchant les mariages de contraire religion (90).

Napeir. *Sur l'Apocalypse.*

77. *De la Communion à Jésus-Christ au sacrement de l'Eucharistie*, 1624.

78. C'est la 1re édition du célèbre ouvrage de P. du Moulin (Sedan, 1627). *France prot.*, t. V, col. 815).

79. Les éditions in-8 connues de la *Fr. prot.* sont celles de Sedan 1628 et 1631.

80. 1618, etc.

81. Du combat chrestien ou des afflictions à MM. de l'Eglise réformée de Paris, Sedan 1622

82. Défense de la foy catholique contenue au livre du roy Jacques Ier, 1604, 1612, 1624, etc.

83. Ce titre ne figure pas dans la liste des 82 ouvrages énumérés par la *Fr. prot.*

84. *L'antibarbare* ou du langage incogneu tant ès prières des particuliers qu'au service public etc., 1619, 1629, etc.

85. 1607, etc.

86. *Eaux de Siloé.* Pour esteindre le feu du purgatoire contre les raisons et allégations d'un cordelier, etc., 1603; accroissement des eaux de Siloé, etc., 1604, etc.

87. *Théophile* ou traité de l'amour divin, 1609 et 1610.

88. La *Fr. prot.* ne cite que des éditions in-12 et in-16 de cet ouvrage paru d'abord en latin (in-24) en 1625.

89. L'édition de Sedan 1623 citée par la *Fr. prot.* est in-16.

90. 1619, in-12.

Œcolampade *sur Job*. 4° (91).
(f° 16, r°).

Du Plessis. *Institution de l'Eucharistie*, fol.

Mystère d'iniquité, fol. (92).

Item un autre 8°.

Traicté de l'église, 4° (93).

Responce à l'evesque d'Evreux, 4° (94).

Responce à Dupuy, etc., 4° (95).

Méditations, 12° (96).

Primerose. *Vœu de Jacob*, deux vol., 8° (97).

Trompette de Sion, deux vol. 8°.

Sermons de la Réconciliation, de l'homme avec Dieu, 8°.

Exposition du catéchisme, par du Pan (98).

Prattique de piété, première et troisième édition, 2°.

91. Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly au sud de Paris (*Fr. prot.* t. VII, p. 512 et suiv.); le traité de l'*institution usage et doctrine du sainct sacrement de l'Eucharistie en l'Eglise ancienne* parut en 1598 ; c'est la 2e édition, de 1604, qui est in folio.

92. *Le Mystère d'iniquité* c'est-à-dire l'histoire de la papauté, 1611 in-fol ; 1612 in-8°. Elie Benoit (*Hist. de l'Edit*, etc., I, IIe partie, p. 72) dit de la 1re édition « Ce ne fut pas tant la dignité du sujet et la réputation de l'auteur qui firent parler du livre, qu'une planche qu'on voyait à la tête... la figure d'une tour de Babel d'une prodigieuse architecture et qui paroissoit aux sepctateus un sujet d'admiration, mais elle n'étoit soutenue que par des pièces de bois où on voyait mettre le feu ».

93. Traité de l'Eglise ; les éditions in-4. sont de 1599 et 1606.

94. *Responce au livre publié par le sieur evesque d'Evreux* (Du Perron) *sur la conférence tenue à Fontainebleau le* 4 *may* 1600, 1602.

95. Est-ce la *Vérification des lieux impugnez de faux, tant en la préface qu'aux livres de l'institution de la saincte eucharistie par le sieur Dupuy* (1600) ?

96. Méditations sur quatre psaumes 1591, édition in-8e, d'après la *Fr. pro.* (t. VII, p. 539.)

97. Gilbert Primerose, pasteur écossais, qui exerça son ministère en France jusqu'en 1623 ; la *Fr. prot.* (t. VIII, p. 329.) indique une édition in-8° du *Vœu de Jacob opposé aux vœux des moines* en *quatre* volumes (1610), et un édition en *deux* volumes (1620) de la *Trompette de Sion* ou *la Répréhension des péchés avec exhortation à repentance ;* elle ne signale que deux recueils de sermons *en anglais*, et non celui qui figure ici.

98. La *Fr. prot.* ne cite aucun ouvrage d'Abraham du Pan, ministre dans le pays de Gex jusqu'aux environs de 1626 (t. V, col. 843.)

Sommaire de la Doctrine chrétienne, par Piscator (99). (f° 16. v°).

La parole de Dieu advertissante, 8°.

Prières et méditations en la contagion, 12°.

Antidote de Peju *contre les Apostolats,* 8° (100).

Promptuaire des conciles, 16°.

Plaincte des Eglises réformées de France, 12°.

Remèdes contre la mort, 12°.

Remonstrance à la roine mère, 8°.

Revision du Concile de Trente.

Sermons de Séguier *sur les 53 chap. d'Esaïe* (101).

Signes sacrez, 24°

Taffin. *De l'amendement de vie* (102).

Sortie de Babylone, par Gomare.

Nouveau Testament avec la version d'Arias Montanus, 8°.

Nouveau Testament de l'impression de La Rochelle, 1591, 8°.

Testament d'une mère à son enfant à naistre, 24°.

Thrésor de l'escriture en latin, 8°.

Traicté orthodoxe de l'Eucharistie avec Marnix, *de la Cène,* 8°.

Traicté des indulgences, 8°.

Trelcat. *De la brièveté de la vie,* 8° (103).

99. Fischer, mort en 1625 ou 1626. Nous ne voyons pas cet ouvrage sur la liste dressée dans la *France prot.* (2e éd. t. VI, col. 543). Serait-ce un des livres écrits contre Piscator à propos de ses doctrines hétérodoxes dont s'occupèrent plusieurs synodes nationaux ?

100. Elie Péju : *Antidote contre les vains prétextes des apostats* ou bien instruction sur les principales controverses de ce temps, 1630 (*Fr. prot.*, 1re éd., t. VIII, p. 165.)

101. Nicolas Séguier, de Paris, mort à Lausanne en 1599 : *Histoire de la passion en* 24 *homélies sur le* IIIe chapitre et non les 53) du prophète Esaïe, 1597, in-8° (*Fr. prot.*, t. VIII, p. 244).

102. Inconnu de la *Fr. prot.*

103. Est-ce l'unique ouvrage français de Luc Trelcat le fils, pasteur à Amsterdam en 1638, que cite la *Fr. prot,* (t. VIII, p. 413) : *Remèdes contre le mal reiglé mespris, l'oubliance et la trop grande appréhension de la mort, cueillis au jardin de vie* (1604, mais in-12) ?

Vignier. De la *Cène,* 8° (104).

Théâtre de l'Antechrist, fol.

Sommaire de la Foy, par Viret, 12°.

[Ce qui suit, jusqu'à la fin, est d'une autre écriture.]

Le 2 octobre 1634 a esté donné par M. **de Sousse** (105). :

Le livre de M. du Plessis intitulé le *Mystère d'iniquité,* fol., relié en vélin (106).
(f° 17 v°).

Le 3 janvier 1635, Messire **Guy de Morogue**, sieur d'Hercourt (107) a donné :

La *Bibliothèque historiale de Nicolas Vignier,* 3 vol. fol. (108).

Histoire ecclésiastique au mesme fol. 2 vol.
(f° 18, r°).

M. **Thomas Craven**, gentilhomme anglois, a donné cent francs dont les livres suivants ont esté achettez :

Herodoti opera. Græcé, latiné, fol. 1 vol.

Xénophon. gr. lat. fol. 1 vol.

Polybius gr., lat., fol., 1 vol.

Polybii et *aliorum fragmenta,* 4°, 1 vol.

Dionysius Halicarnassus, gr., lat., fol., 1 vol.

Strabo, gr., lat., Casauboni. fol., 1 vol.

Athenaeus epsidem, gr., lat., fol., 2 vol.

104. Nicolas Vignier, pasteur à Blois, a écrit (*Fr. prot.*, t. VIII, p. 496) un *traité de la vraye participation du corps et du sang de J.-C.*, avec une homélie de la disposition que le chrétien doit avoir pour se préparer à la saincte Cène, 1607 ; le *Théâtre de l'Antechrist* (1re éd., 1610, in-fol.) fut composé à la demande du synode de la Rochelle.

(105) Peut être M. de la Suze mentionné ci-dessus n. 24.

106. Voir ci-dessus note 92.

107. Les registres de Charenton (juill. 1637) portaient : Guy Bourdin de Morogues sr de Médan (*Fr. prot.*, 2e éd., t. II, col. 1101). Il avait épousé la fille d'Hilaire *Lhoste*, sieur de Montfermeil, secrétaire du roi, et de Marie *Arnault* (*Fr. prot.*, 1re éd., t. VII, p. 542), deux noms de donateurs de la bibliothèque.

108. Nicolas Vignier (père du pasteur ci-dessus mentionné), historiographe de France et conseiller d'état redevenu catholique vers 1579 et mort en 1596 (*Fr. prot.*, t. VIII, p. 493).

Lucianus, gr., lat., fol., 1 vol.

Harpocrationis lexicon, graece, 4°.

M. le comte **de Devonshire**, seigneur anglois, a donné deux cents francs qui ont esté employez à achetter les livres suivans :

Catharinus in epistolas Pauli. fol., 1 vol.

Eusebii, Hieronymi, Cassiodori et *aliorum* chronicon. Paris, fol., 1 vol.

Aventini Annales Boiorum, fol., 1 vol.

Gabriel Biel, in sententias, 4°.

Sextus Empyricus, fol., gr., lat., 1 vol.

Libanius, gr. lat. 2 vol. fol.

Dio Chrysostomus, gr. lat., fol. 1 vol.

Demosthenes, gr., lat., fol. 1 vol.

Oratores graeci, gr., lat., 8° 1 vol.

Julianus graec. lat. 4°, 1 vol.

Diogenes Laërtius, gr. lat., 8°, 1 vol.

(f° 18, v°). Suite de M. de Devonshire (*sic*) :

Senecae opera cum notis variorum, Paris, fol. 1 vol.

Josephi opera, gr., lat., fol. 1 vol.

Joannis Climacus, gr., lat., fol. 1 vol.

Codinus, gr. lat. 1 vol.

Titi Livii, opera variorum Francofurti, fol. 1 vol.

Historiae augustae scriptores. Salmasü, fol. 1 vol.

Thucydides. Gr. lat. fol. vol. 1.

Etymologicum magnum. Gr. Sylburgii. fol. 1 vol.

Plinius. Dalechampii, fol. 1 vol.

Zanchii, opera. Fol. 3 vol.

Acta synodi Dordracinae. Fol., 1 vol.

Budaeus, de asse, etc., in Pandectas, fol. 1 vol.

Maldonatus in Evangelia, fol. 1 vol.

Pollucis onomasticon. gr. lat. 4°.

M. **de Rambouillet**, cons^r^ et secrétaire du Roy (109) a donné trois cents francs qui ont esté employez aux livres suivans :

Eustathius in Homerum, graecé. Romae. 3 vol. fol.

109. D'Angennes de Rambouillet.

Hesychii, lexicon. gr., fol. Haganoae (110).

Phavorini lexicon, gr., fol. Aldi.

Damasceni opera., gr., lat., fol.

Catena patrum in Lucam, fol.

Id. in Joannem, fol.

Ephraem, opera, fol.

Cassiodori, opera, fol. Paris.

Gamachaei, opera, fol. 2 vol.

Junii opera, fol.

Martyr in Samuelem, et in libros regum. Fol. 2 vol.

(f° 19, r°). Suite de M. Rambouillet (*sic*).

Hesychius in Leviticum, 8°.

Arnobius Des. Heraldi, 8°.

Bucerus in Evangelia et epistolas, fol. 2 vol.

Sidonius Apollinaris, Joh. Savaronis, 4°.

Cornelius a Lapido. in Paulum, 4°.

Budaei commentarü linguae gracae, fol.

M. **Sarrazin**, docteur médecin (111) a donné les livres suivans :

Ciceronis, opera Lambini. Fol. 2 vol.

Ambassades de Fraisne Canaye fol. 3 vol. (112).

Mysterium iniquitatis, fol. (113).

Aubertin *de la Cène,* fol. (114).

Albertinus de Eucharistia, (115) fol.

Libertez de l'Eglise gallicane, 1639. Fol. 2 vol.

Boverius *contra Atheistas,* fol. 2 vol.

110. Haguenau.

111. Probablement Jacques Sarrasin, (1594-1663), médecin et conseiller du roi, chargé d'affaires de la république de Genève, à Paris (*Fr. prot.*, t. IX, p. 139).

112. Lettres et ambassades de Ph. Canaye... depuis le 18 sept. 1601 jusqu'au 20 sept. 1607, Paris, 1635-36 (*Fr. prot.* t. III, col. 686.)

113. Par Duplessis-Mornay, 1611 (voir ci-dessus n. 92); la bibliothèque de Charenton possédait donc au moins trois exemplaires de cet ouvrage célèbre.

114. *L'Eucharistie de l'ancienne Eglise* ou traité auquel il est montr quelle a été... la créance de l'Eglise etc., 1653.

115. Traduction éditée par Blondel trois ans après la mort d'Aubertin (1655).

Cassandri opera, fol.

Camdeni Britannia, fol.

(f° 19, v°).

M. **Calliste Meusnier**(116), ayant legué à la bibliothèque deux cents écus on a reçu de ses héritiers par composition faite avec eux 1nt le 20 juil. 1654, la somme de 293 l. 17 s. 6 d. dont les livres suivans ont été achettez :

Thalmud, de l'édition d'Amsterdam, fol. 6 vol.

Lexicon arabicum, Golii. Leydae, fol.

Augustini, operum supplementum. Paris fol.

Gallia christiana. fol. 4 vol. Paris.

Eusebii chronicon. Jos. Scaligeri. 1 édit. fol.

Æneae Sylvii opera. Bas leae, fol.

Hospinianus de origine Monachatus. Figuri, fol.

— *idem de Festis. ibid.* 2 vol. fol.

— *idem de Eucharistia. ibidem.* fol.

— *idem de Templis ibidem* fol.

Huldrici Zwinglii opera. Tiguri fol. 4 vol.

Item en 1664 on a recu desdits héritiers du sieur Meusnier par les mains du sieur des Salins juge de Clamecy, avec lequel on a traité pour le restant dudit legs, la somme de 168 l. qui a esté employée aux livres suivans :

Alphonsi Tostati, opera. Venetiææ. fol. 18 vol.

Domni Lucae Dacheri spicilegiam. Paris. 4° 6 vol.

— *ejusdem tomus* 7 *et tom.* 8. Paris. 4° 2 vol.

Hugonis Menardi sacramentarium gregorianum.

Clementis epistola ad Corinthios. Gr., lat. 4°. Oxoniæ.

Scaligerana. 12°. ed. 2a .

Perroniana et Thuana 12° ed. 2a .

Petri de Marca opuscula posthuma. Lugd. Bat. 12°

[Les 169 derniers feuillets sont blancs.]

---

116. La *France Pr.* ne cite aucun personnage de ce prénom à l'article *Meunier.*

MÉLANGES

UN MÉREAU INÉDIT (SAINT-QUENTIN)

On n'avait encore, croyons-nous, retrouvé aucun méreau des Eglises réformées de Picardie. En voici un de *Saint-Quentin :*




Il est en plomb, aux reliefs un peu aplatis mais encore pour la plupart très accusés. Son diamètre est de $0^{m}033$, son poids de 19 gr. 5. Il présente une belle patine foncée.

Sur la face, les lettres S Q ; au-dessus, une couronne, vraisemblablement *la couronne royale*, peut-être *la couronne de justice ;* au-dessous, un fleuron surmonté de deux points. Le tout entouré d'une bordure fruste, perlée ou denticulée.

Sur le revers, une autre couronne et un autre fleuron, celui-ci allongé de deux pétales; au centre, le symbole de l'éternité figuré par un aspic qui se mord la queue, et le symbole de l'eucharistie, par les deux poissons qu'entoure le serpent. Même bordure que sur la face.

Son âge ? Le synode tenu à Bohain les 24, 25 et 26 novembre 1779 prescrivait, article XXX :

Pour empêcher que nos sacrés mystères ne soient profanés, on rétablira l'ancien usage touchant les marques pour approcher de la Sainte-Cène, sur lesquelles sera empreinte la première lettre de l'église du lieu.

Nul doute, par conséquent, qu'il ne fût fait en Picardie usage des méreaux avant la Révocation. Saint-Quentin avait alors son exercice à Lehaucourt, où, en 1660, on comptait jusqu'à 3.000 communiants (*Bull.* tome XV, 513) venus de tous côtés, ce qui permettrait de faire remonter au XVII[e] siècle le jeton dont il s'agit. Mais cette hypothèse se change en certitude si l'on considère que les protestants restés dans la ville de 1685 à 1828 n'ont jamais, pendant cet intervalle de 143 ans, été organisés en Eglise proprement dite.

Nous devons la connaissance de ce méreau à l'obligeance du distingué conservateur des musées de Saint-Quentin, M. Théophile Eck, à qui il appartient en propre et qui a bien voulu nous le confier pour en faire reproduire l'image. Il aurait été trouvé, il y a quelque trente ans, avec d'autres médailles, dans une tranchée ouverte sur la grand' place de la ville. Jusqu'à présent il n'était pas identifié. Le nom de son premier acquéreur et avant-dernier possesseur ne rappelle rien de protestant.

Saint-Quentin, le 20 décembre 1905.

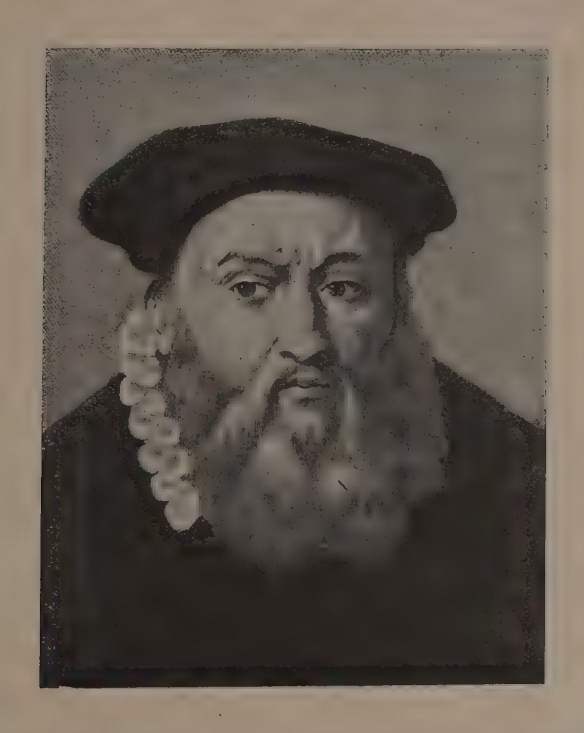
ALF. DAULLÉ.

UN FAUX PORTRAIT DE CALVIN

On trouve fréquemment dans les catalogues des marchands de gravures un portrait gravé sur acier par Conquy d'après un « Tableau du Temps » sous ce titre *Jean Calvin* + 1564. Il mesure 12×9 centimètres et porte le n° d'ordre 1899 qui appartient à une *Collection des Hommes Utiles*, publiée il y a une cinquantaine d'années.

Ce portrait, dont l'éditeur ne donne pas l'origine, est, à première vue, tout ce qu'il y a de plus inauthentique. C'est celui d'un personnage gras, revêtu du costume des protonotaires apostoliques, au cou épais entouré d'une fraise, et ce détail seul indique une époque postérieure à la mort de Calvin.

Il ne vaudrait presque pas la peine de signaler cette effigie qui n'a jamais été celle de notre Réformateur, si elle n'avait servi à Balzac, qui l'a visiblement eue sous les yeux, pour tracer le portrait suivant de Calvin dans son livre peu connu : *Catherine de Médicis.*



Œuvres éd. définit. (1879), tome XXI. Etudes philosophiques, p. 539. Ce roman historique est surtout un pamphlet où se trouvent déjà (en 1842) les préjugés et les thèses favorites de la littérature anti-protestante de nos jours.

« .. A cinquante ans, Calvin paraissait en avoir soixante et dix. Gros et gras, il semblait d'autant plus petit, que d'horribles douleurs de gravelle l'obligeaient à marcher courbé. Ces douleurs se compliquaient avec les atteintes d'une goutte du plus mauvais caractère. Tout le monde eût tremblé devant cette figure presque aussi large que longue et sur laquelle, malgré sa rondeur, il n'y avait pas

plus de bonhomie que dans celle du terrible Henri VIII, à qui Calvin ressemblait beaucoup ; les souffrances, qui ne lui donnèrent jamais de relâche, se trahissaient dans deux rides profondes qui partaient de chaque côté du nez en suivant le mouvement des moustaches et se confondant comme elles avec une ample barbe grise. Cette figure, quoique rouge et enflammée, comme celle d'un buveur, offrait par places des marques où le teint était jaune ; mais malgré le bonnet de velours noir qui couvrait cette énorme tête carrée, sous lequel brillaient deux yeux bruns, qui, dans les accès de colère, devaient lancer des flammes, soit par l'effet de son obésité, soit à cause de son gros col court, soit à cause de ses veilles et de ses travaux continuels, la tête de Calvin rentrait dans ses larges épaules, ce qui l'obligeait à ne porter qu'une petite fraise courte à tuyaux, sur laquelle sa figure semblait être comme celle de saint Jean-Baptiste sur un plat.

Entre ses moustaches et sa barbe, on voyait, comme une rose, sa jolie bouche éloquente, petite et fraîche, dessinée avec une admirable perfection. Ce visage était partagé par un nez carré, remarquable par une flexuosité qui régnait dans toute la longueur, et qui produisait sur le bout des méplats significatifs en harmonie avec la force prodigieuse exprimée dans cette tête impériale. Quoiqu'il fût difficile de reconnaître dans ses traits les traces des migraines hebdomadaires qui saisissaient Calvin pendant les intervalles d'une fièvre lente par laquelle il fut dévoré, la souffrance, incessamment combattue par l'étude et par le vouloir, donnait à ce masque en apparence fleuri quelque chose de terrible, assez explicable par la couleur de la couche de graisse due aux habitudes du travailleur et qui portait les traces du combat perpétuel de ce tempérament valétudinaire avec l'une des plus fortes volontés connues dans l'histoire de l'esprit humain. Quoique charmante, la bouche avait une expression de cruauté. La chasteté, commandée par de vastes desseins, exigée par tant de maladives dispositions était écrite sur ce visage. Il y avait des regrets dans la sérénité de ce front puissant, et de la douleur dans le regard de ces yeux dont le calme effrayait... »

Cette page est une vraie curiosité littéraire, à signaler aux biographes de Calvin comme un exemple de ce que le talent d'un romancier peut faire d'un document inexact.

H. Dannreuther.

SÉANCES DU COMITÉ

11 *juillet* 1905

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, P. de Félice, Armand Lods, Gabriel Monod, Frank Puaux, R. Reuss et N. Weiss. — MM. H. Monod et E. Rott qui ont envoyé au président des lettres de remerciements pour leur nomination, se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président communique la nouvelle de la mort de M. de Peyster, président de la Société huguenote de New-York. Il descendait d'une famille hollandaise établie à Rouen à l'époque de la Révocation. Notre correspondant, M. R. Garreta vient d'acquérir la propriété qu'elle possédait à Eauplet. Apprenant que le travail que M. V. Madelaine a commencé à faire paraître sur l'histoire du protestantisme en Normandie, dans le *Protestant de Normandie*, est mis en souscription, le Comité prie son président de bien vouloir souscrire en son nom pour un certain nombre d'exemplaires de ce livre.

Ce dernier rend ensuite compte de l'assemblée tenue le mois précédent à Saint-Maixent, et entretient le comité du troisième centenaire de la mort de Th. de Bèze qui doit être commémoré à Genève au commencement de novembre et d'un projet de monument à l'occasion du 4e centenaire de la naissance de Calvin, par M. Reymond, auteur de la statue de Vinet, érigée à Lausanne. Il annonce aussi qu'à l'occasion de notre assemblée M. le pasteur Th. Maillard a été nommé membre honoraire. Celui-ci vient de nous envoyer le *Vocabulaire secret des pasteurs du Désert*, en Poitou, qu'il tenait de M. le pasteur Montet, et M. Prouteau, de la Couarde, a envoyé par M. le pasteur Benignus, pour notre musée, un pliant ou sellette de l'époque du Désert dans cette région. M. Gabriel Monod promet de publier l'intéressante correspondance des familles de Coninck et Crommelin à l'époque de la Révocation, qu'il avait communiquée au secrétaire.

Bibliothèque. — Le président offre un très rare *Recueil* complet, imprimé, des *Arrêts des Grands jours de Poitiers*, de 1634, in 4°; — M. Chatoney a envoyé un dossier relatif au testament de Mme

Suzanne Gabrielle Tauriac, veuve de Jacques Louis Carbon Molenier, de Millau, en faveur des Eglises consistoriales du Vigan et de Saint-Affrique, en 1813.

---

12 *Décembre* 1905

Assistent à la séance sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, P. de Félice, Henri Monod, Fr. Puaux, J. Viénot et N. Weiss. M. E. Rott, retenu à Neuchatel par l'état de santé de son père, se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président rend compte de la commémoration, à Genève du troisième centenaire de la mort de Th. de Bèze, survenue, non le 13 octobre 1605, comme on le croyait jusqu'ici, mais le 23 octobre de cette année. Cette solennité, ainsi que le constatera le dernier *Bulletin* de cet exercice, a eu lieu avec beaucoup d'éclat, notamment le 6 novembre, à la séance tenue à l'Aula de l'Université. En associant directement le public à un hommage dont la raison d'être était effacée dans la mémoire du plus grand nombre, et en lui rappelant des faits de moins en moins connus, ces séances ont certainement accentué le revirement qui s'accomplit dans les esprits cultivés. Ils commencent, en effet, à apprécier avec plus d'équité les services rendus à la société issue de la Réforme par ceux qui ont combattu pour elle avec opiniâtreté et désintéressement. Et il serait à désirer qu'on s'applique à faire toujours mieux connaître, par des conférences ou autrement, les hommes et les choses dont nous nous efforçons de ne pas laisser disparaître ou défigurer la mémoire.

Le président annonce ensuite la mort de trois pasteurs qui, à des titres divers avaient collaboré ou s'étaient intéressés à notre œuvre, MM. E. Arnaud de Crest auquel on doit des livres sur l'histoire des protestants dans tout le sud-ouest, M. Guitton, de Poitiers qui nous a donné de précieux documents, et M. Emile Gautier, de Luc-en-Diois qui a été enlevé à la fleur de l'âge, alors que tous ceux qui le connaissaient comptaient sur lui comme sur l'une des meilleures forces de l'avenir.

Le secrétaire communique le sommaire du dernier *Bulletin* de l'année qui ne pourra paraître que lorsque les tables auront été dressées et imprimées, et attire l'attention sur trois portraits inédits de Th. de Bèze, dont deux appartiennent à notre Biblio-

thèque, qui seront reproduits sur une planche hors texte et accompagneront, entre autres, d'intéressants documents inédits communiqués par M. H. Aubert, directeur de la Bibliothèque de Genève.

Après un entretien sur la *France Protestante* dont nous ne pouvons encore entrevoir la continuation, on prend connaissance des dons envoyés à la **Bibliothèque**. M. R. Reuss lui remet, en mémoire de son père, feu le professeur Edouard Reuss, le manuscrit, entièrement transcrit de sa main, de la *Bible Française de Calvin*. — M. Dannreuther a envoyé plusieurs brochures rares sur le culte des *Théophilanthropes* et le *Dictionnaire italien français* de Nathanaël Duez, Genève S. de Tournes 1678; — le président remet un rare opuscule de François Lambert d'Avignon *Christianissimi Doc. Martini Lutheri et Annemundi Cocti Equitis Galli, pro sequentibus Commentariis Epistolae Evangelici in minoritarum Regulam Commentarii*... 1523, et un bel exemplaire du *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye Desbois, 19 vol. in 4° 1865; — la baronne de Neuflize a acquis pour nous un fort bel exemplaire des *Formulae latinarum locutionum illustriorum* d'Etienne Dolet, in folio 1539; — M. le Dr Gautier, de Genève, a envoyé les reproductions de 12 portraits de médecins de Genève; — le secrétaire dépose un exemplaire des Géorgiques, Bucoliques, etc., publiées par Crespin à Genève, chez Vignon, en 1600. — MM. Bonet-Maury, Fonbrune-Berbinau et Anthoni ont aussi donné diverses photographies.

---

9 *janvier* 1906.

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, H. Monod, F. Puaux, E. Rott, auquel le président souhaite la bienvenue, R. Reuss et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire communique quelques extraits de la correspondance et présente le fascicule de nov.-déc. 1905 du *Bulletin*. Ce fascicule aurait dû paraître avant la fin de l'année. Toutes les mesures avaient été prises en conséquence. Mais, par suite du fait que la composition typographique s'exécutait depuis le commencement de l'année à Puteaux et le tirage à Paris, notre publication subit sans cesse des retards considérables qui ont, en outre, entraîné à plusieurs reprises, des erreurs et des négligences. Le Comité, après en avoir délibéré, charge le secrétaire de s'enquérir, et de changer au besoin d'imprimerie. Celui-ci

expose qu'il a dû se mettre en relation avec un autre imprimeur; il résulte des renseignements déjà recueillis qu'il y aura avantage à effectuer ce changement. Il est probable, toutefois, qu'en raison des tâtonnements inhérents à ce fait, le premier fascicule de l'année courante ne pourra guère paraître plus tôt que les précédents. Mais il espère que notre recueil sera imprimé sur un papier meilleur, avec des caractères neufs et un tirage plus soigné. D'autre part, des mesures seront prises pour que les tirages à part que nous offrons à nos collaborateurs, aient un aspect plus satisfaisant pour ces derniers.

Bibliothèque. — M. le pasteur Nyegaard a envoyé un cours de théologie pratique autographié, fait à Genève pendant le semestre d'hiver de 1849-1850; — M. H. Guyot, nous a adressé la matricule, avec détails biographiques, des étudiants néerlandais qui suivirent l'université de Heidelberg (*Nederlanders Studenten te Heidelberg* door J. de Wal) Leiden, Brill, 1886); — M. le pasteur Trial nous a envoyé une copie de notes rédigées par un instituteur, sur les *Réformés de l'Oisans*; — M. R. Reuss dépose des *débris de la correspondance scientifique* du professeur *Edouard Cunitz,* ainsi qu'un portrait de ce dernier; — M. le pasteur H. Dannreuther nous a adressé quelques placards administratifs imprimés et signés *Rabaud le Jeune;* — enfin le président dépose quatre feuillets manuscrits des 22 et 23 décembre 1563. C'est un procès-verbal d'information faite par Balthazar de Saint-Etienne, seigneur de Saint-Marsal, dans les villages d'Arre et d'Arrigas (Gard, arrondissement du Vigan) pour savoir si, conformément aux ordres donnés par le roi, le culte catholique continue à être célébré dans ces deux paroisses comme il l'était « avant les troubles. » Dans les deux villages les habitants paraissent bien disposés, mais ils constatent que, pour l'instant, il n'y a aucun desservant et que les prêtres n'osent pas venir dans la région « par crainte d'être tués. » Les deux pièces sont signées par le commissaire enquêteur. — Il y joint une circulaire imprimée de la *Société populaire, des sans-culottes de Vauvert, aux Sociétés ses affiliées*, datée de Vauvert le 30 germinal an second de la République. — La Bibliothèque a reçu aussi, de la part de la Faculté de théologie de l'Eglise libre de Lausanne, une collection presque complète des thèses soutenues à cette Faculté, collection que feu M. A Bernus avait commencé à former pour nous, et en échange de laquelle nous avons envoyé à Lausanne, des doubles des thèses des Facultés de théologie protestantes de Strasbourg, Montauban et Paris.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

William Davisson

INTENDANT DU JARDIN DU ROI ET PROFESSEUR DE CHIMIE 1593-1673

Nous pouvons, à bon droit, inscrire ici le nom d'un savant à peu près ignoré et que M. le Dr E. T. Hamy a révélé dans une étude biographique du plus haut intérêt. (I)

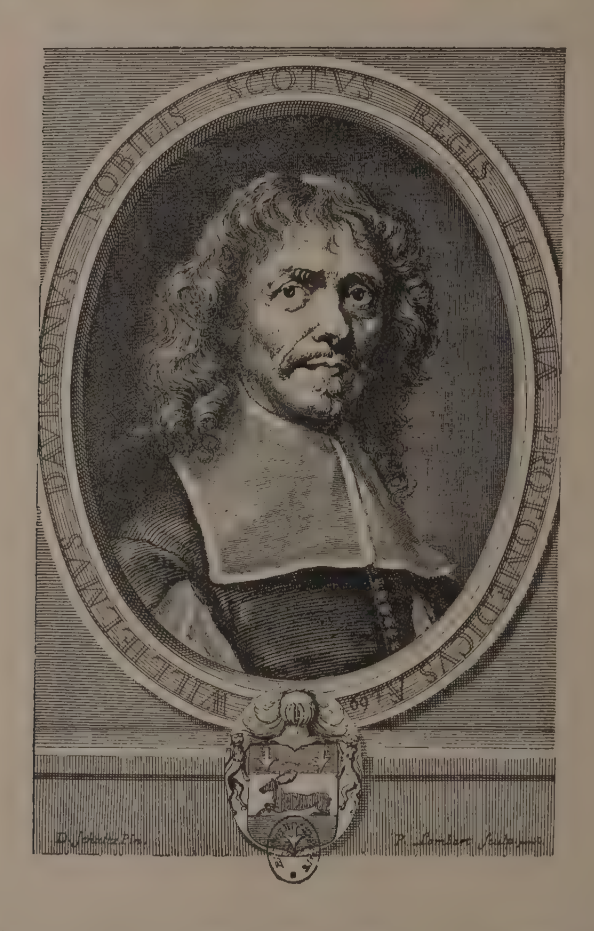
William Davisson était né en Ecosse en 1593. Mais une grande partie de sa vie s'écoula dans notre pays. Il y exerça la médecine, y publia presque tous ses ouvrages et y fut chargé, en 1647, du premier cours public de chimie qui ait été professé en France. Il exprime lui-même quelque part l'attachement qu'il éprouve pour sa seconde patrie : « Je n'ay rien trouvé différante entre elle et mon païs natal que le nom, mesme dans ce temps où la meilleure partie de ma vie s'est écoulée et où les années m'ont passez, comme des jours, en telle sorte que je me puisse vanter d'avoir tousjours receue dans le progrez de ma conversation et pratiqué entre eux un contentement incroyable et conforme à la haute réputation qu'elle s'est acquise de tout temps, d'estre très courtoise et généreuse envers les estrangers, mais particulièrement affectionnée à la Nation Ecossaise, qui depuis 900 ans luy a esté adoptée par la plus ancienne alliance du monde ; c'est donc à la mémoire de ses biens faicts que je consacre le léger témoignage de mon affection ; ainsy que je suis prest de luy consacrer mon bien, ma vie et mon estre, pour la gloire de son Estat... »

Touchant témoignage qui mérite d'être reproduit, ne serait-ce que comme preuve de la bienveillance que des savants protestants, étrangers et nationaux ,rencontrent en France dans la première moitié du XVIIe siècle, avant que les jalousies et les préjugés religieux du règne de Louis XVI aient détruit cette heureuse entente.

C'est vers 1614 que le jeune Davisson, gradué de l'Université d'Aberdeen et marié à une jeune Ecossaise Charlotte de Thynny, de famille noble comme lui-même, aborda en France. Dirigé par le médecin et astrologue J.-B. Morin il trouva un protecteur en la personne de l'évêque de Boulogne Claude Dormy, prélat intel-

(1) M. Hamy donne (p. 24-28 de son mémoire) une bibliographie complète des ouvrages de Davisson.

ligent, ami des sciences et curieux des progrès de la chimie nouvelle, et sous l'impulsion de ce Mécène, il ajouta « aux études de la médecine vulgaire les études chimiques si belles et si utiles. » A la mort de l'évêque, son bienfaiteur, il se fixa à Paris et devint le médecin attitré de ses compatriotes de marque vivant dans la



capitale. La fortune ne tarda pas à venir... *Dat Galenus opes*... et les libéralités d'une clientèle d'élite lui permirent de publier son premier ouvrage (1635) en latin, la *Philosophie pyrotechnique, ou cours chimiatrique* « mélange singulier — écrit M. Hamy — où se rencontrent pour la première fois combinées les doctrines des scolastiques et les spéculations des alchimistes dont Davisson

avait la prétention de faire cesser l'antagonisme séculaire... » (1) Plus tard, un autre exposé de ses théories parut en français sous le titre d'*Elément de la philosophie et de l'Art du feu* (1649).

Dans l'intervalle il était devenu, grâce à la protection d'Henriette d'Angleterre, conseiller et médecin du Roi, intendant du Jardin Royal des Plantes médicinales, et professeur officiel de chimie. Malheureusement pour lui, cette situation aussi confortable qu'honorée lui fut énergiquement disputée par un concurrent auquel il dut céder la place après de longs procès. Pour se soustraire aux persécutions des gens de loi qu'il n'avait déjà que trop connues dans son enfance, en Ecosse, il accepta du Roi de Pologne, Jean-Casimir, le titre et les fonctions de premier médecin du roi et de la reine et de son intendant général des jardins royaux.

« Imposant par sa science à la fois étendue et bizarre, s'exprimant élégamment dans la langue latine, dont tout le monde devait se servir dans des milieux aussi bariolés, doux et conciliant comme toujours entre les factions violemment divisées qui se disputaient le pouvoir, Davisson, — écrit son biographe — semble avoir fait bonne figure dans les multiples fonctions qui l'associaient à l'existence agitée des souverains de la Pologne... Il y gagna quelque fortune et trouva le temps de mettre la dernière main à cet immense *Prodrome* commencé jadis au Jardin des Plantes de Paris et dont il écrivait les dernières pages devant les murs de Thorn assiégé par son maître le 15 septembre 1658... »

Dans ce livre il reste « fidèle aux conceptions philosophiques de ses jeunes ans, mais la médecine pratique a décidément pris le pas dans ses préoccupations sur l'observation chimique, les feux sont éteints, le laboratoire est fermé »

Davisson quitta la Pologne en 1667 et fit un voyage en Ecosse En 1669 on le retrouve à Paris, où son fils aîné était attaché comme maître d'hôtel au prince de Condé.

Il put revoir, en la maison abbatiale de Saint-Germain des Prés, son ancien maître le roi Jean Casimir descendu du trône pour passer ses dernières années dans cette pieuse et somptueuse retraite.

Dès 1643 il avait acquis en Gâtinais (2) le domaine de Beaulieu, puis celui de Nonville, qu'il agrandit en 1666 par diverses acqui-

(1) *Nouvelles Archives du Muséum d'Hist. Nat.*, 38 p, in-4° avec portrait. Paris, G. Masson, édit. (1895).

(2) Mlle F. Sadler : *Les Davisson, seigneurs de Nonville-en-Gâtinais*, dans les *Annales de la Soc. Hist. et Archéol. du Gâtinais :* 1905, p. 154-211.

sitions afin de constituer à ses enfants un patrimoine. C'est dans cette seigneurie de Nonville qu'il s'éteignit en janvier 1673, et le 13 de ce mois il fut enseveli au cimetière des réformés à Bois-le-Roy (1), à l'âge de 81 ans. Sa femme, Charlotte de Thynny lui survécut. Elle mourut, à 90 ans, en février 1687 et fut enterrée dans le chœur de la paroisse de Nonville ce qui indique qu'elle était devenue catholique, ainsi que le furent ses quatre enfants. La famille s'éteignit au siècle suivant.

Un beau portrait (2) peint en 1662 par D. Schultz et gravé par P. Lambert représente la figure intelligente du vieux savant, avec les armoiries de l'antique famille d'Ecosse qu'il s'était promis d'illustrer autant que n'importe quel homme de guerre.

H. DANNREUTHER.

Les Marais de la Sèvre Niortaise

Pendant les guerres de religion, le Bas-Poitou, dans ses dédales de canaux, de fondrières, de routes, de marécages redevenus « sauvages » après la guerre de Cent Ans, offrait un merveilleux théâtre aux combats de partisans.

L'ouvrage de M. Etienne Clouzot, collaborateur au *Bulletin*, sur les *Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du* Xe *siècle à la fin du* XVIe *siècle* (3) facilitera les travaux de ceux qui s'occupent des guerres de religion dans le Bas-Poitou. Non seulement le chapitre sur les voies de communication et les cartes excellentes que M. Clouzot y a jointes sont indispensables pour la connaissance et la description des opérations, mais encore les mêmes historiens et ceux qui s'occuperont de l'histoire générale de la Réforme en ces pays, trouveront profit à connaître la vie dans le marais au XVIe siècle et pendant les périodes précédentes.

Dans une forme juvénile et vivante, avec une documentation très riche et tout à fait sûre, M. Clouzot décrit les travaux entrepris par les moines des grandes abbayes au XIIe et au XIIIe siècle. Ce sont eux qui, s'associant de monastère à monastère, aidés par les roturiers et quelques seigneurs, ont creusé les « achenaux » pour

(1) Registre de l'Egl. réf. de Bois-le-Roy, aux archives du Tribunal civil de Fontainebleau.

(2) M. G. Masson, éditeur des *N. Ann. du Muséum* a bien voulu nous prêter le cliché de ce portrait.

(3) Paris, Champion, Niort, Clouzot, 1904, in-8°, 283 pages et 6 planches col.

drainer les marais, élevé les « bots » et les levées de terre pour protéger les terrains asséchés contre l'envahissement des eaux du dehors, tracé de nombreuses voies de communication à travers le « marais » mouillé et le « marais » desséché et fait renaître ainsi la vie dans ces régions conquises sur l'Océan. Compromise durant la guerre de Cent Ans et les luttes du XVIe siècle, leur œuvre fut reprise par des ingénieurs hollandais appelés par Henri IV. A lire les chapitres très attachants que M. Clouzot consacre aux productions du marais, aux ressources que les terrains mis en culture offraient aux habitants, à la pêche et à la chasse, on sent qu'il a lui-même plus d'une fois remonté les « achenaux » sur la barque plate du mariachin, établi des écluses ou des « bouchauds » pour prendre les seiches, les carpes ou les anguilles, « tendu aux oiseaux ». Ainsi a-t-on plaisir à retrouver l'homme derrière l'érudit et le géographe.

H. PATRY.

L'occupation huguenote de Domme en Périgord.

La petite cité de Domme, qui commande la vallée de la Haute-Dordogne, fut toujours l'objet de disputes entre les partis qui convoitaient le Haut-Périgord. Prise et reprise plusieurs fois durant les guerres anglaises, elle était occupée pendant les premières guerres de religion par une garnison catholique. Longtemps ses murailles résistèrent à tous les assauts des huguenots : en vain, en 1572, puis en 1573 à deux reprises, un gentilhomme du pays, Geoffroy de Vivans, essaya d'en forcer l'entrée. Ce ne fut qu'en 1578 qu'il put y pénétrer par surprise. Une nuit, quelques-uns de ses hommes, choisis parmi les plus délibérés, escaladèrent des rochers à pic qui dominaient la rivière et qu'on considérait alors comme inaccessibles. Les corps de garde surpris furent massacrés et les portes de la place ouvertes au reste des soldats de Geoffroy.

M. Gustave Charrier, archiviste municipal de Bergerac, qui a déjà commencé à publier les *Registres de la jurade* de la ville a classé et inventorié les archives de la famille La Verrie de Vivans Il a retrouvé dans ces archives les documents relatifs à l'occupation de Domme par les huguenots et, en 1902, les a publiés dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (1) :

1. *Domme*, etc., par Gustave Charrier, Périgueux, 1902, 61 pages, in-8°. Cf. sur Geoffroy de Vivans d'autres documents publiés par le même et analysés ici. *Bull.*, 1903, p. 85. Cf. aussi la chronique publiée par M. Magen. *Faits d'armes de Geoffroy de Vivans*, 1887, in-8°.

ce sont des ordonnances de Henri, roi de Navarre, des requêtes des habitants des villages voisins pour obtenir du capitaine huguenot la libre entrée dans la place de Domme et la sauvegarde pour leurs biens ; des accords entre les officiers de Geoffroy et les jurats de Domme pour assurer la garde de la ville et pourvoir à l'entretien de la garnison, des copies des marchés passés pour l'achat des vivres nécessaires au ravitaillement de la place, enfin les rôles des officiers et soldats composant la garnison et les mémoires des frais du siège. C'est ainsi qu'on peut, à l'aide de ces documents, se faire une idée de la vie d'une garnison protestante pendant les troubles de la Ligue.

Le château même de Domme ne tomba entre les mains des huguenots que le 31 juillet 1591, « après infinies traverses, oppositions, longueurs, remises et despences ». Se voyant dès lors « deschargé d'un si pesant fardeau, se prévoyant pour l'advenir de dessa inutile, du moings sans occupation de luy et comme se est de toujours son humeur d'estre ennemy d'oisiveté et d'accourir aux plus grandes et sinhallées occasions », le sieur de Vivans demanda à être relevé de ses fonctions de gouverneur de Domme et à prendre part à des opérations militaires plus actives. Henri IV accéda à son désir. M. d'Aubeterre prit à sa place le commandement de la garnison protestante de Domme et Geoffroy s'en fut auprès du maréchal de Matignon qui assiégeait alors la place de Villandraut.

Blessé le 19 août 1592, en allant reconnaître les travaux faits par l'ennemi, Geoffroy mourut trois jours après. M. G. Charrier publie la lettre adressée par Henri au fils aîné de Geoffroy, Jean. Le roi assure à celui-ci qu'il a « entendu » la mort de Geoffroy « avec beaucoup de desplaisir ». « Je le plains, ajoute-t-il, aussy grandement pour l'amour de vous, à qui la perte touche plus avant que nul autre ; mais l'honneur dont il a accompagné toutes ses actions jusques au dernier soupir de sa vie, vous demeure pour consolation, avec l'asseurance que vous pouvés avoir de retrouver en moy la mesme faveur et bonne volonté que je luy portois pour ses mérites ». On sait que c'était assez l'habitude du Béarnais de se contenter souvent de bonnes paroles pour payer les services de ses meilleurs serviteurs, et le fils de Geoffroy, malgré ses nombreuses requêtes, ne put jamais obtenir le remboursement des sommes dépensées par son père pour le service du roi.

H. Patry.

Mémoires de J.-B. Lafontaine

Le Bulletin Historique et philologique. (année 1904, p. 538-550) publie une communication de M. Roger Drouault, sur les *Mémoires de Messire J.-B. de La Fontaine, seigneur de Savoie et de Fontenai, brigadier et inspecteur général des armées du Roy,* imprimés en 1699 chez Pierre Marteau à Cologne. Ce livre qui eut en son temps quelque succès a été attribué par les bibliographes à Sandraz de Courtilz, auteur fameux de mémoires inauthentiques et romanesques. M. Drouault prouve que La Fontaine n'est pas un personage imaginaire. Après une carrière aventureuse au service de différents princes étrangers, notamment de l'Electeur de Brandebourg, il vint se fixer près de Loudun en 1679. Il s'y trouvait en 1685, ce qui lui donna l'occasion de consigner dans ses *Mémoires* maints détails sur la révocation de l'édit de Nantes dans cette région. Il reprit du service en France, et une affaire obscure d'espionnage le fit mettre à la Bastille... Il mourut obscurément, et dans la misère après 1709. Il était catholique, mais sa femme qu'il avait épousée en Allemagne, et ses enfants étaient protestants. Ils abjurèrent d'ailleurs et reçurent des pensions comme nouveaux-catholiques. Les *Mémoires* de La Fontaine ne sont entièrement ni de l'histoire ni du roman, comme beaucoup d'ouvrages similaires parus en Hollande à la fin du XVIIe siécle, mais ils peuvent toujours aider à reconstituer la physionomie de cette époque. Ajoutons que l'auteur a vécu, soit en Allemagne soit en France, dans l'entourage de la maison de la Trémoille, et rapporte quelques détails peu connus sur le fameux mariage d'Eléonore Desmier avec le duc Georges-Guillaume de Brunswick-Zell. (1)

H. D.

Une Vue de Sancerre en 1612

Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale possède une précieuse collection connue sous le nom d'un de ses anciens possesseurs, Lallemend de Betz. En 78 volumes in-folio elle ne comprend pas moins de 13,150 dessins ou gravures, pièces topographiques et portraits relatifs à tous les pays du monde. Un ca-

(1) La *Revue héraldique* (nov. déc. 1905, p. 318-330), publie une *Généalogie de la famille de Vérot,* protestante aux XVIe et XVIIe siècles et retombée ensuite dans le catholicisme. Elle résidait principalement à Nîmes.

talogue, dressé par MM. Flandrin et Guibert, facilite les recherches dans ce vaste recueil formé au milieu du XVIIe siècle par un amateur parisien du nom de Jean Rousseau.

Un assez grand nombre de vues inédites provient de l'album d'un dessinateur flamand Joachim Duuivert ou Du Viert, dont on ne sait pas grand chose sinon qu'il voyagea entre 1609 et 1612 en Lorraine, en Champagne, dans l'Ile de France, le Berry et la Gascogne. Plusieurs de ses dessins ont été reproduits et gravés dans les recueils bien connus de Chastillon et de Beaulieu. Mais les dessins manuscrits conservés dans la Collection Lallemand de Betz ont, sur ces reproductions généralement réduites, le grand avantage d'une exécution plus naïve et plus originale. Ce sont des croquis enlevés rapidement, un travail de premier jet, fait sur place, que les graveurs arrangeront ensuite et embelliront sans souci de l'exactitude absolue.

On trouvera un spécimen de ces dessins jusqu'ici peu connus en tête d'un mémore des plus intéressants publié par M. Supplisson sous ce titre : *Note sur une ancienne vue de Sancerre, de Joachim Duviert* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (XXVIIIe volume, Bourges 1905 p. 226 à 240).

L'auteur s'est livré à une étude topographique des plus approfondies sur la vieille place de sûreté des huguenots, ses remparts et son château qui portent encore, à cette date de 1612, les traces du siège mémorable de 1573. Les tours sont toujours découronnées de leurs toits et les murs de la ville, qui seront complètement rasés en 1621, existent encore à moitié écroulés.

« Il y a lieu de signaler — écrit M. Supplisson — sur notre vue, entre le château et l'enceinte, un édifice surmonté d'une petite coupole et d'une croix : c'est le temple protestant, dont les vicissitudes méritent d'être rappelées. A l'origine et jusqu'à la fin du siège, les Réformés, maîtres de la ville, s'assemblèrent pour leur prêche dans l'ancienne église Saint-Jean, qui fut ensuite rendue aux catholiques. Après l'édit de Nantes ils purent se construire un temple hors des murs de la ville, près de la Porte-Oison, et en 1609, après en avoir obtenu l'autorisation du comte Jean VI de Bueil, ils purent édifier, dans la ville même, le temple qui est ici représenté. La famille de Condé ayant ensuite acquis le comté de Sancerre en 1638, les influences catholiques firent fermer ce temple en 1641 et on ne toléra que celui situé hors les murs. Enfin, en 1685 à la révocation de l'Edit de Nantes ces deux temples furent immédiatement démolis et, avec les matériaux de

celui qu'on voit ici, on construisit à côté, en 1699, une chapelle pour un couvent de Dames de la Miséricorde (aujourd'hui la gendarmerie et tribunal) qui s'était d'abord installé, en 1686, dans l'immeuble qui est aujourd'hui l'hospice. Après la Révolution, cette chapelle fut attribuée, en 1804, au culte protestant, qui la conserve encore, et qui retrouvait ainsi, dans les pierres du bâtiment, un souvenir d'un de ses premiers temples.

« A partir de 1621 le rôle historique de Sancerre était fini. A la révocation de l'édit de Nantes plusieurs familles protestantes quittèrent le pays et il se produisit de nombreux retours à la religion catholique, retours peut-être quelquefois de sincérité douteuse et inspirés par le désir d'échapper aux rigueurs de l'Edit. Les troubles religieux avaient pris fin, mais la proportion de population protestante alla sans cesse en décroissant. Elle était encore de 1/5e en 1826 et n'est plus que de 1/20e en 1904... Des ruines matérielles et morales furent la conséquence d'un siècle et demi de discordes religieuses. Puis l'apaisement se fit, et le XVIIIe siècle s'écoula au milieu du calme et d'une tolérance très libérale. C'est sans doute à ces heureuses dispositions que la ville dut d'être choisie comme lieu d'asile, en 1752, par un groupe d'une vingtaine d'Ecossais exilés de leur pays, la plupart de religion protestante, et dont le principal était Thomas Nairn. »

M. Supplisson a ajouté, pour l'intelligence de son article, un plan superficiel avec l'indication des anciens remparts, des églises et du château de Sancerre, ainsi qu'une reproduction de la vue de Mérian extraite de la *Topographia Galliae* éditée à Francfort en 1657, mais qu'il croit avoir été gravée sur des documents du XVIe siècle.

Comme le souhaite lui-même l'auteur, « cette reproduction du dessin de Duuivert pourra servir de spécimen et d'exemple, et en suggérer d'autres du même genre ». Les procédés de gravure récemment inventés permettent aux auteurs d'illustrer à peu de frais leurs monographies, et nous avons remarqué en feuilletant, les recueils Lallemend de Betz, plus d'un site et d'un monument dont la physionomie exacte intéresserait fort notre histoire protestante.

H. DANNREUTHER.

Le XVIe Siècle français vu par un Anglais

M. Arthur Tilley, professeur au collège royal de Cambridge, a écrit deux beaux volumes sur *The litterature of the french Renaissance*

(Cambridge, imprimerie universitaire, 1904, XXIII-355 et XV-360 p.) La partie purement littéraire, dont il faut dire du bien, ne nous intéresse ici qu'en seconde ligne; mais nous voudrions signaler et apprécier, d'un coup d'œil rapide, les passages relatifs à la Réforme. Ces passages sont : Humanisme et Réforme (t. I 26-29 et II, 311); — la Bible de Lefèvre et celle d'Olivetan (40-43); — Marot protestant (61-71); — Marguerite et la Réforme (102); — opinions religieuses de Des Périers (124-128) et de Rabelais (208-212); — Calvin (chap. XI) et les chroniqueurs genevois (XII); — Jean de la Taille et la Réforme (t. II, 83); — *L'Abraham sacrifiant* de Bèze et le *David combattant* de Louis des Masures, pasteur à Metz et à Strasbourg (86); — la religion de Montaigne (162-169) et de sa mère (137); — La Noue (200-202), Tavannes (209), Jean de Mergy et Mme du Plessis-Mornay (212) ; — Sully (213-215), Bodin et la tolérance (227); — la Satire Ménippée (ch. XXV) et Agrippa d'Aubigné (XXVI); — du Plessis-Mornay (272) et Charron (273); — les deux frères de Serres (287). Cette énumération indique déjà quelques aperçus intéressants.

Il est vrai que, dans un domaine aussi exploré, les découvertes ou même les points de vue neufs et les comparaisons inattendues n'étaient guère à prévoir. Pourtant, vue à travers des lunettes étrangères, notre Renaissance acquiert une sorte de regain de nouveauté et de fraîcheur d'autant plus sensibles que le style est toujours clair et concis, les jugements sobres et motivés, l'intérêt jamais en défaut. Ce qui manquerait, ce seraient plutôt les idées générales, les rapprochements heureux, les épithètes saillantes, les images intuitives ; l'humour même est rare et pâle, lui qui anime et éclaire tout de son charme magique ; la conclusion est plutôt terne. Si nous avions à nous occuper de l'élément purement littéraire, nous devrions louer le résumé de l'œuvre de la Pléiade (t. II, 27-32) et certaines pages sur Rabelais et Montaigne. Au moins nous signalerons comme particulièrement réussi le chapitre sur Marot, dont la rétractation à Lyon (fin déc. 1536) ne fait pas de doute pour l'auteur ; l'effet réfrigérant de l'*Institution Chrétienne* dans les cercles humanistes est bien marqué aussi (I, 28, 210, etc.) ainsi que l'étroite dépendance qui rattache Lefèvre et Olivetan à Jean de Rely (I, 21.) Le chapitre consacré à Marguerite (I, VI) nous semble aussi écrit avec un soin particulier et nous a plu mieux que celui qui traite de Calvin, que l'auteur fait devenir protestant dès 1528, et dont l'emprisonnement à Noyon (mai-juin 1534), pour avoir suscité un tumulte dans une église, n'est pas absolument incon-

testable. Enfin M. Tilley nous rappelle fort à propos qu'Antoinette de Louppes, la mère de Montaigne, fut protestante.

Le t. II se termine par un Index complet et fort utile, et par 4 Appendices (pourquoi sont-ils désignés par E-H, comme s'il y en avait déjà 4 autres dans le t. I?), dont le 1er s'occupe de l'auteur du *Traité merveilleux* et rejette les hypothèses de M. Clément, *Henri Estienne et son œuvre française* (1899, voir *Bull. prot.* XLIX, p. 328.) et de M. Weiss (La Planche ou Hotman), Le dernier Appendice est une table chronologique de la littérature française, de 1521 (*Le violier des histoires romaines*) à 1809 (*Satires de* Régnier).

Th. Sch.

Sedan au XVIIe siècle.

Le tome Ier des *Etudes et documents relatifs à l'histoire ardennaise* (Sedan, Jourdan, 1901, 181 p.) se compose de trois études 1898-1901.) Leur auteur est M. Stephen Leroy, professeur d'histoire, qui a écrit différents opuscules, entre autres un *Essai sur les institutions de la principauté de Sedan* (1890), *Michel de la Huguerye à Sedan* (1891), les *Sièges fameux de Bouillon* (1892) et une *Notice armoriale et généalogique sur la maison de Bouillon-la-Tour* (1896).

La première étude raconte *Les sièges d'Omont* de 1589 *à* 1591 (p. 3-30.) Le château d'Omont, situé sur le plateau qui sépare l'Aisne de la Meuse, près du Chesne-Populeux que Gœthe a immortalisé dans sa « Campagne de France », fut bâti par l'archevêque Foulque, de Reims, vers la fin du IXe siècle, sous le nom d'Hautmont, afin d'arrêter les Normands. Il subit plusieurs sièges pendant les guerres de religion. C'est au dernier de ceux que décrit M. Leroy, en octobre 1591, que Henri IV tira ce fameux coup de canon qui tua ou blessa trois officiers et décida les assiégés à capituler.

Le deuxième article (1) expose (p. 33-92) *L'affaire du comte de Soissons et la campagne du maréchal de Châtillon en* 1637, c'est-dire les préliminaires de la bataille de la Marfée. « L'exposé de ces faits, dit l'auteur, nous a paru intéressant à tenter, d'autant plus que le pasteur J. Peyran leur consacre à peine quelques lignes (*Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, 1826, t. II, v. 76), et que l'abbé Pregnon, s'il est moins bref, ne leur donne pas leur physiono-

(1) Couronné par l'Académie de Reims en 1893.

mie réelle (*Histoire du pays et de la ville de Sedan,* 1856, t. I, p. 308.) D'ailleurs ce dernier accorde une trop grande confiance à l'auteur des *Mémoires du duc de Bouillon* (Paris, 1692), Jacques de Langlade, qui semble avoir surtout cherché à faire le panégyrique de son ancien maître. » Nous avons eu le plaisir de retrouver dans cette étude (p. 65, note 1) l'épisode de la captivité de Jean de Wert à Vincennes, que Scheffel a si gracieusement illustré dans son *Trompeter von Sekkingen.* Quant à la conclusion de l'auteur, en voici le passage capital : « Que dire du rôle joué par le duc d'Orléans et par le comte de Soissons, par ces deux princes du sang, qui sont les premiers intéressés à la grandeur du royaume ? Chargés de repousser l'invasion et de reprendre Corbie, ils ne pensent qu'au meilleur moyen à prendre pour faire assommer le ministre patriote, dont l'énergique activité leur a fourni des soldats. »

Le loyalisme des Sédanais et leur hospitalité de 1638 *à* 1680 raconte les « entrées royales et ce qu'elles ont coûté à la ville. Ces « particularités » sont d'autant plus intéressantes « qu'elles ont complètement négligées par les historiens de Sedan, à l'exception du P. Norbert, auteur d'une précieuse Histoire (manuscrite) chronologique de la Ville et Principautés de Sedan, Raucourt et Saint-Menges. »

Ces « renseignements sur la situation financière de la ville », un *Appendice* a pour but « de les compléter » en donnant trois tableaux, parmi ceux qui furent dressés, d'après des documents authentiques, ou bien pour les commissaires royaux en 1647 et 1648. Mais ce qui, bien plus que ces tableaux, intéressera nos lecteurs, c'est une notice sur les effets économiques de la Révocation à Sedan (p. 159-163), notice dont voici les passages saillants : « Les calvinistes sedanais jouissaient des mêmes garanties dont bénéficièrent les protestants d'Alsace... Mais Louis XIV ne se crut pas obligé par sa signature et alla jusqu'au bout dans la voie que lui traçaient à la fois sa propre dévotion, surexcitée par les fréquentes remontrances du clergé, la politique violente qu'il poursuivait à ce moment contre la Cour de Rome et qui l'obligeait, croyait-il, à donner des gages certains de son orthodoxie, enfin et surtout cette tendance inconsciente à l'unité... Lourdement frappée dans ses intérêts intellectuels (surtout par la suppression de son Académie, le 9 juillet 1681), la principauté eut aussi beaucoup à souffrir dans ses intérêts matériels », comme le prouve, une fois de plus, un document des Archives municipales de Sedan, « présenté au conseil de la police, au plus tard en 1696 », qui débute par ces mots caractéristiques :

« Des 7,000 religionnaires, qui étaient les plus riches et principaux commerçants, à peine en reste-t-il 1.400 », et s'achève dans cette phrase non moins suggestive : « Cette ville, qui était, il n'y a encore que peu d'années, des plus florissantes, sera bientôt changée en une misérable bourgade. Cependant on ose avancer que jamais peuple n'a plus mérité de son prince... »

Rappelant encore le mot du duc d'Aumale (*Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 224), que les huguenots « apportaient l'élément austère dans le grand édifice de l'unité nationale », M. Leroy ajoute que « le départ forcé de ces savants laborieux » (les professeurs de l'Académie) allait fatalement développer l'hypocrisie et l'immoralité, dont la France eut tant à souffrir au XVIIIe siècle, et que, dès 1692, Vauban prédisait dans son *Addition au mémoire sur le rappel des huguenots.*

TH. SCH.

L'Eglise huguenote de Leipzig

Plusieurs Eglises d'origine française en Allemagne ont célébré récemment le jubilé de leur fondation : ainsi à Francfort, Hanau, Hambourg, etc. A chacune de ces occasions, des écrits de circonstance plus ou moins étendus retracent le passé des groupes religieux qui fêtent leur fondation. C'est ainsi que M. Paul Weinmester a écrit l'histoire de la paroisse réformée de Leipzig : *Beitraege zur Geschichte der evangelisch-reformierten Gemeinde zu Leipzig,* 1700-1900 (Leipzig, Barth, 1900, 210 pages). Cette histoire a été racontée jusqu'en 1725 par A. Kirchhoff (Leipzig, 1874), et C. Bonhoff (*Geschichtsblaetter des deutschen Hugenottenvereins,* VII, 1,1897.) M. Weinmeister a complété et continué ses prédécesseurs en étudiant les riches archives de l'Eglise, qui renferment, entre autres « lettres et papiers », un manuscrit intitulé : *Abrégé historique annuel de l'Eglise réformée de Leipzig*, que J,-M.-A. Dufour rédigea en 1804 et qui a été tenu à jour jusqu'en 1870. L'auteur dispose sa matière ainsi : I. Aperçu historique : A. Période de la tolérance 1700-1811 : 1° La communauté française, 1700-1738 ; 2° La communauté franco-allemande, 1758-1811. — B. Période de la reconnaissance officielle : 1° La communauté franco-allemande, 1811-1823 ; 2° La communauté allemande.

Puis viennent les notices personnelles sur les seize ministres, les anciens, diacres, chantres et maîtres d'école, organistes, marguilliers et portiers. Le premier en date de ces ministres fut *Pierre Butini* cadet, fils du pasteur genevois de ce nom. Il ne resta que

quatre ans à Leipzig et fut remplacé, après un intérim de *G. Ruynat*, par *G. Dumont*, de Crest (voir p. 395 des *Antiquités de Crest*, par E. Arnaud, qui le fait naître le 10 août 1860 au lieu du 19), qui alla diriger, en 1721, l'Eglise wallonne de Rotterdam, où il mourut professeur de langues orientales et d'histoire ecclésiastique. *Pierre Coste*, né à Brême, en 1697, lui succéda à Leipzig, après un nouvel intérim successif de *Malvieux* et de *Le Cointe*, et mourut, sans avoir quitté ce poste, en 1751. Ses sermons en quatre volumes (Dresde, 1755) furent publiés par son frère, pasteur à Halle, puis à Bergholz (Brandebourg) et traduits, la même année, à Leipzig, par J.-P. Schultzen, avec une Introduction de J.-F.-W. Jérusalem, probablement le père du malheureux jeune homme dont le suicide servit de modèle à Gœthe dans *Werther*. Le successeur de Coste, *Isaie-Louis Pajon*, né à Paris en 1725, fut d'abord pasteur à Bernau, près Berlin; il n'arriva à Leipzig qu'après une vacance desservie par *Dehas* et *Galafrès*, de Halle, et n'y resta que six ans, après quoi il retourna à Paris, où il doit avoir encore vécu quarante et un ans, Les réformés de Leipzig eurent ensuite deux prédicateurs : *Jean Dumas*, né à Montauban en 1727 et venu de Finlande, jusqu'à sa mort en 1799 (1) ; et G.-J. *Zollikofer*, né à Saint-Gall, en 1730, cité entre Jérusalem et Spalding, au 7e livre de l'autobiographie de Gœthe, mort à Leipzig en 1788, après avoir publié de nombreux recueils de sermons, de prières, de cantiques, et autres livres d'édification.

Parmi les autres ministres (chacune des notices qui leur sont consacrées est ornée d'un portrait), nous ne citerons plus que *J.-L.-A. Dumas*, fils du précédent, né à Utrecht en 1755, mort à Leipzig en 1823, le dernier prédicateur français. Dans la liste des Anciens (p. 179-184), nous voyons les noms de *Claparède*, *Leclercq*, *Dufour*, *Domergue*, *Quatrefages*, *Ducloux*, *Dubosc*, *Faure*, *Thorel*, *Valentin*, *Malherbe*, *Malcontent*, *Delafaye*, *Bennelle*, *Thiériot*, *Paret*, *Durgneau*, *Riquet*, *Pizeaux*, *Félix*, *Feronce*, *Besson*, *Courvoisier*, etc. A partir de 1830, les noms français deviennent l'exception.

Un Appendice décrit les objets de valeur artistique ou historique, appartenant à l'Eglise. Ce sont surtout des suppliques et réponses officielles, relatives à la fondation et au développement de la communauté.

TH. SCH.

---

(1) Auteur de *Cantiques tirés en partie des psaumes et en partie des poésies sacrées des meilleurs poètes français* (1775.)

Artistes huguenots. — Louis Chéron

Parmi les peintres protestants que la Révocation trouva décidés à ne pas sacrifier leur conscience à leur patrie et à leurs biens, figure *Louis Chéron* qui d'après la *France protestante* (2e édit. V. 288), se réfugia à Londres où il travailla pour lord Montaigu et où il serait mort en 1723. Jal, dans son *Dictionnaire biographique* (p. 379), écrit ceci : « Louis Chéron qui n'avait pas quitté l'Eglise de Calvin, quitta, dit-on, Paris pour Londres en 1695, où il mourut en 1713, selon M. Robert Dumesnil, en 1715, selon Mariette. Louis exécuta deux *Mai* pour Notre-Dame : en 1687, le prophète *Agabus,* en 1690, *Hérodiade.* Le clergé, assez peu tolérant, aurait-il consenti à recevoir des ouvrages d'un hérétique, sitôt après la révocation de l'édit de Nantes, quand les rigueurs duraient encore contre les protestants? C'est douteux, je crois que Louis Chéron s'était rallié à l'Eglise de Rome, et que s'il alla à Londres, ce ne fût point comme fugitif, mais pour chercher fortune ». — On pouvait répondre qu'à cette époque ce n'était guère « pour chercher fortune » que des huguenots avérés se rendaient en Angleterre ou ailleurs. Mais un texte précis est toujours préférable aux déductions les plus logiques.

Ce texte, M. Léon Greder, dont nous avons cité déjà une notice sur le peintre *Jacques Rousseau,* (*Bull.* 1904, 566), nous le fournit dans un article du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France* (4e livr. de 1905, 159-163), intitulé le *Testament et la demeure d'Elisabeth Sophie Chéron,* laquelle était la sœur de Louis Chéron, convertie au catholicisme dès l'âge de 14 ans. Son testament est de l'année 1711. En voici, d'après les *Insinuations du Châtelet de Paris* (26 nov. 1711, arch. de la Seine, Insinuations t. V, p. 211), un extrait :... « Et, en cas que mon frère « Louis Chéron absent du royaume pour fait de religion, y « rentre et vienne se faire catholique, en ce cas seulement, et « non autrement, je luy donne et lègue quinze cents livres sur ladite « Constitution pour le dédommager de ce que j'ay peu toucher des « arrérages provenant de sa part de la succession de ma mère, « dont il n'a point jouy, suivant la loi du royaume qui exclut « ceux de sa religion, et, au deffaut de mondit frère, ma sœur « Jeanne-Magdelaine Chéron jouira, sa vie durant, de quinze « cents livres dont le fond retournera à mon héritière si mon « frère ne revient pas... »

« Nous voyons donc, par cette insinuation, ajoute M. G. qu'en

1711 Louis Chéron était encore protestant, ce qui détruit les assertions de Jal et du bibliothécaire Paul Chéron (*Anciennes archives de l'Art français* 2e série t. I.) » — Et nous ajouterons : Non seulement Louis Chéron était encore protestant en 1711, mais, pour le demeurer, il avait résolument renoncé, entre autres, à sa part de la succession maternelle, que sa sœur ne s'offrait de lui compenser après sa mort, que s'il revenait « se faire catholique ».

N. W.

CORRESPONDANCE

Un récit de la bataille de Dreux par Coligny

Nous savions, par M. A. Cartier, que les manuscrits conservés au châîeau de Bessinge, par M. Tronchin, renfermaient, entre autres, un récit de la bataille de Dreux par Coligny, qui y prit, comme l'on sait, une part importante. J'avais même annoncé ce document aux lecteurs du *Bulletin*. Avant de le transcrire, avec l'autorisatian de M. Tronchin, M. Cartier voulut s'assurer qu'il était inédit. Bien lui en prit, ainsi qu'en témoigne cette lettre qu'il nous adressa de Genève, le 12 août de l'année dernière. Nous la transcrivons ici, en le remerciant de la peine qu'il a bien voulu prendre et qui n'aura pas été inutile, puisqu'elle fixe la valeur exacte d'un document dont tous les historiens des guerres de religion ont fait, ou feront usage.

N. W.

Cher Monsieur,

J'ai pu enfin m'occuper de ce récit de la bataille de Dreux que je vous avais signalé dans les Archives de Bessinge, mais ayant eu la précaution d'emporter avec moi les *Mémoires de Condé*, j'ai dû constater très promptement que cette pièce avait été publiée dans ce recueil, tome IV, p. 178 de l'édition de 1743.

Le principal intérêt du manuscrit Tronchin est dès lors réduit à la signature, ou plutôt à la copie de la signature : *Chastillon* (car la pièce n'est qu'une ampliation de l'original), tandis que le texte des *Mémoires* n'est pas signé, bien que l'éditeur l'attribue à Coligny.

J'ai relevé, en outre, quelques variantes dont voici les deux principales :

Recueil Ms de Bessinges
n· 11, f. 186, v·.

Ce nonobstant par une singulière grâce de Dieu *Monsr l'admiral* suivant la charge que led. seigneur prince (de Condé) luy avoit donnee, de commander à l'armee en son absence *ralia* soudain tant de cavalerie françoise que almande.

Bessinges, f· 187, v·

Le lendemain XXme dud. moys au matin Monsr l'admiral marcha vers ce qui estoit resté de leur camp et se presenta pour les thirer de leur fort et voyant qu'il n'y avoit ordre de les assaillir il se retira pour adviser de ce qui est de faire estant tout prest de poursuivre vivement l'entreprise et combien que soyons sortiz en bataille devant leurs yeux en deliberation de leur courir sus s'ilz nous approchoient si n'ont ilz jamais eu le courage de faire seulement semblant de nous charger jusques à présent, sy que nous esperons, etc.

Mémoires de Condé
t, IV, p. 179.

Ce nonobstant, par une singulière grâce de Dieu, suyvant les charges que ledit seigneur *m*'a donnée, de commander en ceste armée en son absence, *je ralliay* soubdain, etc.

Condé, p. 180.

Depuis, c'est assavoir, le vingtiesme du dudit présent moys de Décembre, nous sommes départis pour tirer vers Orléans voyant la saison de l'hyver fort advancée et le passage de la Normandie beaucoup plus difficile : Et combien que soyons partis en bataille devant leurs yeux, avec délibération de les combattre s'ilz approchoyent, si n'ont ils trouvé bon de faire seulement semblant de nous charger jusques à présent, et là nous esperons...

Ce dernier passage avec la mention de la marche sur Orléans indique dans le texte des *Mémoires* une rédaction ou un remaniement un peu postérieur au texte de Bessinge, lequel doit donner tel quel le bulletin dicté par Coligny le jour même et le lendemain de la bataille.

Je regrette bien vivement de ne vous envoyer qu'un maigre merle à la place de la grive que je vous avais fait espérer et je vous aurais évité cette déconvenue si j'avais pu avoir plus tôt les deux textes à la fois sous les yeux.

Veuillez croire, cher Monsieur, à tous mes sentiments cordiaux et dévoués.

ALF. CARTIER.

Inhumation de protestants refusée en 1792

Dans la séance de la Convention, du jeudi, 6 décembre 1792, un des secrétaires lit une lettre de Roland, ministre de l'intérieur qui transmet à l'Assemblée une dénonciation du département de la *Somme* contre la commune de *Darrois*, pour avoir refusé d'inhumer un protestant dans le cimetière des catholiques sous prétexte que c'eut été violer la sainteté du lieu. Le département demande une loi générale sur cet objet.

On demande l'ordre du jour; *Manuel* : « C'est un délit contre lequel il faut sévir ; je m'oppose à ce qu'on passe à l'ordre du jour. Il faut rappeler cette municipalité à la tolérance de tous les cultes et lui apprendre qu'il ne doit plus y avoir de maîtrise exclusive, même pour les prêtres. »

La lettre du département de la Somme est renvoyée au Comité de législation.

(*Moniteur*, tom. XIV. p. 671).

Une épitaphe protestante

On lit dans *Le Protestant* du 21 octobre 1905 :

Exincourt. — Il y a derrière la chaire de l'église protestante d'Exincourt (Doubs) une pierre tombale, surmontée d'un écusson sous une couronne à cinq fleurons, renfermant deux blasons, dont l'un porte une corne de cerf et l'autre trois roses, deux et une.

Sur la pierre est gravée cette inscription :

« Ici gît le corps d'illustre et vertueuse dame Marie-Sophie de Rosen, fille de M. le comte de Rosen, maréchal de France, et de Mme Marie-Sophie, née de Rosen, veuve d'illustre Meinrad Planta de Vildenberg, lieut.-col. au service de S. M. T. C., née à Bollviler, en Alsace, le XX décemb. MDCLXIII, décédée en la foi de ICHR et dans la profession de la rel. évang. à Sochaux, le 1er avril MDCCXL. »

« Ce maréchal de Rosen serait-il un ancêtre du Dr Rosen, le diplomate allemand dont il a été tant question ces derniers temps ? »

Cela est fort improbable. La famille de Rosen, originaire de Livonie, s'est distinguée au service de la France, au 17e siècle. Marie-Sophie de Rosen dont on vient de lire l'épitaphe, se fit remarquer par sa fidélité à la foi protestante au milieu d'une famille qui tomba dès 1681 dans le catholicisme. Son père, le futur maréchal de France, Conrad de Rosen, avait abjuré à cette date. C'est lui qui commanda, après la révocation de l'édit de Nantes, les troupes royales en Languedoc, dans les Cévennes et le Roussillon. Le baron de Planta de Wildenberg, lieutenant colonel d'un régiment suisse fut tué à Nerwinde en 1693, en même temps que son jeune beau-frère George Christophe de Rosen. Des quatre sœurs de Marie-Sophie de Rosen, trois entrèrent au

monastère de la Visitation de Nancy. Les terres de la famille, notamment celle de Bollwiller en Alsace, érigée en marquisat, sont entrées par mariage dans la maison de Broglie.

H. D.

Le Décalogue en français à la grand-messe. — Au moyen-âge, dans la cathédrale de Reims, le plus jeune des sous-diacres-chanoines lisait le Décalogue *en français* chaque dimanche à la grand'messe. Connaît-on des exemples analogues de cet usage qui était encore en vigueur à Reims en 1567, et quel rapport peut-il avoir avec la lecture liturgique du Décalogue dans les Eglises réformées ?

H. DANNREUTHER.

Rectification. — Notre collègue, M. G. Monod, nous fait remarquer que le dernier paragraphe du compte-rendu du livre de M. Imbert de la Tour sur *les Origines de la Réforme française* (*Bulletin* 1905, p. 567), tombe à faux. Lorsque, dans sa préface, l'auteur de l'ouvrage annonce qu'il suivra les étapes de la Réforme « jusqu'à son insuccès définitif et à l'établissement de la paix religieuse dans notre pays », il veut dire évidemment qu'il conduira son travail jusqu'à l'édit de Nantes. Les mots « paix religieuse » ne peuvent donc s'appliquer à la Révocation comme le croyait notre collaborateur, et la critique très vive qu'il faisait de cette interprétation erronée, n'a plus de raison d'être. N. W.

Notes complémentaires sur Grigny et les Mercier, d'après la correspondance de Saumaise. (*Bull.*, 1905 p. 481 ; cf. 1900 p. 225 et suivantes).

La Bibliothèque nationale (ms. fr. 22556) possède un recueil de lettres de Saumaise à Peiresc, du Puy et quelques autres (1617-1652) où il est plusieurs fois question de Grigny : Saumaise y a passé les deux étés qui suivirent l'année de la mort de son beau-père *Josias Mercier* (lettres datées de Grigny, 26 août 1627 et 15 août 1628 : il est d'ailleurs exclusivement question de sujets philologiques, sans aucun détail sur cette maison des champs ;

de même le 7 novembre 1635). Le 1er août 1636 revenu de Bourgogne à Paris « après avoir séjourné en passant en quelques maisons de mes parents qui demeurent sur le chemin » (lettre du 16 juillet), il parle d'un livre « dans le balot qui est demeuré à Grigny et que je n'ai sçu faire venir (fol. 136) ». Il y eut cette année 1636 de nombreuses tentatives faites — vainement d'ailleurs — par Richelieu pour empêcher Saumaise de retourner en Hollande et pour le décider à abjurer. Dans un projet de traité avec M. le prince en date du 18 avril (fol. 215) il est qualifié « M. Saumaise sr *de Grigny* ».

Lors d'un séjour suivant en France, en 1640, Saumaise reçoit de nouvelles offres de Richelieu, par l'entremise de *la Milletière*; le chiffre de la pension proposée fut augmenté peu à peu mais il était d'abord de 3.000 livres, et il semble que les ressources personnelles de Saumaise aient atteint au moins cette somme; nous avons estimé à une somme moindre le budget de sa belle-sœur Marg. Mercier vers 1655 (1) : « Ces 3.000 livres sont-elles pour demeurer à Paris avec ma famille et y vivre honnêtement ? Il m'y faudroit encor manger une fois autant du mien, et plus que je ne ferois en me réduisant en QUELQUE PETITE MAISON DE LA CAMPAGNE *ubi canerem mihi et musis* » (fol. 122).

La copie d'une lettre du 22 février 1641 ne fait malheureusement que résumer le début : « M. Saumaise parle d'abord de la mort de sa belle-mère *Mme des Bordes,* femme et veuve de Josias Mercier, qui *mourut à Grigny ce mois-là* (fol. 227) », —date inconnue jusqu'à présent de la *France protestante* etc.-(2) —; le 3 février Saumaise écrivait déjà : « On vint me prier d'aller à la comédie de la part de S. E. [Richelieu] *comme j'étais aux champs.* Je n'y ai point été ».

Il n'est plus question de Grigny dans les lettres postérieures à 1641.

Jacques PANNIER.

---

(1) *Bull.* 1905, p. 491.
(2) *Bull.* 1905, p. 509.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand.

Études historiques

A PROPOS DE JEAN DE LABADIE

Dans le *Bulletin* de 1905 le nom de Jean de Labadie revient deux fois à la page 151 et à la page 162.

Je ne me sens pas assez documenté ni assez renseigné pour rien écrire d'un peu complet sur ce pasteur protestant, homme d'une réelle valeur, mais dont la vie fut si étrange ; il serait cependant à souhaiter qu'une plume plus autorisée que la mienne voulût bien s'occuper de lui dans le *Bulletin*.

Comme contribution à son histoire, et en attendant l'historien, je vais seulement, si vous le voulez bien, vous donner les titres de quelques uns de ses ouvrages.

I

Quelques mots sur sa vie.

Il naît le 13 février 1610, à Bourg-en-Guyenne, entre chez les jésuites pour y faire son éducation, endosse leur robe et demeure quinze ans dans leurs maisons.

Déjà troublé, affecté de visions, il se voit obligé de quitter la vie qu'il mène et l'ordre lui-même. — Le congé qui lui est donné alors porte « à sa requête, à cause de son indisposition, nous le tenons quitte de toute obligation envers notre Société ».

Il faudrait, pour une histoire complète, suivre Labadie à Abbeville, à Bazas, à Toulouse, à la Graville, discuter toutes les accusations abominables que le clergé catholique souleva contre lui, lire ses innombrables apologies, et alors juger en toute connaissance de cause.

Quoiqu'il en soit Labadie, après avoir révolutionné les carmes de la Graville (près de Bazas), se voyant menacé par le bras séculier, se sauve de nuit (28 avril 1650), se retire au château de Castets, chez le comte de Favas. De là il fallut fuir encore, se réfugier à Montauban, qui n'est plus ville de sûreté depuis que 1629 a vu tomber ses murailles, mais qui, du moins, peut offrir un asile sûr au prosélyte, car l'ancien jésuite, l'ancien carme, l'ancien missionnaire, y embrasse la religion réformée.

Bientôt Labadie devient un des pasteurs de Montauban, et non des moins autorisés.

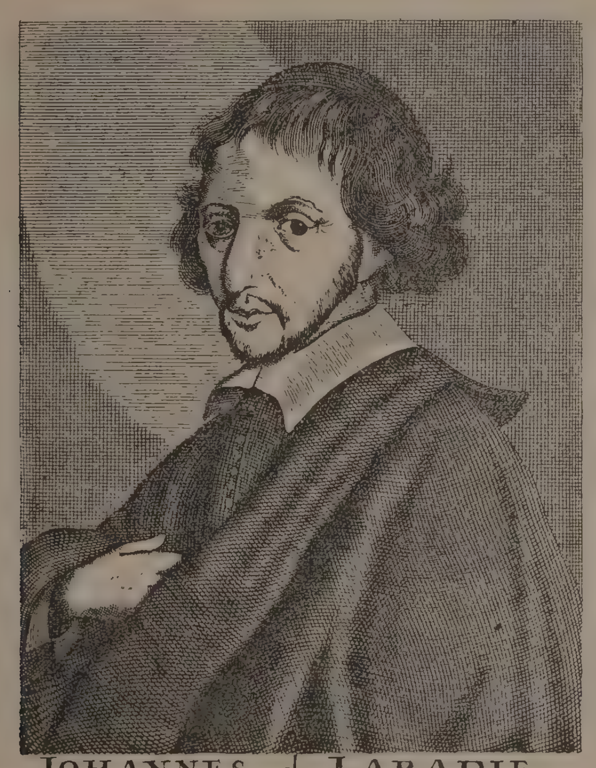
Un homme comme lui ne devait demeurer ignoré nulle part, car nulle part il ne pouvait se résoudre à l'inaction. Donc le voilà à Montauban ; tout de suite il se lance dans la mêlée, entre les partis, les tièdes et les zélés, ceux qui veulent s'accommoder aux temps, favorisent peut-être en secret les desseins du roi et ceux qui regrettent toujours l'ancienne « sainte liberté de la ville ». —

Entre tous ces hommes, tous ces partis, tous ces courants, dans ce milieu si divisé, si partagé de brigues et de factions, secoué encore par les derniers vestiges des luttes intestines d'antan entre la bourgeoisie et le peuple, Labadie, avec l'étonnante souplesse dont il fit toujours preuve et qu'il devait sans doute à ses premiers maîtres de la compagnie de Jésus, ne tarde pas à se créer une situation à part.

Quel était son parti à Montauban ?

Après deux cents années il est difficile de le dire au juste ; on peut cependant reconnaître qu'il avait su séduire à la fois et les hommes sincèrement religieux que son affectation de piété attirait, et les femmes... qu'il aima et qui l'aimèrent toujours, et aussi cette partie tur-

bulente et remuante du peuple qui n'avait jamais cessé d'espérer un retour vers la liberté d'antan. Ce fut surtout cette corde, encore si vivace dans l'âme montalba-



·IOHANNES de LABADIE ·
Vasconiensis.
Primum Iesuita, deinde Carmelita, Canonicus Ambianensis, et Praeco Tolosensis, postea Calvinianae Religioni addictus variis turbas concitavit. Hinc ejectus ut Archi Fanaticus pronus Amstelodami vixit. Nat. A° 1610. Den. A. 1673. d. 3. Febr. aet. 60.
G. W. Knorr sculpsit
20

naise, que Labadie fit vibrer et ainsi il se créa d'ardents et chauds partisans.

Cependant comme il avait quitté Abbeville, Bazas, Toulouse, il fallut quitter aussi Montauban.

Un enterrement, celui de la nommée Jeanne Moisset, fut la cause de son départ. Cette femme, ancienne catholique, avait épousé un protestant nommé Hébrard, dit Capdéran, et avait adopté la religion de son époux. A sa mort les protestants prétendirent enterrer son corps dans leur cimetière, les catholiques dirigés par le fougueux et sectaire prévôt du chapitre Lebret, le revendiquèrent également ; mais le peuple, en grande majorité protestant, oublia peut-être un peu ce jour là la prudence, repoussa le clergé catholique et ensevelit Jeanne Moisset au cimetière réformé (1).

A la suite de cela, plainte du clergé, plainte des magistrats, plainte de l'évêque et, l'affaire, ballottée entre le Conseil du roi à Paris, le parlement de Toulouse et la Chambre de l'Edit, il fut finalement décrété prise de corps contre Labadie et ses partisans. En pouvait-il être autrement, sachant qui tenait le manche ? Et Lebret ajoute, dans son pamphlet, que l'assemblée du clergé ayant alors lieu, Pierre de Bertier, évêque de Montauban et un des vice-présidents de l'assemblée, fit là-dessus de grandes remontrances au roi. — Mansuétude chrétienne à la suite de laquelle il ne resta à Labadie qu'à se sauver pour éviter pire sort. L'infortuné n'eut de ressource que de se jeter dans la principauté d'Orange, où il demeura pasteur sept ou huit années. —

Mais, pendant son séjour à Montauban, de 1650 à 1657, Jean de Labadie ne resta pas inactif et de nombreux écrits sortis de sa plume prouvent l'incessante fougue de son esprit.

Voici les titres de ceux que je suis parvenu à découvrir. — J'ajoute, une fois pour toutes, que presque tous sont rares et que la collection est difficile à réunir. — Labadie arrive à Montauban en 1650, et dès la même année il publie :

(1) Voir l'explication que donne de tout ceci le pamphlet virulent de Lebret : *Récit de ce qu'a esté Montauban.* Montauban, Descaussat, 1701. 1 vol. in-12.

I. — *Déclaration de Jean de Labadie, cy-devant prestre, prédicateur et chanoine d'Amiens, contenant les raisons qui l'ont obligé à quitter la communion de l'Eglise romaine, pour se ranger à celle de l'Eglise réformée.* — Montauban, Philippe Braconnier, 1650 in-8° de 299 pages (1).

L'auteur, dans ce premier ouvrage raconte sa vie, les propositions qu'il a toujours émises en chaire, la vérité qu'il prétend toujours avoir soutenue. Déjà il se défend contre ceux qui l'accusaient de vouloir fomenter un schisme nouveau, créer une orthodoxie nouvelle.

« Ceux qui ont dit que j'avais dessein de faire une religion nouvelle, écrit-il page 209, verront par ce recueil de vérités, que je n'ai visé qu'à rétablir selon mes petits pouvoirs la chrestienne ; et leur découverte fera même comme j'espère reconnaîstre, que sans y penser, j'ay donné dans les vrais et purs sentimens de l'Eglise Réformée, sans que je les eusse ou pris ou appris de ses autheurs et de ses livres, lesquels (comme je dirai en son lieu) ma simplicité et sincérité d'esprit me faisaient éviter de lire et de pratiquer, afin qu'on ne peust me reprocher ni sa publique, ni sa secrette intelligence ». —

Labadie, dès 1650, se défend ainsi de vouloir fonder une religion; la postérité ne tiendra pas compte de sa protestation et le pasteur de Montauban et d'Orange restera célèbre comme le chef et le fondateur de la secte des Labadistes. —

II. — *Lettre de Jean de Labadie à ses amis de la communion romaine, touchant sa Déclaration. Montauban, Braconnier.* 1651 — in-8°, de IV - 198 pages.

III. *Première apologie pour Monsieur de Labadie et pour la justice de sa Déclaration contre la nouvelle Eglise Romaine convaincue par l'examen de saint Paul aux Ro-*

(1) Une autre édition qui se trouve, ainsi que la première, à la Bibliothèque de la Société, parut, avec des additions, à Genève chez de Tournes en 1666, 509 p. plus la table.

mains. — Par E. Dufeu, dit de Blancmont, répondant à la lettre d'Antoine Sabré, hermite, sujet affidé de M. S. Martineau, évesque de Bazas. — 1 vol. in-8° de XVI — 387 pages — sans nom de lieu — mais à Montauban. —

IV. *Seconde partie de la Déclaration de Jean de Labadie touchant les raisons de sa juste séparation de la nouvelle Eglise Romaine.* — 668 p. sans l'Advis et la Table. Cette pièce est cette fois datée de Montauban — 1652 — in-8° et porte le nom de Bertier, imprimeur de l'Académie.

V. *La pratique des deux oraisons mentale et vocale, contenue en trois lettres de Jean de Labadie, pasteur* Montauban, Bertié 1656, in-8° de 558 pages.

VI. *Le bon usage de l'Eucharistie ou la vraye et sainte pratique du mystère et du sacrement de la Cène de J. C. N. S. Avec la vraye manière de s'y bien préparer pour en profiter.* — Montauban. Pierre Bertié. — 1656 — in-8°, de XIV et 406 pages.

La préface est une lettre adressée à Messieurs les consuls et gouverneurs, faisans profession de la Religion Réformée, pasteurs, diacres, anciens du consistoire et en leurs personnes à toute l'Eglise de Nimes ; les premières lignes suffiront pour donner un exemple du style pompeux et embrouillé de l'ancien jésuite, en même temps qu'un échantillon de sa modestie. Les voici :

« Messieurs... Puisque Dieu a excité par sa grâce en vous un tel désir de voir ma face et d'ouïr ma voix (qui sert puisqu'il le veut d'organe à la sienne) que vous n'avez peu vous tenir d'en faire ouïr une à cette Eglise (de Montauban), pour me demander instamment à Elle et la prier de me prester pour quelque temps à la Vostre,... ai-je peu prendre un meilleur expédient, pour vostre satisfaction et pour la mienne, que de faire voler ma plume à vous ? »

Cette première partie du bon usage de l'Eucharistie est le dernier volume de Labadie imprimé à Montauban, que je connaisse *de visu ;* l'histoire littéraire de Genève cite encore de lui, *Recueil de quelques maximes importantes. — Doctrine, Conduite et Piété.* — Montauban, 1657. 2 vol. in-8° — mais je n'ai jamais rencontré ces deux volumes.

Du reste le temps est proche où Labadie va s'éloigner du Quercy (1657). Un petit livret, cité par la *France protestante,* mais que je ne connais pas, donne sans doute des détails nouveaux sur sa dernière année à Montauban. C'est un — « *Eclaircissement donné au public par un gentilhomme du Languedoc, sur l'affaire arrivée à l'Eglise Réformée de Montauban, à raison d'un certain enterrement et de la persécution suscitée à ce sujet contre le sieur de Labadie, son Pasteur.* — s. l. n. d. — in-4° de 24 pages.

C'est la version protestante de l'affaire Moisset dont j'ai parlé plus haut et qui motiva le nouvel exil de Labadie.

II

Le voici maintenant à moitié hors de France, dans la principauté d'Orange.

Sans perdre de temps, Labadie y donne un nouvel ouvrage, en vers celui-ci, vers assez médiocres que le poète devait facilement aligner. — Voici le titre :

« *Les saintes décades des quatrains de piété chrestienne.* — A Orange, chez Edouard Raban, — 1658. — 1 vol. in-12 (réimprimé avec le titre un peu modifié en 1671 à Amsterdam, — in-8°). —

Ce n'est pas encore là que devait trouver la paix et le repos l'ancien élève des pères de la compagnie de Jésus. En 1658, Labadie y publie ses saintes décades, en 1659 (juin) il est obligé de se sauver encore devant les troupes françaises qui vont occuper la principauté (alors à la maison de Nassau) et cette fois jusqu'à Genève.

Nommé pasteur dans cette métropole du Calvinisme, à l'abri semble-t-il des persécutions de ses anciens coreligionnaires, trouve-t-il enfin la stabilité ? — Pas encore ; parti d'Orange en Juin 1659, Labadie est à Genève en 1664, mais sur le point déjà de s'éloigner ; il parcourt l'Allemagne, la Hollande et semble enfin devoir se fixer à Middelbourg en Zélande (1666).

Après la série de ses discussions et de ses disputes avec les catholiques, il faudrait ici traiter les disputes avec les protestants, qui furent souvent tout aussi violentes. Déjà à Montauban ses partisans et ceux du ministre Arbussy, son rival, avaient ému toute l'Eglise par leurs divisions, sous les dénominations bizarres de Giguelets et de Marguajats ; il en avait été de même à Orange, et en Zélande la querelle prit plus d'activité encore.

Labadie s'y était créé un très fort parti, prétendant recréer l'Eglise protestante masquée (1), la réveiller et la ramener à sa pureté et à sa sainteté primitive et ce qu'il avait essayé, dit-on, à Montauban, avec Mademoiselle de Calonges, il le réussit en Hollande avec Mademoiselle Schurmann. Cette dame aussi recommandable par son savoir que par sa naissance et fort riche, s'attacha indissolublement à la nouvelle Eglise et plus tard, quand Labadie, son chef, forcé de quitter la Zélande après s'être définitivement brouillé avec le synode de Naarden, fut mort auprès d'elle à Altona (en 1674), elle recueillit ses disciples.

Ces dernières années furent aussi troublées que l'avaient été les autres et, si près de la tombe, le pasteur, le polémiste, n'avait pu trouver le repos. En même temps qu'il se défendait contre des adversaires toujours plus nombreux, il ne cessait de travailler par la plume et la pensée.

(1) Il y publia *La Réformation de l'Eglise par le Pastorat, contenue en deux Lettres pastorales de Jean de Labadie, ministre de Jésus-Christ. Ecrites à quelques siens intimes amis et pasteurs zélez.* A Middelbourg, chez Henry Smidt, 1667, 253 p. in-8° plus la table.

C'est alors qu'il publie quelques uns de ses ouvrages les plus célèbres : *Le Héraut du Grand Roy Jésus.* Amsterdam — 1667 — in-12, 382 p. — *Les divins Hérauts de la Pénitence au Monde, Ibid.* — 1667, 208 p. — *Le véritable exorcisme ou l'unique moyen de chasser le diable du monde chrétien. Ibid.* — 1667, in-12, 146 p. — *Le Discernement d'une véritable Eglise suivant l'Ecriture sainte... Ibid.* — 1668, in-16 de 156 p. — *Le Chant royal du Roi Jésus-Christ.* — 1670, in-12 — *L'Empire du Saint-Esprit* — 1671.

Mais s'il écrit ces ouvrages de pure piété, il faut aussi qu'il se défende, qu'il se défende sans cesse et toujours, contre les adversaires qui partout naissent devant lui. Labadie est peut-être l'homme qui a le plus écrit d'apologies. Est-il vrai qu'il en eût tant de besoin ?

En Hollande voici sans signature, mais de sa fabrique la : « *Nouvelle conviction manifeste des calomnies servies tant de vive voix que par écrit par les ennemis et adversaires du sieur Jean de Labadie pasteur, contre sa vie, sa conduite et celle de sa Maison, avec une entière justification de son innocence sur ces points* (vers 1670) ».

Je ne sais si je ne puis aussi lui attribuer le pamphlet suivant, rarissime également, car peu de gens se sont souciés naguère de conserver des traces de ces subtiles luttes théologiques.

C'est encore et toujours une « *Apologie pour les Egl. Walonnes de Midelb. et Roterdam opposée à l'Apologie de Louis Wolzogue* (professeur et ministre de l'Eglise wallonne à Utrecht) ou examen de sa dédicace et de son avant-propos en forme de Remarques, — sur sept de ses propositions censurées par lesdites deux Eglises. — A Amsterdam, chez Jean Van Someren demeurant sur le Dam. — de 151 pages, in-16 » (1).

(1) C'est une réponse au volume que voici : *Ludovici Wolzogen Orthodoxa fides sive adversus Johannem de Labadie Censura censurae medioburgensis in libellum de Interprete Scripturarum.* Trajecti ad Rhenum, apud. J. Ribbium, 1668, 112 et 326 p. sans les pièces liminaires.

III

En ai-je fini avec Labadie ? Non, bien que je supprime tous détails, que je réserve tout jugement et ne trace que le cadre de la future histoire.

Qui-veut le bien connaître, le bien apprécier, après avoir lu ses apologies doit aussi lire les pamphlets violents, calomniateurs, féroces, de ses adversaires, les catholiques d'abord, puis les réformés.

Parmi les premiers il faut, en tête, citer le Saintongeois François Mauduict. — Ses disputes avec son semi-compatriote Labadie n'ont pas produit moins de trois volumes de sa part, ce sont :

« *Conférence du sieur Mauduict, Xaintongeois, avec le sieur Jean Labadie, chanoine prétendu d'Amiens, et maintenant Calviniste.* — In-16 de XXXII - 144 p. » — Le volume n'a pas de date ni de lieu d'impression, mais Mauduict nous dit lui-même, dans l'ouvrage ci-après cité (page 26), que la conférence eut lieu à Montauban, dans la maison de Monsieur de Scorbiac, conseiller à la chambre de l'Edit, le 10 de may 1651, et qu'il la fit imprimer la même année audit Montauban, chez Rouyer.

Vient ensuite, toujours du même Mauduict, un « *Avis charitable à Messieurs de Genève touchant la vie du sieur Jean de Labadie cy-devant jésuite dans la province de Guyenne ; et après Chanoine à Amiens, puis Janséniste à Paris, de plus Illuminé et Adamite à Tholose, et ensuite Carme et Hermite à la Graville, au Diocèse de Bazas, et à présent Ministre audit Genève.* — A Lyon, chez Antoine Offray. — Au Change. — 1664, in-12 de 30 pages. »

Cet advis, charitable entre tous, est daté de Lyon, 1er juillet 1662; — il est donné à la suite d'une réimpression du fameux pamphlet bien connu de Jérôme Bolsec contre Calvin : « *La vie, mort et doctrine de Jean Calvin, autrefois Ministre de Genève*..... Lyon, 1664, avec un portrait du réformateur ». 1 vol. in-12, de 137 pages, plus la table.

Mais cela ne suffit pas encore à l'humeur guerroyeuse de Mauduict, et le bouillant Saintongeais publie en 1663, à Grenoble, chez Galle, le nouvel avis qu'a cité le *Bulletin* de 1905, p. 162:

« *Second advis charitable à Messieurs de Genève confirmatif du premier, touchant la vie du sieur Jean Labadie, prestre apostat, à présent Ministre audit Genève.* in-8 de 32 pages. — »

Après Mauduict et ses trois pamphlets la matière est loin d'être épuisée et l'historien, s'il veut être complet, devra en citer et en consulter d'autres. Reconnaissons cependant que, bien que je ne les aie pas tous parcourus, tous doivent probablement se répéter un peu et que Mauduict doit en avoir extraict la quintessence — le mot est du temps — pour sa charitable polémique.

En voici toujours les titres :

« *Lettre écrite au sieur Labadie sur le sujet de sa profession de la religion prétendue réformée.* » — Bazas et Paris, in-4°, par dom Antoine Sabre, d'après la *Nouvelle Biographie générale.* »

« *Lettre d'un Docteur en Théologie à une personne de condition et de piété sur le sujet de l'apostasie du sieur Jean Labadie.* »

D'après la même *Biographie* cette pièce in-quarto, datée du 1er mars 1651, serait l'œuvre du grand Arnauld (1612-1694), célèbre par tant d'écrits de polémique. — Elle serait certainement intéressante à parcourir. —

Je termine enfin cette série d'auteurs catholiques par une pièce d'un plus haut goût, dont l'auteur, Hermant, docteur en théologie, qui emprunte ici le nom de guerre du sieur de Saint Julien, ennemi à la fois des huguenots et des jésuites, n'était peut-être pas fâché de frapper à la fois sur les deux objets de ses dévotes fureurs. — C'est la : —

« *Défense de la piété et de la foi de la sainte Eglise*

catholique, apostolique et romaine, contre les mensonges blasphêmes et impiétés de Jean Labadie, apostat. »

Et maintenant, envers cette victime du clergé, des jésuites, des jansénistes, de l'évêque Berthier, des Chambres de justice, de tous les puissants du jour, envers cet homme partout traqué, partout poursuivi, chassé de tout refuge, — les calvinistes, ses frères, seront-ils plus cléments et plus tendres ? Hélas, non. — Et pour preuve je n'ai qu'à citer, outre les démêlés de Labadie avec Wolzogue, avec les pasteurs ses collègues, avec les Consistoires, avec le Synode de Naarden, avec le célèbre Samuel Desmarets qui publia en 1670, — La Haye, une *Histoire curieuse de la vie, de la conduite et des vrais sentiments du sieur Jean de Labadie*, en 1 vol. in-12, — deux petits pamphlets hollandais de 1670 assez explicites.

Le premier est le :

« *Départ apostatique de Jean de Labadie hors de ces Provinces Unies après y avoir semé ses convictions impies, impures et diffamantes.* — Imprimé l'an 1670, — sans lieu, 1 vol. in-16 de 192 pages ».

C'est certainement une impression hollandaise, peut-être même le livre sort-il des presses des Elzévier. Pour juger du ton de la polémique, voici la conclusion. L'auteur propose de faire graver sur la tombe de Labadie un coq imparfait, accompagné d'une trentaine de poules, et au bas ces quatre vers...

Cy gist un maître coq, lequel pendant sa vie
Menait tant de poussins et poules ; c'en est fait :
Voyés les pauvres os du corps de Labadie
Et dites en pleurant, ô le coquin parfait !

Restons sur ce trait d'esprit !

L'autre livret que je veux citer est celui-ci :

« *Motifs qui ont obligé Anthoine de Lamarque de sortir de la Maison du sieur Jean de Labadie, où est descouverte*

à mesme temps sa vie privée et sa manière d'enseigner. — à Amsterdam chez Jean Beauman — dans la petite heysteegh. 1670. » — in-16, de 66 pages.

Cette dernière pièce est peut-être la plus curieuse et la plus intéressante, parce qu'elle nous initie à la vie intime de Labadie, à l'Eglise qu'il avait fondée, à ses principes, à ses projets, à l'existence de ceux auxquels il avait, dit le volume, « fait faire cette sorte d'abjuration de l'Eglise réformée, auparavant que de pouvoir être recensés dans sa société et d'y pouvoir recevoir les sacremens »... (page 66).

Mais j'en ai assez et trop dit pour un simple canevas. Qu'il me soit cependant — en terminant, permis de citer encore une pièce, — digne de quelque intérêt au moins par sa rareté.

C'est un petit livret — à la Sphère — d'une dizaine de pages in-12, sous ce titre :

« *Les justes Eloges du sieur Jean de la Badie*, — à Cologne, chez Jean du Four, imprimeur ordinaire des Pères de la Société de Jésus, — 1668 ».

Bien entendu Cologne est ici un nom supposé, l'ouvrage sort, à n'en pas douter, des presses de la Hollande.

La première pièce est l'anagrame de Jean de la Badie. — Jehan de la Badie — fait — Jane de Diable... !

Qu'avec esprit ces choses là sont dites...

Puis viennent un autre anagramme, un madrigal, des Epigrames (*sic*), etc.

Je remarque deux sonnets : l'un « sur ce que J. de la Badie n'a respondu ny à St.-Julien, ny à Mauduit, se contentant de dire que ce sont des Papistes... » et l'autre « Raillerie contre ceux qui vont pronans que J. de Labadie a été suspendu par le dernier synode Wallon tenu à Naerden pour les hérésies qui sont dans ses livres ». — La dernière pièce enfin est l'Epitaphe de Jean de Labadie disparu sur les rampars de Narden le 14 sept. 1668.

Icy girait, s'il n'estait disparu
Comme acteurs font après la Comédie
Le malin corps de Jean de Labadie,
Dessous lequel dans ce monde a paru
Quelque lutin de chagrine nature.
Loue, passant, le ciel de l'avanture
Laquelle a fait éclypser l'imposteur
Qui s'est à faus longtems nomé Pasteur,
Et débitant ses fantaisies grises,
Des réformés a troublé les Eglises.
S'il vit encor, c'est par punition,
Si non, il a sa rétribution.

J'ai fini. — Je n'ai voulu, je le répète, en ce trop long abrégé, ni étudier, ni critiquer, ni juger Labadie, je me suis contenté, en rappelant les pièces d'un procès fameux et en les remettant sous les yeux de la critique moderne, de demander à une plume plus autorisée que la mienne une étude approfondie de cet homme qui a, pendant quarante années, si profondément troublé l'âme des peuples. A l'éclat qu'a eu sa prédication, à l'influence qu'il a exercée, aux passions que, pour ou contre lui, il a soulevées, on voit, en bien ou en mal, qu'il sortit de l'ordinaire ou du banal, qu'il fut quelqu'un. —

Le sujet est en tout cas intéressant, espérons que l'ancien élève des jésuites, l'ancien carme, l'ancien pasteur de Montauban, d'Orange et de Middelbourg, n'attendra plus longtemps son historien !...

Charles Garrisson.

Documents

UN HÉRÉTIQUE LUTHÉRIEN A DIJON EN 1529.

Dans ces derniers temps, le *Bulletin* s'est occupé, à deux reprises, de la Réforme à Dijon au XVIe siècle : Une première fois (1905, p. 204) pour nous apprendre que le célèbre artiste *Hugues Sambin* (1) lui appartenait secrètement. Une seconde fois, dans le dernier fascicule (1906, p. 29) pour nous donner la déposition d'un menuisier qui avait, la veille de la Toussaint 1561, assisté à un prêche chez son patron, *Jacques de Varennes*, celui-là même dont l'*Histoire ecclésiastique* nous raconte (I.778) que la maison fut saccagée grâce

(1) Cet article était écrit lorsque j'ai pu lire le très remarquable travail, « *Contribution à l'histoire de Hugues Sambin* », par M. Noël Garnier, que l'auteur a bien voulu me faire remettre en échange du *Bulletin* qui parlait de l'artiste bourguignon. Dans ce travail, basé presque exclusivement sur des pièces d'archives, j'ai été frappé par deux détails : Pages 18 et 19, les religieux de Ste Benigne attribuant à Sambin l'exécution des stalles du chœur de leur abbaye en 1527, s'expriment ainsi : « Sambain maistre sculpteur et menuisier se seroit acquis une louange immortelle *si son travail estoit aussy pieux qu'il est hardi* » et dom Hugues Lanthenas, dans une histoire de l'abbaye écrite en 1679 : « c'est le digne chef d'œuvre du célèbre Sambin qui a mérité d'estre escrit dans le livre des illustres de Rome, qui le devroit estre et le seroit dans Sainte Benigne, *s'il avoit marqué autant de piété que de suffisance et d'adresse en son travail* ». — En laissant de côté la question de l'attribution à Hugues Sambin de ce travail qui fut commandé à son beau-père Jehan Boudrillet, il est certainement permis de voir, dans les mots que j'ai soulignés, la preuve qu'au XVIIe siècle on savait encore que Sambin avait été fort suspect au point de vue de l'orthodoxie catholique. — La même remarque peut être faite à propos du prénom du fils de l'artiste, *David*, prénom essentiellement biblique comme la plupart de ceux que les huguenots donnaient à leurs enfants. On pourrait même tirer de ces deux détails l'indication que Sambin fut un des *premiers* adhérents à la Réforme et que plus tard, comme beaucoup d'autres, il l'abandonna lorsqu'il acquit la certitude qu'il ne pourrait plus exercer les fonctions officielles dont il fut à plusieurs reprises investi, s'il persistait ostensiblement dans l'hérésie. Il se contenta dès lors d'être un artiste indépendant des formes conventionnelles.

aux menées réactionnaires du maire de la ville, Benigne Martin.

Avant l'organisation plus ou moins régulière de cette Eglise secrète, il y avait, au témoignage de cette même *Histoire*, longtemps déjà qu'on s'était assemblé « par les maisons pour invoquer Dieu et fréquenté les Eglises circonvoisines pour se consoler et fortifier ».

Voici un texte isolé que notre collaborateur M. H. Patry a bien voulu transcrire pour nous dans les archives de la Haute-Marne (G. 933) et qui prouve que, dès 1529, on soupçonnait l'existence, à Dijon, de ces hérétiques qu'on appelait alors des luthériens. C'est une délibération du chapitre de Langres qui, en l'absence de l'évêque — le siège épiscopal étant vacant — avait eu à statuer sur le cas d'un cordonnier de Dijon, nommé *Jehan de Rouan* lequel, suivant « maistre Nicole Gaulterot, chanoine de la Sainte-Chapelle et scelleur de Dijon », était mort après avoir refusé les sacrements de l'Eglise catholique, « combien qu'il eust esté deuement exhorté de ce faire par le vicaire de l'église parochiale de Nostre-Dame de Dijon ». Le chapitre veut bien admettre que ce refus obstiné procédait plutôt « de frénésye et faulte de sens que de malice précogitée », mais n'en décide pas moins de refuser au cadavre la sépulture ecclésiastique parce que « aultres par malice, pourroient cy après entrer en erreur luthériane ».

Ce texte intéressant prouve donc que déjà en 1529 les autorités ecclésiastiques ne comptaient guère que sur les mesures coercitives pour enrayer le mouvement réformateur qui les préoccupait et dont le refus déterminé de Jehan de Rouan était certainement un symptôme caractéristique.

N. W.

Veues par nous soubscriptz, vicaires généraulx en temporel et spirituel des vénérables chapitre de l'église de Lengres, ayantz la régalle et administration des evesché et duché de Lengres, le siége épiscopal vacant, les informations cy dessus escriptes faictes à la requeste de vénérable et discréte personne

maistre Nicole Gaulterot, chanoine de la saincte chapelle et scelleur de Dijon à l'encontre de feu Jehan de Rouan, cordouannier naguères décédé audict Dijon, sur ce que l'on disoit icelluy de Rouan n'avoir receu le précieux corps de nostre Seigneur catholiquement, combien qu'il eust esté deuement exhorté de ce faire par le vicaire de l'église parrochiale de Nostre-Dame de Dijon, usant led. de Rouan de plusieurs parolles contrevenantz à la foy;

Après que, pour plus seurement procéder en cest affaire qu' est des plus grandes que l'on scauroit traicter, nous avons communicqué lesd. informations à vénérables et scientifiques personnes maistres Jehan Bœlly, Claude Félix et Loys Pitoys, docteurs en théologie de Paris, chanoines dud. Lengres, nous a semblé que les propos et parolles dictes par led. de Rouan, estant malade d'une chaulde malladie, accompaignée d'une fiebvre continue dont il est mort en six ou sept jours et deux jours après lesd. parolles, consydérée sa vye précédente luy estant en santé, procédoient plustost de frénésye et faulte de sens que de malice precogitée, et néantmoins, consydérans le scandale qui a esté et pourroit estre au peuple pour raison desd. parolles et que aultres par malice pourroient cy après entrer en erreur luthériane et la couvrir soubz couleur de frénésie ou malladie, et auculnes foys est mestier de pugnir des cas sans coulpe où il y a quelque raison de ce faire;

Nous avons advisé et ordonné, advisons et ordonnons, de l'auctorité desd. vénérables à nous commise ledict siège vacant, que le corps dud. de Rouan sera mis en terre prophane prouchain toutesfoys de quelque cimetière, sans par ce vouloir noter le salut dud. de Rouan, ne le dommage de ses biens, pour les raisons cy dessus alléguéez.

Faict et délibéré à Langres ce vingt cinquiesme jour d'aoust mil V^c vingt-neuf. Ainsi signé : Pignard, Guillot, Bœlly, Felix Pitoys.

J. Begat.

Nota quod informationes remisse fuerint
Divione unacum premissa déliberatione
in fine informationum scripta

Registrum actorum a venerabilibus dominis decano et capitulo insignis ecclesie Lingonensis ad Romanam ecclesiam immediate pertinentem, regaliam et administrationem omnimodam episcopatus et ducatus lingonensis, sede episcopali vacante, habentibus, etc. 1529 — reg. coté G. 30. fol. 18.

UN MAITRE D'ÉCOLE HUGUENOT A BAR-LE-DUC AU XVIIE SIÈCLE

Le protestantisme avait été refoulé hors des duchés de Lorraine et de Bar au XVIe siècle, ce qui donna naissance sur les frontières de Champagne, à quelques Eglises telles que Nettancourt, Epense, etc., formées en grande partie de réfugiés venus des Etats lorrains. Lorsqu'au milieu du XVIIe siècle la France conquit la Lorraine, la rigueur des ordonnances se relâcha, et en fait l'édit de Nantes y fut appliqué, jusqu'à la Révocation. Les armées d'occupation renfermaient beaucoup d'officiers et de soldats huguenots; et à la faveur des guerres, plusieurs réformés purent s'installer et faire de la propagande dans les deux duchés, si réputés pour leur orthodoxie. Un curieux exemple de ces « infiltrations protestantes » dans l'enseignement primaire, nous est fourni par l'affaire d'un régent d'école de Bar-le-Duc, nommé Coquillart, que l'indifférence des autorités locales laissait « dogmatizer » d'une façon peu catholique. Le gardien des Capucins, plus vigilant que le prévôt et le curé de Bar à qui incombait la surveillance des « petites écoles » profita du moment où le duc Charles IV avait obtenu de Louis XIV, au prix d'humiliantes concessions, la restitution d'une partie de ses Etats, pour envoyer au confesseur de ce prince un virulent rapport contre l'hérétique maître d'école. Le voici, dans toute sa saveur :

De BAR ce 25 mars 1661.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Bénédicité.

Le zel que je scay que vostre Révérence a pour la gloire de Dieu me fait prendre la liberté de luy escrire affin de l'adviser qu'il

y a icy un Maistre d'Eschole nommé Coquillart depuis huit ans bourgeois de Bar et instruisant la jeunesse, lequel tient du fagot s'il n'est hérétique tout à fait. Ainsy il dogmatize fréquentant les sacrements et en abusant. On dit qu'il a esté autrefois hérétique, il fait lire la Bible à ses enfants. On luy a pris Du Moulin un des grands hérésiarques entre les hérétiques, il a esté à la presche et dit-on avoit fait lire autrefois des livres hérétiques à ses escoliers. Davantage sa femme m'a dit en la présence de son mary, qu'elle n'estoit catholique romaine, que le Pape estoit un menteur, que nous estions des idolâtres d'images et que les oiseaux peints et nos images estoient la mesme chose et d'autres blasphémantes paroles dont je ne veux importuner. C'est pourquoy, mon Révérend Père, il est besoin de vostre zèle dans ceste occasion, car il y a danger qu'il ne gaste toute la jeunesse en ceste ville de Bar. On a trouvé, il n'y a pas longtemps, qu'un petit enfant voulant dire le Benedicite, il le dit à la huguenote. J'ai parlé de tout cecy à ceux qui devroient mettre remède, *aures habent et non audiunt*, il n'y a rien à gagner. Si donc votre Révérence vouloit prendre la peine d'en dire un mot à son Altesse, que je prie Dieu conserver, et la supplier d'envoyer un ordre au Conseil de Bar pour deffendre l'escholage à ce maistre huguenot, ce sera une grande charité que vostre Révérence faira. Quand il ne seroit seulement que *suspectus* cest charge luy doit estre interdite. Si vostre Révérence mesme me veut envoyer l'ordre, je le porteray moy-mesme, affin de leur faire despescher l'exécution. Notre souverain prince a trop peu d'inclination pour les hérétiques pour nous desnier cette grâce et vous trop de charité pour ne point employer son crédit, c'est la supplication que vous fait celuy qui est avec toute sorte de respects,

Mon Révérend Père,
Vostre tres-humble et trés-obéissant serviteur,
F. Clément de Bar,
capucin indigne.

Vostre Révérence agréera que le vénérable et bon Père Mansuit trouve icy mes humbles baises mains.

Adr. : *Au Reverend Père, Le Reverend Père Donat, le Prédicateur Tiercelin et confesseur de son Altesse.*
à PARIS.

La dénonciation du Père Clément ne semble pas avoir eu de suites graves pour Coquillart, ou, du moins, les ar-

chives n'en ont pas gardé de traces. Il était trop tard, du reste pour rallumer les « fagots » auxquels le bon capucin fait une allusion transparente. Depuis l'exécution de Wolfgang Schuch, à Nancy en 1525, ils étaient bien éteints. Mais une consolation lui était réservée, celle de voir la révocation de l'édit de Nantes aussi rigoureusement exécutée en Lorraine qu'elle le fut en France, peu d'années après (1).

H. DANNREUTHER.

MARIAGES DE PASTEURS CÉLÉBRÉS OU PUBLIÉS A NIMES

de 1623 à 1685 (1)

Du dimanche 23e avril 1656. Semaine de M. Roussillon.

Entre Noble *Estienne Broche de Méjannes,* ministre du lieu de St.-Hippolyte, d'une part, et damlle *Marie de Génestoux,* du dit Génestoux, d'autre (UU. 97, f° 195 v°).

Du dimanche 27 aoust 1645. Semaine de M. Chauve.

Entre M. Me *Henry de la Combe,* ministre de la Cadière et Baucels, fils de feu sieur Estienne de la Combe, bourgeois de St.-Hippolyte, d'une part, et damlle *Anne de Fillon,* fille de feu M. Pierre Fillon ministre d'Aiguesvives, d'autre. (*Id.* f° 82 v°)

Du dimanche 9e novembre 1659. Semaine de M. Rossellet..

Entre M. Me *Helie Cheyron,* ministre de Bagnols, d'une part et damlle *Judic de Berbiguier,* d'Uzès, d'autre (*Id.* f° 223).

Du dimanche 23e juin 1675. Semaine de Mrs Icard, Paulhan

Entre M. Me *Antoine Clarion,* ministre au lieu de la Calmette, au diocèse d'Uzès, d'une part, et damlle *Magdelaine Deveze,* habitante de Nismes, d'autre. (*Id.* f° 364 v°).

(1) Cf. *Bulletin mensuel de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* de février 1906.

(1) Voy. *Bull.* de Janv. Février 1906 p. 33.

Du dimanche 14e febvrier 1638.

Entre M. Me *Ozias Darvieu,* ministre en lesglise réformée de Nismes, d'une part, et damlle *Claude de Roulland,* dudy Nismes, d'aultre. (*Id.* f° 5 v°).

Du dimanche 12e février 1668. Semaine de Mrs Rozel, Ycard et Lombard.

Entre M. Me *Jean Escoffier,* ministre de St.-Gilles, d'une part et damlle *Françoise de Lageret,* vefve de M. Poujol, docteur en médecine, habitante de Nismes, d'autre. (*Id.* f° 298).

Du dimanche 11e mars 1646. Semaine de M. Rossellet

Il y a promesse de mariage entre M. Me *David Eustache,* ministre du St.-Evangile en lesglise reformée de Montpellier, d'une part, et damlle *Marguerite de Malhet,* habitante de Nismes, d'autre. (*Id.* 97, f° 86 v°).

Du dimanche 11e aoust 1626. Semaine de M. Gazagne ministre.

Entre *Jean Faucher,* pasteur et professeur d'une part et *Ysabeau de Montalieu,*. de St.-Ipolyte, d'autre.

Ce mariage est beny ce 22 aoust 1626, ors la ville .(UU 1. f° 53).

Du dimanche 22e janvier 1668. Semaine de M. Cheiron.

Entre M. Me *Estienne Ferragut,* ministre du lieu du Mas, d'une part, et damlle *Louyse Martine,* habitante de Nismes, d'autre. (UU 97, f° 297 v°).

Le 23e janvier 1677, a esté beny le mariage, dans le temple, par M. Paulhan, ministre de ceste église, entre M. Me *David Fraissinet,* ministre du lieu de Cardet, habitant de la ville d'Anduze, âgé d'environ de trente ans, et de damlle *Françisse Moléry,* de la ville d'Uzès, âgée d'environ de vingt quatre ans, présans M. Me Paulhan, ministre, et sieur Estienne Auxzars ancien de ceste église. (*Id.* 101 f° 7 v°).

Du dimanche 23e juin 1669. Semaine de M. Bruguier.

Entre M. Me *André Lombard,* ministre natif et habitant de la ville de Nismes, d'une part, et damlle *Magdelaine Maystre,* natifve et habitante de Nismes, d'autre. (*Id.* 97 f° 310 v°).

Du dimanche 21e aoust 1672. Semaine de Mrs Labrune, Icard.

Entre M. Me *Jacques Noguier,* ministre de l'église de St.-Jean

de Marvejols d'une part, et dam^lle^ *Suzanne de Roussière,* habitante de Nismes, d'autre. (*Id.* f° 339.)

Du dimanche 21e septembre 1642.
Entre M. Me *Pierre Pelet,* ministre du lieu de Manoblet, d'une part, et dam^lle^ *Catherine de la Gorce,* d'autre. (*Id.* f° 51 v°).

Du dimanche 31e mars 1670. Semaine de M. Roure.
Entre M. Me *Rolland Rey,* ministre de St.-Evangille du lieu de St.-Jean de Marvejols, d'une part, et dam^lle^ *Isabeau Glaize,* de la ville d'Uzès, d'autre. (*Id.* f° 319 v°).

Du dimanche 22e juillet 1668. Semaine de M. Roure.
Entre M. Me *Jean Tavel,* pasteur en l'église de St. Chapte, d'une part, et dam^lle^ *Gabrielle Gautière,* native et habitante de Nismes, d'autre. (*Id.* f° 301 v°).

Du dimanche 4e avril 1660. Semaine de M. Claude.
Entre M. Me *Jean Roure,* ministre, d'une part, et dam^lle^ *Ester du Pont,* de Montpellier, d'autre.
Bény hors la ville le 30e avril. (*Id.* f° 226).

Du dimanche 18e juillet 1683. Semaine de M. Cheiron.
Entre M. Me *Estienne Thermin,* ministre du lieu de Gallargues, originaire de cette ville de Nismes, d'une part, et dam^lle^ *Louyse Pellete,* de la dite ville. (*Id.* f° 443).

Du dimanche 15e décembre 1675. Semaine de M...
Entre M. Me *Jean-Hercules Sabatier,* ministre du lieu de St.-Théodorit, d'une part, et dam^lle^ *Guilhaumette Fornière,* natifve et habitante de Nismes, d'autre.
Bény le 23e janvier 1676, par M. Bruguier. (*Id.* f° 368).

DÉCÈS DE PASTEURS ARRIVÉS A NIMES
de 1600 à 1685

(SERIE UU) (1)

Le 25e novembre 1678 a esté enterré, au cimetière de la Porte de la Couronne, sieur *Estienne Alesty,* proposant, décédé le jour d'hier, fils de sieur David, bourgeois, et de demoiselle Boschier.

(1) Archives communales.

Présents Me Paulhan, ministre, son beau frère, sieur Jacob Lemerle proposant. (*Id.* 102, f° 63 v°).

Le 23e may 1683, a esté enterré au cimetière de la porte de la Boucarie, M. Me *Jean Bruguier*, ministre de ceste église, décédé le jour d'hier, et ont assisté au convoy, Mr. René Bruguier frère du défun, et Mr. Basile de Fontfroide, et Me Jean de Lapierre, et moy Jaques Gaborict advertisseur (*Id.* 104 f° 33 v°).

Monsieur Me *Estienne Carcénat*, ministre en ceste église, est décédé ce dernier may 1667. (*Id.* 119, f° 262).

Le 25e novembre 1671 a esté enterré au cimetière de la porte de la Magdelaine, M. Me *Jaques Carcenat*, ministre de l'église de Montpellier, décédé le jour d'hier en ceste ville de Nismes, et ont assisté au convoy, sieur Jaques Carcenat bourgeois, son nepveu, M. Me Jean Bruguier, ministre de ceste ville, M. Me Elie Cheiron aussy ministre de ceste ville, ont signé avec moy Jaques Gaborict advertisseur. (*Id.* 100, f° 59).

Monsieur *Jacques Chambrun* ministre de la parolle de Dieu, en l'église refformée dudit Nismes, est décédé le 18e dudit (octobre) 1601. (UU. 118, f° 40).

Monsieur Me *Jean Chausse*, ministre de cette église, est décédé de ce monde, le 25 may 1650. (UU. 119, f° 120).

Inhumation au cimetière de la Magdeleine de sieur *Elie Coste*, étudiant en théologie, fils de sieur feu André Coste, d'Aimargues, et de demoiselle Catherine de Deyron, mort le 17e avril 1670. (UU, 99, f° 24 v°).

Monsieur *Jean Dalbiac*, ministre du Saint-Evangille, est décédé de ce monde, le 25 juillet 1625. (*Id*, 118, f° 269 v°).

Le 15e décembre 1675, a esté enterré au cimetière de la porte de la Couronne, M. Me *Ozias Darvieu*, ministre, décédé le jour d'hier, et ont assisté au convoy M. Me Charles Ducros docteur et advocat, beau-fils du défunt, et M. Me Jean Bruguier et Me Pierre Paulhan, tous deux ministres de cette église, qu'y ont signé, et moy Jaq. Gaborict advertisseur et commis pour les enregistrements. (*Id* 101, f° 79).

Le 8e aoust 1672, a esté enterré au cimetière de la porte de la Couronne, M. Me *David Eustache,* ministre de l'église de Montpellier, décédé le mesme jour en ceste ville de Nismes, et ont assisté au convoy M. Me Jean Bruguier, et M. Me Elie Cheiron, et M. Me Charles Icard, et M. Me Pierre Paulhan, tous les quatre ministres de ceste église de Nismes, et se sont signés avec moy Jaq. Gaboriet, advertisseur. (*Id.* 100 f° 36 v°).

Monsieur *Jean Faucher,* ministre de la parolle de Dieu et professeur en l'Académie de Nismes, est décédé de ce monde, le 29e du moy de may 1628. (*Id.* 118, f° 287).

Monsieur *Moynier,* ministre de la parolle de Dieu en l'église refformée de la présente ville, est décédé de ce monde en bonne vieillesse, le 14e jour du d. mois (aoust 1610), deux heures après minuict. (*Id.* 118, f° 102 v°).

Monsieur *Théodore Olivier,* ministre de la parolle de Dieu en lesglise reformée de cette ville, est décédé de ce monde, le 8e du dit mois et an (may 1622). (*Id.* 118, f° 239 v°).

Monsieur *de Parenteau,* député de l'Isle de France, en l'assemblée générale des églises réformées de France, est décédé en la présente ville de Nismes, le 24e jour du dit mois et an (mars 1616). (*Id.* 118, f° 170 v°).

Monsieur *Claude Peirol,* escolier en théologie, natif de Die, en Dauphiné, est décédé le 6 décembre 1628 (*Id.* 118, f° 292).

Monsieur Me *Claude Rossellet,* ministre en ceste église est décédé le 2e octobre 1664. (*Id.* 119, f° 237 v°).

Sieur *Jean Senevier,* proposant de la ville de Genève, est décédé le 14e septembre 1667. (*Id.* 119, f° 264 v°).

Monsieur *Galhard de Serre,* ministre du Saint-Evangile de J.-C. est décédé de ce monde, le 15e septembre 1632. (*Id.* 118, f° 312).

Monsr Me *Jehan Térond,* ministre de la parolle de Dieu est décédé le 8e dudit (may 1605). (*Id.* 118, f° 61 v°).

Monsieur *Pierre Térond,* ministre de la parole de Dieu est décédé de ce monde, le 23e dudit mois et an (décembre 1622). (*Id.* 118, f° 249 v°).

Monsieur *Théodore Théron*, ministre de Nostre Seigneur J.-C de lesglise de St. Gilly, est décédé de ce monde, le 3e de decembre 1624. (*Id.* 118, f° 266).

(*Communication de M. Prosper Falgairolle, Archiviste de la ville de Vauvert* (*Gard*).

OFFICIERS PROTESTANTS NOUVEAUX CONVERTIS

Le capitaine et le lieutenant Gentillot

Ce n'est pas la première fois que nous écrivons, dans le *Bulletin*, le nom de cette famille *Gentillot*, qui était, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, une des plus importantes de Sainte-Foy-la-Grande (1). Il y avait deux frères : Zacharie, le notaire, qui mourut le premier et eut au moins deux fils, dont le capitaine ci-dessous ; et Simon, le drapier, tuteur de ses neveux, et père de dix enfants, dont le lieutenant.

Nous ne savons pas grand chose de la carrière militaire du premier. Il révèle son existence par la lettre suivante, datée de Besançon, le 31 janvier 1679 ; (2) comme on le verra par la seconde des deux lettres qui nous sont parvenues de lui, il était alors lieutenant au régiment d'Anjou.

« Monsieur mon oncle,

Je vous faitz encore ses lignes pour vous dire que je puis présantement dire que vous m'aves abandonné et à mon frère (pour moy je cray que nous ne vous en avons pas donné subject) puis que vous ne m'aves pas honnoré d'une des vostre à tous celles que je me suis donné l'honneur de vous escrire ; pour moy je cray

(1) Cf. *Bull.* 1902, 24, 551.

(2) Nous suppléons les accents et la ponctuation.

que c'est à cauze que je vous demande de Largent, mais je vous protest que cella n'est pas sans besoin. Je vous prie de me faire Responce et me mander quel subject vous aves pour ne me point acister d'aucune choze. Pour moy, je cray que quand vous m'avies envoyé de Largent que vous ne l'auries pas perdeu. J'attant avec Impassiance d'estre honnoré d'une des vostre et je vous prie d'estre persuadé que je suis

Monsieur mon oncle,

Vostre très humble et obéissant serviteur,

GENTILLOT. »

L'oncle ainsi mis en demeure s'exécuta. Il envoya cent livres ; la réponse n'est pas parvenue jusqu'à nous mais voici la missive suivante (1) :

Monsieur oncle (2),

A mon départ de besancon Je me donna l'honneur de vous escrire ; et par ma Lettre je vous marquais comme Monsieur Dardy avoit heust ordre de quitter sa compagnie pour en aller prandre une au corps. Je vous diray que Je n'ay pas perdeu au change de cappitaine ; quoiqu'il ne soit pas mon alié j'ay affaire avecq un honneste homme ; quoy qu'il ne sache pas d'où Je suis, Il me fait tous les jours cens mil honnesté, et à mon frère aussy. Vous saurés que nous avons esté fort mal tresté de monsieur Dardy touchant Largent que vos heuste la bonté de nous faire tenir quy estoit cent livres, nous en ayant pas Laissé un sol Lors de son despart, à cauze que mon frère luy devoit quarante cinq Livres et moy cinquante cinq. Nous en ayant point voulleu donner pour nous abillier disant que puisqu'il nous quitté que nous fissions comme nous pourrions. C'est pourquoy je vous prie d'avoir esgard à cella, voyant la grande nécécisté là ou nous sommes, de voulloir faire en sorte de nous faire tenir quelque choze affin que nous puissions nous entretenir d'abit. M de Bellair mon cappi-

(1) Le cachet de la lettre a été conservé. L'écu, timbré d'un casque tourné à dextre, porte un lion ou un léopard, entouré d'étoiles ; la gravure est assez sommaire et les émaux ne sont pas indiqués. L'adresse est curieuse : « A Paris pour Bragerac sur Dordogne. A Monsieur Mestre, bourgeois et marchant de Bragerac pour faire tenir s'il luy plaist à monsieur Simon Gentillot, bourgeois et marchant de Ste-Foy à Sainte-Foy.»

(2) *Sic.*

taine Il m'a dit qu'il me presteroit de L'argent pour m'abillier et à mon frère. Je vous prie encore un coup de voulloir faire en sorte de nous en faire tenir au plus tot que vous pourrez affin que je puisse Randre ce que je n'en vay empronter à mon cappitaine, quy sera vingt escus pour m'abillier et à mon frère, car sy l'on nous avait pas rabessé ma paie comme l'ons a fait je ne vous demanderoit pas un sol. Le Roy nous a Retranché six solz par jours. Nous sommes réduits à dix solz par jour (1) ; vous pouvez juger quelle chère je puis faire et me blanchir. Ce qu'espérant de vos nouvelles, Je me diray avecq Respect, Monsieur mon oncle, etc,

A Vallantienne ce 3 may 1679.

Les nouvelles de ce paix (pays) sont que la paix d'alemagne se publia hier Icy et que le feu de Joy ce fait aujourd'huy. pour Le brandebourg Lon cray quy yra vingt mil hommes de pied et quattre mille cheuvaux commandés par Monsieur Le Maréchal de Qûrequy. Lons Réduit hier vingt sept comp[ies] de nos-Régiment a neuf. Il y a trois cappitaines dans chaque compagnie. Le premier commande quarante hommes, le second trante et le troisième trante, dans lesquelles Il n'y a q'un caporal. L'ons a retranché toutes les hautes payes.

Vous agreerez que je salue toute vostre famille.

Sy vous avez la bonté de m'escrire vous feré ladresse à Gen[ot] lieut[t] dans Anjou, à Paris pour Vallantienne.

Depuis ce moment, nous perdons presque complètement la trace du lieutenant Gentillot. Nous savons seulement ce que lui réclame un tailleur anonyme :

En 1684,

Mémoire des habit que je faict pour Mr. Gantillot Le Lieutenant : premièrement pour Luy avoir faict un surtout

bleu	1[lt] 10[s]
plus pour Luy avoir torné un manteau...............	1[lt] 10[s]
En 1686 pour Luy avoir faict un habit d'espagnoullette.	2[lt] 5[s]
plus un habit de berluche	2
	7[lt] 5[s]

(1) Depuis 1663, les lieutenants touchaient 1 livre par jour et les enseignes 15 sols.

Ce ne sont pas là des dépenses excessives. Ensuite silence presque complet. Comment le lieutenant a-t-il traversé la révocation de l'édit de Nantes ? Nous ne le savons pas. Il devint capitaine dans la suite, se retira dans son pays, administra ses biens avec une magistrale entente des affaires et semble avoir atteint un âge fort avancé, puisqu'une lettre adressée à « Monsieur Gentillot de Maubert,entien capitaine d'infanterie » est datée du 22 juillet 1746. — D'après l'écriture de ses lettres de 1679, il devait n'être alors qu'un adolescent. Il n'y a rien d'impossible à ce qu'il ait encore vécu en 1746.

La carrière de son cousin fut beaucoup plus courte, mais nous la connaissons mieux. En 1691, sa mère le recommande à son colonel, qui lui répond la lettre suivante :

J'ay receu une lettre que vous m'aves fait L'honneur de m'escrire, mademoiselle, par Laquelle vous me recommandes monsieur vostre fils. Il porte un non qui est an vénération ches moy et je peus vous assurer que c'est un fort joly jeune homme, et qui promet tout ce qu'on peut demander d'un jeune cavalier qui sort de ches luy. Il se distingue par sa propreté et son assiduité au service, et quoy qu'il ne soit commandé qu'avec des officiers à qui je le recommande et de mes amis particuliers, il est d'une exactitude bien grande à faire ce qu'il doit. Ne vous embarasses pas de luy, je le regarde comme mon frère ; l'argent ne lui manquera pas. Je voudrois treuver les occasions à vous marquer avec quelle affection je suis et à toute vostre famille, mademoiselle vostre très humble et très obéissant serviteur

Du camp de Poircin (1), *ce* 15 *juillet* 1691

La Baume Foursat.

De cette lettre, on peut inférer que le jeune officier venait d'entrer au service. Il devait être d'au moins dix ans plus jeune que son cousin. Le 10 décembre 1691, il

(1) Peut-être Perosa, entre Fénestrelle et Pignerol.

écrit de « Befort » à sa très chère mère. Il lui dit que depuis son départ de Pignerol, il est en parfaite santé. Il a vu son cousin, et a bien de la joie « d'aprendre qu'il est oficier, et amême tens un chagrin » de ce qu'il n'avait « pas un denier pour le convier à boire ». Il voudrait bien aller voir les siens, mais M. de la Baume ne veut pas lui donner congé. Suit une demande de fonds, que nous voyions venir. M. de la Baume veut qu'on tienne son rang. Et puis, le jeune officier avait besoin de quatre chemises, en toile un peu fine.

Plusieurs années se passent, pendant lesquelles nous perdons la trace de Gentillot de Sourdis. En juillet 1698, il est à « Landau en Allezasse.» C'est, écrit-il à son frère, « un ase vilain trou don tou i et à hort de prit », à telles enseignes que l'infortuné est « tout nut, et de justaucor, de chemize, de tout ! » On devine l'éloquent plaidoyer *pro domo* qui suit.

Le frère promit de se laisser fléchir. Alors, du 10 septembre 1698, nouvelle lettre. L'argent devait être prêté à 28 % ; c'est trop. Quand le jeune homme était aux cadets, son frère ne lui avait demandé qu'un sou par livre. Combien d'argent faudra-t-il ? Cent francs, avec les dix écus de M. de Cazenave. « Et tout et estremement cher. » Le pauvre porte du drap de valet ; on lui retire, par mois, cent sous de sa paie. Jugez de ce qu'il lui reste quand il a payé sa blanchisseuse, et un homme pour lui décrotter ses souliers !

Passons sur une lettre de reproches du 10 septembre 1699. Les demandes de fonds avaient été mal accueillies. Le 19 novembre 1699, nouvelle lettre, à expédier « en delligence ».

« L'impassiance et la peur que j'ay, mon tre cher frère, que vous n'ayes oubliés à m'envoier le sertifica que jay vous ay demandes fait que jay me donne l'honneur de vous escrire pour la troyzième foy pour vous priers de ne négliger pas à me l'envoier sy vous ne l'aves pas envoies, car sy jay nay l'avois pour l'anvoier au premier de l'an jay seroit fort emparasé, parce que ceux qui n'auront pas de *sertificat comme quoy ils ont fait leur abjuration*

singné de leur Evesque ou du granviquere, il faudrat qui soit an cour le premier de l'an. Lon nay ce ce qu'il en arivera *et comme j'ay fait mon abjuration il m'an faudroit faire une autre,* outre qu'il m'an couterois beaucoup d'argens sy j'en avois pour aler faire un voyage à paris. Vous savais l'argens que jay puis avoirs; sy j'étois obligé de faire un voyage comme sela il fadroit que j'alas à pié ne mangan que du pain et boire de l'au, encore faudroit-il que j'enprontat pour vivre. Sy bien j'espère que vous aurois égart à selas et que vous ne negligeray rien pour mon frère qui vous auras (la) dernière obligation et quy tacheras à vous le recoinoistre sy l'ocasion s'en presante. Et suy et seray » etc.

Il ajoute quelques détails pratiques, dont nous ne retiendrons que ceci :

« A propos cand j'ay resu la letre que vous m'aves escris par laquelle vous me mandié de demander le bien de nostre frère, j'ecrivit à monseigneur de Barbezieux, et à vous en même ten pour le sertifica, mais jay n'ay pas ut de reponce de monseigneur de Barbézieu nit de vous, mais can j'auray le sertificat que vous mais devois envoier, je lui fairay escrire par nostre commandan quy mais donayra le sertifica tel que jay soiteray. Sa ne vous doibt pas enbaraser *car l'on ne le donnera pas à des étranger mois esten au servisse,* et mois l'ayant nous n'auront jamais de proces ensemble, car je seray toujour le metre de mois et de tout ce que j'auray. Toute la grâce que jay vous demande, ce de m'ecrire de tensentent ».

Nous avions dit ailleurs (1) que jamais l'armée ne s'était préoccupée des convictions religieuses de son personnel. La lettre ci-dessus en est une nouvelle preuve. A partir de la Révocation, il faut avoir abjuré pour servir en qualité d'officier. Mais cette abjuration est considérée comme une formalité sans aucune conséquence, sur la sincérité de laquelle ceux qui l'exigent, pour obéir aux ordres du roi, ne se font aucune illusion, et par laquelle ceux qui sont contraints de s'y soumettre ne

(1) *Les Protestants d'autrefois, vie et institutions militaires,* chap. XIII, passim.

s'estiment pas liés. De temps à autre, la rigueur se relâche, on ne s'assure plus que le « nouveau converti » n'a pas « persisté dans ses erreurs » ; le pouvoir s'en aperçoit, exige des certificats. Il y a des officiers qui ne sont pas en règle ; ils n'ont pas voulu d'un hommage, même extérieur, à l'Eglise catholique ; ils n'ont pas voulu d'une capitulation de conscience, même apparente. Et ceux qui, comme Gentillot, n'ont pas de tels scrupules, veillent à ce que les camarades ne se procurent pas subrepticement un certificat d'emprunt.

Le certificat arriva-t-il ? C'est probable. Car le 2 avril 1700, notre lieutenant ne parle à son frère que d'argent ; il est si dépenaillé qu'il n'ose pas se montrer. Et pourtant, dit-il, « je nay demande rien du vostre ».

Presque deux ans se passent encore. Gentillot est toujours à Landau. Le 22 mars 1702, il est de bonne humeur, car en lui écrivant le 1er mars, son frère lui avait envoyé des fonds. Ledit frère brigue d'ailleurs une « lettre de lieutenant réformé. » Que ne l'a-t-il dit six mois plus tôt, quand le colonel était là et qu'il y avait des places vacantes ! « Mais après cete campagne, sy vous este toujour dan le meme sentimen, nous tacheron de vous en faire avoirs une, quoique sa ne (soit) pas grand choze. D'ailleurs comme vous este mon aynay jay vous drois pouvoirs vous donnair ma lieutenance et prandre pour moy la lieutenance reformée. Sa mais fairay un plaisir sansible de nous jondre et de manger nos croute ens mble ». Après d'affectueuses salutations, il ajoute :

« Jay vous diray que le régiment de forsac (1) est isy tout entier, dont j'ay ut l'honneur de boire avec monsieur le chevaillier son neveu ; pour monsieur le commandeur et à paris ; l'on parle que nous seron une armée de 40 mille homme dans ce péit dons monsieur le maréchal de Catina la commanderas. La liste des autre ofisier générau et venue : neuf lieutenan générau dont monsieur le marquis d'Uses, monsieur de Vins, monsieur de Mélac. Voila toute la nouvelle que nous savons ; je ne vous noume pas

(1) Foursat.

les autre générau. Pour l'afaire de crémoune nous le savons il y a lontent. Je vous asure que je fut fort faché de la mor de monsieur de royne piquet. Il y eut quatre capitène de son régiment et 8 lieutenan de tué. »

La dernière pièce qui mentionne le lieutenant Gentillot est son inventaire après décès. La voici :

Au Camps de Bucher, le 12 8bre 1704.

J'ay remis à M^{r}. De Bruyere, cap^{tne} De Cavalerie au régiment Daubusson par ordre de M^{r}. de Beauvais, brigadier et Lieutenant colonelle du rég^{t} de Maillé, la somme de trois cents soixante cinq Livres treize sols provenant de l'inventaire de feu M^{r}. de Jantillot, Lieutenant audit régiment, ledit sieur de Bruyère ayant promis par son bilan du p^{r} aoust 1704 d'en faire tenire compt au frère du feu M^{r}. de Jantillot. Ces messieurs peuvent s'adresser audit Sr de Bruyère quil ne feras nul difiqulté de leurs remettre.

Je suis leurs très humble serviteur,

De Laube,
Ayde-major Du rég^{t} de Maillé.

Gentillot mourut-il de maladie, ou tomba-t-il au champ d'honneur ? Nous n'en savons rien — Du moins, s'il souffrit jusqu'à la fin de la maladie « faulte d'argent », la vente de ses hardes rapporta-t-elle quelque chose.

Henry Lehr.

BAVILLE ET VIVENS

On sait qu'en 1687, les succès grandissants de Vivens parmi les nouveaux convertis du Languedoc parurent tellement dangereux à Bâville qu'il résolut de se débarrasser à tout prix du prédiceant. L'orguilleux intendant entra donc en négociation avec l'ancien maître d'école

de Valleraugue, et en août de cette année, accepta les conditions de ce dernier (1).

Celui-ci avait promis de sortir du royaume s'il lui était permis d'emmener tous ceux qui voudraient l'accompagner. A cet effet il eut la naïveté de fournir une liste d'environ 270 personnes disposées à le suivre. L'exécuteur, en Languedoc, de ce chef-d'œuvre du parjure et de la trahison en quoi consistait essentiellement la Révocation, songea aussitot à interpréter ce contrat dans le même l'esprit qui avait interprété l'édit de Nantes, en le détruisant.

Il commença par laisser entendre qu'en permettant à ces 270 de partir en même temps on pourrait croire que le gouvernement se déjugeait, et, sous ce prétexte, il les partagea en trois classes : Une première troupe de 45 personnes, dont *Vivens*, *Bertezène*, *Bringuier*, *Lapierre*, *Chapus*, *Charrière*, c'est-à-dire les six prédicants les plus compromis, au lieu de pouvoir gagner la frontière du côté de Genève, ce qui eût été la voie la plus courte et la plus sûre, fut dirigée sur l'Espagne, où Bâville se flattait qu'elle serait, pour le moins, fortement décimée, mais d'où, grâce à l'énergie de Vivens, elle réussit à s'échapper en grande partie. M. P. Fonbrune-Berbinau a retrouvé cette première liste aux Archives de l'Hérault. La voici, annotée par lui et accompagnée, dans l'original, de notes marginales suggestives.

Du 11e aoust 1687.

Contrôle des fugitifs des diocèses de Nismes et de Mende en Cévennes qui doivent estre conduits en Roussillon pour passer en Espagne, avec leurs portraits et signaux. (2)

Prédicant 1. *François Vívent,* de Valleraugue, aagé de 24 à 25 ans.

(1) Nous suivons le récit des frères Haag, (*France prot.* art. Vivens) et de Douen (*Premiers pasteurs du Désert* II, 30 ss.) qui s'appuient surtout sur la *Relation des merveilles* de Brousson et sur quelques lignes d'Antoine Court (Papiers t. 28, p. 59).

(2) *Arch. de l'Hérault,* Fonds de l'Intendance, C. 279. — Nous supprimons les « portraits et signaux », c'est-à-dire les signalements, qui présentent peu d'intérêt. — Les numéros ne sont pas dans l'original.

Prédicant	2. *Antoine Bertezène,* travailleur du lieu de la Bastide, parroisse de la Salle, aagé de 42 ans (1).
id.	3. *Antoine Bringuier,* du lieu de la Salle, marchand facturier, aagé de 27 ans (2).
id.	4. *Charles Lapierre,* cordonnier, du lieu de la Salle, aagé de 30 ans (3).
id.	5. *Isaac Chapus,* facturier de laines, du lieu de l'Olivier, parroisse d'Anduze, aagé de 24 ans (4).
id.	6. *Joseph Charrière,* natif du Comté Venaissin, habitué de la Salle depuis 4 ans et marié, aagé de 35 ans (5).
	7. *Jaques Comel,* ménager, du lieu de Masbernat, paroisse de St.-Estienne de Valfrancesque, aagé de 30 ans.
	8. *Charles Comel,* son frère, aagé de 20 ans.

(1) Frère de Guillaume B., également prédicant, qui fut déporté à Terre-Neuve avec ses deux filles, et qui y mourut. — Antoine sortit avec sa femme et sa sœur. (cf. numéros 37 et 38.)

(2) Cf. 32, 35, 36.

(3) Il y a eu deux prédicants de ce nom, Charles et Jean, réfugié à Berlin, qui entra avec Vivens en 1689. — D'après Corteiz, — Jean était très instruit. Le *Mémoire recueilli de la bouche d'A. Gavanon* (Pap. Court. n° 17 B. f° 99), dit qu'il ressortit du royaume « après y avoir prêché 7 à 8 ans », et la lettre de Portal à Brousson du 1er janvier 1696 *Bull. prot.*, XXXIV, 462) l'indique comme parti à cette époque. Mais, d'après un mémoire de l'apostat Quesnot, il devait être dans les Cévennes en septembre 1698. — Il faut rectifier la note du *Bull. prot.* L. 110. Les mots « le frère de celui-ci » mis par Court dans le résumé dont il a accompagné la lettre de D. Bas — lettre presqu'illisible — proviennent d'une erreur de lecture. Toutefois les signalements de Charles et de Jean Lapierre diffèrent assez pour qu'on ne puisse faire, semble-t-il, de ces deux prédicants un seul et même personnage. — D'après M. D. Benoît, il existe une lettre de Charles dans le dossier de David Quest.

(4) Cf. 18, 19, 39 et *Bull. prot.*, L, 360. — C'est probablement lui ou son frère Jean (n° 19) qui est appelé « *le cadet d'Anduze* » dans l'interrogatoire de Manoël d'Algues du 25 juin 1687. — [A. de Cazenove] *La Salindrinque*, p. 64.

(5) Cf. 33.

Fanatique et demy prédicant — 9. *Jean Jean,* de Pommaret, paroisse St.-André de Valborgne, cardeur de laine, aagé de 40 ans. (1).

10. *Marc Soubeiran,* cardeur, du lieu de Millerine, parroisse St.-Martin de Corconas, aagé de 35 ans.

11. *Antoine Granier,* cardeur, du lieu de Peyrolles, aagé de 35 ans.

12. *Guillaume Pérèdes,* tisseran, du mas de las Cabanes, parroisse St.-Martin de Corconas, aagé de 26 ans (2).

13. *Pierre Salles,* cardeur, du lieu de Valleraugue, aagé de 30 ans.

Son frère a esté pendu. — 14. *Claude Salendre,* dit le Capitaine, travailleur de terre du lieu de Sodorgues, aagé de 35 ans (3).

15. *Jaques Illaire,* travailleur de terre du mas de Pommaret, paroisse St.-André de Valborgne, aagé de 24 ans (4).

16. *Pierre Fages,* du mas de Pomaret, parroisse St.-André de Valborgne, masson, aagé de 23 ans.

17. *David Salles,* de Favières, parroisse de Nostre-Dame de la Rouvière, tisseran, aagé de 30 ans.

Père du prédicant — 18. *Pierre Chapus,* du mas de l'Olivier, parroisse d'Anduse, cardeur, aagé de 60 ans (5).

(1) Cf. 40. — Il est peut-être le même que le prédicant Pomaret, dit Cévennes (*Bull. prot.*, XLVI, 512.)

(2) Cf. 28.

(3) Il y avait 3 frères Salendre : *Claude*, ci-dessus ; *Jacques*, qui fut pendu à Lédignan en mars 1687, et *François* qui fut déporté sur l'*Espérance*, échappa au naufrage et se trouvait à Amsterdam en 1718. — Cf. dans *Bull. prot.* XI, 45, le récit de l'évasion du « capitaine », prisonnier à la Tour de la Reine, à Aigues-Mortes (août ou sept. 1686). — *Soudorgues.*

(4) Cf. l'autre liste n° 122.

(5) Cf. 5, 39 et l'autre liste n° 169.

Père du Prédicant

19. *Jean Chapus,* fils dudit Pierre, aagé de 22 ans.

20. *Jaques Pénarié,* tailleur, du lieu d'Arbousses, parroisse St.-Jean de Gardonnenque, aagé de 30 ans.

21. *Jean Folquier,* du lieu de Folaquier, parroisse de St.-André de Valborgne, aagé de 40 ans (1).

22. *Jean Faisses,* du mas de la Feissoles, parroisse de Peirolles, aagé de 21 ans.

23. *Pierre Serre,* du hameau de Serre, parroisse Ste-Croix de Caderle, travailleur de terre, aagé de 26 ans.

24. *Jean Laune,* du lieu de la Bessède de Montperier, parroisse St.-Marcel de Fonfouillouse, cordonnier, aagé de 28 ans (2).

25. *Pierre Valdairon,* cardeur, de Valeraugue, aagé de 35 ans.

26. *Jean Libourel,* tisserand, de Valleraugue, aagé de 24 ans (3).

27. *Jaques Soulier,* cardeur, du lieu de Verdier, parroisse de Sodorgues, aagé de 30 ans.

28. *Jean Salles,* du lieu de Valleraugue, tisseran, aagé de 22 à 23 ans (4).

29. *Jean André,* tisseran, du mas de Lapierre, parroisse de Valleraugue, aagé de 33 ans.

30. *Antoine Blanc,* cardeur, de Valleraugue, aagé de 27 ans.

C'est une diablesse.

31. *Suzanne Portalès,* veuve de François Durant, tailleur, du lieu de la Salle, aagée de 48 ans.

(1) Mentionné dans l'interrogatoire da Manoël d'Algues ci-dessus cité.

(2) Cf. l'autre liste n° 23).

(3) Cf. 13, et l'autre liste (n° 1).

(4) Cf. l'autre liste n° 57.

Maîtresse de Bringuier. 32. *Bernardine de Falguerolle* fille de Jean, de Falguerolle, parroisse de Mannoblet aagée de 21 ans (1).

Femme d'un prédicant. 33. *Esther Duran*, femme de Joseph Charrière, du Comta-Venaissin, mais habituée depuis 4 ans à la Salle avec son mary.

Son mary est aux illes. 34. *Caterine Salendre*, femme d'Antoine Mazel, du lieu de Sodorgues, aagée de 38 ans (2).

Son mary fut tué ar les dragons de Barbelières C'est une diablesse 35. *Marie Soulière*, veuve de Jean Bringuier, du mas de la Gardette, parroisse de Colognac, aagée de 35 ans (3).

Niepce de prédicant 36. *Marie Bringuière*, fille de ladite Soulière, aagée de 18 ans (4).

Femme de prédicant. 37. *Claude Fesquette*, femme d'Antoine Bertezenne, prédicant, du hameau de la Bastide, parroisse de la Salle, aagée de 35 ans.

Sœur de prédicant 38. *Jeanne Bertezenne*, sœur du prédicant, aagée de 21 ans (5).

Sœur de prédicant. 39. *Suzanne Chapus*, fille, du mas de l'Olivier, paroisse d'Anduse, aagée de 20 ans (6).

(1) Elle était à Londres auprès de la reine d'Angleterre en 1690. — Arrêtée par un armateur de Dunkerque sur un vaisseau anglais, au commencement de 1695, elle fut enfermée à la citadelle d'Amiens, puis à celle de Doullens, et expulsée par ordre du 26 mars de la même année. (Cf. Depping, *Corresp. administr.*, IV, 436, 437.) C'est la sœur du galérien Jean de F., condamné en 1692 et mort à l'hôpital des forçats le 20 sept. 1695. — La mention marginale qui accompagne le nom de Mlle de Falguerolle et celui des demoiselles de Gautier et de Galizard (cf. numéros 41 à 44) témoigne de l'acharnement de Bâville à diffamer ses victimes.

(2) C'est la mère du jeune prédicant David M., déporté avec son père, Antoine, en 1687.

(3) Cf. l'autre liste n° 142.

(4) Cf. n° 3.

(5) Cf. n° 2.

(6) Cf. numéros 5, 18, 19.

Femme d'un fanatique et demy prédicant.	40. *Marie Arnald,* femme de Jean Jean, du lieu de Pomaret, parroisse de St.-André de Valborgne, aagée de 30 ans (1).
Maîtresse de Vivens.	41. *Jaquette de Gautier,* fille de Pierre de Gautier, du lieu de Roucau, (2) parroisse de Soudorgues, aagée de 33 ou 34 ans.
id.	42. *Jeanne de Gautier,* sœur de ladite Jaquette, aagée de 28 ans.
id.	43. *Magdelaine de Gautier,* leur sœur, aagée de 26 ans.
id.	44. *Jeanne de Galizard,* fille du sieur de Marignac, de Vézenobre. aagée de 25 ans.
Son mary a esté pendu avec Manuel.	45. *Jeanne Gautier,* veuve de feu Jean Roques de Caderle, aagée de 24 ans (3).

La deuxième troupe composée de 22 personnes, après une pénible détention de trois semaines au fort de Brescou, où elles furent maltraitées et harcelées par les convertisseurs, fut embarquée à Cette, d'où elle parvint à grand peine en Italie. La liste de ce deuxième convoi n'a pas encore été retrouvée.

Ces deux troupes avaient été naturellement munies de passeports. Elles ne formaient ensemble qu'environ le quart du nombre total que Bâville s'était engagé à laisser sortir du royaume. Il en restait donc plus de 200 qui espéraient la même délivrance que les 67. Que devinrent ces 200 ? Voici ce qu'écrit Brousson (*Relation*, p. 11) qui tenait évidemment ses renseignements de Vivens lui-même.

« Après quoi on refusa des passeports aux autres « personnes qui étaient comprises dans le rolle du frère « Vivens. On ne se contenta pas de cela. On publia que « ce rolle était une dénonciation que le frère Vivens avait « fait de tous ces fidèles pour obtenir son passeport ; et

(1) Cf. n° 9.

(2) *du Roucou.*

(3) Jean Roques,lecteur, et Jean Manoël Dalgues ou d'Algues, prédicant, pendus à Nîmes, le 26 juin 1687. — Cf. l'autre liste n° 146 et note.

« en même temps on fit chercher avec soin tous ces fidèles, « dont quelques uns furent pris et envoyez dans l'Amé- « rique. »

L'exactitude de cette grave affirmation est démontrée par un grand placard imprimé communiqué récemment à M. le pasteur D. Benoît par un des anciens correspondants du *Bulletin*, M. Jules Viel, pasteur à Toulouse. Ce placard est intitulé : *Estat des particuliers des Sévennes, lesquels ont esté dénoncés par Bringuier, Vivens, Bertezenne et autres prédicans, pour avoir convoqué les Assemblées et y avoir assisté.* Ce titre est suivi de 208 noms, classés, suivant l'usage, dans l'ordre alphabétique des prénoms. Ce sont ces 208 qui, joints aux 67 déjà connus, auraient formé le total des 275 auxquels avait été promis la délivrance.

Bâville ne se contenta donc pas d'avoir manqué de parole à Vivens et de l'avoir trompé, mais il voulut encore le déshonorer auprès de ceux qui avaient été édifiés par lui. Ce qui le prouve, c'est une remarque faite par M. D. Benoît qui nous a envoyé une copie de ce précieux document et l'a annoté (1) : Parmi ces personnes que Vivens auraient dénoncées et que, dès le 30 août 1687, le marquis de la Trousse enjoignait aux communes d'où elles étaient originaires de livrer entre les mains de Dugua, le maréchal de camp qui occupait les Cévennes et qui avait servi d'intermédiaire entre Bâville et Vivens, — parmi ces 208 infortunés on trouve « *David Vivens*, chirurgien, de Valleraugue, sans doute frère de François Vivens, puis *Jeanne Plantière*, femme de Bringuier, prédicant, de la Salle (2) ». Donc, d'après Bâville, Vivens, aurait livré son propre frère et Bringuier sa femme !

(1) Ainsi que M. P. Fonbrune-Berbinau. — Ce document devait paraître dans les notes et pièces justificatives de l'*Histoire des Camisards* d'Antoine Court, que le regretté P. Vesson avait préparée et dont le manuscrit est déposé à la Bibliothèque de notre Société.

(2) On trouve aussi (numéros 144 et 145) *Marie* et *Marguerite Cerré*, filles d'un prédicant, de Tornac, qui auraient été dénoncées, soit par leur père, soit par ses collègues; n° 115. *Jacquette Jalaguière*, de la Salle qui logeait Vivens, et aurait été ainsi récompensée par lui!

Bâville, tout habile qu'il fût, n'avait pas songé à cette énormité. Il oubliait aussi que des pièces officielles se retrouvent tôt ou tard, et qu'un jour la lâcheté, la fourberie insigne dont ce honteux placard devait marquer les prédicants, retomberait sur lui-même, déshonorerait sa mémoire à lui, l'impeccable et implacable fonctionnaire de Sa Majesté très chrétienne !

On conviendra, dans tous les cas, que les noms de ces deux cents huguenots et huguenotes qui, à cette époque lamentable, furent deux fois trahis, — une première fois par Louis XIV et une seconde fois par Bâville, — les noms de ces infortunés dont plusieurs eurent une fin tragique, méritent d'être conservés (1).

N. Weiss.

Estat des particuliers des Sévennes, lesquels ont esté dénoncés par Bringuier, Vivens, Bertezenne, et autres prédicans, pour avoir convoqué les assemblées et y avoir assisté.

1. *Anne Laune,* femme de Jean Salles, du lieu de Bertezenne, paroisse de Valleraugue. C. l'autre liste, n° 28.
Antoine Géminard, paroisse Saint-Martin-de-Canselade
Antoine Laporte, de Campredon, paroisse de Valleraugue.
Antoine Jamme, del mas Gilhou, paroisse de Saint-Martin-de-Canselade.
Anne Marcoyret, fille de Guillaume, du mas de la Faissolle, paroisse de Peyrolles.
Antoine Gavanon, de Lassalle (2).
Antoine Faugère et sa famille, du lieu de la Bastide, paroisse de la Salle.
Antoine Pelot, de Frechaussel, paroisse de la Salle.

(1) M. Viel possède aussi un autre placard ou affiche signé de la Trousse et qui est du 14 juillet 1687. Il menace d'envoyer des dragons dans les communes dont les consuls et habitants n'arrêteront pas dans la quinzaine les fugitifs, les assemblées et les prédicants, en particulier *Vivens, Bringuier,* etc. Ce placard est évidemment antérieur à la convention qui intervint entre Vivens et Bâville.

(2) Dit Lavérune. — Cf. son autobiographie, *Bull.* XL, 528 ss.

Anne Soulière, femme du sieur de Falguerolle le Cadet, de Monoblet (1).

10. *Anne Massotte,* de Rieumas, paroisse de Lasalle.
Antoine Gras, de Saint-Hippolyte (2).
Antoine Carles, dudit lieu.
Antoine Salien, de l'Olivier, paroisse d'Anduze.
Anne Donnadieu, de Calvière, paroisse de Lasalle.
Anne Lafont, de Cros.
André Capelier, de Caderle, paroisse de Saint-Jean-de-Gardonnenque.
Antoine Evesque, de La Salle.
Baptiste Roche, de Saumane.
Bertezenne, de Saint-Jean-de-Gardonnenque.

20. *Barrafort,* tisseran d'Anduze.
Catherine Liron, de Monnat, paroisse Notre-Dame-de-la Rouvière (3).
Catherine Nauguière, de Valleraugue.
Claude Laune, de la Bessède, paroisse de Saint-Marcel-de-Fonfouillouze. Cf. l'autre liste n° 24.
Cézard Ruimal; de Saint-Martin-de-Lansuscle (4).
Claude Roussel, de Saint-Geniès, paroisse Sainte-Croix-de Caderle.
David Bertezenne de Valleraugue (5).
David Teulon, du Villaret, susdite paroisse de Valleraugue.
David Vivent, chirurgien, de Valleraugue (6).

(1) Mme Jean de Falguerolle, dont le mari fut envoyé aux galères, pour assemblée, en 1692. — Elle-même fut mise au couvent à la même époque, et parvint peu après à sortir du royaume. — Sa belle-sœur, Bernardine de Falguerolle, était sortie avec Vivens. — Cf. n° 142, et l'autre liste n° 32.

(2) Antoine Gras, dit Fesquet, mort aux galères, en mai 1697. Voir sur son arrestation, *Bull.* XXXIV, 462.

(3) Pierre Liron, S[r] du Monna, était marié avec Françoise Vivens, tante du prédicant. (Cf. *Bull.* XXXIX, 155.). Cette Catherine devait être leur fille.

(4) César Rioumal, cond. aux galères pour assemblée en 1690. — Cf. n° 92.

(5) Voir un article consacré à ce prédicant martyr dans la *Famille* de Lausanne, année XLIV, p. 100-106.

(6) Sans doute le frère de Vivens, mort à la tour de Constance, *Bull.* XXXIX, 155. Le prédicant orthographiait son nom avec un *t*. *Bull.*, XL, 641.

Daniel Brunet, d'Anduze (1).

30. *David Guiraud,* de Colognac.

Daniel Guérin, de Soudorgues.

David Bouvier, du Mas des Abrits, paroisse Saint-André-de-Valborgne.

David Laget, de Massavaque, paroisse de Fraissinet-de-Fourques (2).

David Mazel, de Soudorgues (3).

David Loubatière, de Conqueiras.

David Salles, de Sauve.

David Guiraudet, de Saint-Roman-de-Recodiers.

Daniel Teissier, de Tonas, paroisse de Saint-Germain-de-Calberte.

David Quet, du Pont de Montvert (4).

40. *Etienne Plans,* de la paroisse Saint-Martin-de-Corconas (5)

Etienne Laporte, de Campredon, paroisse de Valleraugue.

Etienne Salles, du lieu d'Auzilhargues, paroisse Saint-André.

Elie Pagès, de Saint-Jean-de-Gardonnenque.

Etienne Jean, de Cros.

François Pelet, de Montvaillant, paroisse Sainte-Croix-de-Caderle.

Françoise Valdaironne, de Valleraugue.

Françoise Pujole, de Mazauric, paroisse de Saint-André-de Valborgne.

François Huë, de la Faissolle, paroisse de Peyrolles.

François Pintard et sa famille, du lieu de Fréchaussel, paroisse de la Salle (6).

0. *François Pelet,* de Saint-Martin-de-Boubeaux.

Germain Gavanon, de Lasalle (7).

(1) Déporté.

(2) Condamné aux galères en 1698 pour être allé assister au culte à Orange. Mort en 1707 des suites d'une bastonnade que lui fit donner un aumônier. Il avait déjà subi ce terrible supplice pour avoir refusé de lever son bonnet de forçat devant l'hostie (Cf. *Bull.* XVIII, 238 ss).

(3) Il avait 12 ans et récitait dans les assemblées du Désert des sermons appris par cœur. — Déporté en Amérique.

(4) Prédicant pendu à Montpellier, le 17 juin 1690.

(5) Futur martyr et frère de deux autres martyrs, Pierre et Paul, signalés plus loin, numéros 172, 173. Voir notice *Bull.* XLVI, 505 et suiv.

(6) Condamné aux galères en 1689.

(7) Cf. n° 6.

Gabrielle Pelet, de Montvaillant, paroisse Sainte-Croix-de Caderle (1).

Guillaume Castanet, du lieu d'Auzilhargues, paroisse Saint-André.

Guillaume Mercoyret, de la Faisolle paroisse de Peyrolles (2).

Henri Cabanis, d'Anduze.

Henri Pautard, de Saumane (3).

Jean Libourel, paroisse de Valleraugue (4).

Jean André, de la Peire.

Isaac Valdairon, du lieu de Valdairon.

60. *Jean Salles,* fils de Thomas, du mas de Bertezenne.

Jeanne Bertezenne, de Valleraugue (5).

Jean Lauret, de Pourgues (paroisse de Saint-Jean-de-Gardonnenque).

Jean-Pierre Bourit, del Salts, paroisse de Moissac.

Jean Vielles, de la Baume, paroisse de Peyrolles (6).

Jeanne Salendres, de Sodorgues.

Jean Liron, de Monnat, paroisse Saint-Martin-de-la-Rouvière (7).

Jeanne Montète, de la paroisse de Valleraugue.

Isabeau Equelionne, paroisse de Saint-Martin-de-Corconas (8).

Jeanne Laune, de la Bessède, paroisse de Saint-Marcel.

70. *Jacob Périé,* Delcros, paroisse de Valleraugue.

Jeanne de la Porte, de Campredon, paroisse de Valleraugue.

Jean Vaissier, de Figuierles, paroisse de Valleraugue.

(1) Une des premières assemblées du Désert, après la Révocation, se tint tout « près du château de Montvaillant » (Voir le *Foyer protestant* du 11 sept. 1900 qui la raconte et donne un croquis du château). Art. de M. Ch. Bost.

(2) Cf. n. 78, 148, 193.

(3) Disciple et compagnon d'œuvre de Brousson, pendu à Montpellier le 22 juin 1696, et non le 22 juillet, comme le dit O. Douen. Son vrai nom était Pourtal. Voir la belle lettre qu'il écrivit à Brousson, *Bull.* XXXIV, 457 et suiv.

(4) Cf. l'autre liste n. 26.

(5) Envoyée à Terre-Neuve, rentrée en France, et prisonnière en 1694. Elle était encore à la citadelle de Montpellier en 1712. (Cf. *Bull*, XXVIII, 79).

(6) Cf. n° 132.

(7) Cf. Cath. Liron (n° 21.)

(8) Agulhon.

Jean Salles, du mas de la Salle, paroisse de Valleraugue.
Jean Duga, de Saumane.
Jeanne Plantière, femme de Bringuier, prédicant, de la Salle.
Jeanne Evesque, de Soudorgues.
Jacques Pénarié, du mas d'Arbousses, par. Saint-Jean-de-Gardonnenque.
Jacquette Mercoyret, fille de Guillaume, du mas de la Faisolle. paroisse de Peyrolles.
Jacques de la Porte, de Valleraugue.

80. *Jeanne Corlesse,* femme d'Antoine Noguier, de Valleraugue.
Jeanne Courette, de Saint-Jullien, près le Pont-de-Montvert.
Jean Mercier, de Saùmane (1).
Jean Bourel, du Fesquet, paroisse Saint-André-de-Valborgne.
Jean Mazauric, dudit lieu.
Jeanne Graussilhe, de Caderle.
Jeanne Planette, des Masses, paroisse Sainte-Croix-de-Caderle.
Jean Tessonnière, de la Rouvière, paroisse de Cros.
Isaac Coste, du mas de Combes, paroisse Sainte-Croix-de-Caderle.
Isabeau Trouillaude, de Saint-Hippolyte.

90. *Jean Portefaix,* du mas de Mazet, paroisse de la Salle.
Jeanne Ruimalle, de Saint-Martin-de-Lansuscle.
Jacques Ruimal, son frère (2).
Jacques Barthezenne, de La Bastide, paroisse de Lasalle.
Jacquette Adgeire, (3) mère du nommé Malzac, d'Anduze.
Jeanne Grevesse, de Bedos, paroisse de Sòudorgues.
Jeanne Daudé, de Maliestre, paroisse de La Salle.
Jean Cabanis, de la Resclauze, de la Salle.
Jacques Conil, de Saint-Jean-de-Gardonnenque.
Isabeau Dumas, femme de Jacques Puech, du mas de l'Olivier, paroisse d'Anduze.

100. *Jean Durand,* de Saint-Etienne-de-Valfrancesque (4).

(1) Prédicant. — Déporté.

(2) Condamné aux galères, en 1690, avec son frère César ci-dessus nommé (Cf. n° 24).

(3) Atger.

(4) Condamné aux galères en 1689. — Bâtonné à deux reprises pour refus de lever le bonnet devant l'hostie, et mort à l'hôpital des forçats au mois d'octobre 1702.

Judich Amarine, de Saint-Hippolyte, Croix Haute.
Jacques Gras, de Saint-Hippolyte (1).
Jeanne Rieumaillée, du mas de Floury, paroisse de Cadière.
Jean Clausel, de Saint-Hippolyte.
Jean Euzière, de Sumenne (2).
Jean Palle, de Driliolles, paroisse Saint-Romain-de-Codières
Jean Ruimal, du mas Fleury, paroisse de Codières.
Jean Bourguet, de Paussan, paroisse de Mialet.
Isabeau Grasse, de la Grausille, paroisse de Saint-Jean-de-Gardonnenque.

110. *Jeanne Gervaise*, femme de David Gras, dudit lieu.
Jean Massel, de Cros.
Jeanne Ducrose, de Cros.
Jean Dumas, du mas Delcros, paroisse de Soudorgues.
Jeanne Bertrande, de Meyrueis.
Jacquette Jalaguière, de la Salle (3).
Jeanne Mourgue, de Nougaradel, paroisse de Saint-Martin-de-Lasalle.
Jean Evesque, de Lasalle.
Isabeau Rauzière, veuve de Pierre Blanc, de Saint-Hippolyte.
Léon Verdier, de Saint-Martin-de-Bobaux.

120. *Louys Rossel*, fils de Pierre, du lieu de la Bessède de Bon-Périé, paroisse Saint-Marcel-de-Fonfouillouse.
Louise de Castanet, du mas de Mandonnet, paroisse Saint-Etienne-de-Valfrancesque (4).
Louise Illaire, de Pomaret, paroisse Saint-André-de-Valborgne. — (5).

(1) Probablement le même que le déporté des Cévennes qui portait ce nom, qui s'évada et mourut en Irlande.

(2). « Cordier, environ 40 ans, fugitif depuis les conversions et soupçonné de rouler dans la province. » (Bull. XLVIII, 540). Avait des maisons et des terres. (C. Ribard, *Notes d'histoire cévenole*, p. 38).

(3) La femme Jalaguière, de la Salle, dont le mari était sorti du royaume, retirait Vivens, de même que ses compagnons, dans la maison du ministre Guisard, décédé. Ils l'appelaient leur mère. Elle leur achetait des vivres et se faisait donner de la laine pour tricoter des bas à Vivens. Dossier du martyr Mazel-Soubairan (Fonds de l'ancienne intendance, Montpellier, c. 116).

(4) C'est la femme de Pierre Faïsses, régent de Soudorgues.

(5) Cf. l'autre liste n, 15.

Louis Salles, du mas Delcampel, paroisse Sainte-Croix-de-Caderle.
Louis Mazel, de Soudorgues.
Louis Loubatière, de Conqueirac.
Louis Pontière, de la Bessède, paroisse de Saumanne.
Louis Rouquié, de la Bousquarasse, paroisse de la Salle.
Leonnor Privade, de Bussas, paroisse Saint-Martin-de-Corconas.
Marie Salles, fille d'Adam, du mas de la Salle, paroisse de Valleraugue.

130. *Magdelaine Maurine*, femme de Germain Gavanon, de la Salle (1).
Magdelaine Pintarde, de la Cabanarié, paroisse de Moissac (2).
Magdelaine Pintarde, femme de David Vielle, du lieu de la Baume, paroisse de Peyrolles (3).
Marie Laune, veuve de Pierre Dumas, du mas del Crou, paroisse de Soudorgues.
Marie Isserte, du mas des Souliers, paroisse de Valleraugue.
Marguerite Gervaise, de Soudorgues.
Marie Salles, paroisse de Valleraugue.
Marguerite Laporte, du lieu de Campredon, de ladite paroisse.
Marguerite Journette, de Talleirac, paroisse de Valleraugue.
Magdelaine Salles, du mas de la Salle, paroisse du dit Valleraugue.

140. *Marie Mourgue*, de la Bessède, paroisse de Saumanne.
Marie Plumesse, du Cros.
Marie Sollière, veuve de Jean Bringuier, de la Gardette, paroisse de Colognac (4).
Marguerite de Canalhère, femme de Louis Mazel, de Soudorgues. (5)

(1) Voir numéro 51.

(2) Voir une prédicante de ce nom, qui, elle, était de Cros. O. Douen, *Les Premiers pasteurs du Désert*, t. II, p. 103. — Cf. n° 192.

(3) Cf. n° 64.

(4) C'est la sœur de Mme de Falguerolles (Cf. n° 9) et la belle-sœur du prédicant Antoine Bringuier. Son mari avait été tué par les dragons. — Elle figure sur le « *contrôle des fugitifs* »... sortis avec Vivens (arch. Hérault, c. 279). Cf. l'autre liste n° 35.

(5) Cf. n° 157.

Marie Cerré, fille de Cerré, prédicant, de Tornac.
Marguerite Cerré, fille de Cerré, prédicant, de Tornac.
Marion Mallière, de Courbes.
Marie Dumas, du lieu du Verdier, paroisse de Soudorgues.
Marie Mercoyret, fille de Guillaume, du lieu de la Faisolle, paroisse de Peyrolles (1).
Marguerite Roque, sœur de feu Roque, de Caderle, et sa mère (2).
150. *Marguerite de Claris*, femme du nommé Abrit, de Saint-Hippolyte.

(1) Voir les numéros 54, 78 et 193.

(2) C'est la sœur du lecteur Jean Roques, qui fut pendu le 16 juin 1887.— La veuve de Jean Roques, Jeanne Gautier, sortit avec Vivens. Cf. l'autre liste n° 45. Nous pouvons retracer l'histoire de ces pauvres femmes, grâce à un article de M. Charles Bost sur les *Premières assemblées du Désert, dans les Cévennes*, paru dans le *Foyer protestant*, du 1er novembre 1900. Marguerite Roques était la sœur de Jean Roques, dont François Vivens avait fait un ancien dans l'assemblée du moulin de Montvaillant, convoquée le 26 janvier 1686, qui l'avait aidé en tenant la coupe dans la célébration de la Cène et qui fut pendu à Nîmes, en même temps que Manoël d'Algue, le 26 juin 1687. Un autre frère, le cadet Roques fut condamné aux galères où son père lui-même l'avait précédé et avait trouvé la mort. La mère, Marthe Teissonnière, qui avait 73 ans lors de la Révocation, nous apprend M. Bost, et qui était veuve, pour ne pas abjurer la religion protestante « prit les bois » avec sa fille Marguerite. La condamnation successive de ses deux fils ne fit que la fortifier dans son amour de la religion réformée. En août 1691, Marguerite Roques est arrêtée dans un valat près de Bussas, et enfermée dans les prisons de Sommières. La pauvre mère, après la prise de sa fille « s'en alla par les bois ». Elle y retrouva le dernier enfant qui lui restât, Jeanne Roques, femme de Guillaume Fraissinet, de Sainte-Croix. Fraissinet et sa femme avaient été, auparavant, emprisonnés à Lasalle, probablement vers 1687. Ils avaient pu s'échapper, mais la jeune femme, depuis ce jour, était, elle aussi devenue fugitive et c'est dans la campagne que sa mère la rejoignit. Une nouvelle battue faite à Sainte-Croix, en décembre 1691, à la suite d'assemblées tenues par Brousson, fit prendre enfin la mère, la fille et le gendre, et tous trois furent enfermés au fort de Saint-Hippolyte. La vieille mère, malgré ses quatre vingts ans, répondit avec une fierté et une sincérité héroïques aux questions qu'on lui posait « que sans sa fille (Marguerite) elle se serait rendue, mais elle lui disait qu'elle l'abandonnerait, si elle changeait de religion » ; et que « son fils Jean Roques avait juré, étant ancien, qu'il n'abandonnerait point sa religion, ce qui fit qu'il ne voulut point changer et qu'il leur a *servi d'exemple*, dans la famille ».

Jean Roques le martyr était neveu de Jean Roques de la Salle, qui mourut dans la Tour de Constance, avec un de ses fils, et dont la femme et les trois filles furent embarqués pour l'Amérique. « Je viens d'apprendre écrit en 1688 Gaultier de Saint-Blancard (*Histoire apologétique*, II. 216,) qu'elles sont toutes les quatre mortes en mer, une des filles de maladie, et les deux autres, avec la mère, dans le naufrage dont j'ai parlé ».

Marie Mazaurique, du Fesquet, paroisse Saint-André-de-Valborgne.
Marguerite Moustardière, de Saint-Hippolyte(1).
Magdelaine Courette, de Grissac, paroisse Saint-Julien.
Marie Ruimaille, de Saint-Martin-de-Lansuscle.
Magdelaine Poultronne, du Castanet, paroisse Saint-André de Valborgne.
Marie Bedosse, veuve de Jean Portal, de Saint-Hippolyte.
Marguerite Cavalier, femme de Louis Mazel, de Soudorgues (2).
Marie Connile, de Saint-Jean-de-Gardonnenque.
Marguerite Dumas, de Lairolle, paroisse Saint-Hippolyte-de-Palière.

160. *Marie Méjanelle,* de la Valmy, paroisse Saint-Martin-de-Corconas (3).
Marie Falguerolles, de Colognac.
Marie Mazaurine, de Croix-Haute, paroisse de Saint-Hippolyte.
Magdelaine Greffueille, de la Faisolle, paroisse de Peyrolles.
Marie Masbonne, de Calvière, paroisse de Lasalle.
Marie Donnadieu, dudit lieu.
Marguerite Teissonnière, de Cros.
Moïse Rouquié, de Caderle, paroisse Saint-Jean-de-Gardonnenque.
Marie Rauzière, de Saint-Hippolyte.
Pierre Chapus, du lieu de l'Ollivier, paroisse d'Anduze (4).

170. *Pierre Journet,* de Valdairon, paroisse de Valleraugue.
Paul Arnaud, d'Anduze.
Pierre Plans, de la paroisse Saint-Martin-de-Corconnas.
Paul Plans, son frère (5).
Pierre Rossel, de la Bessède de Bon-Perrié, par. Saint-Marcel-de-Fonfouillouse (6).

(1) Une Dlle de Mostardie fut enfermée à l'hôpital de Valence et y devint folle. Cf. E. Benoît, V, 1026, — *Bull.* XVI, 446, 521.

(2) Voir numéro 124. Portée deux fois. Elle est la même que Marg. de Canalhère (n° 143).

(3) Cf. n° 207.

(4) Figure sur le « *Contrôle des fugitifs* »... sortis avec Vivens. (Arch. Hérault C. 279.).— Cf. l'autre liste n· 18.

(5) Cf. n· 40.

(6) Cf. n. 190.

Pierre Ribard, de Taleyrac, de Valleraugue.
Pierre Massol, de la Rouvière, paroisse de Cros.
Pierre Cerré, de Valleraugue.
Pierre Salles, du lieu del Campel, paroisse Sainte-Croix-de-Caderles.
Pierre Falguerolles, de Colognac.

180. *Puech*, du Castanet jeune, paroisse de Saint-André-de-Valborgne.
Pierre Arnaud, de Montredon, paroisse Saint-André-de-Valborgne.
Pierre Puech, du pied de la Coste, paroisse Saint-Jean-de-Gardonnenque.
Pierre Malzac, d'Anduze.
Pierre Gautier, de Sérignac.
Pierre Jean, de Saint-Martin-de-Corconas.
Pierre Noguier, de Saint-Martin-d'Aguzan.
Pierre Guy, de Cézas.
Pierre Rozié, du Cros.
Pierre Julien, du mas Amalric, paroisse Saint-Etienne.

190. *Rousselle*, de la Bessède, paroisse Saint-Marcel-de-Fonfouillouse (1).
Suzanne Valdaironne, femme de David Teulon, de Valleraugue.
Suzanne Pintarde, de la Cabanarié, paroisse de Moissac (2).
Suzanne Mercoyret, fille de Guillaume, du lieu de la Faisolle, paroisse de la Faisolle (3).
Samuel Pintard, du mas de la Cabane, paroisse de Moissac.
Simon Restouble, du mas du Brueil, paroisse Saint-André-de-Valborgne.
Suzanne Lauzerande, du Pomaret, paroisse Saint-André-de-Valborgne (4).
Suzanne Poularde, du lieu du Brueil, paroisse Saint-André-de Valborgne.
Suzanne Dumasse, de la Camp, paroisse de Soudorgues.
Suzanne Baudonne, veuve de Jean Conil, de Saint-Jean-de-Gardonnenque.

(1) Cf. n° 174.
(2) Cf. n. 131.
(3) Cf. 54, 78, 148.
(4) C'était la sœur des frères Plan

200. *Suzanne Conille,* de Saint-Jean-de-Gardonnenque.
Suzanne Dumasse, de Lairolle, paroisse de Saint-Hippolyte-de-Palières.
Suzanne Falguerolle, de Colognac.
Suzanne Perrière, de Cambo.
Téodore Fournier, du lieu de la Font, paroisse de Soudorgues.
Tressens, fils d'un boulanger de Saint-Hippolyte.
Thomas Pelet, de Saint-Martin-de-Bobaux.
Violante Méjanelle, de la Valmy, paroisse de Saint-Martin-de-Corconas (1).
Violante Cabride, de Caderle, paroisse Saint-Jean-de-Gardonnenque.

Le Marquis de la Trousse, capitaine lieutenant des gens d'armes de Monseigneur le Dauphin, gouverneur d'Ypre, lieutenant général des armées du roy, commandant pour Sa Majesté, en Languedoc.

Nous ordonnons aux Communautez des Sévennes d'arrêter, chacune à leur égard, les particuliers dénommez en l'état cy-dessus, et de les remettre, dans la quinzaine au plus tard, entre les mains de M. Duga, colonnel de cavalerie et brigadier des armées du roy, pour en disposer suivant ses instructions, à peine, contre les communautez qui ne satisferont pas à la présente ordonnance, de logements des troupes en pure perte. Et sera la présente ordonnance publiée et affichée, partout où besoin sera.

Fait à Montpellier, le 30 août 1687. *Signé :* La Trousse. Et plus bas : Par Monseigneur, La Cossière.

Collationné.

Au dos, à la main : Du 30e aoust 1687. Liste des fugitifs qui n'ont pas fait abjuration.

Plus bas, en face : Duclos, capitaine.

---

(1) Il s'agit probablement de la sœur de Vivens, nommé « Violan », qui avait épousé Jacques Méjanel, avocat, fermier des redevances royales. (Cf. *Bull.* XXXIX, 155.) — Une autre « Méjanelle » figure au n° 160.

LOUIS XIV ET JURIEU

D'APRÈS UNE LETTRE INÉDITE DE CE DERNIER

(4 avril 1689)

Le manuscrit 2467 de la Bibliothèque Mazarine est un recueil de notes et papiers ayant appartenu à Nicole. Il contient, avec mainte page inédite de son ouvrage sur la *Perpétuité de la Foi* (premiers jets condamnés à l'oubli qui témoignent de la grande facilité de l'auteur), une collection de lettres, soit adressées à Nicole, soit communiquées par leurs destinataires et conservées par lui à titre de souvenir. De ce nombre est la belle lettre autographe de la V. Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline de Québec, envoyée en 1641 à son fils, dom Claude Martin, entré depuis peu au noviciat des Bénédictins de Vendôme, lettre donnée ensuite par celui-ci à Nicole et précieusement gardée (1).

De ce nombre encore, une longue et curieuse relation sur les écoles tenues par la communauté de Mme de Miramion; document pédagogique fort instructif, qui peint à merveille la physionomie d'une classe populaire au XVIIe siècle (2).

A ce même groupe de documents ou de souvenirs personnels soigneusement classés par Nicole, appartient la copie d'une lettre de Jurieu au duc de Montausier, apparemment communiquée par lui à Nicole. Celui-ci en a peut-être usé, ou du moins se promettait de l'utiliser. Mais malgré les recherches entreprises, et avec la réserve

(1) Elle sera publiée prochainement et attestera que le P. Martin, éditant en 1681, les lettres de sa mère, prit avec le texte les libertés que s'accordaient alors tous ceux qui mettaient au jour des écrits étrangers.

(2) Elle est aussi sous presse en ce moment.

que commande une affirmation de ce genre, j'ai lieu de croire cette pièce inédite. Peut-être ne mérite-t-elle que le nom de peu connue, et a-t-elle été publiée déjà dans quelque recueil qui aurait échappé à mon enquête. En tous cas, elle est à coup sûr pleine d'intérêt, et comme je l'ai vainement cherchée dans la collection entière du *Bulletin d'Histoire de la Société du Protestantisme français*, sa place toute naturelle, on me saura gré sans doute de la mettre au jour.

La lettre, d'une bonne écriture cursive du temps, comprend cinq pages et demie (fol. 320-323), et, au dos, sur le feuillet resté libre, ce titre, de la même main que le reste de la transcription : *Lettre de M. Jurieu, du 4 auril, à M. le Duc de Montausier, pour reponse a celle du* 22. *Mars* 1689.

Monseigneur,

Vostre lettre du 22. Mars ne m'a esté renduë que le 1er Avril, c'est-à-dire 8 jours plus tard qu'elle ne devoit. Cela m'a fasché, mais j'ay beaucoup plus de chagrin de voir par le commencement de la vostre que vous n'avez pas receu les deux que je m'estois donné l'honneur de vous écrire.

Ainsy je me trouve obligé à vous repeter ce que j'avois pris la liberté de vous dire.

La 1re des lettres perduës estoit du 3e. Mars, et la 2e. du 10. La premiere ne contenoit autre chose que le recit d'un fait dont je me crûs obligé de vous donner avis. C'est qu'un moine de la Congregation de St-Maur, nommé Jean d'Ariol, natif de Troyes en Champagne, s'estant echapé d'une prison de St-Michel en Tierarche, où ses superieurs l'avoient fait enfermer pour ses friponneries, comme il nous l'avoüa, vint icy le 27. fevrier. Il se trouva dans une de nos Eglises, assis aupres d'une femme refugiée qui luy parut assez abbatuë. Il la prit par la main et luy repeta plusieurs fois ces parolles. Ma bonne amie, consolez-vous. Vous verrez bien du fracas et bien du changement dans vostre condition avant qu'il soit cinq semaines. Il faut que je voye un tel, en me nommant. En effet le lendemain à 8 heures du matin, il entra dans mon Cabinet, et apres m'avoir dit qu'il avoit esté Benedictin de la Congregation

de St-Maur, et qu'il venoit pour changer de Religion, il quitta incontinent ce discours et me dit : Je suis icy pour une affaire plus importante. Je viens offrir mon bras aux Estats pour les delivrer du Roy de France leur Ennemy, et l'Ennemy de vostre Religion; Il adjouta plusieurs choses que je ne repeteray point, à cause du respect que je porte à Sa Majesté ; Mais il me dit ensuitte qu'il avoit apris en France qu'on avoit mis la Teste du Prince d'Orange à cent mille Escus, que cela luy avoit fait horreur et luy faisoit comprendre que pendant que le Roy vivroit il n'y auroit pas de prince protestant en seureté, qu'il luy seroit fort aisé de tuër le Roy, quand il sortiroit pour venir en Flandres, qu'il sçavoit que cette Entreprise estoit perilleuse, mais qu'il auroit un homme aupres de luy, qui le tueroit aussy tost qu'il auroit fait son coup, a fin de l'empescher de tomber entre les mains de la Justice, et que s'il luy falloit mourir, il se feroit un honneur de mourir pour un sujet sy glorieux. Je luy representay le crime et l'erreur (*sic*) de cette Entreprise; j'adjoutay que les Estats avoient des flottes, des armées et des alliez pour se deffendre, mais qu'ils ne se servoient pas d'assassins. La maniere dont sa proposition fut receuë le deconcerta extremement et il conclud en me priant de ne point parler à personne de ce dessein, puisque la chose ne me plaisoit pas. Comme ce personnage avoit eu l'Imprudence de me dire qu'il alloit à Amsterdam, je demanday du secours à nostre magistrat, et j'allay moy mesme au bateau où il devoit entrer. Je le trouvay et le fis arrester. Il a esté examiné en ma presence. Il a tout confessé. Il ne nous a pas paru qu'il y eust rien dans cet esprit de ce qu'on appelle folie. Il est dans son bons sens, mais il a crû qu'on acheteroit bien cher un homme comme luy. Nous ne sçavons pas sy avant que de sortir de France il s'est associé quelque complice pour l'accomplissement d'un dessein par lequel il avoit conceû qu'il se pouvoit enrichir avec plusieurs autres. C'estoit donc pour vous en donner avis, Monseigneur, et pour le donner au Roy, que je me donnay la liberté de vous écrire. Quelque sensible que je sois aux malheurs effroyables et à l'effusion de tant de sang, causez par les mauvais conseils que le Roy a eu le mallheur de suivre depuis 4 ou 5 ans, je ne laissay pas de sentir ce que doit sentir un honneste homme à la proposition de ce scélérat, et je reconnus bien alors que mon respect pour la personne sacrée de Sa Majesté estoit encor entier dans mon ame sans avoir receu d'atteinte. Je souhaittois de sçavoir de Sa Majesté et de vous Monseigneur, ce qu'on vouloit qu'on fit de ce malheureux, et ce que j'aurois à de-

mander (*sic*) à nos maistres la dessus. C'est le but en substance de ma 1[re] Lettre.

Puisque vous voulez bien me permettre, Monseigneur, de vous faire icy la repetition de ce que je vous disois dans ma seconde, il faut que vous ayez la bonté de m'accorder quelques moments de vostre temps et que vous fassiez provision d'un peu de patience. Je vous écrivois au sujet d'un ministre qui fut arresté le 2[e]. de mars dernier et conduit à la Bastille (1); Je vous avoüois que son voyage en France ne s'estoit point fait sans ma participation. Je vous protestois et suis prest de vous donner des preuves que ny luy ny moy n'avons jamais eu aucun dessein de soulever les sujets du Roy contre luy, puisque les actes d'abjuration du Papisme qu'il a pris d'un grand nombre de personnes, renferment tous une clause d'obeissance inviolable au Roy, dont on fait réserve; J'ay les actes entre les mains et je puis les faire voir au Roy quand il luy plai-

(1) Il s'agit du ministre Paul Cardel. Voir Haag, *France protestante* première édition, t. III, p. 34, deuxième édition t. II, col. 756. O. Douen. *Les premiers Pasteurs du Désert.* I, p. 172-202. *La Révocation de l'Edit de Nantes à Paris*, t. II, p. 526 et 563. *Bull. de la Société d'histoire du protestantisme*, t. IV, p. 120-123 et 372, t. XI, p. 250-251. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. IX, p. 167.

Paul Cardel, sieur du Noyer, fils de Jean Cardel, avocat à Rouen, était né le 18 juin 1654. Ministre à Grosménil, à quatre lieues de Rouen, dès l'année 1681, il se retira, lors de la Révocation, en Angleterre, puis en Hollande, son père étant réfugié à Harlem. Parti de Hollande en 1688, il fut mis à la Bastille le 2 mars 1689. M. Douen (*Les premiers pasteurs*, p. 183) a eu raison de contester l'arrestation en octobre et l'emprisonnement à Vincennes dont il est parlé dans la notice de Haag ; cela provient en effet d'une confusion avec Jean Cardel, de Tours (voir *Bullet.* XI, v. 250-252) et la manière de parler de Jurieu confirme cette explication : « Le 1[er] mars 1689, lit-on, dans *La Révocation... à Paris*), La Reynie recevait... l'ordre d'apporter toute l'application nécessaire pour faire arrêter le ministre qu'on croyoit être à Paris. Il y en avait alors plusieurs : Paul Cardel et Cottin, arrivés ensemble à la fin d'octobre 1688, et quelques autres venus depuis. Trahi par une femme qui l'étoit allé prendre pour le conduire chez une malade, Cardel fut arrêté et mis à la Bastille le 2 mars (p. 526). » La demande de Jurieu ne pouvait aboutir. Le 18 avril 1689, Paul Cardel fut transféré dans le plus grand secret aux Iles Sainte-Marguerite (*Archives de la Bastille*, p. 168-169) où il mourut, « après avoir perdu la raison. » (Douen, *La Révocation*, II, 563), le 23 mai 1694. En 1704, on ignorait encore en Hollande ce qu'il était devenu (Douen, *Les premiers pasteurs*, I. 198). Voir aussi (*ibid.* p. 185) la lettre du 15 mars 1689, tirée des manuscrits Court, où est raconté l'interrogatoire de Cardel. Le manuscrit 7055, fol. 88 et suiv. à la Bibliothèque nationale, est la meilleure source pour tout cet incident

ra (1) ; Je sçay la rigueur des ordonnances que les Ennemis de la gloire du Roy et ceux de nostre repos ont surpris ; Je sçay que la mort pendoit sur la teste à ce pauvre homme par ces rigoureuses ordonnances, et je vous conjurois au nom de Dieu d'obtenir de S. M. qu'il ne soüillast pas sa Justice du sang de cet Innocent. Enfin je vous proposois un echange à faire de ce miserable dont je vous avois écrit quelques jours auparavant ; car bien que je n'aye point de parolle positive, je suis pourtant persuadé que

(1) J'ai cité, dans mon étude : *Le ton de la Prédication avant Bourdaloue,* (Paris, Beauchesne, 1906, in-8 de 328 pages), Appendice A, *La controverse contre le protestantisme au XVIII*^e^ *siècle,* p. 285) la formule de rétractation des nouveaux convertis, que nous ont conservée les *Nouvelles ecclésiastiques* mss. du mois d'août 1689. C'est la même, à part de légères divergences, que l'on trouve publiée par M. O. Douen, dans *Les premiers Pasteurs,* précisément dans l'article consacré à Cardel, et à propos des rétractations qu'il recevait. Voici le texte de nos relations jansénistes, que j'avais jugé à bon droit devoir être assez fidèle :

Acte de serment relaps fait par les malconvertis pour se ranger dans leur premier party heretique.

Nous soussigés, souhaittant de reparer autant qu'il nous sera possible le scandale que nous avons donné à l'Eglise de Dieu par notre foiblesse passée, nous voulons estre relevés de la malheureuse signature que la violence nous a arrachée, déclarons aujourdhuy de bonne foy et sans y estre forcés, que nous n'avons jamais aprouvé et que nous n'aprouverons jamais les sentimens de l'Eglise romaine dans laquelle on nous a contraint d'entrer par force et violence, que la doctrine de l'Eglise qu'on apelle reformée est celle que nous prétendons estre entierement conforme à la parole de Dieu, qu'elle a toujours esté et sera la nôtre, que nous protestons contre ce que nous avons pû faire, dire ou penser jusqu'icy contre la déclaration présente, comme contre toutes les suittes funestes de foiblesse et d'erreur que la violence et la persécution a fait naître en nous, que nous détestons toutes les lasches complaisances que nous avons euës pour une religion dans laquelle nous ne croyons pas faire notre salut, que nous formons la résolution de glorifier Dieu hautement dans la suitte, priant Dieu de tout nostre cœur qu'il luy plaise nous donner la force de faire ce que nous reconnoitrons etre un devoir indispensable, qui est de ne croire pas seulement de cœur à justice, mais aussy de faire confession de bouche à salut, selon le précepte de l'Apotre, et afin que les auteurs de tous les maux que nous avons souffert, qui n'oublient rien pour nous noircir, n'ayent aucun prétexte de noircir la presente déclaration comme si elle estoit conçeue dans un esprit de rebellion contre notre Roy, nous protestons, comme devant Dieu, de notre fidélité pour luy comme notre unique et légitime souverain, au quel nous nous faisons un devoir invincible d'obéir en toutes choses où le service de Dieu, le Roy des Roys, ne sera pas blessé. C'est ce que nous signons aujourd'huy de bonne foy et sans violence et que nous consentons qu'il soit rendu public comme utile à la gloire de Dieu et à l'avancement de son regne. » (fr. 23499 f. 296 v°).

j'obtiendrois de nos Souverains qu'on livrast à S. M. le Moine que nous avons fait arrester, en echange du Ministre qu'il a fait mettre à la Bastille. C'estoit là un article de ma derniere Lettre.

Mais j'avouë, Monseigneur, que je ne m'arrestois pas là, et je prenois la liberté de vous conjurer au nom de Dieu, d'employer l'accez que vous avez aupres du Roy, pour obtenir de luy quelque relâche à la cruelle persécution qu'on exerce contre les plus fidelles, et les plus zelez de ses sujets. Je vous representois qu'une epreuve de 4 ou 5. années suffit pour estre assuré que tous les supplices et tous les tourmens ne sçauroient arracher du cœur une Religion qui a pris racine des l'Enfance ; Je vous disois que la conduite qu'on tient à nostre egard en France est propre à pousser les Anglois à maltraitter les Catholiques, et que particulierement le supplice du Ministre qu'on a mis à la Bastille pouroit coûter la vie à bien des Prestres en Angleterre. Je vous suppliois de mettre devant les yeux de S. M. trente mille de ses sujets qui luy ont esté arrachez depuis quelques années, par les massacres, par les supplices, par la main du Boureau, par les rudes prisons, par l'envoy aux Isles de l'Amerique, par les naufrages, par les Pirates, par la faim et par la misere. Il n'y en a pas moins qui sont peris, et outre cela le nombre de ceux qui se sont echapez, et qui echapent tous les jours est incomparablement plus grand. Ils languissent dans leur exil, chagrins de ce qu'on leur a osté leurs femmes, leurs biens, leurs maisons et leurs Enfans, et plus que tout, de ce qu'on leur a osté le cœur de leur Roy, et de ce qu'on travaille à oster le Roy de leur cœur. Il y auroit, Monseigneur, une voye de s'assurer de leur fidelité plus sûre que celle de les desarmer, et de les egorger. Sy le Roy veut se defaire de tous ces mecontents, il n'aura de long temps fait. Si S. M. vouloit se laisser flechir, on pouroit travailler avec succez à luy ramener ses sujets fugitifs, et à rendre à ceux qui gemissent dans le Royaume cet esprit de fidelité qui avoit jetté chez eux de si profondes racines. Le Roy peut conter que les Princes protestants ne mettront jamais les armes bas qu'il ne nous ait receus en grace, et ne nous ait rendu ce que nos Ennemis nous ont osté. Je parle la dessus avec assurance, et j'en ay de bonnes raisons. Il luy seroit donc plus glorieux de nous rendre la paix par un motif de pure charité et de generosité que de le faire apres avoir essuyé les effets de la plus cruelle guerre qui fut jamais, telle que sera tres assurement la guerre presente. La paix que S. M. nous rendroit pouroit procurer la paix géneralle et par consequent tirer le Royaume de la plus fascheuse affaire où il ait ja-

mais esté. Car comme les traittemens que nous avons receus en France ont sollicité l'Indignation des Princes, il est indubitable que la cessation de nos miseres les disposeroit à entendre des propositions d'accommodement ; par ce moyen le Roy se delivreroit de ces affreuses images de morts et de suppliciez qui ne peuvent manquer de luy revenir devant les yeux (1). Ce qui vient d'arriver en Daufiné et en Vivarais fait voir ce que l'on doit attendre. Les choses iront toujours le mesme train, toujours il faudra tüer et egorger, La force de la conscience ne se surmonte jamais. Que ce soit entestement ou fermeté, cela produira à peu pres les mesmes effets, et le regne du Roy se trouvera teint de plus de sang que tous ceux de ses predecesseurs ensemble. Nous sçavons qu'il s'estoit promis de n'en venir jamais au sang. Ses inclinations ne le portoient pas de ce costé là ; mais, par les mauvais conseils de nos Ennemys, l'y voilà plus avant engagé qu'aucun autre Prince qui ait esté avant luy. On ne sçauroit exprimer les avantages que les Ennemis de la mesme Religion que luy, tirent de là, et combien d'horreur on travaille à donner de son gouvernement, à cause de cette effusion de sang et de cet Empire sur les consciences qu'on veut usurper sur Dieu. Je vous parle, Monseigneur, avec liberté. Vous userez de tout cecy selon vostre prudence ; Je sçay qu'elle pouroit vous porter à donner connoissance au Roy de ce que je viens de vous representer autant pour son interest que pour le nostre ; mais je ne sçay pas si vostre bonté ira jusque là. Quoy que vous resolviez la dessus, je m'y soumettray tres volontiers, et je ne laisseray pas d'estre avec un tres profond respect.

Monseigr.

Vre

JURIEU

A Roterdam le 4. Avril 1689.

Le futur négociateur des intérêts protestants près du roi Guillaume, lors des pourparlers préparatoires du traité de Ryswik, se montre déjà dans cette lettre. A cet égard, elle complète les découvertes récemment publiées sur

(1) Voir sur les « *Préoccupations persistantes de Louis XIV au sujet des huguenots*, l'article de M. Read, portant ce titre, dans le *Bulletin* de 1892, p. 113. Il y est question de l'année 1699, mais l'auteur signale les pamphlets de Hollande, par exemple *Luxembourg aparu à Louis XIV* (1695), qui mettent en scène les « insomnies et les cauchemars » du roi. Voir *ibid.*, note 2. La réflexion de Jurieu les devance de plusieurs années.

ces négociations et témoignent que l'activité de Jurieu dans cet ordre de démarches remontait à plusieurs années (1).

On pourrait se demander s'il était délicat et prudent, de la part de Montausier, de confier aux mains de Nicole la copie d'une pièce dont il pouvait être tenté de se faire une arme contre des adversaires. Il est vrai que la lettre ne contenait rien que d'honorable et qu'il était difficile d'en abuser. Mais Montausier, bien que favorablement disposé en faveur de ses anciens coreligionaires (2), avait-il assez de « bonté », comme le lui demande un peu gauchement Jurieu, n'avait-il pas trop de « prudence » pour transmettre à Louis XIV une requête dont il devait savoir toute l'inopportunité ? Si audacieux qu'on le représente communément, je m'étais posé la question tout d'abord, ne sachant si l'affaire avait eu quelque suite et si la lettre avait été montrée au roi. La réponse est désormais connue. M. A. Rébelliau, lorsque je lui fis part de ma découverte, se souvint avoir lu quelque part ce fait d'une conspiration et d'un projet d'assassinat dénoncé à Louis XIV, ce qui me fit croire d'abord la lettre déjà publiée. L'érudition de M. Frank Puaux lui permit sur-le-champ de préciser cette réminiscence. C'est en effet, comme il se le rappela fort bien, dans le pamphlet anonyme paru en 1693, chez Pierre Marteau, à Cologne, sous le titre d'*Histoire du Père la Chaize* (3) que se ren-

(1) Voir *Deux lettres inédites de Jurieu* (1697) publiées par M. Fonbrune-Berbinau, *Bulletin... du Protestantisme*, nov.-déc. 1905, p. 553-557. Voir plus bas, une communication de M. Fonbrune-Berbinau, qui authentique la lettre du 4 avril 1689.

(2) Voir les deux lettres de Montausier publiées dans le *Bulletin*, 1869, p. 95-97. *Deux lettres de Montausier à M. Guenon, échevin de Saintes*, Versailles, 4 juin 1686 et 22 août 1689. Voir aussi dans Legendre, p. 136, son intervention en faveur de du Bosc auprès du procureur général lors du procès du temple de Caen en 1685. *Bulletin*, 1890, p. 630.

(3) L'édition de 1693 a pour titre : *Histoire du Père la Chaize, Jesuite et Confesseur du Roi Louis XIV où l'on verra les intrigues secretes qu'il a eu à la Cour de France et dans toutes les cours de l'Europe, pour l'avancement des grands desseins du Roi son Maître.* A Cologne, chez Pierre Marteau MDCXCIII, in-16 de 360 pages. L'édition de 1696 (même titre), nouvelle

contre le récit des incidents contenus dans la lettre de Jurieu.

Les divergences mêmes qui existent entre les deux versions rendent intéressante à connaître celle du pamphlet, et comme le livre n'est pas des plus communs, il convient de reproduire le récit, bien qu'un peu long, de l'auteur anonyme. Voici d'abord comment le pamphlétaire rattache à grand peine à son ouvrage ce hors d'œuvre, qu'il place, hors de sa date, à peu près en appendice de son Histoire. Après avoir parlé des mauvais succès de Jacques II, et du « complot » dans lequel « il s'engagea, conjointement avec M. de Barbesieux et Mme de Maintenon, comme cela se voit fort au long dans le procès du nommé Grand Val qui avoit promis de tuer le Roi Guillaume », le narrateur poursuit :

Il est facheux que dans nôtre France qui par les ordres de nôtre grand roi, est si bien policée, il se trouve de pareils Monstres. Ils ne sont pas si communs dans les autres pays, et moins parmi les Huguenots qu'ailleurs ; au contraire ils sont ennemis declarés de ces sortes d'attentats, et bien loin d'avoir recherché jusques ici la voye des Paricides, ils les ont rejettés avec horreur quand ils se sont presentés. Ce qu'ils firent à Roterdam, en Hollande, il y a deux ou trois ans, est tout à fait remarquable. Il y arriva de France un certain Moine Benedictin, dans le dessein disoit-il, de se faire Protestant. Le premier à qui il s'adressa fut Monsieur Jurieu, Ministre que tout le monde connoît, à qui il temoigna le desir qu'il avoit d'embrasser sa Religion. Le Ministre qui soupçonna d'abord que ce pouvoit être quelque esprit volage, qui n'avoit quité son ordre que pour se soustraire aux austerités

édition augmentée, *ibid*, précédée d'un portrait, in-16 de 352 pages, n'est qu'une réimpression de la première, mais elle comprend une seconde partie « contenant les particularités les plus secrètes de sa vie.» (in-16 de 436 p.) C'est un pamphlet ordurier dont l'auteur ne s'est pas préoccupé de faire concorder les faits avec les séjours réels du P. de la Chaise, qu'il nous représente, à Paris, en intimité avec Mazarin, puis à Rome. La première partie d'ailleurs, n'est pas plus heureuse pour les dates et les séjours du P. de la Chaise. Elle le fait aussi voyager à Rome, et nous le montre par exemple, sans crainte des anachronismes les plus criants, confesseur de Louis XIV dès l'année 1670.

auxquelles il engage, et dans l'esperance d'atraper quelque pension de l'Etat, comme il en vient assés de cette sorte, lui repondit que si l'envie qu'il marquoit de se convertir étoit sincere, il ne pouvoit trop la louër, mais qu'il devoit prendre garde de ne rien faire à la volée, dans une occasion où l'on ne pouvoit tromper Dieu sans se tromper soi-même. Le Moine lui repliqua que ce n'étoit pas d'aujourd'hui qu'il y avoit pensé, qu'il avoit du sçavoir, Dieu merci, et du discernement assés, pour reconnoître la verité d'avec le mensonge, et qu'enfin après une étude de plusieurs années sur la Religion, il avoit été convaincu que la catholique Romaine ne valoit rien, et que la reformée étoit l'unique dans laquelle on se pouvoit sauver ; et pour lui montrer qu'il ne parloit pas par cœur, il lui fit sur le champ plusieurs raisonnemens assés solides. Cela dura quelques jours sur ce train là, mais comme le Ministre vouloit pénétrer jusques dans le fond de son coeur, il le prit par l'endroit sensible, et lui demanda de quelle maniere il pretendoit vivre quand il auroit fait sa confession de foi publique, car enfin lui dit-il, on ne fait plus rien en ce pays ici pour les gens de vôtre Robe, et l'Etat est si chargé du grand nombre de pauvres refugiés, qu'on a bien de la peine à leur subvenir ; ainsi il faudra que vous avisiés à pourvoir honnêtement aux besoins de vôtre vie, par le travail de vos mains ou quelque chose de semblable. Le moine lui repondit que cela ne le devoit point inquieter, qu'il n'étoit pas venu pour charger l'Eglise, et qu'il avoit de quoi vivre, ce qui surprit fort Monsieur Jurieu, qui ne comprenoit pas comment un Moine sortant de son couvent pour venir changer de Religion, pouroit avoir de quoi subsister sans rien demander à personne, et commençoit à le soupçonner un peu d'être espion, de quoi l'autre s'étant aperceu lui confessa ingenuëment, pour le tirer d'erreur, qu'avant de s'enfuir il avoit trouvé le secret de voler la communauté, et d'apporter avec lui une somme considérable ; mon Père, dit-il, leur avoit donné beaucoup d'argent en me faisant prendre l'habit, et j'ay creu pouvoir en bonne conscience m'emparer par moi même de ce qui m'apartenoit ; cet aveu surprit fort Mr. Jurieu, qui depuis cela n'en avoit pas en bonne opinion, mais ce fut bien pis quelques jours après que le Ministre le pressant un peu, il faut vous dire tout, dit-il, aussi bien ne puis-je mieux m'adresser qu'à vous ; j'ai dessein de delivrer l'Eglise de Dieu du plus grand Tiran qu'elle ait jamais eu. Mr. Jurieu étonné lui demanda de quelle délivrance et de qui il entendoit parler, du Roi de France, repondit-il, que je ferai mourir de ma

main, pourveu que je trouve dans ce pays l'apui que j'espère. Mr. Jurieu frémit à cette proposition, et le rebuta comme un misérable, lui demandant où il avoit apris que la Religion Protestante authorisoit les Assassinats, et s'il avoit bien songé à qui il parloit, quand il avoit ouvert un tel discours, qu'aparemment c'étoit dans l'Ecole dont il sortoit qu'on lui avoit enseigné cette doctrine, mais que chés eux elle etoit abhorrée à l'égal des perfides et des traîtres, qui la mettoient en pratique, après di-je l'avoir receu ainsi il le chassa honteusement.

A peine étoit-il sorti, qu'un des amis de Mr. Jurieu entra, et le trouvant fort émeu lui demanda d'où provenoit ce trouble et cette altération, qui paroissoit sur son visage, il lui conta la chose comme elle étoit, et cet ami le fit souvenir qu'il avoit fait une grande faute de ne pas arrêter cet homme, et que cela tiroit à conséquence. Mr. Jurieu entra dans son sentiment, et fut sur l'heure parler aux échevins qui donnèrent ordre pour mettre ce misérable en prison, ce qui fut exécuté le soir même. En suite on ecrivit au Roi pour lui donner avis du tragique dessein que cet infame assassin avoit projeté, et lequel il n'avoit pas craint de leur communiquer, l'asseurant que bien que la fatalité des tems et des affaires les obligeassent d'être en guerre contre S. M. cependant, loin d'aprouver rien d'aprochant à de semblables trahisons, ils seroient toujours portés à en faire justice exemplaire, et que c'étoit pourquoi ils avoient creu devoir arrêter le traître qui s'étoit venu livrer entre leurs mains, jusqu'à ce que S. M. eût declaré ce qu'elle desiroit qu'on en fit.

Je confesse que j'admire ce procédé : il est tout beau tout grand et noble et mérite l'immortalité pour ces honnêtes gens, et pourtant on ne receut pas cela, comme on devoit bien loin de là, M. de Montauzier à qui on s'étoit adressé, fit une réponse aussi dure qu'elle devoit être obligeante ; il leur manda que *le Roi se soucioit fort peu des paricides et de ceux qui les déclaroient, qu'il sçavoit bien que si on avoit pu entreprendre quelque chose contre sa personne on l'auroit fait depuis longtems mais que grâce à Dieu il avoit une bonne garde qui le mettoit à couvert de ce côté-là.*

Je suis tout dépité, quand je songe qu'une telle réponce vient d'un Roi, si grand, si généreux, et pour qui j'ai tant d'amour et de respect. Si elle partoit du Roi des Arabes ou du Cam des Tartares, je n'en serois pas si étonné, mais d'un Roi Très Chrêtien ouï j'en suis indigné au dernier point, c'est rendre bien peu de

justice à la vertu, et les anciens Rois Payens, tout Payens qu'ils étoient, en usoient bien autrement.

J'ai raporté cet article tout du long pour montrer qu'à cet egard la Hollande et l'Angleterre font honte à la France, qui dans tous les tems a produit de ces Monstres, et des gens de Cour qui les poussent et les solicitent comme l'on a vû tout récemment dans l'affaire de Grand Val (1).

Tout le récit de cette affaire, qui n'a rien à voir, malgré les efforts et les insinuations du pamphlétaire, avec la vie du P. de la Chaize, confirme pleinement l'authenticité de la lettre de Jurieu, moins suspecte assurément que la réponse. De celle-ci on ne rencontre point trace ailleurs.

Il en est tout autrement et du fait et de la lettre du 4 avril 1689.

Grâce à une aimable communication de M. Fonbrune-Berbineau, il nous est possible de classer à coup sûr dans les lettres authentiques de Jurieu à Montausier la copie que nous avons découverte. En effet, il en est question explicitement dans l'article *Jurieu* du *Dictionnaire* de Chaufepié. On y lit en effet (note AA), à propos de l'affaire des « petits prophètes du Dauphiné », dont Jurieu avait parlé dans sa XIVe lettre pastorale (du 15 mars 1689):

« M. Jurieu fit plus (que de signaler ces faits dans ses *Lettres Pastorales*). Il écrivit sur ce sujet une lettre à Mr. le Duc de Montausier, pour l'intelligence de laquelle il est nécessaire de savoir qu'un moine défroqué s'étoit présenté à Mr. Jurieu, s'offrant de tuer le roi de France. Mr. Jurieu, ayant eu horreur d'une pareille proposition, fit arrêter ce fripon ; et comme l'on venoit de mettre à la Bastille un Ministre, qu'on accusoit d'être un espion, Mr. Jurieu crut que l'occasion étoit favorable de tâcher d'obtenir la liberté de ce pauvre homme en proposant de l'échanger contre le Moine défroqué, et en même temps d'inspirer au Roi de France des sentimens plus doux pour les Réformés que ceux qu'il avoit. Notre Théologien

(1) Ed. de 1693, p. 354-358 ; éd. de 1696, p. 345-349.

écrivit sur cette affaire deux Lettres au Duc de Montausier, qui se perdirent, il revint à la charge une troisième fois. La cour de France eut sans doute des raisons de regarder la chose comme peu importante, puisqu'elle ne s'en mit point en peine. C'est ce qui fournit dans la suite un grand sujet de triomphe à Mr. de Beauval, qui osa taxer Mr. Jurieu d'avoir voulu *joüer une farce, & qu'il vouloit faire de ce malheureux une victime de sa vanité* (Voy. la Pièce intitulée. *M. Jurieu convaincu de calomnie, etc. p.* 34.) Je laisse aux personnes judicieuses à décider si les faits présentent rien de pareil. D'ailleurs je ne comprends pas trop bien comment cette affaire étoit *une farce*, si Mr. Jurieu pouvoit faire de ce malheureux une victime de sa vanité. Revenons aux petits prophètes. Pendant que Mr. Jurieu attendoit la réponse du duc de Montausier, il écrivit à ce Seigneur la lettre suivante.

Monseigneur,

Vous devez avoir reçu depuis quelques jours deux de mes lettres, qui en accompagnoient une de Mr. le Marquis de Thors ; et comme l'affaire est importante pour la sûreté de la personne du Roi, nous en attendons réponse bientôt pour sçavoir ce que l'on fera de ce misérable. Mais je ne sçaurois attendre cette réponse pour vous communiquer la Relation (sur les petits Prophetes) que je vous envoye, etc.

Dans la suite de la lettre, donnée intégralement par Chaufepié, Jurieu prie Montausier d'intervenir auprès de Louis XIV pour qu'il fasse informer sur « l'événement le plus étrange qui soit arrivé depuis deux mille ans, et qui mérite le plus d'être éclairci. » La lettre est datée de Rotterdam « le 14 mars 1689 ». « Cette lettre, poursuit Chaufepié, fut suivie d'une autre du 4 avril. Mr. le Duc de Montausier répondit enfin à Mr. Jurieu en ces termes : « A Versailles, le 26 avril 1689, Votre lettre, Monsieur, du 4 de ce mois m'a été rendue... (1) ».

(1) *Nouveau Dictionnaire historique et critique, pour servir de supplément ou de continuation au Dictionnaire historique et critique, de Mr. Pierre Bayle*, par Jacques George de Chaufepié. Amsterdam, 1753, t. III, p. 70.)

La lettre de Montausier, citée par Chaufepié, roule tout entière sur les faits du Dauphiné et ne contient nullement le passage cité plus haut, d'après l'auteur de l'*Histoire du P. de la Chaize*, ce qui ne laisse pas d'inquiéter un peu sur la valeur de cette citation ; car, d'après son début, Montausier répond à notre lettre du 4 avril. M. Fonbrune-Berbinau, en indiquant, dans sa communication, la note de Chaufepié, et « l'opuscule de Basnage, auquel d'après Bayle, Jurieu ne put répondre (Lettres de Bayle à Minutoli du 26 août 1694 et à Constant du 29 novembre 1694) », ajoutait : « Je n'ai pas sous la main l'ouvrage de Basnage ». Ni la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères, ni la Bibliothèque Nationale, ni la Bibliothèque Mazarine, ni celle de l'Institut, pas plus que l'Arsenal ou Sainte-Geneviève, ne m'ont permis davantage de compléter les citations de Chaufepié sur l'affaire du Moine. Je n'ai rencontré sur cette plaquette introuvable que les affirmations de Bayle dans ses lettres :

« La dénonciation de la nouvelle hérésie qui vous fut envoïée avec ma dernière lettre, mon très cher Monsieur, a produit une violente grêle d'Ecritures entre Mr. de Beauval et le dénoncé. Mr. de Beauval est le dernier au Champ de Bataille ; on n'a point encore répondu,et je ne sais si on le fera jamais, à son Ecrit intitulé, *Mr. Jurieu convaincu de Calomnie et d'Imposture.* (A Minutoli, 26 août 1694 (Lettre 139, t. II de l'édition de 1729, p. 551.)

Suit cette note de Des Maizeaux, que j'abrège : « Mr. de Beauval ayant vivement dépeint l'esprit inquiet, turbulent et vindicatif de Mr. Jurieu dans un écrit intitulé : *Considérations sur deux Sermons de Mr. Jurieu*... in-8, p. 59, ce Théologien fit une réponse... *Apologie pour les Synodes*, etc., 1694. Mr. de Beauval répliqua par une piece intitulée : *Mr. Jurieu convaincu de Calomnie et d'Imposture* ; in-8, pag. 63. Mr. Jurieu ne pouvant y repondre eut recours aux Deputez des Etats de Hollande, et obtint, par surprise, une défense de vendre cet Ecrit, et celui qui l'avoit précedé. »

Bayle écrit encore à Constant : « Je ne m'étonne point

de ce que vous m'apprenez avoir vu dans une Lettre écrite de cette ville, touchant les prétendus faux faits dont on a convaincu Mr. de Beauval. Il a répliqué par un Livre intitulé, *Mr. Jurieu convaincu de Calomnie et d'Imposture* auquel l'intéressé n'a point trouvé d'autre voie de répondre, que de surprendre par l'adresse et le crédit d'un de ses amis, une défense de vendre ce Livre et celui qui l'avoit précédé (*Considérations sur deux Sermons de Mr. Jurieu, etc.*), émanée des Deputez des Estats de Hollande. Il a pris pour un grand sujet de triomphe la sentence de ces Messieurs. Il l'a fait insérer toute entière dans la *Gazette* de la Veuve de St.-Glain, et pour avoir lieu de l'apprendre à toute la terre, il a renouvelé ses *Pastorales* (1).

Aux *Nouvelles Lettres de Mr. P. Bayle* (2) on lit, dans celle du 5 juillet, « à Mr. de Brugnières, capitaine », son cousin, une relation plus étendue et plus passionnée de cette affaire : « Le petit écrit qui vous fut envoyé par la poste, je veux dire la dénonciation d'une nouvelle hérésie, a allumé une guerre violente entre Mr. de Beauval, frère de Mr. Basnage et le Ministre qui avoit été dénoncé ; ce Ministre répondit à la dénonciation par un petit libelle qui offensa vivement Mr. de Beauval. Celui-ci s'est défendu d'une manière forte, spirituelle et terrassante pour son ennemi : Cet ennemi, le plus emporté de tous les hommes a écrit de nouveau un sanglant libelle, où il rebat les mêmes choses qui ont été réfutées cent et cent fois. Mr. de Beauval se prépare à lui répliquer d'une terrible manière (3). »

Dans la lettre à M. de Naudis, du 29 novembre 1691, se rencontre la suite de cette affaire : « M. de Beauval a publié deux écrits fort bien tournés et fort piquants contre notre homme, dont l'un est intitulé, *M. Jurieu*

(1) « Cette lettre pastorale est datée du 1er novembre 1694. » (Lettre 140 à M. Constant, 29 novembre 1694, *ibid.* p. 554.)

(2) A la Haye, 1739. (2 vol. in-12, t. I, p. 342.)

(3) L. c. p. 342.

convaincu de calomnie et d'imposture ; cela a fort chagriné notre faux Prophète, il n'a pû répondre autrement qu'en obtenant par son crédit, que ces deux livres fussent défendus, comme étant imprimés sans nom d'Auteur et d'Imprimeur, et contenant des expressions dures contre un Ministre célèbre. Ce n'est pas répondre aux faits par lesquels M. de Beauval l'a convaincu de calomnie. Ils demeurent toujours sur pied : la crainte qu'il a euë que ces deux livres ne le perdissent de réputation, car il y est traité d'hypocrite, de malhonnête homme, sans foi sans conscience, l'a obligé de reprendre ses *Pastorales* afin de faire savoir aux frères de France ; 1°. Que son Consistoire lui avait expédié un témoignage d'orthodoxie et de zèle ; 2°. Que le souverain avoit défendu les deux livres de son ennemi » (1).

Basnage devait poursuivre avec acharnement sa pointe sur ce sujet. Dans sa *Lettre des fideles de France à Mr. Jurieu, touchant sa XXII*e *Lettre Pastorale*, (in-4° de 16 pages. A Paris, chez la Veuve G. Roland, libraire, 1694), long persiflage très cruel, il rappelle son libelle demeuré sans réponse : « Vous vous croyez dispensé de répondre à deux escrits, dont l'un est intitulé, *Mr. Jurieu convaincu de calomnie et d'imposture.* Vôtre adversaire y cotte des faits bien positifs ; et pour réplique vous citez une Resolution des Deputez des Etats qui ont interdit ces Libelles, comme étant *sans nom d'Auteur et d'Imprimeur.* » (l. c., p. 1). Il y avait plusieurs années d'ailleurs que Basnage avait entrepris Jurieu sur la question des prophéties du Dauphiné, et dès l'année 1690, il avait fait usage contre lui de la lettre de Montausier du 26 avril 1689. Voici en effet ce qu'on lit dans la RÉPONSE DE L'AUTEUR DE L'*Histoire des Ouvrages des Sçavans* A L'AVIS DE MR. JURIEU, AUTEUR DES *Lettres Pastorales.* (A Rotterdam, chez Reinier Leers, M.DCXC :

« En suite (après l'affaire de la bergère de Cret) parurent les *Petits Prophètes du Dauphiné :* autre sujet de

(1) L. c., t. I, p. 349-350.)

contestation. Mr. Jurieu nous debita (1) que *l'Esprit de Dieu étoit tombé* sur deux ou trois cens enfans de cette Province, et qu'ils annonçoient les choses merveilleuses de Dieu... Il ajoûtoit que dans le Vivarez *l'Esprit de Dieu avoit saisi tout un peuple*, avec des signes et des miracles, tels que... Dieu n'avoit rien fait de plus extraordinaire ni de plus étonnant depuis l'établissement du Christianisme... (2).

... Il se felicitoit luy-même de sa credulité de l'air d'un homme bien sûr de ne s'être pas trompé, et qui insulte aux incrédules... Dans cette confiance, il en écrivit au Duc de Montausier. Il ne pouvoit pas mieux choisir en matière de miracles. Par malheur la trame fut découverte en ce temps-là. Le Pedagogue de ces petits fripons qui les avoit instruits à contrefaire les inspirez, et à predire la delivrance de l'Eglise fut pris et pendu. Le Duc de Montausier en écrivit toute l'intrigue à Mr. Jurieu et luy manda que c'étoient des fourbes et des fanatiques tout ensemble : *Que son Accomplissement des Propheties avoit bien pû troubler la cervelle à ces esprits foibles, et qu'il ne pouvoit s'imaginer que Mr. Jurieu qui s'étoit moqué de tant de pareils miracles, eût ajouté foy à ceux-là.* Mais en parlant du Duc de Montausier, qui traitoit de fanatiques les petits Prophetes du Dauphiné, Mr. Jurieu répondit, *J'en dirois autant, si j'étois de sa Religion. Nos adversaires diront que c'étoit entêtement, folie, et fureur qui les a saisi. J'en dirois autant si je voyois arriver une semblable chose chez eux* (IV[e] Lettre Pastorale) » (3).

(1) XIX Lettre pastorale, III[e] année.

(2) *Lettres pastorales*, 3[e] année à Rotterdam, p. 321. Lettre XIV[e], 15 mars 1689. Les citations de Basnage sont très libres, bien qu'il ne change rien au sens.

(3) Basnage, p. 40. Jurieu *Lettres pastorales, Ibid.* Lettre XVIII[e] (et non IV[e], comme dit Basnage) p. 406. « Une personne de la première qualité de la Cour de France à qui j'en avois écrit, après avoir trouvé la cause de tout ceci dans la friponnerie de deux ou trois hommes, qui ont, à ce que l'on prétend, instruit les enfans, a recours au fanatisme, et croit qu'il y en a dans cet événement. Je ne trouve pas étrange qu'il appelle cela fanatisme. Si j'estois de sa religion j'en dirois tout autant, etc. » (15 mai 1689.)

Le passage cité de Montausier ne se lit pas dans la lettre rapportée intégralement par Chaufepié, qui est la réponse à la lettre de Jurieu du 4 avril. Il y a donc intérêt à recueillir les épaves de cette correspondance fragmentaire, difficile à restituer. L'ensemble de ces témoignages, et c'est pour cela qu'il importait de les publier tout au long, serait de nature peut-être à faire récuser ou du moins mettre en doute l'authenticité du passage donné par le pamphlétaire, auteur de l'*histoire du P. de la Chaise*, pour une réponse de Montausier. L'aventure du moine, il est vrai, n'était qu'accessoire, et d'un détail très secondaire parmi les sujets qui divisaient Basnage et Jurieu. Toutefois, puisque le premier, dans son libelle, *Jurieu convaincu de Calomnie et d'Imposture*, accuse formellement son adversaire d'avoir gratuitement supposé, pour se donner de l'importance, l'incident de l'échange entre le ministre et l'auteur de l'assassinat projeté, rien n'eût été plus facile, au cas où la cour de France n'eût pas gardé le dédaigneux silence qui fut sans doute, comme le croit Chaufepié, sa seule réponse, de faire savoir hautement, ce qui eût fermé la bouche à Basnage, du moins sur cette question, le mauvais succès des démarches tentées. Il ne faut donc accepter qu'avec réserve le texte fourni par l'auteur de l'*Histoire du P. de la Chaize.* Cette nécessité de ne rien avancer que de certain, sera l'excuse de cette longue discussion, qui par malheur laisse subsister le problème.

Ce qui demeure incontestable pourtant, en dépit des insinuations de Bayle et de Basnage, c'est que Jurieu, dans sa XVe *Lettre Pastorale* (IIIe année). avait établi dès le 1er avril 1689, que l'Histoire du moine n'était pas une fable inventée à plaisir. Ce passage est le meilleur commentaire historique de sa lettre du 4 avril suivant :

De toutes parts on nous écrit de France, dit-il, qu'on ne veut pas ajouter foi à ce que les nouvelles publiques (1) ont dit de ce

(1) *La Gazette d'Amsterdam* (Nouveau journal universel où l'on voit tout ce qui s'est passé de considérable dans toutes les Cours de l'Europe, etc...)

Moine qu'on a fait arrêter à Rotterdam pour avoir offert d'assassiner le Roi de France. C'est que l'on juge de nos sentimens par ceux qu'on a, et que nous pourrions peut-être avoir si nous nous laissions aller aux mouvemens humains. Il n'est pourtant rien plus vrai que ceci. C'est qu'un nommé Jean Dariol, âgé d'environ 36 à 37 ans, natif de Troyes, Moine Benédictin de la Congregation de Saint-Maur, échapé d'une prison de St.-Michel en Thierache, vint nous offrir son ministere, pour défaire, disoit-il, la Hollande de son ennemi : ajoûtant qu'il avoit sçû que le Roi avoit mis la tête du Prince d'Orange à prix pour cent mille écus, que si les choses alloient ainsi il n'y auroit plus de Prince en seureté, qu'il étoit prêt de delivrer le monde d'un tel persecuteur : Ajoûtant à cela, les moyens dont on se pourroit servir, qui n'étoient pas mal imaginez pour un desespéré.

Il faut rendre ce témoignage à tous les François réfugiés en cette ville, qu'aussi-tot qu'ils sçûrent que ce misérable étoit arrêté, ils en témoignerent toute la joye qu'ils auroient pû avoir à Paris, comblez des bien-faits de la Cour : quoi que quelques-uns d'eux vivent ici dans une extrème reduction, après avoir renoncé

(Voir l'appendice bibliographique) en son numéro XXXII, paru le 3 mars 1689, avait publié la nouvelle : « *Extrait des Lettres de la Haye, du 2 mars.* Un Moine Bénédictin sorti du Monastère de St.-Maur, près de Paris, étant venu en Hollande, s'adressa lundi dernier à M. Jurieu, Professeur en théologie à Rotterdam ; il lui fit un détail de la violence avec laquelle le Clergé de France traitoit les nouveaux convertis du Royaume, lui dit qu'il était sorti de son couvent, parce qu'il avoit voulu faire soulever les Moines contre le supérieur : et après avoir tenu des discours peu modérez à l'égard du Roi, il eut l'effronterie de dire à M. Jurieu, dans une espece de confidence, qu'il partoit dès la Barque de midi, pour s'en retourner en France dans le dessein de poignarder le Roi T. C., mais le misérable s'adressa fort mal, car comme il ne s'est jamais trouvé de Ravailhac parmi les Protestants, aussi ne s'y trouve-t-il personne qui tolère les Paricides, et en Hollaude encore moins qu'ailleurs : Enfin, M. Jurieu voyant l'horrible dessein de ce Moine défroqué, alla dès le moment le déclarer au Grand Officier de la Ville, qui envoya d'abord des Archers se saisir de l'homme lorsqu'il s'embarqueroit, ce qu'on fit, et il a été mis en prison, de quoi Messieurs les Magistrats de Rotterdam, ont eu soin d'informer laCour. » (*op cit.*, p., 128, col. 2). — Il n'est plus question dans *La Gazette* jusqu'à la fin de cette année, du prisonnier de Rotterdam, et ainsi son sort final ne nous est pas plus révélé par cette source que par les autres. Fut-il mis en jugement, relâché à l'occasion de la déclaration de guerre de la Hollande à la France, ou même aussitôt après la fin de non recevoir ou le silence qui accueillit la proposition faite à la Cour de France ? Fut-il au contraire gardé en prison, par manière d'otage, en vue de quelque échange ultérieur ? Autant de questions sans réponse.

à plus de cent mille écus de bien (1). Et cette joye s'est répandue entre tous les François réfugiés. Il faut aussi rendre ce témoignage à nos Magistrats : quoi que Protestans et très sensibles à tous nos malheurs, et particulierement aux derniers massacres : ils fournirent la main forte qu'on leur demanda, avec autant de promptitude et d'aussi bonne grace que si ce scelerat eût proposé d'assassiner leur meilleur ami et le plus fidele de leurs alliez. Ceux qui sont incrédules sur la matiere peuvent se transporter ici et voir l'homme dans la prison, d'ou j'espere qu'il ne sortira pas aisement. Au reste nous ne nous faisons pas de cela un grand honneur, et sans l'incrédulité nous n'en aurions jamais parlé (2).

Ce n'est point là le langage de quelqu'un qu'embarrasse la réplique sur un fait contestable.

A cette date, Jurieu n'avait pas reçu évidemment de réponse à sa lettre encore à venir, du 4 avril, la seule qui parvint à Montausier sur le sujet de l'échange projeté. Celle du 15 mai 1689 (la XVIII[e] *Lettre pastorale*) qui cite une phrase de la lettre de Montausier du 26 avril, relative aux prophéties du Dauphiné (3), se tait absolument, ainsi que les *Lettres* XX[e] et XXI[e] du 15 juin et du 1[er] juillet 1689, sur le sujet tout particulier, du moine mis en prison, dont nous ignorons l'histoire. Est-ce à dire que la citation de Montausier fournie par le pamphlet de 1693 soit invention pure ? Il est trop hardi de le prononcer. Bornons-nous à poser la question. En tout cas, fût-ce au titre de contrôle, la narration de cet historien anonyme méritait d'être rapprochée du texte inédit de Jurieu dans sa lettre du 4 avril 1689 et du passage de

(1) C'était le cas des frères Formont, banquiers, dont une Gazette manuscrite (Nouvelles à la main du 2 décembre 1685) que nous éditerons bientôt, écrivait : « Quelques-uns de la Religion de Paris ont abandonné tous leurs biens, et entr'autres la veuve Formont, banquier et ses deux fils qui ont abandonné leurs maisons avec tous leurs meubles et pour plus de 200.000 livres d'effets. » (Fr. 10265, fol. 87).

(2) *Lettres pastorales*, III[e] année, Lettre XV du 1[er] avril 1689, p. 357-358.

(3) « Voici ce que nous en écrivoit tout nouvellement un des plus habiles et des plus éclairez qui soient dans la communion Romaine. *Au reste je ne sçai par quel malheur il s'est mêlé parmi ces fourbes un si grand nombre de fanatiques* » (p. 430.)

la *Pastorale* du 1er avril précédent. Elle les complète et en est, à son tour, éclairée d'un jour plus vrai.

Aussi bien, c'était la puissance perverse des ouvrages de ce genre de pouvoir grouper autour de faits réels et indéniables un ensemble d'accusations de tout genre, qui trouvaient facile créance dans un milieu bien préparé. Il est donc aussi téméraire de rejeter en bloc, comme invention pure, les faits en apparence les plus invraisemblables, que d'admettre, sans critique, les affirmations dont se montrent d'ordinaire fort prodigues les romanciers historiques ou les auteurs de « Mémoires ». Pour n'être qu'une copie, la lettre de Jurieu que nous publions, présente des garanties sérieuses. La réponse, telle que la rapporte l'auteur inconnu de l'*Histoire du P. de la Chaize*, sera loin de paraître impossible à admettre à qui connaît l'histoire de ce siècle. Il ne s'agit point du reste ici de cette réponse, moins encore de la vérité historique des exploits ou des projets imputés au confesseur de Louis XIV. Plus on découvrira de pièces vraiment authentiques, de lettres originales, de documents dignes de l'histoire, plus il sera possible de dégager de l'atmosphère passionnée des pamphlets et des livres de polémique les éléments de vérité sans lesquels les ouvrages les plus justement discrédités n'auraient pu se soutenir. C'est donc faire œuvre d'historien que de chercher partout et avec passion la vérité, fût-ce dans les livres d'où la passion l'éloignait davantage. Il nous a semblé qu'un libelle qui, à le prendre d'ensemble, n'est rien moins qu'une histoire impartiale, en contenait ici quelque parcelle, bien que le héros de l'ouvrage soit, dans l'espèce, absolument hors de cause.

EUGÈNE GRISELLE
Docteur ès Lettres.

Appendice bibliographique

Il m'a été impossible de rencontrer les autres Gazettes hollandaises de cette année, Leyde, Utrecht, La Haye, etc. On sait du reste la complexité de ces recueils. Aussi, à l'usage de ceux qui en voudraient tenter un dépouillement, comme celui qui a été fait de la *Gazette de Harlem.* (*Bullet.* année 1879 et suiv. t. XXVIII, p. 403 et 539) je relève, en tête du volume de la Bibliothèque Nationale (M. 11707) une note manuscrite de quelque étendue, postérieure à l'année 1770, très instructive au point de vue bibliographique. Elle est précédée au feuillet de garde de ces lignes plus anciennes encore : « La Gazette françoise d'Amsterdam a commencé de porter ce nom ou titre *Gazette d'Amsterdam*, le lundy 27 mars 1690. voyes l'avertissement de Claude Jordan à ce sujet, inseré à la fin du *Nouveau Journal Universel* en Datte du 23 mars 1690 nº 24 page 96. » — Transcrivons ici cet *Avertissement :* « Claude Jordan ayant pendant plusieurs années fait imprimer avec succès la Gazette intitulée, *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, et depuis quelque temps, *Nouveau Journal Universel* donne avis au Public, que *Messeigneurs les Magistrats* d'Amsterdam, l'ayant autorisé pour faire imprimer, *lui seul*, La *Gazette Françoise* dans leur Ville, il commencera, la semaine prochaine, de donner ses Nouvelles au Public, sous le Tître de *Gazette d'Amsterdam.* On avertit en particulier les Libraires-Imprimeurs, et autres personnes particulières de la ville d'Amsterdam, que le bon plaisir de Messeigneurs les Magistrats est, qu'il ne s'imprime ou débite dans leur ville, d'autres Nouvelles que celles qui sont autorisées. A Amsterdam, chez Claude Jordan, le 23 Mars 1690. »

Notices pour la « Gazette d'Amsterdam » depuis son Origine

La *Gazette d'Amsterdam* a commencé le 18 de Novembre 1688 sous le titre de *Nouveau Journal Universel.*

L'Année 1689 porte le même titre jusques et compris

le N° 118 publié le 29 décembre finissant par la page 472.

L'Année 1690 est souscrite pour la première fois à Amsterdam, chez Claude Jordan, le 2 janvier 1690, mais toujours sous le même titre de *Nouveau Journal Universel* Jusques et compris le Ne 24 p. 96 où on lit un avertissement de Claude Jordan qui annonce que ce dernier titre sera désormais changé en celui de *Gazette d'Amsterdam.* Effectivement la *Gazette* suivante du Lundy 27 mars 1690 porte le titre cy-dessus.

L'Année 1691 et 1692 sont intitulées *Recueil de Nouvelles* sans aucunes dates de lieu de l'impression, ni aucun privilège.

Celle de 1693 porte simplement le titre suiv. *avec privilege de Nosseigneurs les Etats de Hollande et de Wesfrise du lundi* 26 *octobre* 1693. N° 87 page 339, et conserve ce titre jusques et compris l'année 1703 où au n° 92 *Gazette* du Mardy, 13 novembre 1703, elle reprend en tête le titre *d'Amsterdam* qu'elle a conservé jusques en 1770 et on averti (*sic*) au n° 91 de l'année 1703 qu'elle paroitra dorenavant le Mardy et le Vendredy au lieu du Lundi et du Jeudi.

Mr. de Tronchin, Directeur de cette *Gazette*, demeurant à Amsterdam, mande à M. de Montigny le 6 octobre 1770, correspondant de cette *Gazette* au Bureau de Paris, rue de la Jussienne, que les véritables *Gazettes d'Amsterdam* portent le n° au haut du milieu de la page, qui sont pagées; qu'au dessous dudit N° est l'arme representant un livre au-dessus duquel il y a une couronne et à côté de laquelle on lit en titre, avec privilege de Nosseigneurs, et au-dessous en lettres italiques *les Etats de Hollande et de Westfrise.* A la fin de chaque *Gazette* est imprimée à Amsterdam, chez le V. J. T. Dubreuil et se vendent chez A. D. Oostaan sur le Dam, et chez Pierre Brunel, près de la Bourse et à la Haye, chez Jacques Garrel dans Hofstraat.

Le sieur J. T. Dubreuil a imprimé cette gazette et vendu pour la première fois et souscrit à la fin, le lundi 23 janvier 1696, n° VII (1).

(1) Cette dernière phrase est d'une autre main, d'écriture tremblée.

MÉLANGES

LE MONUMENT DE COLIGNY A BERLIN

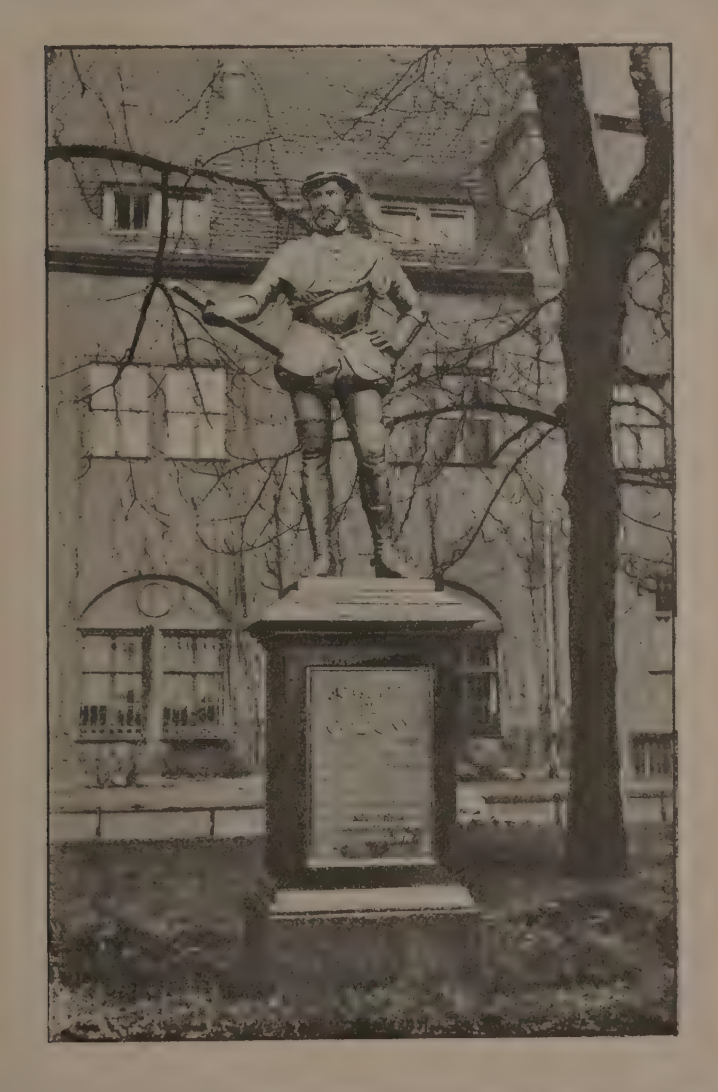
Nous avons pensé que nos lecteurs verraient avec plaisir une reproduction de la statue de Coligny que l'empereur d'Allemagne a fait élever dans le « Lustgarten » de Berlin, et qui a été inagurée, en grande pompe, le 16 février 1905, c'est-à-dire au 388e jour anniversaire de la naissance du futur amiral de France.

L'auteur du monument est le comte Schliz de Goerz qui a été décoré, à cette occasion, de l'ordre de l'Aigle noir. Le socle porte, en allemand, l'inscription suivante : *Gaspard de Coligny, amiral de France, bisaïeul de l'épouse du Grand Electeur, l'électrice Louise Henriette. Né le* 16 *février* 1517, *il tomba, pour sa foi, dans la nuit de la St-Barthélemy, le* 24 *août* 1572.

Cette inscription fournit, à ceux qui l'ignorent, le motif de l'érection du monument et prouve que Guillaume II est fier de compter parmi ses ancêtres l'illustre victime de nos discordes religieuses.

Les électeurs de Brandebourg, étaient, en effet, des soldats de génie et de fort habiles souverains, leurs femmes, de placides épouses dont le rôle plutôt effacé, sauf pour la reine Louise, n'a pas laissé de traces bien saillantes dans l'histoire. La gloire de l'amiral est un peu différente. Celui que Saint-Simon appelle « le plus avisé capitaine... le plus sage et le plus honneste homme de son temps », l'intègre défenseur des faibles et des opprimés occupe, en effet, une place à part dans les annales du XVIe siècle. Sa fille, la touchante Louise, veuve de Téligny, veuve ensuite du Taciturne, après 15 mois de mariage, montra, pendant les 36 années où elle survécut à Guillaume d'Orange qu'elle était la digne fille de son père. Mère tendre et dévouée pour les six orphelines de Charlotte de Bourbon,

elle sut les élever avec de maigres ressources, les bien établir et conserver, entre ses enfants, un fort esprit



de famille. Son unique enfant, Frédéric Henri, finit par être le seul descendant mâle du libérateur des Provinces-Unies.

Bien qu'ils ne fissent pas partie d'une famille royale, ces ancêtres ne déparaient pas le blason des Hohenzollern. Coligny, du reste, était apparenté à la plus haute noblesse de France et les Orange-Nassau étaient de maison souveraine.

Deux des aïeules du Kaiser descendent de l'amiral, c'est-à-dire de deux filles de Frédéric Henri son petit-fils: La première, femme du Grand Electeur, Louise Henriette d'Orange, de sa grand'mère Louise de Coligny dont elle portait le nom. Une autre petite-fille de Louise, fille de son fils Fréderic-Henri, Henriette Catherine, eut pour mari Jean-Georges II, prince d'Anhalt-Dessau. Leur fille Eléonore-Dorothée, épousa Guillaume de Saxe-Weimar et parmi leurs descendants on compte l'impératrice Augusta, grand'mère de Guillaume II.

E.

Impressions de Paris, de Versailles et du grand Roi, en 1684

En 1904 (p. 126) la *English Historical Review* qui n'oubliait jamais de signaler à ses lecteurs tel ou tel article du *Bulletin* susceptible de les interesser, a publié une curieuse et amusante lettre d'un anglais, Jacques Bonnel, qui accompagnait sur le continent, en qualité de précepteur, un jeune gentilhomme de son pays. En voici le texte et la traduction. On y verra que Louis XIV faisait sur ses contemporains beaucoup plus d'impression de loin que de près, et en lisant certaines remarques judicieuses, on regrettera de ne pas avoir d'autres lettres du même genre sur tant d'hommes et de choses de ce temps que nous essayons aujourd'hui de mieux connaître.

N. W.

Louis XIV at Versailles, 1684.
James Bonnell (1) *to John Strype.*

Custom House, Dublin:
20 Aug. 1684.

J am indebted for your kind letter, which I received at Paris (1)... I come now to give you my third and last stage of France. Of Paris truly I have enough ; for it stands in a bottom on the river, with hills about it ; and no good water in it, but such as gripes strangers and carries off many. Besides, in hot weather the puncezes are intolerable : all which made me exceeding glad to get away. Yet I must own it is much finer than London, taking all parts of it together, as being built of stone, without sea coal and brew-houses.

As for Versailles and the court, I know not how to describe them in a letter. Will you know how I was affected and what I hought ? Is this the mint of all the affairs of Europe ? Is this the man (that I see now tying on his own cravat) that gives law to all the world ?

Is this the head that all nations revere, and whose ordinances are the laws of the Medes and Persians ? What is there more than a man in this countenance which would difference him in a crowd from an officer of

(1). Bonnell was abroad in 1684 as travelling tutor to the eldest son of M. Ralph Freeman of Apseden Hall, Hertfordshire, whose oducation he had undertaken on leaving Cambridge.

Jacques Bonnel (1) *à Jean Strype.*

Maison des Douanes, Dublin.
2 août 1684..

Je vous dois une réponse à votre aimable lettre que je reçus à Paris (1)... Je vais maintenant vous raconter mon troisième et dernier séjour en France. Quant à Paris, j'en ai sincèrement assez ; car la ville est située sur la rivière dans un creux entouré de collines, et il est impossible d'y avoir de bonne eau, celle qu'on y boit rend les étrangers malades et beaucoup en meurent. De plus, pendant la chaleur, les punaises sont intolérables ; tout cela réuni m'a rendu fort heureux de m'en aller. Néanmoins, je dois convenir que, dans son ensemble, c'est une bien plus belle ville que Londres, construite en pierres, et n'ayant ni poussière de charbon, ni brasseries.

Quant à Versailles et à la Cour, je ne sais comment les décrire dans une lettre. Voulez-vous savoir quelle impression je reçus et ce que je pensai ? Est-ce là le creuset de toutes les affaires européennes ! Est-ce là l'homme (que présentement je vois nouant sa propre cravate) qui fait la loi au monde entier. ?

Est-ce là le chef que toutes les nations révèrent et dont les ordonnances sont comme

(1). Bonnel était parti en 1684 comme précepteur accompagnant le fils aîné de M. Ralph Freeman, de Apseden Hall, Hertfordshire, dont il avait entrepris de faire l'éducation en quittant Cambridge.

the guards? *Nos te, nos facimus Ludovice, Deum !*

When his cravat was on, he kneeled down a small quarter of an hour by his bedside, and in a decent posture paid his devotions, while we kept silence in the room. A little picture of the V. Mary hung before him, and some gown men kneeled behind him. At mass likewise (where I need say nothing of the music, being so much renowned) his posture and behaviour was very grave and reverend, kneeling against a desk in the middle of the chapel ; and the dauphin behind him, who, being weary of kneeling so long, diverted himself with pinches of snuff. I saw him afterwards in a garden buying a horse. He has a very familiar mien and a look not too big with empire ; however they compliment him with *soli orienti*, his father's motto being *nec pluribus impar*.

The house and place, exceeding description, produced in me at their view this mean thought, that I was drinking some of our last Christmas beer out of a frozen barrel, pitying the poor vapid body of the liquor that had sent all its strength and spirits to enrich an ambitious centre. « Ah », said I, it was some of those poor people's pistoles that I saw lately in the rays (1) that helped to gild this and that pinnacle ». In effect glory inebriates like avarice, and both render our actions

la loi des Mèdes et des Perses ? Qu'y a-t-il là de plus qu'un homme, et son apparence, dans une foule, le distinguerait-elle d'un officier des gardes ? *C'est nous, Louis, nous qui faisons de toi un Dieu !*

Quand il eut mis sa cravate, il s'agenouilla l'espace d'un petit quart d'heure, près de son lit, et fit ses dévotions dans une posture respectueuse pendant que nous restions silencieux dans la chambre. Il y avait devant lui une petite peinture de la Vierge et quelques hommes de robe longue s'agenouillèrent derrière lui. A la messe aussi (je ne dis rien de la musique qui est si renommée) son attitude fut très sérieuse et respectueuse, il était à genoux devant un pupitre au milieu de la chapelle ; le dauphin, derrière lui, fatigué d'être si longtemps à genoux se distrayait en prenant des prises de tabac. Je le vis ensuite dans un jardin, achetant un cheval. Il a l'air très peu distingué et pas trop chargé de visées impériales. Cela n'empêche pas les gens de le complimenter *soleil levant*, la devise de son père étant : *inférieur à personne*.

Le palais et la ville dépassant la description que je pourrais faire, me firent penser en les contemplant, que je buvais de notre dernière bière de Noël tirée d'un baril glacé, en prenant pitié du pauvre contenant éventé de la liqueur qui avait envoyé toute sa force et son alcool pour enrichir

(1) Je pense qu'il faut lire *rags*, rays qui signifie rayon, n'ayant aucun sens.

as unaccountable to reason.

From Paris I returned to Orleans, a fair long town upon a level, but not low; however the wine and air do not generally agree with an English constitution. One may pension there for 10 or 12 crowns a month. Il aln other places on the Loire it will cost 15 or 17.

un centre ambitieux: ! « Ah », dis-je, « ce sont quelques pistoles de ce pauvre peuple que j'ai vu naguère en haillons, qui ont aidé à dorer tel et tel pinacle ». En réalité, la gloire enivre comme l'avarice, et l'une et l'autre rendent nos actes injustifiables devant la raison.

De Paris je retournai à Orléans, belle longue ville étendue dans une plaine, mais non basse ; néanmoins le vin et l'air ne conviennent pas généralement à un tempérament anglais. On peut s'y mettre en pension pour 10 ou 12 couronnes par mois. Dans tous les autres lieux sur la Loire, il faut en payer 15 ou 17.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *Février* 1906

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, P. de Félice, H. Monod, F. Puaux, R. Reuss, E. Rott, J. Viénot et N. Weiss. — M. G. Monod se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire communique le *Bulletin* sous presse et explique les avantages que nous retirerons du changement d'imprimerie Il annonce ensuite de nouveaux documents, entre autres une fort remarquable lettre de Jurieu à Louis XIV, extraite des papiers de Nicole, et dans laquelle il propose d'échanger un moine qui était venu lui offrir d'assassiner le roi de France, contre un pasteur revenu en France pour évangéliser les nouveaux convertis et qui venait d'être mis en prison. Il informe aussi les chercheurs qu'on publie des extraits des registres de la colonie importante de réfugiés, de *Frankenthal,* dans le Palatinat. Puis il donne lecture d'une touchante lettre de M. Soulice bibliothécaire archiviste de la ville de

Pau, exprimant le désir que ses papiers et ses livres soient remis un jour à la Bibliothèque de notre Société. Le secrétaire est chargé d'exprimer nos vifs remerciements, en y joignant nos vœux pour que M. Soulice puisse longtemps encore poursuivre ses recherches sur notre histoire en Béarn.

Le président communique la circulaire du Comité qui s'est formé pour élever à Michel Servet un monument à Vienne où il a été condamné au feu et brûlé en effigie. Le comité décide de s'associer par une souscription à ce projet. Il rend ensuite hommage à la mémoire du cardinal Perraud qui est décédé récemment et raconte que l'abbé Perraud, alors père de l'Oratoire, fut, en 1868, un des premiers historiens qui utilisèrent la Bibliothèque de notre Société, encore à ses débuts, place Vendôme. La lettre de remerciements que, de son propre mouvement, il adressa à notre président contribua, deux ans plus tard, à obtenir pour notre Société, la reconnaissance d'utilité publique.

Bibliothèque. — Elle a reçu de Mme Vve Guitton, un envoi important de manuscrits réunis par feu M. Guitton pasteur à Poitiers et se composant de deux sortes de dossiers, l'un de pièces originales, et de notes laissées à M. Guitton par le pasteur, A. Lièvre mort bibliothécaire à Poitiers, l'autre de copies de documents et de notes étendues relatives à l'histoire du protestantisme poitevin. Ces papiers augmenteront d'une manière notable et fort utile notre fonds de papiers poitevins déjà considérable. Un descendant de réfugiés huguenots bretons, M. de Quervain, aujourd'hui bernois, a déposé un volume allemand fort intéressant sur les conséquences sociales de l'établissement de la Réforme à Berne. — Le Tribunal de commerce de Toulouse nous a aussi fait hommage d'un exemplaire de l'*Inventaire des archives de la Bourse des marchands de Toulouse,* dont plusieurs et non des moindres, étaient huguenots. Enfin, M. Bonet-Maury dépose un exemplaire de la conférence de M. le doyen Debove sur *Ambroise Paré,* et M. J. Viénot, l'ouvrage inédit de la baronne de Staël qu'il vient de faire paraître.

13 *Mars* 1906

Assistent à la séance, sous la présidence du baron H. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, H. Monod, F. Puaux, R. Reuss, E. Rott et N. Weiss. MM. P. de Félice, et A. Réville se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire donne quelques détails sur le prochain *Bulletin* dont le sommaire est approuvé.

M. Bonet-Maury signale deux brochures de M. Ernest Durand aujourd'hui inspecteur d'Académie du Gard, qui renferment quelques notes intéressantes sur la Réforme à Peyremale dans le diocèse d'Uzès, et dont il rendra compte dans le *Bulletin*. Le président transmet de la part d'un notaire de Bischweiler en Alsace, M. Wûndisch, une liste de 70 familles réformées françaises, dont il existe des arbres généalogiques rédigés en 1753 par M. Poulet, pasteur français de cette Eglise ; à cette liste est jointe une autre, de 90 noms représentant des familles françaises disparues ou éteintes, mais qui y existèrent autrefois.

Le secrétaire dépose, de la part de M. Krauss, de Frankenthal, dans le Palatinat, le Bulletin de la Société archéologique de cette ville pour l'année 1905, (XIIIe année de la *Monatsschrift des Frankenthalers Altertumsvereins*) qui renferme des extraits des registres de l'Eglise de réfugiés wallons et français depuis le XVIe siècle. Un certain nombre d'années de notre *Bulletin* seront offertes en échange de la collection complète de cette feuille.

Le président présente le livre de M. Victor Madelaine sur le *Protestantisme dans le pays de Caux* (ancien colloque de Caux, le Havre et Dieppe exceptés) rédigé d'après les documents rassemblés et les notes recueillies par feu M. Emile Lesens. C'est un volume compact de plus de 500 pages in-12 qui renferme un grand nombre de renseignement nouveaux. Il y joint un dossier de pièces manuscrites sur l'Eglise de *Molines en Queyras* dans les années qui précédèrent la Révolution. M. Bonet-Maury a l'amabilité de se charger de classer ce dossier et d'y joindre un inventaire manuscrit sommaire.

Le reste de la séance est consacré à un entretien concernant la prochaine assemblée générale de notre Société. Il est décidé de remettre à une autre année notre excursion projetée en Dauphiné, en raison de ce fait que l'année 1906 est le troisième centenaire de l'établissement de l'exercice du culte public pour l'Eglise réformée de Paris, à Charenton, les lettres patentes qui l'autorisèrent étant du 1er août 1606 ainsi que l'annonçait notre *Bulletin*, en 1854 (t. III, p. 421). On tâchera donc d'organiser derechef un pèlerinage à Charenton, et la prochaine séance du Comité en discutera le programme.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Le nouveau Temple de Saintes

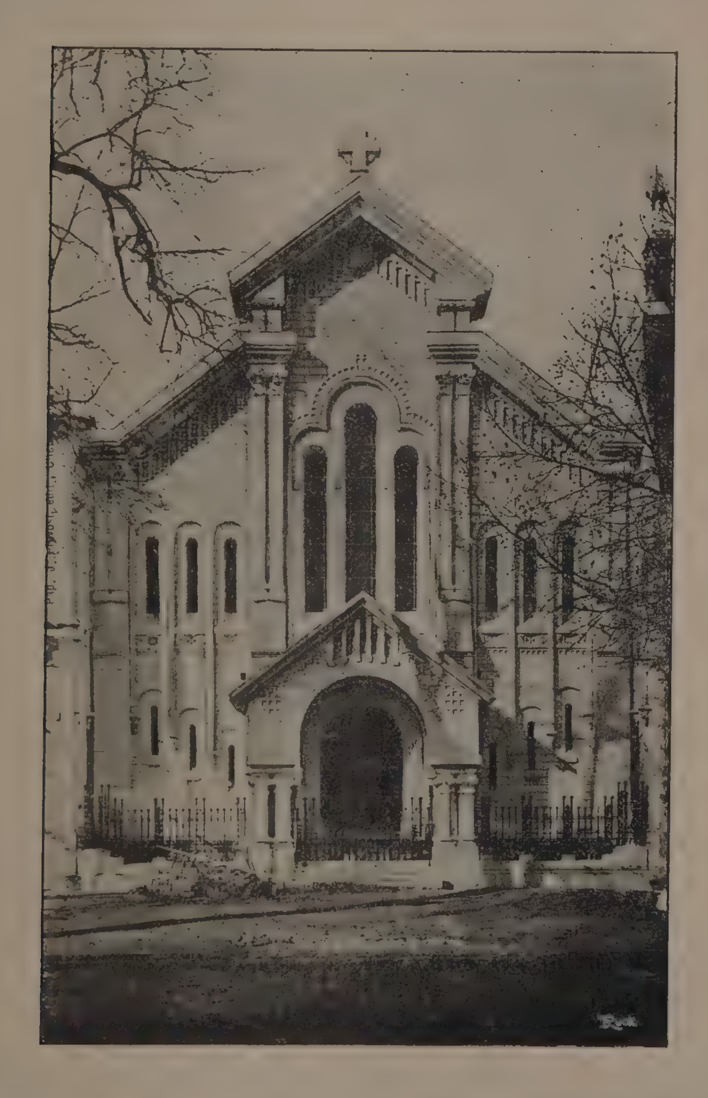
Lorsqu'en juin 1893 l'Eglise de Saintes reçut notre Société d'Histoire, ce fut dans le temple qu'elle occupait depuis le commencement du XIXe siècle et qui avait été autrefois une dépendance de l'ancienne chapelle du collège des Jésuites. M. le pasteur A. Roufineau fils exprima à cette occasion l'espoir de nous réunir un jour dans un édifice plus digne du passé de cette Eglise. (*Bull.* 1893, p. 370) Ce vœu était d'autant plus légitime que les souvenirs de l'acharnement avec lequel les jésuites avaient persécuté la foi de leurs pensionnaires huguenots semblaient peser sur l'auditoire et n'étaient nullement compensés par le délabrement général d'un local absolument dénué de grâce et d'esthétique.

Aujourd'hui, grâce au concours des protestants de Saintes, de toute la région et du dehors, ainsi que de la municipalité, et du gouvernement, le vœu exprimé il y a treize ans est réalisé. Voici l'élégante et sobre façade du nouveau temple érigé par les soins de MM. A. Rey et Boinot, architectes. Ainsi se trouve confirmée une fois de plus la prophétie faite il y a près de quatre siècles par le premier et plus illustre huguenot de Saintes. Bernard Palissy écrivait en effet, en 1563, ces lignes pleines d'une surprenante assurance : « L'Eglise profita si bien alors — en « 1558, date de sa fondation — *que les fruits d'icelle demeureront* « *à jamais*, et ceux qui ont eu l'espérance de voir l'église abattue « et anichilée, seront confus, car, puisque Dieu l'a garantie lors- « qu'ils n'estoyent que trois ou quatre pauvres gens mesprisez, « combien plus aujourd'hui aura-t-il soin d'un grand nombre ? »

L'inauguration eut lieu, au milieu d'un grand concours de protestants, le mardi 27 février dernier. Après qu'une grande Bible eut été déployée sur l'autel de la part du président de notre Société en souvenir des réunions si réussies de 1893, et que M. A. Roufineau eut exprimé sa joie et sa reconnaissance à tous ceux qui l'avaient aidé à réaliser son rêve, le discours d'inauguration fut prononcé par M. le Pasteur B. Couve, de Paris.

On trouvera un récit de cette fête et en particulier un résumé

de ce discours dans le *Bulletin évangélique de l'Ouest,* du 1er mars dernier. Nous nous associons de tout cœur à la joie de nos co-



religionnaires de Saintes, et les félicitons de pouvoir enfin se réunir dans un édifice que ne désavoueraient pas leurs ancêtres qui s'assemblèrent successivement sous les halles de la ville puis

au dehors, dans les châteaux de Magezy, de Nieul-les-Saintes, de Bussac et enfin dans le temple de Saint-Vivien qui fut démoli par ordonnance du 24 février 1685.

Mais nous regrettons de n'avoir pas trouvé dans le compte-rendu de cette belle journée, une seule allusion aux initiateurs et véritables fondatenrs de cette Eglise, notamment au touchant et si édifiant martyr Philbert Hamelin et à son illustre et non moins héroïque catéchumène Bernard Palissy.

N. W.

La Revue pratique d'apologétique (catholique) du 15 janvier 1905 contient un article du P. A. Baudrillart sur *La vie morale des hérésiarques en apologétique.* Avec une loyauté à laquelle il convient de rendre hommage ici, le savant oratorien démontre la valeur très secondaire de l'argumentation tirée de la vie et des mœurs des hérétiques, surtout lorsqu'elle est interprétée et dénaturée pour les besoins de la polémique courante. Il n'hésite pas à reconnaître en ce qui concerne Luther et Calvin « qu'ils ont été sur certains points odieusement calomniés » et conseille aux prédicateurs et aux apologistes de n'user qu'avec prudence des anecdotes, traits et légendes d'une historicité douteuse. (1).

H. D.

Jean Calvin, par E. Doumergue, t. III [2]

Quand parut, il y a six ans, le premier volume du grand travail de M. le professeur Doumergue, je n'osais espérer que les tomes

(1) Nous sommes très heureux de cette première réponse à tant de réclamations élevées contre certains procédés déloyaux de la polémique catholique. Mais, aussi longtemps que nous verrons figurer, dans les *Catéchismes de persévérance*, les infamies qu'on y enseigne, avec l'approbation des évêques, sur Luther, sur Calvin et sur la Réforme en général, nous serons obligés de considérer les réserves du P. A. Baudrillart comme essentiellement platoniques. (*Réd.*)

(2) *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, par E. Doumergue, professeur à la Faculté de théologie de Montauban. Tome III : *La ville, la maison et la rue de Calvin.* Lausanne, Bridel, 1905, IX, 722 pages in-4°, avec 90 estampes et 122 dessins originaux par H. Armand-Delille. Disons dès le début, pour ne pas l'oublier, que ces deux cents dessins constituent un précieux album des antiquités de Genève, du seizième siècle à nos jours ; qu'ils plairont aux simples amateurs et charmeront les artistes, tout en satisfaisant aux exigences spéciales des archéologues et des érudits.

II et III suivraient à si bref délai le volume initial ; c'est une agréable surprise dont je félicite volontiers l'auteur et le public. Il est vrai que si l'on m'avait dit qu'un troisième in-quarto de plus de sept cents pages ne nous mènerait que jusqu'au moment du retour du réformateur à Genève, en 1541, ma surprise aurait été presque aussi grande ; j'avoue ne pas bien comprendre comment M. Doumergue va loger tout le reste de la vie de Calvin, c'est-à-dire, en somme, son œuvre historique presque tout entière, le récit de son activité mondiale pendant près d'un quart de siècle, dans les deux volumes qu'il lui reste à publier. Mais un vieux proverbe nous conseille de ne pas nous embarrasser des soucis du lendemain, et nous aurons tout le temps de voir plus tard, sans nous en plaindre, si le travail ne s'allongera pas forcément sous la plume infatigable du biographe de Calvin.

Remercions-le tout d'abord de ce qu'il nous offre aujourd'hui, de la description si minutieusement détaillée, si vivante et pittoresque aussi, de la Genève du seizième siècle. Ce n'est encore que l'arrière-plan, ou le cadre extérieur du grand tableau historique qui va se dérouler devant nous. Etudié avec amour, vérifié sur place par un érudit impeccable comme M. Théophile Dufour, auquel le volume est dédié, ce vaste panorama de la cité, non encore calviniste, des bords du Léman intéressera ceux-là même qui n'ont qu'un souci médiocre de l'histoire de la Réforme mais se complaisent à étudier le développement de la civilisation à travers les âges. Quand on sait que l'auteur n'est pas un savant de cabinet, qu'il ne vit nullement dans la tour d'ivoire du sage, qu'il est le chef d'un parti très agissant et très agité dans l'une des crises les plus formidables de l'Eglise réformée contemporaine, on admire d'autant plus qu'il trouve encore les loisirs nécessaires pour se livrer à des recherches aussi absorbantes de pure archéologie locale, et pour nous en donner ensuite les résultats avec une intensité de vie si remarquable. Quoiqu'il décrive, il donne un relief singulier à ses paysages, tout comme son remarquable talent de narrateur ressuscite parfois les physionomies les plus effacées, non sans les transformer légèrement peut-être, en leur communiquant un peu de l'exubérance irrépressible et spontanée de l'auteur (1).

L'idée de nous décrire le cadre de la Genève de Calvin avant de

(1) On ose à peine critiquer cet entrain, si précieux d'ailleurs dans les événements de la vie journalière, pour ne pas voir qualifier ses jugements *d'anémiques* et de *neurasthéniques*, alors que « le XVIe siècle avait un autre sang, n'était anémique en rien », p. 89.

nous parler du réformateur lui-même ne mérite que des éloges (1) ; mais on ne peut s'empêcher de trouver qu'ici, comme dans les volumes précédents, M. Doumergue n'a pas suffisamment modéré sa fougue et son amour du pittoresque, et qu'il a trop écrasé peut-être le héros de son récit par le cadre massif, énorme, qu'il dresse autour de sa physionomie. C'est une avalanche des renseignements les plus divers qui viennent, à propos de tout, pleuvoir sur nous et dont quelques-uns sont éminemment rétrospectifs (2), alors que d'autres sont singulièrement postérieurs au seizième siècle, puisqu'on nous parle, par exemple, d'Emilie d'Orange (1629), d'Anne d'Autriche et de Mme de Sévigné, de Jean Marteilhe, le galérien de 1713 et de la condamnation au feu du *Contrat social*, en 1762. Ces glanes archéologiques sont toujours présentées d'une manière amusante, elles sont instructives presque toujours (3), mais on a néanmoins, par moments, l'impression pénible qu'on va se noyer dans un océan sans limites, dont le plus intrépide nageur n'atteindra jamais les rives (4).

Avant même d'arriver en vue de la porte de Cornavin, les abords de Genève sollicitent longuement notre attention ; puis ses fortifications nous arrêtent pendant une trentaine de pages, puisque peut-être, tel jour, Calvin « a remué quelques pelletées de leur terre libératrice » ; nous ne sommes pas encore en vue des faubourgs que nous voici embarqués dans une longue dissertation, fort intéressante d'ailleurs, sur les mœurs épulaires du temps (5) (p. 79-

(1) Tout au plus, pourrait-on se demander si M. D. n'aurait pas tout aussi bien fait de placer ce tableau de Genève au moment où Calvin vint y habiter pour la première fois. De 1538 à 1541, la cité n'a dû guère changer d'aspect.

(2) Pour certains points, l'auteur remonte jusqu'aux Chinois, et aux anciens Egyptiens (p. 87) ou du moins jusqu'à Pépin le Bref et Charlemagne (p. 8).

(3) Il est fort rare d'y trouver des *coquilles* historiques comme celle relative à l'auteur alsacien, Joerg Wickram (p. 7), auquel M. D. attribue un « Indicateur des voitures roulantes ». Le *Rollwagenbüchlein* n'est pas un Livret-Chaix ni un Joanne, mais un recueil d'historiettes grasses, dont le titre se traduirait à peu près par *Contes en diligence.*

(4) Ainsi p. 7, l'auteur nous entretient des voitures publiques, tout en disant : « Jamais Calvin n'usa de ces voitures qui n'existaient pas encore. » P. 78, il nous fournit une notice succincte sur l'usage du tabac depuis 1555 jusqu'en 1675, malgré l'aveu que « Calvin sans doute n'en entendit pas même parler ». Mais alors pourquoi nous en parler lui-même ?

(5) C'est pourtant un peu trop spécialiser que de s'occuper, avec Charles Gérard, du « premier bégayement de l'idée qui devait un jour produire la mayonnaise » (p. 69) Gérard écrivait l'*Alsace à table* et M. D. la *Vie de Calvin !*

88), qui nous autorise « à croire, sans crainte de nous tromper, que Zwingle et Calvin mangeaient avec leurs droigts, sans fourchettes ». Une fois engagés dans Plainpalais, autres stations prolongées autour de ses maisons (1) et des hommes qui les habitent ; je signale en particulier le portrait en pied de ce pauvre Bonivard, qui « changeait souvent de femme, presque autant que de maison » (p. 169). C'est à la page 184 seulement que nous parvenons à pénétrer enfin dans la ville même, mais pour être entraînés immédiatement à une nouvelle excursion de dix pages sur les foires de Genève depuis le quatorzième siècle. Et c'est dorénavant toujours ainsi, à chaque pas que nous faisons au dedans de la vieille enceinte ; notre infatigable et inépuisable cicérone connaît tout, se souvient de tout et n'aurait garde de permettre l'ignorance sur un détail quelconque, à ceux qu'il entraîne à sa suite, d'un pas toujours alerte, encore qu'ils soient tentés parfois de crier grâce, écrasés par la surabondance des renseignements précieux que leur communique ce guide modèle (2). On court ainsi de droite et de

(1) A ce propos, je ferai une observation d'un caractère plus général : les événements importants de la vie du réformateur n'auraient pas dû être touchés *par anticipation*, hors de leur place *chronologique*, comme, par exemple, l'histoire de la peste de 1543 et l'attitude de Calvin ; ce n'est pas par des discussions incidentes que de tels problèmes peuvent être résolus.

(2) Nous ne citerons que quelques exemples, pour mieux faire ressortir notre pensée ; ce besoin qu'éprouve M. D. de vider devant nous tout le panier de ses notes au lieu de nous en offrir seulement le dessus, est certainement un des défauts qui nous gâtent le plus le plaisir réel, qu'on éprouve à lire ses récits. Quand, à propos de notre visite à l'Evêché, nous subissons toute la série des évêques depuis l'an de grâce 1342 jusqu'à Pierre de la Baume, en cinq pages ; quand, à propos d'une inscription de la porte du Bourg-du Four, relative à Gondebaud, nous trouvons encore cinq pages sur ce roi burgonde, sûr Sainte-Clotilde et Clovis ; quand, à l'occasion de Saint-Gervais, on nous narre l'histoire d'un soufflet donné par la demoiselle S. à la demoiselle A., en 1708, on trouvera sans doute ces développements oiseux sinon abusifs. L'aspect de telle ou telle maison pousse notre cicerone à raconter le procès de sorcellerie intenté à l'arrière grand' tante de Jean-Jacques (1613) ou l'éducation du petit Agrippa d'Aubigné (1561). Si, à propos de telle auberge, il s'attarde à nous conter tout au long l'histoire d'une Jacqueline Coste, qui y fut servante au début du XVIIe siècle ; si nous rencontrons dans notre biographie de Calvin, un aperçu de l'histoire de la prostitution à Genève, qui remonte au XVe siècle ; si, à propos de l'interdiction de représentations théâtrales par Calvin et ses collègues, en 1546, on nous fournit, en huit pages, une histoire des Mystères joués à Genève depuis 1482 ; si, arguant du fait matériel que la maison de Spifame, l'ex-évêque de Nevers, se trouvait dans la même rue que celle de Calvin, on nous fournit toute une biographie détaillée du seigneur de Pacy, jusqu'à sa décollation pour

gauche, butinant les fleurs en une gerbe des plus variées, charmé sans doute d'être sous la tutelle d'un connaisseur aussi bien renseigné, mais un peu ahuri tout de même de ce voyage en zig-zag qui nous fait perdre de vue trop souvent le sujet même de l'ouvrage. Cependant il sait si bien nous intéresser qu'on le suit tout de même, à travers les rues et les places, les cours et les maisons, et qu'on grimpe avec lui jusque dans les clochers des églises, alors qu'il va donner un petit coup de l'énorme bourdon contre la Bellerive, afin de faire résonner, pour lui seul, la vieille cloche historique (p. 291).

Mais c'est assez parlez des *choses* du vieux temps ; il faut en venir aux *hommes*. Laissons donc la ville et ses curiosités archéologiques, pous nous occuper de la Genève *puritaine, aristocratique* et *théocratique avant Calvin* que nous montre M. D., en suivant les traces de l'Américain Herbert Darling Foster. Loin de créer ces tendances théocratiques qu'on lui reproche et qui ont précédé sa venue, « Calvin les combattra ; c'est même un des buts principaux de sa lutte » (p. 336). Il y aurait beaucoup à dire sur cette prétendue prédisposition naturelle des Genevois pour la discipline calviniste et l'attitude des Libertins ; leur antipathie visible « pour la maison de verre où l'œil du fameux Consistoire peut pénétrer à chaque instant » (p. 441) semble contredire tant soit peu une affirmation pareille. Mais comme l'auteur ne pourra manquer de revenir, très en détail, sur ce sujet, nous en pouvons ajourner la discussion jusqu'à son prochain volume (1). Il est d'autres points sur lesquels on est heureux de lui donner tout à fait raison. C'est quand il traite avec la prudence critique nécessaire et dans un esprit d'équité parfaite, certaines questions personnelles relatives à Calvin, fort controversées entre ses admirateurs et ses adversaires. Il a certes raison d'établir que le traitement du réformateur fut toujours modeste et que, chargé de frais de représentation considérables (comme nous dirions aujourd'hui),

un adultère, vieux d'un quart de siècle (supplice qui ne se produit que deux ans *après* la mort du réformateur), nous finissons vraiment par perdre patience, alors que quelques coups de ciseaux, fruit d'une sévérité paternelle mieux avisée, nous auraient laissés un peu moins bien informés, peut-être, mais reconnaissants et contents.

(1) Je ne puis m'empêcher pourtant de remarquer que M. D. ne me semble pas toujours absolument logique. En un même alinéa (p. 499), il proteste d'abord contre « le régime théocratique », attribué faussement à Calvin, puis il l'appelle lui-même « le plus puissant *monarque spirituel* », en opposition à un « simple roi temporel » comme l'était Edouard VI.

il n'a jamais joui, non pas de la richesse, mais même de l'aisance ordinaire d'un bourgeois moderne. On l'approuvera également d'avoir insisté sur le désintéressement de Calvin et de défendre sa mémoire contre les sottes inculpations de certains détracteurs qui l'accusent d'avoir été habile à extorquer ou à soutirer à la Seigneurie de Genève quelques misérables écus. L'âpre et grand génie, qui rêvait de dominer par sa volonté l'Europe chrétienne, n'était pas un quémandeur avide de bien être ou préoccupé de « farcir son ventre » comme il l'a écrit énergiquement lui-même. M. D. a raison encore de nous faire admirer son écrasant labeur d'organisateur et d'épistolier, tantôt correspondant avec les grands de la terre, les princes et les reines, tantôt cherchant une servante pour son ami Farel, fonctionnant parfois — le mot est de M. D. — « comme bureau de placement ou comme agence matrimoniale», alors qu'il réorganisait les Eglises des pays éloignés, combattait les théologiens, luthériens ou catholiques, et s'attaquait à ses ennemis au sein même de la cité. Et ce labeur énorme s'est poursuivi pendant de longues années, sous la torture presque continuelle des maladies les plus variées, phtisie, arthritisme gravelle, hémorrhoïdes, qui l'assaillaient tour à tour et parfois toutes ensemble (1). Pourtant je crains que M. D. ne se soit plus montré simplement historien, mais bien apologiste trop chaleureux, en s'écriant : « La tourbe des calomniateurs encore plus inepte si possible, que méchante, s'étonne des accès d'impatience de ce corps débilité » (p. 526). D'abord, il n'y a pas seulement dans l'attitude de Calvin à l'égard de ceux qu'il déteste des « accès d'impatience » mais bien pis; et puis, il m'est impossible, — je l'avoue — d'apercevoir cette « modération», cette « conciliation », cette « patience manifestant la grâce divine » qu'admire M. D. dans l'adversaire acharné des Hesshus, des Caroli, des Baudouin ou des Castellion ; tout ce qu'on peut dire, à ce sujet, c'est qu'il se trompe en bonne compagnie, puisque Calvin lui-même, singulièrement aveugle sur son propre compte, parle quelque part de sa facilité à céder, de sa *mollities* à l'égard de ses adversaires !

La réaction momentanée contre le « type convenu » est donc,

(1) C'est une légère consolation pour nous autres, pauvres arthritiques, d'apprendre par M. D..., qu'en somme «ce sont eux qui laissent après eux une trace de leur passage sur la terre; si le fils du tonnelier de Noyon était né lymphatique... il n'y aurait pas lieu d'écrire la vie de Calvin.» (p. 525).

à notre avis, un peu trop violente. Vouloir nous montrer en Calvin « un morceau d'or céleste, destiné à briller au milieu des pierreries mystiques de la Jérusalem entrevue par le Voyant », c'est presque créer une idolâtrie nouvelle, et c'est une phraséologie qui sonne doublement faux quand elle s'applique, non pas à un Swedenborg ou un Jung-Stilling quelconque, mais à l'auteur incisif, au moqueur cruel du *Traité des reliques.*

Nous avions déjà, dans un compte-rendu précédent, protesté contre la transformation sentimentale que M. D. fait subir à la physionomie naturelle du réformateur ; nous ne saurions décidément accepter son « Calvin avec un sourire d'Horace » (p. 538.) Il ne nous suffit pas, pour que nous lui reconnaissions un cœur tendre et joyeux, qu'il plaisante avec Viret sur les puces qui l'ont assailli, et qu'il ait « ri à pleine bouche » quand son correspondant comparait Caroli à une punaise ! Il nous est bien difficile de croire que cet homme « très irritable et dont l'irritation était sans cesse augmentée par l'énervement de la maladie » (p. 548), ait été un homme « très aimable parce qu'il aima beaucoup », un « cœur d'une tendresse féminine », un personnage « séduisant », etc. (1).

Les derniers chapitres du volume sont consacrés aux familiers de la demeure du réformateur dans la rue des Chanoines, à ses secrétaires et à ses commensaux, Nicolas de Gallars, le bon sténographe Raguenier, Charles de Jonvilliers, dont l'*Anatomie de la messe*, imitée du frère Agostino Mainardi, peut nous donner une idée des sentiments du cénacle et du style de ses conversations familières (2). Puis, voici venir les amis de Calvin, Nicolas de Normandie, Galéas Carracioli, marquis de Vico, Budé, Guillaume de Trie, le véritable dénonciateur de Servet, le principal coupable dans cette tragédie où il y eut tant de coupables. Je ne puis m'empêcher de regretter que M. Doumergue, en parlant de ce person-

(1) Je comprends fort bien, par contre, qu'on l'ait comparé à « un aimant attirant les cœurs » ; son imposante figure, son attitude intransigeante, son austérité même devaient enthousiasmer les jeunes néophytes, et relever le courage des esprits abattus ; mais c'est là tout autre chose. Il ne faut pas faire d'un *nerveux* un *sentimental.*

(2) J'accorde volontiers à l'auteur qu'on trouvera dans ce volume un spécimen du ton des conversations dans la rue des Chanoines ; il a donc bien fait de nous en parler, comme historien. Mais il aurait pu reconnaître plus explicitement peut-être combien le style en est trivial et grossier et qu'il a dû blesser au fond du cœur ceux qui révéraient encore pieusement les mystères de la foi catholique.

nage, (qu'il promet de juger impartialement plus tard), en ait fait d'avance un tel éloge, parlant de lui comme d'un « saint », au lieu de se rendre compte quelle effrayante absence de toute moralité supérieure présuppose chez l'homme l'inconscience absolue de sa faute, au moment de sa mort. C'est là le procédé, non d'un juge d'instruction, mais d'un avocat de cour d'assises, qui veut émouvoir le jury en faveur de son client, par des périodes sonores ; il faudra voir seulement si les jurés se laisseront si facilement émouvoir et troubler. Il ne suffit pas de leur parler de « calomnies répugnantes et plus idiotes encore » (p. 644) ; il faudra les convaincre. Et si, réellement, des hommes pareils ont été « les fils spirituels, la vraie famille » de Calvin, si de telles façons d'agir ont été le fruit des « leçons de sa vie quotidienne », est-ce bien là un *éloge* ou ne serait-ce pas plutôt la *condamnation* de Calvin ? J'aime mieux cette autre parole de l'apologiste, moins imprudente, affirmant que « dans leurs cœurs la nature violente et l'Evangile se mêlaient en contrastes, en passions troublantes » ; je l'accorde, mais alors n'en faisons pas des « saints ! » Assurément je ne veux pas nier, par là, ce que l'auteur appelle « la grandeur cornélienne ». des lutteurs religieux et politiques du seizième siècle. Autant que M. D. je leur suis reconnaissant de ce qu'ils ont livré bataille aux tyrannies étouffantes d'alors, à l'Eglise et à l'Etat du moyen-âge ; de ce qu'ils nous ont finalement procuré, — souvent bien malgré eux, et grâce au travail ardu des générations qui suivirent, — la liberté de croire et de penser ; je conçois, comme chose naturelle, et j'excuse volontiers qu'ils n'aient entrevu la pure vérité religieuse qu'à travers des voiles encore épais. Mais je me refuse à mettre une légende nouvelle à la place des calomnies légendaires de leurs adversaires d'alors, heureusement détruites, et ne veux pas qu'on se serve des grands morts du seizième siècle pour rendre l'existence plus dure et la foi plus difficile aux vivants d'aujourd'hui.

En tout état de cause et quelles que soient les conclusions auxquelles on veuille s'arrêter, on regrettera que l'auteur ait cru devoir anticiper ici sur le procès de Servet. Sur cette grave question, ainsi que sur plusieurs autres, également postérieures à la date de 1541, il aurait mieux valu patiemment attendre que le moment chronologique et logique d'en parler fût venu. Ces bonds capricieux en avant, ces lueurs subites et pourtant vacillantes, projetées, comme par hasard, sur le futur champ de bataille n'éclairent pas vraiment la situation, ni surtout la majorité des lecteurs. On risque au contraire de les éblouir, sinon de les aveugler,

et de les rendre plus confus, et nous ne saurions assez recommander à M. D. de se défier dorénavant d'un pareil procédé de narration, dont les inconvénients sont encore plus visibles dans le présent volume que dans les précédents.

Ces quelques réserves nécessaires ne m'empêcheront pas de rendre, une fois de plus, pleinement justice au labeur acharné, patient et fécond de M. le professeur Doumergue, à son talent d'exposition si remarquable, à l'œuvre monumentale qu'il dégage peu à peu du bloc que fouille incessamment sa verve créatrice. C'est avec une sincérité entière que je le félicite des volumes qu'il nous a déjà donnés, et que je formule ici le vœu de voir complété bientôt ce *Jean Calvin*, qui, par ses recherches érudites comme par son allure si vivante, fait grand honneur à la fois à la science et au protestantisme français.

Rod. Reuss.

Etudes sur Sleidan (1)

M. Hasenclever remarque avec raison qu'il est impossible, à cause de l'état fragmentaire des documents et des nombreuses lacunes qu'ils présentent, d'écrire une biographie continue et complète de Sleidan : on doit se borner à raconter quelques épisodes de sa vie, en laissant dans l'ombre des années entières sur lesquelles les renseignements font complètement défaut. Au reste, depuis les publications de Baumgarten, il n'a rien paru d'essentiel sur le sujet : c'est à peine si quelques publications de textes ont jeté un peu plus de lumière sur certains points et permis de mieux comprendre certaines particularités de l'existence de l'historien protestant. Aussi, M. Hasenclever s'est-il contenté d'examiner une série de questions qui se posent à propos de la formation de l'esprit politique de Sleidan. Il n'a pas dépassé dans ses recherches l'année 1545, c'est-à-dire la date où Sleidan entre définitivement dans le cercle strasbourgeois. La période qu'il étudie correspond donc à celle qui est dominée par le séjour de Sleidan en France.

Une première étude est consacrée à la lettre adressée par Sleidan à Roscius Rutgerus dans l'été de 1530. Cette lettre ne paraît pasà M. Hasenclever prouver l'adhésion formelle de Sleidan à la Réforme: il y voit l'œuvre d'un humaniste plutôt que

(1) Adolf Hasenclever. — *Sleidan Studien. Die Entwicklung der politischen Ideen Johann Sleidans bis zum Jahre* 1545. Bonn, 1905, in-8°, 58 p

d'un protestant, d'un disciple d'Erasme plutôt que de Luther et il essaye de saisir l'influence d'Erasme sur le futur historien. — La seconde étude, et la plus longue, la plus intéressante aussi, traite du séjour de Sleidan en France. Elle n'apporte aucun fait nouveau ; mais l'auteur met en lumière quelques considérations importantes. Je ne sais si M. Hasenclever n'exagère pas l'action de l'*Institution chrétienne* de Calvin sur Sleidan. Il remarque lui-même que, jusqu'en 1540, Sleidan a peu connu le grand réformateur Ce qu'en dit M. Hasenclever est fort juste. Il constate, après la première mission de Sleidan en Allemagne, plus d'indépendance dans le futur historien, un éloignement progressif du cardinal du Bellay, une discordance qui va s'accentuant et dont il essaye d'analyser les causes : le sentiment de la situation fausse dans laquelle se trouvait au fond Jean du Bellay, l'équivoque de cette politique française qui consistait à caresser les protestants allemands sans cesser d'inspirer confiance à la papauté, la conviction chez Sleidan que la politique du concile où Jean du Bellay voyait, comme le pape, la solution du conflit religieux, ne présentait pour la Réforme allemande que des dangers et en somme n'était qu'une duperie, enfin la croyance à la sincérité de la politique de conciliation inaugurée par Charles-Quint après 1540. Il y eut certainement entre 1541 et 1545, une période assez trouble où la politique française désorientée et surtout discordante (conséquence des intrigues de cour) inspira des inquiétudes aux protestants allemands, et il n'est pas douteux que Sleidan en ait éprouvé le contrecoup. Mais seulement lors que les documents français sur ces rapports avec les Allemands seront publiés, il sera possible d'apporter des éclaircissements sur ce point. M. Hasenclever me semble exagérer le désaccord qui put exister entre le cardinal et son protégé, comme il exagère certainement la pénétration de l'esprit politique de Sleidan. Le traité de Crespy et la politique de Charles-Quint à l'égard des confédérés de Smalkalde qui en fut la suite, vinrent montrer à l'historien qu'il s'était lourdement trompé en croyant à la sincérité de l'Empereur quand celui-ci faisait des avances aux protestants. Dès lors Sleidan est tout à fait hostile à Charles-Quint et aux Habsbourg, il prône de nouveau l'alliance française, franco-anglaise, contre le pape et l'Empereur : de là son intervention en 1545 pour amener la paix par la médiation de la ligue de Smalkade entre François Ier et Henry VIII : c'est de ce changement dans les idées politiques de Sleidan en 1545 que traite la troisième et dernière étude de M. Hasenclever.

En appendice, l'auteur a inséré une lettre de Bucer au comte de Northampton, probablement de décembre 1550, dans laquelle il est question de Sleidan ; et une liste des lettres adressées à Sleidan ou écrites par lui dont nous savons qu'elles ont existé mais qui n'ont pas été retrouvées et dont la plus grande partie peut être considérée comme irrémédiablement perdue : cette liste ne compte pas moins de 210 numéros, c'est-à-dire un peu plus que n'en comprend la correspondance de Sleidan publiée par Baumgarten (182 numéros). Ces deux chiffres suffisent à montrer combien sont encore précaires et en somme presque toujours insuffisantes les données que nous possédons sur la vie du premier historien de la Réforme allemande.

V. L. BOURRILLY.

CORRESPONDANCE

La sœur de Calvin

Dans une lettre adressée de Paris à François Daniel, à Orléans (18 janvier 1532. *Opera* X (2e partie) col. 16. — Herminjard, II, p. 398), Calvin écrit : « Literas meas *sorori* meæ Mariæ *Paludanæ* reddendas curabis. » — J. Bonnet, Herminjard et les éditeurs de Strasbourg ont cru qu'il s'agissait d'une véritable sœur de Calvin, désignée ici par le nom de son mari, et qui est appelée par le premier « Marie du Marais », et par le second « Marie de la Palud ». C'est, d'ailleurs, tout ce que l'on sait d'elle.

M. E. Doumergue, (*La Genève calviniste,* p. 678) doute qu'il soit question ici d'une sœur ou d'une demi-sœur de Calvin. Il pense qu'il s'agit plutôt d'une dame d'Orléans, à peu près du même âge que Calvin, et que celui-ci appelait ainsi « par respectueuse « affection, comme plus tard il appellera *matrem meam* une tante « de Viret », à laquelle ne l'unissait aucun lien de parenté. (Cf. Calvin à Viret, 19 mai 1540. — *Opera* XI, col. 36. — Herminjard, VI, p. 229). Mais M. Doumergue ne pousse pas plus loin l'identification.

Comme cette *Maria Paludana* habitait Orléans ou les environs, il est utile de se rappeler que la femme du bailli Jérôme Groslot — dont malheureusement nous ne possédons pas le prénom — était une Haste ou Hatte, fille du sieur *des Marets.* (Cf. Haag, V, p. 371.

— *Bulletin* XXXVIII, 188 *n.*). C'est peut-être, sinon à elle-même, du moins à une femme de sa famille, que Calvin faisait remettre une lettre par son ami François Daniel. Bèze raconte précisément (I, 398) que la belle-mère du bailli Groslot, *Madame des Marais*, était une « femme de grande piété et vertu ». — Antoine Hasté, avocat protestant de Gien, qui fut victime du massacre de Saint-Brisson en 1562, devait appartenir à la même famille. — A noter également que dans une lettre de Daniel Toussain à Théod. de Bèze (décembre 1571. — *Bulletin* XXXII, p. 214) le terme d'« Insulanus » désigne certainement le bailli Groslot, s^r de l'Isle.

P. Fonbrune Berbinau.

NÉCROLOGIE

M. Anatole Claudin.

Le jeudi 1er mars dernier une nombreuse assistance a rendu les derniers devoirs, au temple et au cimetière des Charenton, à M. A. Claudin, le doyen, le plus érudit et l'on peut ajouter, sans crainte de démenti, le plus désintéressé des libraires parisiens. Peu de personnes savaient qu'il était protestant. Non qu'il ait jamais, à notre connaissance du moins, dissimulé sa religion; mais en tout ce qui le touchait personnellement, il était extrêmement modeste et réservé. A cet égard il était, comme par le caractère et par la science, un des derniers représentants de cette phalange d'imprimeurs huguenots du XVIe siècle, que symbolise le nom des Estienne. M. Léopold Delisle a rendu à notre coreligionnaire un éloquent hommage et reconnu hautement que « c'est à lui que nous sommes redevables de l'histoire de l'ancienne imprimerie française. » (1) Nous nous associons de tout cœur à la douleur de la famille de M. Claudin et aux regrets de tous ceux qui l'ont connu et qui ont été les clients, non seulement de sa librairie, mais encore de son obligeance, de sa droiture et de sa grande érudition.

N. W.

(1) Voy. le *Bulletin du Bibliophile* du 15 mars dernier.

Le Gérant : Fischbacher.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenard

Études historiques

DE LA GENÈSE DES DOCTRINES RELIGIEUSES
DE JOHN KNOX (1)

L'attention du monde religieux anglo-saxon a été portée d'une façon spéciale sur le Réformateur John Knox par le 4e centenaire de sa naissance que les Eglises d'Ecosse ont célébré en 1905 avec un certain éclat. Toute une littérature de réimpressions, de livres et d'articles de revue destinés à faire mieux connaître cette grande figure du 16e siècle a vu le jour en Ecosse, en Angleterre et en Amérique (2).

Chose curieuse, rien n'est moins sûr que cette date de 1505 assignée par la tradition à la naissance de Knox.

(1) Nous joignons à cette étude, la reproduction du portrait de John Knox qui parut dans les *Vrais pourtraits des hommes illustres*, de Th. de Bèze, par Jean de Laon 1581, p. 204. Ce portrait est totalement différent de celui qui parut dans la première édition — latine — de cet ouvrage, c'est-à-dire dans les *Icones*, et qui a été généralement adopté en Ecosse, où il ne semble pas qu'on ait retrouvé jusqu'ici un autre portrait contemporain du Réformateur. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer pourquoi, dans la traduction française des *Icones*, on a substitué au portrait qui y parut en 1580, celui que nous reproduisons, mais il nous paraît difficile d'admettre que ce changement n'ait pas été fait sur l'ordre ou, du moins, avec l'approbation de Th. de Bèze.

(2) Voir la liste dans *The Princeton Theological Review* 1905, pages 688-694, avec commentaire de Benjamin Warfield.

Aucun document contemporain n'en fait mention, aucun auteur du 16e siècle ne parle de Knox, comme étant né dans la 1re décade. Seuls, Spottiswoode (1) (vers 1640) et Buchanan (2) (1644), font remonter à cette date la naissance du Réformateur. Il semble même d'après les dernières recherches que Buchanan ait eu connaissance de l'ouvrage de Spottsiwoode avant sa publication et lui ait emprunté sa chronologie publiée en 1580 (3).

Théodore de Bèze dans ses *Icones* fait mourir Knox à l'âge de 57 ans, et *Young*, dans une lettre adressée au successeur de Calvin en 1579, termine un portrait littéraire du réformateur écossais par une mention de sa mort survenue à l'âge de 59 ans. Il serait donc né en 1513 ou 1515, ce qui paraît probable malgré la mention d'un John Knox sur les registres de l'Université de Glasgow en 1522. Il y avait alors en Ecosse d'autres Knox que les membres de la famille du Réformateur (4). Tout est d'ailleurs plus ou moins mystérieux dans l'origine de celui-ci ; nous ne connaissons le prénom de son père que par la mention qui en est faite sur le registre des bourgeois de Genève au jour où Knox fût admis comme tel (5), et trois localités plus ou moins distantes de la petite ville de Haddington, située à l'est d'Edimbourg, se disputent l'honneur d'être le Gifford où il a vu le jour (6).

Quoiqu'il en soit, nous possédons maintenant un nombre suffisant de livres écrits en sens divers pour reconstituer d'une façon impartiale et sympathique l'austère figure du réformateur écossais. Les ouvrages fondamentaux, ceux auxquels il faudra toujours recourir, sont les deux magistrales biographies de *Thomas Mac-*

(1) Spottiswoode, *History of Church*, publié 1655 onze ans après la mort de son auteur.

(2) *Life and Death of John Knox* 1644.

(3) Henry Cowan, *John Knox*, page 23.

(4) Cowan l. c. p. 24, et 45-48. — Hume Brown et Macmillan, *John Knox a Biography* p. 307-313, tiennent pour la date de 1505.

(5) 24 juin 1558.

(6) Cowan l. c. p. 25-28.

Crie ministre dissident publiée (1), en 1812 et souvent rééditée, et de P. *Hume Brown* (2) qui a vu le jour en 1895, ainsi que les œuvres complètes de John Knox en 6 gros vol. 8°, éditées par *David Laing* de 1846 à 1864, aux frais de la Woodrow Society.

A ce propos, il est digne de remarque qu'aucune biographie un peu complète et indépendante de John Knox, aucune édition complète de ses œuvres, n'ait vu le jour avant le 19e siècle qui a accordé une si grande importance aux travaux historiques. Ce fait, comparé à celui des nombreuses éditions des œuvres de Calvin qui ont paru déjà au 16e siècle et dans les siècles suivants, soit à Genève, soit en Hollande, soit même en Angleterre, nous montre que les enseignements du grand théologien de Genève ont, plus encore que ceux de leur propre Réformateur, constitué la nourriture intellectuelle et religieuse de nombreuses générations de pasteurs et de laïcs écossais.

I

A vrai dire, cela n'a rien de surprenant. Venu après les grands théologiens de la Réforme, soit en Allemagne, soit dans la Suisse Allemande, soit dans les pays de langue française, John Knox n'a pas été comme eux un penseur original. Homme d'action avant tout, il écrit lui-même, dans son introduction au traité de la Justification par la foi de Balnaves :

« Remarquez frères, que ce n'est pas un théologien « spéculatif qui désire ranimer votre courage, mais votre « frère en affliction qui a sa part d'expérience de ce que

(1) Thomas Mac Crie, *the of Life John Knox.* — 2 vol. 8° Edimbourg, 1812.

(2) *John Knox à Biography* by P. Hume Brown 2 vol. 8°, London 1895, Cf. *Bulletin.* 1900, p. 389.

« peut faire la colère de Satan contre les enfants de « Dieu (1). »

Il n'était pas en effet, comme les principaux réformateurs du continent et Calvin en particulier, humaniste et élève d'humanistes (2). Son premier maître, à Glasgow ou à St-Andrews, fut un de ses compatriotes de Haddington, John Major, docteur en Sorbonne, un des dialecticiens distingués de son temps, dont l'opinion était regardée comme digne de la plus grande vénération, mais qui n'en était pas moins resté à la dialectique subtile et à la méthode de scholastique du Moyen-Age. Major parle en effet constamment avec le respect d'un élève fidèle du collège Montaigu où il avait été le compagnon d'études d'Erasme, tandis que ce dernier, ainsi d'ailleurs que Rabelais, n'a pas assez de sarcasmes à l'adresse de ce refuge de toutes les vieilleries du Moyen-Age (3).

Cette discipline spirituelle exerça une profonde influence sur la formation de la pensée de Knox; il garda toujours l'empreinte de la dialectique de l'école, soit dans son exégèse, soit surtout dans sa manière de se servir des textes bibliques comme d'arguments destinés à prouver ses affirmations et à confondre ses adversaires. Il y était d'ailleurs entraîné par la prédilection naturelle du peuple écossais pour la discussion des questions abstraites.

Je n'en citerai que deux exemples :

En 1550 alors que, pasteur à Berwick il s'efforçait de rassembler les Ecossais exilés et de répandre les doctrines évangéliques, il fut appelé à comparaître devant le siège épiscopal pour se justifier d'avoir dénoncé la messe comme une idolâtrie. Là, bien loin de se dérober ou d'atténuer la portée de ses affirmations, il posa deux syllogismes qu'il développa et défendit longuement

(1) Knox, Œuvres. Vol. III, p. 10.

(2) Voir pour Calvin, Borgeaud. *Histoire de l'Université de Genève.* — I. *Académie de Genève,* Genève fol. 1900, p. 21 à 24.

(3) V. Hume Brown I. p. 23-24.

suivant les règles les plus strictes de la dialectique de

IEAN CNOX, DE GIFFORD
EN ESCOSSE.



l'Ecole, après avoir déclaré, comme Luther à Worms, que s'il était incapable de prouver sa thèse par les Saintes

Ecritures de Dieu, il consentait d'avance à la rétracter comme doctrine perverse, et à se soumettre à de graves châtiments.

Voici le premier de ces syllogismes : « Toute adoration, « tout honneur, tout culte inventé par le cerveau humain « dans la religion de Dieu sans son commandement « exprès est idolâtrie. La messe a été inventée par « le cerveau humain sans le commandement de Dieu ; « donc elle est une idolâtrie ».

Et pour prouver la réalité de la majeure de son syllogisme, le ministre de Berwick cite l'incident de Guilgal où Saül offrit le sacrifice sans attendre la venue de Samuel... « Ce qui fait le fond de son iniquité, dit-il, « et la cause de son rejet, c'est qu'il a voulu honorer Dieu « autrement que cela n'était expressément commandé « par sa parole. Car n'étant pas membre de la tribu « de Lévi, désignée par l'ordre exprès de notre Dieu « pour faire les sacrifices, il usurpe cet office, ce qui est « une très haute abomination devant Dieu ». Le reste de la discussion se meut dans le même ordre d'idées et revêt la même forme dialectique, chose d'autant plus curieuse que le fond est absolument différent de celui que discutaient les maîtres du Moyen-Age (1).

Telle était cependant sur lui la puissance de cette méthode, que même la fréquentation de Calvin et l'exemple de son admirable exégèse ne réussirent pas à l'en débarrasser entièrement. Nous la retrouvons dans le traité sur la Prédestination que Knox composa à Genève en 1559, à la demande de plusieurs protestants anglais et sous l'influence évidente de l'auteur de l'*Institution chrétienne*. Preuve en soit le raisonnement suivant cité déjà par Hume Brown.

L'adversaire qu'il avait à combattre avait écrit ceci : « Dieu a inspiré aux animaux l'amour de leur progéniture, par conséquent il aime ses enfants ; tous les hommes sont les enfants de Dieu, car Dieu est le père d'Adam, et tous les hommes sont nés de celui-ci ; aussi aime-t-il

(1) Knox, Œuvres, vol. III p. 33-70.

tout homme. S'il aime, il ne repousse personne, car cela voudrait dire qu'il hait ou abhorre quelqu'un; il serait ainsi plus cruel que les bêtes féroces ».

Knox lui répond entre autres : « Si ton raisonnement « est bon, Dieu a dû oublier quelques uns de ses enfants « dans leur jeunesse, et n'en prendre aucun soin. Car « Dieu a inspiré à quelques oiseaux ce même oubli au- « quel Job rend témoignage quand, parlant de l'au- « truche, il nous raconte qu'elle laisse ses œufs dans le « sable..... Dieu, en effet, l'a privée de sagesse et ne lui « a pas donné d'intelligence (1). »

Nous voilà bien loin, en arrière, de la dialectique de l'Institution ou des Commentaires de Calvin. Il est juste d'ajouter que, lorsque Knox ne se sert pas des textes comme d'arguments pour écraser ses adversaires mais comme de moyens d'instruire ou d'édifier ses lecteurs, son exégèse devient beaucoup plus naturelle, beaucoup plus pratique, et beaucoup plus rapprochée de celle des autres réformateurs. Il est intéressant de parcourir à cet égard l'exposition du Psaume VI qu'il écrivit à Dieppe en 1551 et qu'il dédia à Mrs Bowes dont il devait quelques mois après épouser une des filles (2). Bien qu'un peu long pour des lecteurs modernes, ce traité renferme de grands et larges encouragements pour ceux qui ont à passer par de douloureuses épreuves. Peut-être cependant lui préféré-je encore une sorte de commentaire pratique sur Matthieu IV 1 à 6, soit sur le commencement de la Tentation à laquelle Jésus fut exposé au désert, que Knox a dû composer en Ecosse dans les premiers mois de 1556 (3). Malgré certaines subtilités que l'on y trouve encore, ce traité est beaucoup plus pénétré de la saine tradition réformée que les écrits signalés plus haut. L'influence de l'exégèse calvinienne commence-t-elle à s'y faire sentir ? Je n'oserais l'affirmer entièrement, mais j'en ai cependant l'impression assez nette.

(1) Knox, Œuvres, vol. V, p. 56-57 — Hume Brown. I, p. 260-261.

(2) Knox Œuvres III. p. 119-156.

(3) Knox, Œuvres IV. p. 95-114.

John Major était toutefois beaucoup plus avancé au point de vue politique, qu'à ceux des doctrines religieuses et de la méthode dialectique, et son action s'exerça fortement à cet égard sur le réformateur écossais, comme nous serons appelés à le voir dans un autre article.

II

Du côté religieux, Knox eut heureusement d'autres maîtres que le fameux Dr de Sorbonne; sans cela il eût été bien à craindre que la Réformation ne se fût pas faite en Ecosse..... au moins par son ministère. Il connut à St-Andrews, où il vivait comme notaire apostolique et comme précepteur de jeunes nobles, le poète satirique Sir David Lindsay (1), le prédicateur Thomas William (2) chapelain du régent Arran, et surtout un homme de bien, dans toute l'étendue du terme, un homme humble, bienveillant, aimé et respecté de tous, qui devait sceller par le martyre ses convictions évangéliques, George Wishart.

Ce dernier, déjà suspecté d'hérésie en 1538 pour avoir commenté le Nouveau Testament grec avec ses élèves, s'était réfugié en Angleterre, puis avait visité l'Allemagne et la Suisse. Revenu en Ecosse en 1543 ou 1544, il se mit à prêcher ouvertement la doctrine évangélique dans plusieurs villes du royaume et dans les domaines de quelques seigneurs gagnés à la Réforme. Knox s'attacha étroitement à sa personne, et subit la double influence de sa doctrine et de son admirable caractère. Le fait que George Wishart a traduit à l'usage de ses compatriotes la première confession helvétique, et les réponses qu'il fît à ses accusateurs, lors de son procès à St-Andrews, montrent qu'il était gagné à la Réforme selon le type qu'on peut appeler

(1) *Chamber's Cyclopedia of english literature,* new edition 1903. Vol. I, p. 203-207. — Hume Brown, I. p. 53-54.

(2) Cowan, p. 53-54.

spécifiquement réformé ou Zwinglien (1); c'est aussi dans ce sens qu'il entraîna le fidèle disciple qu'il voulut en mourant conserver à l'Ecosse.

Peu après la mort de Wishart, Knox entra en rapports avec un juriste distingué nommé Henri Balnaves (2) qui, avec d'autres, le pressa d'exercer le ministère pastoral auprès des protestants assiégés dans le château de St-Andrews. Après la reddition de celui-ci, Balnaves partagea la captivité de John Knox sur les galères du roi et dans la ville de Rouen, et là il écrivit pour sa propre édification et pour l'encouragement de ceux qui étaient persécutés comme lui, un long et sur certains points très intéressant traité, sur *la justification par la foi* (3). Il le confia à son ami et compagnon d'infortune, John Knox qui, enthousiasmé de cet ouvrage, le mit en ordre et le divisa en chapitres. Il en composa aussi un extrait qu'il envoya, précédé d'une épître, à la Congrégation qui s'était réunie dans le château de St-Andrews (4), le présentant comme étant, en tous points, l'expression de sa propre foi (5).

Il est inconstetable que l'œuvre de Balnaves eut une très grande influence sur la formation des doctrines religieuses de John Knox. Hume Brown prétend qu'elle fut prépondérante, et que Balnaves, bien qu'ayant probablement connu les œuvres de Luther et Calvin, semble avoir été inspiré plutôt par le réformateur de Wittemberg que par celui de Genève.

« La doctrine centrale de Balnaves, celle de la justification par la foi, devint pour Knox le principe de son activité réformatrice ; elle pénétra sa vie spirituelle toute entière

(1) Knox, Œuvres I, p. 125-171. — Cowan p. 57-64. — Hume Brown, I. p. 61-69.

(2) Sur Balnaves v. David Laing: Knox. Œuvres III, p. 405-430 et Hume Brown, I, p. 87-99

(3) Knox, Œuvres III, p. 439-542

(4) Knox lui-même raconte en 1566, qu'il ne sait par quelle fatalité, le traité de Balnaves s'est égaré. Retrouvé en 1584, il fut publié à Edimbourg, après la mort de l'auteur et de son compagnon de captivité.

(5) Knox, Œuvres III, p. 5.

et l'amena à regarder l'Eglise de Rome, qui la repousse, comme la négation pure et simple du christianisme vivant. Cette doctrine qui, ajoute Hume Brown, est pour nous une affirmation abstraite, fut pour Knox, comme pour Luther, Erasme, David Lindsay et bien d'autres, la puissance libératrice qui affranchit les âmes de toutes les cérémonies humaines forgées par l'Eglise pour les asservir. »

Ainsi, dans l'opinion de Hume Brown, Knox aurait été, grâce aux enseignements de Balnaves, plutôt un luthérien qu'un réformé pendant la période de sa vie qui se passe en Angleterre, jusqu'au moment où, soumis à la puissante influence du réformateur de Genève il devint un calviniste zélé. Hume Brown en donne comme ind ce qu'il n'avait pas alors les mêmes objections contre l'épiscopat qu'après son séjour à Genève où il apprit à regarder la forme presbytérienne de l'Eglise comme la meilleure sauvegarde pour la religion réformée.

III

Toute autre est l'opinion de l'auteur d'une des biographies de Knox qui ont paru en 1905 à l'occasion de son jubilé, M. D. Macmillan, pasteur à Glasgow (1). Pour lui, c'est l'influence de Wishart qui a été prépondérante sur Knox. Celui-ci, soit par l'action de la première confession helvétique, soit par le travail spontané de sa pensée, devint très vite un réformé du type le plus pur, un réformé bien plutôt zwinglien que luthérien.

Pour appuyer son dire Macmillan recourt à l'autorité de feu le Prof. Hastie qui, dans un petit volume publié en 1904, a mis en relief le principe de la théologie réformée, dans ce qui le distingue du principe de la théologie

(1) *John Knox, a Biography by the Rev. D. Macmillan* M. A. London, 1905.

luthérienne, et cela d'après l'ouvrage fondamental d'Alexandre Schweizer (1).

Les fondateurs des Eglises luthériennes et réformées, dit-il, ont procédé les uns comme les autres dans leur œuvre de réformateurs par une protestation contre les abus de l'Eglise de Rome. Mais tandis que Luther a dirigé sa protestation contre la théorie de la justification par les œuvres, comme une corruption judaïque du christianisme primitif qui a permis la vente des indulgences et tous les abus semblables, Zwingli a dirigé sa protestation contre les pratiques idolâtres du culte romain, et généralement contre tout culte rendu à des créatures, comme constituant une corruption païenne du pur christianisme primitif (2). Macmillan affirme que Knox a été, dès l'origine, un ardent disciple des théologiens réformés bien plutôt que de Luther. Dès son premier sermon à St-Andrews jusqu'à sa fin, dit-il, il n'a cessé de dénoncer les pratiques païennes et idolâtres de l'Eglise romaine qui pour lui n'était pas une Eglise du tout, mais une monstruosité, dont on devrait pouvoir se débarrasser à tout prix (3).

Malheureusement, pour trancher ce débat, nous n'avons que fort peu d'écrits composés par Knox pendant cette période de sa vie, bien plus consacrée à la prédication et à l'action qu'à la composition d'ouvrages où il pût exposer ses idées théologiques. Ce que nous possédons, cependant, est suffisant, je le crois pour montrer que, s'il a beaucoup dû à l'œuvre si fortement pensée du juriste Balnaves, Knox s'est montré bien plus un polémiste qu'un théologien, et qu'il a plutôt lutté contre les déviations paganisantes du catholicisme que contre ses principes judaïsants. Est-il hasardé d'ajouter que sa méthode exégétique qui le poussait à s'appuyer indifféremment sur toute affirmation scripturaire, qu'elle fût empruntée à l'Ancien ou au

(1) *The Theology of the Reformed Church in its fundamental principles by the late William Hastie* D. D. Edimbourg, 1904.

(2) Hastie, p. 33-34.

(3) Macmillan, p. 45.

Nouveau Testament, devait le conduire à chercher dans l'Eglise qu'il combattait ce qui lui paraissait une concession ou un emprunt au paganisme, afin de le dénoncer comme idolâtrie, plutôt que ce qui pouvait en elle rappeler le judaïsme ?

Nous l'avons déjà vu en 1550 soutenir en plein tribunal épiscopal la thèse que tout culte qui n'est pas expressément commandé par la parole de Dieu est une idolâtrie, et que la messe, étant un produit du cerveau humain en dehors des commandements de Dieu est une idolâtrie. Il alla plus loin encore et se fit fort de prouver que toute manière d'honorer ou de servir Dieu, à laquelle s'ajoute une doctrine qui en vicie le sens (1) est une abomination, et que, la messe ayant ce caractère, elle est une abomination (2). Malgré l'opposition vigoureuse que les luthériens ont faite de tout temps au sacrifice de la messe, je crois que ni Luther ni aucun théologien attaché à ses doctrines n'a été aussi loin que de l'appeler une idolâtrie ou une abomination.

Mais ce qui me paraît le plus concluant en ce sens, c'est l'attitude prise par Knox dans l'élaboration des 39 articles qui constituent la confession de foi de l'Eglise anglicane, et surtout dans la composition de la 2e Liturgie (*Prayer Book*) d'Edouard VI qui fut publiée pendant son séjour en Angleterre, et alors qu'il était un des six chapelains du roi.

Hume Brown nous raconte qu'en 1552 on prépara une nouvelle liturgie de la Sainte-Cène dans un sens plus réformé que la première laquelle du reste ne constituait qu'un essai. Sous l'influence de Cramner, et contrairement à l'avis de Hooper et de A. Lasco, on y avait stipulé que les communiants recevraient le pain et le vin à genoux, conformément à l'ancien usage observé jusqu'alors. Le nouveau volume avait déjà commencé à paraître, lorsque Knox prêcha un jour devant le roi et son conseil un vigoureux sermon dans lequel il combattait cette at-

(1) C'est ainsi qu'il me semble devoir traduire *a vicious opinion.*

(2) Knox. Œuvres III, p. 52.

titude comme contraire à l'institution primitive du sacrement, comme capable d'entraîner un grand nombre de personnes à accorder une sorte d'adoration aux éléments de la Cène, et enfin comme constituant une concession déplorable à l'idolâtrie romaine. L'imprimeur reçut l'ordre du conseil privé de suspendre le tirage jusqu'au moment où certaines fautes auraient été corrigées. Après discussion on conserva l'usage de donner la Cène aux communiants agenouillés mais on introduisit en note une Remarque (*Rubric*) due, de l'avis de tous et particulièrement de ses adversaires, à l'action prépondérante d'un écossais errant (*a runagate Scot*) (1), et dont je crois intéressant de transcrire ici le passage essentiel. « Il est ici déclaré que par là (l'usage de communier à « genoux) on n'entend aucune adoration, soit du pain « et du vin consacrés, reçus corporellement, soit de la « présence corporelle de la chair et du sang naturels « du Christ. Car le pain et le vin conserveront leur sub- « stance naturelle et ne doivent par conséquent pas « être adorés, ce qui constituerait une idolâtrie digne « de la haine de tout chrétien fidèle. Et le corps et le « sang naturels du Christ notre Sauveur, sont au ciel « et non ici-bas, car il est contre la nature du corps du « Christ d'être en même temps en plus d'un lieu (2) ».

Cette réserve formelle, après avoir été enlevée pour un temps de la liturgie anglicane, y a été réintroduite en 1662 ; elle y subsiste encore aujourd'hui comme une épine au pied de toute la tendance ritualiste qui l'appelle volontiers la *Black Rubric*.

Il me semble bien difficile de l'attribuer à un théologien plus ou moins pénétré de l'influence luthérienne, et, jointe à tout ce que nous pouvons savoir, elle nous montre dans le Knox de cette époque un réformé décidé, que nous mettrions, s'il fallait absolument le classer, dans la liste des réformés Zwingliens. Il ne me semble pas d'ailleurs qu'il y ait là rien de contradictoire avec

(1) On lit aussi *a renegate Scot*, ce qui n'a pas besoin de traduction.

(2) Hume Brown, I, p. 127-130. — Knox, Œuvres III, p. 80.

l'affirmation positive qu'il regarde le traité de Balnaves sur la justification par la foi, comme exprimant sa conviction personnelle. Ce n'est pas seulement pour Luther ou Erasme ou Lindsay que cette doctrine a été tout autre chose qu'une affirmation abstraite, mais au contraire un principe vital, et une force libératrice du joug que Rome faisait peser sur les consciences. Elle avait aussi cette valeur pour les réformateurs Suisses et Français, qui tous y ont vu, sinon la doctrine centrale, au moins une des doctrines essentielles de l'Evangile, et la meilleure des sauvegardes contre les erreurs de l'Eglise Romaine.

Il nous sera permis d'ajouter qu'elle l'a gardée pour de nombreux chrétiens de notre siècle.

IV

Est-ce à dire que, au moment où la mort d'Edouard VI et la crainte des persécutions de Marie Tudor amenèrent Knox à quitter l'Angleterre pour le continent, ses convictions aient été tellement arrêtées sur tous les points, qu'il n'ait plus eu qu'à s'entretenir avec Calvin des sujets qui lui tenaient à cœur, sur pied de parfaite égalité ?

C'est là l'opinion de Macmillan ; il s'efforce de nous montrer que, contrairement à l'opinion traditionnelle qui fait de lui un disciple plus ou moins servile de Calvin, Knox a bien cherché en lui la grande attraction de Genève, mais n'est pas venu s'instruire à son école. « Knox « cultiva, dit-il, son amitié à cause de la sympathie intel- « lectuelle et spirituelle qui existait entre eux ; mais son « opinion sur toutes les grandes questions s'était formée « avant qu'il eût connu Calvin (1) ». Macmillan a surtout ici en vue les opinions politiques du réformateur écossais ; c'est là un point sur lequel j'espère revenir dans un article subséquent ; mais son affirmation porte

(1) Macmillan, I, p. 106.

aussi sur les doctrines religieuses de Knox que j'ai eu seules en vue jusqu'ici.

Je dois dire franchement que ce point de vue ne me paraît pas soutenable après un examen un peu sérieux de ce qui se passa entre ces deux hommes de 1554 à 1559. Dès son arrivée à Genève, au printemps de 1554, Knox soumet avec révérence à l'examen de Calvin et de Bullinger les questions qui se posent pour lui à l'égard du droit des chrétiens de résister à des magistrats impies ; s'il ne se soumet pas entièrement à leur opinion, il l'accueille avec le plus grand respect (1). La même année, malgré lui et pour obéir aux ordres de ce notable serviteur de Dieu, Jean Calvin, il se laisse nommer pasteur de l'Eglise anglaise réfugiée à Francfort (2). Là, au milieu des luttes pénibles qui s'élèvent entre les partisans et les adversaires de l'anglicanisme, à propos du *Prayer book*, c'est à Calvin que Knox et Wittingham ont recours pour être conseillés et soutenus ; et le ton de la réponse de Calvin est bien plus celui d'un maître que celui d'un égal (3). Aussitôt arrivé à Genève, en 1555, Knox rechercha sans doute l'amitié du réformateur de Genève, et tout ce que nous savons des rapports qui existèrent entre eux, nous montre qu'il réussit à la gagner. Calvin le défendit ouvertement contre ses adversaires de Francfort (4), il eut avec lui des rapports constants, donna son approbation à la liturgie ou ordre du culte qui fut introduit alors dans l'Eglise anglaise de Genève (5) et, plus tard, suivit Knox avec intérêt dans sa carrière publique comme dans les événements de sa vie domestique. Malheureusement les lettres que s'écrivirent les deux réformateurs ont disparu, à un très petit nombre d'excep-

(1) Knox, Œuvres III, p. 217-226.

(2) Knox, Œuvres I, p. 232.

(3) Knox, Œuvres IV, p. 21, 28, 30, 51.

(4) Knox, Œuvres IV, p. 58.

(5) Knox, Œuvres IV, p. 149. *La forme des prières et de l'administration des sacrements etc., usitée dans la congrégation anglaise de Genève, et approuvée par le fameux et divinement instruit Jean Calvin.*

tions près ; mais celles qui restent suffisent pour nous faire connaître la nature des relations qui s'étaient établies entre eux. Calvin y montre beaucoup d'affection et de sympathie pour Knox, en particulier lorsque ce dernier eût perdu sa femme, mais, si l'on ne savait pas qu'ils étaient à peu près du même âge, on pourrait croire qu'il lui parle comme un frère aîné à un frère plus jeune, comme un conseiller à son disciple (1).

L'attitude de Knox est encore plus frappante : il écrit toujours à Calvin avec le plus grand respect, exempt, il tient à le dire lui-même, de toute servilité (2), mais que l'on peut appeler filial, puisque dans une occasion importante il va jusqu'à l'appeler mon père (3). Si nous pouvons en juger par les deux seules lettres de Bèze à Knox qui nous aient été conservées, ce serait plutôt entre ces deux collaborateurs de Calvin que se seraient établis des rapports fraternels, basés sur le sentiment de leur égalité réciproque (4).

Nous savons aussi que Knox profita de son séjour à Genève pour se perfectionner dans la connaissance du grec et étudier l'hébreu dont il avait besoin pour mieux pénétrer le sens des Ecritures (5). J'avoue qu'il me paraît bien difficile de croire que ces études ne lui aient pas été conseillées par Calvin lui-même, et ne lui aient pas été inspirées par le désir de mieux comprendre l'enseignement du grand exégète qui réunissait autour de sa chaire des hommes distingués de tout âge et de tous pays.

Que d'ailleurs Knox ait étudié sérieusement les œuvres de Calvin et s'en soit assimilé la substance, c'est ce que montre sans contestation possible son *Traité de la Prédestination* imprimé en 1560 par Jean Crespin sous ce titre : *Une réponse à un grand nombre de cavil-*

(1) Knox, Œuvres IV, p. 28, 30 : VI p. 75, 77, 94, 98, 123, 124.

(2) Knox, Œuvres V, p. 31.

(3) Knox, Œuvres VI, p. 75, 77, 133-135.

(4) Knox, Œuvres, VI, p. 562-565, 613, 615.

(5) Mac-Crie : Vie de Knox, 1814, I, p. 340. — Hume Brown, I, p. 30. — Macmillan, p. 105.

lations blasphématoires écrites par un anabaptiste, adversaire de la prédestination éternelle de Dieu, réfutées par John Knox ministre de la parole de Dieu en Ecosse (1).

Cet ouvrage, de beaucoup le plus considérable, si ce n'est le plus important de tous ceux que Knox ait écrits, a paru à un moment où il était retourné en Ecosse ; mais il est universellement reconnu qu'il l'a composé à Genève, et terminé à Dieppe en 1559. Un anabaptiste anglais, probablement nommé Cooke, avait publié un pamphlet d'une certaine étendue intitulé : *Réfutation des erreurs des hommes négligents par nécessité* (careless by necessitie), entendant probablement par là ceux auxquels leurs doctrines déterminées ôtent le souci de leur salut. Il fut signalé à Knox par quelques frères pieux parmi ses compatriotes, comme contenant les mensonges et les blasphèmes de Castellion et d'autres hérétiques, et avec la prière d'en préparer une réfutation. Le Réformateur s'en chargea avec confiance bien qu'avec humilité (2). Le résultat de son travail, fut un traité assez long, quelque peu diffus, dans lequel il prend les uns après les autres les arguments de son adversaire, et les expose dans de longues et fidèles citations, pour ensuite les réfuter plus longuement encore dans l'esprit de la prédestination calvinienne la plus complète. De l'avis de tous les historiens, les deux adversaires reproduisent presque complètement les affirmations et les arguments de deux protagonistes de cette lutte grandiose, Castellion et Calvin. Knox en particulier, s'attaque aussi vigoureusement à Castellion qu'à son adversaire anabaptiste, et emprunte fréquemment ses armes aux écrits exégétiques de Calvin, aussi bien qu'à son Institution, à son traité de la Prédestination ou à son écrit contre les Libertins (3). Si grande est alors la conviction de Knox à l'égard de la doctrine qu'il s'est chargé de défendre, qu'il écrit dans sa pré-

(1) Knox, Œuvres V, p. 17-468.

(2) Knox, Œuvres V, p. 24-25.

(3) Knox, Œuvres V, p. 38-39, 41, 124, 126, 168, 178, 182, 229.

face : « Je ne crains pas d'affirmer que aussi nécessaire « qu'est pour nous l'établissement de la vraie foi « dans nos cœurs, une sincère humilité et l'adoration « pour les grâces reçues de Dieu, aussi nécessaire est la « doctrine de la prédestination éternelle de Dieu (1). » Est-il imprudent d'affirmer que pendant son séjour en Angleterre, Knox n'aurait pas accordé une si grande importance à cette doctrine qu'on a appelée avec raison la clef de voûte de l'édifice calvinien ?

Tous ces faits et d'autres encore, me paraissent suffisants pour conclure que Knox a bien pu venir à Genève avec des convictions religieuses nettement réformées, et que, si on avait dû alors le classer dans un groupe spécial, on aurait pu le mettre parmi les Zwingliens, mais qu'il en est reparti, après y avoir subi fortement dans sa théologie l'empreinte de l'homme qui y jouait alors le rôle prépondérant, et y être devenu un calviniste décidé.

Et il l'est resté.

Déjà en 1559 il écrivit à Calvin pour le consulter sur des points délicats de discipline morale et ecclésiastique, et se montra désireux de recevoir le Commentaire sur Esaïe qu'il n'avait probablement pas pu emporter de Genève. (2)

Plus tard, lorsqu'il donna à l'Eglise d'Ecosse sa constitution sous la forme du Livre de la Discipline (*Book of Disciplin*), qui est certainement un de ses plus grands titres à la reconnaissance de ses concitoyens, Knox y fit adopter le catéchisme de Calvin tel qu'il avait été traduit à Genève en 1556. Ce catéchisme fut enseigné dans l'Eglise d'Ecosse jusqu'au milieu du 17e siècle, époque à laquelle on lui substitua les deux catéchismes de Westminster. Et encore le plus populaire des deux (*the shorter Catechism*), rappelle-t-il beaucoup celui de Calvin (2). En même temps (1564) l'Eglise d'Ecosse accepta avec

(1) Knox Œuvres V, p. 35.

(2) Bersier, *Catéchisation*, dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses*, II, p. 697.

quelques additions et variantes l'Ordre du culte dont Knox s'était servi comme pasteur de l'Eglise anglaise de Genève, et qui constitue une reproduction presque exacte de la Liturgie de Genève. Cette Liturgie revisée reçut le nom de *Book of Common Order*, ou parfois *de Liturgie de Knox*. Elle resta en usage dans l'Eglise d'Ecosse jusqu'au premier tiers du 17[e] siècle ; il est juste toutefois d'ajouter qu'elle n'était pas imposée aux paroisses et qu'elle tomba peu à peu en désuétude, même avant son abolition en 1643 (1).

Mais si les formes ne restaient pas complètement semblables l'esprit resta le même; les générations formées par le petit catéchisme, par les prières, et par les écrits de Calvin abondamment répandus en Ecosse devinrent, sous l'impulsion de Knox, des générations calvinistes.

Il nous reste à voir, et ceci sera le sujet d'un article subséquent, quelle fut la genèse des doctrines ecclésiastiques et politiques de John Knox. Cette étude pourra montrer comment le réformateur écossais devint un puritain et le père du puritanisme anglo-saxon.

CHARLES MARTIN, pasteur.

---

(1) Laing dans Œuvres de Knox, VI, p. 281-284

Documents

DEUX NOUVELLES LETTRES DE JEAN SLEIDAN

12 mars 1546 — 10 novembre 1550

Des deux nouvelles lettres de l'historien Jean Sleidan que nous publions plus loin, une seule est véritablement inédite, celle qui est datée du 10 novembre 1550 et adressée au cardinal du Bellay. L'autre a déjà été publiée en 1848 par Champollion-Figeac dans la collection des *Documents historiques inédits*, tome IV, p. 480-481. Mais, outre que l'éditeur l'a donnée sans référence et d'une manière défectueuse, cette lettre est comme restée enfouie dans cette collection et n'est pas parvenue à la connaissance du savant qui a édité la correspondance de Sleidan, H. Baumgarten (1). C'est pourquoi nous avons cru qu'il n'était pas inutile de reproduire ensemble ces deux lettres, en les accompagnant de quelques éclaircissements.

I

Dans les derniers mois de 1545, Sleidan avait été mêlé, avec Jean Sturm, Jean de Niedbruck et Louis de Bambach, aux négociations qui se poursuivirent près de Calais entre les rois d'Angleterre et de France pour arriver à la conclusion de la paix ou tout au moins d'une trêve (2).

(1) Hermann Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*, Strasbourg, 1881, in-8.

(2) Voir sur ces négociations l'étude de G. Salles, *Une médiation des protestants d'Allemagne entre la France et l'Angleterre au milieu du XVIe siècle.* Paris, 1899 et A. Hasenclever, *Sleidan Studien. Die Entwicklung der politischen Ideen Johann Sleidans bis zum Iahre* 1545. Bonn, 1905.

Ces négociations échouèrent. Le 26 janvier 1546, Sleidan revint à Strasbourg d'où il repartit pour Francfort où s'étaient réunis le landgrave de Hesse et quelques uns des princes de la ligue de Smalkalde. Le 3 février, Sleidan et Niedbruck rendirent compte de ce qui s'était passé à Calais (1). Le 9 mars, il retournait à Strasbourg et c'est alors que Jean Sturm lui communiqua les nouvelles reçues de France et les calomnies que l'on y colportait sur l'attitude, à Francfort du secrétaire de la ligue. Sleidan, racontait-on, aurait répété à Francfort certains propos tenus par François I[er], d'après lesquels le roi de France rejetait sur les Allemands la responsabilité de l'échec des négociations (2). Vexé, François I[er], éclata en reproches contre Jean du Bellay, le protecteur de Sleidan, et lui enjoignit d'adresser à celui-ci une sévère remontrance. A cette nouvelle, Sleidan s'empressa d'écrire le même jour, 12 mars 1546, deux lettres à Jean du Bellay, dans lesquelles il protestait avec énergie contre ces calomnies et se déclarait plus ému à la pensée de l'injure faite au cardinal que de la sienne propre (3). Bien que son attention fût alors presque tout entière absorbée par les préparatifs de son prochain mariage, il se montrait prêt, au besoin, à se rendre à la cour de France pour confondre ses calomniateurs. Avant, il voulait tâcher de satisfaire le Roi : il envoyait à Jean du

(1) Voir les lettres adressées de Francfort à Jean du Bellay, le 6 février, et à Paget, le 9, dans Baumgarten, *op. cit.*, numéros 66 et 67, p. 120-122.

(2) Sleidan au landgrave Philippe de Hesse, 15 mai 1546, dans H. Baumgarten, *op. cit.* n° 74, p. 132-135.

(3) H. Baumgarten, *op. cit.*, numéros 68 et 69. Sleidan écrivait dans la seconde lettre, le soir du 12 : « Quænam est ista nova calumnia ! Quid dicam, quid excusem, ubi incipiam, nescio. Ad Regem scribo et exemplar ad te mitto. Quicumque illi sunt delatores, indigni sunt quos terra ferat, qui solem inspiciant. Ego pro lacrimis non possum plura, quas mihi excutit non mea privata, sed quæ tibi facta est hoc ipso injuria. Sed obsecro, ut sis forti animo. Si Regi non satisfacit hæc mea epistola, nominentur delatores, sistamus simul coram Rege et subeamus utrinque pœnam calumniae et culpae, in quamcumque partem illa inciderit... »

Bellay un double de la lettre qu'il adressait en même temps à François Ier. Voici cette lettre, écrite tout entière de la main de Sleidan, d'après l'original conservé dans les papiers recueillis par Fevret de Fontette, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, fonds Moreau, vol. 737, f. 235-236.

Sleidan au Roi.

Sire, le vingt et sixiesme jour de janvier nous vinsmes en ceste ville, de nostre voyage, et après avoir faict la relation devant le Sénat de ceste ville, nous partismes bientost après et vinsmes à Francfort le troisiesme jour de febvrier sur le soir, et après soupper le Lantgraff (1) nous donna audience et y estoit présent messire Jacques Sturm (2) et fusmes avec luy environ trois heures. La relation fut faicte par le docteur Bruno (3), bien fidellement et à la bonne foy, sans rien dissimuler ; et le lendemain en fut faict autant publiquement devant les ambassadeurs des Estatz protestans (4). Sur quoy ilz feirent incontinent dépescher une lettre à vous, Sire, en vous remerciant du bon vouloir envers eulx, que leur avoit esté par nous déclairé. Et pour ce que suis serviteur de toute la Ligue, la charge me fut donnée de coucher ladite lettre. Cecy faict, je m'en allois incontinent au pays pour donner ordre à mes affaires à cause de mes nopces, qui seront icy lundy prochain. Mon retour du pays en ceste ville fut le neufviesme jour de ce moys, et sitost que j'estois arrivé, je trouvay de bien pouvres et mauvaises nouvelles en mon endroict ; c'est assçavoir qu'on vous avoit faict rapport de moy comme si j'avois faict en public et en particulier faulse relation de vous, Sire, et du traicté auquel avions esté commis, ainsi que j'ay peu veoir par la lettre de Mgr. le cardinal du Bellay. Sire, de paour de vous

(1) Philippe de Hesse.

(2) Jacques Sturm était le véritable chef du magistrat de Strasbourg. Voir sur lui la notice d'O. Winckelmann dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, XXXVII 5-20.

(3) Ce nom désigne Jean de Niedbruck ; c'est le beau-père de Sleidan.

(4) Dans sa lettre à Paget du 8 février, Sleidan écrit : « Referebat autem dominus Bruno et ita quidem ut privati affectus nullam daret significationem. Postridie verba fecit in eandem sententiam in pleno senatu legatorum protestantium... »

ennuyer par trop longue lettre, je respondray en peu des parolles. Ce m'est une fascherie bien grande que ne peus sçavoir les autheurs de ceste calumnie. Mais autant y a, combien que je soye serviteur advoué de toute la Ligue des protestans et cytoien de ceste ville, ce nonobstant, je suis résolu et prest quand bon vous semblera de me transporter par devers vous, Sire, et respondre face à face ausdicts rapporteurs, quelz que soient, et là où je ne seray trouvé tout entièrement innocent de ce qu'ilz m'ont voulu mectre sus, je suis content que faciez de moy tout ainsi comme pourriez faire de vos propres subjectz, estans trouvez coulpables en tel cas.

Je ne sçaurois dire autre chose et la grande angoisse de cueur où je me trouve, ensemble le grand tort qu'on me faict m'empeschent d'escrire plus amplement. Le Lantgraff mesmes, messire Jaques Sturm, le vichancelier de Saxen et les gens du duc de Wirtemberg en peuvent tesmoigner de ce que je leur ay dit en privé et particulier. Car publiquement il n'y a eu que le docteur Bruno qui ayt parlé comme dit est. Au surplus, je vous supplie me faire ce bien que je puisse avoir réparation de mon honneur contre ceulx qui l'ont voulu blesser par ung si faulx et meschant rapport. Car je me gouverneray tousjours de sorte que ceulx qui m'ont recommandé à vous ne sçauroient estre aucunement blasmez, sinon par envie. Ce me seroit ung grand réconfort si par ce présent porteur, je pouvois avoir quelque congnoissance de vostre vouloir. Et sur ce prieray le Créateur, après m'avoir très humblement recommandé en vostre grâce, Sire, de vous donner longue et heureuse vie. De Strasbourg, ce jeudy le XIIe jour de mars l'an 1546.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

JOAN. SLEIDANUS.

Cette lettre, ainsi que les deux autres adressées à Jean du Bellay furent confiées à un homme sûr, Gaspard Gamaut. Malheureusement ce dernier tomba malade de la fièvre à Metz et c'est finalement le sieur de Saint-Ayl (1) qui les remit au cardinal. Il est probable que la lettre

(1) Sur ce personnage, Etienne Lorens, sieur de Saint-Ayl, voir les deux articles de M. H. Clouzot : *Les Amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre du bailli au bailli des baillis* et *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl*, dans la *Revue des Etudes Rabelaisiennes*, 1905, p. 156-176 ; 350-366.

de Sleidan ne fut pas transmise à François Ier. Dans un court billet du 23 avril suivant, en effet, Jean du Bellay fit un reproche à Sleidan d'avoir, en se disculpant, désigné nommément son beau-père. Sleidan s'expliqua dans une lettre du 27 avril que nous possédons et, conformément au désir de son protecteur, il écrivit à François Ier une nouvelle lettre dans laquelle il ne parlait pas de son beau-père ; il recommandait en terminant de la transmettre directement au Roi. Sans doute Jean du Bellay s'acquitta de la commission ; toujours est-il que cette seconde lettre du 27 avril à François Ier n'a pas été retrouvée. Nous ignorons également si Sleidan obtint satisfaction et quelle suite fut donnée à cette affaire où il semble qu'on ait à la cour de France voulu atteindre plutôt Jean du Bellay que Jean Sleidan, et, en brouillant le Roi avec les Allemands, compromettre le crédit de celui qui s'en faisait en France le défenseur.

II

La seconde lettre, entièrement inédite, est de date un peu postérieure et adressée à Jean du Bellay qui venait de rentrer en France après un séjour de près de trois ans à Rome. Sleidan était resté en correspondance avec son protecteur et il lui envoyait de temps en temps des nouvelles d'Allemagne. Malheureusement, entre 1547 et 1550, très peu de ces lettres nous ont été conservées. Baumgarten n'en a retrouvé que trois (2), une du 25 janvier 1547, une autre du 1er décembre 1548, la troisième du 13 décembre 1550, c'est-à-dire postérieure à peu près d'un mois à celle que nous publions et dont le texte est à la Bibliothèque Nationale, fonds Dupuy, vol. 490, f. 11.

(2) Voir *op. cit.*, numéro 78, p. 140-142 ; n° 83, p. 145-147 ; n° 87, p. 150-151.

Jean Sleidan au Cardinal Jean du Bellay

Je vous ai écrit le premier de ce mois, et donné la lettre à Vermiscet (1) qui devait la remettre à Moreau (2). Comme je sais que tel est votre désir, je n'ai pas voulu laisser partir ce courrier-ci sans un mot de moi. Ceux de Brême, convoqués à Augsbourg (3) par les princes d'Empire le 2 novembre, ont répondu qu'ils viendraient pourvu qu'il leur soit permis de conserver leur foi et leur liberté. Ceux de Magdebourg considérant qu'on leur a déclaré la guerre, guerre dont la responsabilité d'après celui qui la dirige (4) remonte à l'Empereur et aux Etats de l'Empire, et que l'armée ennemie est dans le voisinage de la ville, affirment qu'ils ne viendront que si les troupes sont rappelées et si leurs députés sont autorisés à en référer de toute chose, auprès d'eux, car on leur avait commandé de donner à leurs délégués plein pouvoir de décider. A peu près au même temps que cette réponse fut lue à Augsbourg, arrivèrent les envoyés des chanoines de Magdebourg (5). Ils se

---

Jean Sleidan au Cardinal Jean du Bellay

Sal. Calendis hujus mensis ad te scripsi, literas dedi Vermisceto, is ad Moreum. Quoniam ita placere tibi video, ne hunc quidem etiam sine meis ad te volui abire. Bremenses a principibus Imperii citati Augustam ad alteram novembrem responderunt se venturos, ita tamen ut doctrinam ipsis retinere salvam et libertatem liceat. Magdeburgici, quoniam ipsis nuper illatum sit bellum ejusque dux authorem Cæsarem et ordines Imperii profiteatur, deinde quoniam exercitus proxime sit ad urbem, aiunt non se posse venire, nisi removeantur copiæ et nisi legatis ipsorum liceat rem omnem ad ipsos referre. Nam jussi fuerunt integram potestatem decernendi dare suis legatis. Et sub idem tempus quo haec illorum scripta fuerunt Augustæ recitata, venerunt legati canonicorum Magdeburgicorum : hi gravissime illos ad Cæsarem et principes accusarunt, eos hoc solum spectare quemad-

(1) Vermiscet, serviteur de Jean du Bellay, cf. B. N. fr. 5146 f. 136.

(2). Jean Moreau, secrétaire de Jean du Bellay.

(3) La diète d'Augsbourg avait été ouverte le 26 juillet.

(4) Maurice de Saxe.

(5) Voir un extrait des Mémoires envoyés à Augsbourg par les chanoines de Magdebourg dans Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, trad. Paris. III, p. 700.701.

plaignirent vivement à l'Empereur et aux princes et accusèrent les gens de Magdebourg de chercher seulement à renverser par ce moyen le conseil supérieur et à exciter un soulèvement populaire par toute la Germanie. Ils demandent en conséquence, puisque près de trois mille personnes ont déjà péri, que maintenant on conduise le siège de manière à ne leur laisser aucun espoir de secours. Jusqu'à présent, même dans le voisinage, le peuple est tranquille et attend la fin de la guerre ; aussi les princes doivent-ils se préoccuper de voir comment on pourra dès maintenant retenir l'armée et assurer le juste châtiment des coupables. Il ne faut pas laisser passer l'occasion, car autrement le soldat licencié pourrait se joindre au populaire soulevé, ce qui serait dangereux non seulement pour les habitants du voisinage, mais encore pour toute la Germanie.

Au reste, le duc Maurice, a pris à son service les troupes qui naguère, sous la conduite du duc de Mecklembourg (1), battirent les gens de Madgebourg et avec elles, il assiège presque la ville. Il a encore ajouté à ces forces quelques milliers d'hommes, fantassins et cavaliers. Aussi saurons-nous dans peu de temps ce qu'il en adviendra : il y a environ douze jours de marche d'ici à Magdebourg. La diète d'Augsbourg se poursuit ; l'Empereur de-

---

modum et magistratum superiorem dejiciant et popularem in Germania seditionem excitent. Petunt ergo, quandoquidem nuper cæsi sint ad tria millia, nunc etiam sic obsideantur ut subsidium nullum eis sperare liceat : vulgus etiam in vicinis locis adhuc conquiescat et exitum belli expectat, ut principes rationem ineant quemadmodum exercitus jam coactus retineri et facinorosi illi pro merito possint affligi ; non esse prætermittendam hanc occasionem, nam alioqui fore ut miles dilapsus adjungat se forte illis quod ipsum futurum sit perniciosum non ipsis tantum vicinis, verum etiam toti Germaniæ.

Cæterum dux Mauritius copias illas quæ cladem nuper intulerunt Magdeburgicis, Mekelburgio duce, traduxit ad se et iis propemodum obsidet urbem et hæ ipsæ copiæ millibus aliquot auctæ sunt tam equitum quam peditum. Itaque brevi audiemus quid fiat. Distat hinc Magdeburgum circiter XII dierum iter. Conventus Augustæ continuatur et Çæsar urget concilium et Roma nun-

(1) C'est le 22 septembre précédent que Georges de Mecklembourg avait taillé en pièces les gens de Magdebourg. Voir les *Commentaires* de Sleidan, éd. de Francfort, 1785, III, p. 212-214.

mande instamment le concile et de Rome on annonce qu'une nouvelle session se tiendra au Carême prochain. Cependant on dit que le roi de France n'approuve pas le lieu du concile, Trente ; mais comme on y discutera surtout des questions de dogme, on pense qu'il ne fera pas d'opposition. Voilà à peu près tout pour le moment. Répondez-moi si vous avez reçu mes lettres, et gardez mon souvenir. Je serais heureux de recevoir quelque lettre de vous au plus tôt, à la Noël prochaine. Adieu (Strasbourg) 10 novembre 1550. Répondez-moi je vous prie.

Votre tout dévoué,
que vous connaissez (JEAN SLEIDAN).

Tout repose sur vous seul. Voyez s'il vous plaît, quelle ligne de conduite ferme et continue il y a à suivre désormais, comme naguère. —

---

ciatur in quadragesima rursus fore sessionem. Et quanquam Galliæ rex dicitur non probare concilii locum, Tridentem, tamen quoniam de dogmate potissimum agetur ibi, putatur non repugnaturus. Hæc fere sunt de quibus in hoc tempore possum. Rescribe an meas accipias et mei memoriam serves. Ad proximum Natalem cuperem sane in primis aliquid abs te.

Vale. X nov. 1550. Oro ut rescribere digneris.

Omnia tibi uni. Si placet, vide quæ ratio firma et continua posthac iniri possit, ut nuper etiam.

Tibi devotiss. quem nosti.

Au dos Amplissimo cardinali,
BELLAIO,
ad manus proprias.

Le 13 décembre suivant, Sleidan écrivait encore à Jean du Bellay. C'est la dernière lettre adressée au cardinal que Baumgarten ait retrouvée. Dans ce qui subsiste de la correspondance ultérieure de l'historien allemand on ne rencontre plus aucune mention de Jean du Bellay.

V.-L. BOURRILLY.

UNE LETTRE DE JACQUES DE JULIEN

1690

Un jeune homme de grand appétit et — la suite le montra — de conscience plutôt légère, c'était Jacques de Julien, d'Orange, ancien page du futur Guillaume III. « Il avait eu le malheur, dit l'abbé Louvreleuil, de recevoir avec la vie une éducation hérétique » (1), mais ce malheur-là, il sut le réparer avec bénéfice. C'est encore le même abbé qui nous apprend qu'aussitôt rentré en France et dès qu'il se vit, grâce à sa conversion, « catholique et brigadier d'armée, il se dévoua aux exercices de l'Eglise romaine et au service du roi. » Un portrait, brossé par Rossel d'Aigaliers (2), nous fait pénétrer plus avant dans l'intimité de cet intéressant néophyte. Julien nous dit-il, « donne autant de marques qu'il peut qu'il a changé de bonne foi ; par exemple, il ne se met jamais à table sans faire le signe de la croix, il ne mange point de la chair les jours maigres, sans assurer les assistants qu'il est indisposé » mais... « il jure Dieu d'une si terrible manière et si fréquemment, qu'il n'est point d'homme qui puisse soupçonner qu'un tel blasphémateur soit capable de remords pour avoir préféré son intérêt à la religion ». — Voilà le dévot que ses cruautés dans les Cévennes ont fait — ou peu s'en faut — vénérer comme un saint.

Officier réfugié après la Révocation, il erra « de Venise en Allemagne, et de là en Hollande, et d'Hollande en Suisse, et de Zurich à Genève ». A la fin de 1690, il était lieutenant-colonel, et en Piémont avec les Vaudois. La vie ne devait pas être facile à ses côtés, si l'on en juge par la lettre que nous publions plus loin, et dont l'original autographe — huit pages d'une écriture nette et serrée —

(1) *Le Fanatisme renouvelé* (édition d'Avignon, 1868), I, p. 64 et suiv. — C'est à Julien que l'abbé Louvreleuil dédia le tome II de son ouvrage, comme à « un autre Hercule qui a brûlé toutes les têtes de l'Hydre ».

(2) *Mémoires* (édités par G. Frosterus, 1866), p. 34.

se trouve aux archives nationales d'Angleterre (1). Cette lettre adressée à Coxe, ambassadeur d'Angleterre en Suisse, ne précéda que de bien peu le départ de Jacques de Julien, qui se retira d'abord à Genève, d'où il rentra en 1694 en France, où l'attirèrent une offre d'emploi dans les armées royales, une pension — et une promesse d'avancement. Tout cela valait bien une messe. Ecoutons encore l'abbé Louvreleuil (2) : « La rapidité de sa fortune, conclue-t-il, est une preuve bien forte de son mértie extraordinaire, surtout sous un règne où l'on ne s'attache qu'à récompenser la valeur ». C'est ainsi qu'à Mende, en 1704, on dissertait de ce qui se passait à la Cour de Louis XIV....

La *France protestante* (VI. p. 101) attribue la défection du chatouilleux lieutenant-colonel au fait que le duc de Savoie, Victor-Amédée, « l'avait mal récompensé de ses services ». On verra ci-après que Julien, dans sa lettre à l'ambassadeur Coxe, ne se plaint à aucun moment de la conduite du duc de Savoie à son égard. Bien au contraire. La cause déterminante du conflit qui s'éleva entre Julien et son collègue le lieutenant-colonel Mallet fut une question de préséance. C'est parce qu'on lui « disputait le pas » qu'il donna libre cours à sa mauvaise humeur. Il ne nous appartient pas de décider entre les deux officiers — chose que ne crut pas devoir faire l'ambassadeur lui-même, qui se borna à écrire à son ministre : « Tout est en désordre en Piémont (3).

(1) *Record Office — Switzerland.* General corresp. 1689-90, n° 7.

(2) *Loc. cit.*

(3) Le même dossier du *Record Office* renferme une lettre, également autographe du lieutenant-colonel Mallet à l'ambassadeur, datée du 5 décemb. 1690. Il y demande, lui aussi, à retourner à son régiment, en Hollande, pour apaiser « tous les désordres qu'il peut causer. » — « Si j'avois veu, dit-il, le brevet de Monsr. de Julien lorsque V. E. eut « la bonté de me donner le mien, j'aurois pris la liberté de luy représenter « que l'on n'avoit jamais fait deux lieutenants-colonels dans un régi- « ment avec deux brevets dattés d'un mesme jour. Monsieur le marquis de « Parelle [lieutenant général et commandant des troupes ducales], qui « qui nous comande tous, me rendra justice sy mon intérest particulier a « jamais retardé pour un moment le service du roy. » La lettre de Mallet est loin d'avoir le ton acerbe de celle de Julien. — Quant à l'ambas-

Julien, rentré en grâce auprès de Louis XIV, grâce à son abjuration, fut choisi par Bâville, en 1698, pour empêcher les protestants languedociens d'aller assister au culte d'Orange après la paix de Ryswick. Il se révéla, dans cette mission de confiance, l'homme impitoyable qui devait être tout naturellement désigné, cinq années plus tard, pour présider à la dévastation des Cévennes. Ce fut le chef-d'œuvre de sa carrière militaire, et l'action d'éclat qui lui valut, en 1704, le brevet de lieutenant-général. Julien, Montrevel et Bâville étaient dignes de s'associer pour l'écrasement des populations cévenoles, car chacun d'eux portait en lui une âme de tortionnaire, que ne gênait aucun scrupule et n'arrêtait aucune iniquité.

P. FONBRUNE BERBINEAU.

De Barcelonne[tte], le 6e décembre 1690.

Monsieur,

Vostre lettre du 25 et du 15 du mois d'octobre, que j'ay resceüe seulement hier au soir des mains de Mr de Loches, m'a extrêmement surpris et en mesme temps bien chagriné ; quoy Monsieur, depuis l'heure de mon départ de Thonon jusques à ce moment je n'ay ressenty que traverses, mauvais traitemens, duretés que j'ay enduré patiemment sans discontinuer à faire mon devoir, et vous m'accusés par la vostre que, par des divisions particulières, je suspendois le service de S. M. (1). Je vois bien que des fourbes et des scélérats ont informé V. E. de tout ce qui n'est jamais entré dans ma pensée, et je veux bien vous mander par celle-cy que rien au monde ne me faira jamais biaiser, ny détourner de la route que tient un homme d'honneur, et si je ne ressentois pas un zèle et un attachement inviolable pour les interests et le service de S. M. je ne le témoignerois pas ouvertement ; je ne

sadeur Coxe, il transmit purement et simplement les deux lettres au ministre anglais, en les accompagnant de cette note : « I just recd ye (the) « 2 inclosed letters from lieut. coll. Julien and lieut.-coll. Mallet and have « not ye (the) allowance of ye (the) Post to puse ym (them) perfectly, but « thought it best to incluse ym (them) to yr (your) Ldp (Lordship). The « latter desires leave to returne into Holld. — All things are in desorder « in Piedmont. »

(1) Le roi d'Angleterre.

scay pas ce que sçait (c'est) que trahir mes sentimens ; je n'ay point mandié l'employ dont on m'a honnoré, rien au monde ne m'a obligé à l'accepter que l'affection et le zèle pour le roy ; c'est ce qui m'a fait venir de bien loin (1) et quitter un bon emploi, et je m'étonne que V. E. me marque dans sa lettre ces propres termes, qu'il est bien surprenant que des personnes qui témoignent tant d'ardeur pour les intérests de S. M. et pour ceux de la bonne cause, souffrent que leurs disputes particulières portent du préjudice aux uns et aux autres ; en quoy, je vous prie, ay-je porté préjudice au service des souverains que je sers, ceux qui ont esté en ces païs témoins de ma conduite et de mes actions ne parlent pas comme V. E.

Je vois bien que l'organe de M. Vandermeer (2) a inspiré les sentimens desavantageux que vous avez conceu de moy ; je scay ce que j'ay fait, et je souhaite que tous ceux qui ont l'honneur de servir le roy le facent avec tant d'aplication, et que ce personnage qui a osé vous mander que je n'avois pas voulu accepter l'expédient proposé par S. A. R. (3) n'eust imposé que cette seule fois à la vérité, au lieu d'avoir mis nos officiers et nos soldats dans le plus triste et pitoyable estat qui sera jamais ; aussy est-il regardé parmy nous comme un émissaire de la France et un homme suspect à tout nostre corps ; effectivement sa conduite est si criante que je ne m'étonne point si on en fait de pareils jugemens, je laisse au sang de ces malheureux qui sont péris dans les vallées, à Suse, et qui périssent dans ces neiges faute de souliers, chemises et autres choses qui leur manquent, sans compter l'argent, à demander vengeance à Dieu et au roy ; et, en attendant, je le laisse aux remords de sa conscience, s'il en a assés pour se repentir de ses duretés et barbaries, et sans parler plus longtemps sur son sujet, j'ose vous demander, Monsieur, qu'est-ce que j'ay fait pour arrestor le service du roy ; n'ay-je pas asseuré plusieurs (fois) S. A. R. qu'aucune sorte de dispute n'arresteroit un seul moment le cours de son service ny celuy des alliés ; n'ay-je pas tenu ma parole à S. A. R. ? Je suis seur qu'elle est satisfaite de moy ; et je m'en vay vous mander mot pour mot ce qui s'est passé à Thurin.

(1) MM. Haag (VI, 101) disent : d'après A, Court, (*Hist. des Cévennes*, I, 197), qu'il venait d'Irlande, où il avait accompagné Guillaume d'Orange. Toutefois on remarquera que Julien, à la fin de sa lettre, donne, sur ses antécédents, des détails qui semblent contredire cette assertion.

(2) Envoyé extraordinaire de Hollande à Turin.

(3) Le Duc de Savoie.

S. A. R. voyant des commissions du roy signée d'un mesme jour, ne voulu point prononcer et fit dire qu'elle souhaitteroit seulement qu'entre nous, on trouva moyen pour que nous fussions l'un et l'autre contents jusques à la décision de S. M. ; en suite de cela, un jour, accompagnant ce prince à Moncaillier (1), il me parla avec sa douceur ordinaire en ces termes : « Monsieur, parlés moy en amy sans vous contraindre ; si je vous faisois proposer un expédient, l'accepteriés-vous sans chagrin ? » — Je répondis : « Monseigneur, V. A. R. peut m'ordonner, et je souscriray à tout ; mais pour des expédients acceptés sans chagrin, il me seroit impossible, m'estant trop dur de me voir traverser par un autre sans raison ». Là-dessus, S. A. R. me réplique, « Hé bien, Monsieur, je ne veux pas vous donner le moindre chagrin, mais au moins promettés moy que le service du roy et le mien n'en souffrira pas dans les occasions. Je n'exige que cette parole de vous ».

Voilà, Monsieur, la pure vérité ou Dieu me punisse si je mends ; après cela, on ose vous mander que j'ay rejetté les ordres de S. A. R. ; j'ay toujours demandé quelle voulu ordonner et elle n'en a rien voulu faire, et j'ay déclaré de plus en plus que pour ce qu'on m'avoit promis, il estoit juste qu'on me le tint, que cependant si la cour en ordonnoit autrement, je suppliois au moins qu'on me permît de me retirer, car, pour servir davantage, on ne le croiroit pas, du moins ceux de qui j'ay bien l'honneur d'estre connu.

Je scay bien que MM. Malet (1) et Vandermeer ont remué ciel et terre pour que je consentisse à l'alternative ; mais leur piège est trop lourd et trop grossier pour y donner dedans ; le roy n'a qu'à commander et, en attendant, ma teste répondra si son service en souffre ; je ne vois pas trop qu'on s'empresse fort, lorsque l'occasion se présente de prendre ma place, lorsqu'il faut aller en détachement ou à l'avant-garde ; alors personne ne dispute le pas ; mais en pleine paix, c'est leur affaire ; ha, si je n'étois pas lié par des raisons qu'il est aisé de deviner, je traverserois plus aisément qu'on ne croit ceux qui veulent me donner du chagrin ; revenez, Monsieur, je vous conjure, des préventions désavantageuses qu'on vous a inspiré, je suis homme d'honneur et je puis aller partout la teste levée ; les fausses démarches n'ont jamais esté familières à mon naturel ; du reste, Monsieur, je crois que vous n'avés à cœur que le bien du service du roy, et je vous engage ma foy et mon honneur que jamais la dispute que j'ay avec le Sr Malet

(1) Montcallier.
(1) Lieutenant-colonel.

ne s'y opposera en aucune façon ; que sert de vous promettre ce que toute la terre ne sçauroit me persuader, je ne suis point né pour faire une bassesse et je sacrifierois plustost mille vies que d'en estre seulement soubçonné.

J'eus l'honneur de vous escrire assés au long dans le mois d'Aoust, vous renvoyâtes ma lettre à M. Vandermeer, et pour ne vous cacher point ma pensée, il vaut mieux que les amis de M. Malet, en me procurant un passedroit inouy, obtiennent en mesme temp de S. M. une démission en ma faveur ; aussy bien V. E. m'accuse que je manque de zèle pour son service, d'autres rempliront mieux ma place, et moy j'iray jouir ailleur de quelque douceur que je n'ay asseurément point goûtée en ce païs ; non que je ne sois plus que content et satisfaits du traitement de S. A. R. elle m'a comblé de mille marques de son estime et de son affection; mais certes, Monsieur, je n'ay veu que désolation devant mes yeux dans nos troupes, plaintes perpétuelles, misères outrées et mille choses auxquelles peut-être j'ay assés bien remédié pour m'atirer quelque remerciement au lieu des reproches que V. E. m'en fait ; je suis réfugié, j'ay mangé 500 escus pour courir de Venise en Allemagne, et de là, en Hollande, et d'Hollande en Suisse et de Zurich à Genève pour servir mon roy ; je me suis attaché à dresser un nouveau bataillon avec des peines que tout le monde a aperceu, j'ay avancé à mes soldats une somme assés honnête pour leur entretien, empruntant de mes amis et engageant jusques à mes nippes ; j'ay adoucy autant que j'ay pu les mécontents; je suis en arrière de 4 mois de payes ; et avec tout cela m'aves-vous veu plaindre ; ay-je escrit un mot de mes interest particulier ; M. Malet vient me traverser et, bien loin d'estre sous mes ordres dans le régiment de Loches, il prétend me commander ; c'est une affaire d'honneur, je m'en plainds et me rescrie hautement, on me blasme, on m'accuse d'aller contre le service du roy, on prétend qu'il y a de la roideur et de l'opiniâtreté ; au nom de Dieu, Monsieur, que l'on me laisse dans mes droits et dans mes justes prétentions ou qu'on me donne ma démission.

Je ne scay pas sur quoy des particuliers prennent à charge de m'insulter lorsque S. A. R. et toute sa cour donne assés à connoistre que je ne suis pas un visionnaire ny un officier entièrement inutile. J'ay tâché jusques à présent de passer dans le monde pour avoir un Zeu de raison et beaucoup de franchisse et de sentimens d'honneur. J'ay fait mon possible pour cultiver l'estime et l'amitié des personnes de mérite comme vous, je pensois y avoir réussy, cependant je vois tout le contraire ; je ne scay par quel malheur,

mais il ne faut pas que pour M. Vandermeer, qui s'atire par sa détestable conduite l'horreur et le mépris de toute la terre, je sois la victime et privé de vos bonnes grâces ; qu'il se souvienne que je peux le perdre auprès du roy, et je ne seray pas le seul qui pourra luy rendre de meschands offices ; je ne puis continuer cette lettre, qui n'est desjà que trop longue, et tous les chagrins que je ressends de voir la misère où les soldats et les officiers sont et où je suis moy-mesme, me rongent si fort que, joints avec le déplaisir que je rescois en lisan votre lettre, ils pourraient bien me rendre méconnaissable à moy-mesme.

De grâce, Monsieur, ne desesperés pas un cavalier qui n'a rien fait pour s'atirer ce traitement ; peu de gens poussent si loin que j'ay fait la fidélité et le zèle pour son roy ; c'est tout ce que je puis vous dire, en vous asseurant que je suis pourtant, avec respect et attachement,

Monsieur,

Vostre très humble et obéissant serviteur.

Jacques de Julien.

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ETAT À AULAS (GARD), EN 1796

Les pièces qui suivent sont empruntées à un recueil considérable de copies diverses prises par M. F. Teissier, d'Aulas (arrondissement du Vigan, Gard) pour sa curiosité personnelle, recueil que nous avons acquis après sa mort. Elles offrent, à l'heure actuelle, un intérêt particulier.

Au début de 1795, le pasteur de qui dépendaient les protestants d'Aulas était Louis Lagarde. Originaire de Garrigues (Gard) et proposant en 1763 au Bas Languedoc, c'est sous le su nom de Genolhac qu'il avait d'abord étudié à Lausanne, puis avait exercé successivement le ministère en Vivarais (1768-1772), au Bas Languedoc (1772-1777) et enfin autour de Montauban (1).

La Révolution le ramena dans sa province d'origine. Il était à Aulas en juillet 1789, un peu avant la mort du

(1) Voir E. Hugues. *Les Synodes du Désert*, tomes II et III.

pasteur Paul Marazel, auquel il avait succédé. Il était, à cette date, marié avec Madeleine Gal Ladevèze, fille du pasteur du Vigan. Le registre de Lagarde se termine en 1692, et nous perdons sa trace pendant la Terreur, jusqu'au décret du 11 Prairial an III (30 mai 1795) qui consacrait la liberté des Cultes.

La loi nouvelle abandonnait aux communes les églises et leur laissait le soin de régler les heures de service lorsque des confessions différentes disposeraient du même édifice. Le décret exigeait seulement des ministres du culte la soumission aux lois de la République. Le pasteur Lagarde, usant de son droit, se présenta quelques mois plus tard, quand la tranquillité parut assurée, devant la municipalité d'Aulas :

Aujourd'hui vingt neuf fructidor, l'an III [16 sept. 1795] est comparu Louis Lagarde, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le Ministère d'un Culte connu sous la dénomination de Protestant dans l'étendue de cette Commune et a requis qu'il lui soit donné Acte de sa soumission aux Lois de la République de laquelle déclaration il lui a été donné Acte, conformément à la Loi du 11 prairial dernier, et a signé avec nous secrétaire.

BAUZILLE. LAGARDE.

Un nouveau décret du 7 vendémiaire an IV [29 septembre 1795] ayant rendu plus rigoureuse la forme du serment, en raison de l'attitude violente des nombreux prêtres non assermentés revenus en France après la chute de Robespierre, le pasteur se présenta une seconde fois à Aulas.

L'an Quatre de la République Française une et indivisible et le vingt-six Vendémiaire [8 octobre], présens les Citoyens Berger maire, Finielz, officier municipal et Escot procureur de la Commune d'Aulas, s'est présenté le Citoyen Louis Lagarde, ministre du Culte Protestant qui nous a dit vouloir se conformer au Titre trois du décret sur la Police extérieure des Cultes, sur la garantie civique des Ministres, et en conséquence a fait la déclaration dont la teneur suit :

Je reconnais que l'Universalité des Citoyens Français est

le Souverain, et je promets soumission et obéissance aux Lois de la République.

Nous lui avons donné acte de cette déclaration, et a signé avec nous...

Lagarde voulait sans doute reprendre, comme avant 1792, les assemblées en plein air. Mais le décret du 7 vendémiaire « interdisant les cérémonies du culte hors de l'enceinte des édifices choisis pour leur exercice », le pasteur, inquiété par la municipalité, et particulièrement par le citoyen Henry Dunal, président de l'Administration municipale du canton d'Aulas, « athée prononcé », fut mis en demeure d'obéir strictement à la loi. De là la requête suivante :

Liberté *Egalité*

Le citoyen Lagarde aux citoyens composant l'Administration municipale du canton d'Aulas.

Citoyens,

Au nom de la Loi qui consacre la Liberté des Cultes, je vous requiers de désigner le lieu où doit se célébrer le Culte protestant, à Bréau, à Mollières et à Aulàs ; vous deves avoir vu ma soumission dans votre registre, et de plus, affichée dans l'intérieur de l'Eglise d'Aulas. Salut et Fraternité,

LAGARDE, *pasteur*.
Vigan 4e floréal 4e républicaine,
[24 avril 1796].

La réponse ne tarda pas :

Liberté *Egalité*

Extrait des registres de l'Administration municipale du canton d'Aulas.

Séance publique du dixième floréal l'an quatrième de la République Française une et indivisible [30 avril], présens les citoyens : Henry Dunal président, Jean-David Quatrefages, François Reboul, Jean Vidal, Jean Maurin, Pierre Nouzeran, Jean-François Parlongue, administrateurs.

Et le citoyen Jean-Louis Bauzille, commissaire du Directoire exécutif.

L'administration du canton, vu la loi du septième vendémiaire dernier, sur l'exercice de la police extérieure des Cultes et la lettre écrite à l'administration par le Citoyen Lagarde du Vigan, par laquelle il demande la désignation d'un lieu dans les communes d'Aulas, Bréau et Molières pour y exercer le culte protestant. Considérant que dans les différentes communes il y existe deux espèces de cultes, l'un dit catholique, et l'autre protestant, que dans chacune desdites communes il y a une ci-devant Eglise qui peut servir à l'un et à l'autre, en déterminant les jours et les heures de ces différents cultes, et qu'il paroit juste d'avoir égard à la réclamation dudit Lagarde, à la charge par lui et les autres ministres de quelque culte que ce soit de se conformer à ladite loi.

Le Commissaire du directoire exécutif entendu.

Arrête que les cultes catholique et protestant seront exercés dans les ci-devant Eglises des communes d'Aulas, Bréau et Mollières, sous la surveillance de leurs agents et adjoints chaque quintidi et chaque décadi, et même pendant d'autres jours si les circonstances l'exigent, savoir, le culte catholique depuis six heures du matin jusqu'à midi, et le protestant depuis une heure après midi jusques à cinq heures du soir, à la charge par les ministres de l'un et de l'autre culte de se conformer à la loi du septième vendémiaire dernier, et de faire au secrétariat de l'administration la déclaration portée par l'article 6e du titre 3 de ladite loi, et qu'extrait du présent arrêté sera transmis au citoyen Lagarde...

L'autorité tenait particulièrement, comme on va le voir, à établir le *simultaneum*. Etait-ce pour vexer les catholiques ? ou les protestants ? ou pour renvoyer dos à dos les adeptes des deux ci-devant religions ? Un an plus tard, à Paris, l'administration centrale de la Seine semblera animée, elle aussi, de semblables intentions. Elle prétendra fermer l'église (depuis longtemps désaffectée) où les protestants de la capitale se réunissent, parce que leurs assemblées s'y tiennent « hors de l'enceinte des *édifices assignés* » pour l'exercice du culte. Les Réformés, prévoyant pareillement qu'on veut leur imposer le *simultaneum*, devront protester, et demander

la concession *intégrale* de l'un de quinze édifices accordés aux catholiques (1).

Les protestants d'Aulas, après avoir essayé de se soumettre à la décision municipale, réclamèrent contre elle, et pour des raisons tirées de leur amour de la paix. Le pasteur, usant du droit que lui conférait la loi du 7 vendémiaire de célébrer son culte « après simple déclaration » faite à la municipalité, s'adressa cette fois directement à l'adjoint de Bréau, le « local » choisi par lui se trouvant sur le territoire de cette commune.

Exercisse du culte

Vigan, 14 prairial an 5e [3 juin 1796].

Louis Lagarde, ministre du culte protestant à l'adjoint de la commune de Bréau, canton d'Aulas.

Citoyen,

Il est vrai que l'administration du canton d'Aulas a désigné les ci-devant Eglises pour l'exercisse du culte protestant, mais, soit difficulté de position, soit discrétion pour les catholiques, elles ne peuvent convenir aux protestans, qui se reprochent même d'y avoir été quelquefois. En conséquence vous trouverez ci-joint la déclaration que je vous fais en conformité de l'article 17e, section 3e de la loi du 7 vendémiaire an 4e, par laquelle je choisis la pièce de terre close où est située la petite maison de Sauveplane dit Tricoul, au ténement de Guinet dans votre commune, pour l'exercisse du culte protestant, vous observant que si la cloison ne paroit pas finie à l'administration, on la rendra telle qu'elle doit être. Je vous prie de faire transcrire ladite déclaration dans le registre ordinaire de l'administration et de m'en accuser réception.

Salut et fraternité,

L. Lagarde, Mre Pt.

(1) A. Lods. L'*Eglise réformée de Paris pendant la Révolution. Bull* XXXVIII, p. 466.

A la lettre était jointe, sur papier timbré à 25 centimes, la déclaration suivante :

Je soussigné Louis Lagarde, ministre du culte protestant, étant dans l'intention d'exercer ledit culte dans la commune de Bréau, déclare à l'adjoint municipal de ladite commune, aux termes de l'article 17e section 3e de la loi du 7 vendémiaire an 4e, que l'enceinte que j'ai choisie pour l'exercice dudit culte est située aux dépendances du mas de Guinet, appartenant à Sauveplane dit Tricoul, requérant que la présente déclaration soit transcrite sur le registre ordinaire de l'administration municipale dudit canton d'Aulas, et qu'il en soit envoyé expédition au greffe de la police correctionnelle du canton, déclarant que je n'userai point de ladite enceinte que cette formalité ne soit remplie.

L. Lagarde, ministre protestant,

Vigan, 14 prairial, an 5e.

Comptant sur la légalité de sa démarche, le pasteur convoqua une assemblée sur le terrain choisi, à distance à peu près égale des trois agglomérations d'Aulas, de Bréau et de Mollières, et qui se trouvait être le lieu ordinaire où s'étaient réunis aux années de la Tolérance, les protestants de la vallée. Ce ne furent pas des dragons qui survinrent cette fois, mais bien le Président du canton, qui interrompit le culte commencé, voulut arracher la robe des épaules du ministre, et déclara qu'il s'opposait formellement à tout culte protestant célébré en dehors de l'église catholique. Lagarde, qui avait dû apaiser la colère de ses paroissiens, en référa directement à l'administration départementale.

Exercisse du Culte

Vigan, ce 8e juillet [17] 97 v. style, an 5e, etc.

Le citoyen Lagarde, ministre du culte Protestant aux citoyens composant l'administration centrale du département du Gard.

Citoyen,

L'Eglise d'Aulas, composée des communes d'Aulas, de Bréau et de Mollières, à un quart de lieue près de distance l'une de

l'autre, l'église d'Aulas, dis-je, a toujours célébré son culte dans un lieu central appelé mas de Guinet ; ce lieu est clos de trois côtés, sur l'un desquels est une petite maison ; on veut clore le quatrième ; il est entre Bréau et Aulas, à un petit demi quart d'heure du chemin de ces deux communes, et sous celui d'un hameau composé de trois ou quatre maisons. C'est le seul qui soit à la convenance de cette Eglise qui n'a pas les moyens de bâtir, elle y voudroit célébrer son culte comme par le passé, et non dans les églises, pour ne pas faire de la peine aux catholiques et conserver la paix qui règne dans nos contrées.

Dès que les Cultes furent libres, comme la municipalité d'Aulas nous inquiétoit sans cesse sur le lieu de nos exercisses Religieux, nous lui demandâmes de nous en désigner un ; elle désigna les églises contre notre gré ; nous y avons été quelquefois, mais le bien public nous défend impérieusement d'y retourner.

Depuis longtemps le culte est ici suspendu et l'Eglise n'a presque pas encore profité du bénéfice de la loi sur la liberté des Cultes. Sous le despotisme des Rois elle prioit Dieu tranquillement dans le lieu dont je vous ai parlé, et sous une administration qui se dit républicaine, cette Eglise, semblable à un troupeau dispersé par la frayeur, n'ose pas même regarder de loin ce lieu. Le Président de l'administration, hatée (*sic*) prononcé, dont le portrait vous indigneroit si ma qualité de Ministre de l'Evangile ne m'empêchoit de vous le faire, ce président qui dans la première assemblée que nous fîmes, et la seule que nous ayons encore fait, vint, au milieu de mes fonctions m'arracher mes habits sacerdotaux, et pour lequel je demandai grâce, ce président toujours furieux fait tout ce qu'il peut pour empêcher ici l'exercisse du culte, il menace de tout perdre si on va ailleurs que dans les ci-devant églises.

J'ai fait, en double original la déclaration dont je vous envoye l'extrait et en demi-marge ; l'adjoint qui m'en a accusé la réception de vive voix, a fait tout ce qu'il a pu pour la faire enregistrer. Le Président et quelques unes de ses créatures ne veulent pas en entendre parler ; patience, sollicitation des personnes les plus respectables, tout est inutile : le Président ne veut de culte d'aucune espèce, et fait trembler tout le monde.

Dans sa douleur, je dirai presque dans son désespoir, l'Eglise d'Aulas composée d'environ 1800 personnes, après avoir tout épuisé, et ne sachant plus que faire, me charge de vous prier d'enjoindre à l'administration de ce Canton nottemment au Président, de lui laisser paisiblement célébrer son culte, là où elle

l'a toujours célébré, voulant clore ce qui n'est pas clos pour remplir le vœu de la loi. Elle se flatte que vous la satisfairez là-dessus et attend que je lui communique votre réponse. Comme elle est pressée depuis longtemps, elle espère même que vous la lui fairez au plus tôt.

Je me félicite d'être son organe auprès de vous ! Heureux tous vos administrez ! Jouissez vous mêmes les premiers de biens dont vous les comblez. J'ai l'honneur d'être avec affection et respect

Citoyens

Votre dévoué concitoyen,

LOUIS LAGARDE.

Excusez-moi, je vous prie, si j'ai manqué à quelque forme.

La municipalité cantonale, sans doute sur un ordre venu de Nîmes, se décida à prononcer un avis touchant la demande formulée le 14 prairial précédent. Elle s'opposa net à la requête du pasteur, pour une raison ridicule.

Liberté *Egalité*

Séance publique du trentième messidor l'an cinquième de la République Française une et indivisible [19 juillet 1796].

Présens les citoyens...

L'Administration du Canton...

Considérant que par son arrêté du 10 floréal an 4e elle a désigné les lieux pour l'exercisse des cultes, que celui choisi par le pétitionnaire n'est pas un édifice, ni même une enceinte close, qu'il est éloigné du chef-lieu de la commune, ce qui mettroit un obstacle à la surveillance à laquelle tous les cultes sont soumis par la loi.

... Est d'avis qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition du citoyen Lagarde, et qu'à l'appui dudit avis, il sera transmis à l'administration centrale du département du Gard l'expédition de son arrêté du 10 floréal an 4e

DUNAL, *président.*

Quant à la réponse qui revint de Nîmes, elle contient un argument de forme que rappelleront sans doute dans quelques années, quelques décisions inspirées par la législation qui concerne les Associations cultuelles.

Séance du vingt-trois thermidor, l'an cinquième républicain [10 août 1796].

Présens...

Vu la pétition du citoyen Louis Lagarde... les Délibérations de l'Administration municipale... l'Administration, d'après les motifs de la délibération de l'administration municipale d'Aulas du 30 Messidor, et considérant d'ailleurs que les ministres d'un culte quelconque n'ont aucune qualité pour obtenir un local propre à son Exercice, et que les Citoyens qui y sont attachés peuvent seuls en faire la demande...

Déclare n'y avoir lieu à délibérer.

M. F. Teissier, dans ses notes sur les divers lieux du culte de l'Eglise d'Aulas nous apprend que l'opposition ne persista pas longtemps, et que les assemblées reprirent bientôt, au mas de Guinet, jusqu'en 1818, date où fut construit à Aulas un premier édifice, qu'il fallut encore élargir et rebâtir en 1839 pour en faire le temple actuel.

Le pasteur Lagarde, d'après M. Teissier également, est mort pasteur à Orléans le 18 novembre 1833.

Ch. Bost.

ARTISTES HUGUENOTS

Jean-Louis Bouyer, d'Orange (1737)

Il n'y a guère de fascicule du *Bulletin* où, depuis quelque temps, nous n'ayons eu l'occasion d'inscrire cette rubrique — et on la verra, ci-après, reparaître encore plus d'une fois. Le document qu'on va lire nous révèle l'existence d'un graveur originaire d'Orange et qui s'appelait *Jean-Louis Bouyer*. Grâce à sa conversion il avait obtenu une pension de cinq cents livres et un logement aux Gobelins. En 1737, cette pension avait été supprimée, et Bouyer s'adressa, pour en solliciter la continuation, au cardinal Fleury, ministre d'Etat sous

Louis XV. Il nous apprend, par la même occasion, que ses parents s'étaient réfugiés à Genève où ils vivaient à cette époque, et ne se souciaient pas de fournir des subsides au fils qui les avaient abandonnés et avait du même coup renié la religion pour laquelle ils avaient quitté leur patrie. Nous recevrons avec plaisir les renseignements ultérieurs et complémentaires qu'on pourrait nous fournir sur cette famille et remercions M. Vuaflart qui a bien voulu nous transcrire ce texte.

N. W.

(23 *janvier* 1737).

A Son Eminence Monseigneur le cardinal de Fleury, Ministre.

Monseigneur,

Jean-Louis Bouyer originaire de la ville d'Orange, nouvellement converti, prend la liberté de représenter avec un très profond respect à vostre Eminence, qu'étant venu à Paris pour se perfectionner dans l'art de graver sur pierre et sur acier en bas-relief, il auroit fait présenter de ses ouvrages à Sa Majesté et à vostre Eminence qui auroient eu le bonheur de leur plaire, et en conséquence il auroit esté gratifié d'une pension de cinq cent livres, à la faveur de laquelle il s'est procuré les soulagemens de la vie et donné la facilité d'acheter des métaux et autres fournitures convenables à son art, qui n'est pas commun, sur lesquels il commance depuis quelques temps des ouvrages pour les présenter à Sa Majesté.

Malgré l'affection du supliant et son émulation dans cet art, il vient d'avoir la douleur d'aprendre que sa pension a été suprimée, ce qui le réduit dans l'extrême nécessité de mandier son pain si laditte pension ne luy est restablie. Ces motifs pressants obligent le supliant de recourir à vostre Eminence pour qu'il luy plaise de luy continuer laditte pension de cinq cent livres, avec son logement aux Gobelins, ce qui fait toute sa fortune et son unique ressource, n'ayant nulle autre chose pour vivre dans le monde, puisqu'il a abandonné sa patrie, son cher père et sa chère mère, qui ont le malheur de vivre encore dans les préjugés de la religion protestante, pour vivre et mourir dans la religion catholique, apostholique et romaine, dont il fait pro-

fession depuis son arrivée en cette ville. Il ne cessera de redoubler ses plus fervantes prières pour la conservation de la santé et prospérité de vostre Eminence.

(Copie non signée).

(*Note du commis des Bâtiments*) : Monsieur le duc d'Antin luy avoit fait accordé par son Eminence cette pension, luy estant recommandé par feu Monsieur l'abbé Couat (*aliàs* Couet) qui luy avoit fait faire abjuration.

17 Mars 1737.

Le nommé Bouyer, originaire de Genève, graveur en pierre et sur l'acier, ayant représenté la misère où le réduit le retranchement d'une pension de 500 livres qu'il avoit sur les Batimens, et que s'étant fait depuis peu catholique il n'a pas même la ressource d'aller retrouver ses parens qui sont tous protestans,

Sa Majesté, par grâce et par commisération veut bien qu'il soit employé sur l'état des Batimens de l'année prochaine pour trois cens livres de pension.

(en marge, de la main du Roi : *bon*).

Archives nationales. — *Maison du Roi* — *Beaux-Arts* — *Correspondance générale* — 0 [1] 1907 — Dossier 6, pièces 4 et 5.

MÉLANGES

NOËLS ANTI-HUGUENOTS AU XVIᴱ ET AU XVIIᴱ SIÈCLE

Les cantiques de Noël, si populaires dans l'ancienne France, se contentèrent, jusqu'au XVIe siècle, de chanter sur des refrains joyeux et profanes la joie des bergers à la naissance du Messie. Mais les lettrés de la Renaissance vinrent gâter ces naïves poésies en y introduisant la recherche, l'afféterie, les ornements de mauvais goût. Les théologiens eux-mêmes s'en mêlèrent : leur lourde plume fit de ces charmantes pastorales des dissertations et des controverses ennuyeuses comme des sermons.

Cependant, même à ce point de vue, les noëls ont leur intérêt. Certains d'entre eux, composés contre les huguenots au XVIe et au XVIIe siècle, méritent de prendre place dans la bibliographie de l'histoire du protestantisme français. Nous en avons recueilli quatre, tant manuscrits qu'imprimés ; mais de nouvelles recherches en feraient certainement découvrir davantage. Ne nous attendons pas cependant à une récolte abondante. Ces pièces de polémique religieuse, toutes de circonstance, n'existaient guère que sur le papier. Le peuple ne les chantait pas ; le libraire, quand il réimprimait son recueil, les faisait disparaître pour remettre à leur place les vieux refrains que fredonnaient les héros de Rabelais : *Au Saint Nau* ou *Noël nouvelet.*

L'inspiration des noëls anti-huguenots de la Renaissance est fort différente de celle du siècle suivant. *L'Apologie contre les hérétiques,* que nous empruntons à un manuscrit de la Bibliothèque Nationale antérieur à 1593, a

gardé des guerres religieuses une âpreté et une violence qui se retrouve dans le refrain

Tu dys que tu as la foy, mays tu ments

et dans des couplets comme celui-ci :

Dy que t'ont faict les prestres et les moynes,
Pour leur livrer tant de tourments et peines ?
Prends-tu plaisir tuer les innocents ?

Ce n'est pas trop de la dernière strophe pour nous rappeler qu'il s'agit d'un cantique de la Nativité :

Retourne toy enfin et te ravise,
Et viens chanter avec nous à l'église
Chants de Noël, car en voicy le temps :
Tu dys que tu as la foy, mays tu ments.

Un noël de la Ligue, dont malheureusement le manuscrit 24407 de la Bibliothèque Nationale ne nous a conservé que les premiers couplets, est plus caractéristique encore. C'est une plainte plus ou moins sincère des catholiques menacés dans leur croyance :

Bienheureux catholiques,
Affligez pour la foy
Par ennemis iniques
De Dieu et de leur Roy,
Ne perdez point courage.

On comprend que le zèle de Louis XIV va donner un tout autre ton à la chanson, et changer la déploration des catholiques en chant de victoire, en joyeux *alleluia*. C'est en Poitou, dans la province administrée par Marillac, que nous en entendrons le refrain, œuvre sans doute de quelque jésuite convertisseur ou d'un émule du curé Babu,

qui rimait avec tant d'entrain les matières de controverse « pour l'utilité du vulgaire » (1).

Donnons gloire au Sauveur Jésus,
Des Huguenots, il n'y aura plus,
Car le Roy n'en souffrira pas,
Alleluia.

Malgré tout, dans ce noël, l'auteur reste bon enfant. Il invite, il conseille ; les moyens violents ne sont pas son fait, et n'était ce petit couplet :

Pour Jacqueline, Dieu mercy,
Malgré son père et mère aussi
Je crois qu'elle se convertira,

on n'imaginerait jamais que ce cantique ait été contemporain des dragonnades (2).

Il figure cependant dans un exemplaire, que nous avons tout lieu de croire unique, de la *Bible des Noëls tant vieux que nouveaux*, publiée à Poitiers, sans date, mais aux environs de 1690, par Jean Fleuriau « imprimeur et libraire du Roy et de Monseigneur l'Evêque. » Il est accompagné d'un noël « nouveau » qui en forme le corollaire, comme la ligue d'Augsbourg est la conséquence de la révocation de l'édit de Nantes.

Dans ce cantique, le roi très chrétien a contre lui tout le protestantisme européen :

Il a pour ses ennemis
Tous les princes unis.

(1) Eglogues poitevines sur différentes matières de controverses pour l'utilité du vulgaire de Poitou... Par feu messire Jean Babu,... curé de Soudan. Niort, 1701, in-12.

(2) Il est très probablement postérieur à l'édit de 1681 qui ordonne que les enfants protestants pourront se convertir à l'âge de sept ans et recevront, s'ils quittent la maison paternelle, une pension proportionnelle à leur condition.

Guillaume d'Orange vient de s'asseoir sur le trône des Stuarts : on sent, aux injures que lui prodigue l'auteur du noël, percer une réelle inquiétude sur l'issue de la guerre.

Hérétiques protestants,
Ne vous flattez plus tant.
L'usurpateur qui vous cajolle
Lorsqu'il est dans son tribunal,
Ne sçaurait, ce pauvre animal,
Vous causer que du mal.

En attendant, « les lauriers du glorieux monarque » menacent de se flétrir, et nous ne pouvons que conclure avec le chansonnier :

La France est en pauvre train
De guerre et de chagrin.

HENRI CLOUZOT.

I.

Apologie contre les hérétiques

Sur le chant : *Amour pense que je dors,* etc.

Reveille toy, malheureux hereticque ;
Reprends la loy fidele et catholicque
En renonczant à tes faulx predicants :
Tu dys que tu as la foy, mays tu ments.

Ne fuz tu pas baptisé a l'eglise,
Regeneré selon la forme et guise
Qu'avoient tenu tes anciens parens ?
Tu dys, etc...

Ta charité, manteau d'hypocrisie,
Ne peult cacher ta mechante heresye,
Car tes exces sont par trop apparens :
Tu dys, etc...

Dy que t'ont faict les pretres et les moynes,
Pour leur livrer tant de tourments et peines?
Prends tu plaisir tuer les Innocens ?
  Tu dys, etc...

Tu as laissé de salut la fontaine
En t'amusant à ne scay quelle cene
Ou il n'y a mot des sainctz sacrements :
  Tu dys, etc...

Tes predicants, par leur faulce doctrine,
T'ont concedé une vie libertine
Pour obtenir leurs fins par lez moyens :
  Tu dys, etc...

Que te vauldra avoir troublé la France ?
Pense tu point que Dieu fera vengeance
Et t'envoyra aux infernaulx [tourments ?] (1)
  Tu dys, etc...

Tu contemnes le Roy et la justice ;
Ne doibtz tu pas loyaulté a ton prince ?
Responds, dy moy ou sont tes arguments :
  Tu dys, etc...

Mieulx te seroit avoir suivy la trace
De tes majeurs qui sont morts en la grace,
Dieu puissant ! comme bons chrestiens :
  Tu dys, etc...

Mays que tu ays de Calvin ou de Beze
Quelque libvret, tu es bien à ton ayse
Pensant que soient des fins dogmatisans :
  Tu dys, etc...

Tu te mesles en la saincte Escriture,
L'interpretant tousjours à l'adventure,
En desprisant les docteurs anciens :
  Tu dys, etc...

(1) Il manque un mot sur le manuscrit.

Regarde a toy, pauvre melancholicque ;
Ou trouve [tu] (1) en texte evangelicque
Que tu doibves pillez villes et champs ?
Tu dys, etc...

Est ce la foy et religion pure
De s'efforcer faire tort et injure ?
C'est faire pis que ne font les payens :
Tu dys, etc...

Je croy pourtant, et de vray ainsi pense,
Que bien souvent tu sens ta conscience
Fort blessée, mays point ne te repents :
Tu dys etc...

Si tu avoys voullu recepvoir grace,
Dieu et le Roy t'en ont donné espace,
Encore sont ilz à mercy t'attendans :
Tu dys, etc...

Retourne toy enfin et te ravise,
Et viens chanter avec nous à l'eglise
Chants de Noel, car en voicy le temps :
Tu dys que tu as la foy, mays tu ments (2).

Fin

Autre Noël contre les hérétiques

II

Bienheureux catoliques,
Affligez pour la foy
Par ennemis iniques
De Dieu et de leur Roy,

(1) Il manque un mot sur le manuscrit.
(2) Bib. nat. fr. 14.983, fol. 157 v°

Ne perdez point courage,
Aiez l'espoir en Dieu,
Et pour certain leur rage
Dessus vous n'ora lieu.

Si faisons penitance
En toute humilité ;
Dieu qui pour nostre offence
Justement irité
A permis que la guerre
Nous a tant oppressés,
Fera que sur la terre
Troubles seront cessés.

Seullement il demande
Nostre conversion,
Et qu'honneur on luy rande
Par grand devotion ;
Et luy par sa promesse
Nostre captivité
Tournera en liesse
Et vraye liberté !

La bonté souveraine
Permest bien que les ciens
Eussent tourment et peine
Par les Egipsiens,
Ainsy les catoliques...

(*La suite manque*)

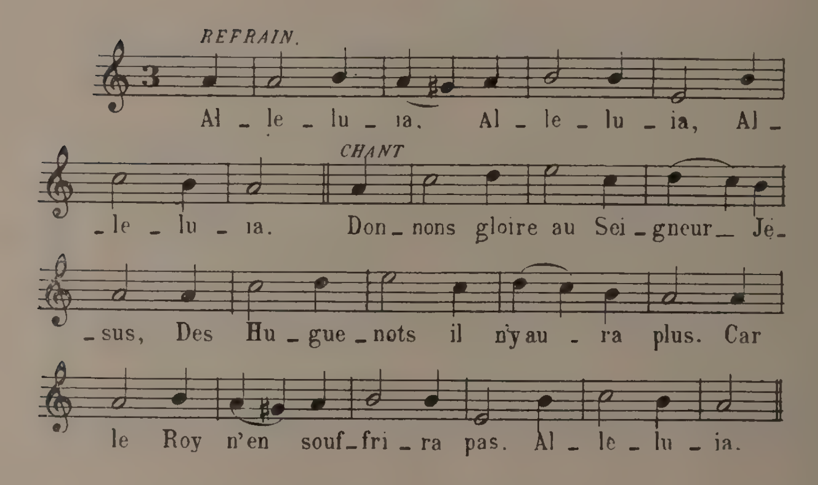
(1) Bib. Nat. fr. 24.407.

III

Noël nouveau

SUR LA CONVERSION DES HUGUENOTS

Sur l'air : *O Filii et Filiæ.*



Donnons gloire au Sauveur Jésus,
Des Huguenots il n'y aura plus ;
Car le Roy n'en souffrira pas,
Alleluya.
Alleluya, Alleluya,
Alleluya.

Ceux qui y restez jusques icy,
N'ayez pas le cœur endurcy,
Et Jésus vous éclaircira,
Alleluya, etc.

Pour Jacqueline, Dieu-mercy,
Malgré son père et mère aussi,
Je croy qu'elle se convertira,
Alleluya, etc.

Quittez l'hérésie de Calvin,
Qui n'a jamais fait aucun bien,
Et le Seigneur vous bénira,
Alleluya, etc.

Vous serez surpris, Huguenots,
Ayant tous vos confrères à dos,
Le courage vous manquera,
Alleluya, etc.

Quoyque vous ayez bien de l'or,
Le Ciel est le plus grand thrésor ;
Heureux qui y participera,
Alleluya, etc.

Venez donc voir à vostre tour,
Ce beau soleil, autheur du jour,
Et il vous illuminera,
Alleluya, etc.

Célébrez bien dévotement
La feste de l'Enfantement,
Comme font les anges au *Gloria,*
Alleluya, etc.

Ces messagers volent dans l'air,
Qui vous ferons voir assez clair
Le bonheur qui vous en viendra,
Alleluya, etc.

Quittez le monde et vanité ;
Dieu contre vous est irrité,
Assurément il se vengera,
Alleluya, etc.

Vostre vie peut bientost finir ;
De quoy pensez vous devenir,
Si vos erreurs ne quittez pas ?
Alleluya, etc.

Songez que c'est Dieu qui soûtient
Les plus grands foudres par sa main ;
Mais sitost qu'il prononcera,
Alleluya, etc.

Ces paroles d'un ton furieux :
« Allez, maudits, jeunes et vieux ! »
Qui est celuy qui s'en sauvera ?
Alleluya, etc.

Lors recevrez le chastiment
De vos péchez assurément ;
Où est celuy qui n'en tremblera ?
Alleluya, etc.

Enfin voilà le Ciel ouvert,
Malgré Calvin, Bèze et Luther.
Heureux celuy qui y entrera !
Alleluya, etc.

Venez, voyez ce Dieu d'amour
Qui en tous lieux fait son sejour ;
Ouvrez vos cœurs, il y entrera,
Alleluya, etc.

Après sa mort, il a laissé
Son Corps, son Sang, Divinité,
Pour celuy qui l'imitera,
Alleluya, etc.

Approchez-vous des Sacremens
Et venez y en pénitens :
Ce bon Sauveur vous recevra,
Alleluya, etc.

Si vous n'estes aveuglez d'esprit,
Suivez la loi de Jésus Christ,
Celle que luy-même donna,
Alleluya, etc.

Aimer son Dieu et son prochain,
C'est le bonheur d'un vray chrétien ;
Faites ces commandemens là,
Alleluya, etc.

Ceux de la sainte Eglise aussi,
De les suivre avec souci :
Je vous en supplie faites cela,

Alleluya.
Alleluya, Alleluya,
Alleluya.

AMEN.

IV

Noël nouveau

Sur l'air : *D'une main je tiens mon pot.*

Les chrétiens asseurement
Ressentent grandement
Un échantillon des misères
Que mon Sauveur souffre en naissant,
Car on void ce Dieu tout-puissant
Sur du foin patissant.

La France est en pauvre train,
De guerre et de chagrin,
Mais dans peu l'on verra sa gloire,
Par les soins de son empereur
Qui employe toute sa grandeur
Pour faire son bonheur.

Ce grand Dieu qui nous est né,
Du ciel nous l'a donné :
Pour faire voir à tous les princes,
L'exemple d'un Roy très chrétien.
Aussi Dieu seul est son soutien,
On le connoist fort bien.

Il a pour ses ennemis,
Tous les Princes Unis
Afin de lui faire la guerre ;
Mais c'est en vain, fiers potentats,
Vous perdez vos propres estats,
Et mourez tous à tas.

Hérétiques protestants,
Ne vous flattez plus tant ;
L'usurpateur qui vous cajolle
Lorsqu'il est dans son tribunal,
Ne sçauroit, ce pauvre animal,
Vous causer que du mal.

Le François plein de valeur,
D'un regard vous fait peur ;
N'esperez pas, avec vos forces,
Vaincre ce généreux Lion,
Lui qui tient sa religion
De la sainte Sion.

Courage, braves guerriers,
Si remplis de lauriers,
Suivez ce glorieux monarque,
Qui défend la gloire de Dieu,
Il sera sans aucun milieu
Vainqueur dans ce bas lieu.

FIN.

LE CIMETIÈRE DES PROTESTANTS DE PARIS

Rue des Saints-Pères

AU XVIIe SIÈCLE D'APRÈS DIVERS PLANS ET CARTES

Le cimetière dans lequel les protestants parisiens ont été autorisés à enterrer leurs morts au faubourg Saint-Germain, en dehors de l'enceinte de la ville même, a occupé successivement trois emplacements voisins correspondant actuellement aux numéros 51, 49 et 30 de la rue des Saints-Pères. M. Read a publié dans le *Bulletin* de 1863 (1) les documents essentiels auxquels nous ajouterons quelques détails relatifs aux deux derniers de ces cimetières.

Leurs emplacements sont aujourd'hui encore non bâtis et plantés de quelques arbres : au coin du boulevard Saint-Germain, contre l'ancienne chapelle actuellement affectée aux bureaux de l'Alliance française, et dans la cour avec petit jardin au nord de la rue Perronet (autrefois deuxième tronçon de la rue Saint-Guillaume), derrière la grande maison qui touche à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Dès 1555 sur le plan *du Cerceau* on voit, à l'ouest de l'enceinte de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, une chapelle « Saint-Pierre de la Maladrerie », et, plus loin, un moulin à vent (2). C'était alors la pleine campagne. Autour de la chapelle on enterrait jadis les pestiférés : puis on y mit les huguenots qui, de l'autre côté de la rue Taranne (Boulevard Saint-Germain) avaient déjà succédé aux lépreux. La paroisse Saint-Sulpice, par arrêt du Conseil en 1604, se fit restituer le cimetière contigu à la chapelle, et c'est alors qu'on relégua les protestants encore

(1) P. 33 (plan dressé par M. Ad. Berty) et suivantes; cf. 1894, p. 246; Douen, *Révocation à Paris*, t. Ier, p. 149.

(2) Dans l'angle inférieur de la partie reproduite par M. Doumergue, *Jean Calvin*, t. 1er, p. 224.

un peu plus loin : sur le grand « plan archéologique » d'Albert Lenoir, exposé dans l'escalier de la Bibliothèque de la ville de Paris (29, rue de Sévigné) on lit à cet endroit : « La voyerye ou la butte » et on voit (comme sur le plan de 1555) un moulin à vent, vers l'emplacement actuel du dépôt d'artillerie, de l'autre côté de la rue du Pré-aux-Clercs, du côté de Saint-Thomas d'Aquin.

C'est entre ce moulin à vent et le chemin montant de la Seine à la chapelle Saint-Père que s'étendait le jardin converti en 1604 en cimetière protestant. « Au devant du jardin » c'est-à-dire probablement sur la rue, comme on le voit sur les plans mentionnés ci-après, était une maison « que l'on appeloit autrement l'hostel de Sansac (1) ».

Le propriétaire, Joachim Meurier, maître orfèvre, se trouva dans ce jardin le jeudi 6 mai 1604 avec le lieutenant-civil de la prévôté, trois religieux du couvent de Saint-Germain et les deux députés généraux des réformés ; Meurier demandait 900 écus. Sully lui en fit verser 700 après expertise ; l'acte notarié du 2 juin dit le jardin « clos de murs, contenant 27 thoizes de long sur 15 thoizes de large ou environ ». Nous donnerons plus loin les mesures exactes.



Peu d'années plus tard, précisément, fut dessiné l'intéressant plan intitulé « *Carte ou description nouvelle de la ville, cité, université et fauxbourgs de Paris*, 1609 », par François Quesnel ; on distingue très bien, à l'ouest du Pré aux Clercs dont il est séparé par deux longues bandes de terrain closes de murs (avec une maisonnette sur la rue, dans le terrain le plus éloigné du Pré), un terrain en forme de trapèze enclos de murs. Dans l'angle, en face d'une chapelle avec le mot « s. père » (seul inscrit sur cette partie du plan), on remarque une maison longeant une rue latérale (aujourd'hui rue Perronet) avec

(1) *Bull.*, 1863, p. 37.

une dépendance perpendiculaire aussi à la rue des Saints-Pères ; à l'angle opposé se trouve une butte surmontée d'un moulin à vent. Tant au-dessous qu'à droite de ce moulin, sur le plan, jusqu'à la Seine, on ne voit plus une seule maison.



Le plan de Mathieu Mérian, postérieur de six années (1615) (1), représente en face la chapelle Saint-Père deux bâtiments en équerre dont le principal est en façade sur la rue des Saints-Pères ; un petit jardin carré, clos de murs, les sépare d'un espace planté d'arbres au fond duquel, en retrait, on distingue cinq petits objets verticaux, beaucoup moins grands que les arbres voisins (serait-ce des tombes ?). Dominant immédiatement ces objets, une butte est surmontée d'un moulin à vent. A gauche, vaste, régulièrement planté, s'étendant jusqu'à la rue des Saints-Pères et à la rue de Lille actuelle, est le « Jardin de la Royne ».

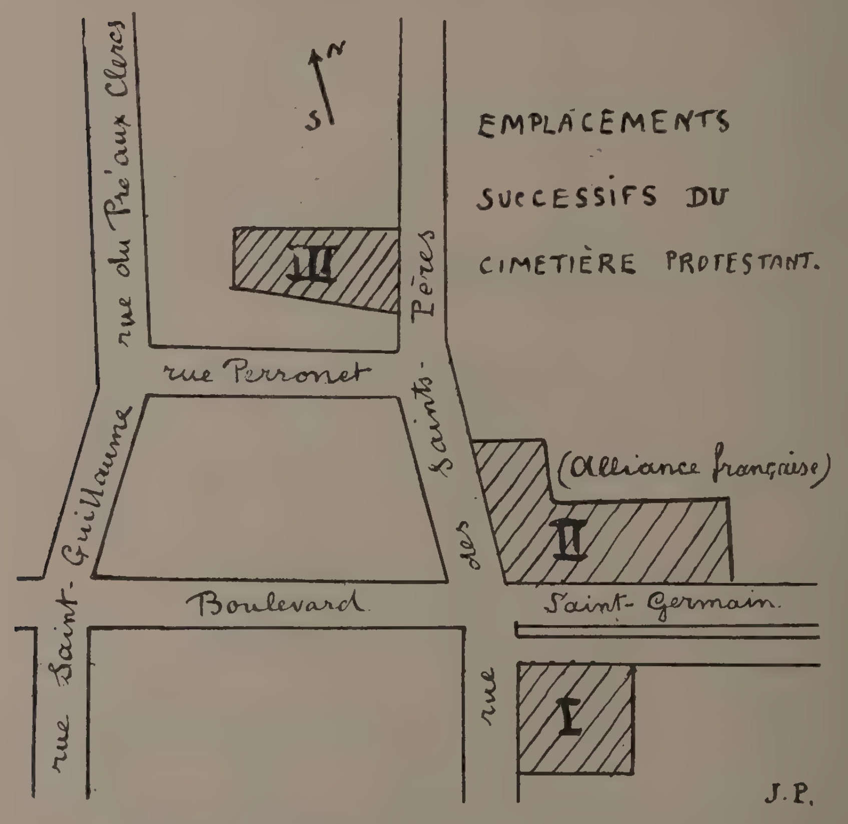


Nous avons un autre document — le plus précis — sur l'état des lieux soixante ans plus tard. La bibliothèque de la ville de Paris possède un important recueil intitulé : « *Censive de l'Université déterminée dans le faubourg Saint-Germain d'après le bornage de Nicolas Girard, arpenteur, fait par arrest de la Cour du* 14 *mai* 1551, *et recherché géométriquement par le baron de Molina, colonel ingénieur, pour contenir exactement la même superficie donnée par Carron et Fleuri en juillet* 1674 » (collationné par Molina en 1753).

Sur la double feuille consacrée aux « plan, figure et arpentage du grand Pré aux Clercs » on lit, au nord de

(1) Fac-similé de la partie représentant le faubourg Saint-Germain, dans *Paris à travers les âges*, par Hoffbauer, t. II, hôtel de Nesle etc., p. 17.

la rue Saint-Guillaume : « *Cimetière des Huguenots* ». Cette indication correspond au n° 29 d'une « deuxième feuille » à plus grande échelle. Là on voit un trapèze limité à l'est par la rue des Saints-Pères (15 toises 4 pieds 1 pouce), au nord par une ligne perpendiculaire



à la rue et parallèle à la limite nord du grand Pré aux Clercs (la 3e borne se trouve au nord-ouest de notre terrain) : dimensions 23 s. o p. 1 p.

Comme sur la carte de Quesnel l'espace intermédiaire entre notre terrain et le Pré est divisé en deux bandes très étroites ; il est large d'environ 6 toises. — Le troisième côté du trapèze, parallèle à la rue des Saints-Pères, mesure 9 toises 5 pieds 6 pouces. Le quatrième côté,

le plus proche de la rue Saint-Guillaume (dans la partie aujourd'hui dénommée rue Perronet) va se rapprochant de plus en plus de cette rue, de l'ouest à l'est, et mesure 26 toises 9 pouces (1). Six propriétaires différents occupent les terrains situés de ce côté, entre notre terrain et la rue. La légende correspondant au nº 29 : « Maison et cimetière de l'hôpital de la Charité », date évidemment, non du travail original de 1674, mais de la révision de 1753. Elle rappelle qu'après l'édit de Nantes le terrain du cimetière des protestants avait été donné à leurs voisins de l'hôpital de la Charité, dont l'établissement remonte également au début du XVIIe siècle (2).



Sur un plan de 1694 le « Cimetière » est également figuré à l'ouest de la rue des Saints-Pères, non seulement au sud du Pré aux Clercs, mais aussi (sans doute par erreur du graveur) en partie dans les limites mêmes du Pré (3).

Enfin dans la « *description de la Ville et des fauxbourgs de Paris en vingt planches* » par Jean de la Caille (Paris, 1714), on voit à droite et à gauche de la rue des Saints-Pères deux espaces blancs semés de croix ; celui qui correspond au plan de 1614 décrit ci-dessous porte seul le mot « Cimetière » ; l'autre s'étend le long de la « rue de Taranne » (aujourd'hui Boulevard Saint-Germain) ; perpendiculaire à cette rue une allée conduit à la chapelle sur l'emplacement de laquelle sont les bureaux actuels de l'Alliance française. Une « fontaine » est entre l'allée

(1) Ces mesures correspondent à 30 m. 65, 43 m. 84, 19 m. 32, 50 m. 69.

(2) *Jacobus Jollain sculp. auctore et impulsore M. Edmundo Pourchot*, etc »; plan reproduit dans l'ouvrage de M. Doumergue sur *Jean Calvin*, t. Ier, p. 231.

(3) Articles présentez à nos seigneurs de la cour de Parlement.. pour l'Administration de l'hôpital de la Charité etc., p. 12, Paris in-4º, 1620 (Bibl. Nat., ms. fr. 21.805, fol. 187).

et la rue des Saints-Pères au bord de la rue de Taranne.

Ainsi le cimetière désaffecté en 1685 resta connu comme tel jusque dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, et aujourd'hui, au milieu des constructions pressées les unes contre les autres, on retrouve encore aisément les limites de l'enclos où fut déposée la dépouille mortelle de tant de membres illustres ou obscurs de l'Eglise réformée du XVII[e] siècle. Après la première visite qu'il eut faite en ces funèbres lieux, Casaubon écrivait : « On nous bannit de la cité, on nous jette, comme des rebuts, dans je ne sais quel coin. Soit ! Notre part est en Dieu ! Notre cité est au ciel (1) ! »

JACQUES PANNIER.

LES MORALITÉS POLÉMIQUES, OU LA CONTROVERSE RELIGIEUSE DANS L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS (2)

24. — DIALOGUE MORAL de la lettre qui occit et de l'Esprit qui vivifie, par Guillaume de La Perrière Tousain.

INTERLOCUTEURS :

Engin humain,	Glose confuse,
Franc Vouloir,	Sophiste cavilleux,
Bon Conseil,	Grace divine, etc.

(*Vers* 1552.)

Nous avons placé cette pièce après la *Tragique Comedie* de Henri de Barran, parce qu'elle nous paraît avoir réflété les mêmes idées ; mais nous en ignorons la date précise, et, comme nous n'en possédons pas le tex-

(1) *Ephémérides* du 27 mars 1602.

(2) M. Emile Picot a bien voulu nous envoyer le complément des notes si curieuses qu'il a recueillies sur les *Moralités polémiques, ou la controverse religieuse dans l'ancien Théâtre français,* et dont les deux premières parties ont paru ici en 1887 (pp. 169. 225. 337) et en 1892 (pp. 561 et 617). (*Réd.*).

te, nous ne pouvons essayer de la déterminer par des allusions aux événements du temps. Il est fort possible qu'elle ait été composée dix ou quinze ans plus tôt.

Guillaume de La Ferrière, de Toulouse, était né en 1501 ou 1502. Son portrait joint à l'édition de *La Morosophie* datée de 1553 (1554, n.s.) lui attribue en effet l'âge de 52 ans. Les ouvrages que nous connaissons de lui, aussi bien que ses relations, permettent de le ranger parmi les partisans de la Réforme, et l'on a lieu d'être surpris que *La France protestante* ne lui ait pas consacré d'article. Ses ouvrages, dont nous ne donnerons qu'une rapide énumération, sont : *Invective satyrique ;* Tolosae, [Jacobus Colomies], ydibus octobris 1530, in-4o goth. (Cat. Fontaine, 1877, no 510 ; Librairie Ed. Rahir, mai 1901) ; épître en tête des *Controverses des Sexes masculin et femenin* de Gratien Du Pont, janvier 1535 (n.s.) ; *Le Theatre des bons engins,* publié à Lyon, vers 1535, à la marque d'Icarus (Bibl. de M. Huth, à Londres), puis réimprimé à Lyon, par Dolet, en 1536 (British Museum, 12314. aaa. 5), à Paris vers la même année, puis, avec des figures et une dédicace à Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, à Paris, par Denys Janot, en 1540 (n.s.) — il en existe trois éditions accompagnées d'un privilège daté du 31 janvier 1539 (v. s.) — ; probablement sans figures, à Angers, par Pierre Trepperel en 1545 ; avec des figures, à Lyon, par Jean de Tournes, en 1547, 1549, 1550, 1553 ; à Paris par Estienne Groulleau, en 1554 ; à Lyon, par Jean de Tournes, en 1583 ; traduit en vers néerlandais par Frans Fraet (Antwerpen, 1554 et 1564) et en anglais vers 1591 (voy. Hazlitt, *Hand-Book,* p. 453) ; *Les Annales de Foix ;* Toulouse, Jacques Colomiés, 23 juillet 1539 ; *Les cent Considerations d'amour,* dédiées à Jean de Malecrippe, dont la Bibliothèque nationale possède un manuscrit (fr. 2503) et qui parurent chez François Juste et Pierre de Tours, à Lyon, en 1543 (Cat. Yemeniz, 1867, no 1834) ; une préface placée en tête des éditions publiées par Antoine Pierre, de Rieux, de l'*Histoire et Chronique du tres-*

chrestien roy saint Loys, escripte par feu messire Jehan, sire, seigneur de Joinville [sic], 1541, 1561, etc; *Le petit Courtisan, avec la maison parlante et le moyen de parvenir de pauvreté à richesse, etc.*; Lyon, Pierre de Tours, 1551, in-16 (petit traité cité par Du Verdier); *Les Considerations des quatre mondes, à savoir est : divin, angelique, celeste et sensible ;* à Lyon, par Macé Bonhomme, et à Tolose, par Jan Moulnier, 1552, in-8; puis à Rouen, par Bonaventure Belis, 1553, in-16 (British Museum, 11474. a.); *La Morosophie ;* à Lyon, par Macé Bonhomme, 1553, in-8 (ouvrage dédié à Antoine de Bourbon); *Le Miroir politicque, œuvre non moins utile que necessaire à tous monarches, roys, princes, etc. ;* à Lyon, par Macé Bonhomme, 1555 et 1558, in-8; à Paris, chez Vincent Norment, ou Robert Le Mangnier, 1567, in-8; traduit en anglais (London, printed by Adam Islip, 1598 et 1599, in-4); *Les Gestes des Tolosains et d'autres nations de l'environ, par Nicole Bertrandi, faictes françoises, reveues et augmentées ;* Tolose, Jacques Colomiés, 1555, in-fol.

On peut citer encore quelques pièces latines de La Perrière qui ont été réunies dans les *Delitiae C. poetarum gallorum*, 1609 (III, pp. 172-181). L'une de ces pièces, un *Tombeau de la royne de Navarre*, a été traduite en français par Bérenger de La Tour, à la suite de *La Choreïde*, 1556, p. 74. Bérenger de La Tour était un intime ami de notre auteur, comme on le voit par une épigramme qu'il lui adressa lorsqu'il fut « reconvalu de maladie » (même recueil, p. 52). Il dédia également des vers à Antoinette et à Penon de la Perrière, « damoyselles », probablement filles de Guillaume (*L'Amie des Amies*, 1558, fol. *hi et hi* v°) et, d'autre part, C. de La Perrière, qui était sans doute le frère d'Antoinette et de Penon, a fait précéder ce dernier poème de vers de sa façon.

Outre Gratien Du Pont et Bérenger de La Tour, Guillaume de La Perrière eut pour amis Clément Marot et Jean de Boysonné (voy. *Œuvres de Marot* éd. Jannet, III, p. 51).

Bibliographie :

Du Verdier (éd. Rigoley de Juvigny, II, p. 113) cite la moralité de Guillaume de La Perrière ; mais il n'en indique ni le lieu d'impression, ni la date. C'est évidemment d'après lui que Draudius (*Bibliotheca classica,* 1625, *Libri gallici*, p. 195, a fait de la pièce une mention sommaire.

25. — Moralité représentée à Agen.

(*Vers le* 1er *septembre* 1553.)

M. Patry a le premier fait connaître cette représentation d'après des pièces conservées aux Archives départementales de la Gironde. Les consuls, Pierre La Chièze, Gilibert Bourgoignon et Jean La Ville, furent poursuivis, avec Gamalile, contrôleur, et un nommé Yrondet, pour avoir laissé jouer des farces « pleines d'erreurs, scandale et doctrine reprouvée contre la foy et religion chrestiennes ». L'évêque de Grasse, Jean Valery, vicaire général et official de l'évêque d'Agen, fit saisir « aucuns brouillards desdictes farces », et engagea des poursuites contre les coupables. Le procès, commencé le 16 septembre, se prolongea jusque vers la fin de l'année. Les principaux accusés furent provisoirement élargis. On ignore quelle sanction définitive l'affaire reçut du parlement de Bordeaux.

Voy. *Bull. du Protestantisme,* L (1901), pp. 524-526.

26. — La Prison de Reformation, moralité à quatre personnages.

(*Clairac, vers mai* 1554.)

Deux régents du collège de Clairac, Louis Rieu et Gilles Du Broca, firent jouer par leurs élèves une moralité qui portait ce titre. Le juge ordinaire de la ville, Pierre Théobalde, trouvant la pièce hérétique, engagea aussitôt des poursuites contre les deux maîtres. Le parlement de Bordeaux intervint, et, à la suite d'une procédure que M. Patry nous a fait connaître, acquitta Rieu et un

troisième régent impliqué dans le procès, Pierre La Borie. Du Broca, qui s'était évadé, et le gardien des prisons de Clairac, Héliot La Sudrie, furent sommés de comparaître ; mais il est probable qu'ils trouvèrent le moyen de se soustraire à une condamnation trop certaine.

Voy. *Bulletin du Protestantisme*, LI (1902), pp. 144-150.

27. — Moralité jouée à Libourne.
(25 mars 1555, n. s.)

C'est encore à M. Patry que l'on doit la connaissance de cette représentation donnée par des « batheleurs et autres denommés sans soucy, qui jouerent quelques farces et jeulx scandaleux ». Des poursuites furent intentées contre les coupables; mais il est à croire que le texte de la pièce incriminée ne fut pas retrouvé ; aussi les comédiens s'en tirèrent-ils à bon compte. Le 14 mai 1555, le parlement de Bordeaux autorisa la mise en liberté de Cardin Thény, Pasquete de La Court, sa femme, Beaujanyn, Trapeau, Macé de La Lande et Pierre Périer, qui furent simplement tenus d'assister à un sermon en l'église paroissiale.

Voy. *Bulletin du Protestantisme*, L (1901), p. 527 ; LI (1902), p. 142.

28. — Le Marchand converti, tragédie [traduite du latin de Thomas Kirchmaier, dit Naogeorgus, par Jean Crespin]

Personnages :

Lyocharès,
Le Marchand,
La Conscience du Marchand,
Le Serviteur,
Gain,
Satan,
Le Curé,
Le premier Medecin,
Le second Medecin,
Le troisieme Medecin,
Christ,
Paul,
Pierre,
Luc,
Le Prince,
L'Evesque,
Le Cordelier,
Michel,
Le Premier, de la Troupe
Le Second, de la Troupe
Le Troisieme, de la Troupe

(*Genève*, 1558.)

Quoique *Le Marchand converti* soit la traduction d'une pièce latine, il est trop célèbre pour que nous ne le fassions pas figurer dans notre répertoire. Il est probable d'ailleurs que sous sa forme française, il aura eu les honneurs de la représentation ; mais sur ce point les renseignements nous manquent, et nous en sommes réduits aux hypothèses.

Thomas Kirchmair, autrement dit Naogeorgus, né à Hubelschmeiss, près de Straubingen, en 1511, mort en 1563, a composé plusieurs tragédies ou moralités dirigées contre l'Eglise romaine ; le *Mercator*, qui vit le jour en 1540, est la plus connue. Il est probable qu'il fut immédiatement joué dans les écoles ; en tous cas, des traductions allemandes le rendirent bientôt accessible à la foule. Nous citerons ces traductions dant notre *Bibliographie*, en même temps que les traductions en néerlandais et en tchèque ; nous n'avons à donner ici de détails que sur la pièce française.

Le *Mercator* avait eu déjà les honneurs de diverses éditions quand l'imprimeur Jean Crespin, qui était poète à ses heures, entreprit d'en donner une version française. Le 26 août 1558, il obtint du conseil de Genève la permission de publier son œuvre (1). La pièce parut peu de temps après. Le traducteur avait remplacé l'épître adressée par Kirchmair « Illustrissimo principi ac domino, D. Henrico, duci Saxoniae, landgravio Thuringiae, marchioni Misniae, domino suo clementissimo », par une épître en vers « Aux fideles de Flandres, Hainaut et Pays-Bas, qui sont à Francfort, ses freres bien-aimés en Nostre Seigneur ». On voit que Jean Crespin, qui était originaire d'Arras, n'oubliait pas son pays natal et cherchait à faire de la propagande parmi ses compatriotes. La traduction est en général assez exacte ; ce-

(1). 26 août 1558. « Jehan Crespin, sus ce qu'il a requys luy permettre imprimer... certaine tragedie *de apostolica et papistica doctrina, Thoma Naogeorgo autore*, lesquelles choses ont esté visitées, et est arresté qu'on luy permet d'imprimer ». *Registres du Conseil de Genève*, vol. LIV, fol. 268. (Communication de M. Alfred Cartier.)

pendant l'auteur français en a usé librement avec son original, et s'est permis çà et là quelques changements. Une modification que nous n'avons pu nous expliquer, c'est la substitution du nom de Luc à celui de Cosmas parmi les personnages.

Pour donner une idée du style de Crespin, nous reproduirons ici le prologue français, en y joignant le texte latin. Ce morceau fera connaître le sujet de la pièce :

Prologus.

Si nova (quod aiunt) est contio gratissima,
Huc avidum, spectatores, animum advortite :
Novam adportamus et hanc vobis tragoediam
Cujus nobis ansam etiam Papatus dedit.
Si placet igitur argumentum vobis modo
Exponam paucis. Jussu Christi judicis
Homines ad judicium citavit quatuor
Lyochares, nuncium quem Mortis finximus,
Inter eos vero et Mercator citatus est,
Quem si proprio placet appellari nomine,

Prologue.

On dit bien vrai, la harangue nouvelle
A de coustume estre plaisante et belle,
Et pour autant, ô vous qui regardez,
Je vous suppli' ci mes dits entendez,
Car, pour certain, je vous apporte ici
Chose nouvelle et admirable aussi.
Mais, si voulez qu'en bref je le vous die,
Or escoutez. C'est une tragedie,
Comme verrez, de nouveau composee
Dont la teneur vous sera exposee.
Premierement est introduit ici
Lyochares, causant dueil et souci,
Interpreté « le Messager de Mort ».
Ce messager, lequel jamais ne dort,
Adjournera quatre hommes en ce lieu
Pour comparoir au jugement de Dieu,
Dont le Marchand l'un des quatre sera
Que ce heraut de mort assignera,

Is ex citatione insperata anxius,
A Parocho doctrina imbuitur papistica.
Ut a peccatis liber in coelum volet.
At doctrinae illi contradicit, nescio
Quo fato, Mercatoris conscientia.
Peccata semper, semper et iram praedicat,
Unde ille in cordis detruditur angustiam.
Praesertim tamen, ut Satanae vidit codicem et
Peccata sua in illo exacte scripta omnia, et
Adversus Satanam omni ludi Parochi operam,
Paulum aberat quin suum desponderet animum.
Verum e supernis est afflatus numine
Simulque missi Paulus Cosmasque medicus,
A Papatus illum repurgans dogmatis
Certamque pro peccatis rationem docent.
Quo facto ad judicium se animo bene parat.

A celle fin que le celeste juge
Selon ses faicts le condamne et le juge.
  Or le Marchand, se voyant adjourné,
Du premier coup devient tout estonné,
Dont toutefois le Curé solicite
Le sauvement par moyen illicite,
Lui promettant qu'il le deschargera
De tous pechés, et puis qu'il volera
En paradis, de tous maux allegé ;
Mais le Marchand, se sentant trop chargé
De ses mesfaicts, que Satan l'envieux
Lui vient offrir incessamment aux yeux,
Voyant aussi que du Curé papiste
N'est allegé, il devient si fort triste,
Que peu s'en faut qu'il ne se desespere ;
Mais, inspiré à la fin du grand Pere
Qui tout conduit et le monde illumine,
Bien tost après prend une medecine
Qui de tous maux le purge et le descharge.
Pour cela faire, est donnee la charge
A Paul et Luc, qui par le benefice
De ce grand Dieu font tresbien leur office
En lui monstrant la nature fragile
Du genre humain estre par l'Evangile
De Jesus Christ remise en liberté.
Cela cognu, avecques seureté
Le Marchand vient au divin jugement.

Interea alios tres papae edoctos dogmatis,
Ad judicium Lyochares pellebat, quibus
Et Mercatorem jungit, sibi bene conscium
Eo quod Christi lotus esset sanguine,
Cujus se credit servatum iri dextera.
Ast alii in se suaque habebant fiduciam,
Moestisque judicem adibant conscientiis.
Post judicatis singulis, in inferos
Truduntur tres, at Mercator superos petit.
Tantum est. Diversarum doctrinarum exitus
Etiam diversos e Scripturis tradimus.
Adeste. Non pigebit, scio, paulisper his
Animum curis vacuum advortisse ludicris.

Des autres trois il va bien autrement,
Car, se sentans assignés de par moi,
Ils sont troublés de regrets et d'esmoi.
Ils perdent cœur et toute patience
Et tout espoir, sentans leur conscience
Pleine d'ennui, de chagrin, de remord,
Et de peché, qui les meine à la mort.
Conclusion, le Marchand est sauvé
Par Jesus Christ dont il se sent lavé ;
Les autres trois, se fians en eux-mesmes,
Sont condamnés à souffrir maux extremes
Dedans enfer perpetuellement.
Voilà le poinct que j'ai presentement
A deschiffrer ; mais, toutesfois, afin
Que vous sachiez de mes propos la fin,
Regardez bien, car la fausse doctrine
Ameine issue autre que la divine.
Escoutez donc et prestez audience,
Car, nous oyans avecques patience,
Je suis certain que serez resjouys
De nos propos, quand les aurez ouys.

(*A suivre.*) E. Picot.

SÉANCES DU COMITÉ

10 *Avril* 1906

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. H. Monod, R. Reuss, E. Rott, John Viénot et N. Weiss, MM. G. Bonet Maury et P. de Félice se font excuser.

Le président dépose de la part du Comité du monument de Michel Servet, une lettre de remerciements pour la souscription envoyée au nom de la Société d'Histoire du Protestantisme français. — Le secrétaire présente, de la part de M. le pasteur Fonbrune-Berbinau, 840 feuillets in folio couverts de noms et de chiffres, et représentant la rédaction de la Table complète des 40 premiers volumes du *Bulletin* pour les lettres A à H inclusivement. C'est un travail colossal pour lequel l'auteur doit être vivement félicité et remercié. La rédaction des lettres qui suivent la lettre H est fortement avancée, et l'on peut maintenant commencer à entrevoir l'achèvement d'une œuvre tant de fois promise et différée. — M. le pasteur A. Mailhet de Saillans, devenu notre collaborateur, nous a aussi envoyé un gros volume in-4° sur les *Origines de la Réforme à Die* et l'histoire de cette ville au XVIe siècle. Ce sont surtout des extraits textuels des *Délibérations Consulaires de la ville de Die*, de 1549 à 1582, accompagnés et suivis de notes et de textes complémentaires. Ce travail est terminé par une table alphabétique et par un choix de pièces originales et d'autographes de la plupart des personnages cités. Il devra être consulté par quiconque s'occupera de l'histoire du XVIe siècle en Dauphiné et sera suivi de plusieurs autres. Pendant le reste de la séance on s'entretient de notre prochaine assemblée générale pour laquelle on demandera le concours de M. J. Pannier qui étudie actuellement en détail l'histoire de l'Eglise de Paris pendant la première moitié du XVIIe siècle.

Bibliothèque. — Elle a reçu du président *le Traité des manières de dessiner les ordres de l'architecture antique* d'Abraham Bosse ainsi que ses *Représentations géométrales de plusieurs parties de bâtimens faits par les règles de l'architecture antique*, 1688 in-folio; — une édition des *Dialogues sacrés* de S. Castellion, publiée en latin à Londres en 1577, ainsi qu'un exemplaire du *Moses Latinus ex hebraeo factus,* du même auteur Bâle, Oporin 1546. — M. Raymond Kœchlin a donné aussi son volume sur la *Sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale*, Paris, A. Colin, 1900.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Une histoire de l'Art

Un de nos confrères et coreligionnaires, l'éminent critique d'art André Michel, conservateur au musée du Louvre, a entrepris la publication d'une *Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours.* Quand on songe au nombre infini de monographies, de recherches de détail, qui se sont accumulées sur les sujets les plus variés de l'immense domaine de l'art, on ne peut qu'admirer l'écrivain qui a conçu le projet d'extraire de cette masse de matériaux les résultats acquis, « la quintessence ». Il va sans dire qu'il s'est adjoint un état-major de spécialistes, mais il a dû se réserver la tâche ardue de nous faire saisir, à travers leurs études, le développement progressif d'un des côtés les plus intéressants et les plus instructifs de l'activité humaine, celui par lequel elle extériorise, sous une forme esthétique ses conceptions, ses luttes, ses aspirations.

Nous n'avons reçu jusqu'ici que la première partie du tome Ier, celle qui nous conduit des *Débuts de l'Art chrétien jusqu'à la fin de la période romane* (1). A vrai dire cette partie est en dehors des époques dont nous parlons dans ce recueil et qui se rapportent à la Réforme, ou, du moins, très antérieure au grand mouvement inauguré par le XVIe siècle. Quelle que soit néanmoins notre incompétence en un sujet qui réclame de ses fervents un inévitable entraînement professionnel, nous recommanderons vivement à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'Art, cette savante et captivante condensation de renseignements dont ils chercheraient vainement ailleurs le sens et la synthèse.

A ceux qui voient, avec raison, dans la Réforme, un retour au christianisme primitif, un effort à la fois moral, intellectuel et scientifique pour saisir, à travers les traditions superposées, codifiées et imposées, la réalité et le sens primitif du message évangélique, nous recommanderons tout particulièrement la lecture du chapitre dans lequel M. A. Pératé nous initie aux

(1) Un vol. de IV-440 pages in-8°. Collaborateurs : Emile Bertaux, Camille Enlart, Arthur Haseloff, Paul Leprieur, Emile Mâle, J.-J. Marquet de Vasselot, Gabriel Millet, Emile Molinier, André Pératé, Maurice Prou ; cinq planches hors texte et 207 gravures dans le texte. — Paris, Armand Colin, 1905.

origines de l'art chrétien. Ils seront certainement frappés par la simplicité, par la pureté, par le charme extrême des symboles traduisant, sur les murs des catacombes, la foi des premiers chrétiens..... « Je suis le cep et vous êtes les sarments... Je suis le bon berger. Le bon berger donne sa vie pour ses brebis... regardez les oiseaux du ciel... Considérez les lis des champs... Je suis le pain de vie »... Toutes ces paroles et beaucoup d'autres nous apparaissent sans cesse et sous les formes parfois les plus gracieuses, sans aucune interprétation dogmatique ou hiératique, dans ces figures, dans ces décorations souterraines. Avec une intensité d'autant plus grande qu'elle est moins étudiée ces frustes images inspirées directement par les récits bibliques et surtout par les paraboles du Christ, expriment la profonde transformation opérée dans les âmes de ceux qui les entendirent pour la première fois.

Il suffit de comparer cet art « nouveau », aussi éloigné de la mythologie du paganisme que de la mythologie chrétienne du Moyen Age, à ce qui le remplaça dans la suite des temps, pour comprendre les transformations successives du christianisme primitif. Car, il n'y a là encore aucune trace du culte de la Vierge, ni de celui des saints, ni du purgatoire, et il faut plus que de la bonne volonté pour voir dans le pain et le poisson que le Christ bénit avant de les multiplier, (p. 36, fig. 22) *un symbole de la messe !* (1).

A sa manière donc l'histoire de l'Art confirme les données d'autres documents, et il faut vivement remercier ceux qui n'ont épargné aucune peine pour mettre à notre disposition un guide aussi complètement informé.

N. Weiss.

Peyremale (2)

S'il est une terre sacrée aux yeux des Protestants français, ce sont les Cévennes. Lorsque Louis XIV pensait avoir exterminé la Religion, prétendue réformée, en rasant les temples ban-

(1) Nous voulions présenter à nos lecteurs ce petit cliché, ainsi qu'un autre, pour leur permettre en même temps de se faire une idée des illustrations de cet ouvrage. Les éditeurs nous les ont refusés.

(2) Ernest Durand. — *Une étude notariale au village* (1547-1847) Alais 1848. vant servir à la monographie de Peyremale). — *Nouvelles notes pour la monographie de Peyremale* (Gard). Alais 1905.

nissant tous ses ministres et forçant les simples fidèles, au moyen des dragonnades, à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique romaine, c'est des Cévennes que s'éleva la protestation de la conscience huguenote sous cette triple forme; les assemblées de culte au Désert dirigées par des prédicants improvisés, les extases des prophètes et des prophétesses et, enfin, la guerre des Camisards. C'est dans les Cévennes, qu'Antoine Court, Pierre Corteiz etc., rétablirent les Consistoires et les Synodes et rendirent au Protestantisme cette forte organisation, qui lui permit de traverser la période du Désert et celle plus redoutable de la Révolution. Il n'est pas de vallon, pas de plateau ou de plaine, pas de gorge ou de caverne presque à laquelle ne s'attache le souvenir d'un épisode de cette lutte héroïque, d'un petit peuple de montagnards croyants contre le Roi-soleil. Aussi faut-il savoir gré à Monsieur E. Durand de nous avoir donné deux monographies sur Peyremale, qui ont d'autant plus de valeur qu'elles sont faites, en grande partie, d'après des documents inédits. La première est consacrée principalement à l'histoire des *Jassaud*, une famille d'artisans du Mas Herm, qui acheta une étude de notaire à Peyremale, la seconde raconte les destinées des protestants dans ce petit coin des Cévennes.

Le village dépendait de la baronnie de Portes, qui demeura aux mains de seigneurs catholiques et du diocèse d'Uzès ; mais les habitants de Peyremale et des hameaux voisins se convertirent dès les années 1560-1562 au protestantisme, ils se rattachèrent à l'Eglise de Chamborigaud, qui faisait partie du colloque d'Uzès, synode du Bas-Languedoc. Voici comment l'auteur dans sa première étude explique le succès de la Réforme dans le pays. « Orgueilleux, âpres au gain, intéressés, les Cé-
« venols embrassèrent volontiers une religion qui supprimait
« la dîme, tout en faisant au peuple une plus large place dans
« l'exercice du culte... Le protestantisme avait à son actif l'at-
« trait de la nouveauté, de la propagande par le livre et la bro-
« chure en langue vulgaire, auprès d'une génération plus croyan-
« te que la nôtre ; le beau feu d'une Réforme que tout le monde,
« même dans l'Eglise, voyait nécessaire, l'austérité, le zèle de ses
« ministres doués le plus souvent d'un réel talent de parole qui
« faisait défaut à un très grand nombre de prieurs et de curés
« secondaires dans nos campagnes (p. 27). »

Peyremale eut sans doute un temple, situé au Tourel, bien avant l'édit de Nantes; d'après un « compoids » ou état de

répartition des contributions de 1640, il se trouvait sur le terroir du Mas Herm, au milieu d'une châtaigneraie. Des bancs y étaient réservés aux familles notables de l'Eglise, les *de Borne*, les *Chamboredon*, les *Dugas*, les *Draussin*, les *Jaussaud*, les *Pontet*, etc. Quant aux autres pasteurs M. Durand a retrouvé les noms de deux ou trois : *Jean Roure, Sarze, Jean Farges ;* sauf le dernier, qui porte ce titre : *ministre de la parole de Dieu en l'église de Peyremale,* ils paraissent avoir résidé à Chamborigaud.

A la Révocation, la plupart des familles aisées courbèrent la tête et se convertirent à la religion catholique, non sans des hésitations et réserves. Antoine Jaussaud qui en 1682, se voyant exclu des charges de notaire royal, avait vendu son étude « à réméré », abjure en 1685 et la reprend. Les nouveaux convertis continuent d'exercer les fonctions de consuls, syndics et cependant, à plusieurs indices, il est évident que cette conversion était pour la forme et qu'au fond ils demeuraient attachés à la Réforme. Aussi Peyremale fournit aux Camisards un contingent notable de combattants, par exemple *Moïse Bonnet* qui, pris en compagnie du prophète *Esprit Séguier* fut pendu à St.-André-de Lancize (12 août 1702). Les femmes se distinguèrent par leur fidélité, ex. *Marguerite Pontet*, la propre fille d'un des consuls de Peyremale, fut surprise au moins deux fois (1702 et 1708) à des assemblées de culte interdites, elle fut conduite aux prisons d'Alais, où son père fut aussi conduit et elle n'échappa à la réclusion dans la Tour de Constance, que grâce à l'intervention du tolérant prieur Etienne Debosc dont il faut lire la touchante lettre (*Nouvelles notes*, p. 53-54). Enfin et surtout, il faut mentionner *Pierre Dugas*, un enfant de Peyremale, qui s'était de bonne heure réfugié en Suisse. Après avoir étudié au séminaire de Lausanne (1749-1754) et à la Faculté de théologie de Bâle, où il fut consacré par le pasteur Osterwald il rentra en France. Il desservit au péril de sa vie les Eglises du « Désert » en Saintonge, Angoumois, Périgord, et put, avant sa mort (1790) entrevoir l'aurore de la liberté des cultes. Cette figure manque dans la monographie de M. Durand, il en aurait trouvé trace dans notre *Bulletin*, vol. XXXV, p. 341. Les *Nouvelles Notes* sont illustrées de deux photographies, l'une représentant la colline de Mirandon ; l'autre le hameau du Tourel où se trouvait le temple et qui donnent une idée favorable de ce pays pittoresque.

Ces deux monographies, si pleines d'inédit, ne sont pas les seuls ouvrages de M. Ernest Durand ; il a composé une Notice sur *Antoine Deparcieux*, le célèbre mathématicien originaire

de la paroisse de Peyremale (1703-1763), qui est aussi très remarquable. De tels travaux faits sur pièces d'archives ou actes notariés méritent les éloges les plus sincères.

G. BONET MAURY.

L'état social et religieux de Berne après la Réforme

Dans un ouvrage de XIV-288 pages, qui matériellement se présente fort bien (1), un descendant de réfugiés protestants bretons, M. de Quervain, expose l'organisation de la Réforme dans la ville et le canton de Berne. L'auteur a consulté avec profit les collections de textes déjà existantes et les documents encore inédits conservés dans les archives de Berne, Zurich, Aarau, etc.

Il examine successivement l'organisation ecclésiastique hors de la ville de Berne, les synodes, tournées d'inspection, les consistoires urbains et leurs devoirs, les rapports du clergé avec le peuple, l'organisation des écoles, le régime financier, etc.

Le gouvernement bernois, après avoir pris possession du pouvoir ecclésiastique, dut surmonter de grandes difficultés. Bien que la plupart des prêtres se fussent du jour au lendemain transformés en pasteurs, il y eut beaucoup de postes (environ 200) à pourvoir au bout de peu de temps. Non seulement des étrangers furent appelés, des écoles subventionnées, des écoliers entretenus, mais on eut recours à un moyen au moins singulier. Dans un couvent, on invita les moines de bonne volonté à fréquenter assidûment le prêche, à suivre avec application les catéchismes des pasteurs, puis dans l'Eglise conventuelle, en petit comité, à s'exercer à la prédication. Mais le résultat, paraît-il, fut assez maigre.

Dans un chapitre particulièrement important, la question de la sécularisation des couvents bernois et par suite celle des biens conventuels est présentée sous un jour tout nouveau. On accusa bien souvent la Réforme d'avoir fait main basse sur les biens des Eglises. M. de Quervain prouve que Berne, loin de profiter de l'occasion, subit une charge véritable en indemnisant les moines et les nonnes, en facilitant la transformation de certains grands monastères en hôpitaux ou en écoles.

Quant aux Anabaptistes, dont il étudie la situation, l'auteur, contrairement à l'affirmation de Muller (2), démontre l'exactitude

(1) Dr Théodor de Quervain. *Kirchliche und soziale Zustände in Bern, unmittelbar nach der Einführung der Reformation.* (1528-1536.) Bern 1906. 8°.

(2) E. Muller. *Geschichte der bernischen Täufer nach den Urkunden* Frauenfeld, 1895. 8°,

du *Martyrerspiegel* de Tielman von Braghts, et s'appuyant sur ce document, constate qu'il n'y eut pas moins de quarante exécutions d'Anabaptistes à Berne.

Ce qui a trait à la mendicité et à l'organisation de l'assistance publique est fort curieux. Les faux pauvres, les mendiants paresseux, les inutiles abondaient à Berne, comme ailleurs à cette époque. Il fallait en purger le pays. Il s'agissait aussi de remplacer les aumônes que l'on faisait à la porte des couvents, des églises, des hôpitaux, interrompues par la Réforme. On eut recours à Berne à un procédé tout nouveau : l'organisation rationnelle de l'assistance publique par l'Etat. Pour la première fois, on voit apparaître une réglementation de la mendicité, et des ordonnances officielles se substituer aux anciens errements :

Les mendiants étaient divisés en plusieurs catégories, les pauvres du pays et les étrangers, les malades et les valides, les individus honorables et ceux qui, par négligence, étaient tombés dans la misère. Il fut alors interdit aux Bernois de donner asile aux mendiants étrangers, sous peine de deux mois de prison ; les sergents surveillèrent les granges et les étables, empêchant qu'elles ne servissent de refuge aux gens sans aveu. Ceux-ci avaient bien le droit de passer un jour et une nuit dans les hôpitaux, mais à condition de disparaître ensuite. Quant aux pauvres du pays qu'il fallait secourir, il leur était prescrit de porter un petit écriteau (*Schildlein*), qui les faisait reconnaître.

Il ressort de faits nombreux que le gouvernement bernois, comme on pouvait s'y attendre, fut dans toutes ces mesures, circonspect, prudent. Il attendit de longues années avant de décider le sort des chapelles que la Réforme avaient rendues inutiles, et quand enfin il en décida la démolition, beaucoup d'entre elles furent cédées aux paysans, libres de les transformer en granges, en habitations, ou de les détruire. De même, de nombreuses fêtes religieuses furent maintenues provisoirement pour ménager les transitions, respecter les habitudes.

Cette étude précise et complète le livre de Blœsch (1), pour tout ce qui concerne Berne, apportant des renseignements nouveaux. On y trouvera, avec d'intéressantes pièces justificatives, quelques fac-similés d'autographes de réformateurs (Zwingli, N. Manuel, Capito, Bullinger, etc.) J. CORDEY.

---

(1) E. Blœsch. *Geschichte der schweizerisch-reformirten Kirchen*, Bern. 1898. 2 vol. 8°.

Luther et la Confession auriculaire.

Tel est l'austère et tout de même très intéressant sujet du tome VIII, 2e fascicule, des *Studien zur Geschichte der Theologie und Kirche*, dont nous commentions dernièrement (mars-avril 1905, p. 174) le tome VII, n° 1, sur Jean de Lasco. L'auteur du présent travail *Zur Geschichte der Evangelischen Beichte* (Leipzig, Dieterich, 1902, 216 p.) est le pasteur E. Fischer, professeur au séminaire de Sagan. Il étudie, dans ce premier volume, d'abord la pratique de la confession catholique, telle qu'elle est fixée par le système de Thomas d'Aquin, puis l'attitude de Luther vis-à-vis de cette pratique, jusque vers Pâques 1520 (la note de la p. 213 justifie le choix de cette date). Dans cette attitude, il convient de distinguer deux périodes, coupées par le début de 1518. Sa première critique contre la confession ne date que de la fin de 1516. Ce n'est qu'alors qu'il commença à en nier l'origine divine et la sanction scripturaire, et à en attaquer les abus. Mais jusqu'à la fin de l'époque envisagée par M. Fischer, ainsi jusqu'à l'été de 1520, jamais il n'en contesta le principe ; il se contenta de réclamer, avec une insistance de plus en plus vive, qu'elle fût courte et sommaire, c'est-à-dire que le pénitent ne s'astreignit pas au vain et puéril tourment d'une énumération méticuleuse de tous ses péchés, et d'une distinction non moins vaine entre mortels et véniels, mais ne s'arrêta qu'à ceux qui provoquaient en lui le repentir le plus cuisant. Ainsi nous trouvons ici une nouvelle preuve de la lenteur conservatrice et mesurée, avec laquelle le prétendu moine rebelle et révolutionnaire s'est détaché par la force des choses et presque à son corps défendant, de la foi traditionnelle. Et, tout spécialement, le fait que, jusqu'en 1520, il maintint et professa expressément le caractère salutaire de la confession pratiquée dans sa pureté primitive, montre l'inanité de l'affirmation de Kurz et d'autres historiens catholiques contemporains, « que la querelle des indulgences ne fut pas la vraie cause de la soi-disant réforme de Luther, mais ne fit que lui offrir un prétexte matériel pour manifester sa défection de la foi catholique, défection déjà consommée dans son cœur ; que son état d'âme n'était plus catholique, et qu'il n'attendait que l'occasion de proclamer son opinion ». C'est, dit au contraire M. Fischer, « le pur amour de la vérité, le pur zèle d'arrêter les abus, qui l'a poussé en avant ».

Quant à l'importance du rôle joué par la confession dans l'œuvre

réformatrice, et, par conséquent, de l'étude entreprise par M. Fischer, il suffira, pour en mesurer l'étendue, de se rappeler le mot de Mélanchthon : « Si tu demandes de quelle utilité Luther a été à l'Eglise, la voici brièvement : il a enseigné la vraie manière de faire pénitence et le véritable usage des sacrements ; c'est ce que me témoignent de nombreuses consciences. » Et notez que ce mot date de 1521 (*Schutzrede wider das... Parisische Urteil für D. Luther*.

Th. Schœll.

Luther, historien de l'Eglise

Après avoir déjà fait proposer cette question à Giessen comme sujet de prix (en vain, car aucun candidat ne se présenta), Harnack attira de nouveau sur elle l'attention de ses lecteurs dans la première et la deuxième édition de sa *Dogmengeschichte*. Cette fois son appel fut entendu et put être supprimé dans la troisième édition. En effet, en 1897, paraissait *Luther als Kirchenhistoriker* de Schæfer. Il s'agissait d'élucider : ce que Luther savait de l'histoire de l'Eglise et des dogmes, à quelles sources il a puisé ces connaissances, quand il les a acquises, comment il les a appréciées, pourquoi ainsi et pas autrement ?

Les deux premières questions ont été en partie et provisoirement résolues par M. Schæfer ; mais il n'a même pas tenté l'examen des deux dernières, c'est-à-dire qu'il n'a pas touché au problème central. Le sujet restait donc à traiter ; et c'est M. Kœhler, de Tubingue, qui l'a abordé à nouveau dans un des *Beitraege zu den Anfaengen protestantischer Kirchengeschichtsschreibung*, intitulé *Luther und die Kirchengeschichte nach seinen Schriften, zunaechst bis* 1521 (Erlangen, Junge). La première subdivision de la première partie (1900, 371 p.) traite, en dix-sept chapitres, des Instructions papales sur l'Indulgence, des Bulles, Symboles, Conciles et des Mystiques. En voici d'ailleurs le sommaire :

I. L'*Instructio summaria* d'Albert de Mayence et l'Instruction de Tetzel de 1517 ; — II. Les bulles de Léon X sur l'Indulgence ; — III. La bulle d'excommunication ; — IV. Celle *In Cœna Domini* ; — V. Le Symbole apostolique ; — VI. Celui d'Athanase ; — VII. Le cinquième concile de Latran. — VIII. Celui de Bâle. — IX. Celui de Nicée. — X. Celui de Constance et Jean Huss. — XI. Tauler. — XII. Denys l'Aréopagite. — XIII. Hugues de Saint-Victor. — XIV. Bernard de Clairvaux. — XV. Bonaventure. — XVI.

Gerson. — XVII. Résumé des vues historiques de Luther sur la Mystique. Il ne la considérait pas comme une valeur historique soumise à l'évolution naturelle de tout ce qui vit, mais comme un facteur religieux et un état d'âme indépendant du temps, mais spécifiquement chrétien, qui trouve dans saint Paul son prototype, et dont la filière purement spirituelle échappe à toute chronologie. Mais cette vue de Luther ne fut pas immuable. Car l'Aréopagite, qu'il prit quelque temps pour le principal représentant du mysticisme se trouva exclu plus tard de la lignée sainte, sous l'influence de la mystique « germanique », qui servit à Luther de transition entre le salut par les œuvres et le salut par la grâce.

Conclusion : la conception historique de Luther s'est fondée sur son expérience intime et a changé dans la mesure où celle-ci s'est transformée. C'est cette évolution que M. Schæfer a ignorée.

Dans un deuxième volume, M. Kœhler essaiera de refaire méthodiquement le tableau complet de l'histoire de l'Eglise d'après Luther.

TH. SCH.

La morale de Zwingli.

Ce sujet (*Die Ethik Huldreich Zwinglis*, Leipzig, Wöpke, 1902, t. III, p. 411) a été traité par M. Constantin de Kügelgen, auteur de *Die Rechtfertigungslehre des Johannes Brenz*, de *Luthers Auffassung der Gottheit Christi*, et de *Schleiermachers Reden und Kants Predigten*. Il veut aider à une reconstruction de la morale protestante en tâchant de reporter l'attention de celle de « l'épigone Calvin » sur celle « beaucoup plus libre et plus moderne de Zwingli ». Il l'étudie d'abord dans sa « genèse personnelle » (*Werden*), puis dans sa réalité comme sentiment vertueux (la foi providentielle), enfin dans ses manifestations (*Als pflichtmaessiges Handeln, fides caritate formata*) individuelles (prière, ascétisme) et sociales (famille, société, Etat, Eglise). A la fin du livre, un Index des matières traitées facilite heureusement l'orientation dans ce domaine qui, c'était inévitable, donne une certaine impression d'aridité. De nombreuses citations de Zwingli maintiennent à l'ouvrage un caractère historique et vivant.

Sur divers points, l'opposition contre Calvin et Luther s'imposait. On ne saurait nier que la morale de Zwingli a, en effet, un cachet bien personnel et anti-traditionaliste.

TH. SCH.

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES

Procès aux Cadavres

(cf. *Bull.* 1905, 187, 285, etc.)

A Amiens.— *Magdelaine Dubus*, veuve de *Pierre Pinette* ministre à Amiens morte relapse, condamnée par sentence du 2 décembre 1690 du lieutenant général au baillage d'Amiens. D'après la sentence, il était dit que « sa mémoire demeureroit éteinte, suprimée et condamnée à perpétuité, que son corps ou cadavre seroit attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'une charrete et traîné sur la claie, la teste en bas, la fasse contre terre, par les rues de la ville d'Amiens, ce fait led. cadavre jetté à la voirie par led. exécuteur, les biens de lad. Dubus acquis et confisqués au Roy ». — Mais par arrêt du 22 janvier 1691, le parlement de Paris cassa en appel ladite sentence et déchargea « la mémoire de lad. deffunte Dubus de l'accusation contr'elle intentée. »

(Cité dans la requête du curateur au cadavre de Daniel Martin. Arch. du Tarn-et-Garonne, B. 498.)

—

En Poitou. — La sentence (imprimée) du présidial de Poitiers condamnant, le 6 novembre 1686, le cadavre de *Daniel de la Primaudaye* à être traîné sur la claie « dans les cantons, carrefours et places publiques du bourg de Saint-Georges de Montaigu (Vendée), devant la porte de sa maison et ensuite jetté à la voirie » et confisquant ses biens « au profit du Roy » (cf. *Bull.* 1903, p. 443), se trouve, ainsi que celle concernant *Hoissard* (*Ibid.*, p. 430, aux Archives de la Vienne, C. 49).

—

En Cévennes. — « Le nommé *Saltet* appotiquaire de Florac et N. C. est décédé le 21 du mois dernier (mars 1728) après avoir refusé avec obstination, non seulement de recevoir les sacremens de l'Eglise, mais même d'écouter les exhortations du curé du lieu qui luy a fait cinq différentes visittes pendant sa maladie. Come ce refus n'auroit pu être étably que par la seule déposition du curé,

ceux qui y étoient présens étant eux-mêmes N. C., et le curé n'ayant pas pris la précaution d'appeller dans ses visittes les consuls ou autres personnes catoliques en état de déposer conformément à sa dénontiation, il n'auroit pas été possible, sur sa seule plainte, d'établir par une information sur preuves suffisantes pour procéder contre la mémoire de Saltet en la forme prescripte par l'article 9 de la Déclaration du 14 may 1724. D'ailleurs les officiers de justice ne sont pas tous aussy portés qu'ils le devroient à l'exécution de cet article, et quelqu'attention que j'aye eu à presser l'instruction d'une pareille procédure qui a été portée au Sénéchal de Nismes contre la *demoiselle de St André* habitante de la même ville de Florac, et dont j'ay eu l'honneur de vous rendre compte le 27 janvier dernier, cette procédure n'a pas encore été jugée, quoy que les preuves résultantes des informations qui ont été faites par les juges des lieux soient complettes. Ainsy ce party contre la mémoire de Saltet n'auroit occasionné que des frais au Roy sans opérer aucun fruit.

« Cependant, comme sa mort a fait beaucoup de bruit, qu'il n'a point laissé d'enfans et que son bien passoit à des héritiers aussy obstinés que luy dans leurs erreurs, M. l'Evesque de Mende, le curé de Florac et mon subdélégué m'ont mandé par différentes lettres tous les mauvais discours que les N. C. tenaient à ce sujet et les suittes dangereuses qu'ils auroient... j'ay cru que Saltet ayant été privé de la sépulture ecclésiastique, et que sa mort ne pouvant par conséquent être prouvée dans les règles, j'ay cru ne pouvoir mieux faire que de prendre le party qui a été pratiqué plus d'une fois par mes prédécesseurs en pareil cas, c'est-à-dire de le regarder comme fugitif : en conséquence j'ay ordonné, sur une requête du directeur, que ses biens seroient mis à la régie etc... »

(Copie d'une lettre de l'Intendant du Languedoc au comte de Saint-Florentin du 30 avril 1728. — Archives de l'Hérault C. 319).

—

A Montauban. — *Daniel Martin*, de Montauban, avocat et juge de Corbarieu (1), mort relaps le 18 décembre 1694. La sentence de condamnation du lieutenant criminel, du 2 mars 1695 (confirmée par arrêt du parlement de Toulouse le 23 mars 1695), portait que « sa mémoire demeureroit éteinte et supprimée à perpétuité, et qu'au défaut de son cadavre, il seroit substitué un fantosme, représentant ledit Martin, quy seroit traisné sur une claie, la

(1) Corbarieu : 8 km. Sud de Mautauban.

teste en bas, la fasse contre terre, par les rues de la ville et ensuitte jetté à la voirie », ce qui fut éxécuté le 4 mai 1695. — Sa veuve dit dans son interrogatoire que « le soir mesme du jour de sa mort, led. Martin fut enlevé de sa maison et enterré ne sachant en quel endroit ». Des amis qui n'avaient pas pu éviter au mourant la visite des officiers de justice chargés de constater son refus des sacrements, avaient du moins réussi à protéger son cadavre contre la suprême profanation.

(Arch. du Tarn-et-Garonne ,B. 498).

—

Anne Bertrand, femme de *Pierre Vidal,* maître boulanger de Montauban, morte en décembre 1700. Pendant sa dernière maladie, le juge-mage s'étant transporté dans sa maison, elle lui dit « qu'elle ne veust point vivre et mourir dans la religion catholique et romaine » et refuse les sacrements. Sur réquisition du procureur du Roy une information est ouverte « contre la mémoire d'Anne Bertrand ». Le curateur nommé prétend que les refus opposés par la mourante provenaient de son état de délire ; qu'après la visite du juge-mage « son mari, le même jour auroit appellé le Rév. Père Gardien des Cordeliers de Montauban, qui auroit assisté sa femme pendant quinze ou seize jours qu'elle auroit encore vescu, sans l'avoir quittée ni jour, ni nuit, suivant même en cela l'ordre que Monseigr. Le Gendre intendant lui en auroit donné, tellement que lad. Bertrand, auroit déclaré aud. religieux, en présence de M. Dupin de St-André coner en la Cour des Aides, et du Sr Blanquet coner référendaire en la cour des aides, anciens catholiques, qu'elle mouroit dans la religion catholique, apostolique romaine, de quoi le Rév. père gardien auroit fourni son certificat. » — Par sentence du 31 août 1702, le lieutenant-criminel « déchargea la mémoire de lad. de Bertrand du crime (de relapse) à elle imposé » malgré les conclusions contraires du procureur du Roy.

(Arch. du Tarn-et-Garonne, B. 498).

—

Estienne Boyer, dit *Malmoucat,* hoste du faubourg Lacapelle à Montauban, « Estant malade d'une maladie très dangereuse » il répond, le 31 décembre 1701, au juge-mage qui s'est transporté chez lui sur réquisition du procureur du Roy, qu'il vouloit vivre et mourir dans la religion prétendue refformé dans laquelle

il estoit né, et ne sçavoir ce que c'estoit des sacremans de l'Eglize catholique, apostolique et romaine ». Une information est ouverte le 4 janvier 1702, contre sa mémoire à laquelle est nommé un curateur. — La sentence du présidial manque au dossier.

(Arch. du Tarn-et-Garonne, B. 516).

—

Antoine Benech bourgeois, habitant du Pau, paroisse de Revel (1) juridiction de Bruniquel, mourut en janvier 1747, après avoir refusé « toujours d'avoir recours à ces sacremens de l'Eglise, disant qu'il vouloit mourir dans la religion prétendue réformée comme il y avoit vécu... qu'en un mot, il voulait mourir huguenot et non point catholique ». Le curé de la paroisse dit dans sa 1re déposition que ledit Benech « est issu des parents qui ont toujours professé la religion prétendue réformée et a luy même toujours professé la même religion » ; mais cette affirmation venant sans doute faire tomber l'accusation de relaps, le même curé vient déposer plus tard que deux ou trois ans auparavant Benech avait exhorté un de ses oncles à mourir catholique, lui disant : « Si vous mourés dans la religion prettenduë reformée vous serés damné, pour moi je veux être bon catholique et faire tout ce que Mr. le Curé trouvera à propos, je vous conseille d'en faire autant » ; qu'à ce moment le « déposant (le curé) dit aud. Benech neveu : pour vous, Mr, je vous regarde à présent comme bon catholique, auquel effet je vous donnerai une place fixe dans l'églize ; à quoi led. Benech répondit qu'il le vouloit, qu'il fairoit même faire un banc ; cependant led. Benech ne parut jamais à l'églize, et le déposant sçût par oui dire qu'il avoit été au pred ou se tenoint les assemblées des religionnaires»; le curé ajoute qu'il se doutait bien « que c'étoit par raport au bien d'Antoine Benech son oncle qu'il (le neveu) l'avoit engagé à donner des marques de catholicitté,..... » qu'il dit aux proches parents qui étaient présents « Vous devriés l'engager à se convertir comme il convertit son oncle, pour avoir son bien ». Quoi qu'il en soit, l'information, ouverte le 19 janvier 1747 à la requête du procureur juridictionnel en la vicomté de Bruniquel par le juge de ladite vicomté, se continua devant le présidial de Montauban, le défunt étant représenté par un curateur nommé à sa mémoire ; et le 3 février 1748 le lieutenant particulier assesseur criminel en la sénéchaussée de Montauban prononçait la sentence suivante : « Nous... avons déclaré ledit Benech...

(1) Revel : 6 km. Sud-Est de Négrepelisse.

atteint et convaincu du crime de relaps, pour réparation de quoy, ordonnons que sa mémoire demeurera condamnée, éteinte et suprimée à perpétuitté, déclarons tous ses biens acquis et confisqués au profit de sa Majesté etc... ». Le même jour « l'avocat du Roy a déclaré être appelant au parlement aux fins de faire confirmer ladite sentence ».

(Arch. Tarn-et-Gar., 544.)

Plus tard, en 1769, l'héritier d'Antoine Benech interjeta appel de cette sentence devant le Parlement lequel, par arrêt en date du 10 Juillet 1770, cassa le 1er jugement et relaxa la mémoire d'Antoine Benech de la fausse et calomnieuse accusation portée contre lui. « La grand' chambre en son audience avait enfin reconnu ce que n'avait pu comprendre le sénéchal de Montauban, c'est-à-dire qu'on ne pouvait attribuer les peines portées contre les relaps par la Déclaration de 1724 à un protestant qui n'avait jamais fait abjuration, ni professé publiquement la religion catholique ».

H. de France (*les Montalbanais et le Refuge*), p. 81, citant : *Mariages des protestants, mémoires* , 2 *vol. in*-8, t. I *in fine.*

—

Pierre Delannès, presseur d'huile, demeurant à Montauban rue des Soubirous-Hauts ; mort le 15 février 1749, ayant déclaré au curé qu'il voulait mourir dans la religion catholique, apostolique non romaine... dans la religion dans laquelle il était né (il avait été baptisé au temple de Villemade). Information ouverte contre sa mémoire, le 16 février 1749 ; curateur nommé ; sentence du 7 juin 1749, par laquelle le lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée de Quercy et siège présidial à Montauban « relaxe la mémoire dudit Pierre Delannès de l'accusation contre elle intentée, dépens compensés » ; appel interjeté le même jour, par le procureur du Roy devant le parlement de Toulouse.

(Arch. du Tarn-et-Gar. B., 550.)

—

Marguerite Gautié, femme de Jean *Pradines* marchand, habitant Pons, paroisse de Réalville, décédée le 24 mars 1747, « qui avoit sy devant proffessé la R. P. R. tant en santé que dans les maladies. », qui n'allait jamais à l'église et se faisait toujours reconnaître pour protestante... fut l'objet d'un procès intenté à sa mémoire le 30 juin 1747. Par sentence du 30 mai 1748, le lieutenant particulier assesseur criminel au présidial de Montauban

déclara « ladite Gautier atteinte et convaincue du crime de relaps ; pour réparation de quoy ordonnons que sa mémoire est et demeurera condamnée, éteinte et suprimée à perpétuitté, déclarons tous les biens que ladite Gautier possédoit au temps de son décès acquis et confisqués au profit de sa Majesté etc. »

(Arch. Tarn-et-Gar., B. 550.)

—

Demoiselle *Louise Latreille,* habitant Cayrac (1), étant très malade, est dénoncée par le curé dès le 14 mars 1746 ; à ce dernier elle a répondu « qu'elle avoit toujours vécu en la religion protestante n'en ayant jamès conneue d'autre et qu'elle vouloit mourir en icelle ». Le curé lui ayant représenté que mourant de la sorte elle perdrait son âme et « seroit privée de la sépulture eclésiastique... ladite demoiselle auroit répliqué : qu'est-ce que sépulture eclésiastique ? ledit S[r] curé luy aiant expliqué ce que c'étoit et les biens qui en revenoint, et la satisfaction qu'un fils doit avoir de mêler ses sendres avec celles de son père : Votre père, luy dit-il, aiant esté ensevely dans le simetière de Cairac ; Sur quoy ladite demoiselle répondit en dérision : Comment enterre-t-on ceux qui vont dans les Illes et qui meurent sur mer ? et que pour elle, ne se soussièt nullement d'être entérée dans quel endroit que ce fut, toute la terre estant au Seigneur ». Elle mourut dans ces dispositions le 12 avril 1746. Sa mémoire fut l'objet d'une requête en plainte de la part du procureur fiscal par devant le juge de Cayrac, le 30 juin. Par sentence du 9 décembre 1746, le lieutenant principal en la sénéchaussée de Quercy relaxa « la mémoire de ladite demoiselle de Latreilhe de l'accusation contre elle intentée, dépens compensés ». Appel fut relevé par le procureur du Roy.

(Arch. du Tarn et Gar., B. 550.)

—

Antoine Momméja, marchand de Négrepelisse, mort le 8 juillet 1746. Il est dénoncé comme relaps au procureur d'office en la comté de Négrepelisse, par son neveu Jacques Coussac archer de la maréchaussée de Montauban, parce que ce dernier avait à se plaindre de lui. Momméja aurait d'abord laissé à ses sœurs son héritage qui devait revenir plus tard à son neveu Coussac ; mais ce dernier étant devenu catholique aurait vu cette espérance lui échapper, Momméja ayant voulu punir son neveu de sa con-

(1) Cayrac : 2 km. Sud-Ouest de Réalville.

version en nommant sa femme Suzanne Vidal héritière de ses biens. Le procureur de Négrepelisse ne fait aucune poursuite ; le procureur du Roi à Montauban saisi de la plainte, demande alors, le 14 août qu'une information soit ouverte contre la mémoire de Momméja. Le curé dépose que ce dernier lui a répondu « que ses pères avoient vécu et étoient morts dans la religion protestante... que cette religion qu'il professoit estoit bonne et qu'il vouloit y mourir ». Le 28 septembre 1746, le lieutenant général criminel, déclare « led. feu Antoine Momméja, marchand de Négrepelisse, atteint et convaincu du crime de relaps », pour réparation de quoi, ordonne que sa mémoire demeurera éteinte et supprimée à perpétuité et déclare tous ses biens acquis et confisqués au profit de Sa Majesté ».

(Arch. du Tarn-et-Gar., B. 550).

R. L.

A Caraman, Revel et Calmont. — A ces analyses, notre correspondant aurait voulu joindre celles de deux dossiers signalés par l'inventaire des Archives de l'Aude, mais a dû constater que ces liasses étaient égarées. On ne peut donc que reproduire la mention des procès aux relaps suivants, procès déjà signalés par M. le p^r^ U. de Robert-Labarthe dans son Hist. du Protest. dans le H^t^-Languedoc II p. 66. : *Jeanne Roussel* veuve *d'Isaac Algans*, *Jeanne Maffre*, femme de *Francois Pirouteau* hôte, *Suzanne Ribenc*, veuve de *Raymond Delpech*, *Jean Gautier* boucher, tous de Caraman (procédures faites en 1725); — *Pierre Pélissier* marchand de Durfort ; — *Philippe Aves*, ou *Navés* orfèvre, *Joseph Batut* boucher, *Jeanne Castel* femme *d'Isaac Rivière*, *Jeanne Guilhem*, *Marie Dufour* veuve d'*André Boyer*, *Françoise de Rivenc* veuve de noble *Jean de Portes* s^r^ *de Fonfrède*, tous de Revel (procédures faites en 1725); — *Pierre Claret*, de Calmont, et *Jeanne Verger* veuve de *Pierre Claret* meunier de Bonnal, comté de Foix (procédures faites en 1725); — *Bourrel*, de Sorèze, *et Marty*, de Revel, procédures faites en 1726); — *Pierre Oulès* ou *Houlez* bourgeois, de Revel (procédure faite en 1732); — *Pierre Blaquière*, de Revel ou Sorèze; — *Marthe Cext* veuve *Bourgues*, probablement de Revel. — (Arch. de l'Aude B. 2561 et 375).

Jean de Labadie

Nous avons oublié de signaler à notre collaborateur Ch. Garrisson, une étude très documentée consacrée au séjour, à l'activité de Jean Labadie à Middelbourg et aux scandales qu'y provoquèrent son attitude et ses prétentions. Cette étude instructive et pas toujours édifiante a été insérée par M. J.-H. Gerlach dans le *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Eglises Wallonnes* de 1890 (tome IV, p. 1,28) (1). Accompagnée de pièces justificatives elle complète d'abord, pour ce qui concerne la période de Middelbourg, l'esquise bibliographique de notre collaborateur, et permet de se faire une idée du caractère fort peu commode, pour dire le moins, de Jean de Labadie. — Ajoutons qu'à la 11e assemblée générale de l'Union des Eglises réformées d'Allemagne (*Reformierter Bund für Deutschland*), tenue à Herford en Westphalie, du 29 au 31 août 1905, le candidat au saint Ministère Goeters, inspecteur du séminaire réformé de Halle, présenta une étude sur les *Labadistes* qui sera sans doute publiée.

N. W.

La sœur de Calvin. (Voy. plus haut. p. 191)

Un de vos correspondants, M. P. Fonbrune Berbinau, a essayé de découvrir, dans le *Bulletin* de mars-avril 1906, quelle était la « sœur » de Calvin à Orléans, désignée dans une lettre écrite par lui à François Daniel le 18 janvier 1532. Cette *Maria Paludana*, Marie des Marais, ou Marie de la Palud, n'était pas assurément la femme du bailli Jérôme Groslot, laquelle s'appelait Pernelle Hatte. D'autre part, Groslot mourut à la Saint-Barthélemy âgé de cinquante-deux ans, et il ne pouvait point être marié en 1532, n'ayant que douze ans à cette époque. Il y avait bien, près d'Orléans, le château des Marais, situé dans le val de Loire, non loin du châteaù de l'Isle, appartenant aux Groslot, et d'architecture analogue ; mais la maison Hatte, qui le possédait, ne comprend pas une seule « Marie » dans les trois ou quatre générations contemporaines. (V. *Généalogie de la maison Hatte, sg. des Marais, de Bourgneuf et de Dauberon*, par Hubert, Ms. 457 *bis* t. III, f. 129 de la Bibliothèque d'Orléans).

Quant à Jérôme Groslot, sgr de l'Isle, on ne l'appelait pas, en latin, *Insulanus* ; mais *Lislaeus*. (v. la pièce de vers latins,

(1). *Jean de Labadie à Middelbourg, d'après des documents inédits.*

composée par Georges Benedicti à l'occasion de sa mort : *In mortem nobilissimin viri domini Hieronimi Groslotii Lislaei.*)

J'ai pensé que ces renseignements pourraient avoir quelque intérêt pour votre *Bulletin* ; et je vous les envoye avec mes respectueux sentiments.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE (1),
correspondant de l'Institut.

Baville et Vivens. — Rectifications

(voy. plus haut, p. 128 et suivantes.)

Permettez-moi de vous adresser au sujet des deux importants documents touchant Vivens et ses compagnons, que vous avez publiés dans le *Bulletin* de Mars-Avril, quelques menues observations ou rectifications.

1° — La liste des « Particuliers dénoncés...» (p. 136) est souvent fautive, et quelques documents postérieurs permettent de rectifier l'orthographe des noms transcrits. C'est ainsi qu'il faut lire.

Nos 13 — *Saliens* (et non Salien).
14 — *Calviac* (au lieu de Calvière).
58 — de la Peire, *paroisse de Valleraugue.*
72 — très probablement *Teissier* au lieu de Vaissier
80 — *Carlesse* (fille du Sr Carle) et non Corlesse.
116 — St Martin de *Lansuscle* et non de Lasalle.
159 — St Félix de Palière, et non St Hippolyte.
199 — *Boudonne* (fille du Sr Boudon) et non Baudonne.
205 — *Tresfons*, au lieu de Tressens, (le nom, mal prononcé ayant sans doute été primitivement transcrit sous la forme Tressons).

2° — Je me permets de douter que Violante Mejanelle (n° 207)

(1). M. P. Fonbrune, à qui nous avons envoyé cette lettre, nous a renvoyé cette note :

J'avais eu la précaution de dire que la lettre à *Maria Paludana* était peut-être adressée, sinon à la femme du bailli Jérôme Groslot, « du moins à une femme de sa famille ». Puisqu'aucune femme de la maison Hatte, à cette époque, n'a porté le prénom de *Marie*, la question est tranchée, semble-t-il. — Quant au nom latin du bailli, je n'ai pas prétendu qu'il fût *Insulanus*, mais j'ai simplement rappelé que le terme d'*Insulanus* dans la lettre de Daniel Toussain à Théod. de Bèze (*Bull. prot.* XXXII, p. 214) désigne très certainement Jérôme Groslot, Sr. de Lisle. Il y a une légère différence.

P. F. B.

soit la sœur de Vivens. Suivant la coutume administrative d'alors, celle-ci, comme on peut s'en rendre compte par d'autres noms du placard, aurait été désignée comme étant *Violante Vivente, femme de Jacques Méjanel.*

3° — La liste, dressée par les frères Haag pour la France Protestante (*Bull.* VI, p. 383) des protestants déportés en Amérique, contient, non seulement le nom de Jacques Gras (n° 102 du placard) comme le relève la note de la page 141, mais on y retrouve également :

Jeanne Grevesse (fille du St Grevoul), (n° 95), nommée par erreur *Grenesse* par les frères Haag;

Pierre Noguier (n° 186). — La liste de Haag le dit de Conqueyrac, ce qui concorde avec l'indication de St-Martin d'Aguzan donnée par le placard, Aguzan étant un hameau de la commune de Conqueyrac (près de St-Hippolyte-du-Fort) —;

Et enfin Simon Restouble (n° 195), de Saint-André-de-Valborgne.

4° — La note de la page 141, relative à la femme Jalaguière de Lasalle, rapporte des faits qui ne se placent qu'en 1690 ou 1691. Les renseignements que M. D. Benoit a empruntés sans doute aux notes prises par M. le pasteur Fraissinet proviennent, non pas du dossier Mazel-Soubeiran, mais bien du dossier Brousson, dans lequel, ont été insérées comme pièces annexes, des dépositions datant de 1691. La rectification ne vaudrait pas d'être écrite, s'il n'était utile d'indiquer que les papiers Fraissinet se refèrent à des registres *dont la cote a été modifiée,* et depuis longtemps. Le dossier Mazel-Soubeiran se trouve actuellement aux Archives de l'Intendance, à Montpellier, dans le carton C 170, (et non C 116), et celui de Brousson dans le carton C 191.

5° Une dernière rectification me concerne moi-même. En se reportant à un article du *Foyer Protestant* de 1900, Mr D. Benoit (p. 143, note) écrit que Roques le père, dont deux fils furent condamnés, l'un aux galères, l'autre à la potence, avait été envoyé lui-même aux galères. C'est par suite d'une faute d'impression que Henri Roques est désigné dans mon petit article (*Foyer Protestant* 1900, p. 316) comme le *père* de Jean Roques. Il faut lire le *frère,* et le frère cadet; c'est lui qui, le 3 avril 1686, fut envoyé aux galères. J'avoue ne pas savoir ce qu'était devenu le père. J'ajoute que les détails navrants que j'ai pu recueillir sur la famille Roques sont empruntés à des interrogatoires de 1691 qui se trouvent aux Archives du Languedoc C. 172.

Ch. Bost.

Les restes de l'amiral Duquesne

Le *Petit Parisien* du 21 mai 1906 renfermait avec un mauvais portrait de l'amiral la lettre suivante datée de Dieppe, 20 mai :

« Les recherches faites l'an dernier à Paris, qui ont abouti à la découverte des restes de l'amiral américain Jones, ont suggéré à un de nos confrères, M. Pierre Robbe, Dieppois de naissance, l'idée de retrouver l'endroit exact où reposait le corps de l'illustre vainqueur de Ruyter, le grand marin dieppois Abraham Duquesne.

Reprenant, il y a quelques mois, des recherches entreprises en collaboration avec feu M. de Douville-Maillefeu, ancien député de la Somme, M. Pierre Robbe, nanti des autorisations nécessaires, compulsa les dossiers des bibliothèques, les archives du ministère de la Marine, et, finalement, acquit la certitude que Duquesne était bien mort à Paris, dans une maison de la rue de Bourbon (Pré-aux-Clercs), située sur l'emplacement de l'immeuble portant actuellement le numéro 16 de la rue de Lille, et qu'il avait été inhumé dans sa terre du Bouchet, arrondissement de Corbeil, domaine sur lequel a été édifiée la poudrerie nationale.

Le fervent admirateur du grand marin résolut d'entreprendre des fouilles. Déjà, en 1848 et en 1894, des recherches dans le même but avaient été effectuées, mais, en raison du peu de précision des renseignements recueillis, elles ne donnèrent aucun résultat.

M. Etienne, ministre de la Guerre, donna fort volontiers à M. P. Robbe l'autorisation de faire opérer toutes les fouilles qu'il jugerait nécessaire.

Or, un plan, découvert en janvier dernier dans les archives, indiquait le point précis où se trouvait le tombeau de Duquesne, édifié, suivant l'usage adopté par les grandes familles protestantes, dans l'angle nord-est de la propriété.

Le 21 février dernier, les fouilles furent entreprises. Dès les premiers coups de pioche le mur de contrescarpe indiqué sur le plan était mis à jour, et neuf jours plus tard, 1er mars, le caveau était découvert. Le cercueil avait été enlevé mais, tout à côté, se trouvaient des ossements : ceux, à n'en pas douter, de l'illustre marin.

Duquesne était, on le sait, né à Dieppe, en 1610. La municipalité de cette ville s'est déjà préoccupée d'organiser, à l'occasion du trois centième anniversaire de sa naissance, de super-

bes fêtes. C'est ainsi qu'au cours d'une réunion, tenue avant-hier soir, une commission a été nommée afin de s'entendre avec la municipalité d'Aubonne (Suisse), où repose le cœur du grand marin, que son fils y avait transporté. Cette précieuse relique serait transportée à Dieppe, ainsi que les restes récemment découverts dans la terre du Bouchet.

Une seconde démarche sera faite également auprès des édiles parisiens pour qu'une plaque commémorative soit apposée sur la maison portant le numéro 16 de la rue de Lille, où, ainsi que nous l'avons dit, est mort Duquesne. »

Ce que le *Petit Parisien* ne dit pas c'est qu'à l'instar de ce qui s'est passé pour les restes de l'amiral Paul Jones, les recherches auxquelles s'est livré M. Pierre Robbe ont eu pour point de départ l'article inséré dans le *Bulletin* de 1899, p. 492, par notre collaborateur Jacques Pannier, et que notre Bibliothèque a aussi été mise préalablement à contribution.

Statistique des protestants de l'Aisne en l'an X

On lit dans le *Journal officiel* du 21 avril 1906 qu'à la séance du 19 avril de la réunion des Sociétés savantes, la parole fut donnée à *M. Souchon*, président de la société académique de Laon, membre non résidant du comité des travaux historiques et scientifiques, pour la lecture de son mémoire : *Les protestants du département de l'Aisne en l'an X*.

M. Souchon commence par constater qu'on n'a jamais dressé une statistique exacte de la population protestante des pays qui ont formé le département de l'Aisne. On peut dire, en tout cas, qu'elle s'élevait, vers 1685, au chiffre de 7.000 à 8.000 âmes. Beaucoup de calvinistes émigrèrent au moment de la révocation de l'édit de Nantes, mais il en resta dans le pays un assez grand nombre ; il est facile de le constater en dépouillant les archives communales antérieures à 1790. Les historiens protestants de la région considèrent même les Eglises réformées comme absolument restaurées à partir de 1769. Quelques années avant la Révolution, les curés — ou les baillis — durent tenir, dans chaque paroisse, un registre pour recevoir les déclarations des mariages, baptêmes et sépultures. célébrés selon les rites du culte dissident. Par malheur, ces registres n'ont pas tous été conservés (1), et, pour avoir des notions précises sur les réformés de

(1) Plusieurs, cependant, sont au greffe du Tribunal de Saint-Quentin.

l'Aisne, il faut arriver à la Restauration des cultes, c'est-à-dire à la fin de l'an X.

Conformément à la loi du 18 germinal, le préfet fit procéder au recensement de tous les habitants professant la religion protestante. Cette enquête demanda plusieurs mois ; on arriva enfin, non sans peine, aux résultats suivants. On ne trouva, dans l'arrondissement de Soissons, aucun réformé. Celui de Laon en comptait 241, dont 133 à Parfondeval, mais il n'y avait ni temple, ni ministre titulaire. Dans l'arrondissement de Château-Thierry, le sous-préfet signala 580 calvinistes, dont 560 dans la commune d'Essommes ; il y avait un temple à Monneaux, hameau de cette commune, qui était desservi par un pasteur venant de Meaux.

C'est dans le nord du département que les protestants étaient le plus nombreux. L'arrondissement de Saint-Quentin en contenait 1,438, dont 294 à Jancourt et 468 à Hargicourt. Il y avait à Hargicourt un temple et un pasteur du nom de Jean-Charles Matile, d'origine hollandaise. Dans l'arrondissement de Vervins, le plus rapproché de la frontière, on en mentionne 1.574, dont 190 à Landouzy-la-Ville, 447 à Lemé et 221 à Esquehéries. Il y avait un temple dans chacune de ces trois localités : le service était assuré par le pasteur Jean Devismes, résidant à Valenciennes, que le sous-préfet de Vervins représente comme un « homme de bien, instruit et très estimé », et par un ministre auxiliaire.

Le total donne pour tout le département 3.833 protestants. Ces chiffres paraissent justes, et si on les rapproche d'autres fournis par le recensement de 1817, qui semble présenter plus de garanties d'exactitude, on arrive à des résultats pour ainsi dire identiques (3.830 réformés en 1817 ocntre 3.833 en l'an X) (1). Cette agglomération n'était pas suffisante pour constituer une Eglise consistoriale, et tout ce que les protestants du départe-

Cf. A. Daullé, *Chronique du Consistoire de Saint-Quentin*, Paris, Fischbacher, 1890 ; O. Douen, *Essai historique sur les Eglises du département de l'Aisne* (extrait du *Bulletin*), Paris, 1860 ; J. Pannier, *Etudes sur la Réforme dans le Vermandois : l'Eglise de Nauroy*, Paris, Fischbacher 1899.

(1) M. A. Daullé à qui nous avons communiqué une épreuve de cet article (ainsi qu'à M. Pannier, qui nous a fourni la note précédente), nous répond qu'en 1817 il n'a pas été fait de recensement, mais que l'*Annuaire administratif* du département pour cette année, se borna à reproduire le chiffre *global* (30 au lieu de 33) des protestants donné par Portalis en 1803. En 1818 il y eut un recensement, mais on n'y distingua pas les religions. (*Réd.*).

ment purent obtenir, en l'an XII, ce fut l'établissement d'une de ces Eglises à Monneaux pour l'Aisne et la Seine-et-Marne, à laquelle étaient attachés cinq pasteurs pour les deux départements.

M. le président remercie M. Souchon de sa communication. Il serait à désirer que des travaux de ce genre fussent faits pour les autres régions de la France.

A propos d'Alexandre Roussel

M. A. de Cazenove, parlant du proposant martyr Alexandre Roussel, écrit dans le *Bulletin*, p. 22 : « Son portrait, répandu à foison dans les mas de la montagne, y parle encore de résisignation et de foi. » Hélas ! M. le pasteur Puech du Vigan m'écrit : « Il n'existe pas de portrait de Roussel dans nos quartiers. M. Paul, pasteur d'Avèze, très versé en histoire huguenote et M. Alphonse Falguière, chef de bureau, un amateur et un connaisseur de choses protestantes, un érudit qui a beaucoup étudié tout ce qui se rapporte à nos origines, me l'ont affirmé. » Je crois bien qu'on ne connaît jusqu'à ce jour, en fait de portrait des prédicants martyrs de la Révocation, que celui de Claude Brousson.

Autre remarque : M. de Cazenove dit que la chanson populaire a flétri le Judas qui livra le prédicateur, mais sans pouvoir préciser son nom :

Armand ou Cambassèdes
Cambassèdes ou Armand
Ont vendu le proposant.

Or un brouillon de la complainte, conservé aux Archives de l'ancienne intendance à Montpellier, c. 232, affirme que ce furent l'un et l'autre. Voici ce qu'on y lit :

Qui veut entendre la chanson
De cette noire trahison
Qui s'est faite dans les Cévennes ?
C'est au Vigan, chose certaine,
De Cambacédès et d'Armand,
Et de Roussel, le proposant.

Ce proposant était d'Uzès,
Au Vigan est venu exprès

Pour leur annoncer l'Evangile,
Ne croyant pas, dans cette ville,
D'avoir un pareil traitement,
De Cambacédès et d'Armand.

Et enfin, pour abréger, voici la 11e strophe :

Je vous dirai les deux fripons
Qui ont fait cette trahison ;
Mais vous en serez bien surprise,
Sont deux anciens de votre église.
Voyez ces braves surveillants :
Cambacédès avec Armand !

DANIEL BENOIT.

Notes supplémentaires sur le catalogue de la Bibliothèque de Charenton

(Voy. plus haut, p. 40-68)

Le catalogue de cette bibliothèque avait été signalé par M. Douen (*Révocation à Paris*, t. II [1894], p. 136-137) qui avait cité les titres d'un certain nombre de livres et les noms des principaux donateurs. Malheureusement cette indication manque dans l'index.

Le duc de *Lennox*, un des premiers donateurs de la bibliothèque de Charenton (*Bull.* 1906, p. 54), était un Ecossais grand amateur de voyages ; en 1631, « magnifiquement conduit par huit grands d'Espagne », il est reçu en audience à Madrid par le roi (*Mercure françois* de 1631, p. 592) ; en 1633 il accompagne en Italie lord Weston, ambassadeur extraordinaire du roi de Grande Bretagne, et le 20 février Louis XIII envoie à leur rencontre jusqu'à Bourg-la-Reine le maréchal de Chastillon (*Mercure de* 1633, p. 50).

D'après un acte que j'ai retrouvé dans le minutier d'un notaire parisien « M. *Calixte Musnier* » (*Bull.* 1906, p. 68) était en 1605 « praticien à Paris » et demeurait place Maubert.

J. PANNIER.

M. P. Fonbrune-Berbinau nous adresse, en outre ces notes : p. 49. *Charles de Harlay, baron de Dolot.* — Le *Bulletin* a publié (XVII, 245, 394) une correspondance entre lui et Duplessis-Mornay. *Cf. Ibid.* 448, une note le concernant. — p. 50.

Chevalier. — Doit être le même que Jacques Ch. « faisant affaires à la suite du Conseil » (affaire de l'incendie du temple de Charenton, 1621, *Bull.* IV, 91 ; XVIII, 86). — p. 60. A. de Dominis. — Titre complet des *Ecueils* : *Les Ecueils du Naufrage chrestien* (La Rochelle 1618.) — p. 60 : La *Consolation des malades.* — Le livre de Cucuel étant cité à la page précédente, il s'agit peut-être du traité de P. du Moulin : *Familière institution pour consoler les malades* (Genève 1625). — p. 62. Du Moulin, *Préparation à jeusne...* — Ce sont les Sermons 6 et 7 du recueil de *Sermons sur quelques textes de l'Ecriture Sainte* (Genève 1625). Ces sermons sont intitulés *Du jusne et de la repentance.* — p. 63. — *La Pratique de piété* est l'ouvrage de Louis Bayle traduit par Jean Verneuilh (Genève 1625). Cet ouvrage n'est pas cité par Haag à l'article Verneuil (IX, 470).

Le successeur de l'historiographe Jean de Serres

La *Société de l'histoire de France* a commencé à publier une série de *Rapports et Notices sur l'édition des Mémoires du Cardinal de Richelieu* qu'elle prépare. Dans le 1er fascicule (1905) p. 87 et appendice p. 11 est citée et reproduite en fac-similé une lettre de P. Matthieu, du 4 sept. 1603, priant le chancelier de France de lui confirmer, en qualité d'historiographe de Sa Majesté, la mission d'écrire « l'histoire de son règne et de celuy du feu roy ». Il dit : « Les héritiers feu Monsieur de Serres prétendent faire renouveller les provisions qu'il avoit du mesme estat, en faveur d'un professeur du roy nommé Cayez ». S'agirait-il de *Pierre Cayet?* Il s'était converti en 1595, mais en cette année 1603 précisément les curés de Paris dénonçaient encore son dernier ouvrage comme infecté d'hérésies (*France prot.*, 2e éd., t. III, col. 952).

J. PANNIER.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

CINQUANTE ET UNIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE A CHARENTON SAINT-MAURICE

Le 16 juin 1906

Le départ

La commémoration du troisième centenaire de l'autorisation royale, pour les huguenots parisiens, de célébrer, en 1606, leur culte à Charenton, au lieu d'Ablon, avait été fixée au samedi 16 juin. Cette date un peu tardive, — à Paris la dispersion estivale commence déjà avec le mois de juin, — ne l'était en réalité pas assez, puisque les lettres patentes de Henri IV avaient été signées le premier août 1606. Plusieurs aussi, notamment des pasteurs, regrettaient qu'on eût choisi un samedi, au lieu d'un jeudi ou d'un dimanche. Le dimanche était exclu par l'impossibilité d'avoir, ce jour-là, le bateau sur lequel, pour se conformer en quelque mesure au principal mode de locomotion d'autrefois, on voulait se rendre à Charenton. Le jeudi, notre président et un des orateurs auraient été empêchés d'être des nôtres.

Néanmoins 120 à 130 parisiens (dont quelques-uns de la banlieue) se trouvèrent, à 11 heures du matin, au quai d'Orsay et prirent place autour des tables qui avaient été dressées sur le pont et l'entrepont du « Touriste ». Le Comité était représenté par son président et son secrétaire assistés de

MM. G.-Bonet Maury, P. de Félice, F. Puaux, R. Reuss, E. Rott et J. Viénot. On remarque aussi MM. les pasteurs Anderson, L. Appia, H. Merle d'Aubigné, J. Pannier, E. Perrier, D. Lortsch, E. Sautter, R. Sayous, E. Stapfer, l'éditeur Fischbacher, le professeur américain Ballantyne, un grand nombre de dames, etc., etc.

Le déjeuner fut servi dès que le bateau eut quitté son ponton, et dura pendant toute la traversée de Paris. Le temps menaçant au moment de l'embarquement où l'on aperçut quelques parapluies ouverts, ne tarda pas à s'éclaircir. On était d'ailleurs abrité par une toile tendue au-dessus du pont du « Touriste ». Dès la sortie de Paris, et surtout à l'approche de Charenton, le soleil brilla et chacun fut rassuré.

Pendant toute la traversée les conversations les plus animées, çà et là ponctuées d'éclats de rire, prouvaient qu'en dépit de la « Séparation » qui en faisait les frais dans certains quartiers du bateau, les comparaisons entre le passé et le présent n'engendraient pas précisément la mélancolie. Les étudiants de la Faculté de théologie s'étaient massés autour d'une longue table de l'entrepont, au-dessous et en face de deux autres qui groupaient les pensionnaires de Mlle Viénot. Le secrétaire essaya d'intéresser les uns et les autres à ce qui allait leur être raconté en leur cédant un stock de cartes postales qu'il avait pu se procurer. Elles représentaient les anciens temples de Charenton (1) et le moulin de la Chaussée encore existant, en arrière duquel ils se trouvaient. Ces cartes postales, aujourd'hui épuisées, avaient été éditées par... M. E. Jacques, curé de Charenton-le-Pont, qui a bien voulu nous communiquer celles qui nous manquaient.

Vers la fin du déjeuner des toasts furent portés par M. Frank Puaux, au président et au secrétaire de la Société, toasts que les étudiants voulurent bien souligner par la bouche de l'un des leurs et par un ban énergique et précis. Le président a répondu en portant la santé des dames, et le secrétaire celle de l'éditeur Fischbacher qui depuis plus de trente ans représente à Paris la librairie protestante et les traditions strasbourgeoises, et sans lequel n'auraient sans doute pu pénétrer dans le public qui nous ignore, tant de livres témoignant abondamment de l'activité cérébrale des huguenots au XIXe siècle.

(1) Deux de ces vues représentant l'extérieur et l'intérieur du temple de 1623, n'ont pas été reproduites ici puisqu'elles figurent dans le *Bulletin* de 1854-6.

L'arrivée

Mais voici déjà le pont de Charenton et sur les berges, nous attendant à l'heure convenue, une heure et demie, M. le pasteur Oulès entouré d'un certain nombre de ses paroissiens. Une caravane se forme aussitôt, à la tête de laquelle M. J. Pannier veut bien se placer et, à l'ébahissement des habitants du pays, cette caravane se déroule paisiblement le long de la grande rue de Saint-Maurice, puis s'arrête au fur et à mesure que s'arrête M. Pannier. Celui-ci, armé d'une canne, s'est muni de grands plans couverts de lignes rouges et bleues. Promptement il épingle ces plans sur le mur le plus proche et explique à ceux qui l'entourent comment il faut se représenter la topographie de ces lieux il y a trois cents ans, alors qu'ils étaient à peu près déserts et que le premier, puis vingt ans plus tard le second temple se détachaient presque seuls sur la colline qui descend vers la Marne.

On trouvera dans le premier article qui suit, avec tous les détails désirables, ces explications, résultat d'une étude approfondie des lieux et des vestiges de leur configuration antérieure. Ils permettront désormais à chacun de se représenter ce qui, pendant plus de trois quarts de siècle, fut, pour nos pères le sujet à la fois d'une grande joie et de terribles déchirements. La visite terminée, on remonte en troupe serrée la rue du Val d'Osne et l'on se dirige vers la rue Guérin, au coin de la rue des Ormes, où a été construit en 1889, le nouveau temple de Charenton-Saint-Maurice, moins vaste assurément, et de moins monumentales proportions que celui qu'on mit plusieurs jours à démolir en 1685. Mais il ne faut pas oublier qu'il n'est destiné qu'aux protestants de Charenton et environs, alors que celui de 1685 était l'unique lieu de culte de tous les huguenots de la capitale et de la banlieue. Si tous ceux qui de nos jours leur ont succédé à Paris devaient se rassembler dans un seul édifice, celui-ci devrait être de bien plus grandes dimensions que la basilique élevée par Salomon de Brosse.

En un clin d'œil le temple se remplit et la séance commence.

La Séance

On trouvera, après les reconstitutions topographiques de M. Pannier, les diverses communications que l'auditoire écoute,



Le Temple actuel de Charenton.

non seulement patiemment, mais avec un véritable intérêt pendant plus de deux heures après que M. le pasteur Oulès eut ouvert la séance par la prière et par quelques paroles de cordiale bienvenue : d'abord le rapport parlé du président toujours soigné et plein de faits heureusement choisis, puis les notes parfois amusantes mais surtout si précises et si complètes que M. Pannier avait recueillies sur le voyage de Paris à Charenton, suivies de la reconstitution minutieuse, par M. P. de Félice des cultes d'autrefois; enfin l'esquisse biographique et morale, par le soussigné, d'un des premiers et principaux pasteurs qui présidèrent ces solennités, Pierre Dumoulin.

Ces diverses allocutions furent entremêlées de chants exécutés

par le chœur de l'Eglise et par l'assemblée et la séance fut levée, après la prière de M. le pasteur E. Sautter de Paris. Pendant que les paroissiens de M. Oulès regagnaient leur demeure tout pleins du souvenir de leurs devanciers d'il y a trois siècles, les parisiens redescendirent vers le « Touriste ».

L'air était doux, la soirée tout illuminée par le soleil déclinant et projetant ses rayons sur les rives de la Marne, avec les maisons de campagne qui en égaient la verdure, puis sur les eaux de la Seine et sur les constructions de plus en plus rapprochées qui l'enserrent finalement de hautes murailles, bornées à l'occident par la silhouette élégante et massive à la fois de Notre-Dame. La plupart se groupent autour d'une tasse de thé, devisant ou discutant tout autrement, certes, que ne pouvaient le faire ceux qui jadis revenaient de Charenton comme d'un long et difficultueux voyage qu'assombrissaient si souvent les perspectives d'un avenir menaçant.

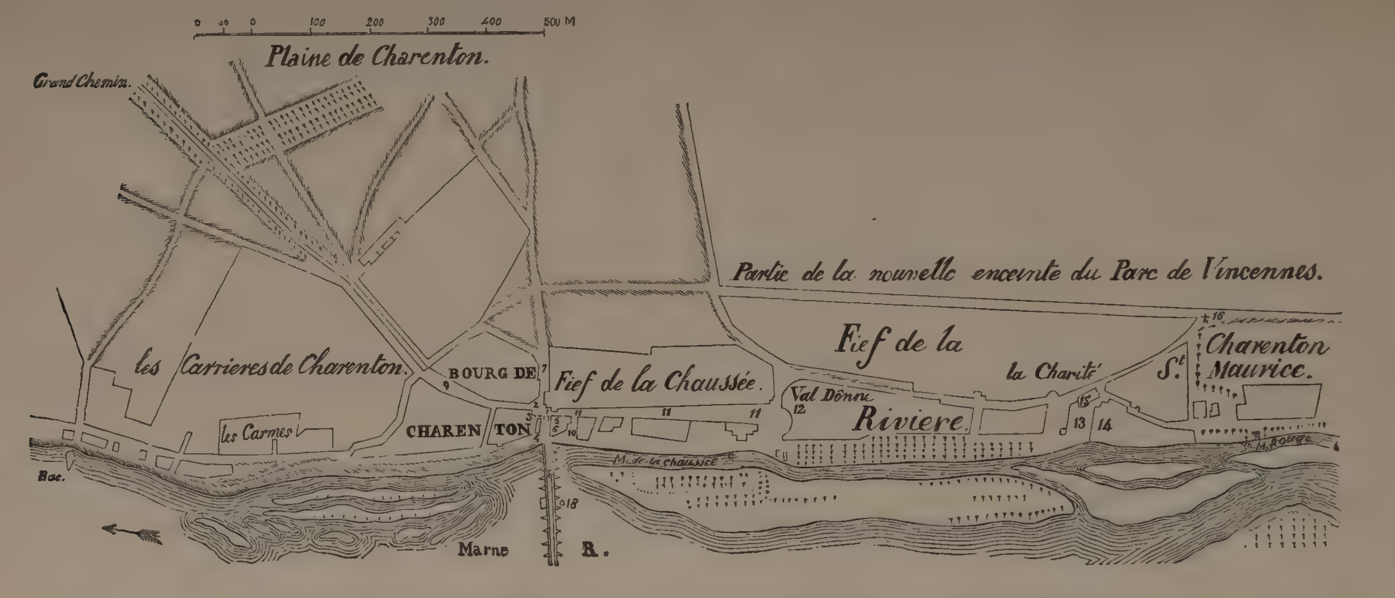
L'auteur (1) d'un *Manuel du Voyageur aux environs de Paris*, paru en 1803, il y a donc un peu plus d'un siècle, raconte qu'il avait connu « un vertueux religionnaire qui tous les ans, le 22 octobre, allait avec ses fils et petits-fils, pleurer sur les décombres de ce temple et ils s'en retournaient jeûner 24 heures ». Il ne faut donc pas oublier (2) qu'il y a un siècle à peine on ne pouvait honorer la liberté de servir Dieu suivant sa conscience qu'avec des larmes de regret et des mortifications.

N. Weiss.

---

(1) P. Villers.

(2) Ce qui prouve encore que pendant longtemps le souvenir de l'iniquité de 1685 resta vivace dans la mémoire des protestants parisiens, c'est que, dès le 8 novembre 1792, le consistoire reconstitué de l'Eglise réformée de Paris nomma une commission composée du pasteur Marron et des anciens Verdier et Devalframbert « à l'effet de consulter plusieurs députés à la Convention pour chercher les moyens de faire rentrer les protestants de Paris en la possession du terrain sur lequel était bâti le temple de Charenton et qui leur a été retiré à la Révocation de l'Edit de Nantes ». — Nous joignons à ces lignes d'introduction la reproduction d'un plan de de Charenton au XVIIIe siècle. Ce bois qui n'a jamais servi a été trouvé dans les papiers de M. Ch. Read. M. J. Pannier a essayé d'expliquer quelques-uns des chiffres correspondant à une légende que nous n'avons pu retrouver.



PLAN GÉNÉRAL DE CHARENTON ET DE SAINT-MAURICE AU XVIIIe SIÈCLE.

5-6. *La Poste.* — 8. *Pont de Charenton.* — 11. *Grand'rue de Charenton.* — 12. *Emplacement du Couvent du Val d'Osne (à l'ouest de l'emplacement du second Temple dont les dépendances occupaient tout cet îlot).* — 13. *Place publique.* — 14. *Château de Saint-Maurice.*

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE

RECHERCHES SUR L'EMPLACEMENT DES TEMPLES, CIMETIÈRES ET MAISONS DU CONSISTOIRE A CHARENTON

AU XVIIe SIÈCLE (1)

En amont du pont de Charenton le *quai de la République* a été établi au XIXe siècle seulement, en remblayant dans les jardins de l'ancienne *poste* et de plusieurs maisons voisines : le terrain, au XVIIe siècle, descendait en pente douce jusqu'au niveau de la Marne (voir plan I et IV).

Le quai rejoint, après le Moulin de la Chaussée, la *grande rue de Saint-Maurice* (ancienne *grande rue de Charenton*) qui fait suite à la *rue de Paris* (route nationale de Paris à Genève), finissant au pont, à la limite des communes de Charenton et de Saint-Maurice. Cette *grande rue* est encore bordée par quelques maisons paraissant dater du XVIIe siècle : n° 3, n° 13, n° 31 (maison natale d'Eugène Delacroix, correspondant à l'importante construction avec jardin, cotée 35, sur un plan du XVIIIe siècle). Puis on arrive au bord du canal qui sépare l'île de la Chaussée de la rive droite de la Marne,

(1). — Principaux documents utilisés :

PLANS I ET II

Plan reproduit, d'après un manuscrit appartenant au directeur du *Cabinet historique*, par M. Read dans le *Bulletin de la Société du Protestantisme*, 1854, p. 436; et par M. Douen dans *la Révocation à Paris* (1894), t. Ier, p. 11 bis (planche III).

PLAN III

Plan des terroir et seigneurie de Charenton-Saint-Maurice, Archives de la Mairie de Saint-Maurice (ce plan paraît du XVIIIe siècle) $2^{m} \times 0.60$ environ.

Plan (à beaucoup plus grande échelle) appartenant en 1906 à M. Robin, négociant à Saint-Maurice (1740).

Douen, *Révocation*, t. Ier, p. 116 ter (planche V).

PLAN IV

Douen, *Révocation*, t. Ier, p. 116 bis (planche IV), plan complété par des renseignements recueillis en 1906.

et on voit, se détachant de cette rive sur des fondations évidemment anciennes, le Moulin de la Chaussée, à droite. A gauche monte la rue *Val-d'Osnè*(1).

Sur le côté est de la place se trouve un portail, entre une maisonnette et une tourelle renfermant un escalier à vis qui donne accès aux deux étages du nº 43, grande rue. Cette tourelle est un vestige de celle qu'on voit représentée sur plusieurs gravures du XVII[e] siècle et qui se trouvait au nord-ouest de celle-ci, sur l'emplacement actuel du portail. Elle était antérieure à l'établissement du temple et a subsisté jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. Dans le mur de la tourelle actuelle, à deux mètres du sol, on a encastré un bas-relief (trois colonnettes, entourées de feuillage) qui provient, d'après la tradition locale, du temple démoli en 1685. Ce devait être, me semble-t-il, un ornement décorant la partie inférieure ou supérieure d'un des pilastres qui figurent sur les gravures de l'intérieur du temple (2).

Derrière le portail actuel une cour pavée a conservé la forme trapézoïde et les dimensions de l'ancien *Pavé du Temple*, établi probablement après 1621 seulement (plan II).

L'enclos du temple (avec les cimetières et autres dépendances) comprenait les terrains occupés aujourd'hui, en allant de l'ouest à l'est, par : la propriété de M. Robin, celle de M. Mirand (dont le prédécesseur, M. Desvignes, étudia le terrain avec M. Douen), les écoles communales de garçons et de filles, et, au nord de l'impasse Junot, l'école libre de filles; enfin, à l'est de l'impasse, l'école maternelle et la mairie situées sur l'emplacement du grand cimetière protestant. Plus loin l'entrée de l'asile d'aliénés ou maison de santé est au delà des limites orientales de l'ancien enclos du temple.

Entre ces divers terrains et le canal, la Grande-Rue s'étend sur l'ancien *Préau* du temple dont un établissement moderne, en face l'ancienne place du temple,

(1) Ci-dessous p. 326.
(2) Ci-dessous p. 321 et 351.

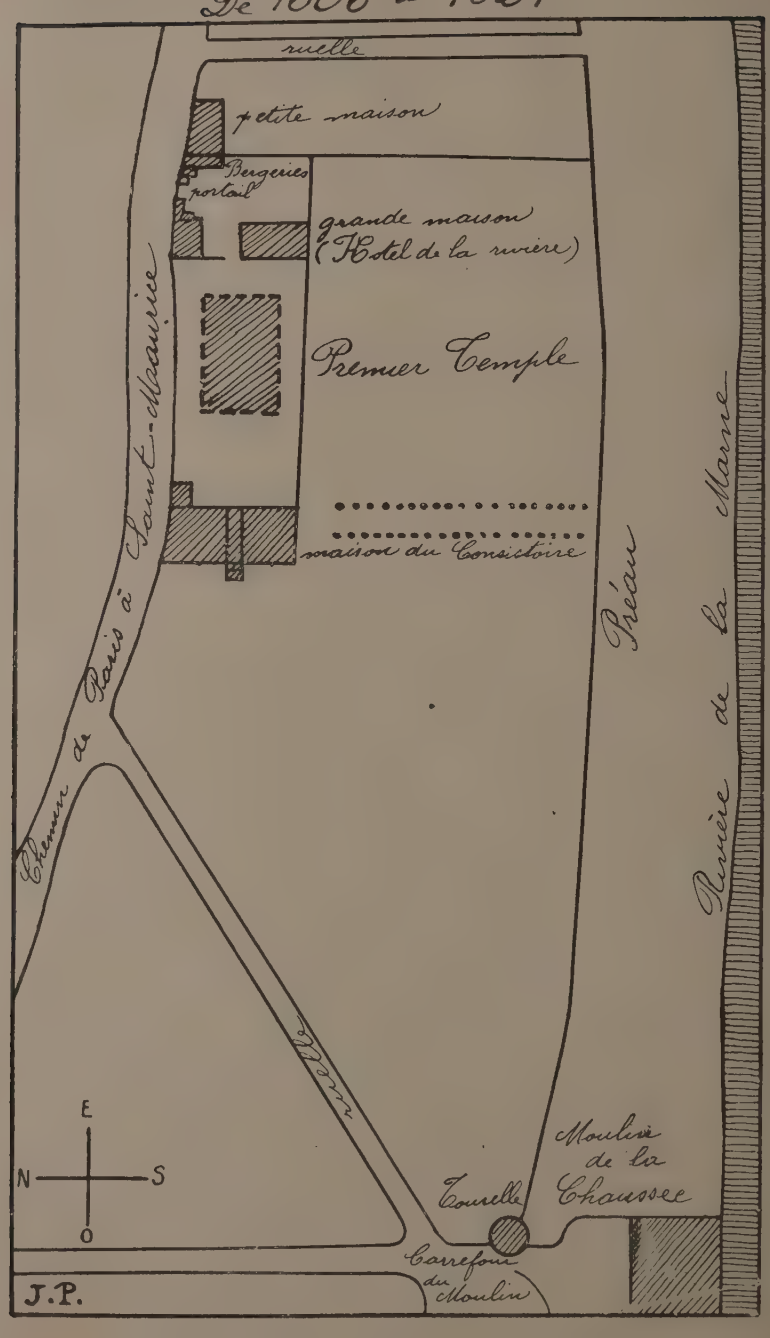
conserve encore le nom. Un lavoir a remplacé pendant longtemps l'endroit même où accostaient la plupart des grands « coches d'eau » et des petites barques amenant les protestants de Paris.

Les bâtiments et jardins moyens et supérieurs de la maison de santé occupent l'emplacement de l'ancien *hôpital de la Charité* dont l'établissement et le développement ont correspondu à ceux du temple pendant le cours du XVIIe siècle. Le principal bâtiment de la Charité était à l'angle nord-ouest de la place publique (1). Les grands jardins étaient, au XVIIIe siècle, limités au sud par un chemin aujourd'hui englobé dans l'enceinte de l'asile (on en voit l'amorce occidentale en haut de la rue du Val-d'Osne, à droite) ; la partie orientale de ce chemin conduit à la grange de la maison de santé, entre les galeries d'un quartier occupé par les aliénés et la portion du jardin où se trouvent les serres, derrière la mairie (plan IV). C'est de ce côté que se trouvait le petit château occupé au XVIIe siècle (plans I et II) par divers protestants illustres depuis les Arnauld jusqu'au maréréchal de Schomberg ; sur un plan de 1740 une porte est dénommée *porte Chombert* (plan III). Les jardiniers ont trouvé là d'importantes fondations.

Plus à l'ouest, dans le mur d'une maison perpendiculaire au chemin de la grange, on voit des matériaux hétéroclites dont le plâtre et le ciment laissent parfaitement, en certains endroits, reconnaître la forme géométrique très régulière : c'est ainsi qu'il y a une pierre circulaire de section parfaitement plane, mesurant environ 23 cm. de diamètre : je ne doute pas que ce soit un morceau d'une colonne du temple, couché là horizontalement ; ces dimensions correspondent bien à celles des colonnes doriques qu'on voit sur deux rangées dans les vues de l'intérieur du temple. Non loin de ce fragment de colonne est une pierre rectangulaire de 25 cm. sur 30. Enfin dans ce mur un chapiteau saillant, d'apparence assez ancienne aussi, marque l'encoignure de

(1) Voir le plan général p. 294.

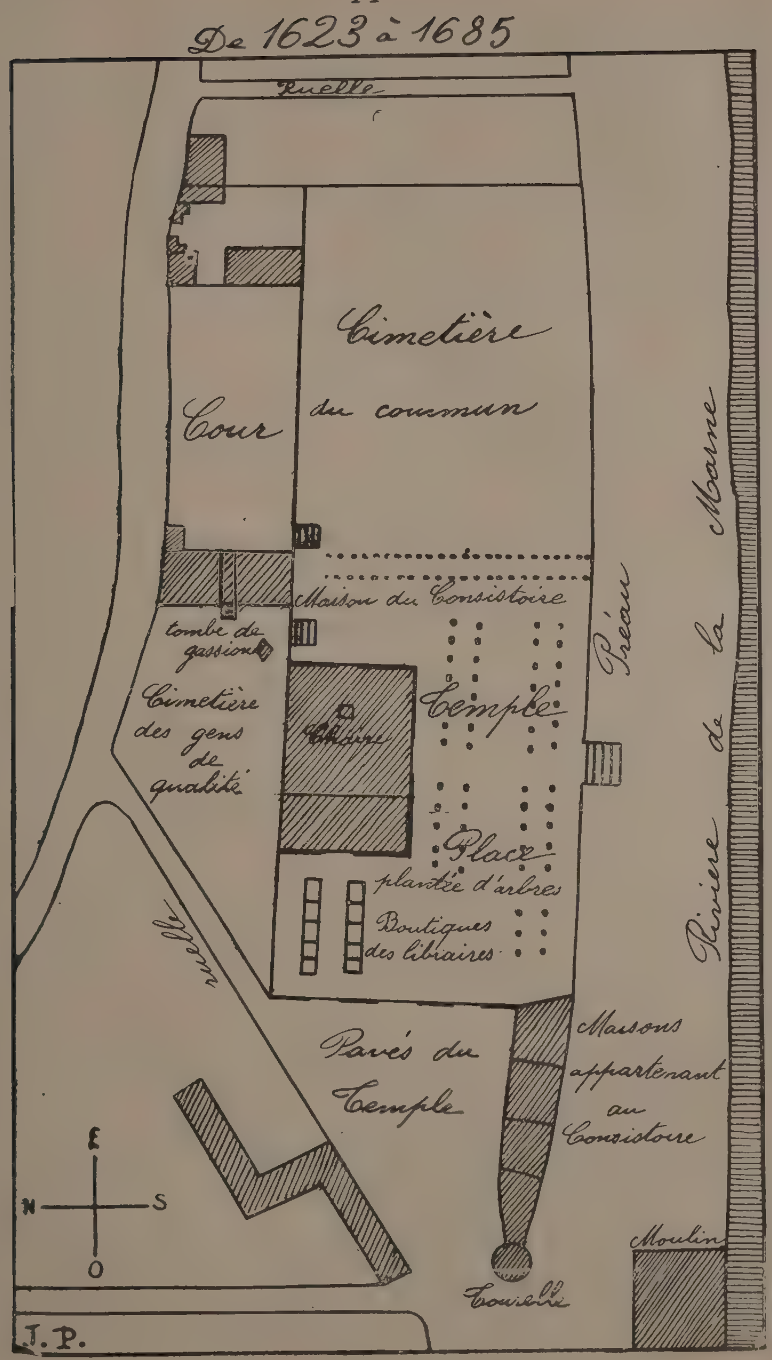
I



De 1606 à 1621
ruelle
petite maison
Bergeries
portail
grande maison
(Hotel de la rivière)
Premier Temple
maison du Consistoire
Chemin de Paris à Saint-Maurice
Préau
Rivière de la Marne
ruelle
E
N
S
O
Tourelle
Moulin de la Chaussée
Carrefour du Moulin
J.P.

II

De 1623 à 1685



la maison avant qu'elle eût été exhaussée d'un étage.

Or cette maison est la *Providence Saint-Jean-Baptiste*, école libre de jeunes filles tenue par les sœurs de Saint-Vincent de Paul. Elle correspond au bâtiment le plus oriental du *Couvent de Valdonne* ou Val-d'Osne sur le plan du XVIII[e] siècle (1).

On parvient à cette école libre en montant, entre l'école de garçons et la mairie, l'impasse Junot, qui suit la ligne séparant deux héritages sur le plan du XVIII[e] siècle; au XVII[e] le « cimetière du commun » était à l'est, et la place plantée d'arbres précédant le temple, à l'ouest (plans II et III).

Cette impasse longe à gauche les dépendances de l'école des garçons : la maison d'habitation (logement du directeur) est adossée à l'emplacement du temple construit en 1623. En haut de la ruelle, à gauche, est l'école communale laïque de filles. La cour occupe, dans sa partie orientale, un espace creusé dans le sol à la place d'un bâtiment démoli à la fin du XIX[e] siècle (dépendance du couvent du Val-d'Osne au XVIII[e] siècle) ; au fond de l'impasse se dresse l'école libre : c'est, surélevée, l'ancienne *maison du Consistoire*, et la cour située à l'est renfermait le premier temple de Charenton (plan I).

Ce bâtiment de l'école libre, sur la face postérieure duquel nous avons déjà signalé des fragments de colonne etc., porte sur sa face antérieure une partie saillante, au premier étage, décorée d'une grande croix. L'étage supérieur a été ajouté vers 1890. De même pour un petit bâtiment adossé au mur du chemin de la grange, dont le rez-de-chaussée seul remonte probablement au XVII[e] siècle.

En gravissant à gauche plusieurs marches — peut-être les degrés mêmes des anciens plans — on se trouve dans une cour que limite à l'est l'école libre. Entrons.

(1) Un décret du 1[er] juillet 1906, en exécution de la loi du 7 juillet 1904 portant interdiction de l'enseignement congréganiste, a prononcé la fermeture à partir du 1[er] septembre 1906 de diverses écoles ou classes annexées à des établissements dépendant des *Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul*, notamment *à Saint-Maurice, grande-rue. C'est l'école établie dans l'ancienne maison du Consistoire.*

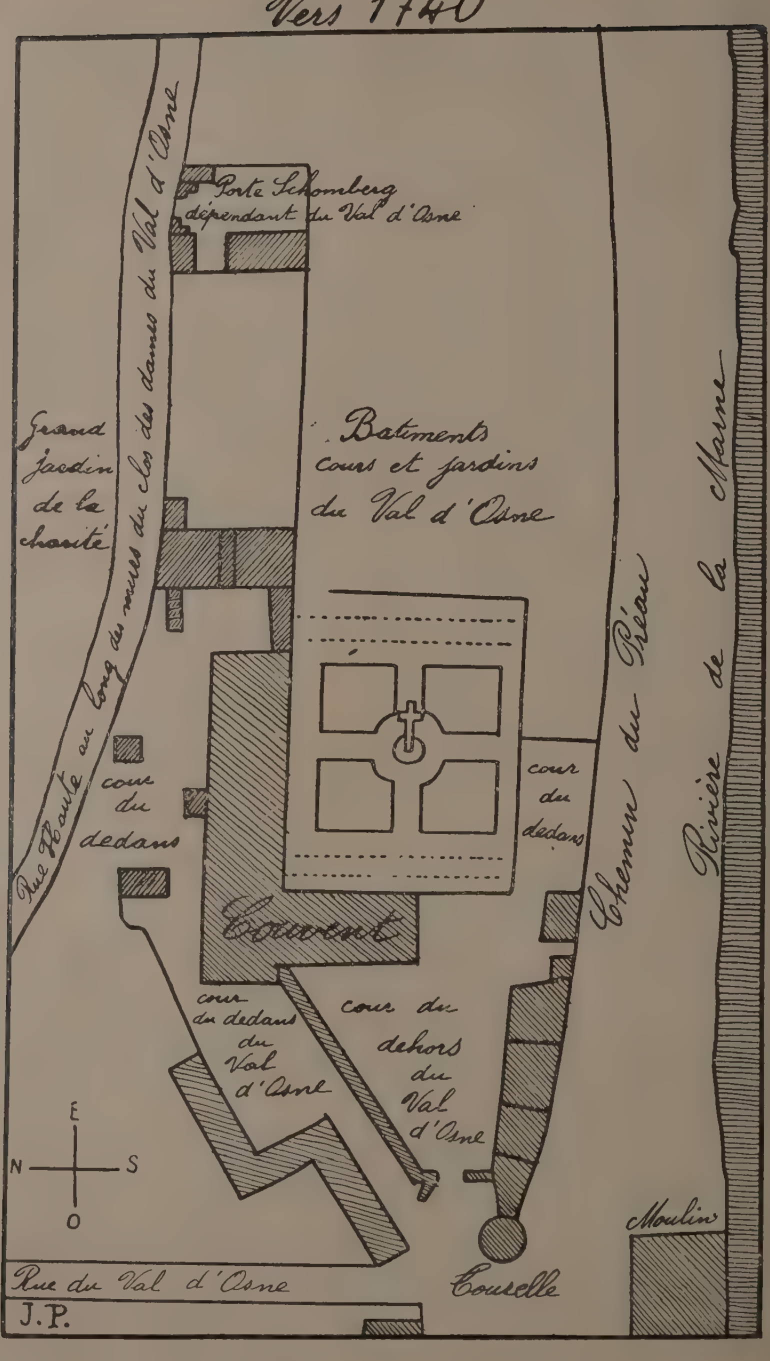
Le rez-de-chaussée a des murs extrêmement épais; (on sait combien ceux du temple même résistèrent en 1685 à la pioche des démolisseurs). Ici étaient la chambre de méditation des pasteurs et la salle du Consistoire où s'assemblèrent maints synodes provinciaux et nationaux. Plusieurs des fenêtres donnant aujourd'hui sur la cour étaient manifestement autrefois des portes dont on a bouché la partie inférieure. Une salle servant de parloir a été formée par la réunion de plusieurs petites pièces anciennes.

Au fond de la cour un bâtiment détruit lors du dernier remaniement est remplacé par une terrasse; à gauche la salle d'asile de l'école libre est de construction récente. En creusant les fondations on a trouvé de nombreux ossements, crânes etc. Or sur un plan (1) reproduit par M. Read nous voyons, en B, l'ancien cimetière des gens de qualité, et particulièrement, vers le mur sud-ouest de la salle d'asile actuelle, en D, le tombeau du maréchal de Gassion (1647).

Sortant de la cour de l'école libre, et contournant au sud l'ancienne maison du Consistoire (dont une porte ouvrait encore de ce côté), on arrive par deux escaliers successifs dans un jardin au milieu duquel avance un bâtiment récent, près d'un acacia. Plus loin vers l'est, près d'un platane, un escalier descend dans une très grande cave, aux voûtes en berceau, très solidement construites. La présence de ces fondations et de cette cave au milieu de ce jardin paraît inexplicable : mais reportons-nous au plan Read. En F est la place de l'ancien temple brûlé en 1621. (2) Ce jardin de l'école libre est la cour où après 1623 encore « on faisait le prêche les jours de Pâques et de Pentecôte, à cause du grand monde, comme aussi on y fait la Cène ces deux jours, outre celle qui se fait dans le temple, et pour lors on y étend une grande toile sur cette cour pour empêcher les injures du temps ». Cette cave est donc celle du temple bâti après

(1) *Bull.* 1854, et ci-après p. 307.
(2) Ci-après p. 326.

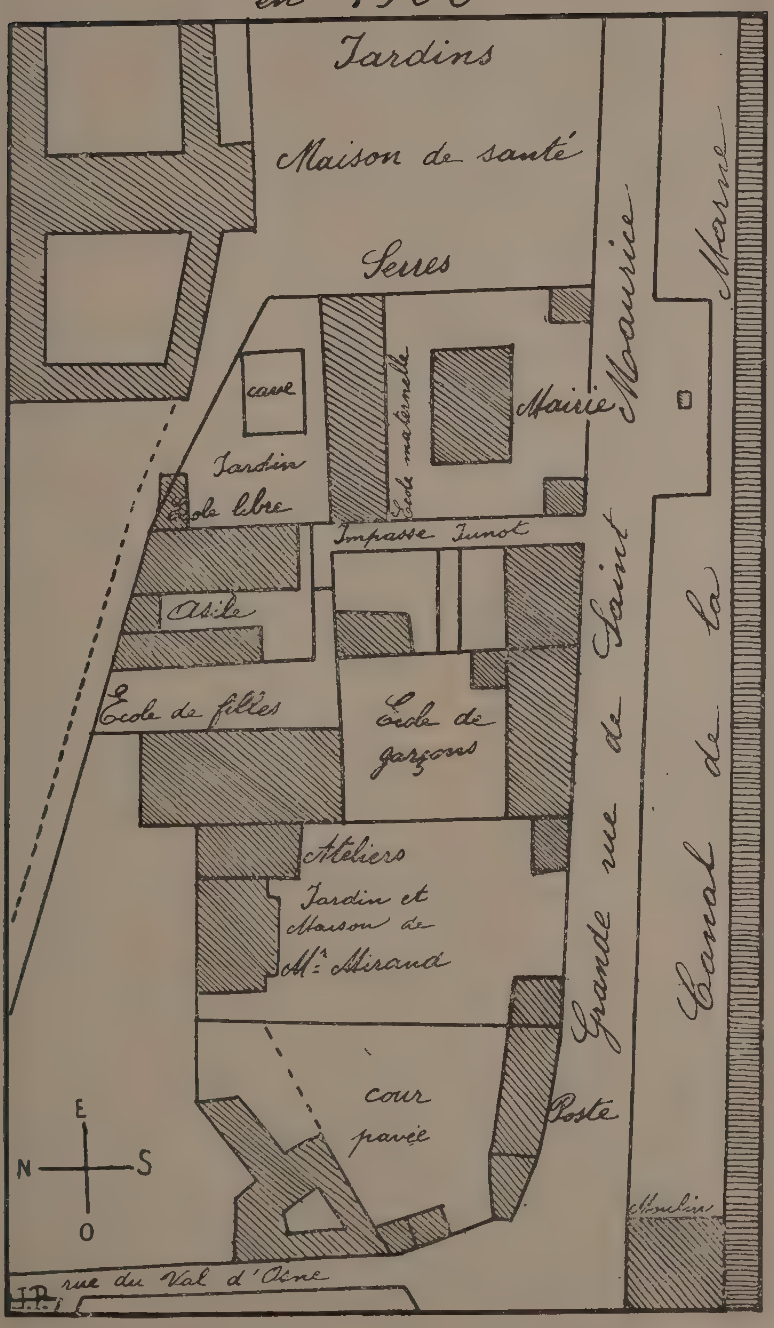
III



Vers 1740
Porte Schomberg dépendant du Val d'Osne
Rue Haute au long des murs du clos des dames du Val d'Osne
Grand jardin de la charité
Batiments cours et jardins du Val d'Osne
Chemin du Préau
Rivière de la Marne
cour du dedans
cour du dedans
Couvent
cour du dedans du Val d'Osne
cour du dehors du Val d'Osne
E
N
S
O
Moulin
Rue du Val d'Osne
Courelle
J.P.

IV

en 1906


Jardins
Maison de santé
Serres
cave
Jardin
École libre
École maternelle
Mairie
Impasse Junot
Asile
École de filles
École de garçons
Ateliers
Jardin et Maison de Mr Mirand
cour pavée
Poste
Grande rue de Saint Maurice
Canal de la Marne
Moulin
rue du Val d'Osne
E
N
S
O
J.P.

1606 ; même après l'incendie de 1621 elle servait encore de caveau provisoire pour les cercueils qu'on devait plus tard transporter ailleurs ou qu'on avait au contraire apportés de loin pour les inhumer à Charenton : ce fut le cas par exemple pour le cercueil de Gassion. Au-dessus de la cave, correspondant à sa partie nord-est, est l'ouverture d'un puits. Il y avait de ce côté du jardin des arbres séculaires qui ont été enlevés seulement dans les dernières années du XIXe siècle. Pour aller de l'ancien temple à la route et à la berge de la Marne on descendait un escalier derrière l'école maternelle actuelle (G du plan Read).

Rendons-nous maintenant sur l'emplacement du second temple construit (comme peut-être le premier déjà) par Salomon de Brosse, l'architecte du Luxembourg, après la catastrophe de 1621. Le mur obliquant du nord-est au sud-ouest, figuré sur le plan Read et sur le plan du XVIIIe siècle à l'est de la rue du Val d'Osne ou de Valdonne, est reconnaissable encore aujourd'hui au fond des propriétés de MM. Robin et Mirand qui les ont acquises des héritiers de M. Desvignes. Un plan de 1740 avec additions de 1743 est actuellement en possession de M. Robin qui a bien voulu nous le communiquer et nous transmettre divers renseignements recueillis par lui depuis son enfance. La petite place à laquelle aboutit la rue Val-d'Osne s'appelait alors *place des Martyrs*. Il y avait là un orme très vieux dont les branches couvraient un grand espace et qui fut abattu en 1870 ; on le voit sur d'anciennes gravures. La tourelle figurée aussi depuis le XVIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle a été détruite il y a quelques années. Les matériaux (de belles pierres) ont servi à construire les premières assises du bâtiment qui s'élève depuis lors au nord du portail. La petite tourelle actuellement subsistante à l'angle de la grande rue ne renferme plus que l'escalier qui donnait accès à la tourelle susdite (1). La première maison qui suit (n°43

(1) Ci-dessus p. 326 et 327.

actuel, cote 8 du plan de 1740) est une de celles qui appartenaient au consistoire.

L'immeuble suivant, tout moderne, où se trouve le bureau des postes et télégraphes (n° 45 de la grand'rue) a remplacé les maisons cotées 10 et 11 en 1740. Il reste encore peut-être une dernière maison du Consistoire (cote 12), à l'entrée de la propriété de M. Mirand (n° 47 de la grande rue).

En face la grille de M. Mirand montent vers sa maison deux doubles rangées de tilleuls qui peuvent donner idée de la disposition ancienne. A droite est une grande pelouse entourée de quelques arbres ; cet espace découvert doit correspondre exactement, me semble-t-il, à l'emplacement du temple construit après 1623, comme on s'en rend bien compte sur les deux plans superposables dessinés par M. Douen (1). Pour construire l'atelier tout récent de M. Mirand, à l'est de sa maison, et pour remettre en état la partie du jardin située au sud-ouest de cet atelier, en 1903, on a trouvé en terre, parfois à une profondeur ne dépassant pas 30 centimètres, une quantité d'ossements, comme dans la partie contiguë de la cour de l'école libre ; c'est en effet là que se trouvait le cimetière des nobles. M. Mirand a constaté avec surprise — ce qui confirme nos données sur la simplicité des inhumations de protestants — qu'il n'y avait aucune trace de cercueils en métal, ni d'ornements : (boutons, bagues etc.), en métal également. Evidemment les ducs, comtes et maréchaux de France n'avaient qu'un cercueil de bois comme les gens du « commun » enterrés sur l'emplacement actuel de la mairie et de ses dépendances. M. Mirand a fait déposer ces ossements au cimetière de Saint-Maurice. Notons encore l'existence, dans la propriété de M. Robin, d'un puits utilisé aussi par M. Mirand et qu'on voit marqué sur le plan de 1740 au bout du bâtiment perpendiculaire à la grande rue, près du bâtiment principal du couvent du

(1) *La Révocation à Paris*, t. I, p. 116

Val-d'Osne dont l'habitation actuelle occupe l'angle. Le jardin du couvent était au XVIII[e] siècle composé essentiellement de quatre parterres, au milieu desquels se dressait une croix, probablement un peu au sud de l'ancien emplacement de la chaire des pasteurs de Charenton (plans II et III).

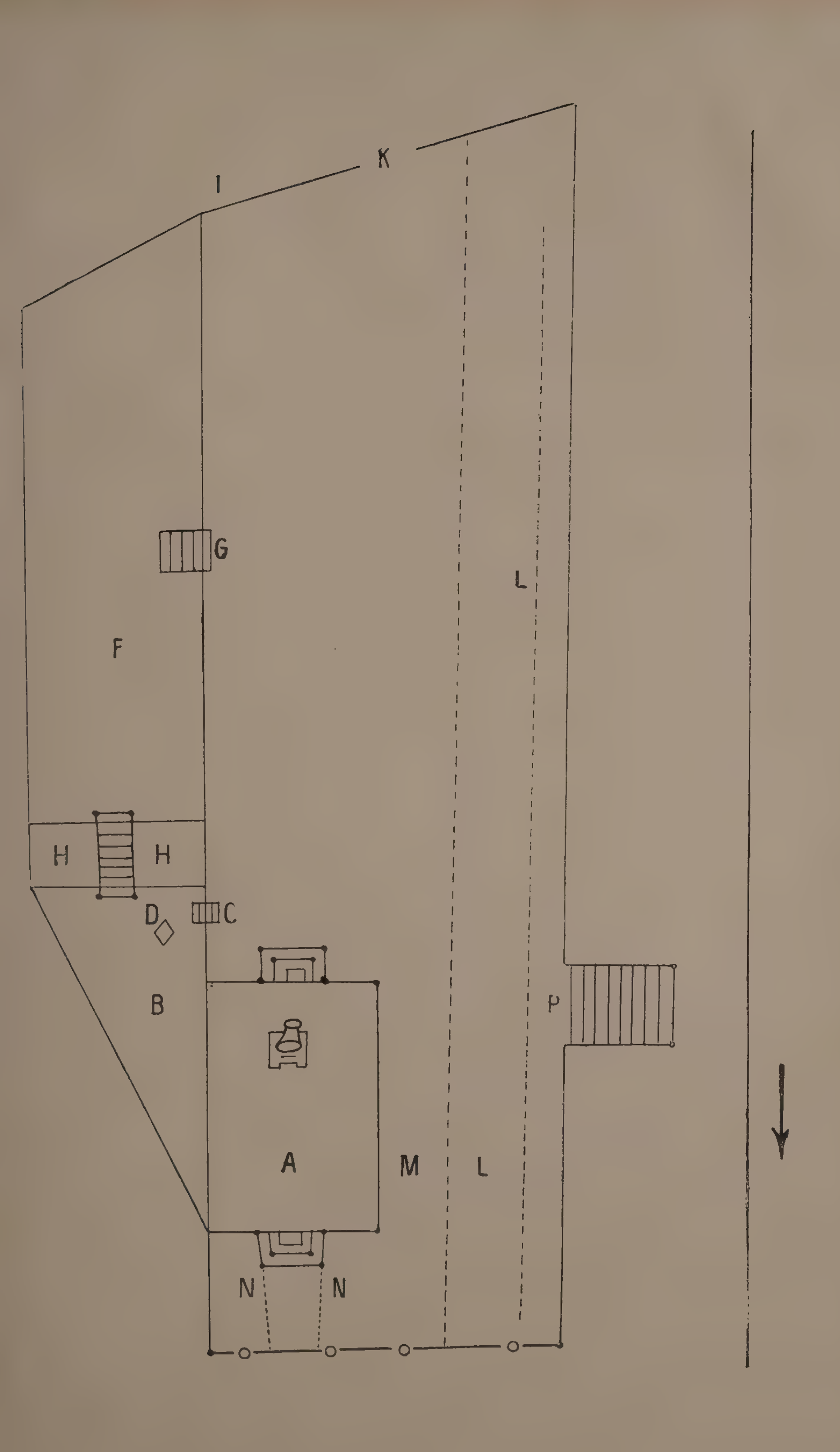
Dans le jardin de M. Robin on voit une statuette dite de saint Jean représentant plutôt saint Michel terrassant le dragon et datée de 1580, près de laquelle est déposé un fragment de l'ancienne ornementation du temple, analogue à celui qui est encastré dans la muraille de la tourelle sur la place : mais il ne reste sur ce bas-relief qu'une seule colonnette au lieu de trois.

M. Robin se souvient d'avoir vu à la fin du XIX[e] siècle retirer du jardin actuel de M. Mirand (alors possédé par M. Desvignes) une quantité de pierres provenant des fondations du temple.

D'après les divers documents manuscrits et imprimés, et d'après les renseignements recueillis par nous sur les lieux mêmes, M. le pasteur Lehr a bien voulu reconstituer la perspective du temple et de ses dépendances tels qu'ils devaient apparaître à un spectateur placé sur l'autre rive de la Marne (1). Il faut bien se rendre compte que le penchant de la colline est assez raide de ce côté de Saint-Maurice, ainsi qu'on le voit sur toutes les anciennes gravures, notamment sur celle qui représente le premier temple, avec le chemin montant depuis la place devant la tourelle (2). N'était la date de 1615 on serait aussi fort tenté de croire que le temple figurant sur l'illustration du *Bulletin* de 1854, p. 167, est le second temple, et non le premier (qui serait plutôt derrière la « chapelle ruinée » attribuée par M. Read à « un ancien Hôtel-Dieu). A gauche de l'église catholique de Saint-Maurice enfin on voit non « une prison à donjon » mais le petit château mentionné plusieurs fois ci-dessus.

Enfin à toutes les gravures déjà reproduites il est

(1) Ci-dessous p. 347.
(2) P. 328.



I
K
G
L
F
H
H
D
C
B
P
A
M
L
N
N

intéressant de comparer un grand panneau du château de Chantilly : dans la « galerie où sont peintes les actions de M. le prince » — compagnon d'armes de Gassion — une des peintures attribuées à Sauveur Lecomte (1686-92) représente le *blocus de Paris en* 1649. On y voit la vallée de la Seine à partir de Corbeil inclus, notamment les environs de Charenton occupés par les troupes. Des trois médaillons peints en dessous du tableau principal, celui du milieu représente « l'attaque de Charenton », et l'on y peut distinguer le temple et ses abords.

Puissent ces divers renseignements faciliter désormais la visite de ces lieux témoins de tant d'actes de foi et de courage, et aider les protestants du XXe siècle à conserver pieusement la mémoire de ceux qui, au XVIIe, fréquentèrent les deux temples de Charenton.

JACQUES PANNIER.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 1905-1906.

(Donateurs de la Bibliothèque et des Eglises donatrices de juin 1905 à juillet 1906)

Le dix-huit juillet 1889, par l'initiative du pasteur Eugène Bersier, sous la présidence d'honneur de M. le comte Jules Delaborde et la direction du pasteur Douen, une centaine de nos coreligionnaires s'étaient rendus, comme nous le faisons aujourd'hui, à Charenton-Saint-Maurice. Au retour ils se demandaient : « Pourquoi ce pèlerinage ne se renouvellerait-il pas dorénavant chaque année ? »

Il s'en est écoulé dix-sept depuis lors. Des participants à notre première excursion combien peu se retrouveront à la seconde ! Quelques mois à peine après notre commémoration, à vingt-quatre heures d'intervalle, MM. Bersier et Delaborde entraient dans leur repos. Leur mémoire vénérée s'impose à nous, avec celles de tant d'amis disparus, qui avaient senti — comme vous le sentez certainement vous-mêmes, — tout ce que doit représenter pour les Protestants de Paris ce « hameau de Charenton », où, il y aura trois siècles au mois d'Août prochain, il fut permis à leurs pères d'ériger un sanctuaire, et de se créer un foyer spirituel plus à portée, — surtout pour leurs femmes, leurs petits-enfants, leurs vieillards, — que ne l'avaient été jusque-là Grigny ou Ablon. A ceux qui reprochaient à Henri IV de méconnaître les clauses restrictives de l'édit de Nantes et d'admettre le culte hérétique dans un voisinage de la capitale trop immédiat, le Béarnais de répondre : « On comptera désormais cinq lieues de Charenton à Paris ». M. le Pasteur Pannier vous prouvera tout à l'heure qu'on avait bien mauvaise grâce à se plaindre

d'un excès de facilités accordées aux Réformés, et qu'il nous est malaisé, dans notre siècle où tout marche à la vapeur, voire même à l'électricité, de nous faire quelque idée de l'énergie, du courage parfois qu'il fallait aux membres de l'Eglise, surtout aux plus humbles et aux moins fortunés, pour aller chanter ensemble les psaumes de Bèze et de Marot, — revisés plus tard par La Bastide, un des anciens de Charenton, — et s'entendre expliquer les Ecritures par les Dumoulin, les Daillé, les Le Faucheur, les Gaches, les Mestrezat, les Claude.

Pierre de l'Estoile qui, dans son Journal tenu avec tant d'exactitude, — on peut même ajouter d'impartialité, — ne laissait passer sans le mentionner aucun des faits notables contemporains, a eu soin d'y inscrire que :

« Ce dimanche 27e d'Aoust on commença à prescher à St-Maurice, près le Pont de Charenton : l'exercice de la Religion qui se souloit faire à Ablon, aiant esté approché de deux lieues, (ce dont le peuple murmura fort au commencement), et transféré là sous la permission et commandement de S. M., qui pour l'auctorizer y envoia des archers et un exempt des gardes, afin de contenir le peuple en son devoir (auquel on le rangea à la fin mais non sans peine). L'assemblée (du premier jour) estoit de trois mille personnes ou environ ».

Nous avons pensé, Mesdames et Messieurs, que cet anniversaire tri-séculaire devait être rappelé à nos coreligionnaires de la capitale. En vous conviant ici à notre 51e Assemblée générale, nous avons désiré rendre hommage au passé de notre vieille et chère Eglise Réformée de Paris, et vous prouver, s'il en était besoin, que la Société de l'Histoire du Protestantisme français est l'évocatrice, persévérante et fidèle, des jours d'antan, jours trop rarement ensoleillés, trop souvent, hélas, obscurcis par la tempête... et quelles tempêtes !

Notre Société, disais-je ; car vous me permettrez, n'est-ce-pas, puisque nous sommes en assemblée générale annuelle, de résumer très brièvement l'exercice écoulé, notre Société étant la gardienne de nos souvenirs.

Elle l'est d'abord par sa Bibliothèque, dont, je l'espère, vous connaissez tous le chemin et où nous vous inviterions volontiers, après avoir entendu parler ici des « grands pasteurs de Charenton », à en voir les portraits dans la section des gravures, où nous vous montrerions aussi les vues du temple et la scène lamentable de sa destruction. De nouveaux dons sont venus l'enrichir (1).

(1) Donateurs de la Bibliothèque de juin 1905 à juillet 1906.

Donateurs de livres, etc. — Facultés de théologie protestante de Montauban et de Paris, Ministère de l'instruction publique, Bibliothèque nationale, MM. G. Anthoni, pasteur G. Appia, G. Boissard, Boissy-d'Anglas sénateur, professeur G. Bonet-Maury, E. Bouillat, Eug. de Budé, Baronne A. de Chambrier, Chatoney, Commission permanente des Synodes Officieux, Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Nancy, MM. les pasteurs E. Courvoisier, B. Couve et Dannreuther, Alf. Daullé, pasteur Dussaut, Faculté de théologie libre de Lausanne. MM. pasteurs E. Fauriel et Fonbrune-Berbinau, Alf. Franklin, docteur Gautier, Mme Vve Guitton, MM. H. Guyot, Hérelle, Mlle Herpin, MM. E. Hugues Armand Lods, pasteurs A. Mailhet et Th. Maillard, G. F. et W. Martin, pasteurs E. Maury et G. Meyer, Baronne de Neuflize, MM. pasteur Nyegaard, Prouteau de la Couarde, pasteur F. Puaux, professeur R. Reuss, Rey-Lescure, pasteur C. Ribard, Baron F. de Schickler, Sociétés huguenotes d'Allemagne, d'Amérique, et de Londres, Société des missions évangéliques de Paris, M. le pasteur L. Trial, Tribunal de Commerce de Toulouse, MM. professeur J. Viénot et N. Weiss.

Comme auteurs : MM. professeur Allier, Otto Anderssen, Alb. Atger, J. Aulagne, J. Barnaud, Boissy-d'Anglas sénateur, C. Bojan, J. Boulenger, professeur V. L. Bourilly, Yves de la Brière, docteur Cabanès, pasteur J. Cart, H. Chardon, R. Claparède, H. Clouzot, Abbé J. N. Coste, Alf. Daullé, Debove, abbé Dubarat, Th. Dufour, E. Durand, pasteurs P. de Félice et Fisch, Paul Fredericq, Léon Gauthier, Th. Gérold, abbé Griselle, H. Guyot, Eug. Halphen, Docteur E. Hamy, Hasenclever, E. Hubert, R. Kœchlin, pasteur J. Lebeau, Abel Lefranc, Math. Lelièvre, V. Madelaine, professeur Ménégoz, pasteur Messines, G. Metzger, pasteurs J. Pannier et C. Pascal, Henri Prentout, F. Puaux, de Quervain, C. Rabaud, R. Reuss, M. de Richemond, professeur Eug. Ritter, E. Rott, Ch. Schnetzler, P. Stappfer, Sthéno, Maurice Supplisson, J. Trénel, pasteur L. Trial, P. de Vaissière, pasteur Th. Vernier et Mademoiselle Vernier.

(2) *Eglises donatrices* 1905-1906 : — Aubais, 11; — Bâle, (Eglise française), 90,40; — Bergerac, 62,50; — Bolbec, 50; — Bordeaux, 136,30; — Boulogne-s/ mer, 10; — Caen, 29; — Calvisson, 10; — Castres, 41,85; — Courbevoie, 20; — Dijon, 13,45; — Gap, 2: — Gatuzières 13,50; — Jonzac, 3,50; — Laparade, 14; — Lussan, 2,75; — Lyon, 200; — Marsillargues, 20; — Meschers, 10; Meyrueis, 13,50; — Millau, 10; — Montpellier, 67,30; — Moulins, 10; — Nancy, 40; — Nantes, 26,80; —

C'est le nom de la même inlassable bienfaitrice qui vous sera redit une fois de plus. Nous devons à Mme la Baronne de Neuflize deux volumes d'une exceptionnelle rareté : un, les *Formulæ latinarum locutionum illustrorum*, d'Etienne Dolet, que nos modernes libres-penseurs s'obstinent, si à tort, à revendiquer comme leur ; l'autre, la première Bible française qui ne fut pas une simple traduction de la Vulgate. Les pauvres habitants des vallées Vaudoises du Piémont, trouvant avec bonheur dans la Réforme la réalisation de leurs aspirations séculaires, avaient réuni la somme vraiment colossale de quinze cents écus d'or, pour faire traduire par Robert Olivetan, et imprimer par Pierre de Wingle à Neuchâtel, la Bible, unique fondement de leur foi.

N'en point posséder un exemplaire laissait dans notre Bibliothèque une lacune que nous ne savions comment combler jamais. Celui-ci vient de la collection alençonnaise de M. de la Sicotière. Serait-il trop téméraire de supposer que ce volume, si parfaitement conservé, a pu avoir appartenu à la duchesse Marguerite d'Angoulême et d'Alençon, la docte et pieuse sœur de François Ier qui s'était vivement intéressée à cette publication ?

La section des Manuscrits a reçu divers documents provenant de notre regretté collègue M. William Martin et offerts par ses enfants, et les notes recueillies sur le Protestantisme poitevin par M. le Pasteur Lièvre, notes augmentées de beaucoup d'autres, de copies, de pièces originales sur l'époque du Désert, tout un important dossier enfin formé par un de nos plus constants amis, feu M. le Pasteur Guitton de Poitiers. Nous l'avons reçu, de sa digne veuve, avec un douloureux serrement

Nîmes, 200; — Pamproux, 6; — Paris : Batignolles, 16,10; Oratoire, 523,05; Saint-Esprit et Milton, 310,95; — Pau, 33,05; — Pignan, 16,80; — Le Raincy, 25; — Réalmont, 39,10; — Reims, 50; — Saint-Cloud, 27,15; — Saint-Dié, 11,80; — Saint-Etienne, 37; — Saint-Laurent-le-Minier, 4,10; — Saint-Hippolyte du Fort, 10; — Salies-de-Béarn, 10; — Sauve, 10; — Sétif, 7; — Tonneins 1905-1905, 24; — Toulouse, 25,85; — Vézenobres, 9,75; — Vire, 5.

de cœur et placé auprès des précieux envois, originaux et transcriptions, qu'il nous avait faits précédemment et à plusieurs reprises. Déjà gravement atteint dans sa santé M. Guitton avait fait un suprême effort en juillet 1903 pour venir assister avec vingt-neuf autres pasteurs à notre assemblée générale de St-Maixent.

Cette réuinon de St-Maixent a été en tous points réussie. Le Poitou est peut-être, des anciennes provinces de France, celle où les Protestants ont eu le plus à souffrir, celle où, ainsi que nous le constations sur les lieux mêmes, « l'acharnement des convertisseurs n'a eu de supérieur que la merveilleuse, l'héroïque constance de leurs victimes ». A St-Maixent M. Weiss a tracé un frappant aperçu de la révocation de l'édit de Nantes en Poitou : le lendemain, dans le petit village de la Couarde, du haut d'une chaire du Désert, dressée sous l'ombrage des noyers, M. le pasteur Maillard a décrit les assemblées tenues jadis dans les environs de la forêt de l'Hermitain. « Il n'est pas un village » nous disait-il, « pas un hameau, pas une ferme sur les limites de cette forêt qui ne rappelle quelque assemblée proscrite où des milliers de protestants, avides d'entendre la parole de vie et de vérité, se rendaient, jouant ainsi leur liberté et leur vie ». Nous avons visité ensuite dans la forêt sanctifiée par ces souvenirs le Parterre, un des plus célèbres lieux d'assemblée et la petite source de Fontquerré, à demi-perdue sous les hautes futaies et qui servait de baptistère pour les enfants des persécutés. On les y portait à la dérobée de plusieurs lieues à la ronde.

De cette inoubliable excursion nous avons rapporté pour la Bibliothèque une vraie relique « *le Vocabulaire secret des Pasteurs du Désert* », don de M. le pasteur Maillard et un de ces petits pliants, « sellettes » servant aux femmes dans les assemblées du Désert : elle était précieusement conservée de génération en génération dans la famille de notre coreligionnaire poitevin M. Prouteau qui, dans un élan spontané, nous en a joyeusement fait le sacrifice.

Nous projetons pour l'an prochain une tournée dans le Dauphiné, mais nous n'y trouverons plus hélas, le vénérable pasteur Arnaud auquel on doit les savantes monographies en cinq volumes des Eglises du Dauphiné, de la Provence, du Comtat-Venaissin et de la Principauté d'Orange, du Vivarais et du Velay ; Dieu l'a repris à Lui le 12 novembre dernier. Un de ses collègues, M. André Mailhet marche sur ses traces ; à ses travaux déjà publiés sur les villes de Die, de Crest, de Saillans, il vient d'en ajouter un encore inédit, l'histoire de la Réforme à Die, dont il a offert à la Bibliothèque le manuscrit, enrichi de documents originaux et d'autographes d'une réelle valeur.

Un déplacement plus lointain a été celui de Genève où la Compagnie des Pasteurs et le Conseil de l'Université avaient convié notre Société à l'anniversaire tricentenaire de la mort de Théodore de Bèze. Le secrétaire et le président l'ont représentée à cette solennité où rien n'a manqué — discours éloquents, belles études historiques, exposition rétrospective, — dans l'hommage rendu au compagnon d'armes de Calvin, au fidèle ami des réformés de France : n'oublions pas que Théodore de Bèze figure aussi au nombre des ministres de notre Eglise de Paris.

Je ne vous énumérerai pas les autres centres où, dans cet exercice comme dans les précédents, M. Weiss a porté la bonne parole historique et protestante. On se demande vraiment comment le temps lui reste pour nous donner le *Bulletin* qui, tous les deux mois, sauf peut-être en temps de grève, continue à fournir aux historiens modernes les éléments de leurs plus consciencieuses études. Deux faits récents en montrent l'utilité sous un jour nouveau.

Il y a quelques mois le gouvernement des Etats-Unis faisait rechercher à Paris, pour les ramener en Amérique et leur rendre des honneurs mérités, les restes mortels de l'héroïque commodore John Paul Jones. On a longtemps désespéré de les retrouver : mais M. Char-

les Read avait inséré dans le *Bulletin*, d'après les notes prises dans les registres de la ville si malheureusement anéantis par les incendies de la Commune, l'acte mortuaire de P. Jones, décédé rue de Tournon, 45, le 18 juillet 1792, « dans les sentiments de la religion protestante » dit l'acte, et enterré au cimetière des étrangers. Grâce à cette donnée et sur les indications précises de M. Weiss sur l'emplacement de ce cimetière, à proximité du gibet de Montfaucon de sinistre mémoire, il a été possible de découvrir, 41, rue de la Grange-aux-Belles, le cercueil de plomb renfermant, sans qu'aucun doute soit possible, le corps de Jones. M. Weiss a assisté à l'exposition du corps à la Faculté de Médecine et a été convié aux obsèques parisiennes.

Le même fait vient de se produire pour Abraham Duquesne, dont, grâce en partie aux renseignements publiés dans le *Bulletin* par M. Pannier, on a retrouvé le 1er mars dernier les ossements dans le mur de contrescarpe de sa propriété du Bouchet. Le grand marin huguenot était de ceux qui fréquentaient le temple de Charenton.

Du *Bulletin* dans ce 54e exercice je ne veux glaner au passage que l'analyse, par M. Pannier, du livre de raisons d'une femme de qualité au milieu du XVIIe siècle. Mme Marguerite Mercier, dame d'Espeisses, puis du Fay de la Taillée, dont la fille est baptisée à Charenton, présentée par sa sœur de Saumaise et son beau-frère de la Fontaine, n'oublie jamais d'insérer à ses dépenses ce qu'elle a donné à la quête, ou à la gardeuse de sa place (30 sous de deux en deux mois), ce que lui ont coûté les livres de dévotion qu'elle y a achetés ou fait relier, ses contributions pour les frais du culte ou le carrosse de louage, retenu expressément pour la conduire au temple tous les dimanches un an durant.

Ces quelques extraits ne font-ils pas revivre toute une époque ? celle où grands seigneurs et nobles dames, bourgeois, marchands, gens du peuple se pressaient dans le vaste temple. Les jeunes hollandais, Messieurs de Villiers, venus à Paris pour se perfectionner dans les

belles manières, se gardent d'omettre dans leur journal, au milieu du XVII[e] siècle, chacune de leurs assistances au service divin. « Nous fûmes pour la première fois à Charenton et y entendîmes le sieur Daillé qui est un fort bon ministre, savant et très éloquent. L'assemblée y est fort belle. La plupart des gens de condition de notre religion venant à Paris pour affaires ou pour faire leur cour en augmentent le nombre. La presse est si grande que chacun prend place où il la trouve. — Nous fûmes à Charenton, le sieur Drelincourt y fit un très bon prêche. — Nous participâmes à la Sainte-Cène. — Nous fûmes à Charenton où M. de Turenne qui était nouvellement revenu de ses campagnes fit aussi ses dévotions. — Nous fûmes aussi longtemps que le Vendredi (saint) sans boire ni manger, et il faut avouer que le jeûne est une grande aide pour la prière et la dévotion. »

Déjà l'Estoile nous avait conservé les échos d'un « excellent presche à Charenton d'un jeune ministre d'Annonay, de 24 à 25 ans seulement. Il prit son thème sur le passage des psaumes « J'aime mon Dieu », lequel il traita fort gentiment et pathétiquement, chose propre pour un peuple qui se prend plus par les oreilles que par le jugement ; si que quand il vint à la péroraison il tira les larmes des yeux de la plupart de ceux de l'assistance, même de ceux de M. de Sully. » Et le chroniqueur d'ajouter en toute franchise : « J'eusse fort désiré d'ouïr son presche, n'eut été qu'à Paris, tant le monde y est sot et corrompu, d'aller en mauvais lieu à ceux de la profession catholique est plus tolérable beaucoup que d'aller à Charenton. »

C'est que le fanatisme ne pardonnait pas aux Réformés de s'affirmer ainsi presque aux portes de la capitale (1) et s'il leur fut donné d'y célébrer leur culte, sous la sanction et la surveillance de l'autorité, ce ne furent

(1) « C'est là que les troupeaux quittant la route vraie
Au sortir de Paris vont se nourrir d'ivraie. »

L'hérésie détruite.

là que de ces accalmies passagères qui suivent et précèdent les tourmentes.

N'oublions pas en effet les premières explosions sous Louis XIII, de la fureur sectaire contre le temple dont Henri IV avait permis la construction, celui dont nous célébrons aujourd'hui le centenaire, celui où « M. de Sully » venait faire ses dévotions. En 1615 déjà on trouvait un matin tous les bancs brisés, la chaire du ministre rompue et les vitres cassées. En septembre 1621, nous raconte Elie Benoît et les témoignages officiels corroborent son récit, « la populace de Paris, surexcitée par la nouvelle de la mort du duc de Mayenne, résolut de venger cette mort sur les réformés parisiens qui étaient les plus paisibles du royaume. Toute la semaine depuis le 21 jusqu'au dimanche 26 se passe en menaces... » Le dimanche on attaqua les fidèles revenant de Charenton : « des injures les séditieux en vinrent aux coups et en tuèrent même quelques-uns sous les yeux des gardes et des archers qui avaient servi d'escorte aux réformés. Toute la ville fut émue. » Le lendemain, « n'osant rien entreprendre dans la ville où ils n'auraient pas été les plus forts, les mutins allèrent à Charenton continuer leurs violences ».

On lit dans le *Mercure de France* : « six ou sept-vingt vagabonds, joueurs de filou et autres gens de mauvaise vie, auxquels s'étaient joints quelques élèves, escholiers, manœuvres et une infinité d'apprentis de divers métiers, ayant effondré la première porte du temple, les boutiques des libraires qui y estoient furent fort ravagées : puis la porte du temple estant rompue, les uns s'embesognent à assembler les bancs, les chaises et les livres, à trouver de la paille et à mettre le feu dans le temple... ». Ils ne réussirent que trop bien ; quand le lieutenant civil alla se rendre compte sur les lieux de ce qui s'était passé, il vit « le dit temple tout bruslé, à la réserve de quelques vestiges de la couverture des charpenteryes, le feu bruslant encore dans les sollives et quelques pilliers de charpenterye des galleries qui restoient encore eslevez.

De là nous nous sommes transportez en la grand'maison attenant le temple, destinée à faire un collège, en laquelle avons veu les portes, planchers et fenestres rompus et bruslez, le feu, y restant aussy encore. Puis sommes entrés dans la vieille maison du concierge, laquelle avons pareillement trouvée bruslée, le feu y estant encore ardant et une salle toute embrasée, à l'entrée et issue de laquelle maison est un puis dans lequel avons veu que l'on avoit jetté quantité de livres et papiers ».

Il fallut attendre deux ans pour remplacer le sanctuaire détruit et construire, sur les plans de Salomon de Brosse, celui des jours trop courts d'heureux épanouissement. Le ciel ne tarda pas à se couvrir de nuages de plus en plus menaçants, et d'autant plus redoutables qu'il ne s'agissait point cette fois d'émeute populaire, mais de destruction légale, savamment et impitoyablement préparée.

Devant un auditoire comme celui-ci il serait superflu de retracer les étapes de la Révocation, mais comment n'emprunterais-je pas au livre magistral du regretté O. Douen quelques détails précis sur les tout derniers jours de Charenton (1) ?

De mois en mois les édits se succédaient, plus restrictifs, plus implacables. Il y en a eu trois cent neuf avant celui de la révocation de l'édit de Nantes, que Louis XIV avait solennellement confirmé. Les temples se fermaient par ordre, tout prétexte suffisant pour les faire condamner et pourtant l'année fatale où devait se consommer l'iniquité, Charenton était du petit nombre de ceux encore debout et officiellement autorisés. Mais si le troupeau persistait à espérer contre toute espérance et ne s'y rendait qu'avec plus d'empressement, les pasteurs ne conservaient plus d'illusions. Déjà le 1er Décembre 1684, près d'un an avant la catastrophe, Claude mandait à son fils qui occupait un poste en Hollande : « Nos affaires s'avancent ici furieusement et tous les jours on nous menace des dernières extrémités et d'une *révocation*. « Et le 8 décembre : « On travaille

(1) Voir *Bull*, XXXIV, 388.

à une révocation, c'est chose sûre ». En vain il rédigeait au nom de ses collègues une suprême requête au Roi, tout marchait à la ruine avec une vertigineuse rapidité. Le 2 février 1685 il écrit : « Il n'est plus rien de reste dans toute la Normandie et pour nous, nous attendons tous les jours ». Le 6 juillet : « je crois que nous ferons la clôture ». Le 31 août : « Nous nous portons tous bien, grâces à Dieu, mais nos afflictions sont à l'extrémité et au-delà de la conception ». Le 7 septembre : « je vous dirai que nous sommes tous déjà réduits à des extrémités effroyables ; il y a plus de 60.000 hommes répandus dans toutes les provinces du royaume sur ceux de notre religion. On somme les villes entières d'embrasser la religion catholique, le roi ne voulant plus souffrir qu'une religion. On pille, on brise, on assomme, on viole, on rançonne, on traîne la corde au cou les gens à la messe, et en même temps on fait imprimer et courir partout des relations portant qu'on ne fait pas la moindre violence et que les conversions se font de gré à gré... Priez Dieu pour nous, car tout est perdu sans remède et sans ressource. » — 14 sept. « Inhumanités horribles d'un côté, faiblesses inconcevables de l'autre. Tout est perdu. » — 29 sept. « Nos affaires sont presque à leur dernier point. Dieu nous veuille soutenir par sa miséricorde et être apaisé envers nous ». — 15 oct. « Nous sommes ici à la veille d'une terrible catastrophe et, de ce pas, dès aujourd'huy ou demain je vais mettre nos personnes à couvert ». — 19 oct. « Nous attendons de jour à autre des gens de guerre pour nous faire ce qu'ils ont fait partout ailleurs. Tout est ici dans la dernière désolation et déroute : chacun tâche de se sauver, mais il n'en est plus temps car les passages sont gardés à toute outrance. On a fait publier et afficher une ordonnance portant commandement à tous les provinciaux réfugiés ici depuis un an de s'en retourner dans leurs maisons et de partir dans 4 jours. On croit que notre temple sera fermé dès dimanche. Voilà l'état où nous sommes : jugez s'il est fort tranquille. »

En prévision de cette prochaine fermeture du temple le vieux pasteur avait fait, dans son sermon du 9 octobre, ses adieux à son troupeau, « recommandant aux fidèles de se confier en la Providence puisqu'on voulait à l'avenir les empêcher de prier ». Toute l'assemblée était en larmes.

L'édit révocatoire signé le Mercredi 17, avant la dernière lettre de Claude, ne fut enregistré que le 23, parce qu'on avait comploté d'envoyer le Dimanche à Charenton des soldats qui auraient cerné l'assemblée, pendant que l'archevêque de Paris ou l'évêque de Meaux monterait en chaire et que des gens gagés, de faux frères crieraient « réunion, réunion ! » Le clergé espérait obtenir, ainsi, par surprise, une conversion en masse qui entraînerait les rares Eglises encore subsistantes. Mais Claude, prévenu de la perfidie qui se préparait, fit avertir les fidèles et l'on renonça à célébrer ce dernier culte, pour lequel Allix avait préparé une énergique et touchante exhortation sur les adieux de St. Paul aux Ephésiens : « Je vous prends aujourd'hui à témoin. »

L'heure de la séparation avait en effet sonné. Comme s'il eut été impatient de réaliser la parole : « Frappe le berger et les brebis seront dispersées, » la veille de l'enregistrement on signifiait l'ordre d'exil aux pasteurs de l'Eglise de Paris, et par une aggravation, au lieu des quinze jours accordés à leurs collègues de province, on ne leur en donna que deux : à Claude, par une exception qui montre le rang qu'il tenait dans le ressentiment du clergé, on n'accorda que vingt-quatre heures. Un valet de pied du roi lui notifia son expulsion et l'accompagna jusqu'à la frontière : la lettre de cachet est signée du Roi et de Colbert. Retiré en Hollande il y mourut deux ans après, mais il avait eu le temps de publier ses admirables *Plaintes*, qui resteront l'immortelle protestation du droit contre une tyrannie dont l'histoire offre peu d'exemples.

Allix et Mesnard se dirigèrent vers l'Angleterre. Au moment de quitter pour toujours leur pays natal ils

demandèrent les sauf-conduits nécessaires à leur femme, à leurs enfants et aux nourrices des plus jeunes, et la permission d'emporter « leurs livres et hardes ». C'était là une dernière illusion. Les meubles et les livres on les confisqua, les nourrices on les leur refusa. Privés d'allaitement au commencement de la saison mauvaise et pendant les fatigues d'un long voyage, Thomas Allix et Henriette Mesnard moururent en route.



Destruction du Temple de Charenton.

Après les pasteurs, le temple. Louis XIV tenait à ce que ces témoignages de la piété protestante disparussent sans retour. « Le roi est persuadé qu'il ne convient point de convertir en Eglises catholiques les temples, qu'il faut les raser ». Et pour le succès de ses desseins certes il avait raison, car sur ces ruines mêmes on vit plus d'une fois pleurer et prier les soi-disant nouveaux catholiques.

Aussi l'ordre fut-il donné que dès le lendemain de l'enregistrement de l'Edit les Commissaires du Roi, nommés par le Parlement, se transporteraient à Charenton pour la démolition du temple, et le monarque,

les lettres de Seignelay en font foi, voulut dans son impatience, « être tenu au courant plusieurs fois par jour, de tout ce qui se passerait pour son accomplissement ».

Le 22 octobre à deux heures, commissaires et huissiers se trouvèrent sur le pavé du temple, avec le prévôt de l'Ile de France, vingt cavaliers de sa compagnie, vingt archers et vingt menuisiers. Mais, au moment où ils allaient se mettre à l'œuvre, éclatait un formidable orage. Dans un poème héroïque consacré à la ruine de Charenton et à la glorification de Louis XIV, par l'ancien procureur au parlement de Metz le Noble — et dont M. le pasteur Dannreuther vient d'offrir un exemplaire à la Bibliothèque, — nous trouvons une description imagée.

« ... de l'effroyable nue,
Et des bruyans éclats de tonnerre qui suit,
Redoublant les horreurs de la subite nuit.
La pluye à flots versez, les pesans coups de gresle,
Les foudroyans carreaux, tout tombe pesle-mesle,
Et les fréquens éclairs dont les yeux sont frappez,
Ne donnent que des jours affreux, entrecoupez.
Par la prompte fureur du violent orage,
Les artisans forcez abandonnent l'ouvrage,
S'enferment dans le temple... »

Le Noble y voit le suprême effort de Satan pour sauver son temple proscrit, pour éloigner le redoutable coup qu'il ne peut détourner. Mais alors le Tout-Puissant intervient lui-même et fait rentrer les Démons dans leurs antres :

« Les vents ne soufflent plus, le ciel rit, l'air s'épure...
De l'inutile abri le peuple sort en foule,
Et d'un calme si prompt l'architecte surpris
Rappelle les marteaux à l'ouvrage entrepris...
Les murs sous les grands coups des marteaux qui les frappent
Jusques aux fondemens s'écroulent et se sappent;
Tout est bouleversé, tout tombe sous leurs bras;
Au loin s'épand le bruit de l'énorme fracas.

D'harmonieux concers les Cieux en retentissent;
Mais au fond de l'enfer les Démons en mugissent :
Et Paris ne voit plus l'orgueilleuse Babel
Braver jusqu'à ses yeux la victime et l'Autel.

La dévastation ne s'accomplit pas aussi rapidement que le ferait croire l'auteur de « *L'Hérésie détruite* ». Le premier jour on dût se contenter de rompre les bancs et d'emmener prisonnière au Couvent des Nouvelles catholiques la pauvre servante du concierge. Le lendemain, à la pointe du jour, une armée de deux cents ouvriers, maçons, couvreurs, menuisiers, charpentiers se mirent à l'œuvre de la démolition systématique, rendue plus ardue par l'excellence de la construction et les trois pieds et demi d'épaisseur des murs, et ce ne fut que le 27 que l'entrepreneur en chef put écrire au lieutenant-général de police : « Enfin, monsieur, notre mission va finir ; le corps des bâtiments du temple n'a plus de figure et la démolition est carrément à cinq pieds du rez-de-chaussée ». Les monuments funèbres ne furent pas épargnés ; on les rasa, y compris ceux du Maréchal de Gassion et de son frère qui avaient si glorieusement combattu pour la France.

Les matériaux du temple et la cloche, alloués à l'Hôpital-Général, entre autres huit à dix milliers de plomb, furent transportés par bateaux à la Salpêtrière. Les religieuses, dites des Nouvelles-Converties, obtinrent l'enclos du temple et les constructions restantes pour y établir une succursale. L'endroit était aussi mal choisi que possible, à ce qu'assurait avec raison le seigneur de Charenton. « Les tombeaux des pères et la ruine du temple sont des objets qui combattent tous les soins qu'on prend pour l'instruction des protestants qu'on voudrait convertir... » Les Nouvelles Catholiques, ne pouvant garder à Charenton que de jeunes enfants, finirent par vendre la propriété : on y établit une communauté de l'Adoration perpétuelle pour expier ce qu'on appelait les profanations de l'hérésie.

« Le temple de Charenton détruit et nul exercice

de la religion dans le royaume, c'est une espèce de miracle que nous n'eussions pas cru voir de nos jours » écrivait l'abbé de Rancé.

Dix-huit ans après, le 8 novembre 1703, il se formait à Londres une société de Bienfaisance et de Secours Mutuels, dite des Français Protestants Réfugiés de l'Eglise de Paris. En tête de leur Discipline, imprimée en 1708, ils placèrent la reproduction de la vue du temple « rebâti par la permission de Louis XIII, l'an 1624, et démoli par l'ordre de Louis XIV, le 22 octobre 1685, » suivie d'un poème, naïf pour les lecteurs d'aujourd'hui, mais combien émouvant pour les exilés, *les Louanges de Charenton.*

Charenton, cher Hameau
Que ce bel œuil du monde,
Void sur le bord de l'eau,
De la Marne profonde,
Où le jours du repos
Le Fils de Dieu appelle
Pour ouïr ses propos
Son épouse fidèle,
Hameau délicieux
Où mon âme ravie
Mange le pain des Cieux...

Ceux qui avaient tout abandonné pour sauver cette « âme ravie » dont parle leur cantique — et combien d'exemples on pourrait citer parmi les paroissiens et les anciens de Charenton ! — quand ils montraient à leurs enfants cette image de leur sanctuaire, quand ils relisaient les strophes bien connues, ne devaient-ils pas éprouver les sentiments d'un David, regrettant la saison où il pouvait aller à la maison de l'Eternel, ou de ces Juifs pleurant maintenant encore sur le vieux mur du temple de Jérusalem ? — Membres de l'Eglise de Paris du vingtième siècle sachons ensemble bénir Dieu de ses compassions sans nombre et soyons fidèles, nous aussi, à nos grands souvenirs du passé !

Études historiques

COMMENT ON ALLAIT DE PARIS A CHARENTON

Longueur du trajet et durée du séjour. — I. Attaques aux portes de la ville. — II. *La route à pied.* Rambouillet. La vallée de Fécamp. — III. *En carrosse.* Somptueux équipages et voitures de louage. *Historiettes* de Tallemant et autres. — IV. *En bateau.* Coches et barques. Controverse à bord, et chant des psaumes. Le retour. — V. Les *Louanges de Charenton.* Un sermon pendant la Fronde. Conclusion.

Muses qui cherchez du travail,
Abandonnez votre montagne ;
Passons jusqu'au delà du Mail
Pour prendre l'air de la campagne...
Allons joindre les pèlerins
Que j'ai vu dès le Pont-Marie
Marcher comme des Mathurins
Vers les côtes de Barbarie.
Pour savoir s'ils sont du troupeau
De cette Réforme nouvelle
Je vais, sans leur pincer la peau,
Les mettre bientôt en cervelle :
« Chers frères, peut-on avec vous
Marcher quelques pas hors la ville ? »
— « Oui, Monsieur, venez avec nous,
Votre demande est trop civile ».

L'auteur de ces quatrains était un médecin catholique nommé Rostagny qui décrivit Charenton peu avant la Révocation (1). Nous l'imiterons — mais en prose — en suivant aujourd'hui les « pèlerins » sur les diverses routes qui conduisaient au temple.

Les protestants de Paris ont à présent le choix entre soixante-dix lieux de culte (au moins) ; et s'ils n'y vont à pied ils ont également le choix entre des moyens de transport variés, mis à la disposition du public à

(1) *Bulletin*, 1893, p. 77 et suivantes.

AUTREFOIS



Le premier temple de Charenton (1606-1621).



Le deuxième temple de Charenton (1623-1685).



Le Moulin de la Chaussée au XVIIIe siècle.

AUJOURD'HUI



L'entrée actuelle de l'ancien enclos du Temple.



Le Moulin de la Chaussée en 1906

des intervalles fréquents et pour un prix minime, sur terre, sous terre, sur l'eau, et même en l'air : fiacres, omnibus, tramways, automobiles, métropolitain ; quand on va au temple on arrive en peu de temps... et on reste peu de temps.

Tout cela était bien différent au commencement du XVII[e] siècle : aucun moyen régulier de transport public, aucun lieu de culte dans la ville même ; pour aller au temple il faut sortir de Paris : on met longtemps, on y reste longtemps. Il y a six lieues pour se rendre à Grigny en 1599 ; cinq lieues jusqu'à Ablon de 1600 à 1606; il fallait partir dès l'aube, et l'on ne rentrait qu'au coucher du soleil. Même après 1606 c'était encore l'affaire d'une journée entière que de venir à Charenton le dimanche assister aux deux cultes du matin et du soir ; le jeudi il fallait au moins une demi-journée pour ceux qui assistaient au culte et au catéchisme ; les jours de jeûne c'était encore mieux que les dimanches ordinaires : trois services avaient lieu, à neuf heures, midi et trois heures; on restait à Charenton « depuis les huit heures du matin jusques aux six heures de l'après dîner » (1).

A vol d'oiseau, de la Bastille à la place de l'ancien temple, il n'y a que six kilomètres, mais en réalité il faut compter au moins deux bonnes lieues en suivant les diverses routes de Paris à Saint-Maurice.

Sur trois ou quatre mille personnes qui se trouvèrent souvent réunies au temple, la plus grande partie, je pense, venait à pied. Les routes de terre étaient aussi suivies par quelques cavaliers, quelques chaises à porteurs et un certain nombre de carrosses. Enfin plusieurs centaines d'auditeurs remontaient la Seine en bateau

(1) Ainsi le 19 avril 1658, d'après le *Journal de Voyage* de MM. de Villiers (neveux d'un ambassadeur des Pays-Bas), édition Faugère, p. 459.

I

La première et la dernière étape du voyage : sortir et rentrer par les portes de la capitale, n'était pas chose toujours facile : pour nous, passants du xxe siècle, l'œil soupçonneux des employés de l'octroi n'est plus qu'un pâle symbole des tracasseries et même des dangers auxquels étaient exposés les protestants d'autrefois. La police parisienne dut mainte fois intervenir pour protéger ceux qui voulaient aller au culte — exactement, hélas, comme elle a dû intervenir en mai 1906 pour protéger ceux qui voulaient aller au travail.

Le premier dimanche où l'on commença à prêcher à Saint-Maurice, le 27 août 1606, Henri IV envoya « des archers et un exempt des gardes afin de contenir le peuple en son devoir » (1). Trois semaines plus tard, le lieutenant civil et le chevalier du guet reçoivent l'ordre de « se trouver sur les advenues de Charenton, porte et rue St.-Antoine, à la descente et arrivée de ceux de la R.P.R. retournant de leurs dévotions et prières », mais ils ont des scrupules à exécuter cet ordre, « parce que l'établissement en ce l eu n'a été vérifié et registré au Châtelet ». Ils en réfèrent au Parlement. La cour décide qu'elle en délibérera, mais que, cependant, le lieutenant-civil doit obéir aux volontés du roi (2).

A la fin de ce mois de septembre 1606 le même lieutenant civil eut une querelle avec le lieutenant criminel, à la porte Saint-Antoine « à raison d'une potence qu'on voulait y dresser pour le châtiment des séditieux qui injuriaient et outrageaient ceux qui revenaient du prêche de Saint-Maurice ». Le chevalier du guet, pour les accorder, leur dit qu'il en fallait planter deux : qu'il y en aurait une pour l'un, et l'autre pour l'autre (3).

Pendant la Fronde, de même, on entend procla-

(1) L'Estoile, *Journal*, cité dans le *Bull.*, 1854, p. 427.
(2) Minutes de la Chambre du Conseil, *Bull.*, 1854, p. 428.
(3) *Journal* de L'Estoile, *Bull.*, 1854, p. 429.

mer l'ordonnance que voici : « De par les prévôts des marchands et échevins dela ville de Paris il est ordonné aux capitaines et autres officiers qui commandent les gardes des portes Saint-Antoine, Saint-Bernard, Saint-Victor et Saint-Marcel, et autres lieux, de laisser passer par icelles portes et retourner tant en carrosse, à cheval, qu'à pied, tous ceux de la R. P. R. qui iront demain à Charenton, sans leur donner, ny souffrir leur estre faict, aucun empeschement, ains tout confort et ayde en cas qu'il en fust de besoing. Fait au bureau de la ville le 3e jour d'avril 1649 » (1).

II

Les protestants parisiens — tous ceux de la rive droite et un grand nombre aussi des autres — sortaient surtout par la porte Saint-Antoine, située sur la place actuelle de la Bastille, tout près de l'hôtel que l'architecte protestant A. du Cerceau construisit de 1614 à 1630 et qui fut habité par Sully (n° 143 de la rue Saint-Antoine, avec une autre façade sur la place Royale, auaujourd'hui place des Vosges). Sully était en 1606 gouverneur de la Bastille, circonstance favorable aux protestants parisiens. Les artisans protestants, nombreux dans le faubourg Saint-Antoine, grossissaient le nombre des citadins qui par groupes suivaient à l'est le *chemin de Charenton* (rue de Reuilly) ou à l'ouest la route de Paris à Genève (aujourd'hui comme alors *rue de Charenton* dans Paris, et *rue de Paris* dans Charenton). Il ne reste, le long de ce trajet, que peu de vestiges des temps passés.

Cependant, à droite, la *rue de Rambouillet* conserve depuis trois siècles un nom plus illustre encore dans l'histoire des lettres que dans celle du protestantisme, auquel bien des gens ignorent qu'il se rattache. Cette rue de Rambouillet limitait au nord-ouest un grand jardin

(1) *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, édition Le Roux de Lincy, t. I, p. 444

allant de la rue de Charenton jusqu'à la rue de Bercy et dépendant d'une belle maison située un peu plus loin : là se trouvent la *rue de l'Hôtel* et (traversant l'ancienne cour) la *rue de Charolais* le long des ateliers des chemins de fer P.-L.-M. Moins célèbre que l'autre hôtel de Rambouillet (sur la place du Carroussel) celui-ci était sans doute plus somptueux. *Nicolas de Rambouillet,* seigneur de Lancey et du Plessis-Franc, avait acquis une fortune considérable dans les cinq grosses fermes. Une Mazarinade attribue à lui et à ses associés, naguère « gueux et incommodes », plus de six millions de livres (1).

La meilleure société fréquenta cette « belle maison » dont parlent les lettres de Conrart (2). M. de Rambouillet fut longtemps ancien de l'église de Paris et Daillé lui a dédié un volume de sermons (3). Sa belle-fille devait plus tard recevoir l'hommage de productions littéraires bien différentes, car ce fut Madame *de la Sablière.*

Aux n°s 236, 298, 302 de la rue de Charenton, de vieilles maisons ont probablement vu passer le carrosse de M. de Rambouillet parmi les groupes de huguenots. La *rue de la Brèche aux Loups* rappelle que les hommes n'étaient pas seuls à redouter en approchant du bois de Vincennes. Ensuite on monte une forte côte au nord de laquelle la *rue de Fécamp* et *l'impasse de la Vallée de Fécamp* gardent le nom d'un vallon où mainte alerte eut lieu pour nos pères au XVIIe siècle.

Voici par exemple, à l'époque de la destruction du premier temple, ce qu'écrivait à Duplessis-Mornay le 2 octobre 1621 son secrétaire Marbault (4) :

« Le bruit commun et public de la ville étant qu'on nous assommerait le dimanche au retour de Charenton, et la commune s'y donnant heure tout haut, il se trouva

(1) *Le Catalogue des Partisans,* Mazarinade de 1649, p. 12.

(2) Lettre à Félibien, 25 sept. 1649 (publiée dans l'étude de MM. Kerviler et de Barthélemy sur *Valentin Conrart,* p. 381).

(3) Le IIIe volume des *Sermons sur l'ép. aux Colossiens,* 1648.

(4) *Bull.,* 1855, p. 94.

hors de la porte Sainct-Anthoine jusques à Charenton, ou dans la rue du même nom, plus de trente mil personnes ou pour voir la sédition ou pour voir ce qui s'y passeroit ; lesquels on laissa sortir en toute liberté et demeurer ensemble sur nostre chemin ; ce qui eust empesché le mal s'il eust été réprimé et se pouvoit facilement, n'y ayant parmi toute cette populace que peu qui eussent des espées, les autres n'estans armez que de pierres et d'échallaz de vignes. Tout cet amas la plus part n'estans que des vagabons, crocheteurs, laquais et cochers. On avait mis pour notre seureté des gardes dans le logis de M. le premier président à Charenton et dans celui de M. *Arnauld* joignant le temple ; M. *de Montbazon* était sur le chemin, le chevalier du guet, *des Fontis*, et le prevot de l'Isle avec leurs archers, le lieutenant civil avec commissaires et sergens du Chastelet à la porte Sainct-Anthoine. On commence à jetter des pierres à *la vallée de Fécan qui est au fonds* et à moitié chemin. M. de Montbazon pensoit par sa présence, estant en carrosse, réprimer, mais il lui fallut monter à cheval, et ne gagna rien par ses remontrances. Le chevalier du guet d'abord en fit tuer quelques uns mais il ne pouvoit estre partout. M. de Montbazon conduisit une troupe qu'il avoit faict joindre jusques dans la porte Sainct-Anthoine ; mais le plus rude estoit de là jusques au cimetière Sainct-Jean. Et ceux qui se vouloient escarter tomboient en de mauvaises rues pires, parce qu'aucun secours n'y estoit préparé. Et ce secours, au reste, très dangereux, les archers instiguans ceux qu'ils devoient réprimer, vollant ceux qu'on leur bailloit à conduire, et les excédans de coups, ne firent pas la moindre partie du mal, lequel ne passa pas où est le cimetière Saint-Jean ; plusieurs qualifiez se rejouissoient de ce mal. Ceux qui l'eussent voullu réprimer envoyèrent aux capitaines de quartiers des vallets qui ne desiroient que de le faire eux-mesmes. Et est une merveille de Dieu qu'en une si horrible confusion le mal ait esté si petit ».

Dans les temps plus calmes, on risquait toujours d'être assailli, surtout dans les environs du bois de Vincennes, par des vagabonds, et on pouvait noter ce trait piquant : « les gueux qui demandoient sur le chemin de Charenton ne demandoient jamais qu'au nom de Dieu et de Notre Seigneur, jamais au nom de la Vierge ny des saints » (1).

Les routes étaient fort mauvaises, presque impraticables en temps de pluie et de gelée, ce qui n'empêchait pas quelques vaillants, hommes et femmes, de faire les deux lieues à pied aller et retour. Le grand savant Casaubon inscrit à la fin de 1607 sur ses *Ephémérides*, le 10 des Kalendes de janvier : « Nous partons tous pour aller au temple, avec ma sœur et les petits enfants. Puissions-nous accomplir heureusement notre dessein. Car le temps est bien dur à cause du grand froid, et je ne suis pas sans inquiétude pour ma pauvre femme qui va, comme les autres, Dieu voulant, faire la route à pied. » Et le lendemain, « 9 des Kalendes de Janvier » (veille de Noël) : « Par suite de la fatigue d'hier je n'ai pu presque rien faire aujourd'hui. » A cette même époque le ministre Chamier écrit dans son journal (23 déc. 1607) : « Dimanche nous fûmes à Charenton faire la Cène, avec un temps fort mauvais, à cause de la neige, glace et vent. Au retour, étant à Saint-Antoine des Champs, je tombai et me grevai le pied tellement qu'il me fallut entrer au coche de Mme de Chatillon et tenir chambre tout le lundi et le mardi » (2).

Casaubon demande « pardon à Dieu » lorsqu'il est empêché d'aller à Charenton : « Après le froid excessif vient la fonte des neiges et un si grande degel que nous n'avons pu nous rendre à l'assemblée... Donne-nous, Seigneur, la possibilité de nous acquitter de ce devoir et de goûter ce bonheur ». — Un demi-siècle plus tard la fille d'un ami de Casaubon, *Marguerite Mercier*, qui a

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition Monmerqué, VIII, 523.
(2) *Bull.*, 1854, p. 462.

épousé M. d'Espeisses, maître d'hôtel du roi, note de même dans son livre de raison : « J'ai aité à pied, parce qu'il geloit » (1).

III

Quelques dames faisaient le trajet en chaise à porteurs. Quelques hommes — mais assez rares, semble-t-il, allaient à cheval; et parfois, dans un singulier attirail : « M. *de Vignolles*, président à la chambre de l'édit de Castres, allait à Charenton sur un cheval de carrosse, avec deux pages à pied derrière lui » (2).

Ceux qui allaient en voiture ne furent pas nombreux non plus, pendant les premières années. Sully, d'abord, « n'avait point de carrosse, quoiqu'il fût surintendant des finances. Il allait au Louvre en housse (c'est-à-dire sur un cheval de selle garni d'une housse) et n'eut un carrosse que quand il fut grand maître de l'artillerie. Le roi Henri IV ne voulait pas qu'on en eut... Arnaut a été le premier garçon de la ville qui en ait eu, car les hommes mariez en eurent avant lui... Enfin les carrosses devinrent tout communs » (3).

Au commencement du XVII[e] siècle avoir un carrosse fut donc, d'abord, un luxe, comme, au commencement du XX[e], avoir un automobile. D'ailleurs beaucoup de ces carrosses, non pourvus de vitres, ressemblaient à nos tapissières ; on y était peu confortablement installé ; *François Tallemant* disait qu'une des raisons qui l'avaient amené à abjurer était qu'« en allant à Charenton dans le carrosse de famille il était toujours à la portière du côté du vent » (4).

Certains personnages ne manquaient pas une occasion d'attirer l'attention : tel l'Ecossais *Duncan*, sieur

(1) *Bull.*, 1905, p. 490.

(2) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, VII, 367.

(3) *Ibid.*, I, 112; cf. I, 252 (janvier 1615) : « On n'allait guère en carrosse en ce temps-là ».

(4) *Historiettes*, VI, 302.

de *Cerisante*, conseiller aulique et résident de Suède (mort en 1648), venant en « carrosse bien armorié, à quatre chevaux, avec trois laquais » (1). On allait même à six chevaux. Deux jeunes Hollandais notent avec satisfaction dans leur journal : « Cela réussit assez bien pour la première fois que nous mîmes tout notre attelage ensemble », et à la ligne suivante : « Le sieur Daillé fit un fort beau prêche, et de grande édification » (2).

Sur la route on faisait parfois des luttes de vitesse entre grands seigneurs : « Avec six criquets — mauvais petits chevaux — Pardaillan voulait passer tout le monde sur le chemin de Charenton. Il passa le comte de Roucy (François de la Rochefoucauld) qui ce jour-là n'avait que quatre chevaux, mais bons. Le cocher du comte le repassait de temps en temps. Pardaillan ne le put souffrir, et, par une extravagance inouïe, il monte sur le cheval qu'avait son page, et en passant au galop devant le carrosse du comte de Roucy il cria d'un ton goguenard : J'aurai au moins le plaisir d'être le premier à Paris » (3). On peut se représenter aisément l'animation que ces équipages mettaient dans la rue de Charenton et tout du long de la route. Pourtant, en certains endroits déserts, on risquait autant d'aventures en carrosse qu'à pied. Un gentilhomme catholique, le comte de Guiche, était passionnément épris d'une jeune veuve protestante, Mme *d'Harambure ;* il envoya un capitaine aux gardes nommé La Salle « donner de l'argent aux gens de la dame pour avoir plus de facilité à l'enlever sur le chemin de Charenton. Elle le sçait par eux-mêmes ; elle leur en donne autant que luy et luy renvoye ce qu'il leur avoit baillé. Ses oncles Tallemant et Rambouillet, administrateurs du revenu du cardinal de Richelieu, en allèrent parler à Mme d'Aiguillon... Elle avertit le cardinal qui déclara au comte de Guiche que si La Salle en-

(1) *Ibidem*, v. 439.
(2) *Journal* de MM. de Villiers (1657), p. 306.
(3) *Historiettes*, III, 427.

levoit cette femme ce seroit à luy qu'il s'en prendrait » (1). On ne s'attendait guère à rencontrer le grand cardinal faisant le garde champêtre sur le chemin du temple de Charenton !

De plus en plus on vit sur la route « une infinité de carrosses » (2). Beaucoup de gens, sans en posséder eux-mêmes, purent en louer à des entrepreneurs, ou bien on était propriétaire d'une voiture mais on louait les chevaux. Telle grande dame protestante, née *de Clermont d'Amboise,* « en était réduite à aller à Charenton dans un carrosse de louage » parce que son mari, catholique, M. *de Coismare,* « en usait si mal, qu'elle ne voulait pas prendre ses chevaux » (3).

Le livre de raison de Mme d'Espeisses (4) renferme le marché fait « en aoust 1657, avec maître Jaque, loueux de chevaux, demerant rue de la Mortellerie,au Huaume, pour la mener à Charenton tous les dimanches une année durant, et 6 autres jours » à raison de 450 livres.

Souvent on invitait des amis moins fortunés à aller en carrosse à Charenton : Casaubon par exemple, écrit en janvier 1608 : « Hier on a offert à ma femme de la conduire aujourd'hui au temple ; mais comme elle s'est ressentie du grand froid nous avons décidé ce matin que je profiterais de l'occasion à sa place, de peur que le malaise ne vienne à s'aggraver. Je me suis donc levé un peu plus tôt et j'ai revisé mon travail sur le livre x de Polybe. Sur ces entrefaites est arrivée la voiture des excellentes demoiselles Arnauld. Aussitôt je sortis de mon cabinet, où j'étais presque morfondu. A peine étais-je monté en voiture que je me sentis pris d'un froid excessif aux pieds. Nous cheminions pourtant, nous sortions de la ville. Mais nous ne pûmes aller bien loin. La violence du froid était telle et le vent si glacial et si coupant, qu'il nous eût été, aussi bien qu'aux chevaux eux-

(1) *Historiettes,* VI, 266.
(2) Rostagny, *Bull.,* 1893, p. 97.
(3) *Historiettes,* VII, 341.
(4) *Bull.,* 1905, p. 489.

mêmes, impossible d'avancer. Nous retournâmes donc sans avoir fait notre course, et je fus l'objet de beaucoup d'attentions de la part des aimables personnes qui me conduisaient, lorsqu'elles eurent remarqué à quel point j'étais gelé. Me voici rentré chez moi et je ne puis m'empêcher, ô Eternel Dieu, de t'adresser cette prière : Puisses-tu trouver bon que je m'efforce d'établir un jour mon domicile dans un endroit où il y ait une libre profession de notre pure religion, et où les exercices du culte soient moins difficiles » (1) !

Les pasteurs étaient également invités à monter dans le carrosse de leurs paroissiens, et il leur arrivait de se trouver — bien involontairement — en fâcheuse compagnie. C'est ainsi qu'un jour Daillé, dans le carrosse de M. *de Chenailles*, l'entendit tenir à une jeune fille des propos fort malséants. Le ministre, ajoute notre chroniqueur, « le chapitra d'une terrible façon » (2).

Si Tallemant des Réaux et autres chroniqueurs nous ont conservé ces anecdotes sur les gens les moins sérieux qui allaient à Charenton, il ne faut pas douter que la grande majorité des protestants faisaient le chemin avec beaucoup de recueillement. Mais ceux qui allaient à pied n'osaient guère entonner les psaumes, et si « quelques-uns de ceux qui allaient en carrosse prenaient la liberté de chanter, ils le faisaient à voix si basse que le cocher même ne l'entendait pas » (3).

Arrivé au village de Charenton vers la *place des Ecoles* actuelle (seule vieille maison : rue de Paris n° 17) on pouvait gagner Saint-Maurice soit par le chemin du haut passant derrière le temple de 1606 et le château, soit descendre comme aujourd'hui la grande rue conduisant à la poste et au pont ; sans traverser la Marne, et en remontant le long du petit bras de la rivière, on arrivait à la place du Moulin, au pied de la petite tou-

(1) *Historiettes*, III, 51.
(2) *Bull.*, 1854, p. 462
(3) E. Benoît, *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. IV, p. 433.

relle qui subsista jusqu'à la fin du XIXe siècle, au delà de laquelle le Consistoire fit arranger « le pavé du temple ». C'est cette route du bas qu'on suivit presque toujours après 1623 (1).

Le chemin ci-dessus décrit, au sud du bois de Vincennes, était le plus court mais on pouvait longer la rive droite de la Seine, depuis le *Mail* ou *Palmail* (quai Henri IV), traverser en bateau les fossés de la ville, passer devant la Râpée, Bercy, Conflans, les Carrières.

Les nombreux protestants du faubourg Saint-Germain et autres au sud de Paris, s'ils ne traversaient la Seine par un des ponts de la ville, suivaient les routes de la rive gauche en sortant par les portes Saint-Bernard, Saint-Victor, Saint-Marceau, Saint-Jacques, à l'emplacement desquelles correspond l'extrémité est du Boulevard Saint-Germain, de la rue des Ecoles, de la rue Descartes et de la rue Malebranche.

Il s'y produisait des scènes analogues à celles de la porte Saint-Antoine. Arrivé en face des Carrières (vers le « chemin du passage » à Ivry), on traversait la Seine sur laquelle n'existait alors aucun pont en amont de Paris jusqu'à Corbeil.

IV

Le *coche d'eau* de Paris à Corbeil, ou *corbillard* (2), fut précisément le premier moyen de transport régulier, mais ne s'établit qu'avec peine. C'est par là que les amis de Conrart faisaient ordinairement le voyage jusqu'à sa maison d'Athis décrite dans la *Clélie* de Mlle de Scudéry ; Pellisson, encore protestant, écrivait : « Il n'y a

(1) Rue de Paris, nos 30, 33, 37, 39, les maisons sont anciennes, cette dernière avec une enseigne (agneau); de même grande rue de Saint-Maurice n° 8 et n° 13 qui semble une petite auberge.

(2) Littré n'explique pas comment ce mot qui désignait jadis un moyen de transport par eau pour les vivants désigne aujourd'hui un moyen de transport par terre pour les morts. Je me demande si la transition ne se trouve pas dans ce fait qu'on transporta souvent par eau les corps de protestants parisiens au cimetière de Charenton.

point de corbillard qui ne me rompe la tête de la vertu de Sapho (Scudéry) et de Cléodamas (Conrart) » (1).

Pour aller jusqu'à Charenton seulement il y eut un coche dès la première moitié du XVIIe siècle. « C'est, dit Lebeuf, ce que suppose le rétablissement qu'il fut permis à Jacques Deschamps d'en faire en janvier 1657 par lettres enregistrées le 1er août 1658 » (2).

En général on louait le dimanche matin, entre six et sept heures, pour une famille, un petit bateau, ou bien on prenait passage sur de grands coches avec abri en toile, partant notamment du port de la Tournelle, du port Saint-Bernard (en amont du pont d'Austerlitz se trouve encore le *port aux Coches*) sur la rive gauche, du port de l'Arsenal sur la rive droite, de l'Ile Saint-Louis ou de la Cité, à la pointe appelée le *Terrain* qui, aujourd'hui remblayée, porte la Morgue.

Le départ et le retour ne se faisaient pas sans encombre, non moins que pour ceux qui prenaient la route de terre. « Un secrétaire du roi huguenot, nommé *Courtaut*, demeurait exprès dans l'Ile Notre-Dame pour ramasser les pierres sur le quai, de peur qu'on ne les jette aux bateaux qui reviennent de Charenton, et croit rendre un grand service à l'Eglise » (3).

« Mettons-nous dedans ce bateau
Pour nous en aller sur la Seine ».

dit Rostagny, et il ajoute :

« Il me souvient, voyant cette eau,
De ces damnés que Caron mène » (4).

Un autre rimeur satirique décrit aussi peu aimablement, vers 1661, le départ des protestants :

(1) Kerviler, *V. Conrart*, p. 182.
(2) *Hist. du diocèse de Paris*, 1755, t. v. p. 31.
(3) *Historiettes*, VII, p. 510.
(4) *Bull.*, 1893, p. 259.

« Puisqu'il fait si mauvais sur terre
Cherchons fortune sur les eaux.
Où vont tous ces petits bateaux ?
Font-ils voile pour l'Angleterre ?
En veulent-ils aux Dunkerquois,
Ou, sur le lac Genevois,
Vont-ils à la pêche aux macreuses ?
Ou ne sont-ce point (que sait-on ?)
La flotte des brebis galeuses
Qui vont au prêche à Charenton ? (1) »

Comme on mettait trop longtemps en naviguant à la rame seulement, les barques étaient tirées par des hommes et les coches par des chevaux qui halaient en marchant le long de la rive comme on hale aujourd'hui encore les péniches sur les canaux du Nord.

Les Ephémérides de Casaubon nous retraceront encore quelques péripéties de l'embarquement et de la traversée : « Nous sommes partis ce matin ma femme et moi accompagnés de notre fils aîné Jean, de Méric qui vient après, et de ma sœur, pour aller entendre les deux sermons à Charenton et revenir aussitôt après en bateau. Arrivés au port, bien qu'il ne fût *pas encore sept heures*, nous n'avons rien trouvé à l'exception d'un petit bateau en assez mauvais état et n'ayant pas même de tente comme ils en ont habituellement. Nous hésitâmes sur ce que nous ferions, mais le désir d'accomplir nos devoirs religieux l'emporta et nous entrâmes dans ce bateau ou plutôt ce batelet, le seul qui restât. Le batelier prit la corde et se mit en marche sur la rive, halant notre frêle embarcation. Déjà la plus grande partie du chemin était faite lorsqu'une barque de plus grande dimension et qui était semblablement conduite par deux forts chevaux de halage, atteint notre bateau qu'elle choque et fait violemment vaciller de côté et d'autre. Combien ton puissant secours, ô Dieu, nous était nécessaire, et combien nous l'avons éprouvé ! L'avant de la barque qui venait sur nous touche notre embarcation et

(1) *Mémoires de Jean Rou*, II, 406; et *Bull.*, 1861, p. 206.

du même coup la submerge... ». Ils furent tirés de l'eau par les passagers du grand bateau, mais Casaubon perdit un livre de Psaumes qu'il avait donné à sa femme lors de leur mariage, vingt ans auparavant : « Je le tenais à la main quand l'accident est arrivé ; car — j'aime à m'en souvenir — ma femme suivant sa coutume avait commencé le chant de deux psaumes peu après notre entrée en bateau ; nous avions déjà fini le 91e et nous en étions au 7e verset du 92e lorsque le choc se fit sentir. Le précieux volume tomba de mes mains ainsi qu'un Nouveau Testament grec que je rattrapai peu après tout mouillé... Occupé à donner des soins à ma femme je n'avais pu assister au premier service ; mais j'assistai au moins au second. On chanta, comme à l'ordinaire, un psaume avant le sermon. J'ai coutume de participer au chant des fidèles, et l'événement de la journée m'invitait d'ailleurs à glorifier de toutes manières le nom du Seigneur. Me préparant à chanter je portai la main à ma poche pour en tirer mon psautier et je m'aperçus alors de la perte que j'ai faite. Déjà l'assemblée avait commencé le chant lorsque je pus y prendre part. Je cherchai autour de moi un voisin dont le livre me permît de suivre, et ayant dirigé mes regards sur celui d'un jeune homme qui était devant moi je me joignis à l'assemblée. Or le psaume que l'on chantait était le 86e ; je tombai d'abord sur ces deux vers du 7e verset :

Tirant ma vie du bord
Du bas tombeau de la mort.

Je songeai tout aussitôt à cette parole de saint Ambroise : « C'est là le propre du livre des psaumes que chacun de ceux qui les écoutent ou qui les lisent en sont pénétrés et se les appliquent comme s'ils avaient été écrits en vue d'eux-mêmes » (1).

Les accidents de ce genre étaient assez fréquents. Le *Mercure* de 1627, dans quelques lignes adressées au

(1) *Bull.*, 1854, p. 466.

duc de Rohan (p. 265) lui rappelle que, « le bruit estant venu de la perte d'un bateau sur la rivière de Seine, le ministre jeta sa robe et sortit de la chaire, laissant imparfait le sermon qu'il avait commencé ».

En 1657 « un petit bateau rempli de monde a été renversé par un câble que le batelier n'avait pas évité, le brouillard l'ayant empêché de le voir ; on a repêché une femme auprès du Pont-Marie qui, toute morte qu'elle était, tenait ses psaumes à la main (1) ».

Une catastrophe beaucoup plus considérable par le nombre des victimes nous arrêtera encore un instant, elle eut lieu le 18 janvier 1654 et la *Gazette rimée* de Loret en rendit ainsi compte :

« Un sinistre accident, dit-on,
Est arrivé près Charenton,
Car par un malheur sans exemple
Dimanche au retour de ce temple
Plusieurs prétendus Réformés
Furent tout soudain abîmés
Au plus profond de la rivière.
Heureux qui demeura derrière
Et ne put entrer au bateau
Qui succomba sous le fardeau,
Portant de gens soixante et treize
Dont il ne s'en sauva que seize...
Deux jeunes seigneurs de Gascogne
Qui n'avoient ni gale ni rogne,
Qu'on nommait les sieurs Pardaillans,
Descendus d'ancêtres vaillans,
Par l'inclémence de leur astre
Eurent aussi part au désastre ;
Dont aura grand deuil leur papa,
Mais leur gouverneur échappa » (2).

Drelincourt prêcha le dimanche suivant un sermon de circonstance qu'il dédia précisément au sieur de

(1) *Journal d'un voyage à Paris*, par MM. de Villiers, éd. Faugère, 1862, p. 299.
(2) *Bull.*, 1889, p. 480.

Pardaillan, marquis de Mirambeau. Ce fut souvent au même endroit, vers le confluent de la Marne, qu'eurent lieu ces accidents; ce qui inspire à Rostagny un quatrain charitable :

« La Marne, fleuve de renom,
Souvent des huguenots se venge,
Aimant mieux se perdre, et son nom,
Que porter au loin cette fange » (1).

Après avoir passé sous le pont de la route de Paris à Genève on suivait le petit bras de la rivière (aujourd'hui le canal) et on dépassait le Moulin de la Chaussée dont les assises subsistent aujourd'hui ; joint au nom du pasteur Pierre Dumoulin, il prêta matière à mainte plaisanterie :

« Si *le moulin* souffre périr
Ses domestiques près la porte,
Prenez garde à vous de mourir
Où le cours *du moulin* vous porte (2)».

On arrivait enfin au *port* ou embarcadère (au XIXe siècle, lavoir); plusieurs marches ou *degrés* conduisaient au préau en dessous de la place plantée d'arbres qui précédait le temple.

Avant d'arriver, les huguenots pouvaient répéter la chanson qu'on a déjà citée et qui exprime naïvement leur joie et leur reconnaissance; M. Read était fort tenté de l'attribuer à Dumoulin lui-même :

« Charenton, cher hameau
Que ce bel œil du monde
Voit sur le bord de l'eau
De la Marne profonde,
Où, le jour du repos,
Le Fils de Dieu appelle
Pour ouyr ses propos
Son espouse fidèle...

(1) *Bull.*, 1856, p. 177: cf. 1889, p. 486; 1891, p. 353.
(2) *Ibid.*, 1856, p. 259.

Heureux est Charenton
D'ouyr en ses chaumettes
Sur son doré sablon
Le Prince des prophètes...
Et par leurs sacrés chants
De beauté souveraine
Réjouys tous tes champs
Et les rives de Seine...

Par les petits bateaux
Où nous porte la Seine
Nous allons boire aux eaux
De vie où Christ nous mène » (1).

Lorsque les Réformés allaient et venaient à Charenton par eau, dit Elie Benoît (2), ils commençaient ordinairement à chanter (des psaumes) quand ils avaient passé les maisons bâties sur le bord de l'eau qui étaient des dépendances de Paris, et ils continuaient dans la partie de la rivière qui coule devant les villages de Bercy, Conflans, les Carrières, parce que d'un côté il n'y a point de maisons qui ne soient fort éloignées, et que de l'autre il y a de grandes îles qui empêchaient que le chant ne fût entendu par les habitants de ces lieux, quand même ils *y prêtaient l'oreille à dessein.* » Le chant des psaumes sur les bateaux fut défendu par ordonnance de 1681 (3). Parfois les catholiques prenaient aussi passage sur le coche, tout exprès pour discuter avec les protestants. Cette méthode fut surtout employée par le P. Véron, célèbre controversiste qui se fit nommer curé de Charenton.

« Je vas à Charenton tous les dimanches de l'année hors le fond de l'hiver » — il n'était pas encore aussi vaillant que Casaubon — « dans les bateaux qui y portent et reportent les religionnaires, exprès pour communiquer avec eux en allant et retournant, c'est-à-dire l'espace de plus de deux heures... J'en trouve dans ces

(1) *Bull.*, 1893, p. 260.
(2) *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. IV, p. 433.
(3) Imprimée en 4 p. in-4° (papiers Ch. Read, Biblioth. hist. prot.).

barques, allant quelque trentaine, et au retour plus de soixante. Car je choisis le plus grand bateau et ils accourent tous où je suis. Quelques uns chantaient autrefois pour m'empêcher de parler ; maintenant ils s'en abstiennent communément, désireux de m'ouïr. Nous communiquons pendant tout le chemin. Je répète au retour le prêche que j'ai ouï et écrit au temple à la vue d'un chacun ; divers proposent et objectent... » (1).

Après avoir été ainsi attaqués pendant le trajet, les passagers des coches n'étaient pas mieux reçus au lieu de débarquement que les piétons aux portes de la ville. Ecoutons encore Rostagny (2) :

« Enfin nous voilà de retour !
Je vois le Pont de la Tournelle
Où chacun vous fronde à son tour
En vous chantant la péronelle.
Les enfants sortant du maillot
Jettent ce qu'ils ont sur vos testes,
Criant : « Huguenot ! » « Parpaillot ! »
« A Charenton, mauvaises bêtes ! »

V

« A Charenton, mauvaises bêtes ! » criait la populace fanatique ; et les protestants, regagnant dans la nuit leurs demeures par les rues étroites et sombres, pouvaient se répéter les dernières strophes des *louanges des Charenton* (3) :

Or comme l'Arche fut
Sauvée du déluge
Lorsque Dieu y reçut
Son Eglise à refuge,
Comme sauvée encor
Fut, recevant l'Eglise.

(1) *Paix en religion, et les moyens certains pour causer la conversion générale*, etc. Paris, 1636, p. 6 (cité par O. Douen, *Révocation à Paris*, t. I, p. 260).

(2) *Bull.*, 1893, p. 274.

(3) *Bull.*, 1856, p. 176.

La petite Ségor
Près de Sodome assise,
Ainsi Dieu te tiendra
Charenton, sous son aile... »

Oui, artisans et grands seigneurs, savants et belles dames, tous, les protestants du XVIIe siècle aimaient et bénissaient Charenton, malgré toutes les difficultés ou plutôt à cause même des difficultés qu'ils rencontraient au départ, en route, au retour, parce que là-bas les attendait la Parole de Dieu qui devait leur donner la force de fournir une nouvelle étape sur le chemin de la vie.

Ils aimaient ce petit village de Charenton, et ils aimaient aussi cette grande ville de Paris tout en l'appelant Sodome et Babylone.

Le grand prédicateur Daillé exprimait bien les sentiments des protestants parisiens de ce temps,(et je crois pouvoir dire aussi : de notre temps,) lorsqu'il prêchait un dimanche de juin pendant les troubles de la Fronde, sur ce texte : « Priez pour la paix de Jérusalem » (1).

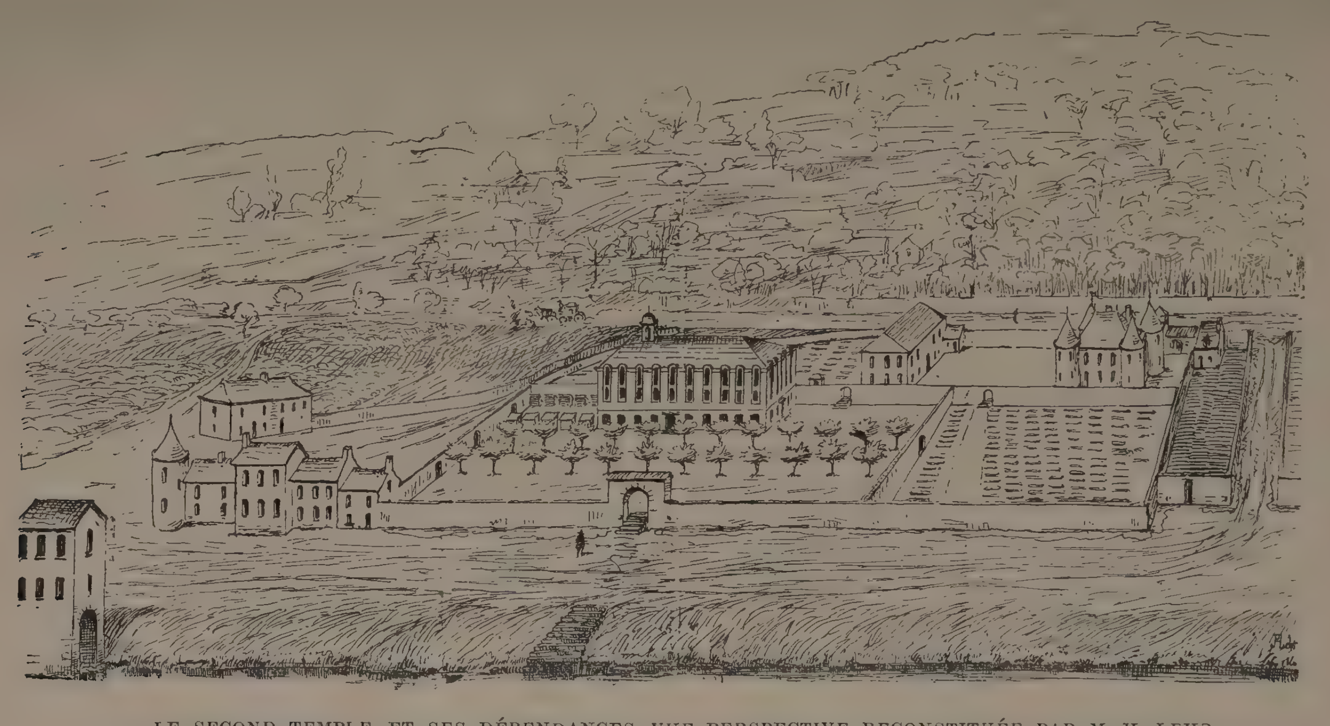
C'est une grande bénédiction de Dieu, mes frères, et dont nous ne saurions jamais le remercier assez dignement, que depuis tant d'années il nous ait donné et continué la liberté de nous assembler en ce lieu sous la faveur des puissances qui gouvernent cet état, pour y exercer son service purement, et y être instruits et consolés par l'ouïe de sa sainte parole. Il ne vient point d'étranger ici qui n'admire cette assemblée et qui ne la prenne pour l'un des plus illustres enseignements de sa providence... « Priez pour la paix de Jérusalem... » Premièrement l'Eglise de Jésus-Christ est notre Jérusalem... Mais il y en a encore une autre que nous devons aimer tendrement... : c'est notre France et la ville de notre habitation... Elle est grande aussi bien que Jérusalem, elle est beaucoup plus commodément et richement située, pleine d'un peuple infini, superbe et magnifique en toutes choses, la mère des arts et des lettres, l'abord des nations, la gloire de l'Occident... Et, bien que la

(1) *Sermon XXVI, exhortation sur le ps. CXXII*, v. 6 (juin 1652), dans le *Mélange de Sermons* publié à Amsterdam chez Q. de Ravesteyn, tome II (1658), p. 161.

plus grande part de son peuple soit contraire à notre créance, si est-ce qu'après plusieurs grandes résistances elle nous a reconnus pour citoyens... S'il s'y est exercé des rigueurs contre notre profession, les combats et les souffrances des témoins de Dieu nous doivent rendre plus cher le pays que leur sang a consacré, et où ils ont comme érigé les trophées de leur victoire par les illustres marques qu'ils y ont données de leur invincible constance. Aimons donc, chers frères, ardemment et sincèrement l'une et l'autre Jerusalem que nous recommande ici le prophète, c'est-à-dire et l'Eglise et ce grand état où Dieu l'a plantée et conservée si miraculeusement. »

Si Daillé pouvait à bon droit inviter ses auditeurs à garder pieusement le souvenir de leurs ancêtres, nous voulons à notre tour honorer la mémoire de ces hommes de foi du XVII[e] siècle, nous protestants parisiens du XX[e] siècle, en aimant et en servant comme eux l'Eglise, Paris et la France.

JACQUES PANNIER.



LE SECOND TEMPLE ET SES DÉPENDANCES. VUE PERSPECTIVE RECONSTITUÉE PAR M. H. LEHR

LE TEMPLE DE CHARENTON. — LES SERVICES RELIGIEUX

Maintenant que, grâce à M. Pannier, nous voici arrivés à Charenton, après un aussi charmant voyage, nous allons nous rendre au temple et assister aux services religieux. J'essaierai de vous y retenir un peu moins longtemps, que nos devanciers n'y restaient au XVIIe siècle.

Faisons d'abord connaissance avec les alentours du temple. Dans le village même, avec sa longue et presque unique rue, nous apercevons de nombreuses auberges, avec de vastes écuries, le *Lion d'or*, l'*Echarpe blanche*, la *Chasse Royale*, d'autres encore, notamment l'*Arbalète*, où nous irons déjeuner entre les deux services. Tout en marchant, nous approchons de l'*Enclos* du temple et nous nous défendons comme nous le pouvons, contre les nombreux mendiants qui s'y donnent rendez-vous, malgré les défenses de la Discipline. Mais au moins nous ont-ils sollicité au nom de Dieu et de N.- S. , et non de la Vierge et des saints, comme si nous avions été de vulgaires papistes.

Cet *enclos* du temple nous étonne par ses dimensions. Aussi contient-il beaucoup de choses. Voici d'abord une place devant le temple, et qu'on a nommé le *Pavé*, où les carrosses, même à 6 chevaux peuvent tourner aisément. Sur un des côtés, le Consistoire a fait construire quatre maisons, l'une pour le concierge et les autres, où l'on avait voulu, mais où l'on n'a pas pu mettre un collège. Maintenant, dans toutes les quatre, il y a des chambres à louer, où logent de notables personnages, lorsqu'il y a deux jours de service successifs : par exemple, du Vendredi-Saint à Pâques.

Après le *Pavé*, nous remarquons encore, dans l'*Enclos*, outre le temple où nous entrerons tout à l'heure et deux cimetières, l'un pour les grandes gens, l'autre pour

les gens du commun, distinction qui ne choque point alors, des étalages de librairies. On y vend des livres d'édification, de controverse, des sermons et même les portraits des pasteurs en taille-douce. Puis il y a un long bâtiment nommé le *Consistoire*, avec un puits tout près. Le *Consistoire* contient, au rez-de-chaussée, deux pièces : l'une plus petite, dite la *Chambre des méditations*, est destinée au pasteur. Il s'y tient avant le service, ou même pendant la partie du service confiée au lecteur. L'autre chambre, beaucoup plus vaste, sert aux réunions du Consistoire (d'où le nom de la maison), ou même à celles des Synodes. Dans cette salle, s'il faut en croire un certain pamphlétaire nommé Le Noble (mais je ne sais qu'en penser, car, tout ancien procureur général de Metz qu'il est, il a été condamné pour faux et retenu douze ans, si je n'erre, à la Bastille); donc, s'il faut l'en croire,

« ...... Sur les quatre murailles,
« A fresque et du grand goût se voyaient les batailles,
« Que sous Charles autrefois, pour détruire la foy,
« La secte osa tenter contre son propre roy.

C'étaient les batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour.

« Tous quatre faisaient voir la secte malheureuse,
« Et cependant toujours téméraire, orgueilleuse.
« Mais un dernier combat montrait un autre bras,
« Par de justes motifs triomphant à Coutras... »

Dans le *Consistoire* mangent et logent au besoin les pasteurs, à moins qu'ils ne soient invités chez Isaac Arnauld, ou, plus tard, chez M. de Schomberg. Pourtant ils mangent parfois chez le concierge, dans une chambre exprès, soit seuls, soit avec leur famille ou quelques anciens de service. C'est chez le concierge, par exemple, qu'une ancienne bonne de Madame Pierre Dumoulin — femme du pasteur dont notre secrétaire nous parlera tout à l'heure, avec son érudition si sûre — lui fit une

scène fort désagréable, l'appelant « chienne de langue traistresse et bavarde », et la pressant si fort contre le mur, que Madame Dumoulin dût se défendre. Sur quoi la domestique la frappa de deux grands coups sur le visage et l'aurait assommée — M. Dumoulin n'étant pas là, — sans l'intervention du pasteur S. Durant.

Dans le *Consistoire*, enfin, sont les robes des pasteurs,



les objets nécessaires à la célébration des actes pastoraux, les Archives et la Bibliothèque.

Mais voici le temple, avec de belles allées d'ormeaux. C'est un quadrilatère de 37 m. de long, sur 24, de large, par le dehors. Il a été bâti sur les plans du plus éminent architecte de l'époque, Salomon de Brosse, le même qui a fait bâtir le Luxembourg, « la plus belle maison de Paris », dit un contemporain. — Le temple est en pierres de taille. Il a trois grandes portes et 81 fenêtres. Ces fe-

nêtres inspirant même à un autre pamphlétaire, nommé de Rostagny... Mais au fait, il faut que je vous le présente. Il est écuyer, Dr en médecine, de la Société royale de Paris et médecin ordinaire de son A. R. Madame Isabelle d'Orléans, duchesse de Guise; au demeurant pauvre sire. La mode étant de courre sus aux Huguenots, il a voulu, lui aussi, comme il le dit modestement, seconder les desseins de l'invincible monarque alors régnant. Il a donc publié une série de lettres en prose et en vers libres, en automne 1685, sous le titre de *La Fille de Calvin démasquée !* M. Charles Read, qui a étudié ce volume, pense que le titre a été inspiré par la mode, souvent régnante au XVIe et au XVIIe siècle, qui voulait que les grandes dames portassent des masques. Un poète du commencement du XVIIe siècle nous a dit pourquoi la mode le voulait ainsi. Je le dirai à mon tour, en faveur des dames qui ont honoré notre réunion de leur présence.

Aussi faut-il durant le temps de leur jeune âge
Soigneusement garder le teint de son visage.
Il faut toujours avoir le masque sur les yeux,
De peur que peu à peu le clair flambeau des Cieux,
De ses rais eslancez ne bazane sa face
Où de la femme gît la principale grâce;
Car ny les longs cheveux de son chef blondissant,
. . . .
Ny les luizans esclairs de sa plaizante veuë,
Ny son gentil maintien, ny sa forme menue,
Ne peuvent pas la rendre excellente en beauté.
Si elle a sur le front de la difformité... »

Pour en revenir à Rostagny, après cette incursion dans le domaine profane, il nous a rendu un grand service. Se rendant à Charenton avec les fidèles, il a fait ce qu'il appelle le *Pèlerinage du Petit Troupeau*, et nous a donné quelques détails qu'on chercherait vainement ailleurs.

Et vous allez juger de la force de ses arguments contre les Réformés.

(1) Discours sur la mode, Paris, 1613, p. 12.

Il y a des ormeaux autour du temple... Vous pensez que c'est parce que ce sont de beaux arbres touffus, vivant longtemps ? Ah ! que vous comprenez mal les choses ! Ces arbres sont un symbole. La confession des péchés, ancienne forme, dit que nous sommes « inutiles à tout bien ». On a donc choisi des arbres ne portant point de fruits.

Le temple a la forme d'un quadrilatère. Vous pensez que c'est pour que tout le monde puisse voir et entendre... Erreur! Ce temple, qui n'est pas comme les églises, en forme de croix, est bâti à la païenne. C'est un temple paien.

Il y a 81 fenêtres... et voici ce que dit Rostagny. Vous remarquerez la profondeur et l'aménité de ses critiques :

De tous côtés on voit le jour,
Dans ce petit fort de bataille. .
Mais qui pourrait être assez fous,
Pour dire ici qu'une tannière,
Ne renfermant que des hibous,
Ait besoin de tant de lumière ?
J'en découvre la vérité,
C'est que vous voulez, fines bestes,
Que toute la Postérité
Vous estime autres que vous n'estes.

En d'autres termes, les Réformés ont horreur de la lumière, comme les hibous — et plus loin il parle de taupes, — mais ils ont voulu faire croire qu'ils l'aimaient ! Voilà le fin du fin.

Mais, tandis que nous perdons notre temps avec Rostagny, la première cloche a sonné. On va bientôt sonner la seconde, et il faudra alors que nous soyons assis à notre place.

Entrons donc et saluons d'abord deux anciens, dont Rostagny dit qu'ils gardent « la boîte à Perrette », c'est-à-dire les divers troncs mis à l'entrée du temple. Rostagny sait fort bien qu'ils sont là pour veiller à ce que personne n'entre, qui n'en ait pas le droit légal. Nous

qui l'avons, avançons. Ce qui nous frappe d'abord, c'est la nef, longue de 74 pieds et large de 35. Sur le lambris de la voûte de cette nef, nous remarquons, peints en or sur fond bleu, le Décalogue, le Sommaire, l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres. Puis ce sont les deux galeries superposées, avec leurs bancs en gradins. Elles sont soutenues par 20 colonnes de pierre d'ordre dorique, et on y accède par 4 escaliers doubles. Rostagny affirme qu'il y a souvent 4.000 hommes sur ces galeries. Si cela est vrai, on pourrait en conclure (je vous épargne toute discussion sur ce point), que le temple de Charenton pouvait contenir environ environ 6.000 personnes, dont 2.000 en bas. Je le croirais volontiers. En tout cas, qu'il y eut 6.000 places ou non, il est certain, j'en donne la preuve plus loin, que le temple était insuffisant lors de certains grands jours.

Le bas du temple est divisé en deux parties fort inégales : le parquet et le reste. Dans le parquet, surélevé de trois marches et entouré d'une balustrade, munie de portes, se trouve la chaire, un peu en avant du mur du fond, la table de communion avec son tapis de drap brodé, et un certain nombre de sièges dits « de distinction », pour le ou les pasteurs, les anciens et le député général. Autour du parquet et séparés du reste des sièges ordinaires, il y a des bancs avec dossiers et même dossiers armoriés pour les grands personnages, français ou étrangers, par exemple les ambassadeurs d'Angleterre, de Hollande, de Suisse. Quelques dames de haut parage occupent les tout premier bancs. — Enfin, il y a le *banc des catholiques*, sortes d'espions pour le roi, en soutane ou autres, chargés de noter ce qui dans les sermons pourra donner matière à procès contre les Eglises ou contre les pasteurs.

Pour étrange que cela puisse paraître, il est assez difficile de savoir comment on était assis dans le temple de Charenton. Un voyageur anglais, qui assiste au culte en 1644, après avoir mentionné les sièges de distinc-

tion ajoute (1) : « le reste de la congrégation s'assied sur « des banquettes et des escabeaux, mais il n'y a point « de bancs, comme dans nos églises ». Il se montre même assez choqué de voir que « on emporte tout, banquettes et le reste, après la cérémonie ». Il est possible, toutefois, que plus tard à cause des inconvénients de ces sièges mobiles, à place variable, donc contestable, on en soit venu à mettre des bancs. Il y en avait dans d'autres églises. C'est que, à cette époque où les questions de préséance, même au temple, avaient une importance capitale, la place d'un banc provoquait une quantité de conflits. Consistoires et synodes avaient souvent à intervenir. C'étaient des dames, surtout, qui donnaient lieu à des désordres. Car si la position sociale des maris déterminait leur place à eux, il n'en était pas de même pour leurs femmes. A Gap, neuf dames ou demoiselles furent citées en consistoire, pour s'être battues dans le temple. A Nîmes, Mesdames Brousson et Saillens s'injurient ; Mesdames Bastide et Bassoul se gifflent ; Mesdames Molines et Madière se livrent à un tel pugilat, pour la seconde fois en trois semaines, que non seulement leur toilette et leur coiffure en souffrent fort, mais qu'on est obligé, pour faire cesser « l'escandalle », de les faire sortir du temple. Mais, ne voit-on pas ailleurs, les bouchers et les boulangers entrer en conflit et en procès au sujet des processions? Nous fournissons la matière première de l'hostie, disent les boulangers ; donc nous devons passer les premiers. Pas du tout, répondent les bouchers : par la transsubstantiation l'hostie devient viande ; donc c'est nous ! C'est l'esprit du temps.

En entrant au temple, chacun commence par une courte prière à genoux. Puis, si la seconde cloche n'a pas sonné, on salue ses voisins. Chacun a son chapeau sur la tête, même le pasteur. On l'ôte aux prières, au chant des psaumes et lors de la célébration des sacrements. Dans la chaire, il y a un clou pour le chapeau du pasteur.

(1) Evelyn, dans le Voyage de Lister, p. 243.

Il l'ôte comme tout le monde, mais le remet comme tout le monde aussi. De sorte qu'il prêche la tête couverte. Le pasteur Allix le met à la cavalière, c'est-à-dire, je pense, quelque peu sur l'oreille ; Claude l'enfonce solidement.

Lorsque la seconde cloche sonne, le service commence. Le lecteur dit l'invocation, lit quelques fragments de la Bible et indique un chant. C'est un psaume tout entier, ou seulement une « pause ». Pour le dire en passant, le chant des psaumes est bien diversement apprécié. Evelyn se déclare charmé du chant harmonieux. Casaubon en est ravi et édifié. Mais ailleurs — dans telle ou telle église de campagne, — on dit que les Réformés « hurlent dans leurs temples comme des vaches ». Quant à Rostagny, toujours aimable, il compare le chant de Charenton à la mélodie que feraient ensemble « mille rossignols d'Arcadie », des ânes, s'il vous plaît !

Après le chant de ce premier psaume, le lecteur lit le Décalogue et le Sommaire ; comme ils sont assimilés à des prières, tout le monde se met, doit se mettre, en tout cas à genoux. Ce qui est curieux, c'est que, s'il faut en croire Rostagny, on se met à genoux devant son banc, en tournant le dos à la chaire, par conséquent. — Après le Décalogue, il y a une prière chantée « d'ancienneté ». Pendant ce chant, le pasteur monte en chaire, ôte son chapeau et lit la Confession des péchés, suivie parfois — mais la Discipline, tout en laissant les Eglises libres pour de tels détails, n'y est guère favorable, d'une absolution générale. — Puis vient un nouveau chant de psaume, puis la prière d'abondance, toujours terminée par l'Oraison dominicale, puis la lecture du texte. A ce moment-là, le pasteur retourne le sablier dont toute la chaire est pourvue — car il ne doit pas prêcher plus d'une heure, sauf exception, — met son chapeau et dit son sermon. — Immédiatement après le sermon, viennent les annonces de tout genre, y compris celles de mariage, puis la grande prière liturgique de la fin, toujours terminée par l'Oraison dominicale et

le Symbole des Apôtres ; puis le chant d'un psaume et enfin la bénédiction.

S'il y a un mariage, il est célébré avant (et non pas après, comme je l'ai dit ailleurs à tort) le sermon. Il faut que les annonces aient été faites trois fois. Il n'y a aucun discours spécial, et quel que soit le nombre des mariages, on ne lit la liturgie qu'une fois. On ne donne pas non plus de Bible aux nouveaux conjoints. Sauf cela, la cérémonie se passe comme aujourd'hui. Pourtant les MM. de Villiers, qui assistent à trois mariages à Charenton le 2 avril 1657, nous disent que les fiancées sont conduites chacune par un homme (leur père, probablement) et accompagnées de quantité de jeunes filles fort parées et ajustées. Il n'y en a pas une qui n'ait un bouquet de fleurs. Elles passent toutes devant celle qui va se marier. Celle-ci se tient debout et fait une révérence à chacune. Elles sortent ensuite du Parquet (où la cérémonie a eu lieu). Enfin, la nouvelle mariée porte une petite fleur blanche de jasmin ou d'oranger, attachée au milieu de sa coiffure.

Les baptêmes se font après la prédication, avant ou après le dernier chant. Ils se font, en somme, comme aujourd'hui.

Bien que, pour simplifier, on ne lise qu'une fois la liturgie, même pour plusieurs mariages ou baptêmes, sauf pour les engagements, il a fallu dans les grandes Eglises avoir un jour spécial pour les célébrer. Ç'aurait été trop long. Mais alors, comme la Discipline prescrit de ne marier ou ne baptiser que devant l'assemblée des fidèles, on annonce ces cérémonies au service ordinaire, on ne marie et ne baptise (il y aurait ici quelques réserves à faire) qu'au temple et les portes doivent rester ouvertes...

Mais le service du matin est terminé et, puisque nous voulons assister à celui de l'après-midi, nous commencerons par aller déjeuner dans l'un des restaurants. Si nous suivons Rostagny, nous choisirons celui de l'*Arbalète* et il nous en coûtera, comme à lui, environ

3 francs. Ce que sera le repas, nous le verrons. Les MM. de Villiers n'en disent pas beaucoup de bien. Mais ces MM. sont habitués dans leur restaurant de Paris, à 9 à 10 plats de viande ; nous serons donc moins sévères qu'eux. La difficulté sera de nous faire servir. En arrivant, en effet, nous avons vu de sérieux préparatifs. Le prédicateur était en renom ; pour tout dire, il était *à trois broches*... C'est ainsi que les hôteliers, justement à cause des préparatifs qu'ils doivent faire, jaugent les prédicateurs : et cela est passé dans le langage courant. Il y aura donc foule.

Enfin, tout vient à point à qui sait attendre et nous voici servis. A notre table sont encore d'autres convives. La conversation roule sur le sermon qu'on vient d'entendre, sur les mérites respectifs des pasteurs, et aussi, mais à mots couverts et prudents, à cause des domestiques et des inconnus, sur la triste situation faite aux Eglises. Par contre, quoi qu'en dise Rostagny (p. 21), on ne voit pas

... courir dessus la nape,
Toujours quelques petits bouquets
Pleins de blâme contre le Pape.

Les quatrains et les épigrammes ne sont guère de saison et, d'ailleurs, pourraient nuire. Entre amis, en famille, à la maison, passe encore, car là, du moins, on se sent libre de parler.

Vers 1 h. ou 2 h., après une courte promenade, nous reprenons le chemin du temple, pour le service de *Catéchisme.*

Il se fait, en somme, comme le service principal. Seulement, avant le sermon, un ou plusieurs enfants récitent l'une des sections du Catéchisme. Le sermon n'en est que l'explication. On a peine à croire, en lisant ces sermons, qu'ils aient été destinés, au moins par définition, aux enfants. Le sont-ils, d'ailleurs? je ne le pense pas. Bien plutôt sont-ils à l'usage de ceux qui le leur expliqueront. Car alors, dans les écoles, dans les collèges,

dans de nombreuses familles, le catéchisme est expliqué par les parents ou par les maîtres. Et puis, il faut bien le dire, le catéchisme est alors beaucoup plus familier aux enfants. C'est dans un catéchisme très élémentaire, que les enfants apprennent à lire. Il s'appelle l'*A.B.C. des chrétiens*. Puis les enfants lisent le Nouveau-Testament et apprennent à chanter les psaumes. Puis c'est le *Petit catéchisme*, puis le catéchisme proprement dit. On le récite en français partout ; et dans les collèges, suivant les classes, en latin et en grec. Les enfants sont donc nourris de catéchisme et on peut leur parler autrement qu'aux nôtres. Il est d'usage, d'ailleurs, de leur faire rendre compte, au retour du temple, de ce qu'ils ont compris et retenu de tout sermon. On pourrait donc supposer à la rigueur, que c'est bien pour eux qu'on parle. Néanmoins, je le répète, je ne le pense pas.

Il ne me reste plus à vous parler que des services de communion et des services de jeûne.

Les services de communion ressemblent grandement, sauf la célébration même de la Cène, aux services ordinaires. Il y a cependant certains détails qui doivent être mentionnés ici. Tout d'abord, s'il y a des centaines et presque des milliers de communiants, tout le monde ne peut pas communier. Pour le pouvoir, le fidèle doit apporter ce qu'on appelle un *méreau*. Le méreau est une sorte de médaille de plomb. A Charenton, d'après Rostagny, il serait en carton. Il témoigne que le fidèle appartient vraiment à l'Eglise Réformée ; qu'il a assisté aux services préparatoires et qu'il n'a pas été privé momentanément ou tout à fait de la Cène, pour des manquements à la Discipline. Plus tard, enfin, il sert de preuve, que le fidèle a acquitté la somme qu'il s'était engagé à donner pour les frais du culte. Naturellement ceux auxquels leur situation n'a pas permis de souscrire ne sont pas, pour cela, privés de la Cène.

Les anciens préparent la table de communion et ils aident le pasteur pour la célébration même. Les communiants viennent deux par deux, les hommes d'abord,

la tête découverte, sans gants, et, quelle que soit leur position sociale, sans épée. A la porte du parquet, ou du chœur, un ancien reçoit les méreaux. D'autres anciens veillent à ce qu'on s'approche en ordre et sans bruit, notamment s'il s'agit de ceux qui descendent des galeries.

Puis viennent les femmes, la tête couverte et voilées...

La communion se passe en silence en ce sens qu'on ne dit pas de textes bibliques aux communiants. Par contre, pendant la communion, on lit des chapitres de la Bible et on chante des psaumes. Il le faut bien, à cause du temps que dure la cérémonie. Il arrive même, pour cette raison, qu'on supprime le service de l'après-midi. Et pourtant ces jours-là beaucoup, sinon tous, ne mangent pas jusqu'au soir, ou même ne mangent pas du tout. On gagne ainsi le temps du déjeuner.

Les jours de communion ne sont cependant pas, à proprement parler, ce qu'on appelle les jours de jeûne. Car il y a des jours et des services de jeûne. Ce sont les derniers dont j'aie à vous parler. On divisait les jeûnes en temps de persécution, de peste, de guerre, de famine, ou autre grande affliction ; ou encore quand on devait élire des pasteurs ou tenir des synodes d'une importance spéciale. Il y avait des jeûnes nationaux, provinciaux, locaux. Et voici comment on célébrait ces jeûnes : plus exactement comment on célébra le jeûne ici même, le vendredi 19 avril 1658. Il avait été annoncé les 7 et 14 avril. On avait lu en chaire ce qu'on appelait l'*Acte* du jeûne, destiné à l'annoncer et à le motiver.

Ce jour-là donc personne ne mangea, sinon durant la journée entière, au moins jusque vers 6 h. du soir, et il y eut trois services successifs au temple, à 9 h., à 1 h., à 3 h. Ils durèrent donc de 9 h. du matin à 5 h. du soir. Et voici ce qu'on fit. On entendit, sans parler des prières habituelles, liturgiques ou d'abondance : 32 chapitres de la Bible et trois sermons formant un volume de 167 pages. Dans les intervalles on chanta 19 psaumes en entier, faisant 200 versets !

Cela nous paraît considérable. Mais ce qui est encore plus digne d'attention, c'est que beaucoup assistèrent aux trois services et presque tous à deux. En général, il y avait même une telle foule qu'il fallait faire des services dans la cour, préalablement couverte d'une grande toile, à cause des intempéries, pour les fidèles qui ne trouvaient plus de place dans le temple. Et il faut entendre les Réformés d'alors parler de leurs jours de jeûne ! ils ne tarissent pas d'éloges sur la joie et l'édification qu'ils y ont trouvées.

J'aimerais, à ce propos, vous parler de leur piété, un peu formaliste, peut-être, un peu raisonneuse, un peu agressive, mais si réelle pourtant et si vivante, comme aussi de leur patience... Mais j'ai trop longtemps abusé de la vôtre, et je ne dois pas oublier combien creuse est la nourriture que je donne, en comparaison des prédications si profondément pénétrées de la moelle évangélique, qui expliquaient, justifiaient et récompensaient cette patience.

P. de Félice.

UN DES PREMIERS PASTEURS DE CHARENTON

PIERRE DUMOULIN

(1568-1658.)

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier en détail la vie et l'œuvre d'un des pasteurs qui, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, travaillèrent à «rétablir,» suivant le langage biblique, « les murs de Sion », c'est-à-dire à réorganiser l'Eglise de Paris, décimée par les massacres, mais dont les débris venaient de se reconstituer, d'abord à Grigny, puis à Ablon, enfin, en 1606, à Charenton. Cette étude est, d'ailleurs, facile, les éléments en existent dans un grand nombre de sources manuscrites ou imprimées (1). Mon but est plus simple: donner une idée sommaire, mais réaliste et vivante, des conditions au milieu desquelles pouvaient naître et se développer, à cette époque éloignée, des vocations pastorales, plus exactement, de véritables vocations apostoliques. Je n'aurai besoin, pour cela, que de laisser parler le principal témoin, l'un de ceux qui prêchèrent le plus souvent et avec le plus de succès dans la chaire du premier temple de Charenton.

I

Parmi les manuscrits que conservent les coffres-forts de la bibliothèque de la rue des Saints-Pères, se trouve, en effet, une autobiographie de la main même du célèbre Pierre Dumoulin, récit sommaire, mais pittoresque, rédigé par l'ancien pasteur de Paris vers l'année 1641, c'est-à-dire lorsque, pasteur et professeur de théologie à Sedan depuis vingt ans et en ayant déjà 73, il

(1) Une thèse, de 1888, par M. G. Gory, n'a pas épuisé le sujet.

voulait rappeler ses souvenirs et laisser à ses fils une sorte d'abrégé de son aventureuse existence. Ce cahier recouvert de parchemin, aux feuilles jaunies et rongées par l'humidité avait été pieusement recueilli par le premier pasteur de l'Eglise réformée de Paris, Henri Marron (1), dont le portrait se trouve à la sacristie de l'Oratoire. A sa mort il passa en Hollande d'où il revint à notre Societé d'Histoire qui dut, en 1873, le faire relier avec le plus grand soin pour l'empêcher de tomber en poussière. Il n'est pas inédit. On en a publié des fragments dès 1831, dans un journal religieux intitulé *le Protestant*, dont le nom seul a survécu, puis, le texte intégral en 1858, dans notre *Bulletin*. Mais, outre que peu de personnes connaissent ou se rappellent cette publication, elle n'a pas toujours été faite avec tout le soin désirable (2), bien que l'écriture du professeur septuagénaire soit remarquablement ferme, nette et lisible, image fidèle d'une âme limpide, sans peur et sans reproche.

Ecoutons-le raconter sa naissance et sa première enfance remontant aux années 1568 à 1572 ensanglantées par la guerre civile et par le massacre de la Saint-Barthélemy. Son père, l'Orléanais Joachim Dumoulin était alors sans cesse obligé de changer de résidence, successivement pasteur de l'Eglise de Mouy dans l'Oise, puis réfugié à Sedan, ensuite chargé de l'Eglise de Soissons, recueillie à Cœuvres (3) chez M. d'Estrées, le grand-maître de l'artillerie et grand-père de la célèbre Gabrielle :

« Les troisièmes troubles s'estans esmeus, le château de Mouy fut pris par Monsieur de Fosseuse. Mon frère (Joacim) qui estoit dans ce château trouve moyen de se sauver. Et la per-

(1) Il porte, au bas du titre, ces mots qui indiquent peut-être le premier possesseur : « Apartient à M. Gourjon ».

(2) Même la *France Protestante* a lu, par exemple, Mosny au lieu de Mouy, etc.

(3) Cœuvres et Valsery, dans l'Aisne.

sécution estant rude, après diverses courses et changemens de lieu, il vint à Buhi (1) au Vexin, où il arriva le 15 septembre 1568. Monsieur de Buhi estoit frère aisné de Monsieur Du Plessis Mornay. Estant encore de la Religion, il receut mon frère et ma mère en sa maison. Là, je naquis le 16 octobre 1568, à neuf heures devant midi, et fus présenté au baptême par monsieur de Buhi, et baptisé par Monsieur Viault, dit du Buisson.

« L'an 1569, les persécutions croissantes, mon père, après avoir mis ma mère et ma sœur Ester et mon frère Joacim à St-Just (2) près de Chambly et m'avoir mis en nourrice chez la femme d'un gravennier (3), de Buhy se retira à Sedan, et envoya quérir ma mère et ma sœur Ester, et mon frère Joacim, mais je demeuray en nourrice audit lieu.

« En cette même année mourut Jeanne Douville mère de mon père, veuve de mon grand-père, laquelle, en mourant, deshérita mon père par testament, en haine de la Religion...

« Le 24e jour d'aoust (1572) avint le massacre des fidèles par tout le Royaume de France. Mon père était à Coeuvres, et avoit la fièvre quarte, et estoit sans argent, ma mère et tous leurs enfans estoient malades. Monsieur d'Estrées changea de Religion et chassa mon père de Coeuvres, au lieu de le secourir. En cette nécessité il cacha ses enfans en la maison d'une femme nommée Ruffine, de contraire Religion, mais qui nous aimoit.

« La maison de cette femme estoit hors du village de Coeuvres, éloignée d'un quart de lieue. Là vinrent les massacreurs qui avoient charge de nous tuer. Mais cette bonne femme nous jetta sur de la paille et nous couvrit d'un lit et d'une couverture, tellement que nous ne fusmes point descouverts. Mon père et ma mère se sauvèrent à Muret (4) qui appartenoit au Prince de Condé, à quatre lieues dudit village de Coeuvres. Là, ayant apris que M. de Bouillon ayant quitté la cour, passoit près de là pour se retirer à Sedan, il le vint trouver à Brennes (5) et delà le suivit jusqu'à Sedan, menant

(1) Buhy, Seine-et-Oise, arr. de Mantes.

(2) Le château de St-Just dans l'Oise, différent de St-Just-en-Chaussée dans le même département où se trouve aujourd'hui une Eglise protestante.

(3) Nous dirions aujourd'hui, sans doute, gravatier.

(4) Muret et Crouttes (Aisne).

(5) Braisne-sur-Vesle (Aisne).

avec soy ma mère et ma sœur Ester, et peu après nous fit venir tous à Sedan où nous arrivâmes par une extrême froidure, le 3e jour de janvier 1573. Peu après notre arrivée, ma mère, rompue de tant de courses et afflictions, mourut à Sedan, le 13 février 1573. C'estoit une femme vertueuse et courageuse et craignant Dieu, qui a souffert beaucoup de maux pour la parole de Dieu (1). J'avais alors 4 ans et 4 mois »...

On voit, à quelle existence périlleuse et misérable étaient alors réduits ceux qui voulaient, non seulement rester fidèles à l'Evangile, mais encore exercer le ministère. La principauté de Sedan appartenait à cette époque au duc de Bouillon, bon huguenot, et servait de lieu de refuge à beaucoup de pasteurs de l'est et du nord de la France. Le père de Pierre, Joachim Dumoulin se remaria et retourna en 1576 exercer son ministère « à Saint-Pierrelles proche de Cœuvres et de Soissons », c'est-à-dire à Saint-Pierre-Aigle, dans l'Aisne, les Eglises étant alors presqu'aussi souvent obligées de changer de résidence que leurs conducteurs. Trois fois de suite, en 1577, en 1580 et en 1584, le malheureux pasteur fut contraint de quitter son Eglise, de suspendre le culte et de se réfugier à Sedan. Pendant ce temps Pierre y fait tant bien que mal ses études, « chés monsieur Le Fort second Regent » du collège qui y fut fondé en 1577 et dont « Monsieur Berchet avoit esté esleu principal ».

Mais les troubles de la Ligue ravagent la France, le duc de Bouillon meurt le 11 janvier 1588 à Genève, et la principauté de Sedan ne tarde pas à être attaquée. Ecoutons derechef Pierre Dumoulin :

« Au commencement du mois de mars notre famille estant pressée d'une pauvreté extrême, et chargée de grand nombre d'enfans, mon père estant au lit et commençant à se relever d'une grande maladie m'appela et me dit : « Mon fils, je me voy à

(1) Elle s'appelait *Françoise Gabet*, veuve du pasteur du Plessis. Son père avait été massacré lors de la St-Barthélemy. Elle et sa sœur restèrent seules fidèles au protestantisme.

telle nécessité que je ne puis plus te nourrir et entretenir. C'est pourquoy il faut que tu cherches moyen de gaigner ta vie. Quant Dieu m'aura remis en plaine santé je fais estat de faire un voyage à Paris où quelque argent m'est deu, lequel si je puis recevoir, je le rapporteray en cette ville pour subvenir à ma famille. Je te mèneray à Paris, là tu chercheras condition pour gaigner ta vie. » Ces paroles me piquèrent au vif, et sortis de la chambre et me retiré en un lieu secret où je prié Dieu avec beaucoup de larmes. Et revins à mon père et luy dis, « Mon père ne vous mettés point en peine, car je tiens pour chose assurée que Dieu ne m'abandonnera point ». Or alors estoit rude la persécution, et le Duc de Guise avoit espandu ses troupes autour de Sedan, tellement qu'on ne pouvait sortir sans péril.

« Mon père donc estant guéri, monte à cheval, et me mène avec luy. J'estois à pied, et avois de mauvais souliers, durs, et faisait un grand dégel. Nous sortîmes de Sedan comme on fermait les portes, et vinsmes à Torsi, à deux portées de mousquet de la ville, où Monsieur du Bouillon avait basti un fort pour couvrir la ville de ce costé-là. Nous nous couchâmes en ce fort sur la paille, tous vestus, jusqu'à deux heures après minuit, Mon père estoit à cheval, et je le suivois à pied ; la nuit estoit fort noire, dont avint que nous nous égarâmes. Nous vînmes à Tournoy (1). Et l'aube du jour paroissant, nous passâmes devant la porte de Donchery. Par beaucoup de difficultés qui seraient longues à déduire, nous vinsmes enfin à Paris, où je n'arrestay pas longtems.

« Mon père receut huict cens escus, et me mit en pension chez Monsieur Goger, un des amendiers, avec le fils de Monsieur de Cussi Remond (2). Ce jour des Barricades arrive peu après, où le peuple de Paris prit les armes et se barricada contre le Roy, lequel fut contraint de quitter Paris. Monsieur de Cussi Remond fut mené prisonnier aux Tuilleries. Monsieur de Guise qui dominoit à Paris fit pendre deux filles qu'on nommait les Suraut, qui estoient sœurs (3), pour la religion.

« Mon père ayant receu cet argent-là le presta quasi tout entier à Monsieur de Cussi Remond, et avec une petite partie

(1) Tournay-le-Petit (Aisne) ?

(2) On trouve des de Cussy, encore huguenots, à Sedan, à l'époque de la Révocation.

(3) On les appelait aussi les Foucaudes. Elles furent exécutées pendant que Bernard Palissy qui les connaissait, refusait d'abjurer, à la Bastille.

qu'il se réserva, retourna à Sedan où, ayant appris l'emprisonnement de Monsieur Remond, il remonta à cheval et vint à Paris. Il trouva moyen d'accommoder cet affaire, et constitua sur Monsieur Remond une rente de cent livres annuelles. Alors tout Paris estoit en armes, et les portes estoient estroitement gardées, et faloit que mon père y passast. Il se déguisa et me fit marcher bien loin devant luy, m'ayant baillé les pappiers et ce qu'il avait d'argent pour ce qu'il craignoit d'estre fouillé. Je sortis par la porte St-Honoré. Mon père vint apprès et m'atteignit à une demie lieue de Paris, où je luy rendis ses papiers et son argent. Là il me dit un dernier Adieu. Il me donna douze écus. S'estant séparé d'avec moy, je le suivois de l'œil, tant que je pus, et me mis à genoux sur le grand chemin, priant Dieu pour sa conservation parmi les périls et pour la prospérité de luy et de sa maison, car je faisois estat de ne le voir jamais. Et demandé à Dieu qu'il voulust estre mon père et mon conducteur, puisque je n'avois plus de père sur la terre.

« Ainsi je revins à Paris, où ne voyant plus de moyen de subsister, je pris résolution d'aller à Rouen, où le Roy, chassé de Paris, s'estoit retiré, et de là passer en Angleterre. De Rouen je m'en allay à Dieppe, et fis ce chemin à pied »...

Est-il nécessaire de commenter ce simple et émouvant récit, de faire ressortir la résolution, le courage, l'indomptable et naïve confiance en Dieu dont dut faire preuve ce jeune fils de pasteur de 20 ans, abandonné sans autre ressource que l'éducation reçue à l'école de l'adversité, au milieu d'un pays en pleine guerre civile ? Ces dures expériences, tous ceux qui tenaient à leur conscience et à leur foi, devaient alors les traverser et c'est ce qui nous explique, mieux que toute autre considération, l'énergie, la force de résistance que le protestantisme français dut déployer pour ne pas succomber dans la tourmente.

II

Arrivé à Londres, le jeune homme y trouva des compatriotes réfugiés comme lui, et se groupant autour de l'Église française. Il connut la misère au point d'être

réduit à ne dépenser « qu'un sol par jour », mais refusa toujours d'être assisté. Grâce à un patron catholique qui l'employa quelque temps et dont il sut se faire apprécier, il fut recommandé comme précepteur au jeune comte de Rutland qu'il accompagna à Cambridge, tout en poursuivant ses études. Parmi les pasteurs de France qui, à Londres attendaient des temps meilleurs pour rejoindre leur Eglise dispersée, se trouvait, en 1591, « M. de la Faye, ministre de l'Eglise de Paris ».

« M'ayant ouy en proposition (il) m'appela et me demanda si je voulais servir l'Eglise de Paris. Je luy répondis qu'il n'y avoit nulle apparence de servir une Eglise qui n'estoit point et qui n'avoit le moyen de m'entretenir. Il me respondit qu'il avoit le moyen, pour ce qu'il estoit dispensateur de certains deniers que le Général Portail luy avoit laissés en mourant, pour les dispenser pour le bien et soustien de l'Eglise de Paris, de laquelle il espéroit en bref le restablissement. J'acceptay cette condition; et M. de la Faye me promit par an cinquante escus, qui estoit une somme suffisante pour vivre honnestement, car je ne payois pour ma table à Cambridge que trente sols par semaine. Alors, je quittay le service du comte de Rutland ».

On peut recommander cet instructif petit paragraphe à ceux qui discutent sur la meilleure manière de se procurer des pasteurs et aussi à ceux qui se demandent comment une Eglise anéantie à vues humaines peut et doit compter fermement sur l'avenir (1). Mais le but de Pierre Dumoulin était bien moins de s'assurer une place éminente que de se préparer à la bien remplir. Il se rend donc, au péril de sa vie — car il faillit être naufragé — en Hollande et trouve moyen, dès 1592, à 24 ans, de se faire nommer professeur de philosophie à l'Université de Leide, ce qui lui permet aussitôt de refuser le subside de M. de la Faye.

Il exerça ces fonctions avec succès pendant plus de cinq années interrompues par un voyage en France où Lauberan de Montigny, l'un des pasteurs de Paris, ne manqua pas de lui rappeler sa promesse. Il s'excusa

(1) On ne sait pas qui est ce « général Portail » qui avait tenu, en mourant à assurer le rétablissement de l'Eglise réformée de Paris.

derechef, « ne se sentant pas assez préparé », et fut même sollicité par M. de Buzenval qui lui représentait « la pauvreté annexée à la condition pastorale, le travail continuel, les dangers, l'inimitié du clergé romain, surtout à Paris, qui est un haut théâtre », d'entrer dans la diplomatie. Mais sa vocation première fut la plus forte.

Après un séjour de dix années, tant en Angleterre qu'en Hollande, échappant à toutes sortes de périls, Pierre Dumoulin rentra donc en France, allant de Bruxelles à Arras à pied, et rejoignit son père qui, après avoir desservi, de 1592 à 1594, l'Eglise du Catelet dans l'Aisne, avait été appelé à réorganiser celle d'Orléans à Jargeau. Il fut consacré à Gien, où il y avait alors jusqu'à deux pasteurs, « par M. Melit ministre de Châtillon-sur-Loire ».

Paris le réclame derechef « mais je prié mon père de trouver moyen que je fisse mon apprentissage ailleurs qu'en l'Eglise de Paris ». Il se présente une vacance à Blois ; il y passe les deux premiers mois de l'année 1599, après quoi il est finalement obligé de tenir une promesse donnée déjà huit ans auparavant. Ecoutons-le narrer, avec sa brièveté accoutumée, le début de son ministère et... son mariage :

« En ce temps, Madame, sœur du Roy, espousa le duc de Bar, fils du duc de Lorraine. J'arrivay à Paris le dernier de février 1599, lorsque ma dite Dame se préparoit pour aller en Lorraine avec son mari. Je fis ma première prédication en l'hostel de Madame sœur du Roy (1), lequel depuis a esté appellé l'hostel de Soissons (2). Le lendemain, je preschay dans le Louvre devant ma ditte Dame, où je marié un More et une Moresse. Il y avoit un grand abord de peuple. Si ma ditte Dame eust demandé au Roy un lieu dans la ville ou au faubourg pour faire nostre exercice ordinaire, Sa

(1) Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, resta bonne protestante malgré les avanies que ne lui épargnait pas son frère, et en profitait pour faire prêcher ses ministres partout où, comme sœur de S. M., elle avait le droit de séjourner.

(2) Il était situé dans le quartier des Halles, entre les anciennes rues des deux Ecus, du Jour, Coquillière et de Grenelle St-Honoré. Il a été remplacé par la Halle-au-Blé devenue de nos jours la Bourse du Commerce.

Majesté luy eust volontiers accordé, pour ce que nos assemblées au Louvre l'incommodoient. Mais elle ne s'avisa pas de faire cette requeste au Roy et nul ne la pria d'y penser, qui fut une grande faute, car Madame estant partie de Paris, on mist nostre exercice à Grigny qui est à cinq lieues de Paris...

« Monsieur de Montigny, par ordre du Consistoire, fut chargé de suivre Madame en son voyage de Lorraine. Mais, si tost que je fus arrivé, Mr de Montigny se fit descharger de ce fascheux voyage. Et sitost que je fus arrivé à Paris, il fut ordonné que je ferois ce voyage. Je la suivis jusqu'en Lorraine, et fis la prière dans l'évesché de Meaux, et dans celui de Chalons, et dans l'abaye de Joaire (1).

« Maditte Dame coucha une nuit à Vitry-le-François où je fus logé par fourrier chés une Demoiselle de la religion nommée Marie Colignon, fille de Monsieur de Chalitte, gentilhomme qualifié ; elle estoit veuve de Samuel le Pois, ministre de Bandonvillers, de laquelle ayant reconnu la sagesse et piété, et le lieu dont elle estoit issuë, je me proposay de la demander à femme. Il falut le lendemain suivre Madame, laquelle s'arresta à Bar-le-Duc. De Bar, j'escrivis à la susditte Demoiselle et luy déclaré mes intentions. Elle me respondit qu'elle demandoit du tems pour y penser, et pour faire les enquestes nécessaires et demander conseil à ses parens et amis.

« Ayant achevé mon quartier (2) près Madame, je vins à Vitry pour achever cette affaire, laquelle j'avançay en sorte qu'il ne me restoit plus que d'avoir le consentement de mon père qui estoit à Jargeau, à 75 lieues de là. Advint à mon père, une affaire qui l'obligea de faire un voyage à Sedan. Il partit de Jargeau et passa par Chalons qui n'est qu'à sept lieues de Vitri. Dequoy estant averti, je partis incontinent de Vitri, et le rencontray, et allasmes ensemble à Sedan, où je fis la prédication dans le temple des papistes ; peu de jours après nous allasmes à Jametz, et de là à Vitri, où l'affaire fut terminée. Les fiançailles se firent à Ronnay (3), au logis de Mademoiselle du Brun, tante de la fiancée ; le mariage fut bény à Vitri le Bruslé, lieu de l'exercice ordinaire, par monsieur Roland, ministre. Ma belle-mère vint de Jargeau, et ma sœur du Mesnillet, vint de Rouen pour se trouver à notre mariage».

(1) Jouarre.

(2) Chacun des quatre pasteurs de Paris servait, pendant un trimestre, de chapelain à Catherine de Bourbon.

(3) Rosnay, dans la Marne.



Quel changement depuis l'année 1588 où le père et le fils durent se glisser hors de Paris à la faveur d'un dé-

guisement et se séparer sans grand espoir de se revoir jamais ! Mais il y avait dans l'âme de ces hommes une force plus grande que celle des calamités.

On a, de Pierre Dumoulin, après qu'il fut rentré en France définitivement, à quarante ans, un portrait exécuté par le célèbre graveur Thomas de Leu. Il nous y apparaît bien tel qu'il s'est révélé dans ces extraits de son autobiographie, sans prétention, serré dans un pourpoint d'une grande simplicité. Les lignes du visage sont nettes, la bouche ferme mais sans dureté, la barbe drue, le front haut, l'œil clair et vif, bref, c'est un homme dans toute la force de l'âge et du talent, résolu à « combattre le bon combat ». L'artiste y a joint un distique latin qu'on ne peut traduire qu'imparfaitement : « Un graveur de talent a représenté ces traits, mais il n'y a pas d'art capable de représenter le talent du modèle ».

Rentré à Paris après son mariage, Pierre Dumoulin s'y installa dans « la rue des Maretz », c'est-à-dire rue Visconti où, en 1555, s'était secrètement organisée l'Eglise réformée de la capitale et où, en 1559, s'était tenu le premier Synode général. C'est lui qui eut l'idée du meilleur moyen à employer pour obtenir un lieu d'exercice plus rapproché qu'Ablon qui était à quatre lieues : Voici comment il l'a raconté :

« L'an 1605, au mois d'aoust, je fus député pour me trouver en l'assemblée politique générale à Chastellerault où se trouva monsieur le duc de Sully, envoyé par Sa Majesté. Cette assemblée ne dura que quinze jours. J'insistay fort envers l'assemblée que la demande de l'approchement de l'Eglise de Paris ne fust point mise au Cahier des demandes qu'on dressoit en l'assemblée pour les bailler aux députés généraux, mais que monsieur le duc de Sully qui alors estoit en grand crédit fût nôtre député pour cet article. L'assemblée eut beaucoup de peine à obtenir de luy qu'il se chargeast de cette demande, mais enfin il s'en chargea, et cela réussit. Car, à Noel de la mesme année, il fit cette demande au Roy, qui luy accorda la demande, laquelle ne fut exécuttée que l'année suivante, et notre exercice, par la volonté du Roy, fut mis à Charenton-St-Maurice, à une demie lieue de Paris, où il est encore maintenant ».

On devine le motif pour lequel Dumoulin avait donné ce conseil. Si la requête en question avait été jointe aux autres réclamations, comme elle contrevenait directement à un article formel de l'édit de Nantes, elle aurait certainement, — surtout en présence de l'attitude décidément hostile de l'Eglise (1), à laquelle appartenait désormais le roi, — été refusée. Sully était trop nécessaire à Henri IV pour qu'il consentît à le sacrifier à la cabale qui demandait sa tête. Mais outre que ce ministre — le seul ministre vraiment laïque de l'ancienne monarchie au XVIe et au XVIIe siècle — n'était point d'un caractère facile, se sachant constamment circonvenu et combattu, il ne se souciait pas d'exposer inutilement son crédit. Comme il avait beaucoup d'esprit et de finesse, il aura profité d'une circonstance favorable comme la fête de Noël pour faire comprendre à Henri IV tout ce qu'il y avait d'odieux et de mesquin, à obliger ses anciens coreligionnaires, en une pareille saison, à faire, par des chemins affreux, tout un voyage non seulement pénible, mais même dangereux, pour célébrer la naissance de Jésus-Christ (2).

Et — tout arrive — comme l'écrit Dumoulin, « cela réussit ». C'est donc à Pierre Dumoulin que les protestants parisiens durent le privilège, — car c'était un énorme privilège — de ne faire qu'une heure de chemin, pour entendre lire et expliquer l'Evangile en français.

III

Je devrais maintenant pouvoir donner une idée de la prédication, de l'activité pastorale multiple et incessante de l'homme remarquable qui fit connaître dans

(1) On sait que jamais ni le pape ni le clergé catholique n'acceptèrent l'édit de Nantes comme définitif. Dès le principe il fut considéré comme une faveur provisoire concédée aux protestants mais qui, tôt ou tard, serait révoquée.

(2) Les Ephémérides de Casaubon qui nous auraient probablement conservé un écho de ce qui se passa, manquent malheureusement pour l'année 1605.

toute l'Europe l'Eglise de Charenton à laquelle il consacra les vingt meilleures années de sa vie. Il faudrait pour cela, écrire un livre. En effet, Dumoulin publia plus de 70 ouvrages, sans compter plus d'une centaine de sermons. Ces sermons, ces livres, plutôt petits que gros, mais généralement d'un style vif, alerte, évitant la prolixité et les hors d'œuvre, étaient lus avec avidité et furent, presque tous réimprimés un grand nombre de fois. Tel de ses ouvrages de controverse — car Dumoulin était un polémiste redoutable que personne ne put se vanter d'avoir réduit au silence — fut réimprimé jusqu'au milieu du XIX[e] siècle. C'est le cas, par exemple, de son *Anatomie de la Messe*, « livre grave, dit le marquis du Roure, au style d'une clarté, d'une précision élégante et d'une force qui ne fait pas peu d'honneur à l'écrivain ». Il n'y a pas un moine de cette époque, où les Jésuites et les Capucins cherchaient à ruiner le protestantisme par la calomnie ou par l'invective, en attendant d'employer des armes plus efficaces, qui ne se soit attaqué à lui. Il a raconté avec beaucoup de bonne grâce quelques-unes de ces joutes dont il ne tirait, d'ailleurs, pas autrement vanité, quoiqu'elles tournassent généralement à la confusion des agresseurs :

« Le P. Arnoux jésuite nous envoya un cartel de deffi, par lequel il nous provoquait à comparaistre devant la Reyne pour rendre raison de nostre Religion. J'eus charge de mes collègues de faire une response, en laquelle je représenté que j'avais esté au colege de la Flesche, où, en une sale qu'on appelle la sale des pères, j'avois veu un tableau auquel sont peints des martyrs jésuites qui ont conspiré contre la vie des Rois et ont esté punis par justice. Disois que nous exortons nos peuples à fidélité et obéissance au Roy. Et représentois les périls et combats que ceux de nostre Religion avoient soustenus pour la deffence du Roy Henri quatre. Desquels périls et travaux recevoient aujourd'huy les salaires ceux qui ont esté ennemis du Roy. A cela estoient joints quelques articles justificatifs de nostre Religion. Les Jésuites ne poursuivirent point leur deffi, mais ils trouvèrent moyen de nous faire un procès criminel pour avoir appellé

ceux de la Religion *Nos peuples*, comme si nous prétendions qu'ils sont nos sujets.

« La Chambre de l'Edit (1) voulut prendre connoissance de cette affaire, mais la Grand'chambre s'y opposa, prétendant qu'à la Grand'chambre appartenoit le jugement des crimes de Lèse Majesté. Cette contestation dura trois semaines, au bout desquelles cette impétuosité s'estant attiédie, les ministres de l'Eglise de Paris furent appelés pour comparoistre devant le Conseil d'Estat et privé. Là, nous furent faittes de graves remonstrances, par Monsieur le chancelier Bruslart, avec grièves menaces.

« J'eus une conférence avec le P. Gontier, jésuite ; un gentilhomme picard, de nostre Religion, nommé monsieur de Liembrune avoit promis au P. Gontier de changer de Religion, et pour le faire avec esclat, qu'il feroit venir un ministre pour conférer et qu'au sortir de la Conférence, il feroit sa Déclaration. Je fus tiré par ruse en une chambre, où je trouvé plusieurs personnes de qualité qui se mirent à me harceler de questions sur la vocation de nos ministres. Là-dessus, arriva le P. Gontier en un carrosse plein de livres. Il entra et demanda de quoy on parloit. Une dame luy dit : J''interrogeois Monsieur Dumoulin sur sa vocation. Je répondis que quiconque interroge un autre sur sa vocation, s'oblige à prouver la sienne. Que la vocation des Prestres de l'Eglise Romaine estoit d'estre sacrificateurs du corps de J.-C. pourtant que (2) je priois M. le Jésuite de montrer l'institution de ceste sacrificature et où c'est que Dieu commande de sacrifier le corps de son fils. Le Jésuite respondit que cela se prouvoit aisément par l'Ecriture sainte. Et s'estant fait apporter quelque Bible, se mit à chercher et à feuilleter, mais, ne trouvant rien, se leva et se retira tout confus. Lors, M. de Liembrune se mit en colère et luy dit : « Mon Père, vous m'avés dit que si je vous emmenois un ministre, vous le rendriés confus et que vous luy feriés trouver les quatre coins et le milieu (3). En voilà un devant

(1) Mi-partie composée de juges catholiques et huguenots instituée par l'édit de Nantes pour juger les différends entre catholiques et protestants.

(2) C'est-à-dire, qu'en conséquence je...

(3) Voici comment le père Garasse, un autre jésuite, caractérisait es pasteurs de Paris :

Pour Montigny qui vous gouverne,
C'est un vent glacé de galerne (Nord-O.)
Mestrezat est un vent d'Orient
Durand, un Sud par son beau dire
Et Moulin, d'un souffle riant
En ses escrits fait le zéphire »

lequel vous estes muet. Et, au sortir de là, diffama Gontier et persévéra en la vraye religion.

« Un autre Jésuite me vint attaquer en mon estude en la rue des Maretz. A cette dispute se trouva Monsieur de Monginot, médecin célèbre à Paris, lequel, au sortir de la Conférence, renonça au Papisme et embrassa nostre Religion, dont il a fait un livre ».

On pense si de pareils résultats exaspéraient ceux qui se voyaient avec dépit abandonnés de leurs propres ouailles. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à cette époque, non seulement à Paris, mais dans toute la France, le protestantisme était redevenu conquérant. Il faisait, sans cesse, dans les rangs des catholiques, de nouvelles recrues. Nous n'avons pas, malheureusement, les registres du Consistoire de l'Eglise de Paris, qui, sans aucun doute, nous renseigneraient sur l'importance de cette propagande. Mais j'ai pu dépouiller ceux du Consistoire de Sedan où Pierre Dumoulin dut poursuivre et terminer sa carrière. J'y ai relevé, dans l'espace de dix années, de 1605 à 1614, près de 350 abjurations de catholiques.

C'est certainement ce fait, plus sensible encore à Paris qu'en province, qui, peu à peu, transforma en haine irréductible les sentiments d'envie ou d'hostilité provoqués par l'édit de Nantes et par son application à peu près loyale pendant le règne de Henri IV et les premières années de celui de son successeur. Aussi les pasteurs qui, comme Dumoulin, se distinguaient par leur ardeur et leur supériorité étaient-ils menacés jusque dans leur vie :

... « Durant ce temps plusieurs entreprises ont été faites contre ma vie. Je fus averti qu'un certain homme vestu de gris, estant de telle taille et visage, me devoit venir voir, et m'apporter en don d'un de mes amis, des boëtes de Brignoles empoisonnées affin que je me donnasse garde de les recevoir. Le porteur de ces boëttes vint, et ne voulusmes parler à luy.

« Un soir, au soleil couchant, deux hommes ayant de longs manteaux noirs, entrèrent en ma court. L'un d'eux se tint à la porte de la rue, l'autre entra en la sale basse, et vint droit à moi sans mot dire, tenant ses mains cachées. Je jugé à sa mine qu'il

estoit entré pour me mal faire, je m'éloigné de lui et mis une chaire (1) entre luy et moi, mais il fit le tour de la chaire et de la table en me poursuivant. J'avois un serviteur nommé Benjamin de Monbhard, lequel survint fort à propos et le repoussa avec menaces et le fit sortir de la maison »...

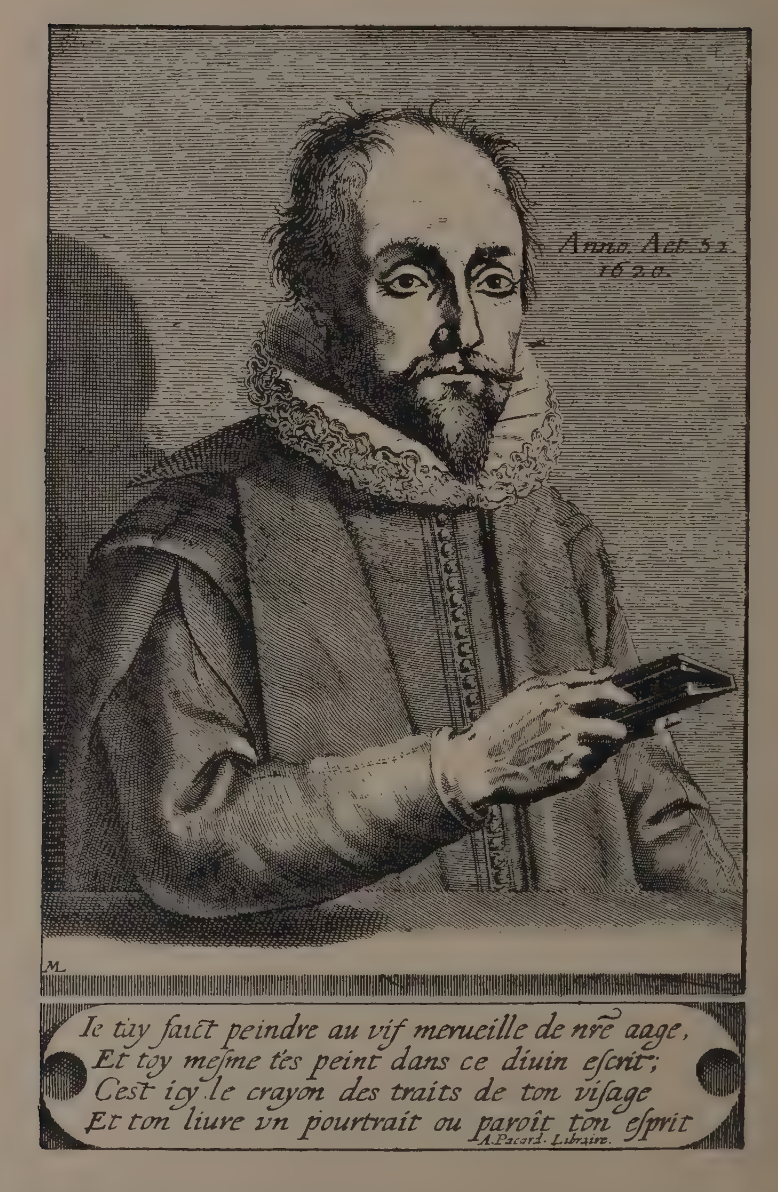
On finit pourtant par trouver un moyen de se débarrasser de lui. En 1619, avant de partir pour le synode d'Alais dont il fut élu modérateur, à la requête du roi d'Angleterre qui faisait grand cas de lui, Dumoulin avait consenti, à son corps défendant, à lui écrire des lettres l'exhortant à prendre la défense de son gendre le roi de Bohême, où l'on venait de ruiner les Eglises protestantes. Ces lettres furent interceptées, et, en revenant du synode, Dumoulin fut secrètement averti qu'on n'attendait que son retour pour le saisir et lui intenter de ce chef un procès criminel et politique. Il alla secrètement voir l'ambassadeur du roi d'Angleterre qui lui confirma l'avis qu'il avait reçu, et, avec le consentement des anciens de son Eglise, il se hâta de repartir et de gagner Sedan, où il arriva le 3 janvier 1621 et où il exerça dès lors son ministère jusqu'à sa mort survenue seulement en 1658, à l'âge de 90 ans.

Peu après ce départ, en septembre 1621, les catholiques fanatiques de Paris se vengèrent d'avoir vu leur échapper cette proie, en prenant prétexte de la mort du duc de Mayenne devant les murs de Montauban, pour se ruer à Charenton, y saccager et y brûler le temple où Dumoulin avait si souvent combattu contre eux, le combat de l'Evangile et de la liberté.

IV

Pierre Dumoulin avait 52 ans lorsqu'il dut se résoudre à quitter ce « haut théâtre » de la capitale. Un artiste qui signe M. L. nous le représente à ce moment revêtu du mantelet et de la collerette du pasteur, et tenant

(1) Chaise.



dans sa droite un livre entr'ouvert, qui ne peut être que son célèbre *Bouclier de la foy ou Défense de la Confession*

de foy des Eglises réformées de France (1). La figure, plus maigre et plus fatiguée qu'en 1598, respire cependant le même air de calme et virile assurance et le quatrain inscrit au bas témoigne de la réputation que Dumoulin s'était acquise comme défenseur de la foi évangélique.

Cette sommaire esquisse serait trop insuffisante, si, après avoir laissé Pierre Dumoulin nous raconter quelques épisodes de sa vie mouvementée, nous n'y joignions un échantillon de son style. Nous ne saurions en donner une meilleure idée qu'en extrayant de la *Lettre* qu'il écrivit pour ses fils avant sa mort, quelques sentences dans lesquelles il concentra les leçons de sa longue expérience de chrétien.

« La plus grande finesse c'est d'estre homme de bien...

Dieu nous rend bons en nous bénissant... Le lustre de ce monde ressemble aux épines fleuries, les fleurs tombent, mais les épines demeurent lesquelles toutesfois Dieu rend salutaires à ceux qui le craignent et se fient en luy... Dieu aime une probité gaye, une joye non insolente, une simplicité prudente, une piété franche, par laquelle un homme est bon en dedans et en dehors comme une étoffe à deux endroits... Nul n'a la paix avec soi-même, s'il ne l'a premièrement avec Dieu... Dieu ne regarde pas tant à la grandeur du don qu'il regarde de combien il est pris... Ne soyez point vanteurs ni grands parleurs, les tonneaux vides retentissent plus que les pleins... Nos corps sont une maison branlante dont il faudra bientôt déloger... Refuserions-nous de répandre des larmes pour celuy qui a répandu son sang pour notre salut ?

« En bien vivant vous apprendrez à bien mourir. Vous quitterez volontiers cette terre si vous en avez quitté l'amour avant la mort... Et la dernière partie de votre vie sera honorable, comme le soleil est encore beau lorsqu'il se couche... N'ayant rien de plus cher que le temps, il n'y a rien dont les hommes soyent plus prodigues... Il faut que ces enseignements entrent les premiers dans l'âme de nos enfants qui doivent demeurer les derniers... Le mensonge sert de couverture à tous les autres vices... Celui qui s'astreint à ne mentir jamais, s'abstiendra de toutes actions qu'il faudrait couvrir en mentant...

(1) Qui venait de paraître en 1618, chez Pacard, libraire, où parut aussi ce portrait.

« Les hommes oisifs deviennent pervers et insolens comme chevaux trop reposez qui deviennent indomptables... Il vaut mieux vivre d'aumône que de rapine. Perdez plutôt que de gagner injustement... Dieu ne se sert plus d'une mâchoire d'âne pour vaincre les adversaires... Notre devoir est, non pas de chatouiller les oreilles, mais de poindre les consciences... Les actions sont toujours plus fortes que les paroles : car les paroles enseignent, mais les actions persuadent... Nous avons autant de juges que d'auditeurs, autant de censeurs que de disciples...

« Nous goûtons avec plus de plaisir les fruits cueillis en notre jardin, que ceux qu'on nous a apportés d'ailleurs... Après que Dieu nous aura séparez, il nous rassemblera... Dieu n'aime pas ceux qui ont toujours les ongles dans leurs plaies... Les petits pots bouillent plus volontiers que les gros... Les petits chiens aboyent plus volontiers que les grands... Je n'ay rien fait Seigneur qui ne mérite punition... Toutes nos justices ne sont que souillures »...

Ou je me trompe fort, ou c'est là du français le plus pur, le plus authentique et qui ne serait déplacé dans aucun cours de littérature.

On pourrait croire que ce batailleur qui ne s'arrêta d'écrire et de parler que lorsque Dieu lui imposa la retraite, était un intransigeant. C'était plutôt un pacifique. M. Costabadie de Clairac lui ayant demandé ce qu'il pensait de l'imputation du péché d'Adam à sa postérité, ce que Dumoulin croyait pour que logiquement la justice de J.-C. soit aussi imputée, il écrit à P. Ferry :

« Cependant je ne pense pas qu'il faille beaucoup contester là-dessus, ni que ce soit un point dont la connaissance exacte soit necessaire à salut. Estant en un aage qui ne demande plus que du repos et qui a un pied levé pour déloger, je ne veux pas m'embarrasser l'esprit de nouvelles disputes... Il vaut mieux penser à mourir »...

Plût à Dieu que ce conseil si sage, si juste, fût plus souvent suivi !

N. Weiss.

Documents

CONDAMNATION A MORT POUR SACRILÈGE A MONTAUBAN EN 1686

(JEANNE LOMBRAIL, NÉE CASABOU)

On lit dans *l'Histoire Apologétique* de Gaultier de Saint-Blancard (édition d'Amsterdam, II p. 217) :

« Le Parlement de Guyenne fit brûler vif à Nérac « M. Guizard (ou Gisot) bourgeois de la même ville, âgé « de soixante et dix ans; qui fut accusé d'avoir craché « le Dieu de la Messe dans l'Eglise, après qu'on l'eut « forcé de recevoir la communion... — Une femme de « Montauban, de laquelle je ne sçai pas le nom, fut « accusée de la même chose. Les premiers juges la con- « damnèrent au feu : mais le Parlement de Toulouze, « devant lequel cette affaire fut portée par appel, se « contenta de la faire pendre. Elle souffrit aussi la mort « fort constamment, et avec une grande résignation.

« Cependant l'Evêque de Montauban, ne jugeant pas « que l'injure que son Dieu avoit reçue, pût être suffi- « samment réparée par le supplice de cette femme, fit « tendre toutes les Eglises de noir : il fit faire des « Prières de quarante heures, et des Processions, dans « lesquelles les Prêtres et les Moines marchoient nû-pieds « et tête nue, pour la réparation de ce prétendu sacri- « lège. »

Nous avons eu récemment l'occasion de trouver dans les Archives du Tarn-et-Garonne (fonds non inventorié du Présidial, B. 498) le dossier, malheureusement très réduit, de l'affaire de sacrilège à laquelle Gaultier de Saint-Blancard fait allusion. Les deux seules pièces dont se compose ce dossier nous ont permis de

reconstituer sommairement ce triste épisode des persécutions religieuses.

Une fille de *Jean Casabou*, maître-boulanger de Montauban, et d'*Anne Seguy*, nommée *Jeanne*, avait épousé un praticien de la même ville. *Elie Lombrail*. Au moment de la Révocation elle avait, comme la plupart des Montalbanais, abjuré sous la pression des missionnaires bottés, tout en gardant au fond du cœur la haine d'une religion imposée par la violence.

Sous l'empire de nous ne savons quelle nouvelle contrainte, le 22 juin 1686, elle va se confesser au Père jésuite Jean-Baptiste Blanc, puis se rend dans l'Eglise cathédrale Saint-Jacques pour communier. Des mains du prêtre, Me Antoine Vignères, prébendier et trésorier du chapitre cathédral, elle reçoit l'hostie; mais, sacrilège épouvantable! elle la rejette aussitôt. Arrêtée, dénoncée par le prêtre au procureur du Roi, elle est écrouée le même jour dans les prisons de la ville. Son procès est rapidemens mené : c'est sûrement la mort en perspective et une horrible mort. Une seule chance de salut reste pourtant encore : la mère, le mari, désespérés, essayent de faire passer pour folle la malheureuse. On rapporte un certificat du 26 février 1683, de Me Duncan médecin, établissant « la maladie mélancolique hypochondriaque » du père; on présente une première requête tendant à ce que « devant la preuve de la démence de Casabou père, il soit ordonné qu'il sera informé des intervalles de démence ausquelles l'accusée est sujette et que les tesmoins seront interrogés sur l'estat où ils l'ont veue lors qu'elle s'est presantée pour communier, pour vériffier sy elle estoit dans l'assiette d'un esprit raisonnable et non dans un intervalle de démance ». On demande ensuite que « lad. de Casabou soit visitée par des médecins et que les tesmoins qui peuvent avoir cognoissance de l'imbécilité de son esprit seront ouïs, pour, ce fait, estre pourveu de curateur à lad. Jeanne de Casabou. »

Vains efforts : l'autorité judiciaire ne lâchera pas

sa proie; elle veut faire un exemple et terrifier les « nouveaux convertis » de Montauban qui, les dragons partis, ne songent qu'à fuir la messe et à mettre leurs actes d'accord avec leur foi intime. Le 28 juin est prononcée la sentence :

« Nous, lieutenant particulier, juge etc... eue délibération, « disant droit sur la demande en excès du procureur du Roy, « sans avoir esgard aux requestes de lad. Jeanne Casabou, de « Seguy, sa mère, et Lombrail, ny aux objets de lad. de Casa- « bou et Lombrail, avons déclaré lad. de Casabou duement « atteinte et convaincue du crime de sacrilège dans la cha- « pelle du Saint-Sacrement de l'église cathédralle Saint-Jacques « de ceste ville, à elle imposé, pour réparaōn duquel l'avons « condemnée à estre livrée ez mains de l'exécuteur de la haute « justice pour estre conduite la corde au col, nue en chemise, « au-devant la porte et entrée principalle de lad. esglise, où « estant, tenant une torche allumée en ses mains du poids de « deux livres, luy faira faire amande honnorable et demander « pardon à Dieu, au Roy et à la justice, de son crime, ce « fait, luy faira faire les tours accoustumés et la conduira à la « place publique de lad. ville où, à une potance quy sera « sera dressée, la pendra et estranglera jusques à ce que mort « naturelle s'en ensuive; déclarons en outre tous et chacun ses « biens acquis et confisqués à quy de droit appartiendra, dis- « trait le tiers en faveur dud. Lombrail son mary ou enfans, « et la somme de cinquante livres d'amande envers le Roy, « pareille somme pour la fabrique de lad. chapelle, et despans de « la procédure en faveur de ceux quy les auront exposés. Jugé à « Montauban le vint et huictième juin mil six cen quatrevint six.

Signé : Boissy, lieut[nt] par[er] etc., etc.

« Le susd. jour... dans les prisons royalles de Montauban, en « présance de M. Sadous con[er]-rapporteur, la susd. sentance « de condamnaōn à mort a esté prononcée par moy greffier « soubg[né] à lad. Jeanne de Casabou condamnée, laquelle après la « lecture auroit dit ses mots : Où est mon mary qu'on a tué, « tout à feu et sang.

Signé : Arbus, greffier. »

C'est là tout ce que nous apprend le dossier dont nous parlions plus haut. L'épilogue du sombre drame nous est donné par *l'Histoire apologétique* : la malheureuse victime du fanatisme « souffrit la mort fort constamment, et avec une grande résignation. »

R. L.

SÉANCES DU COMITÉ

8 *mai* 1906.

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, F. Puaux, R. Reuss, E. Rott, John Viénot et N. Weiss. M. H. Monod se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire expose les difficultés causées pour l'impression du *Bulletin* par la grève prolongée des imprimeurs-typographes et photograveurs. M. H. Monod qui a dû s'absenter, s'est acquitté du travail dont il a bien voulu se charger. Un étudiant danois, M. Petersen Lindegaard, occupé depuis plusieurs mois à rassembler les éléments d'une histoire du Protestantisme français au XIXe siècle, a bien voulu, à la requête du secrétaire, dresser une liste des temples oratoires et chapelles affectés au culte protestant en France et aux colonies depuis le commencement du XIXe siècle. Cette liste qui va de 1807 à 1900 renferme plus de 1.000 noms avec la date de la dédicace ou de l'inauguration du lieu de culte, d'après les journaux religieux contemporains. M. Henri Monod a bien voulu en dresser la liste alphabétique, et il s'agit maintenant de savoir sous quelle forme ce travail qui pourra rendre de réels services au moment de la dévolution des biens aux nouvelles associations cultuelles, pourrait être publié. Le comité pense qu'il pourrait paraître sous forme de supplément au *Bulletin*, mais une décision ferme ne pourra être prise qu'après discussion avec l'imprimeur.

Le président signale, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* de 1905, un important document publié par M. A de Boislisle, intitulé *Le Conseil et l'Assemblée de* 1699 *pour les affaires de la R. P. R.* C'est le procès-verbal de quatre séances de ce Conseil; il nous donne une idée des discussions et des difficultés que soulevait l'application des lois d'exception promulguées contre les nouveaux convertis après la Révocation, ou plus exactement après la fameuse consultation, en 1698, des évêques, dont M. Jean Lemoine a publié les *Mémoires* pour les *Archives de l'Histoire religieuse de la France.* On voit que tous

les membres du Conseil n'étaient pas toujours du même avis et que généralement le roi se rangeait à celui de la majorité des voix recueillies. — On décide ensuite de prêter à un de nos correspondants montalbanais deux manuscrits renfermant des pièces curieuses pour l'histoire religieuse de Montauban, et la séance s'achève par un entretien sur notre prochaine assemblée générale pour laquelle nos amis de Paris et des environs seront convoqués individuellement et qui est fixée au *samedi* 16 *juin*. Une circulaire indiquera le rendez-vous à 11 heures du matin au ponton d'embarquement du *Touriste* au quai d'Orsay, au bas de la nouvelle gare d'Orléans. Après avoir déjeuné sur le bateau on visitera sous la direction de MM. Pannier et Weiss l'emplacement des deux temples de Charenton puis on se réunira, 12, rue Guérin, dans le temple actuel pour entendre le rapport et les communications du président, de MM. Pannier et P. de Félice et du secrétaire.

Bibliothèque. — On y a déposé ce qui reste des registres du chapelain de l'ancienne ambassade de Hollande. 1) *Livre d'entrée et de sortie des communiants de la chapelle de leurs* HH. PP., du 2 novembre 1752 à avril 1777. — 2) *Livre des catéchumènes*, de mai 1727 à octobre 1781. — 3 et 4) *Mariages* de 1764 à 1806 et du 30 mars 1788 au 18 décembre 1792. — M. E. Maury a envoyé une photographie d'une aquarelle de M. Hoffbauer donnant le panorama de la Seine aux environs du Louvre pendant le massacre de la Saint-Barthélemy. — Enfin Mme et Mlle Herpin ont envoyé un certain nombre de livres.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

La Bretagne au XVIe siècle (1).

Sous ce titre, M. de Calan, qui professe à la Faculté des Lettres de Rennes un cours libre d'Histoire de Bretagne a réuni trois études dont la plus importante (p. 19 à 124) est consacrée au *Protestantisme en Bretagne*, sujet déjà traité au XVIIe siècle par le pasteur Philippe de Crevain et au XIXe siècle par le pasteur Vaurigaud. Très sévère pour ses prédécesseurs, M. de Calan ne les utilise que sous bénéfice d'inventaire, ce dont nous serons les derniers à le blâmer, tout en observant que M. Vaurigaud, écrivant en 1850, ignorait certaines pièces découvertes depuis cette date, à la suite des recherches que son livre provoqua, en réveillant l'intérêt pour une période peu connue de l'histoire de cette province. A part cela M. de C. est aussi impartial et objectif qu'on peut le désirer et il y aurait avantage à voir étudier l'histoire de la Réforme dans chaque province par des érudits catholiques n'apportant aucune des préoccupations involontairement apologétiques qui sont quelquefois aussi les nôtres. L'effort que M. de C. a fait pour s'expliquer l'adhésion d'un très grand nombre de Bretons aux doctrines réformées a été sérieux et l'a amené à des appréciations équitables.

Peut-être aurait-il pu approfondir et étendre la psychologie du sujet et rechercher en quoi l'âme bretonne était, au XVIe siècle à la fois attirée et repoussée par la Réforme calviniste. Ernest Renan a touché à cette question, et il vaudrait la peine de l'étudier à fond. Mais, en attendant, soyons reconnaissant à l'auteur d'avoir fait œuvre d'historien et d'avoir condensé en quelques pages d'abondants renseignements, d'utiles rectifications aux travaux de ses devanciers, et, en particulier des notes généalogiques dont les continuateurs de la *France Protestante* feront leur profit et qui démontrent à elles seules à quel point la Réforme avait trouvé dans l'élite des familles nobles et bourgeoises de la province un terrain favorable et bien préparé.

H. D.

(1) Par le Vte Ch. de Calan in-8°, 123 p. Paris, Champion, 1906, extrait de la *Revue de Bretagne.*

Notre collaborateur me permettra d'ajouter à ses lignes une ou deux remarques que m'a suggérées l'étude que M. de Calan a bien voulu aussi m'envoyer et que j'ai lue avec le plus vif intérêt. La première c'est qu'il n'y a rien de très surprenant à ce que feu M. Vaurigaud ait commis les erreurs de dates qui ont brouillé son récit, puisque dom Morice dont jusqu'alors l'autorité n'avait pas été attaquée, les avait commises bien avant lui, et que l'édition critique de *l'Histoire ecclésiastique* n'existait pas encore.

En second lieu M. de Calan qui, grâce à un classement rigoureux des documents locaux, a beaucoup mieux su expliquer la succession des événements, ne paraît pas avoir bien compris l'origine des troubles qui éclatèrent à la fin de l'année 1561 et au commencement de 1562. Il cite bien, p. 61 de son récit, le massacre de Vassy, mais comme un incident à peu près fortuit, puisqu'il ajoute cette phrase significative : « Les moindres affaires devenaient graves ». Or il suffit de se rappeler, d'abord l'organisation du triumvirat clérical qui remonte aux premiers mois de 1561 et dont François de Guise nous a conservé dans ses *Mémoires* le programme si explicite ; — puis, grâce en partie à ses manœuvres, l'échec du colloque de Poissy; — enfin, toujours grâce au même pouvoir occulte, la rupture de l'édit du 17 janvier (que M. de Calan ne cite pas), rupture dont le massacre de Vassy fut précisément le signal non équivoque, — pour s'expliquer ce qui se passa alors, non seulement en Bretagne, mais par toute la France. Tant il est vrai que si l'histoire locale ne peut bien s'écrire qu'en province, ce n'est qu'à la condition d'être constamment rattachée à l'histoire générale et éclairée par elle.

N. W.

Imprimeurs de Niort et de Saint-Maixent

Notre collaborateur, M. Henri Clouzot a fait paraître l'année dernière de *Nouvelles notes pour servir à l'histoire de l'Imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres*. Cette brochure de 52 pages in-8° (1), complète le travail du même auteur publié en 1891 et dont le *Bulletin* de cette année a rendu compte (p. 105). Elle fournit quelques renseignements nouveaux sur *Thomas Portau, René Trois Mailles, Antoine André, Jean Baillet, Jean Moussat,*

(1) Paris, Champion; Niort, G. Clouzot, 1905.

sur les *Bureau* et les *Desborde*, presque tous huguenots, qui exercèrent leur art dans les Deux-Sèvres avant la Révocation, et dont les livres commencent à devenir rares. Ajoutons à la liste que M. Clouzot en a dressée, non sans peine, l'indication d'un pamphlet qui est peut-être sorti d'un de ces ateliers. En voici le titre : *Le Remerciement des Beurrières de Paris, au sieur de Courbouzon Montgommery.* A. NIORT, 1610. Cet amusant factum dirigé contre le père Coton se termine par ces deux lignes :

Ton nom ce dict de par Pluton
PERCE TON ROI, PIERRE COTON.

N. W.

D'autre part, M. A. de la Bouralière a publié dans le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* (1er trim. 1906) de Poitiers, des *Notes sur quelques libraires de Niort et de St-Maixent* qui s'ajoutent à l'histoire de l'imprimerie dans ces deux villes dont nous sommes redevables à M. H. Clouzot. Parmi ces libraires, dont le plus grand nombre furent des adeptes et des propagateurs de la Réforme, citons *Denis Périer,* arrêté en 1546, battu de verges à Paris et à Niort, et banni du royaume pour avoir apporté de Genève des livres hérétiques ; *Jean Destadenx,* établi à Niort en 1568 et réfugié plus tard à La Rochelle ; *Pierre Portier,* cousin du précédent et natif comme lui de Verfeuil au diocèse de Toulouse ; *Denis Pajon ; Blaise Challes ; Jean Picquet ; François Mathé,* ce dernier remplacé après la Révocation par un libraire catholique qui se qualifie d' « imprimeur du Roy et marchand libraire de l'abbaye royalle. » La décadence de l'art typographique à Niort et à Saint-Maixent, à partir de cette date, ne se fit pas attendre.

H. D.

L'Eglise réformée de Metz et les pauvres

M. Humbert, pasteur à Basse-Yutz près Thionville a fait à la *Société d'Histoire et d'archéologie Lorraine de Metz* (1) une série de communications sur la situation économique et statistique de l'Eglise réformée de Metz sous le régime de l'édit de Nantes. Il s'est attaché notamment à décrire l'organisation de la bienfaisance dans cette importante et florissante Eglise, d'après deux comptes de 1630 et 1659. La ville était divisée

(1) Voir *Annuaire*, 17e année, 1905, p. 289.

en 10 quartiers à la tête de chacun desquels se trouvait un diacre. Les diacres disposaient sans contrôle des deniers mis à leur disposition. Les recettes provenaient de collectes, d'aumônes et d'allocations spéciales. Des secours étaient accordés, non seulement aux pauvres de la ville, mais à beaucoup d'étrangers. Cette organisation financière servit de modèle à celle de la Colonie française de Berlin, où plus de mille protestants messins allèrent s'établir après la Révocation.

H. D.

Jules Clamageran.

La *Correspondance* (1849-1902) (1) présentée au public par M. Roger de Félice « débute 3 jours après la tentative d'insurrection (2) de Ledru-Rollin, et s'achève au lendemain de l'affaire Dreyfus et du vote de la loi sur les associations. » Si toutes ces lettres ont leur intérêt propre, parce que leur auteur met dans chaque ligne l'empreinte de sa forte personnalité, celles qu'on lira avec l'émotion inséparable de toute résurrection de notre passé se rapportent à la guerre de 1870 et à l'Affaire. Nous voudrions pouvoir communiquer ici surtout les premières, qui n'ont rien perdu de leur actualité et à l'unisson desquelles tout cœur francais palpitera aujourd'hui encore : « Les leçons de l'expérience ne profitent point aux Français (p. 334). Je ne vois pas comment cette pauvre France pourra se relever d'un pareil désastre. Ou plutôt je vois bien comment elle y pourrait parvenir, mais je ne crois pas qu'elle soit disposée à faire ce qu'il faudrait pour obtenir un pareil résultat ». (339). Le 20 mars 1871, il écrit de Naples à M. Fontanès : « Tout va mal parce que nos compatriotes persistent dans les funestes errements qui les ont perdus; toujours portés aux extrêmes, préférant les déclamations aux actes virils, toujours légers, imprévoyants, vaniteux et optimistes jusqu'au ridicule, inexacts parce qu'ils ignorent la valeur du temps, impuissants parce qu'ils ne savent rien mesurer, incapables parce qu'ils méprisent la science. Les rouges qui triomphent à Paris ne valent pas mieux que les cléricaux de province. Entre ces deux groupes, y a-t-il quelque chose d'intermédiaire ? Non, il n'y a rien. Et

(1) Alcan, 1906, XIII-540 p. in-8°, avec un portrait de l'auteur.
(2) 13 juin.

voilà qui est profondément lamentable. Une réforme radicale, dans les institutions et surtout dans les mœurs, dans les tendances morales et intellectuelles est nécessaire. Elle se fera ou la France est finie. » Cette réforme est-elle faite ? « Notre imprévoyance et notre optimisme, toujours les mêmes malgré de si dures leçons, nous préparent toute une série nouvelle d'épreuves (p. 350). Les républicains comme les autres, font fausse route; résoudre la question sociale par des rêveries, la question religieuse par des négations et la question politique par des coups de force, ce n'est pas sérieux. Si l'on veut fonder quelque chose de solide, il faut tenir compte de tous les besoins de la nature humaine, il ne faut pas vivre sans cesse dans un monde chimérique, il faut se donner la peine d'étudier un peu avant de vouloir réformer ou renverser toute espèce de choses, et surtout il ne faut pas vouloir imposer ses idées par la violence (354). Continueront-ils à *flatter* au lieu *d'éclairer* ? Si oui, la France est finie (355). En flattant le peuple au lieu de l'éclairer, on se déshonore et l'on ne fonde rien; on n'arrive même pas à avoir l'appui durable de ceux qu'on flatte: vous avez beau être lâche et violent, il se trouve toujours quelqu'un de plus lâche et violent, qu'on vous préfère (357). Les déclamations de Gambetta m'ont fait de la peine. Je le croyais un peu mûri par les événements. Il est toujours le même : très vibrant et très empoignant parfois, mais ayant dans la cervelle « plus d'images que d'idées, beaucoup de chaleur et peu de lumière » (26 février 1872).

Mais c'est la lettre du 11 février 1880 qu'il faut lire en entier. Voici au moins le début : « Les solliciteurs sont impitoyables et les solliciteuses encore plus. Si on les écoutait, on passerait sa vie à se donner beaucoup de mal pour commettre des injustices, et l'administration française deviendrait ce qu'elle est déjà à un très haut degré, le *refugium peccatorum, infirmorum, imbecillium.* Ce qui m'inquiète pour notre pays, ce n'est pas le cléricalisme, ni même le radicalisme communard, c'est le bon-enfantisme, une certaine mollesse de mœurs, une certaine impuissance à appliquer les règles de la justice, un oubli presque complet de l'intérêt général, un sentimentalisme bête qui sacrifie des millions d'êtres humains pour satisfaire quelques milliers d'intrigants ». Suivent des exemples fort typiques, mais dont chacun de nous pourrait allonger la liste en puisant simplement dans ses souvenirs.

A quoi bon continuer? Nous voyons à quel homme nous avons à faire, à un gêneur dans toute l'acception du terme. Mais plût au ciel que nous eussions beaucoup de ces gêneurs! Et conservons le souvenir de cet homme de bien, de ce bon Français, de cet esprit clairvoyant que fut Jules Clamageran, dont nous avons encore à signaler ici les *Extraits* (1) choisis par sa veuve et précédés d'une Préface de M. Roberty. Ce volume d'extraits comprend d'abord le Rapport lu à la 36e session des *Conférences pastorales fraternelles de Paris*, le 16 avril 1869, sur *Le Matérialisme contemporain*, publié par Sandoz et Fischbacher (1869), puis des extraits de *La Lutte contre le mal* (Alcan, 1897), 5 pages de *Fragments de lettres et notes inédites*, le Rapport à l'Union protestante libérale (1866-67) sur *Le Protestantisme libéral*, une étude de *la Critique religieuse* publiée dans *Le Disciple de Jésus-Christ* (1860) (2), où nous relevons une page remarquable sur cette idée que « de toutes les religions qui existent sur la terre, le protestantisme est la seule qui soit constituée à l'image des sociétés modernes » (p. 109) ; des *Pensées diverses* gravitant autour de celle de Quinet : « Tous les peuples qui ont fait, au XVIe siècle, obstacle à la liberté religieuse, en sont punis par l'impossibilité d'entrer, au XIXe dans la liberté politique. Cet air n'est plus respirable pour eux... J'ai rencontré de ces peuples, qui tirent vanité de ce que, ne croyant plus, ils persévèrent néanmoins dans les formes extérieures de la foi. Ils donnent pour prétexte à leur inertie qu'aucune révolution religieuse ne vaut la peine d'un changement. » (3)

Jusque là va la *Philosophie morale et religieuse*. La 2e partie, *Art et voyages*, se compose d'un court chapitre sur *L'Art et la Réforme*, extrait de *De l'état actuel du protestantisme en France* (1857); puis d'une étude sur *Les cartons de Raphaël à Hampton-Court* publiée dans le *Lien* du 8 novembre 1856; de 3 pages sur *l'Ecole d'Athènes* (Correspondance inédite, 1857); d'un long extrait de la *Revue géographique internationale* (janvier, mars et mai 1893), fragments de lettres sur *Les Etats-Unis en* 1850; ensuite viennent d'autres lettres d'un *Voyage en Orient* (Correspondance inédite, 1858; les lettres elles-mêmes

(1) *Philosophie morale et religieuse, arts et voyages.* Alcan, 1905 XXV-312 p. in-12 avec un portrait de l'auteur.

(2) A propos des *Essais de Critique religieuse* d'A. Réville.

(3) *Histoire des Révolutions d'Italie*, citée p. 173.

sont de 1853. adressées à Ferdinand Herold (1) et à Mme Ad. Risler), une Ascension de l'Etna en 2 pages (Correspondance inédite 1858), enfin un *Voyage en Algérie,* ¦extrait de *l'Algérie* (4e édition, Alcan, 1904) et décrivant les environs d'El-Kantara et de Biskra.

Ces divers fragments portent évidemment la marque de leur époque, mais sont en général moins vieillis que leur date ne semblerait le faire croire. Les considérations morales notamment ont conservé toute leur actualité, comme on a pu le voir par l'exemple communiqué ci-dessus.— Rappelons en terminant que la dernière publication du penseur protestant sont les *Etudes politiques, économiques et financières* (Alcan, 1904), et que la notice sur lui, par M. Emilien Paris (2), a paru chez Fischbacher, 1904.

TH SCH.

La pensée chrétienne (3)

L'auteur s'est proposé de suivre la pensée chrétienne « des Evangiles à l'Imitation de Jésus-Christ », (c'est son sous-titre), en traitant successivement : l'Eclectisme juif depuis les Pharisiens jusqu'au-delà de Philon, l'Eclectisme Alexandrin (Plotin, Porchyre, Jamblique et Proclus, acte de décès du paganisme en 529), le christianisme primitif jusqu'à Origène, le Dogmatisme catholique depuis Athanase, les scolastiques de Vincent de Lérins à Ockam, enfin les Mystiques de St-Bernard à l'Imitation. J'allais dire que ce dernier chapitre est le plus vivant, mais réellement ce serait faire tort aux autres, car ils le sont tous, sinon de la même façon, du moins avec une égale intensité. Ils rappellent les beaux volumes de Lea sur l'Inquisition, devenus français grâce à M. Reinach. Les conclusions sont identiques au fond, quoiqu'un peu plus voilées chez M. Fabre. C'est la même condamnation finale et radicale du système et de la mentalité catholiques. Les titres suggestifs que M. F. donne à ses paragraphes montrent déjà à quel point son sens historique voit clair dans les évolutions de l'Eglise. Exemples : le Judaïsme engendre et répudie le christianisme ; le christianisme déjudaïsé par St.-Paul ; le christianisme plus près du platonisme que du

(1) En 1854, il épousa Mlle Adèle Hérold, la fille du compositeur.

(2) Lue, le 4 décembre 1903, devant l'Association des anciens secrétaires de la Conférence des Avocats à la Cour d'Appel de Paris.

(3) M. Joseph Fabre, Alcan, 1905, 656 p., in-8°.

mosaïsme ; le divorce de la théologie et de la philosophie, « ces nourrissons de la sagesse antique — les Pères de l'Eglise — drus et forts d'un bon lait battent leur nourrice », p. 181. « Ils ont reconnu dans la philosophie la grande ennemie, éplucheuse des mystères et des révélations » et la condamnation de la raison ; l'élaboration du dogme, plus païen que juif, de l'Incarnation ; les antécédents païens de la Cène ; pratiques sacrilèges jadis orthodoxes (au sujet de la messe et de l'usage de l'hostie) ; l'apologie de l'intolérance et du succès ; la consécration de l'esclavage ; l'orthodoxie remplace la sainteté ; ni universalité, ni perpétuité dans le catholicisme ; le mauvais et le bon de l'Imitation, etc., etc. Ces rubriques suffisent amplement à montrer l'esprit du livre, qui conclut que « Leibnitz avait raison de dire qu'il y a de l'or dans le fumier de la théologie catholique. Malheureusement l'or est rare et le fumier épais. Durant cet âge de la pleine vitalité du catholicisme, la science apparaît comme un sacrilège ; au nom du surnaturel, la nature est maudite, les jeunes intelligences sont repues de pieuses puérilités, de raisonnements creux, de visions chimériques, et des docteurs gonflés de mots, vides d'idées, élèvent tout un entassement de syllogismes pour en faire un piédestal aux superstitions établies (ah, si le catholicisme pouvait avoir le monopole de ces choses ! mais sa méthode vit parfois sous d'autres étiquettes chez ses plus fougueux adversaires). A côté de quelques génies que l'Ecole n'arrive pas à étouffer, combien d'esprits supérieurs se dépensent en disputes stériles et s'astreignent à ramper sur des textes plus ou moins falsifiée. Que de sottises débitées, et pour les appuyer, que d'atrocités commises ! Comme la raison est lente à relever la tête sous une pluie de sang et d'anathèmes ! Sans doute nous voyons poindre l'esprit philosophique, mais c'est à la lueur des bûchers. »

Th. Sch.

L'évolution de la foi catholique (1)

On sait que M. Hébert professe à l'université nouvelle de Bruxelles. Son attitude, dit-il dans l'Introduction, n'est ni celle de la révolte ni celle de la soumission, c'est « s'efforcer de comprendre,

(1) D'après M. Marcel Hébert, un vol in-8 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine.* Alcan, 1905, 257 p. 5 fr.

par ce qu'enseigne l'histoire, comment s'est formée la foi catholique, comment aussi, de même que le bouddhisme et le confucianisme plus vieux qu'elle de cinq siècles, l'organisation catholique pourra longtemps encore se survivre, mais en demeurant sans autorité effective sur tout ce qui pense, sur tout ce qui agit et progresse dans l'Humanité. S'efforcer aussi de pénétrer le vrai sens de ces formes du passé, de démêler ce qu'elles renfermaient de bon et d'efficace, ne voulant pas sur ce point plus que sur tout autre, perdre un atome de ce que l'Humanité a si péniblement acquis, mais incorporer dans le progrès actuel tout ce qu'elle a pu conquérir par ses expériences antérieures ». On voit déjà que M. Hébert est un catholique avec lequel il y a moyen de s'entendre, et qui ne nous fera pas perdre notre temps à l'écouter.

Il se demande d'abord pourquoi le sentiment religieux s'est exprimé sous forme de théologie et comment cette transformation s'est opérée dans la Bible ; puis il étudie les divers sens du mot « foi » : confiance, élément de l'union mystique, certitude de l'invisible, foi ecclésiastique et dogmatique. Il explique ensuite par la psycho-physiologie et par l'histoire, comment la foi individuelle est devenue foi ecclésiastique, expose la notion de la foi chez les Pères de l'Eglise, chez Thomas d'Aquin, chez les Réformateurs, et fait enfin l'histoire du fidéisme en France (Pascal et l'école traditionaliste), en Allemagne (Kant, Jacobi, Schleiermacher), devant le concile du Vatican et dans sa renaissance contemporaine sous ses trois formes : sociale (Brunetière), philosophique (Blondel), historique (Loisy) (1).

Et voici la conclusion : « Si la conscience chrétienne fut la conscience humaine se dégageant de plus en plus de la domination des forces physiques et du polythéisme qui en était issu, la conscience moderne doit réaliser un effort, un progrès non moins difficile, non moins prodigieux. Il s'agit d'extraire de l'antique image du Dieu personnel ce qu'elle renfermait de vrai, à savoir la foi au Bien, à l'Idéal, et de sauvegarder vivante, joyeuse et efficace cette foi, tout en renonçant à l'image elle-

(1) « Dans l'opuscule : *Pourquoi la Pythie ne rend plus ses oracles en vers*, de Plutarque, on trouve la théorie de Loisy sur l'inspiration non verbale des écrivains sacrés ». En général, « ce qui se passe actuellement pour les dogmes chrétiens n'est que la répétition de ce qui se passa pour les mythes du paganisme en Grèce... et ce fut de même pour les autres religions » Exemple : « Les prêtres égyptiens ne s'aventurèrent pas à laisser tomber dans l'oubli les vieux rites... mais en donnèrent des explications allégoriques. »

même, survivance de la vieille idolâtrie, superstition introduite avec bien d'autres par l'esprit oriental dans le christianisme. Il s'agit de les remplacer par la mise en pratique enfin loyale et rigoureuse de cette justice, de cette solidarité qu'avaient entrevues le paganisme, et que la religion chrétienne a nettement affirmées tout en les déguisant et étouffant sous trop de symboles. Nous sommes encore aux heures obscures de transition. Ferons-nous semblant de jouir déjà de la pleine lumière ? Non, mais nous constaterons qu'elle approche et, obstinément, nous affirmerons, à la fois les droits de la science et ceux de la conscience. C'est le moyen le plus sûr d'être utile à l'Humanité ».

Cette conclusion méritait d'être reproduite sans être abrégée. Elle termine dignement un livre qui n'est pas banal et que cet extrait donnera peut-être envie de connaître de plus près.

TH. SCH.

Questions esthétiques et religieuses (1)

Trois études forment ce volume : *La question de l'art pour l'art. Un philosophe religieux au* XIXe *siècle* (Pierre Leroux). *La crise des croyances religieuses.* Cette dernière a été fort bien appréciée par M. L. Randon dans les *Ann. de bibl. théol.* du 1er juillet. Il y prend la défense du symbolo-fidéisme, fort malmené par M. Stapfer qui va jusqu'à accuser cette tendance théologique, sinon de manque de sincérité, du moins d'hésitation et d'inconséquence et qui oppose à ce christianisme flottant et équivoque l'attitude nette et résolue de P. Leroux qui tourna franchement le dos à l'Eglise. Il y aurait beaucoup à dire sur ce conflit ou malentendu qui me paraît tout à fait caractéristique de deux mentalités, naturellement hostiles : la mentalité latine, littéraire, formaliste, claire et simpliste, et la mentalité germanique, philosophique, compliquée parce que profonde, obscure et hésitante parce qu'essayant d'embrasser le tout et de concilier les oppositions apparentes. Ce n'est pas le lieu d'entrer ici dans le cœur du débat. Disons seulement qu'en préféférant le procédé de Leroux à celui de Sabatier, M. Stapfer nous révèle, à notre surprise, un état d'âme catholisant, semblable à celui de tant de nos libres-penseurs, cléricaux à rebours. Comment ne voit-il pas que le reproche qu'il fait au système

(1) Par Paul Stapfer, Alcan, 1906, 208 p., in-8°, faisant partie de a *Bibliothèque de philosophie contemporaine.*

fidéiste d'être trop opportuniste, flottant, changeant, constitue le plus bel éloge qu'il puisse en faire. C'est parce que la vie elle-même et le monde ne sont qu'un perpétuel *devenir*, que toute construction dogmatique précise et achevée est caduque de naissance. Même si elle est vraie aujourd'hui, elle ne le sera plus demain : « *Nichts ist dauernd als der Wechsel,* dit le poète philosophe.

Pourtant M. Stapfer lui-même dit : « Tout ou rien ; la prétention de nous réduire à l'une ou à l'autre de ces extrémités est un des plus détestables fruits — le plus détestable, disons-le nettement — de l'éducation catholique, cette discipline désolante qui, suivant le terme si juste d'E. Quinet, *a tari la faculté religieuse* en France » (1). Ailleurs il avoue « que Renan n'avait pas absolument tort de regarder comme avantageuse au seul catholicisme toute manifestation du sentiment religieux en France ; mais cela nous crie que les chrétiens seraient des hommes de peu de foi s'ils ne faisaient pas tout ce qui est en leur pouvoir pour que cette constatation superficielle devienne une profonde erreur » (p. 95). Beaucoup de pages de M. Stapfer nous sont très sympathiques, surtout celle (203) qui commence ainsi : « S'il y a une chose qui nous fasse horreur, une chose qui serait capable, par réaction, de nous rendre cher le vieux papisme lui-même, tout fardé et maquillé qu'il soit, c'est la libre-pensée telle qu'elle est, non point dans sa définition théorique, mais dans sa hideuse réalité, le rire stupide de la *raison* et son souffle brutal pour éteindre dans les âmes le plus noble sentiment de l'homme : l'inquiétude des choses du *ciel*, — j'entends par là des choses qui ne sont pas *de la terre* ». Et celle-ci (206) : « Il ne paraît donc pas absolument nécessaire que la religion soit *absurde ;* mais ce qui est absurde et mesquin, au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, c'est la triste originalité de la démocratie française, devenue si terre à terre, si hostile aux rêves des grandes envolées et aux sublimes essors, que nous donnons aujourd'hui le spectacle, sans doute unique au monde, d'une *irréligion nationale* (le mot est de Guyau) ». Enfin nous nous reprocherions de ne pas citer la belle parole de la fin. « C'est se moquer du monde d'espérer que la considération de l'intérêt social, le culte de la raison publique, le respect de la déesse Humanité, puisse jamais devenir pour nous

(1) Voir la lettre de Quinet, du 2 sept. 1862, citée dans *Foi et Vie* du 1er avril 1903.

l'équivalent de la loi religieuse. Une morale naturelle est plus impossible à concevoir qu'une religion naturelle ».

Après avoir payé ce tribut d'admiration franche à la noble pensée de M. Stapfer, nous nous sentons plus libre de regretter avec M. Randon que celui qui a écrit : « La seule forme vivace d'une religion de l'avenir ne pourra être désormais que le christianisme le plus libéral », juge ainsi le symbole-fidéisme : « Voilà l'extrême déliquescence où fond et s'évanouit la religion du protestantisme libéral mystique » (1).

TH. SCH.

CORRESPONDANCE

Le cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir

A l'occasion de son cinquantenaire, la Société archéologique d'Eure-et-Loir a ouvert à Chartres, du 14 mai au 4 juin, une exposition rétrospective, fort intéressante, du département d'Eure-et-Loir. Bien que la Réforme ait joué un assez grand rôle dans la région, elle n'a été représentée dans cette exposition que par quatre objets.

C'est d'abord les tables de la loi actuellement dans le château de Frazé ; l'exposant, M. le comte Dulong de Rosnay, n'en connaît pas les origines lointaines ; elles datent du premier quart du XVII[e] siècle, et ont été découvertes, masquées sous une couche de papier, dans la maison du garde du château. Elles proviennent évidemment de l'un des oratoires huguenots de la région, peut-être de celui de la Forçonnerie (commune d'Unverre).

(1) Ajoutons que depuis l'apparition du livre dont on vient de lire une analyse, on a publié sous forme de traité in-12 chez Fischbacher (1906), intitulé l'*Union dans la Foi et la Liberté*, une éloquente lettre que M. Stapfer avait fait paraître dans le Journal la *Vie Nouvelle*. Avec beaucoup de force, de logique, de bon sens il montre que, dans la crise occasionnée par la Séparation, le salut du protestantisme est dans cette union qu'il ne faut pas confondre avec l'*unité* ou *uniformité* du catholicisme. Si à ces arguments, l'auteur avait joint quelques remarques tirées de l'*histoire* du protestantisme et exposant le mal que lui firent à travers plus de trois siècles, ces divisions dégénérant souvent en luttes stériles, la démonstration serait encore plus péremptoire.

N. W.

Puis, trois livres (1) : *L'Institution de la Religion chrétienne*, édition Philbert Hamelin, exemplaire ayant appartenu à l'Eglise de Châteaudun; et deux psautiers, l'un antérieur à 1680, l'autre de l'édition wallonne, imprimé au XVIIIe siècle sous un petit format, et introduit clandestinement en France par quelque jeune mariée.

HENRY LEHR.

Le sculpteur Jacob Richier en Dauphiné

On lit dans *Le Temps*, à propos de la vente du château historique de Vizille :

« Le connétable François de Bonne, duc de Lesdiguières, s'entendait aux bâtisses. Vizille n'est pas seulement vénérable pour avoir abrité les espérances de la première des doumas françaises. Le « renard dauphinois », comme l'appelaient ses contemporains, était un seigneur policé et le plus somptueux des constructeurs. Il voyait grand et de haut, ayant pour devise : *Nil nisi a numine.* Ce capitaine huguenot aimait passionnément l'architecture et protégeait les maîtres d'œuvres. Sa princière demeure mérite de survivre, comme un symbole de la sécurité rendue par Henri IV aux provinces. On avait tant brûlé, tant brisé, tant détruit pendant les guerres civiles que l'on fut pris aussitôt après d'une véritable rage de construire. Le rédacteur du *Mercure françoys* qui fut chargé d'écrire l'éloge d'Henri IV, notait ceci : « Sitost qu'il fut maistre de Paris, on ne veid que maçons en besogne. » Lesdiguières, individualité typique de cette époque de forte convalescence, manda des « maçons » et les fit besogner. Il voulut une résidence à son image : quelque chose de solide et d'un peu lourd, qui tînt encore de la forteresse et déjà du lieu de plaisir, une maison défendue et hospitalière, semblable au soldat justicier qui serait son hôte. Vizille est une magnifique leçon d'histoire donnée par la pierre. Sur des ruines encore fumantes, un ordre social s'est dressé; dans la vallée dévastée par les haines, un palais s'élève, qui égaie et qui rassure. L'homme du roi est aussi l'homme du travail et de la paix.

« Ce chantier de Vizille, encore mal connu, fut sans doute

(1) Appartenant au soussigné.

un des grands laboratoires de la Renaissance bourbonnienne. On y travailla plus de dix années. Le connétable mandait de loin les artisans. Il en vint de Lorraine. Le petit-fils de Ligier Richier pensa créer une école dauphinoise. « Esculpteur de monseigneur », Jacob Richier était chargé des entreprises de décoration ; les statues, les fontaines, les portraits, toute l'œuvre sculpturale est de sa main ou de son esprit. Quand Louis XIII vint, avec la cour, à Vizille, Richier fut ordonnateur des fêtes. Aujourd'hui encore, au-dessus du « grand pourtal », le fantôme du terrible et sage gouverneur, fixé là par Jacob Richier, intimide un peu le visiteur... »

Ajoutons à cette note que, le mardi 3 juillet M. Paul Denis, ancien élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts et de l'Ecole du Louvre a soutenu à la Faculté des lettres de Nancy une thèse de Doctorat sur : *Le Maître de Saint-Mihiel. Recherches sur la Vie et l'œuvre de Ligier Richier*. Nous rendrons compte de cet important travail.

NÉCROLOGIE

M. le Docteur J. Jailliot.

Nous apprenons avec regret, la mort de M. le Dr Jailliot, décédé à Sedan dans sa 81e année. M. le Dr Jailliot, né à Beaumont-en-Argonne, a recueilli beaucoup de notes et de documents sur l'histoire de la région ardennaise. Nous avons signalé avec les éloges qu'elle mérite, la vaste enquête qu'il poursuivit depuis 1903 dans l'excellente *Revue d'Ardenne et d'Argonne* sur le *Protestantisme dans le Rethelois et l'Argonne jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes*. Il n'avait pas consacré moins de 19 articles, étendus et sérieusement documentés à ce sujet jusqu'alors inexploré. Nous espérons que ce travail ne restera pas inachevé et sera réimprimé en un volume.

H. D.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Pour la Fête de la Réformation

Voici une intéressante citation d'un théologien du XVIIe siècle (1), qui s'applique exactement aux épreuves que les huguenots durent traverser, non seulement depuis l'origine de la Réforme jusqu'en 1789, mais encore, après cette dernière date, à plusieurs reprises, au cours du XIXe siècle.

« *Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui....* Chrétiens, innocent troupeau, c'est ce qui vous fait la haine du monde! Vous ne savez point vous faire craindre, ni rendre le mal pour le mal; vous serez bientôt opprimés. Quelque paisibles que vous soyez, on ne laissera pas de vous reprocher que vous faites des cabales contre l'Etat, pour lequel vous levez sans cesse les mains au ciel; et vous serez les ennemis publics. *Parce que je vous ai choisi du monde, le monde vous hait.* Dans votre séparation, on ne vous croit pas de même espèce que les autres; on croit que vous voulez vous distinguer, et on vous accable.

« *Le serviteur n'est pas plus grand que son maître.* Quelle consolation pour un chrétien, pour un pasteur, pour un prédicateur, si on ne le croit pas, si on le méprise, si on le persécute, si on le déchire, si on le crucifie, et lui et ses discours! On en a fait autant à Jésus-Christ.

« Il y a un monde dans l'Eglise même. Ce monde est plus dangereux que serait un monde manifestement fidèle. Jésus-Christ

(1). Elle nous a été signalée, il y a déjà plusieurs années, par M. le Pasteur Wilfred Monod.

apprend à ses disciples que le caractère de cette haine qu'ils auront à porter, c'est que ce sera une haine de religion, qu'on les excommuniera, et qu'on les aura tellement en exécration qu'on croira rendre service à Dieu de les exterminer. Par où il nous fait entendre que ces haines pieuses et religieuses qu'un faux zèle animera, sont la dernière et parfaite épreuve qu'il réserve à ses véritables disciples. On voit donc qu'il faut s'attendre à être persécuté, quand Dieu le veut, par une autorité sainte. Cette persécution n'en est pas moins suivie de la couronne du martyre... »

Quel est l'auteur de cet expressif commentaire des paroles de Jésus-Christ que nos pères résolurent de s'approprier et de suivre à la lettre, même si elles étaient appliquées contre eux par l'Eglise qui, alors, se substituait à Jésus-Christ ?

C'est... Bossuet (*La Cène*, 2e partie, 15e et 17e jour). — Il ne nous déplait pas de placer sous cet illustre patronage cette involontaire justification de ceux, que l'immortel apologiste de la Révocation contribua, pour une si large part, à faire « haïr et persécuter ».

N. W.

Études Historiques

LE VOYAGE DE CALVIN A VALENCE

Une histoire et une tradition

Des savants pieux autant que distingués ont reconstitué la biographie de Calvin avec tant de patience et de succès, que l'on possède aujourd'hui des détails précis sur les événements les plus importants, comme les plus modestes de sa vie. Leurs recherches et les heureux résultats qui les ont couronnées, nous permettent de préciser cette question que l'on s'est souvent posée : Notre réformateur est-il venu en Dauphiné ?

Nous croyons avoir maintenant la preuve de sa visite dans notre pays. Afin de comprendre les motifs qui l'ont déterminé à une résolution si grave et si pleine de périls, il nous faut dire quelques mots sur l'origine de la Réformation à Valence et les circonstances tragiques qu'elle a traversées, pour obtenir droit cité. Suivant une parole célèbre : « Tout s'enchaîne en histoire ».



En 1452, Louis XI, encore dauphin et que son père venait d'exiler parmi nous, avait fondé dans cette ville, une université composée de trois Facultés : *médecine, théologie, droit civil et canon*. Illustrée par les leçons de Décius, de Pacius et de François Hotman, elle attira des centaines d'étudiants. Quand le protestantisme commença ses pacifiques conquêtes, plusieurs maîtres et un certain nombre d'élèves acceptèrent « les idées nouvelles » comme on disait alors. Toutefois, bien que les professeurs de droit

François Duaren (1554) et Pierre Loriol (1555-63) fussent gagnés de cœur à l'Evangile, ils ne se déclarèrent ouvertement qu'à l'arrivée du célèbre Cujas en 1557. Tous, dès ce moment, parlèrent, en public, de leurs convictions religieuses.

Ajoutons qu'une sorte d'école primaire avait été ouverte à Valence, quelques mois auparavant, par un Genevois qui apprenait à lire aux enfants dans les *Instructions pour la jeunesse* composées par Calvin. Plusieurs personnes ayant eu connaissance des explications dont le pédagogue faisait suivre ses lectures, vinrent assister aux leçons : leur nombre augmenta si rapidement qu'un *prêche* régulier fut institué. Le chapitre cathédral de Saint-Appollinaire (déjà connu en 1178) s'en émut profondément ; l'évêque, Jean de Montluc, sceptique aimable dont la claudication physique était l'image de la claudication morale, en fut informé et accourut de Paris. Il crut combattre le mal en publiant dans son diocèse un *jubilé*, récemment accordé par le pape, et qu'il fit afficher à la porte de toutes les églises. Une véritable émeute s'ensuivit ; les placards furent déchirés et les offices du culte, troublés dans plusieurs endroits.

Malgré les déclarations royales pleines de promesses des 4 septembre, 14 novembre et 17 décembre 1559, les réformés de Valence mirent à leur tête, la même année le pasteur Pierre Bruslé, ancien avocat, originaire de Metz, bientôt remplacé par Gilles de Saulas, de Montpellier, qui *dressa* la nouvelle paroisse protestante, avec une patience et un courage admirables. Les assemblées eurent, d'abord, lieu la nuit ; puis comme les auditeurs augmentaient par centaines, ces derniers, le 31 mars 1560, s'emparèrent, malgré l'avis du Consistoire, de l'église des Cordeliers où ils firent prêcher leur pasteur en plein jour, après avoir convoqué les fidèles, au son des cloches. Des gens venus en foule, de six à huit lieues à la ronde, l'écoutèrent avec ferveur, « louant Dieu de leur avoir révélé les secrets de sa Parole et les vérités de son Evangile ». Craignant qu'on ne leur otât de vive force leur

lieu de culte, plusieurs personnages de distinction, Claude de Mirabel, Jean de Quintel, François de Saillans, François Giraud, François Marquet, se réunirent en armes dans le cloître attenant au temple, afin de protéger au besoin leurs coreligionnaires.

Le Consistoire voyant Saulas excédé de fatigue, lui adjoignit bientôt Lancelot d'Albeau, originaire de l'Anjou, pasteur à Tours en 1558. Les services religieux se firent alors régulièrement, au milieu de multitudes attentives et recueillies. Sur ces entrefaites, on apporta dans la ville *l'Edit d'Abolition* d'Amboise (mars 1560) qui amnistiait les hérétiques, mais n'autorisait pas leurs assemblées. Félix de Bourjac, sénéchal du Valentinois et du Diois, luthérien de cœur, se rendit dans la cité pour publier les *Lettres royales* en réunion publique : les magistrats, les consuls, les notables protestants, l'official de l'évêque, les représentants attitrés du clergé catholique écoutèrent, avec des sentiments bien divers, les ordres du monarque. Le sénéchal rendit hommage à la bienveillance de François II, et demanda aux réformés s'ils voulaient bénéficier de l'Edit. Ils répondirent affirmativement, en faisant remarquer que c'étaient leurs adversaires qui avaient troublé le peuple par leurs excitations, et François Marquet, procureur, ajouta ces mots qui firent une sensation profonde : « J'ai tenu pendant huit ans le greffe de cette ville et pendant tout ce temps, il ne s'est pas passé un seul jour que je n'ai été obligé d'enregistrer de nombreuses plaintes sur les excès commis par les batteurs du pavé, qui, la nuit assaillaient et pillaient les gens, escaladaient et saccageaient les maisons, brisaient les portes, violaient les filles et les femmes, si bien que la nuit close il était impossible de sortir de sa demeure, quelque besoin qu'on en eût. Mais, depuis, qu'il a plu à Dieu allumer sa clarté en notre ville, tous ces excès ont cessé, comme s'il fût venu, avec le changement de doctrine, changement de vie. En tout cas, aucune violence n'a été commise par ceux qui font profession de la religion réformée ; les attentats commis contre

eux, auraient pu lasser leur patience, mais ils ont tout supporté par amour pour Dieu et de la paix. » Se tournant du côté des catholiques, il les somma de le contredire s'ils l'osaient. — « Aucun d'eux n'ouvrit la bouche » : aussi, le hardi procureur termina son discours, en flétrissant « ceux qui lançaient par derrière mille accusations calomnieuses contre les évangéliques, mais n'osaient en soutenir aucune en face. — C'est ainsi, dit l'historien de Thou, que la religion nouvelle s'établit en Dauphiné du consentement, en quelque sorte, du premier juge » (1).

François de Guise fut très irrité en apprenant ces nouvelles et ordonna au brave Antoine de Clermont lieutenant-général du Dauphiné, de sévir avec la dernière rigueur contre les hérétiques. Ce dernier répondit à son maître que « les grandes saignées ne guérissent jamais les maladies de l'esprit ». Il fut immédiatement destitué et remplacé par Laurent de Maugiron « courtisan dissolu, délié et dévoué au parti catholique », au témoignage de Brantôme. Ce triste personnage commanda aussitôt au baron des Adrets de se diriger, à marches forcées, sur Valence et l'informa qu'il allait bientôt l'y rejoindre avec des renforts.

Les protestants répondirent à ces menaces en se rendant en foule, le jour de Pâques (14 avril 1560) à l'église des Cordeliers où ils se réunissaient toujours pour leurs cultes : 5.000 d'entre eux s'approchèrent de la Table Sainte, puis ils choisirent pour chef Gaspard de Saillans qui donna des mousquets à 1.200 des plus robustes : cela fait, ils attendirent leurs ennemis. Maugiron arriva le premier ; il était chargé « de saccager et de mettre tous ceux de la religion, de ce pays-là, à feu et à sang ». Il s'acquitta de sa mission en toute conscience. Aidé de son frère, de gentilshommes et de 400 malandrins, il réussit à pénétrer de nuit dans la ville, persuada aux réformés de déposer leurs armes, puis faisant emprisonner les pasteurs Gilles de Saulas et Lancelot d'Albeau, ainsi que bon nombre

(1) De Thou : *Histoire universelle*... Londres (Paris) 1734, Tome III, p. 545.



Château de Saint-André, près Bourdeaux (Drôme).

de leurs coreligionnaires, il livra toute la population aux excès de ses soldats.

Malgré ce zèle remarquable, le duc de Guise trouva que son lieutenant avait agi avec trop de mansuétude et ordonna au maréchal Gaspard de Saulx de Tavanes d'achever « la pacification » de la province. Ce dernier accourut dans notre pays avec Antoine de Clermont, qui espérait rentrer en grâce, et Ferdinand de Saint-Séverin, prince de Salerne. A la tête de plusieurs compagnies de gendarmes, ils entrèrent à Valence le 4 mai et le baron des Adrets y arriva le lendemain, conduisant ses terribles légionnaires. Tavanes procéda au désarmement complet des protestants, fit nommer des consuls catholiques et plaça une garnison importante dans la ville.

Après ces exécutions vint la parodie de la justice. Le parlement de Grenoble nomma une *Commission* pour juger les coupables ; guidée par Jean Truchon, premier président, elle commença par faire jeter dans la prison de Jacquemard, à Romans, 60 des principaux réformés, continua ses exploits en faisant pendre à Valence le procureur Marquet, le châtelain de Soyons et Blamier, et décapiter les pasteurs Gilles de Saulas et Lancelot d'Albeau. Le brave De Stratis, qui avait fait entrer par des échelles appliquées aux remparts de la ville, les protestants du dehors qui désiraient assister aux assemblées religieuses, subit le même supplice. Les étudiants de l'université, qui s'étaient déclarés en faveur «des idées nouvelles, furent admonestés et contraints de vivre catholiquement ».

De plus, afin de maintenir notre pays dans une terreur salutaire, Catherine de Médicis et le duc de Guise nommèrent comme lieutenant-général du roi en Dauphiné Blaise de Pardaillan, seigneur de la Motte-Gondrin petit gentillâtre du Languedoc, soldat brutal et borné. Il avait pour mission de s'emparer de Montbrun, le brave capitaine huguenot, et de disperser par la force toutes les réunions des réformés. N'ayant pu réussir dans sa première tâche, il essaya d'assouvir sa fureur, en démolissant la maison où avaient lieu les prêches, à Romans

et en incarcérant quelques protestants. Ensuite, il fit pendre aux fenêtres de son logis, avec quelques autres personnes, Louis Gay capitaine-châtelain de la Côte Saint-André qu'il avait traîtreusement attiré à Tullins.

Quelques jours après, il était à Valence, faisait trancher la tête au pasteur Duval, qui avait succédé à Saulas et à d'Albeau, condamnait à d'affreux supplices certains notables, emprisonnait un bon nombre de réformés, expulsait du Dauphiné le pasteur Jacques Roux et sommait son collègue Ruffy, de ne plus présider d'assemblées religieuses, sous peine de mort.



Voilà donc une Eglise plongée dans le désespoir : trois de ses conducteurs spirituels viennent de périr sur le gibet, un autre a été expulsé, deux autres ne peuvent consoler leurs frères en la foi, à moins d'être envoyés à l'échafaud, plusieurs protestants des plus distingués ont été exécutés, ou gémissent dans les cachots, ou ont été exilés, ou ont dû payer d'énormes amendes. Nos populations sont dans une effervescence si terrible que *l'édit de Janvier* (1562) accordant le libre exercice de la religion réformée, en dehors de l'enceinte des villes, provoque la colère des catholiques à un tel point, qu'ils égorgent un nombre considérable de huguenots à Cahors, à Sens, à Tours, à Amiens, dignes préludes du massacre de la Saint-Barthélemy et qu'à Romans les victimes exaspérées contre leur bourreau, assiègent La Motte-Gondrin dans sa maison, le contraignent à s'enfuir à Valence où deux mois plus tard, il périt ignominieusement dans une émeute formidable.

Calvin apprend, coup sur coup, ces tragiques événements : sa grande âme est émue, angoissée, et en même temps une résolution invincible naît et se précise dans son esprit, celle d'apporter quelque consolation à des coreligionnaires qui pleurent leurs pasteurs martyrisés ou exilés, à des amis qui lui ont souvent écrit et qui

préfèrent la mort à l'abandon de leurs convictions religieuses. Notre réformateur était, sans nul doute, un théologien éminent, un logicien incomparable, mais c'était aussi un homme de cœur. La générosité de ses sentiments nous est connue par toutes les lettres qu'il a fait parvenir à nos Eglises et en particulier par celles que Jeanne d'Albret a reçues de lui. Qu'on n'oublie point que de 1556 à 1567, il a doté notre France protestante de plus de cent pasteurs. Il avait une grande, une sainte ambition, il voulait que notre patrie acceptât l'Evangile « cette admirable charte d'affranchissement de l'humanité ». Il a travaillé, il a lutté, il est mort pour cette grande œuvre.

Au mois d'août 1561, il est parti, incognito, après avoir fait préparer ses relais et si l'on considère que 178 kilomètres seulement séparent Genève de Saint-Marcellin, non loin de Valence, en passant sur la rive gauche de l'Isère, il a dû arriver au terme de son voyage, deux jours après son départ (1). Reçu dans le plus grand secret, à cause des dangers imminents qui le menaçaient, il n'est resté que très peu de temps au milieu de ses amis. Mais quel réconfort sa présence ne leur a-t-elle pas communiqué! Quel entretien inoubliable n'ont-ils pas eu ensemble! Ils ont dû regretter avec Jean de La Place qu'il n'y eût alors que 40 pasteurs en Dauphiné, quand mille auraient été nécessaires; ils ont certainement parlé des chances qu'avait l'Evangile de conquérir la patrie. Après les avoir encouragés, notre réformateur les a sans nul doute exhortés à la soumission et à la patience. Peut-être même leur a-t-il redit ces paroles de son *Institution* : « Si nous sommes cruellement vexés par un prince inhumain, si même nous sommes affligés pour le nom de Dieu, par un sacrilège et incrédule : premièrement, réduisons-nous en mémoire les offenses qu'avons commises contre Dieu, lesquelles

(1) Théodore de Bèze se rendant au colloque de Poissy, mit 6 jours pour franchir la distance entre Genève et Paris en passant par Lyon, soit 680 kilom. « Hodie, id est, sexto die post meum a vobis discessum salvus et bene valens, Dei beneficio, huc perveni ». Il était parti le 16 août 1561. *Opera*, T. XVIII, n° 3487. Beza Calvino.



Porte d'entrée du château de Saint-André, demeure seigneuriale de la famille du Poët

sont sans doute corrigées par tels fléaux ; secondement, mettons-nous au-devant de cette pensée qu'il n'est pas en nous de remédier à tels maux, mais qu'il ne reste autre chose que d'implorer l'aide de Dieu » (1).

A quelle date peut-on logiquement placer son voyage ? Si l'on considère que l'on n'a aucune trace de l'activité de Calvin entre le 6 et le 12 août 1561, on est en droit de conclure qu'il était absent de Genève à cette époque. D'autre part, entre le 12 et le 17 septembre aucune missive n'est adressée à notre réformateur et il n'en écrit point lui-même, au lieu que Pierre Viret et Guillaume Farel en reçoivent chacun une (les nos 3.518 et 3.519). Il nous semble que s'il n'avait pas quitté la ville, c'est à lui qu'on les aurait fait parvenir, car elles sont d'une grande importance.

Au lecteur de se prononcer.

Toujours est-il que sa visite à Valence semble encore démontrée par la lettre suivante des *anciens* de cette Eglise, le suppliant de leur accorder un nouveau pasteur (24 octobre 1561). Elle porte pour suscription : A monsieur d'Espeville, à Genève : elle est donc destinée à Calvin *personnellement* et non à ses collègues. Les signataires Faure, Horace Aurryer, Mathieu Morin, François Doyras, P. Loubat, P. Pizon le prient instamment de leur envoyer un nouveau conducteur spirituel « de tel poids meurs et sçavoir que cognoissez estre requis pour *ce lieu* et charge, et pour ce faire vous adresser à noz anciens et pères » ; autrement dit : Veuillez vous entendre avec vos amis et collègues du Consistoire, pour nous en procurer un. Ils continuent : « Il n'est besoing de user de longues remonstrances à vous qui *cognoissez assez la nature du lieu et des gens*, seullement vous plaira y mettre peyne et bien en advertir nos dits anciens et pères », et ils ajoutent : « *Nous ne vous escripvons rien des affaires de ce pays;* ils sont, ou peu s'en fault, *en tel estat que vous les avez laissez* », allusion manifeste aux Etats-Généraux

(1) *Institution de la religion chrétienne*, L. IV, chap. XX, nº 29.

de Pontoise (1er août 1531) et au Colloque de Poissy, commencé le 9 septembre de la même année.

Si Calvin *connaît la nature du lieu et des gens, s'il a laissé les affaires du pays* en un certain *état* et *qu'elles n'aient pas changé*, on peut en conclure qu'il est venu à Valence et a vu les notables de l'Eglise, qu'il a été témoin de leur affliction et les a consolés, qu'il les a exhortés à la patience et à implorer le secours de Dieu, quand on l'a entretenu des projets sanguinaires du duc de Guise et de son intendant-général.

Le post-scriptum de la lettre renferme, encore, une indication des plus précieuses. On y lit : « Le présent porteur attendra votre response et fera ce qu'il vous plaira luy demander, à quoy Monsieur *Desaillens* s'employera aussi. » Nous avons vu que François de Saillans, appartenant à l'une des plus anciennes et des plus riches familles nobles du Dauphiné, était diacre de l'Eglise réformée. Si les anciens citent son nom comme garantie du traitement que l'on accordera au pasteur qu'ils demandent, c'est qu'assurément notre réformateur le connaissait personnellement et que sa piété autant que sa générosité lui inspiraient toute confiance.

Ces divers indices nous paraissent décisifs : Calvin est venu à Valence au mois d'août ou de septembre 1531.

***

Passons maintenant à la tradition.

A cette époque un grand nombre de gentilshommes de notre pays avaient sincèrement accepté la Réforme. Le 24 octobre 1561 et le 8 janvier 1562, par devant Me Bérole, notaire à Montélimar, « ils donnèrent procuration à noble Jean de Moreton de comparaître à l'assemblée ou congrégation générale des Etats(1) du pays de Dau-

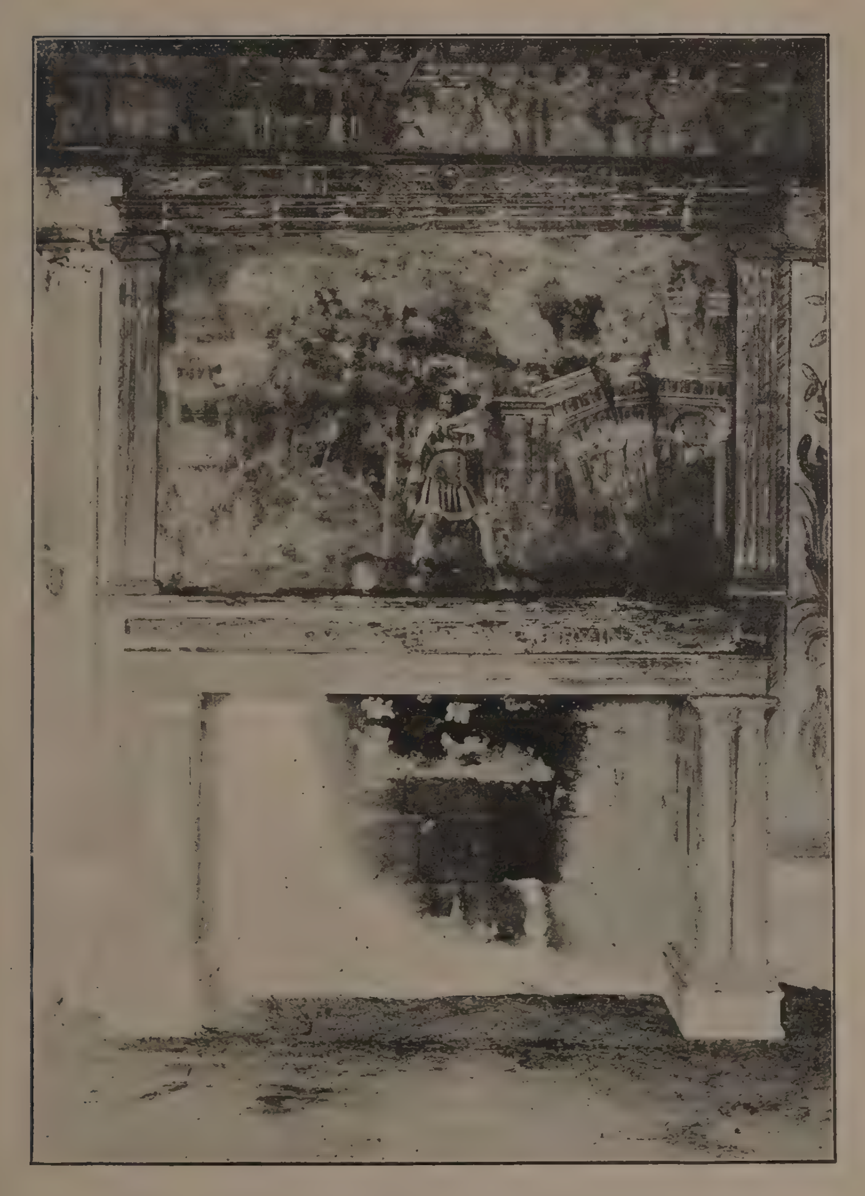
(1) Jusqu'en 1628, le Dauphiné fut un *pays d'Etats*, c'est-à-dire un pays s'administrant lui-même, par l'intermédiaire d'une assemblée de représentants des trois ordres, ou états de personnes : clergé, noblesse et tiers-état. — A cette date, il fut divisé en 10 *élections* ou territoires, relevant d'un tribunal particulier dont les juges appelés *élus* étaient chargés de la répartition des impôts, de recevoir le serment des magistrats municipaux, de punir les délits, etc.

phiné et d'y déclarer que les constituants et leurs adhérents ont voulu et veulent vivre d'hors en avant, Dieu aidant, selon la pure doctrine réformée de l'Evangile et non à l'usage ou façon romaine, et à cet effet, faire toutes remontrances, réquisitions et protestations nécessaires ». Citons les noms de quelques-uns d'entre eux qui se sont particulièrement distingués dans nos guerres civiles :

Jean d'Arlandes, seigneur de Concoles ; Jean de Vesc, seigneur de Montboucher ; Claude Montferrier, seigneur de Sauzet ; Jean d'Achier, seigneur de Châteauneuf-du-Rhône ; Georges et Jacques de Saint-Ferréol, seigneurs de Roynac ; Charles de Coursange, seigneur de Marsanne ; Charles d'Esparom, seigneur de Taulignan ; Pierre de Marsanne, seigneur de Saint-Genis ; Charles d'Urre, seigneur de La Baume-Cornillanne ; Jean de Vesc, seigneur de Comps ; Mathieu de Forest, seigneur de Blacons ; Pierre de Marcel, seigneur de Savasse ; Louis de Vesc, coseigneur d'Espeluche ; Jean de Vesc, seigneur de Montjoux ; Charles des Isnards, seigneur d'Odeffred ; Georges de Saint-Ferréol coseigneur de Pont-de-Barret ; Claude de Mirabel, seigneur de ce lieu ; Pierre Sauvain, seigneur du Cheylard ; Antoine Sauvain, seigneur de Piégros ; Benoît de Priam, seigneur de Condillac ; Jean d'Arben, seigneur d'Espenel ; Antoine de Pracomtal, seigneur d'Anconne ; Jean Giraud, seigneur de Divajeu ; Pierre Garfeille, coseigneur de Portes ; Jean de Moreton, seigneur des Granges ; Raymond de Blaïn, seigneur de Poët-Célard (1).

Plusieurs de ces braves huguenots offrirent à Calvin un asile, pressentant que sa présence avait été déjà signalée à La Motte-Gondrin : il accepta l'invitation de Raymond de Blaïn, dont le neveu a été le célèbre du Poët, chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes et de 100 arquebusiers, gouverneur de Mon-

(1) « Liste de gentilshommes réformés en 1560 et 1562, qui abjurèrent la religion de leurs pères, pour suivre les nouvelles doctrines de Calvin » — Candy : *Histoire des guerres de religion à Montélimar* (Msc.).



Château de Saint-André (Cheminée de la grande salle d'honneur).

télimar (1). Son protecteur le conduisit à son château de Saint-André perdu au milieu des forêts de la Montagne de Bourdeaux, à trois kilomètres de son manoir. Un grand nombre d'officiers protestants se rendirent auprès de lui et lui manifestèrent le désir de recevoir de ses mains la Sainte-Cène. Ils communièrent ensemble et renouvelèrent le serment de rester inébranlablement « attachés à la pure et sainte doctrine réformée ».

En souvenir de cette visite, Raymond de Blaïn fit placer un buste de Calvin dans le trumeau de la cheminée de la salle d'honneur où la cérémonie avait eu lieu, et où on l'y voyait encore, il n'y a pas trente ans; mais, surtout, il garda comme un souvenir d'un prix inestimable, la coupe en verre dont s'était servi le Réformateur. Celle-ci resta dans sa famille jusqu'à la Révolution : à ce moment, le dernier représentant de cette illustre maison, Pierre-Joseph-Louis de Blaïn de Marcel, marquis de Poët-Célard, ayant été décrété d'accusation par les Comités de surveillance de Crest et de Bourdeaux, comme suspect, François Descours, prédicant du Désert, réussit à le soustraire à toutes les recherches, en le cachant dans une des retraites où il se réfugiait, quand il était poursuivi par les dragons du roi. Pour lui exprimer sa gratitude, le proscrit lui remit la coupe de son aïeul. Elle passa ensuite par héritage chez M. de Saulces de Latour (2), juge de paix, dont la fille a épousé M. Alexis Muston, ancien pasteur de Bourdeaux. Aujourd'hui, son gendre M. Adolphe Chauvet, pasteur en retraite à Saint-Germain-en-Laye, possède cette vénérable relique, qui rappelle la visite de Calvin en Dauphiné et l'une des pages les plus émouvantes de l'histoire de l'Eglise de Valence.

ANDRÉ MAILHET, *pasteur*.

---

(1) La famille de Poët, originaire de Marsanne, fut anoblie en 1473 par Louis XI. Son nom primitif était Marcel. Pierre Marcel ayant épousé Marguerite Blaïn ajouta ce nom au sien et le transmit à sa postérité.

(2) Cette famille a des actes remontant authentiquement à 1293. Archives de M. de Saulces de Freycinet, ancien Ministre de la guerre.

Documents

LA PERSÉCUTION DANS LE DIOCÈSE DE MENDE D'OCTOBRE 1685 A MARS 1688

Ceci n'est, à vrai dire, qu'une sorte de compte dressé par le représentant d'un intendant. Mais cet intendant n'est autre que le célèbre Bâville, la région que représente son correspondant est le diocèse de Mende, c'est-à-dire une partie des Cévennes essentiellement huguenote, enfin, la période sur laquelle portent les dépenses, ce sont les deux années et six mois qui suivirent la Révocation. La dépense faite par le sieur Rouvière juge royal de Marvéjols (Lozère) c'est, dès lors, celle qu'occasionnèrent presque exclusivement (1) les poursuites intentées aux nouveaux convertis dans cette région à la suite de cette mesure.

On peut donc considérer cet *Etat sommaire* comme une sorte de résumé des persécutions dont ces Cévenols furent victimes depuis octobre 1685 jusqu'en mars 1688. Il va sans dire que ce résumé ne mentionne les affaires qu'en gros et, comme le montant de l'indemnité réclamée est laissé à la discrétion de l'intendant, nous n'avons plus le détail des opérations. L'énumération des quarante articles qu'on va lire n'en est pas moins instructive. Si l'on se rappelle que cette répression impitoyable continua encore pendant plus de dix années, « *sous l'œil et avec l'assistance de l'abbé du Chayla* », de funeste mémoire, comme le remarque expressément le sieur Rou-

(1) Il n'y a, en effet, qu'un article concernant des faussaires et un ou deux autres concernant des excès commis par les troupes.

vière, on comprend un peu mieux que la patience proverbiale des huguenots ait abouti à une véritable exaspération et qu'ils n'aient plus vu de salut que dans l'application — en tout premier lieu au susdit abbé — de la loi du talion.

Cette pièce est la copie d'une copie exécutée il y a plusieurs années déjà par M. Fraissinet. Les cotes de plusieurs documents copiés par lui ne correspondant plus aux cotes actuelles, nous avons prié M. le pasteur Ch. Bost, qui se rendait précisément à Montpellier, de bien vouloir rechercher l'original de cette pièce et d'y ajouter quelques notes. Qu'il reçoive ici nos remerciements.

N. W.

L'original du mémoire du sieur Rouvière, coté par M. Fraissinet C. 189 n° 42, se trouve actuellement dans le carton C. 273 des Archives de l'Hérault (fonds de l'Intendance). La copie qui suit n'est textuelle qu'en ce qui concerne le titre. Tout le reste est une reproduction abrégée et souvent assez libre du document, mais elle en contient tout l'essentiel.

Nous avons ajouté, sur la demande de M. Weiss, quelques notes au bas des pages. Elles renvoient aux dossiers originaux des affaires mentionnées, à ceux du moins qui se trouvent encore, à notre connaissance, aux archives de l'Hérault.

Ch. Bost.

Estat sommaire des fraix et des vacations du Sr Rouvière Juge royal de Marvejols depuis le mois d'octobre 1685 jusques au mois de mars 1688 en exécution des ordres de Monseigneur de Lamoignon intendant... tant pour la descouverte, regie et afferme des biens de trois cens dix huit fugitifs dont l'estimation et valeur se monte à la somme de deux cens treize mille quatre cens trente huit livres et les affermes ou intérêts à la somme de six mil six cens soixante dix neuf livres dix sols, que des biens des concistoires suprimés du diocèse de Mende revenant à trente quatre mille livres sept cens quarante une livre en capital et à seize cens vingt livres cinq sols

six deniers en intérêts ou rentes (1), *comme aussi des autres fraix et vacations employés en exécution des ordres et commissions de Mondit seigneur l'Intendant.*

Pendant vingt-quatre jours des mois de février et de mars 1686 que le S[r] Rouvière se transporta d'une paroisse à l'autre pour dresser les états des biens des fugitifs et des consistoires (2), après en avoir reçu les déclarations des consuls, des curés et des anciens et vérifié les registres des consistoires, il paya et défraya le greffier et l'huissier qui le suivaient ainsi que son valet.

Le S[r] Rouvière employa presque tout le mois de septembre de la même année 1686 à affermer lesdits biens ou à continuer les découvertes.

Le nombre des fugitifs (3) augmentant et les consuls et anciens cachant leurs biens comme ceux des consistoires, sous l'œil et avec l'assistance de M[r] l'abbé du Chayla, le S[r] Rouvière fit une nouvelle et très exacte recherche de tous ces biens pendant le mois de juin 1687 et on découvrit en particulier à **Saint-Germain** et à **Saint-Estienne** les sommes, debets et legats contenus dans les états qui en furent dressés et signés par l'abbé inspecteur (4) et Rouvière.

Pendant cette tournée les biens des fugitifs furent affermés aux enchères pour trois ans ; le S[r] abbé, après avoir assisté aux marchés, signa les baux (5).

Depuis, à mesure que le nombre des biens des fugitifs a augmenté, il a été fait de petites tournées et les huissiers nécessaires ont été envoyés.

Il a rendu de même ses ordonnances pour la liquidation et remise des intérêts des capitaux, des légats et debets deus aux fugitifs et envoyé à cet effet les huissiers faire les significations et commandements.

Le sieur Rouvière a fourni à tous ces frais et son greffier et son huissier n'ont rien pris de personne, si ce n'est que l'abbé du Chayla

(1) Ce sont ici les seuls chiffres précis que renferme ce mémoire raison de plus pour les recueillir avec soin. Le nombre des fugitifs ne s'applique qu'à ceux qui laissèrent des biens.

(2) Etats des biens des Consistoires (pour tout le Languedoc). C 275. 276, 278.

(3) Etats des N. C. des diverses paroisses avec la liste des fugitifs (diocèses de Mende et de Nîmes) [du début de 1687, Etats incomplets]. C 280, 281.

(4) Voici donc le rôle d' « indicateur » officiel assumé par ce néfaste abbé du Chayla, bien et dûment constaté par l'agent de Bâville.

(5) Régie des biens confisqués. C 312 et suivants.

leur fit payer par trois fugitifs de retour au **Collet** ou **Saint-Michel de Dèze,** pour la main-levée de leurs biens, par le plus riche, dix livres, six livres par le second, et un écu par l'autre.

A **Florac**, l'abbé, à la prière des héritiers d'un nommé *Vernet* fit payer au même greffier dix livres et autant au procureur du Roi pour leurs vacations ou frais d'une grande procédure et deux voyages.

Après, avoir fait le procès au ministre de **Saint-Latger** (1), interdit les trois ministres et ordonné le rasement des temples de **Marvéjols** et de Saint-Latger, dont un officier du régiment de Barbezières vendit les matériaux en vertu d'un ordre particulier de monseigneur le duc de Noailles.

Par le même ordre il fit la visite et les procès verbaux des maisons des déserteurs (2), fit conduire à Montpelier les sieurs *Blanc* et *Vilar* ministres, fit arrêter le S[r] *Olivier* lieutenant de Sainte-Enimie et procéda à son interrogatoire, fit un grand nombre (3) de procédures sur les contraventions aux édits en vertu desquelles les nouveaux convertis furent emprisonnés et amandés.

Sur la fin d'octobre (4) [1686], le S[r] Rouvière employa environ douze [jours] à parcourir tous les quartiers du régiment de Melac, informer des exactions indues (5) et en aller rendre compte à monseigneur l'intendant.

En 1686 il fit le procès à la mémoire de plusieurs particuliers qui étoient morts relaps sans avoir voulu recevoir les sacrements.

(1) Saint Lager de Peyre, près Marvéjols.

(2) Le mot de déserteur désigne souvent à cette époque les français N. C. qui sortent du Royaume.

Antoine Blanc, ci-devant ministre de Marvéjols et sa femme Catherine Duplessis obtiennent le 30 octobre 1685 un passe-port pour se retirer en Suisse par Grenoble et Genève. C 279.

Une lettre de Rouvière à Bâville, du 3 février 1686 au sujet d'une réunion de N. C. à Marvejols (C. 165), dit ceci : « L'on m'escrit de Lion que le Sieur Blanc ministre de cette ville auquel V. Gr. a donné son passe-port, a été arresté à Chastillon-sur-Saune pour certaines lettres qu'on lui a surpris. La même lettre porte que ce ministre faisant suivre ses enfants pour les faire sortir du royaume, on été aussy arrestés en Dauphiné et conduits à Grenoble (*sic*). Le procédé de ce ministre me fait juger qu'il abusoit M. Jourdan et moy lorsqu'il nous promettoit de se convertir. »

En revanche, ni le Sieur Simon Vilars ministre de Saint Lager, ni le Sieur Louis Boyer pasteur de Marvéjols (qui est le troisième ministre mentionné plus haut) n'abusèrent Rouvière. Un état des ministres convertis les note comme recevant l'un 450, l'autre 500 livres (C. 279. *Bull.* XXXII 408).

(3) On voit à quel point il serait intéressant et utile d'avoir, au lieu de cet *Etat sommaire*, pourtant si instructif, un état détaillé.

(4) La date, ajoutée par M. Fraissinet, est fautive. Il faut lire 1685.

(5) Ainsi les malheureux Cévenols devaient subir, outre les exécutions officielles et obligatoires, encore des exécutions « indues ».

Avec le substitut du procureur du roi et le greffier, il employa environ huit jours pour l'aller le retour à **Saint-Roman,** donner un curateur à la mémoire de Damoiselle *Jaquette Verdelhan*, informer, interroger, récoller et confronter les témoins audit curateur et envoyé la procédure parfaite et en état de juger à monseigneur l'intendant par un exprès.

Pour faire pareillement le procès à la mémoire de *Marie Saltet*, ledit sieur Rouvière se transporta encore avec son greffier et le substitut à **Saint-Estienne,** y ayant vacqué huit ou neuf jours (1).

Il a encore fait et parfait le procès à la mémoire d'*Antoine Vernet* de **Florac** dans toutes ses formes et envoya à l'intendant la procédure à laquelle il employa huit jours.

De même il a fait le procès à la mémoire de la demoiselle *Vellay* de la paroisse de **Fraissinet du Pont de Montvert,** s'étant à cet effet transporté sur les lieux et employé sept jouns.

Il a encore fait le procès à une *femme* de **Saint Frezal de Ventalon** (2) et envoyé la procédure à monseigneur l'intendant, y ayant vacqué sept jours.

Encore il a fait le procès à une *fille du sieur Menut* et envoyé la procédure à monseigneur l'intendant.

De même le procès fut fait par ledit sieur Rouvière à *un paysan* de **Cassaignes** (3) mort sans avoir vouleu recevoir les sacrements, s'estant tousiours transporté sur les lieux au premier avis à lu donné et employé huit jours à ceste procédure.

Le procès a encore esté fait à *Margueritte Martin*, de **Lhospital près le Pont de Montvert,** morte sans avoir vouleu recevoir les sacrements. La procédure, envoyée de mesme à monseigneur l'intendant a duré sept jours.

David et *Estienne Baumes* de **Traussat,** (4) **parroisse de Moleson**

(1) J'ai noté C. 165 une Information faiteà Saint-Etienne Valfrances que, le 27 janvier 1686, à l'occasion de la mort de la *femme de Samuel Pascal, de Saint Romans,* mais je ne sais s'il s'agit de Jaquette Verdelhan ou de Marie Saltet.

(2) Un verbail de procédure, dressé par Rouvière (du 17 au 24 septembre 1686) donne le nom de cette femme : *Françoise Blancarde,* morte sans avoir voulu recevoir les sacrements. (C. 166 dossier de l'Assemblée d'Arbousses près Moissac).

(3) Lire *Cassagnas.*

(4) Lire *Trabassac.* Information faite à Barre le 19 février 1686. La condamnation manque. C. 165. P. Faisses, le régent du Pompidou, qui rencontra les deux frères à la côte Saint Pierre (près de Saint-Jean-du-Gard) alors qu'ils étaient conduits à Nîmes, nous apprend qu'ils durent payer 50 livres d'amende chacun, et autant pour les dépens (*Bull.* XXVII p. 456).

ayant esté surpris avec grand nombre d'autres chantant les psaumes, le sieur Rouvière se transporta à **Barre** où ils estoient détenus et gardés par le S[r] de la Bardelhère capitaine, leur fit le procès et les envoya à Nismes par ordre de monseigneur l'intendant où ils furent jugés et condempnés, et le comptable employa neuf ou dix jours compris l'aller et le retour.

A mesme temps ledit sieur Rouvière informa des assemblées secrètes qui se faisoient dans une maison champestre appellée le **Duc près le Pompidou** où les fugitifs se retiroint et chantoint les psaumes, sur laquelle procédure le razement de ladite maison feut ordonné et exécuté (1).

Ledit sieur Rouvière fit encore le procès par commission particulière au nommé *Guirard* propriétaire de ladite maison, s'estant à ces fins transporté au lieu de **Pompidou** et employé huit ou neuf jours compris l'aller et retour.

Il fit encore une procédure en vertu d'un ordre particulier de monseigneur l'intendant contre le *sieur Demauze* et autres.

En ladite année 1686 au mois de may, du mesme ordre et de monseigneur le marquis de La Trousse, ledit Rouvière, sur l'avis de l'assemblée **du Bouges** et de **Louzère,** se transporta sur les lieux où il instruisit le procès à dix-huit personnes, tant à Barre qu'au Pont de Montvert, où il eust l'honneur de suivre mondit seigneur le marquis de La Trousse et de lui rendre comte de l'estat des procédures et des accuzés où plusieurs furent congédiés et les autres conduits à Nismes dont cinq feurent condempnés aux galères, monseigneur l'intendant ayant pour lors envoyé audit sieur une ordonnance de deux cens livres pour fournir aux fraix de ceste course (2)

(1) Le 11 mai 1686, Rouvière étant à Saint-Julien d'Arpaon, reçoit l'ordre de Bâville d'aller au Pompidou faire le procès, à Silvestre Guizard et autres qui s'étaient ci-devant refugiés au Duc. La maison était déjà rasée, par ordre du marquis de La Trousse. P. Faisses était impliqué dans le procès, dont nous n'avons pas trouvé les pièces. (Verbail de Rouvière. Dossier de l'Assemblée du Bougès C. 163.) voir *Bull.* XXVII 454, 456, 457.

(2) Il s'agit de deux assemblées, l'une tenue le 2 mai 1686 à Altefage sur le Bougès, ou prêcha sans doute François Desgroulx dit Carny (Voir *Bull.* XXXIX 166), l'autre vers le bois de Liouc, au-dessus de Saint-Maurice de Ventalon, le 7 mai. C'est à la suite de la première que les soldats qui l'avaient dissipée, pillèrent le Mijavol et Pierrefort. La seconde, surprise pareillement par les soldats de Barre conduits par le Sieur de la Bardillère, laissa d'affreux souvenirs aux protestants. Le lieutenant y fit pendre sur-le-champ le nommé Vareilles en présence de ses deux filles qu'il venait « de faire passer par les baguettes. » Les dossiers des divers prisonniers sont épars C. 163, 164, 166, et fort incomplets. Un prisonnier enfermé à Nîmes nous apprend qu'en deux jours Bâville, pour cette affaire, fit donner la question à huit inculpés. Les jugements manquent. Desgroulx alla aux galères. (*Bull.* X 454.)

Les troupes ayant pilhé les villages de **Mijavouls** et de **Peyrefort,** ledit Rouvière fist les procédures sur les lieux sur lesquelles monseigneur le marquis de La Trousse fit rendre aux paysans ce qui leur avoit été pris (1).

Il fit encore une procédure des suresxitions, violements et concussions de la compagnie de **Saint-Germain,** dont monseigneur l'intendant renvoya la connoissance à monseigneur de Mende et à monsieur l'abbé du Chayla.

Au mois de septembre de la mesme année 1686, y ayant eu une grande assemblée à **Moissac**, ledit sieur Rouvière se transporta sur les lieux avec son greffier, descouvrit et fit arrester partie des criminels, leur instruisit le procès et alla rendre compte du tout à monseigneur l'intendant en la ville du Vigan et de là à Anduze où trois des coupables furent condempnés (2), monseigneur l'intendant ayant accordé audit sieur Rouvière pour ceste procédure une ordonnance de cinq cens livres sur les biens du nommé *Bourit* l'un des condempnés, dont ledit sieur Rouvière fit don à l'hospital qui n'en peut estre payé à cauze que les debtes absorvent les biens de la confiscation.

Monsieur l'abbé du Chayla ayant esté choizi et establi pour l'inspection des missions des Sevenes, ils parcoururent ensemble tous les lieux principaux des Sevenes pour faire renoveller aux nouveaux convertis leur serment de fidélité à la religion et prendre des deslibérations d'empêcher chacun en droit soi les assemblées, lesquelles delibérations feurent envoyées à monseigneur l'intendant, où il feut employé huit ou dix jours compris l'aller et retour.

Au mois de juin 1687 monseigneur le marquis de La Trousse ayant envoyé audit sieur Rouvière diverses déclarations faites par des particuliers qui avoint veu l'assemblée du **Peyreret,** sur son ordre il alla sur les lieux, prit les bergers qui avoint veu l'assemblée et avec un détachement de soldats et les consuls des lieux circonvoisins, fit la vérification du lieu où l'assemblée avoit esté tenue,

(1) Cet accès d'équité n'est-il pas touchant de la part d'un homme qui s'ingéniait à faire le plus de mal possible à ces administrés mauvais catholiques ?

(2) Assemblée au Vallon d'Arbousses, présidée par Jean Manoël, le 8 septembre 1686 (C. 166.) Bâville était au Vigan, informant sur l'Assemblée de Roquedur tenue le 6 octobre par Bringuïer quand il y reçut la procédure faite par Rouvière. Il fit exécuter au Vigan six personnes dont une femme, et vint aussitôt à Anduze, où, en raison de l'assemblée de Moissac il condamna le 14 octobre à être pendus : Thomas Bourrit, Anne de Pelet veuve Rabe et Madeleine Rieumal veuve Deleuze. (Le jugement se trouve C. 163.)

informa de tout et envoya six des coupables à Monseigneur l'intendant et la procédure par son greffier, ayant fourni à tous les fraix de cette procédure comme des autres et employé doutze jours (1).

Au mois d'aoust de ladite année grand nombre de nouveaux convertis sortant du royaume le sieur Rouvière en fit arrester dix des lieux de **Bedarieux** et des environs, ayant envoyé des exprès aux offrs et curés pour en aprandre la véritté (2).

Par ordonnance de monseigneur l'intendant ledit sieur Rouvière retira grand nombre d'exemplaires d'un livre intitulé *Trésor de prières* qui feurent bruslés (3).

Les enfans de *Blanc* ministre et le sieur *Villar* aussi ministre ayant dezerté, le sieur Rouvière a fait parcourir tout le pays pour avoir les preuves et fait les procédures qui ont esté envoyées à monseigneur l'intendant.

Il a aussy envoyé deux témoins contre *Giscard* qui avoit emmené les enfans de Blanc et fourny les fraix de leur voyage.

Par le même ordre ledit sieur Rouvière, aux mois de mars et de septembre a parcouru le Gevaudan pour faire marcher les maçons et scieurs pour **Saint-Hypolite** (4), y en ayant envoyé la première fois soixante doutze et la dernière cent quatre, suivant les estats qui en feurent mandés à monseigneur l'intendant où ledit sieur Rouvière a employé chasque fois dix ou doutze jours.

Il a, de plus, par l'ordre de monseigneur l'intendant, informé et instruit le procès contre plusieurs faussaires dont les uns ont esté jugés, condempnés et envoyés au parlement; deux autres nommés Barnié et Trocellier notaires, deux faussaires célèbres ont quitté le pays, monsieur l'abbé du Chayla n'ayant peu supporter la vie abominable dudit Barnié l'ayant mesme surpris et convaincu de fausseté, partie de ses papiers feurent saizis et scellés.

(1) Le dossier n'a pas été retrouvé. L'Assemblée avait eu lieu le 18 juin aux Vizettes du Peyreret, entre Saint-Jean-du-Gard et Saint-Etienne (*Bull.* XXVII 237).

(2) Quelques dossiers relatifs à des fugitifs arrêtés dans le diocèse de Mende se trouvent C. 167, 168, 169, mais ils sont tous d'une époque postérieure à mars 1688.

(3) Il s'agit sans doute d'un ouvrage envoyé de l'étranger (de Genève probablement) en vue de maintenir dans la fidélité les réformés persécutés. Nous connaissons comme répondant à la description de Rouvière deux volumes : les *Armes de Sion, ou prières sur l'état présent de l'Eglise.* (Saint-Gall, 1688) par Murat, ancien ministre de Grenoble (*Bull.* III 233, 388 IV 179) et le « *Nouveau Trésor de prières propres en tout temps et surtout en celuy de l'affliction de l'Eglise* », imprimé à Genève en 1687. Ce dernier volume fut trouvé chez un habitant de Nîmes, Jean Destampe, en 1692 (C. 172).

(4) En vue de la construction du Fort, élevé en même temps que la citadelle de Nîmes et le fort d'Alais.

Le nommé *Teissonnière* ayant présenté audit sieur Rouvière une fausse ordonnance de monsgr. l'intendant, icelle ayant esté recognue, ledit Teissonnière feut arresté, interrogé et envoyé avec sa procédure à monseigneur l'intendant.

Le sieur Rouvière a souvant envoyé des exprès à monseigneur l'intendant pour lui porter ses procédures et y est allé lui mesme trois ou quatre diverses fois lui randre compte de tout.

Il a encor fourny tout le papier timbré qui est entré dant toutes ses procédures, ordonnances, coppies et exploits qui est considérable, comme aussy payé les escribes et clerz.

Finalement ledit sieur Rouvière a fait pendant deux ans et demy toutes les procédures et exécuté tous les ordres de mondit seigneur l'intendant avec toute la droiture et l'exactitude possible dont il ne fait icy la déduitte que [pour] satisfaire à l'ordre qui lui en a esté donné, sans espérance d'autre rétribution ny remboursement que de ce qu'il plaira à monseigneur l'intendant d'ordonner.

Fait à Marvejolz, le 22 mars 1688.

Rouvière.

(Archives de l'Hérault C. n° 273)

LES PROTESTANTS A MARSEILLE AU XVIIIe SIÈCLE

(Notes et Documents)

En continuant aux Archives municipales de Marseille les recherches qui nous avaient déjà permis de reconstituer les péripéties de la *révocation de l'édit de Nantes* (1) dans cette ville, nous avons retrouvé plusieurs liasses à peine cotées et non inventoriées encore, se rapportant toujours aux affaires religieuses. Dans le dépouillement de ces documents qui nous a été facilité par l'obligeance bien connue de l'archiviste, M. Mabilly, nous avons rencontré une foule de pièces qui éclairent d'un jour nouveau et parfois assez cru l'existence des protestants

(1) Voir le *Bulletin* de janvier-février 1905.

à Marseille après la Révocation et pendant tout le XVIII[e] siècle. Sans doute ces pièces ne fournissent pas les éléments d'une histoire continue et complète ; mais elles nous font connaître certains épisodes, suffisamment caractéristiques en eux-mêmes ; elles fixent quelques points de repère. Parmi ces pièces, la série des permis d'inhumer que nous avons pu reconstituer entièrement depuis 1727 jusqu'à 1788, est, selon nous, particulièrement précieuse, parce qu'elle précise non seulement l'état civil des protestants mais encore leur situation économique et leur rôle dans une ville importante comme Marseille, déjà à cette époque le premier port de la Méditerranée.

I

Les suites de la Révocation à Marseille 1688-1700

Après la Révocation, et bien que la plupart des protestants marseillais se fussent convertis ou bien eussent réussi à s'enfuir, la surveillance que le pouvoir faisait exercer sur eux ne se ralentit pas. On multipliait les mesures de précaution : quelques documents nous montrent jusqu'à quel point on poussait l'inquisition et quelles entraves apportait à l'activité des religionnaires nouvellement convertis ou étrangers l'application stricte des édits royaux.

Le 16 octobre 1688, Louis XIV ordonne « que tous qui ont cy-devant professé la R. P. R. et se sont convertis depuis cinq ans portent ou fassent porter quinze jours après la publication de la présente ordonnance et remettent entre les mains des magistrats, consuls, capitouls, jurats et échevins des villes, bourgs, paroisses et autres lieux dans lesquels ils seront habituez et feront leur demeure, tous les mousquets, fuzils, mousquetons, carabines, pistolets, épées, halebardes, et autres armes offensives de quelque nature que ce soit qui seront en leur possession, mesme la poudre, plomb et mèche qu'ils pourront avoir chez eux, desquelles armes et

munitions lesdits consuls, échevins et autres magistrats ausquels elles auront esté remises leur donneront des récépissez, pour estre ensuite lesdites armes et munitions portées aux lieux où il sera ordonné par les Gouverneurs et lieutenants-généraux ou commandans pour S. M. en ses provinces. » Si, le délai passé et pendant deux ans, on trouve des armes en possession des nouveaux convertis, « ils seront conduits aux galères sans autre forme de procez et sans délay ». Les gentilshommes nouveaux convertis devront aussi faire porter leurs armes, « à la réserve de deux épées, deux fuzils et de deux paires de pistolets, que S. M. trouve bon qu'ils gardent pour leur usage particulier et qu'ils puissent conserver chez eux jusques à six livres de poudre et pareille quantité de plomb ». Si on trouve chez eux plus d'armes, de poudre et de plomb, ils seront arrêtés et emprisonnés « jusques à ce qu'ils ayent payé mil escus d'amende au profit de l'Hôpital le plus prochain pour chaque nature d'armes qu'ils auront gardez au-delà de ce que S. M. leur veut bien permettre ». Si on trouve plus de poudre seulement, ils seront emprisonnés « jusques à ce qu'ils ayent payé dix mil livres » (1).

Les échevins de Marseille s'empressèrent d'appliquer à la lettre la nouvelle ordonnance. Il y avait dans la ville un protestant qui faisait son « négoce » d'armes et de munitions : c'était un Hollandais, dont nous avons déjà relevé le nom lors de la Révocation, Reine Barne (ou Barent) (2). Il paraît avoir été, avec son fils Martin, un des plus riches négociants de la colonie étrangère puisqu'il avait une propriété à Notre-Dame de la Garde, une maison à Saint-Jean, et une autre propriété sur le bord de la mer, dans la baie de l'Estaque. La famille avait abjuré en 1686. Mais Reine et Martin étaient suspects d'être « très mal convertis et encore plus mal inten-

(1) Cette ordonnance fut renouvelée à plusieurs reprises. On trouve dans les archives de Marseille les renouvellements des 24 septembre 1690, 15 janvier 1691, 10 octobre 1698.

(2) Voir notre étude sur la *Révocation de l'édit de Nantes à Marseille*, dans le *Bulletin* de janvier-février 1905.

tionnés ». Ils furent dénoncés comme ayant réuni dans leur « bastide » des assemblées nocturnes. On s'explique aisément que les échevins de Marseille aient saisi avec empressement l'occasion de l'ordonnance du 16 octobre 1688, pour créer des difficultés à des gens aussi mal notés. Ils signifièrent donc à Reine Barne les ordres du roi et lui intimèrent de remettre les « canons, perriers, bouletz, mèches, plombs et autres choses semblables » qu'il avait en sa possession. Barne protesta et fit appel au comte de Grignan, lieutenant du roi en Provence, « pour se faire descharger de ladite rémission ». Le 26 novembre Grignan ordonne d'obéir. En conséquence le 6 décembre Martin Barne, en l'absence de son père, qui, très âgé, laissait à son fils le soin de poursuivre l'affaire, remet « un estat par luy certiffié des armes et munitions qu'il avoit en son pouvoir qu'il avoit promis de représenter lorsque ainsy luy seroit ordonné, et en outre... dans les archives de cette communauté une arquebuze à rouet et deux petits fusils ». Les échevins ne sont pas satisfaits et, arguant de l'intention formelle du « roi qu'il ne demeure aucune arme de quelque espèce sous quelque prétexte que ce soit chez aucun nouveau converty », ils obtiennent du comte de Grignan, le 14 décembre, de nouveaux ordres. Ici il faut laisser parler le procès-verbal.

Alors, disent les échevins, « aurions mandé venir par devant nous ledit Reinner Barne, auquel ayant fait sçavoir l'intention de Sa Majesté et les ordres que nous avons eu en conséquence, iceluy Barne nous auroit dit que des trente-neuf pièces de canon mentionnées en l'estat qui nous a esté remis, il y en a trente dans le magasin de la maison d'André Gache, scituée au quartier Saint-Jean, rue Bouterie, trois pièces au devant sa maison d'habitation, quatre autres pièces à la terre des Prud'hommes au Quay-neuf et les deux pièces de canon de fonte et le reste du contenu audit estat sont dans un magasin de la maison du s^r de Cabriès où il fait son commerce et négoce, estant prest de nous remetre le tout suivant et conformément à la volonté de Sa Majesté, mais parce que dans l'Hôtel de Ville il n'y a pas un endroit propre pour y pouvoir déposer lesdites armes et munitions, nous aurions commandé à

Jacques Bétendier, garde de police, de faire transporter dans ledit magasin de la maison de Gache, où sont lesdites trente pièces de canon de fer, les autres armes et munitions que ledit Barne a dans son autre magasin le long du port et d'en tenir controolle pour en apprès estre la clef dudit magasin remis ausdites Archives ce qui auroit esté ainsi fait et exécuté. Nous ayant ledit Bétandier ensuite rapporté, en présence dudit Barne, d'avoir fait porter dans le susdit magasin trois-mil-cinq-cent vingt boulletz de canon de fer de divers calibres, trois-cens-soixante-dix-sept auges ou boulles de fer à deux testes, six pacquetz mèches poisant trois cens quatre livres, deux petites pièces de canon de fonte, douze grenades de fer, quatre mil-dix boullez de perriers de pierre, trois plombs poisant trente-huit livres et une pièce de plomb en roleau poisant cent quatre livres, lequel Barne nous auroit déclaré que depuis la réunion dudit estat, il a vendu quarante livres de mèches au cappitaine Ficher et dix-huit livres de plomb qui remplissent la quantité de ce qu'il avoit déclaré avoir en son pouvoir et ledit Bétandier nous auroit remis la clef dudit magasin par luy prise et deuement fermée et déclaré n'y pouvoir plus rien demurer ; mais parce que les sept pièces de canon de fer qui sont au devant la maison dudit Barne ou au Quay neuf ne peuvent pas estre placées dans ledit magasin et qu'ailleurs elles ne sont pas faciles à estre transportées nous les avons laissées audit endroit en attendant de pouvoir les faire mettre dans des autres magasins et avons signé avec ledit Barne.

Signé : REYNNER BARENT,
CHAMBON, REMUZAT,
BÉTANDIER. ESMEU.

Comme on le voit, il était parfois embarrassant d'exécuter à la lettre les édits du roi et la mise sous séquestre d'un matériel de guerre était plutôt une opération encombrante. Mais il est probable que les Barne ne purent plus continuer leur commerce : c'était peut-être la ruine, à défaut des galères. Aussi pourquoi, protestants, et nouveaux convertis, s'embarrassaient-ils de faire leur « négoce » d'armes et de munitions ?

Les nouveaux convertis de Marseille paraissent avoir été aussi en butte aux tracasseries de leurs concitoyens. Nous voyons en effet qu'au mois d'août 1692, les autorités

municipales sont obligées d'intervenir par un placard affiché aux lieux accoutumés et dont voici la reproduction :

De par le Roy — Monsieur de Forvilles — de Pilles — capitaine, d'une des galères de Sa Majesté — gouverneur viguier — et messieurs les eschevins — de cette ville de Marseille.

ESTANT venu à notre connoissance que des gens mal intentionnés contre quelques habitans de cette ville nouveaux convertis et par les animosités particulières sont assés osés pour mettre des Placards dans les carrefours de cette ville contre lesdits nouveaux convertis, au lieu de venir nous en donner avis, ce qui fait aisément voir qu'ils ne font cette démarche que par une pure malignité, dont il pourroit arriver de fâcheux inconvéniens, NOUS FAISONS très expresses défenses à toutes personnes de quelle qualité et conditions qu'elles soient d'insulter lesdits nouveaux convertis, moins encore d'user contre eux de semblable voye, à peine d'être sévèrement punis; ENJOIGNONS néanmoins à tous ceux qui pourroient sçavoir quelque chose de préjudiciable à l'Estat et au repos public de nous en avertir secrètement, sous les mêmes peines; et afin que personne n'en ignore, notre présente ordonnance sera lue, publiée à son de trompe et cri public, et mise par affiche dans tous les endroits de cette ville accoutumés. A Marseille, le 28 aoust mil-six-cens-quatre-vingt-douze.

Signés :	FORVILLE-PILLES.
BELLIARD, esch.	TRUILHARD, esch.
FORT, esch.	PATAC, esch.

Placard imprimé.

Ce placard prouve que si les autorités, pour des considérations de police, voulaient protéger les nouveaux convertis contre les insultes de leurs adversaires, ils ne cessaient d'exercer sur eux une étroite surveillance. A plusieurs reprises, on les voit prendre des mesures et interdire leur exode sous les peines les plus sévères. C'est ainsi, que le 17 novembre 1697, défense est faite, sur peine de la vie, aux nouveaux convertis d'aller dans la principauté d'Orange. Pour éviter la fuite par mer, on renouvelle fréquemment les dispositions permettant

de connaître les qualités des passagers au départ des navires. Telle l'ordonnance du 18 février 1700, également affichée.

DE PAR LE ROY,

Monsieur le marquis de Forville de Pilles,
Chevalier de l'Ordre militaire du Roy,
Lieutenant de Sa Majesté en Provence,
Chef d'escadre des galères de France,
Maréchal de camp des armées du roy,
Gouverneur et viguier de cette ville de Marseille,
Et messieurs les maire, eschevins de ladite ville.

AYANT reçu de nouveaux ordres de Monseigneur le comte de Grignan pour tenir la main à l'exécution de la déclaration de Sa Majesté du 5 décembre dernier (1), portant deffenses aux capitaines de vaisseaux et autres d'embarquer des nouveaux catholiques, NOUS ORDONNONS à tous capitaines de vaisseaux, patrons de barques et autres bâtimens de mer qui auront à partir de ce port que doresnavant, avant que partir, ils ayent à porter en l'Hôtel de Ville le mémoire des passagers qui se seront présentez pour partir sur lesdits bâtimens, pour estre lesdits mémoires par nous examinés ainsi qu'il apartiendra ; et afin que nul n'en ignore, notre présente ordonnance sera leue et publiée à son de trompe et cry public, et affichée par tous les lieux et carrefours de cette ville accoutumés. A Marseille, le 18 février 1700.

FORVILLE, comme viguier, ROCHEFORT, esch.
Signéz : COUSTAN, esch. JOURDAN, esch.
Par Messeigneurs, Sossin, secrét.

Cela n'empêcha pas, sans doute, plus d'un nouveau converti, de se mettre, par la fuite, à l'abri de l'inquisition officielle et à la recherche d'un pays où on ne l'inquiéterait pas pour sa religion.

V.-L. BOURRILLY.

(1) Un texte imprimé de cette déclaration est aux archives municipales série G. G., nº 56.

A LYON EN 1766

Les pièces qui suivent sont un curieux exemple de l'utilité dont a été quelquefois au XVIII[e] siècle, pour les catholiques émancipés, la présence, à côté d'eux, des protestants. En 1766, à Lyon, une âme généreuse, indignée des procédés d'un prêtre romain, a jugé commode et prudent, de mettre sa protestation dans la bouche d'un prétendu ministre réformé et de l'un de ses paroissiens. Sans doute les juges ne s'y sont pas trompés ; ils ont cru devoir condamner sévèrement deux libelles dangereux, mais il ne faut pas manquer de relever les termes tout élogieux pour les protestants de la ville, dans lesquels est conçu leur arrêt.

Chacune des deux lettres que nous transcrivons forme un imprimé de 2 pages in-8° , sans signes. La sentence qui les suit est imprimée également à part. L'arrêt est, comme on verra, du 17 décembre 1768, mais la première lettre porte à la main, d'une écriture du XVIII[e] siècle, l'indication: « 1766. Refus de sépulture. Doctrine. » Le tout se trouve aux Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon. GG. Inventaire Chappe. Volume X, pp. 623-624, pièce 100.

LETTRE D'UN PROTESTANT A UN DE SES AMIS

Je vais vous instruire, mon cher Ami, d'un événement qui est un exemple de ce que peuvent l'intérêt et l'animosité sur l'esprit des gens qui prétendent avoir seuls le droit de prêcher le détachement des biens et le pardon des offenses.

En passant dans un hameau du Lyonnais, je vis près d'une Eglise (*a*) des paysans attroupés; je m'informe : quelqu'un de l'assemblée me dit que l'on dressait procès-verbal au sujet du cadavre d'un habitant mort depuis dix ou douze jours, et que le curé ne vouloit point inhumer. Le défunt, ajouta celui qui me

(*a*) L'Eglise de Saint-Martin, annexe de Chassagny.

parloit, avait fait saisir les Novales (1), qui n'appartenoient au curé qu'autant que l'Eglise que vous voyez seroit desservie, et qui ne l'est pas depuis près de quatre ans ; ce qui nous empêche de remplir nos devoirs religieux par l'éloignement de l'Eglise principale : cependant ce bon homme qui vouloit mourir en vrai chrétien, a fait appeler le Pasteur (2) le plus voisin (*b*) qui lui a refusé son ministère : obligé d'avoir recours à son propre curé avec qui il était en litige, celui-ci l'a tourmenté, avant de lui administrer tout sacrement, pour qu'il se désistât de ses poursuites à son égard : *Je vous livre,* lui dit-il, *à un Dieu de réprobation qui vous condamne, et non de miséricorde ; tout mon ministère ne sert de rien, vous mourrez en réprouvé : Eh quoi !* s'écria ce vieillard, qui est mort dans ces sentimens, *c'est pour la gloire de Dieu et le bien public que je persiste dans mes résolutions, l'œil du Tout-Puissant voit votre cœur et le mien.* Enfin, Monsieur, ajouta celui qui m'instruisoit, malgré les sollicitations de sa famille et nos démarches, le curé s'obstine à le laisser sans sépulture, et nous nous sommes assemblés pour délibérer ; ce n'est pas la première fois que nous sommes obligés de prendre des moyens pour nous délivrer de l'infection sans contrevenir aux usages sacerdotaux : car nous avons été contraints plusieurs fois de garder dans nos maisons des morts pendant plusieurs jours, ce qui a occasionné dans nos cantons des maladies épidémiques dont nous ressentons encore les funestes effets ; mais nous sommes sans protection, et il semble qu'on nous regarde comme un troupeau abandonné, indigne des soins d'un Pasteur. Je lui répondis qu'ils étoient des gens nés pour la société, lui conseillai d'avoir recours au zèle et à la justice éclairée des Ministres supérieurs, dont les dignités devoient n'avoir pour but que le soulagement des chrétiens, et surtout à l'Archevêque (3), qui (à ce que l'on m'a dit depuis) sembloit désirer l'avantage de la religion dans son Diocèse dont il devoit promptement réprimer les abus.

Vos principes et les miens, mon cher Ami, ne s'éloignent guère de ceux des catholiques ; mais j'ignore s'il se trouve un fait sem-

(1) Novales. Terres nouvellement défrichées, et par extension, la dîme spéciale que les curés levaient sur les novales.

(2) Entendez naturellement : le prêtre.

(*b*) Le curé de Saint-Andéol le Château.

La note (*a*) et la note (*b*) figurent à l'original. Chassagny, canton de Givors (Rhône). Saint-Martin de Cornas est à une lieue de Chassagny. De 1765 à 1768, d'après les almanachs de la ville de Lyon, le curé de Chassagny se nommait Forestier, et le vicaire de Saint-Martin, Planchet.

(3) Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et Comte de Lyon.

blable dans nos Rites religieux : la décence règne dans nos obsèques ; l'humanité et la religion s'empressent à nous accorder ces derniers devoirs. Quelle affliction pour une famille ! Quel scandale pour une Paroisse, d'entendre le Préposé de Dieu blasphémer contre la bonté divine, vomir des injures quand il doit les absoudre désespérer un moribond par les moyens les plus sensibles ! Quelle irreligion, de faire disputer son intérêt personnel avec la cause divine, et de retenir à une âme prête à paraître au Tribunal de Dieu, des marques de miséricorde, dans le moment qu'on devroit les prodiguer !

Comme j'ai lu dans l'Histoire que les guerres de religion ont pris naissance de pareils désordres, je suis d'avis que l'on ne saurait trop les mettre à découvert, afin que le grand air en étouffe les étincelles. J'attends votre réponse, et suis avec un inviolable attachement,

MON CHER AMI,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Réponse d'un Protestant à Son Ami.

Dans le moment que je reçus votre lettre, mon cher MECKNER (1), j'étois avec un de nos Ministres, le plus digne d'être respecté : je m'apperçus de son agitation à la lecture que je lui en fis ; et à peine eus-je fini, qu'il s'écria :

« Oui, questions incompréhensibles, dogmes trop mysté-
« rieux ; c'est votre venin subtil qui a nourri les Auteurs du mas-
« sacre de Vassy, de la Ligue, de la journée de Saint-Barthélemi,
« de la révocation de l'édit de Nantes, et il coule encore dans les
« veines de leurs disciples ».

Mais, lui dis-je, l'Eglise catholique a peut-être permis *cette formule* pour inspirer aux Pécheurs plus de contrition.

« Non, me répondit-il, s'il est permis aux Pasteurs, de quelque
« religion que ce soit, de réprimer les vices par la crainte d'un
« avenir funeste, jamais ils ne doivent employer des moyens
« illégitimes pour tyranniser une âme déjà troublée par la des-
« truction des organes et des sens... *Avoue tes fautes, accorde-*
« *moi tout, signe cet Ecrit, ou je te plonge, d'un seul mot, dans des*
« *tourments éternels.* L'intolérance parle ainsi; et tel qui tient ce

(1) Le plus grand nombre de protestants de Lyon au XVIII[e] siècle étaient suisses d'origines et surtout suisses allemands. Cette considération explique l'allure allemande que l'auteur a donné à son pseudo réformé.

« langage, ou qui soutient qu'il est suivant le droit canonique, « auroit été persécuteur pendant la Ligue, et seroit tyran au tri- « bunal de l'Inquisition. O vous ! qui avez à la fois le double « plaisir de faire servir Dieu et avec la Crosse et la Mitre, succes- « seurs des Apôtres, heureux théologiens d'une école sanguinaire, « c'est vous qui détruisez la Religion, par la manière ridicule « dont vous l'annoncez, qui faites croire qu'un Dieu s'humilie « jusqu'à être *dans vous,* et *quand il vous plaît*, le signe de la véné- « ration publique. Eh ! qui vous a dit que ce Dieu si complaisant « pour vous, fût dans une seule espèce, sous une forme invisible, « un juge clément ou terrible, frappant la victime ou l'épargnant « suivant la distribution de ses grâces ? Vivez de l'Autel ; mais « parmi l'encens, n'en faites pas sortir des tourbillons de four- « berie : faites écrire vos mandemens ; mais n'abusez pas de « l'autorité des Conciles par des passages que vous ne suivez ni « ne comprenez pas : prononcez des Arrêts dans votre conseil, mais « invoquez auparavant le *Saint Esprit*, afin de découvrir dans « vos décisions et celles de vos Adjoints les ruses du démon, de « l'injustice et de la cabale.

« Vous vous souviendrez alors que vos Prédécesseurs ont « forcé par le fer et la flamme les habitants des Cévennes, et « tant d'autres, à recevoir vos Prêtres, et que vous en refusez « maintenant à des catholiques ; vous vous accuserez de donner « des Règlements pour des Processions, où vous paroissez avec « ostentation, et de laisser sans secours religieux des villages « éloignés de votre résidence ; vous sentirez toutes ces contradic- « tions, et qu'il est impossible que le Dieu des justes ait remis « son pouvoir en de pareilles mains. »

Quoi ! lui dis-je, les fautes de quelques Fanatiques influent-elles sur le total ?

« Oui, quand la tranquillité des Chefs en montre l'impunité ; « quand, sans réparer le mal, ils s'attachent à dérober à l'autorité « des Magistrats un délit de cette nature, et que des considéra- « tions retiennent les rênes de la Justice. Si une querelle religieuse, « *ajouta-t-il,* trouble une Paroisse, si de l'administration spiri- « tuelle naissent des plaintes, si la contrainte dans les sentimens « forme des révolutions ; si l'intérêt personnel des Pasteurs perce « au travers de leurs actions divines, à qui s'en prendre ; si ce n'est « aux Chefs qui soutiennent des propositions sectaires ; qui d'un « Dieu de douceur et de paix en font un Dieu de glaive et de ven- « geance, qui font naître enfin des principes tyranniques d'une

« Religion établie pour combattre la haine et l'ambition ? Si
« dans le moment des supplices, l'on promet le Paradis aux plus
« grands scélérats, à qui l'on accorde encore la sépulture ; quelle
« barbarie de refuser l'un et l'autre au lit de la mort à un vieillard
« vertueux ! »

Je t'avoue, mon cher Ami, que l'enthousiasme de notre Ministre me frappa, d'autant plus que c'est un homme très instruit, impartial et désintéressé (1). Je l'entendis dernièrement consoler ainsi un père de famille mourant :

« Je prends part, mon Frère, à votre situation ; pardonnez-moi
« les fautes que j'ai commises à votre égard ; l'instant de votre
« existence corporelle finit ; le moment arrive où vous allez faire
« partie de l'éternité ; votre âme, libre bientôt de tout préjugé, gé-
« mira de toutes les vanités mondaines ; inaccessible à la crainte et
« à la douleur, elle jouira avec ses semblables de l'éclat de toutes
« [les] vérités : supportez vos maux avec patience ; votre créateur
« a fixé dans les peines de votre enfance et les tourmens de votre
« mort, la punition de votre nature corrompue ; si elle a eu des foi-
« blesses, il ne peut que les pardonner ; vous êtes son ouvrage, quel
« titre pour avoir ses bontés ! chassez de votre idée une éternité
« malheureuse ; ce n'est point devant un juge sévère, mais devant
« un Père, que vous paroîtrez ; si une de vos actions a irrité sa jus-
« tice, son sang a coulé pour l'expier. »

Les peines d'un avenir incertain, mon cher Ami, sont bien diminuées avec les secours d'un tel Ministre. Le Prêtre catholique dit : Si je donne la nourriture spirituelle, on me doit la temporelle, *qui est de droit divin*. Mais, Prêtre de Jésus, digne Curé, quand tu ne la donnes pas, ou que tu l'administres mal, que te doit-on ? Tu prêches le détachement des biens que tu désires ; tu trahis tes Paroissiens, et tu veux un salaire ; parce qu'ils ne sont pas riches, tu les damnes et les laisse à la voirie ; ils te croient Serviteur de Dieu ; tu es celui de Satan, à qui tu les livres pour les précipiter dans l'abyme : l'Eglise t'ordonne de travailler à leur salut et tu les maudis : *Va*, dis-tu, *par le pouvoir que j'ai reçu*, *je te condamne à mourir en réprouvé*. Ah ! homme doux et pacifique ! si tes égaux t'imitaient, l'Eglise, toujours infaillible, auroit *raison de dire*, *multi vocati*, *pauci vero electi*. Je crois, cher MECKNER, que les Chefs du Diocèze où ce fait est arrivé, doivent prendre des moyens prompts qui satisfassent un peuple scandalisé et irrité.

(1) Il y a là sans doute une allusion personnelle au pasteur « du Désert » qui en 1766 avait la charge et la direction des protestants de la ville.

Les suites de cet événement public feront tort à leur vigilance. Mais comme les morts ont toujours tort, ils ne manqueront pas, pour calmer sa rumeur, de publier des crimes supposés au Vieillard défunt, et de traiter de prudence et de sévérité louable l'action d'un Prêtre, qui n'a peut-être pour vertu que la protection intéressée de ses supérieurs qui lui sauveront la honte d'une punition publique; cependant leurs négligences feroient dévoiler la source de l'opiniâtreté et ceux qui la soutiennent.

En un mot, faire le bien et pardonner le mal ; voilà l'esprit du véritable chrétien. Ecris-moi le dénouement de ce désordre, et informe-toi *surtout* du nom des Auteurs, et je souhaite toujours que le Dieu de nos Pères te rende heureux et en santé. Je suis avec un inviolable attachement,

Mon cher ami,
Ton très humble et très obéissant serviteur.

Sentence de la sénéchausée de Lyon qui condamne deux Ecrits imprimés ayant pour titre : l'un, *Lettre d'un protestant à un de ses amis*, l'autre *Réponse d'un protestant à son ami*, à être lacérés et brûlés par l'Exécuteur de la Haute Justice au devant de la porte principale de l'église Primatiale, etc.

Extrait des registres de la sénéchaussée, du 14 *décembre* 1768.

Ce jour, en la Chambre du Conseil de la sénéchaussée, sur la dénonciation faite par l'un des MM. et la remise sur le bureau de deux imprimés... et ouï le rapport de M. Pierre Bertaud de la Vaure (1), conseiller qui a dit :

Messieurs,

Quelques précautions que l'on ait prises pour arrêter le cours de ces écrits anonymes et dangereux qui troublent la société, ils se multiplient à chaque instant.

Les règlemens les plus sages, les soins les plus vigilans n'ont pu garantir d'un mal si funeste.

Les deux écrits déférés à votre justice annoncent, par leur intitulé, qu'ils sortent de la plume d'un Protestant; est-ce pour parler avec plus de liberté et plus de fiel sur la religion ou pour montrer que toutes les sectes s'intéressent naturellement au fait que l'auteur prend pour prétexte ?

(1) Bertaud de la Vaure, conseiller à la cour des Monnaies de Lyon, était propriétaire du fief et château de la Vaure, situé justement dans la paroisse de Chassagny.

Mais il est aisé de connaître que l'Auteur s'est déguisé sous le nom d'un protestant ; oubliant sans doute que, si les protestants sont séparés de l'Eglise Catholique, ils n'en sont pas moins inviolablement attachés aux lois, moins fidèles aux souverains, moins respectueux pour les magistrats, moins bienfaisans et moins généreux envers les pauvres.

Aussi, l'auteur n'a-t-il emporté de son imprudente conduite que la honte qu'il devoit attendre de sa basse dissimulation ; son propre déguisement l'a démasqué : un procédé pareil au sien ne peut être avoué que par les ennemis mêmes de la religion, dont il a blessé les véritables intérêts.

Analyser cet écrit qui ne respire qu'aigreur, indécence et mépris de ce qu'il y a de plus respectable, ce serait donner à une déclamation obscure la célébrité qu'elle ne mérita jamais : il suffit de se convaincre par soi-même de l'indécence d'un libelle, qui travestit ridiculement les Ministres de la religion, et qui imagine un concert pratiqué entr'eux et ceux de la justice, pour soustraire à une légitime correction, un Pasteur que l'on suppose avoir abusé de son ministère.

La matière mise en délibération,

Il est dit qu'acte est octroyé de la dénonciation et de la remise... de deux imprimés...
en conséquence, ordonné que lesdits deux imprimés... seront communiqués aux Gens du Roi ; pour, sur leurs conclusions, être ordonné sur le tout ce qu'il appartiendra. Fait à Lyon le quatorze décembre mil-sept-cent-soixante-huit.

Depuis, et le 19 décembre 1768 les Gens du Roi sont entrés en la chambre, et ont dit etc....

Eux retirés, et leurs conclusions laissées sur le bureau...

Il est dit que lesdits deux imprimés seront lacérés et brûlés par l'Exécuteur de la Haute Justice, au devant de la porte principale de l'Eglise Primatiale de cette ville comme *diffamatoires, impies et séditieux.*

Défense est faite aux imprimeurs de les imprimer ou vendre, et ordre donné d'informer contre ceux qui ont composé, imprimé ou distribué lesdits écrits.

Nous ignorons si l'affaire eut une suite.

Ch. Bost.

Mélanges

LA DIACONIE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE DE HAMBOURG DE 1686 A 1750

« Qui trop embrasse, mal étreint » dit le proverbe ; j'en ai fait l'expérience quand j'acceptai, il y a quelques mois l'invitation de présenter à la réunion du « Hugenottenverein » à Bückebourg, un travail sur quelque sujet de l'histoire du Refuge.

Mon choix se porta tout d'abord sur un sujet qui depuis longtemps déjà avait attiré mon attention. « La diaconie dans l'Eglise du Refuge ». Mais je reconnus bientôt que le temps me manquerait pour étudier à fond ce vaste sujet.

Je réduisis donc mon ambition et voulus me contenter d'étudier à fond la diaconie de l'Eglise réformée française de Hambourg depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Mais même ce sujet restreint se trouva être trop vaste encore pour le temps dont je pouvais disposer, car il s'agissait de se plonger dans l'étude détaillée d'une dizaine de gros registres in-folio, ceux de la caisse de la diaconie, et d'un grand nombre d'actes, de contrats, de quittances de toute sorte.

J'ai donc dû me contenter en définitive de résumer dans les lignes qui suivent, le résultat de mes recherches. Elles se borneront à une période de 64 ans, soit de 1686 à 1750.

C'est, du reste, une époque particulièrement intéres-

sante, car c'est celle qui suivit immédiatement la révocation de l'édit de Nantes, et qui fut marquée par la fondation d'un grand nombre de communautés de réfugiés en Allemagne.

Ces communautés adoptèrent la confession de foi et la discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, établies par le premier synode général de Paris en 1559. Or voici ce que referme la confession de foi, à l'article 29, au sujet des diacres :

« Quant est de la vraye Eglise, nous croyons qu'elle doit être gouvernée selon la police que nostre Seigneur Jésus-Christ a establie : C'est qu'il y ait des pasteurs des surveillans et diacres, afin que la pure doctrine ait son cours, que les vices soyent corrigés et réprimés et que les pauvres et tous autres affligés soyent secourus en leurs nécessités et que les assemblées se fassent au nom de Dieu esquelles grans et petis soyent édifiés ».

Quant à la discipline ecclésiastique elle ne renferme, à l'article 22, que le passage suivant sur ce même sujet : « Quant aux diacres leur charge sera de visiter les pau- « les prisonniers et les malades. »

Il nous a paru intéressant de rechercher dans les archives de l'une des Eglises du Refuge, celle de Hambourg, comment ces prescriptions furent appliquées.

C'est un travail relativement facile, car nos ancêtres, conformément à la recommandation de l'apôtre Paul (1 Cor 14, 40), « que toutes choses se fassent avec ordre » notaient fort soigneusement dans de gros registres les sommes d'argent reçues et dépensées pour les pauvres.

La seule difficulté sérieuse de ces recherches c'est l'écriture souvent illisible des diacres-caissiers. Souvenons-nous que l'on écrivait de ce temps-là avec des plumes d'oie sur un fort papier rugueux, à peu près sans orthographe, nos braves réfugiés étant bien plus au courant des articles de foi et de discipline, que des règles compliquées de la grammaire, qu'établissait précisément à cette époque l'Académie française que venait de fonder le cardinal Richelieu.

Mais quoique peu lettrés, les diacres de l'Eglise étaient cependant des hommes d'une piété sincère et touchante. Voici ce que nous lisons à la première page de notre plus ancien registre, en date du 2 mai 1686 :

« Qui mait sa confiance en Dieu jamais ne périra. Livre de la Recepte et payement que feront les Diascre de Lesglize française pour la suvention des Pauvres, Dieu nous veuille tous assister de son Saint-Esprit. Amen. »

Les diacres ont une haute idée de leur charge, ils ont entre les mains des sommes d'argent parfois considérables, elles ne leur appartiennent pas, mais appartiennent de droit aux pauvres, qu'il faut aimer, honorer même. Ne sont-ils pas les membres de Jésus-Christ selon la parole du Seigneur, Matth. 25, 40 : « Je vous dis en vérité qu'en tant que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, vous me les avez faites ».

Ce sont ces nobles sentiments qu'exprime l'inscription suivante de l'année 1696 :

« Recepte Des Deniers *apartenant* aux pauvre De Leglize françoise Reforme, quil plaisse à Dieu les augemanter par sa grace pour Le soulagemant Des pauvre membre De Jesus Christ. Bienheureux sont les miséricordieux car miséricorde leurs sera faite. »

Pour s'acquitter dignement de leur tâche, entraînant une si lourde responsabilité, les diacres éprouveront le besoin d'invoquer humblement le secours de Dieu. En 1686 nous trouvons cette prière formulée comme suit:

« Deniers Receu Pour les Pauvres de Leglise, Dieu me face la grace de ne les employer que bien a son honneur egloire et Le support des Pauvres oppresé ».

Un autre diacre inscrit le passage de saint Paul, 2Cor. 8, 20.

« Nous donnant garde que personne ne nous reprenne à cause de ceste abondance qui est administrée par nous, et procurant ce qui est bon, non seulement devant le Seigneur, mais aussy devant les hommes »

Les recettes de la caisse des pauvres sont pour les

diacres un sujet constant de reconnaissance. Voyez plutôt l'en-tête sans cesse répété des pages où elles sont consignées : « Loué soit Dieu ».

Quant aux dépenses, elles sont faites à fonds perdus. Aussi le diacre-caissier inscrit-il au haut de la page des dépenses « Dieu nous le rende ».

***

Examinons maintenant de plus près les recettes de la caisse de la diaconie, en commençant par les recettes ordinaires.

Remarquons, en passant, que les diacres-caissiers de jadis ne craignaient pas d'ajouter quelques petites remarques de leur cru, à la simple nomenclature des chiffres, ce qui donne à leurs notes une saveur toute particulière.

Parmi les recettes ordinaires, mentionnons en premier lieu les collectes après tous les cultes.

Il y avait culte le matin au temple d'Altona. Dès 1602, en effet, les réfugiés jouissaient du privilège de l'exercice public de leur culte à Altona, située aux portes de Hambourg.

A Hambourg, par contre, où ce privilège ne leur fut accordé qu'un siècle et demi plus tard (en 1785), les réfugiés célébraient leurs cultes le dimanche après midi dans des maisons particulières, avec le consentement tacite du Sénat de la ville. Mais le clergé luthérien ayant violemment protesté, le culte fut interdit pour un temps, et nous lisons, le dimanche 22 novembre 1696, la mention suivante :

« On nous a défendu de prêcher ici en ville ».

Les cultes ne recommençèrent à Hambourg qu'à Noël 1699.

Outre le culte du matin, il y avait une « prière », un culte liturgique sans doute, sans prédication, le dimanche après-midi, et le jeudi. A Noël et à Pâques il y avait chaque fois 3 jours de suite un culte avec prédication et,

dans la semaine qui précédait les dimanches de communion, un service de préparation à la Sainte-Cène.

Le jour de l'an était également un jour férié; en 1687, à côté du produit de la collecte, se trouve la mention suivante :

« Premier jour de l'année où Dieu nous veuille continuer ses saintes Bénédictions dont nous avons un commencement Propice ayant collecte 159 mk. ».

Nous sommes surpris de voir, dans une communauté, réformée, des cultes se célébrant aux dates suivantes :

6 janvier 1686 : le jour des rois ;

2 février : jour de la purification de Notre-Dame, à Hambourg ;

4 juin : jour de Notre Dame, à Altona ;

A la Saint Jean-Baptiste ;

A la Saint Michel, à la Chandeleur et, le 2 juillet 1707, jour de la visite de Marie à Elisabeth.

Mais chacun de ces jours de fête apportait un appoint réjouissant à la caisse de la diaconie.

De même, les jours de fiançailles, car chez les réfugiés cet acte s'accomplissait au temple en présence du pasteur et du Consistoire. De même aussi aux « épousailles », c'est le terme employé à cette époque. Il y avait une collecte aussi aux services funèbres, ainsi le 4 novembre 1700 « jour de l'enterrement de Mr. Royère, notre bon pasteur ». Une taxe fixe était perçue pour les baptêmes à domicile, dans des cas exceptionnels, la règle générale étant de baptiser au temple en présence de la communauté assemblée. La caisse de la diaconie percevait aussi des émoluments pour des extraits des registres de baptême, de mariage, de décès.

Mentionnons ici quelques remarques notées par les diacres-caissiers :

« Le 27 juin 1665. Reçu pour les aumônes du Dimanche de la Communion qui se sont trouvé au nombre de 150... 30 mk. », ce qui nous permet de conclure que la communauté à ce moment-là était très nombreuse.

Les réformés allemands et français se partageaient

l'usage du temple à Altona. Cela donna lieu à de violentes disputes qui dégénérèrent même un jour en une véritable scène de pugilat au pied de la chaire. Nous ne sommes donc point surpris de trouver, de 1690 à 1692, par trois fois, le vœu suivant exprimé par le diacre-caissier au moment de son entrée en fonctions :

« ...et Plaise à ce Grand Dieu nous accorder la paix que nous Implorons de lui entre les Eglises ».

En 1692 cette prière est enfin exaucée :

« Grâce soit rendue à Dieu de ce qu'il nous a accordé la paix et union avec nos frères de l'église allemande. »

Une autre source de revenus assez réguliers ce sont les amendes payées par les membres du Consistoire arrivant en retard aux séances, ou les manquant sans se faire excuser.

Du 31 mai 1686 : « Reçu pour l'amande de M. Ployard estant venue trop tard en Consistoire la prière estant faite 1 mk. ».

Du 28 juin de la même année : « Reçu pour l'amande de M. Béard qui ne cest pas trouver en Consistoire préfèrant ces affaire... 2 mk. ».

Voici un ancien d'Eglise qui ne paye qu'une « demy amande car après ses prières, la compagnie lui faisant grâce ».

Mais le délinquant abuse décidément de la grâce, car 15 jours après, lors de la prochaine séance du Consistoire, nous lisons : « Reçu de M. Pierre Osmont pour une amande 1 mk. »

Terminons la liste des recettes ordinaires en mentionnant la collecte qui se faisait à domicile le premier jour de chaque mois, et la décision du Consistoire, en 1698, de faire faire des boîtes de fer-blanc peintes en rouge et portant l'inscription : « Diaconie française ». Ces boîtes, au nombre de 22, furent placées chez des membres influents de la communauté, commerçants ou armateurs dans les comptoirs desquels entraient et sortaient bon nombre de personnes, qui peut-être se sentiraient pous-

sées à faire quelque don pour les pauvres. Ces boîtes devaient être ouvertes tous les ans au mois de mai.

Lors de la première tournée le diacre-caissier ajoute, avec chagrin, à côté du nom d'un des dépositaires : « lequel est party et a emporté la boette ».

***

Passons aux recettes extraordinaires, employant ce terme à dessein, tant pour désigner les ressources sur lesquelles on ne pouvait compter régulièrement, que celles dont la provenance nous paraît singulière.

En 1689 est inscrite une somme de 1.000 mk. provenant de la collecte « qui a été faite en cette ville pour les pauvres réfugiés, et lesdits 1.000 mk. nous ont été comptés par ordre de son Altesse l'électeur de Brandebourg que Dieu veuille conserver ».

Ainsi le Grand Electeur ne se contenta pas de proclamer peu après la révocation de l'édit de Nantes, cet admirable édit de tolérance de Potsdam, qui ouvrait toutes grandes les portes de ses états aux pauvres huguenots persécutés, il engage encore les Etats et les villes de l'Allemagne protestante à le soutenir dans les sacrifices pécuniaires considérables qu'il fait en faveur des réfugiés, et l'argent recueilli dans la ville si luthérienne de Hambourg est remis, selon ses ordres, au Consistoire de l'Eglise française.

Nous verrons plus loin quel noble usage le Consistoire sut faire de cet argent en faveur des nombreux fugitifs qui se rendaient de France à Hambourg, par mer, pour gagner de là le Brandebourg.

En 1709, à l'occasion d'une collecte destinée aux huguenots retenus prisonniers sur les galères, un membre de la communauté donne 2 bagues d'or. Il faut croire qu'elles n'étaient, ni d'un or bien pur, ni d'un poids considérable, car le diacre-caissier les évalue toutes deux à 7 mk.

En 1703, on lit :

« Reçu de M. Royer qu'il fait présent à nos pauvres

en actions de grâces à Dieu de l'heureuse arrivée d'un de ses vaisseaux... 30 mk. ».

En 1713 la ville d'Altona fut réduite en cendres par les troupes suédoises. L'Eglise réformée échappa, il est vrai, aux flammes, grâce à une rançon de 135 mk. qu'elle dut verser à un officier, mais la misère fut grande parmi les membres de la communauté. La joie et la reconnaissance du Consistoire furent donc grandes quand des dons lui furent remis pour la caisse de la diaconie de la part des magistrats de Genève, et de l'Eglise wallonne de La Haye, par l'entremise du célèbre prédicateur Saurin.

Voici, en 1698, un don de 60 mk., produit d'une gageure entre deux membres de la communauté, mais nous ignorons malheureusement sur quoi a porté le pari.

En 1698 la caisse de la diaconie s'enrichit de 5 schilling, produit de la vente d'une cuillère d'argent qui était « dans le coffre de la Fagon, qui a été durant sa vie assistée de la diaconie ».

En 1701 nous lisons ce qui suit :

« Reçu de M. Royère notre pasteur, une Bague d'or ».

Vous êtes ému de la générosité de ce bon pasteur, mais un regard sur la page des dépenses tout à côté, vous apprendra que le diacre-caissier a « prêté à un pauvre, que M. Royère s'oblige à rendre 15 mk. ».

Le pauvre s'en est allé, on n'a plus entendu parler de lui, et le pasteur a du tenir sa promesse, sa bourse sans doute, comme c'est bien souvent le cas pour les gens de sa profession, étant peu garnie, il a retiré de son doigt sa bague d'or, que l'on retrouve dès lors mentionnée à l'inventaire de ce que possède la diaconie.

Parfois les pauvres ne sollicitent qu'un prêt et laissent en gage entre les mains du diacre quelqu'objet de valeur, ou des produits de leur industrie. Ces gages sont retirés au bout d'un certain temps, comme le prouve la notice suivante de 1701 : « Reçu de David Brun qu'on lui avait prêté sur des gants 54 mk. ».

Ainsi également, en 1705, la caisse de la diaconie prête 120 mk. au même Brun qui dépose les gages

suivants : 7 bagues d'or, 1 goblet, une ceinture et un crochet, 1 cachet, 4 cuillères d'argent.

Mais bien souvent ces gages, après avoir été gardés longtemps, finissent par devoir être vendus au profit de la caisse.

Ainsi en 1691, Louis VilleDieu de Paris, « ayant abjuré le papysme » se trouve à Hambourg dans une grande misère. Sa femme apporte au diacre une montre en argent et reçoit de lui 30 mk. Cette montre reste dans les archives de l'Eglise pendant 16 ans, jusqu'au moment où, en 1707, on eut l'idée lumineuse de la mettre en loterie. Celui qui obtint le gros lot en la gagnant ne dut pas, du reste, faire une bien bonne affaire, car le diacre-caissier inscrit ce qui suit :

« Reçu d'une montre appartenant aux pauvres dont j'ay fait une lotterie, voyant qu'elle avait déjà resté très longtemps dans la caisse et qu'elle y était aussy ynutile qu'à celui qui la tire, 31 mk. 8 s. ».

En 1702 nous lisons ceci :

« Reçu de 2 douzaines de Bas flanelle que Jaques Crespin nous a lesse en gage, vendu 78 mk. ».

Jadis le système monétaire n'était point unifié comme de nos jours, chaque état, chaque ville avait sa monnaie et l'on perdait beaucoup au change. Aussi ne sommes-nous point surpris de trouver souvent aux recettes ces lignes : « pour plusieurs méchantes et fosce monnaies, j'ai fait bon à la caisse de... » suit l'indication de la somme.

En 1708 le diacre-caissier retire quelqu'argent de l'héritage d'un nommé Jean Vrai de Peau (1). Ce pauvre réfugié meurt à Hambourg et voici ce qu'on retire de ses poches :

« 1 écu d'argent, 2 pièces de 16 gros, quelque monnaie, « 4 rasoirs, un livre de drogues, un livre de secrets, un « livre de contes ». L'orthographe fautive du brave diacre nous empêche de comprendre s'il s'agit d'un livre de contes de Perrault ou d'un livre dans lequel le pauvre en question inscrivait ses dépenses.

(1) Pau?

Les recettes de la caisse de la diaconie, très variées comme nous l'avons vu, devenaient de plus en plus abondantes. En 1690 la question se posa de savoir où et comment placer l'argent disponible. Voici la décision qui fut prise :

« La compagnie a résolu que pour Ladvenir Les Deux Diacres qui seront les premiers en charge prendront sur leur compte chacqu'un mille marck pour les faire valloir comme ils jugeront à propos et qu'ils s'obligeront de les rendre avec l'Interest de quatre pour cent par an lorsqu'ils sortiront de la compagnie ».

Les réfugiés habitant au milieu d'une population dont ils ne connaissent qu'imparfaitement la langue ne savaient pas trop à qui s'adresser pour leurs affaires d'argent, placements de fonds, rentes viagères, emprunts hypothécaires. La caisse de la diaconie leur semble donc toute indiquée pour leur servir de banque et de caisse de retraite.

En 1697 Jean Hodo emprunte 300 mk. à la caisse, de la diaconie, puis n'ayant pas pu durant plusieurs années payer l'intérêt de 4 % sur cette somme, il conclut l'arrangement suivant :

« Pour la maison de Jean Hodo qu'il a cédé à la diaconie moyennant mk. 400 qu'on luy a payé et mk. 3 que la compagnie s'est engagée à luy payer par sepmaine sa vie durant, la ditte maison est estimée 1000 mk. ».

La même année une demoiselle Marlotte fait présent à la Diaconie de 1.000 mk. moyennant 5 % d'intérêts annuels que la diaconie lui versera sa vie durant.

***

Il est temps que nous passions au chapitre fort important des dépenses de la caisse de la diaconie. Ces dépenses sont si variées que, pour plus de clarté, il nous a paru bon de les classer sous les rubriques suivantes :

Dépenses pour les pauvres, pour ceux de la paroisse, pour les pauvres de passage ;

Dépenses pour des œuvres de bienfaisance, construction de temples, etc. ;

Dépenses diverses et extraordinaires.

Les pauvres étaient nombreux dans la jeune communauté du Refuge, ce qu'expliquent suffisamment les tristes circonstances de l'émigration de France, les huguenots ayant dû abandonner tous leurs biens, n'emportant que de l'argent, si encore ils en avaient, argent du reste bien rapidement dépensé au cours d'un périlleux voyage.

La diaconie doit donc payer chaque semaine à plusieurs familles, — il y en avait 7 en 1686 et 14 en 1698, — des pensions régulières.

Mais l'office des diacres ne se borne pas à cela ; il s'agit en outre de vêtir, de nourrrir d'autres pauvres, de leur procurer du travail, de leur assurer des soins médicaux, de procéder à l'ensevelissement de ceux qui succombaient, de se charger de la tutelle des orphelins.

Voici, prises au hasard, quelques notices concernant ces diverses branches d'activité. Ce qui frappera dans l'énumération qui va suivre, c'est la tendre sollicitude avec laquelle les diacres sont à l'œuvre et la pitié profonde qu'ils éprouvent pour ceux qui s'adressent à eux. Rien dans leur manière de procéder qui rappelle les pratiques de l'assistance des pauvres telle qu'elle se pratique officiellement de nos jours par l'Etat, selon des règles administratives inflexibles.

Pour vêtir des pauvres les diacres fournissent ce qui suit :

1689, 1 chemise à un pauvre réfugié ;

1695, à un pauvre garçon 4 mk. pour des souliers et faire teindre son habit ;

1689, un habit à un jeune homme pour se marier. C'était sans doute un bien bel habit, car il coûta, avec façon et fournitures, 32 mk.

Un justaucorps pour Thomas Janin en 1702, quoiqu'il fût en drap rouge et doublé, ne coûte que 18 mk. ;

Une jupe, en 1698, coûte 9 mk. et une paire de vieux souliers 12 sch.

La misère des malheureux est parfois si grande qu'ils mettent en gage leurs effets, car en 1691 il existait déjà des « mont de piété » tenus par des juifs, et le diacre en charge cette année-là doit donner à un juif 2 mk. pour dégager les hardes d'une femme, de même à une veuve pour retirer un de ses draps mis en gage.

Notons enfin, sous cette rubrique, une somme remise à Daniel Comble « pour luy avoir acheté 16 aunes de toile pour luy faire une paillasse avec une chemise ».

Le diacre, en inscrivant cette notice, a oublié de placer la virgule, car il n'est guère au courant des règles de la ponctuation, pas plus du reste que ses collègues, ce qui donne lieu à d'amusants quiproquos. En voici quelques autres exemples :

« 1691, secours à Albert Franck qui a sa femme malade par ordre du Consistoire ;

« 1696, idem, à une fille venue de Rouen par ordre du Consistoire ;

« 1707 idem à 2 juifs convertis par ordre du Consistoire. »

Ce Consistoire qui semble ordonner des maladies et même des conversions connaît fort bien la valeur de l'assistance par le travail et le diacre-caissier est tenu, toujours par ordre, d'accorder un secours d'argent.

« en 1689 à Pierre Poitevin de Grenoble pour lui avoir du cuir » ;

« en 1690 à Mailly pour lui acheter un métier de rubanier » ;

« En 1691 à une fille pour apprendre à broder » ;

« En 1696 à une pauvre femme pour lui acheter un rouet à filer ».

Les pauvres sont-ils malades, on s'occupe d'eux avec sollicitude. En 1689 on remet à M. Piettre de quoi « acheter de la viande pour faire du bouillon au pauvre qui était malade à Altona, et pour l'homme qui le gardait ».

La viande du reste n'était pas aussi chère que maintenant, non plus que les frais de garde-malade à domicile, puisque le secours en question ne se monte qu'à 1 mk.

C'est la caisse de la diaconie aussi qui paiera le médecin :
« 1689 payé le chirurgien pour avoir médicamenté la femme de Brun ». Parfois le médecin, membre lui-même de la communuaté, refuse généreusement tout honoraire, le Consistoire alors lui prouve sa reconnaissance d'une autre manière. Ainsi, en 1702, il dépense 52 mk. pour 2 chandelliers d'argent « présent à M. Jean le médecin pour la peine et médicament qu'il a fournis à nos pauvres ».

Voici, du reste, à titre de curiosité, une facture de l'année 1748, du docteur en médecine Peters d'Altona :

« Par ordre de Messieurs du vénérable Consistoire j'ai soigné Mme Alexis de Saint-Aubin d'Orléans, contre l'hydropisie de poitrine, douleur de rheins la gravelle et vapeurs. Toutes ces afflictions étaient dans les commensements accompagné d'une grande fièvre. J'ay lui guerie de cette fièvre et soulagé les autres accidents considérablement et misse en état de vaquer à ses affaires.

« Pour toutes mes médicaments, peine et autres opérations faites pour la guérison demande au juste... 14 Ecus.

« Par les mêmes ordres j'ai guérie la femme du cordonnier Reex d'un miserere mortel... 3 Ecus.

« J'ai guéri aussi un vieux bonne Homme nommé Lamie... 1 écu. Totale 18 Ecus. »

Le diacre-caissier, toujours économe des deniers des pauvres, réussit à rabattre de cette facture établie cependant « au plus jute », 2 écus.

Le médecin ne réussit-il pas, malgré les ordres du vénérable Consistoire, à guérir le malade, c'est la caisse de la diaconie qui supportera tous les frais d'enterrement.

Le cimetière était situé hors de ville, il faut donc pour sortir un cercueil, un coffre selon l'expression

triviale de l'époque, se faire ouvrir les portes de la ville et pour cet effet payer une redevance au portier.

En 1708 le sieur Pradel dont les parents sont à Genève, se noie, nous ignorons si c'est par accident ou intentionnellement, cela occasionne au diacre-caissier des frais d'une cinquantaine de marks, dont voici quelques détails curieux qui nous permettent d'assister à toutes les phases du drame :

« a ceux qui l'ont gardé.	8 sch.
« pour l'échelle à ceux qui l'ont porté à sa maison.	5 »
« au garçon du juge.	15 »
« a un homme qui l'a sorti de l'eau et venu nous avertir, courir diverses fois chez le juge pour déposer.	24 mk.
« aux drôles qui ont remporté l'échelle	2 sch.
« pour le chariot, les porteurs, le cercueil, la fosce.	15 mk.
« à l'hôte du défunt.	20 »

Les parents du défunt promirent il est vrai, par écrit, de rembourser tous ces frais, et nous voyons, en effet, durant huit ans, figurer dans l'inventaire annuel de ce que possède la caisse de la diaconie ce billet, inscrit au même titre qu'une obligation, pour la valeur de 47 mk. Mais cet argent ne fut jamais payé et la caisse de la diaconie en fut pour ses frais.

Les enfants des pauvres sont les objets de la sollicitude toute spéciale des diacres,et cela dès leur naissance, car, en 1717, est mentionné le gage payé « à la nourrice de l'enfant de la fille de David Brun. » (On ne semble pas avoir craint à cette époque les circonlocutions).

En 1712 on avait placé chez une femme Bartelot plusieurs orphelins, mais on les lui retire « pour sa mauvaise conduite ».

Dès 1691 on s'occupe de leur instruction et Pierre Dumont leur maître reçoit un traitement pour « Escollage » et pour achat de livres.

Nous trouvons aux archives plusieurs actes nota-

riés chargeant des membres du Consistoire de la tutelle d'orphelins; grâce à ces actes les diacres peuvent placer ces enfants en apprentissage et signer des contrats dans ce but avec divers maîtres d'état. Ces contrats sont intéressants à étudier.

Il faut un apprentissage de 7 ans pour l'état d'horloger, de même pour celui de perruquier, 6 ans pour celui de « couturière dabits pour femme », ainsi que pour devenir orfèvre ; 4 ans pour devenir menuisier.

Par contre 3 ans suffiront « au sieur Jaques Charles Richier maître chirurgien juré es Justices françaises de Berlin pour montrer et enseigner au jeune Délorthe, de Hambourg, la profession de chirurgien et généralement tout ce qu'il en sait sans lui en rien cacher ni déguiser. Ainsi fait par devant les notaires Royaux et Jurés à Berlin en 1731 ».

Trois ans d'apprentissage pour devenir chirurgien alors qu'il en faut 7 pour devenir perruquier, c'est un peu court semble-t-il, mais il ne faut pas oublier que c'est à une époque où les microbes étaient encore inconnus et où les procédés de la médecine étaient assez sommaires.

Les diacres ne négligent jamais de faire insérer dans les contrats d'apprentissage une clause spéciale recommandant au patron d'élever les apprentis qui leur sont confiés dans la crainte de Dieu et le respect de sa parole.

En entrant chez leur patron, les apprentis sont munis, par les soins du Consistoire, d'un petit trousseau.

Jérémie Maurin, à son entrée chez le perruquier Paul Marchand, reçoit : un habit complet, 4 chemises 4 cravates, 4 mouchoirs, 2 paires de bas, 2 paires de souliers, aussi 1 chapeau. Il faut croire que ces objets étaient d'étoffe, de linge, de cuir et de feutre à peu près inusables, car ce ne sera qu'après 4 ans échus, des 7 ans d'apprentissage, que ce trousseau plus que modeste sera renouvelé par le Consistoire, pour durer 3 ans, au terme desquels le patron cette fois-ci, fournira à l'apprenti qui aura fini son temps un habit neuf.

L'orpheline Jeanne Elisabeth Verdier, apprentie

couturière « se trouve assez bien pourvue de hardes » affirme le contrat de 1719.

Tout le monde ne sera pas du même avis, car voici l'inventaire de ce qu'elle possède : 8 mouchoirs de cou et de poche (savoir 1 de mousseline, 1 de soie, 6 de toile) 8 chemises, 4 tabliers, 1 robe de chambre, 1 veste de femme, 5 bonnets, 12 coiffes, 2 Psaumes (livres de Psaumes sans doute), 1 devant du corps, 2 paires de manchettes, 4 cornettes, 3 gorgières, 2 evantaille, 1 paire gants, 1 ceinture autour de corps, 3 paires bas, 2 paires de soullier (1 paire neuve et 1 vieille), 1 habit noir, qu'elle a sur son corps, 1 boîte à poudre, 1 petit coffret bigaré à clef, 1 paire de siseaux, 1 étuit à aiguille, 1 petit étui à curer les dents, une jupe de femme vieille.

***

Au centre du sceau de l'Eglise de Hambourg est une colombe, elle tient dans son bec un rameau d'olivier, elle a trouvé un coin de terre où se poser. Comme la colombe de l'arche de Noé, les huguenots fugitifs qui ont fondé la communauté de Hambourg ont dû errer longtemps avant de trouver une terre hospitalière. Mais ils sont nombreux, ceux qui sont encore à la recherche d'un asile, il faut donc les secourir à leur passage à Hambourg.

Il en est parmi eux qui ont cruellement souffert entre les mains de leurs persécuteurs implacables, ils ont subi toutes les horreurs des horribles dragonnades, ils ont langui dans de sombres cachots, ils ont de fait subi le martyre, ils n'ont point succombé il est vrai, mais ils porteront toujours sur leurs corps amaigris les traces des violences exercées contre eux. Cependant ils sont demeurés fermes, ils ont résisté, ils n'ont point voulu abjurer, alors qu'un seul mot, un seul signe eut suffi pour les délivrer de leur tourments affreux; ils ont ainsi rendu publiquement témoignage de leur attachement inébranlable à la religion réformée. Ce sont les « confesseurs », selon l'expression remise en honneur chez les huguenots, en souvenir du temps de la primitive Eglise.

Ah qu'il est éloquent ce simple mot de « confesseur » qu'on rencontre par deux fois dans les registres. Qu'on s'incline avec respect devant ces héros, le Seigneur n'a-t-il pas posé sur leur front en les appelant à souffrir pour lui, une auréole de gloire céleste.

Quand se présente devant lui un de ces confesseurs, le diacre-caissier lui accorde de grand cœur un secours important.

Ainsi, le 11 septembre 1696, Mme Faure, confesseuse, allant à Berlin, reçoit une forte somme pour sa dépense ici et pour son voyage.

Chaque fois qu'un huguenot réussit à franchir la frontière c'est une joie pour les communautés du Refuge de savoir qu'un de leurs frères a échappé aux griffes des persécuteurs et cette mention « sorti de France » se retrouve bien souvent de 1686-1701 dans nos registres, comme un cri de triomphe et une action de grâce envers Dieu.

Ce sont des individus isolés auxquels la fuite a réussi au prix de dangers inombrables et de cruelles angoisses. En 1701 deux jeunes garçons, Jean et Etienne Thomas; en 1698 un garçon orfèvre ; en 1699 François Breton du Bas-Poitou.

A côté de ces simples artisans, voici, en 1701, un noble Jean de Lory, puis, en 1705, deux officiers.

Des familles entières réussissent parfois à s'échapper, ainsi, en 1699, Josué des Clous, sa femme, sa sœur et ses 4 enfants, un groupe de 14 réfugiés en 1689, arrivés d'abord en Hollande et le diacre paie « au mestre du convoi de Grouningue 60 mk. » pour le prix du passage de cette ville de Hambourg.

Mais parfois hélas, les soldats de Louis XIV poursuivent avec acharnement les fugitifs et les atteignent avant qu'ils aient pu gagner la frontière ; c'en est fait alors de tout espoir de liberté, les hommes s'en iront finir leur misérable vie sur les galères du roi, les femmes dans de sombres cachots, les enfants arrachés à leurs parents seront élevés dans des couvents.

Ah ! quel drame poignant écrit avec des larmes et du

sang, est caché sous cette simple notice du diacre-caissier en 1705. « Conté 60 mk. à M. Poujol pour faire tenir à 9 prisonniers qui ont été prix voulant sortir de France ».

A côté des huguenots sortis de France et arrivant directement à Hambourg, voici ceux qui ont quitté depuis assez longtemps déjà leur patrie. Ils se sont portés en foule en Brandebourg, mais les états du grand Electeur en comptent déjà des milliers et on voit des réfugiés refluer vers d'autres états d'Allemagne, vers la Hollande, vers le Danemark, mais là aussi tous ne trouvant pas à se caser, ils repassent par Hambourg.

C'est durant des années un passage continuel de réfugiés de tout âge de toutes professions, se dirigeant vers les quatre points cardinaux.

Du mois de mai au mois d'octobre 1686, il n'en passa pas moins de 125 par Hambourg. Ils sont boulangers. cuisiniers, cardeurs de laine, ouvriers de soie, marchands de dentelles, pelletiers, ouvriers imprimeurs, jardiniers, corroyeurs, tailleurs, perruquiers, parfumeurs, teinturiers, orfèvres, faiseurs de poudre à canon, faiseurs de velours, chapeliers, boutonniers. Puis un arpenteur, un apoticaire, un chirurgien, un ingénieur, un géographe, un ancien procureur au parlement de Grenoble, de nombreux officiers, des soldats, des matelots. Le Grand Electeur, occupé à créer une flotte, engage ces derniers en grand nombre à son service.

On comprend, en parcourant la liste ci-dessus, qu'on pourrait du reste allonger à l'infini, en consultant les registres des autres communautés du Refuge, combien la France dut s'appauvrir par l'émigration de tant d'artisans.

L'auteur de l'Histoire du protestantisme en France, G. de Félice le constate avec douleur, quand il écrit : « Les manufactures se fermèrent par centaines, il y eut des industries qui disparurent complètement, de vastes étendues de terrain manquèrent de bras pour les cultiver ».

La caisse de la diaconie assiste tous ces réfugiés

de passage et leur fournit les moyens de poursuivre leur route.

Il est intéressant de relever ce que coûtaient alors les voyages.

Une place en voiture, de Hambourg à Berlin, coûte en 1705 11 mk. pour un homme, 9 mk. pour une femme.

Pourquoi cette singulière différence de prix ?

En 1689 Mme de Rhin et sa fille, quoique voyageant en carosse, ne paient pas plus et même moins puisque ensemble elles ne dépensent que 12 mk.

Par contre un lieutenant, en 1705, paye 27 mk., il voyageait sans doute avec armes et bagage.

Le voyage par mer coûte 6 mk. en 1707 jusqu'à Amsterdam, en 1705, 5 personnes et 4 enfants, à compter 2 enfants pour une personne, paient pour aller en Hollande 4 mk. par personne.

C'est à croire que depuis l'établissement des chemins de fer, les voyages ont renchéri, car Mme de Rhin, avec sa fille ne s'en serait pas tirée de nos jours, en voyageant en IIIe classe, à moins de 23 mk. 20 pf. !

Les ports de lettres par contre étaient élevés. Ils étaient, comme c'était le cas, il y a 60 ans encore, à la charge, non point de l'expéditeur, mais du destinataire.

On payait, en 1705, pour une lettre venant de Berlin 5 sch. Vers la même époque 6 sch. pour une lettre de Genève, et 13 sch. pour une lettre de Paris. Aussi écrivait-on peu, et les dépenses de ports de lettres pour affaires de pauvres ne sont point fréquentes dans les registres de la diacnoie.

Les réfugiés arrivaient souvent à Hambourg dans la misère la plus noire, malades, infirmes. Les diacres-caissiers éprouvent une sincère compassion pour eux, car ils enregistrent, à côté du secours accordé, les maux dont souffrent ceux qu'ils assistent.

1689, Antoyne Beau, aveugle on lui accorde le double du secours ordinaire, car il voyage « avec son conducteur ».

1689, David Brun, dont la femme a l'esprit égaré.

1698, un passant qui avait mal à l'œil.

1701, un pauvre garçon n'ayant qu'un bras.

id., un homme incommodé de la jambe.

Relevons encore les notices suivantes :

1710, une femme qui a fait naufrage.

1695, un tailleur, sa femme et ses 2 enfants qui étaient tout nus.

Voici, en 1699, un brave réfugié curieux autant qu'imprudent. Dans son bon pays de France, il n'a sans doute jamais vu de moulins à vent si nombreux à cette époque aux environs immédiats de Hambourg. Sa curiosité est éveillée, il s'approche mais de trop près, mal lui en prend, une des lourdes ailes du moulin le frappe cruellement, et le diacre-caissier auquel le pauvre blessé a recours à la suite de cet accident, inscrit dans son registre :

« payé le chirurgien qui a pansé un chapelier qui avait été blessé d'un moulin à vent ».

La caisse de la diaconie ne se borne pas à assister les réfugiés, elle accorde aussi des secours à un grand nombre d'autres personnes; en 1689 à Victor Jacominy de l'île de Sardaigne prosélyte.

1691, à un pauvre étudiant hongrois.

1698, à un Irlandais qui a été prêtre papiste ;

1701, à un luthérien ;

1702, à un prêtre italien ;

1705, à un pauvre papiste estropié ;

1706, à un déserteur de France papiste.

Ce ne sont là que quelques exemples.

Quoi de surprenant si parmi tant de monde il y eut quelques personnes dont il fallut se défier. On leur accorde un secours, mais on ajoute à côté de leur nom une petite notice dont les diacres pourront dans la suite tirer profit.

1699, secours accordé au chevalier de Saint-Paul ou se disant tel.

1707, à un homme qui se dit théologien ;

1709, à un jeune homme du Dauphiné qui a été chassé à ce qu'il dit ;

1699, à Pierre Soureau noté pour n'avoir pas dit la vérité, donné 1 mk.

Il est bon de remarquer que ce trompeur n'a pas encaissé ce marc en récompense de son mensonge, mais qu'il reçoit cette somme minime au lieu de 2 mk.secours habituel ou « passade » suivant l'expression usitée alors.

La patience des diacres-caissiers a dû souvent être mise à une rude épreuve par des pauvres indignes quand il faut par exemple, en 1690, payer 1 mk. « à la garde pour mettre Deshans en liberté, lequel s'était battu avec un jardinier » et l'on comprend l'accès d'humeur de l'un d'eux, quand il inscrit, en 1691, un don de 1 mk. « à Marie fille de Judith, pour aller où elle voudra. »

Mais, par contre, les pauvres honteux sont traités avec beaucoup d'égards, on n'inscrit point leur nom au registre. Ainsi, en 1689, secours « à une famille en nécessité ayant prié de ne pas escrire son nom ».

En 1702 on remet 300 mk. au pasteur « pour une charité secrète ». Enfin, pour clore ce chapitre des secours accordés aux pauvres, voici le cas d'un réfugié qui, parvenu à une position aisée, rembourse l'argent qui lui a été donné, le diacre-caissier peut inscrire aux recettes de 1705:

« Reçu 9 mk. de M. de Vernejou — c'est le pasteur — pour un particulier qui avait été assisté le 27 janvier 1703, et pour effacer son nom ».

Dans la suite des temps, d'autres devoirs encore que le soin des pauvres incombèrent à la caisse de la diaconie. Elle dut prendre à sa charge le traitement du lecteur chantre, elle contribua pour sa part aux honoraires d'un 2e pasteur qui fut élu en 1691, elle dut enregistrer et transmettre à destination le produit des fréquentes collectes faites en faveur de la construction de temples dans un grand nombre de communautés du Refuge. Que de traits intéressants seraient encore dignes d'être relevés dans ce vaste champ d'activité des diacres.

Mais il faut y renoncer. Mentionnons seulement les collectes en faveur des huguenots prisonniers sur les galères du roi, à Marseille et à Dunkerque. Les archives

de la communauté conservent avec un soin tout particulier deux lettres autographes de ces vaillants confesseurs, dans lesquels ils expriment d'une façon émouvante leur reconnaissance.

***

Je m'arrête, à feuilleter ces vieux registres, on risque d'imiter quelque peu sans le vouloir la prolixité de nos bons ancêtres quand ils avaient la plume à la main. C'est ce qui m'est arrivé en rédigeant ce travail.

A mesure que je parcourais ces pages jaunies, couvertes d'une écriture que les siècles ont pâlie, j'ai vu rayonner toujours plus pure et plus touchante cette charité profonde et sincère qui animait nos pieux ancêtres.

Il eut été doux de pouvoir aller voir les tombes où reposent en paix ces premiers diacres de l'Eglise de Hambourg. Mais le cimetière n'existe plus. Semblable à une marée montante que rien ne peut arrêter, l'extension toujours croissante de notre florissante cité a submergé ce paisible lieu, dispersant aux quatre vents des cieux les cendres de ces pieux huguenots.

Cependant le souvenir de leur œuvre demeure, exemple vivant et bienfaisant pour la génération actuelle; puisse-t-elle toujours être digne de ses pères.

« Qui donne au pauvre prête à l'Eternel qui lui rendra son bienfait », dit l'Ecriture.

Elle a donné et largement aux pauvres qui s'adressaient à elle, cette petite communauté du Refuge. Et l'Eternel le lui a rendu avec abondance, en lui accordant ses plus précieuses bénédictions, en la conservant jusqu'à ce jour, durant plus de deux siècles. Aux membres actuels de la communauté de conserver intact ce précieux héritage de foi et de charité que lui ont légué ses glorieux ancêtres, les pieux huguenots.

Hambourg, Septembre 1906.

TH. BARRELET,

Pasteur de l'Eglise réformée française.

LE QUATRIÈME CENTENAIRE

DE LA NAISSANCE DE CALVIN (1909)

MONUMENT DE LA RÉFORMATION

On sait qu'à Genève la Société d'Histoire du Protestantisme, fondée à l'instar de la nôtre le 8 avril 1897 (*Bull.* 1897, p. 257 à 277), a pris le nom de *Musée de la Réformation*. Depuis qu'elle existe, cette Société n'est pas restée inactive. Tout en recueillant des livres, des manuscrits, des portraits, des souvenirs divers utiles pour la reconstitution du passé, elle s'est intéressée à diverses solennités, commémoration de l'Escalade, préparation et inauguration du monument de Servet, et, tout spécialement, l'année dernière à l'organisation du troisième centenaire de la mort de Th. de Bèze (*Bull.* 1905, p. 558.) Nous venons de recevoir la plaquette qui perpétuera le souvenir de cette dernière fête (1).

Dès l'année de la fondation, ceux qui la provoquèrent pensèrent à un autre centenaire, à celui de la naissance de Calvin qui sera en 1909 quatre fois séculaire. Un comité d'initiative se réunit à plusieurs reprises, notamment l'année dernière, pour discuter de quelle manière il conviendrait d'honorer à ce moment les services rendus à l'humanité par le réformateur français. Ces délibérations ont pris corps dans le courant de cette année, après avoir déjà été appuyées l'année dernière par la Société huguenote d'Allemagne. Nous empruntons à la *Semaine religieuse de Genève* du 30 juin 1906, l'intéressant compte rendu qui suit, et, que pour notre part, nous recommandons sans réserve à tous ceux qui savent quels services inappréciables la Réforme propagée dans le monde par l'effort et sous le nom de Calvin, a rendus dans tous les domaines de l'activité humaine, religieuse, scientifique, politique et sociale.

N. W.

Monument de la Réformation

Deux cent trente signataires, appartenant à des tendances politiques et religieuses assez diverses, avaient

(1) *A Théodore de Bèze*, 1605-1905, petit in-4° de 82 pages ornées de cinq planches hors texte, renfermant le compte-rendu *in-extenso*, de la séance académique tenue à l'Aula de l'Université de Genève le 6 novembre 1905. — Imprimerie " Atar ", Genève 1906.

fait placarder sur les murs de notre ville de grandes affiches, convoquant, pour le lundi 25 juin, à l'Aula de notre Université, les personnes disposées à adhérer à une Association ayant pour but de commémorer, à la date de 1909, le 400e anniversaire de la naissance de Calvin.

Trois allocutions, très intéressantes, ont été prononcées au cours de cette séance.

M. le professeur *Lucien Gautier* explique dans quelles circonstances apparut l'idée de la commémoration du quatrième Centenaire de Calvin, et quel développement ce projet à pris jusqu'à ce jour. On s'est dit qu'il était impossible que Genève ajournât plus longtemps le témoignage qu'elle doit rendre aux héros de la Réforme. Cette conviction a été si profonde qu'elle a écarté toutes les appréhensions, de divers ordres, qui lui faisaient obstacle.

L'idée ayant pris naissance, on se demanda de quelle manière il conviendrait d'honorer la mémoire des réformateurs en général, et plus spécialement des réformateurs genevois, ainsi que de la Genève du seizième siècle. Différentes alternatives furent suggérées, trois entre autres, une fondation, un édifice, une bibliothèque. Les initiateurs pensèrent que le projet le plus populaire serait d'ériger un monument qui parlât un langage que chacun pourrait comprendre, même les non initiés, même les nouveaux venus qui, aujourd'hui, abondent parmi nous. Il faut dire que notre compatriote, le sculpteur Maurice Reymond était venu à Genève tout pénétré de l'idée d'un monument à érlger à Calvin et à ses compagnons d'œuvre, et que ce projet rencontra de chaudes adhésions dans tous les groupes divers où il en fut parlé.

Certes, il eût été humiliant pour Genève d'être devancé à cet égard par une initiative qui serait partie d'une autre ville ou d'une autre nation, la Hongrie, les Etats-Unis, la France ou l'Ecosse. Il est donc heureux que notre ville ait été la première à s'occuper de l'entreprise, et que l'on ait pu en informer la Société huguenote d'Alle-

magne, qui croyait avoir sur ce point la priorité. L'appel qui a été lancé parmi nous a rencontré l'immédiate et chaleureuse sympathie de tous ceux auxquels on a demandé de le signer : magistrats, universitaires, laïques de tout bord et de toute couleur. Un conseiller national M. Gust. Ador, a écrit à ce propos les lignes suivantes : « C'est à la Réforme plus encore qu'au seul Calvin qu'il faut élever, à la vue de tous, un monument ». C'est bien ainsi que nous entendons la chose. Ceux qui s'occuperont de l'érection de ce monument se placeront, comme le dit l'appel, « au large point de vue de l'Histoire, constatant l'influence exercée par les réformateurs sur le monde moderne ». Il faut que tous les regards convergent sur ce qu'il y a eu de grand dans l'œuvre fondée jadis au sein de la petite cité genevoise. Chacun y apporta sa sincérité et sa cordialité, la note résultante ne pourra être qu'harmonieuse.

M. le professeur *Ch. Borgeaud* présente ensuite le rapport de la commission d'initiative. Il se dispense de développer de nouveau le « pourquoi » de l'entreprise et se borne à justifier le « comment » auquel la Commission a fini par s'arrêter, à l'unanimité, après deux ans d'études

Cette commémoration, dit-il, pouvait prendre une forme différente : une fondation universelle ou philanthropique, une publication grandiose, une bibliothèque, un musée historique, une maison du peuple, un temple ou un asile. Mais chacune de ces créations ne se serait adressée qu'à une seule catégorie d'intéressés, et nous voulions un monument qui fût saisissable et saisissant pour tous. Si l'on tenait au succès de l'entreprise, il fallait l'asseoir sur une base assez large pour qu'on y pût associer quiconque a le sentiment des bienfaits de la Réforme. Pour reprendre contact avec l'âme du peuple, l'histoire est forcée de faire appel à l'art. On ne saurait, sans doute, commander un chef-d'œuvre, mais la sculpture et l'architecture sont cependant capables de donner corps à notre pensée. On ne sait point assez, à Genève, l'effet fâcheux que produit sur l'étranger l'absence com-

plète d'une commémoration visible des héros de la Réforme dans l'enceinte d'une ville qu'on vient souvent visiter à cause d'eux et où l'on rencontre la statue de bien des personnages moins célèbres et moins méritants. Genève, qui, malgré sa faiblesse matérielle, est devenue par la Réforme une des capitales du monde moderne, se doit à elle-même de célébrer avec les protestants d'Europe et d'Amérique, le quatrième Centenaire de la naissance de Calvin. Puis, comme l'a dit Michelet, c'est la Genève calviniste qui a donné Pierre Martyr à l'Angleterre, Knox à l'Ecosse, Marnix aux Pays-Bas ; c'est-elle aussi qui a inspiré Coligny, Guillaume-le-Taciturne, Cromwell et bien d'autres hommes d'Etat qui ont préparé, en Europe et en Amérique, le triomphe des libertés modernes sur l'absolutisme des temps passés. C'est cette page de l'histoire que nous souhaitons voir rappelée par le monument projeté.

Ce monument peut être érigé dans la Genève moderne sans heurter aucune conviction respectable. La place publique, chez nous, est devenue laïque, mais s'il en est ainsi, n'est-ce point par le bénéfice même de l'évolution politique et religieuse qui remonte à nos réformateurs ? Quelques-uns pensent, il est vrai, qu'il est contraire à l'esprit de la Réforme d'élever des monuments à ses héros. Mais il s'agit de célébrer l'œuvre de ce héros bien plus que leur personne. D'ailleurs, si la Réforme calviniste a été favorable à certaines images et à certains luxes, si Calvin a proscrit tout apparat de ses funérailles, l'ancien protestantisme genevois ne s'est nullement montré hostile à tout monument public d'ordre religieux. Dès 1558, il a encastré dans le mur de l'hôtel de ville une table de bronze constatant le triomphe de la Réforme. Calvin lui-même tenait que « l'art de peindre et de tailler sont des dons de Dieu ». Bèze, en publiant ses *Icones*, disait que la contemplation du visage des hommes de Dieu porte à de saintes méditations.

Au reste, le vrai monument de Calvin existe déjà, plus imposant, plus durable qu'aucun de ceux que peut

façonner la main des hommes : c'est la prospérité, la culture, l'ascension sociale des peuples auxquels le calvinisme, sous ses diverses formes, a soufflé l'énergie. En plusieurs des pays qui ont subi cette influence, la date de 1909 a paru appeler quelque témoignage de gratitude. Le rôle de Genève était de coordonner et de centraliser la manifestation, en prenant une initiative attendue. Ceux qui l'ont reconnu demandent à leurs concitoyens de les aider à soutenir, à la face du monde, l'honneur du nom genevois, symbole de liberté, de culture et de tolérance. Genève se transforme à vue d'œil, vu le nombre de ses adoptions ; elle n'a plus, dans une foi religieuse unique et intense, son ancien moyen d'assimilation ; il faut qu'elle profite de toutes les occasions pour rappeler à ses enfants, anciens et nouveaux, ce qu'elle a été dans le passé, ce qu'elle peut être encore dans l'avenir, en rattachant ses destinées à celles des peuples qui marchent à la tête du progrès moderne, et pour leur faire comprendre comment, par qui, pourquoi, avec un territoire moins étendu que l'arrondissement de Saint-Julien, elle a été mise au rang des capitales de l'Europe.

M. le conseiller d'Etat *H. Fazy* déclare prendre la parole comme magistrat et aussi comme historien. Il estime que le domaine de la conscience doit être séparé du domaine politique. Mais le ton excellent de l'appel, ton large et modéré, lui a permis, dit-il, de prendre part à cette assemblée et d'y collaborer. M. Fazy ajoute qu'à tous les points de vue la Réforme a été grande et riche en conséquences heureuses, morales et sociales ; à bien des égards, elle a libéré les esprits ; elle a fondé la liberté sur les bases les plus sûres. Et c'est pourquoi tous, à quelque opinion politique ou religieuse qu'ils appartiennent, peuvent se joindre au mouvement provoqué par le Comité initiateur du monument.

L'honorable conseiller d'Etat avoue avoir d'abord hésité à signer l'appel qui fut affiché ; c'est qu'il pensait que l'on allait ériger un monument à Calvin et il songeait aux ombres qui obscurcissent certains actes de la vie

de ce réformateur. Mais l'on paraît être d'accord pour honorer l'œuvre plutôt que l'homme. Le monument projeté dira ce que le protestantisme doit, non seulement à Calvin, mais aussi à Farel et à Th. de Bèze.

En terminant, M. Fazy donne lecture d'une page du *Contrat social* où J.-J. Rousseau, comme Genevois, parle avec éloge de Calvin. Que la commémoration de 1909 rappelle, en outre des réformateurs, tous ceux qui, autrefois, furent accueillis, à Genève quand ils étaient persécutés !

Avant de se séparer, l'assemblée nomme, par acclamation, un Comité de 37 personnes qui, subdivisé en trois Sections (Finances, Monument, Propagande), dirigera l'Association. Ce Comité sera composé de MM. D. Baud-Bovy, A.- J. Baumgartner, Ch. Borgeaud (*vice-président*), Bernard Bouvier, Th. Bret, H. Boveyron, Ami Bordier, Alfred Cartier, A. Chantre (*vice-président*), Edmond Chenevière, Eug. Choisy, René Claparède, H. Coutau, J. Crosnier, L. Dunki, G. Fatio, Léon Fulpius, Th. Fuog, J.-J. Gardiol, L. Gautier (*président*), Alexis Lombard, J. Marion-Mayor *trésorier*) Ch. Martin, Léopold Micheli, Ph. Monnier, Alexandre Moriaud, Louis Pictet, Paul Pictet, Edmond Rochette, F.-F. Roget, Louis Roux, J. Roux-Eggly, Ch. Seitz. E. Strœhlin, V. van Berchem, Louis Weber, Albert Wuarin (*secrétaire*). — Les adhésions peuvent, dès maintenant, être envoyées à n'importe quel membre de ce Comité.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Documents inédits sur le Protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heiltz le Maurupt, Nettancourt et Vassy (1)

Ce nouveau *recueil* de documents dépasse peut-être encore en intérêt les volumes que M. G. Hérelle a déjà consacrés à l'étude de la Ligue et de la Réforme en Champagne (2) et que nous avons successivement annoncés ici lors de leur apparition. (*Bull.* XXXVII, p. 327 ; XLII, p. 105, ; LIII, p. 275). Il s'étend en effet, sur une période où les documents sont singulièrement rares ou difficiles à consulter. Autant les recherches sont agréables, simplifiées par l'obligeance et la compétence des archivistes départementaux dans les dépôts bien classés dont ils ont la garde, autant il est malaisé de pénétrer dans les amas confus de ce qu'on appelle les archives judiciaires, en province surtout. Aux Archives Nationales même, le fonds du Parlement de Paris, attend encore son classement et ce n'est que par hasard qu'on peut y découvrir la suite donnée aux affaires portées devant cette haute juridiction après les sentences des tribunaux inférieurs. Or, pour ce siècle de persécutions c'est surtout dans la poussière et le désordre des greffes qu'il faut chercher les actes des procès criminels, les interrogatoires, les dépositions des témoins, les pièces à conviction, qui éclairent la situation des Réformés.

Les cinq Eglises de Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, Epense, Nettancourt et Vassy, qui ont eu la bonne fortune de rencontrer un historien de la valeur et du renom littéraire de M. G. Hérelle, composaient l'ancien colloque de Vitry. Une certaine communauté d'origines remontant surtout à l'évangélisation de

(1) Depuis la fin des guerres de religion jusqu'à la Révolution Française recueillis et publiés par G. Hérelle, professeur de philosophie, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique — Tome II (1687-1789). 1 vol. in-8°, 287 pages. Paris, Alph. Picard, éditeur, 1906.

(2) La Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François qui a secondé très efficacement cette série de publication a droit à nos remerciements spéciaux et aux félicitations de tous les amis de l'histoire du protestantisme.

Pierre Fornelet (*Bull.* XLVI, p. 518) les unissait. Beaucoup de leurs familles étaient parentes ou alliées, et les mêmes noms se retrouvent dans leurs annales, ce qui ne simplifiera sans doute pas le *Répertoire* que M. Hérelle se propose d'ajouter à son ouvrage. Chacun de ces cinq groupements voisins semble avoir eu sa physionomie particulière. L'église de Vitry, la plus importante, comprenait environ 800 membres, parmi lesquels beaucoup de bourgeois aisés, médecins, gens de loi. Les mêmes éléments sociaux se rencontrent à Vassy avec, en plus, un certain nombre d'artisans. Nettancourt, poste de frontière, très maltraité pendant les guerres de l'époque, servait de refuge et de point d'appui aux protestants disséminés dans le Barrois. Epense « recueillait », sous la protection de MM. de Beauvau, les gentilshommes verriers de l'Argonne voisine et quelques familles de Sainte-Menehould parmi lesquelles celle de Louis de Marolles. Heiltz-le-Maurupt qui, dans toute la région, a seul conservé jusqu'à nos jours des huguenots autochtones (1) a dû cette survivance exceptionnelle à la ténacité persévérante, et peut-être aussi à une certaine force d'inertie de ses « bons laboureurs » qui savaient laisser passer l'orage, et retrouvaient leurs Bibles et leurs psautiers, lorsque la persécution s'apaisait, comme, après une giboulée ils reprenaient les manches de leurs charrues.

Le présent volume nous offre, selon la méthode à laquelle M. Hérelle a bien raison de se tenir, des textes et des documents originaux sobrement mais excellemment annotés sur la période de 1687 à 1789. C'est toute la vie des protestants champenois qui passe sous nos yeux, entre la Révocation et la Révolution.

Un mot suffit pour caractériser leur situation pendant ce siècle : ils sont hors la loi. Entre la date de 1685 qui marque la fin de la tolérance officielle, et de celle de 1789 qui leur apporte la liberté religieuse et l'égalité civile, ils ne peuvent légalement naître, se marier, mourir. Même lorsqu'ils ont donné les gages les plus évidents et les plus complets de leur « réunion » à l'Eglise romaine, ils sont toujours à la merci d'une dénonciation ou d'une vengeance. Chaque matin ils peuvent craindre une arrestation arbitraire, une amende exorbitante, l'enlèvement de leurs enfants, qu'on jettera dans des couvents pires que des cachots. Bref, c'est la même et lamentable histoire qui se répète alors dans la France entière,

(1) Prévenons-les qu'ils trouveront dans le livre de M. Hérelle les détails les plus circonstanciés et les plus nouveaux sur leurs aïeux, les assemblées secrètes qu'ils tenaient dans l'ancien château appelé La Place, les messagers qui entretenaient des correspondances avec les fugitifs, les mariages qu'ils faisaient célébrer par des aumôniers romains plus ou moins authentiques, etc.

et que les lecteurs de ce *Bulletin* connaissent trop bien. Il y avait dans tout le pays un consentement universel à l'intolérance. Sans doute la période de quatre-vingt-sept ans qui commence en 1598 avait fait aux protestants une existence à peu près supportable. Mais on voit combien elle était précaire pour les minorités isolées et désarmées comme celles dont M. Hérelle retrace les souvenirs. Déjà dans son premier volume, publié en 1903, nous avions remarqué à quel point les garanties de l'édit de Nantes étaient illusoires pour ces groupes si faibles, et combien leur sécurité diminue à mesure qu'on se rapproche de l'échéance fatale de la Révocation. Henri IV n'avait pu imposer la tolérance.

Il est vrai, par contre, que Louis XIV et ses successeurs, n'ont pu davantage imposer à la longue d'une façon définitive l'intolérance, ni la réglementer. Les édits, ordonnances et déclarations royales ne furent pas plus universellement et uniformément exécutés que les décrets de la Convention, par exemple, ou les arrêtés napoléoniens sur la conscription. Après les premières et scandaleuses rigueurs de 1685, une certaine tolérance tend à se pratiquer, par lassitude, plutôt que par respect des consciences, en dépit des paragraphes édictant la peine de mort contre les individus coupables d'organiser « les assemblées et exercices d'une religion autre que la Catholique, Apostolique et Romaine. » Ce qui règle, à cette époque, la situation des minorités religieuses, c'est beaucoup moins la loi de l'Etat que le caprice, l'intérêt, les préjugés de la majorité, tantôt indulgente, tantôt tyrannique. Les fluctuations de la politique étrangère, la prospérité locale ou la misère publique, les affaires jansénistes qui détournent l'attention générale, voilà ce qui a une influence décisive sur le sort des réformés à Vitry et ailleurs. Les agents inférieurs du pouvoir, prévôts, juges, procureurs, dans les procés arbitraires et dans les vexations de tout genre dont souffrent les huguenots se manifestent beaucoup moins comme les organes de la justice que comme les représentants d'une bourgeoisie odieuse dont la stupidité, les haines, l'avarice sordide se donnent carrière sous prétexte de zèle religieux. (Affaire Derval, p. 11). Je ne sais pas si les mariniers et les vignerons qui déterrent et profanent impunément le cadavre d'une vieille femme protestante (affaire Bideleux, p. 228) ne sont pas moins féroces et moins répugnants que les parents et collatéraux des fugitifs se disputant leurs dépouilles. Les prêtres même (affaire Varnier, p. 61) rougissent de l'obligation où les mettent certains édits, et ne deviennent qu'à leur corps défendant les pourvoyeurs

des magistrats acharnés à la poursuite des cadavres hérétiques.

L'impression générale qui se dégage de ce livre documentaire et impartial est plutôt triste. Sans doute, 1787 et 1789 apparaissent à la fin de ce siècle de douleurs comme une revanche de la liberté religieuse. Mais cette revanche est bien tardive ! Il n'y a même presque plus de ruines à relever. Quelques toises de terrain sont désignées à Vitry pour la sépulture éventuelle des deux derniers protestants Mlle Hullon (1) et son frère Jean-Baptiste Hullon, auteur du précieux manuscrit généalogique dont notre Bibliothèque possède une copie autographe. (Voir *Bull.* XI p. 150 et 360.) Et quand, le 6 avril 1790, le vieux chroniqueur bénéficie le premier de la sépulture décente que lui assure l'édit de Tolérance, il n'y a plus, après lui, personne pour relever l'Eglise disparue (2). Le temps est venu à bout d'une résistance qui fut longue, honorable, mais qui, n'étant que passive, ne pouvait aboutir qu'à cette fin (3). Que de forces perdues, que de ressources morales et matérielles gaspillées dans cette défense séculaire et désespérée d'une into-

(1) Une sœur aînée, Dlle Elisabeth Suzanne Hullon était décédée à Vitry en 1773. Sur le refus du curé d'accorder la sépulture ecclésiatique, l'autorité civile permit à la famille de l'inhumer « sans aucune pompe funèbre dans le détour de la maison appartenant aux supliants, rue Saint-Paul », et « pour éviter toute confusion et bruit populaire » en présence et sous l'escorte d'un commissaire et de l'huissier audiencier. (*Bull.* XII, 445). Ce n'était plus la claie et la voirie d'autrefois, mais ce n'était pas encore le droit à une sépulture honorable.

(2) Le culte protestant a été rétabli au XIXe siècle à Vitry et dans d'autres lieux du département de la Marne, mais avec des éléments nouveaux et — sauf à Heiltz-le-Maurupt — sans attaches avec le passé.

(3) Il y aurait une quantité de particularités à signaler dans le recueil de M. Hérelle, faits typiques, notes à prendre pour la biographie protestante Par exemple : p. 123 : Pierre Serval, dernier ministre de Nettancourt a apostasié en 1685. Ses fils ont émigré, ce qui le rend suspect et l'expose à de multiples tracasseries. — P. 28 et suiv : Dès 1688 les protestants de Vitry se réorganisent et ont des assemblées au château du Canal, près de la ville ; d'où, grand procès contre les dames Varnier propriétaires du château et contre un vigneron, ancien catholique converti au protestantisme, nommé Jean de Voucienne, qui paraît avoir fait l'office de lecteur. Il est condamné aux galères à perpétuité. C'est un nom à ajouter à la liste déjà longue, des galériens pour la foi. — P. 233 : En 1712 le sieur Pierre Caulet, seign. de Thoiras, bourgeois de Paris (de la famille de Rapin-Thoiras ?) nouveau réuni, bien qu'il se soit « comporté avec retenue dans les troubles du Vivarais » est expulsé de sa terre de Longchamps près Vitry et interné au Mont Saint-Michel par lettre de cachet, tandis que son fils est enfermé à la Doctrine chrétienne de Vitry. — P. 243 : L'affaire du baron de Conflans paraît être une mesure arbitraire de police sans rapport avec le protestantisme. Etc, etc.

lérance vraiment nationale contre l'idée, si étrangère à notre mentalité latine, de la liberté des consciences !

H. DANNREUTHER.

La Médecine à Genève (1)

C'est un bien intéressant sujet que celui qu'a traité le Dr Léon Gautier, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle*. Intéressant non seulement pour des Genevois, mais aussi pour des Français et surtout des protestants français ; non seulement pour les médecins, mais pour quiconque apprécie l'histoire de la civilisation, je dirais plutôt de l'humanité tout court.

Il est bien évident que de tout temps l'homme a été préoccupé de sa santé et des meilleurs moyens de combattre la maladie, qu'à toutes les époques par conséquent la médecine et les médecins ont joué un grand rôle. Et lorsqu'on constate avec combien de peine et de lenteur, dans ce domaine qui semblait plus qu'aucun autre relever de l'expérience et de l'observation directe, les hommes ont consenti à ne pas se laisser diriger par l'imagination, par des traditions non vérifiées, par l'empirisme le plus grossier, on comprend mieux leur évolution si laborieuse, si déconcertante dans les autres domaines de leur activité, notamment dans celui de la religion qui par tant de côtés touchait à la science.

L'auteur a l'air de s'excuser, dans ses deux préfaces, de s'être laissé entraîner à sacrifier à ce travail une vingtaine d'années, et de se demander si quelqu'un consentira à le lire. Nous sommes persuadé qu'il ne regrette pas les longues heures passées dans la poussière des archives, et il sait bien que ceux qui ont gardé le culte de l'histoire — il en reste quelques-uns — lui seront reconnaissants de son labeur. Il ne s'attend pas à ce que, dans ce recueil, nous analysions toutes les découvertes qu'il a faites. Mais il n'est que juste de signaler à nos lecteurs un livre qui constate qu'à Genève la majorité des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens, étaient des Français, surtout des réfugiés pour cause de religion. Tous assurément ne sont pas intéressants ; il y a au XVIe, au XVIIe comme au XXe siècle, des charlatans, des « arrivistes ». Mais, plus

(1) Un volume de XVI-696 pages in-8° formant le tome XXX des *Mémoires et documents* publiés par la *Société d'Histoire et d'Archéologie* de Genève. Genève, Jullien et Georg, 1906.

d'un de ces hommes a apporté, dans l'exercice de sa profession l'esprit d'indépendance, d'énergie et par conséquent, de *progrès*, qui, à ces époques de crise, l'avait jeté dans le camp de la minorité persécutée.

Il y aurait aussi à relever les mesures prises pour enrayer la peste qui alors décimait périodiquement les agglomérations européennes. Elles témoignent d'un effort sincère, persévérant, rationnel pour combattre et limiter l'action du fléau, effort qui fut tenté dans d'autres centres huguenots, par exemple à Sedan, et qui fut certainement supérieur à ce qui se faisait ailleurs, en France ou en Italie.

Nous engageons donc vivement tous ceux qui étudient l'histoire sociale de la Réforme, et ceux qui cherchent des renseignements biographiques, à ouvrir ce livre dont une ample *liste du corps médical*, une *bibliographie* très étendue du sujet et un *index* très complet facilitent l'usage et doublent la valeur (1).

N. W.

La réforme à Saint-Quentin (2)

Nous faisons toutes nos excuses à M. Alfred Daullé de n'avoir pas encore parlé de son histoire de la *Réforme à Saint-Quentin et aux environs, du* XVIe *à la fin du* XVIIIe *siècle.* Depuis l'époque déjà lointaine ou feu MM. Rossier et Douen ont étudié l'histoire de la Réforme en Picardie, ce livre est le premier qui nous apporte un accroissement considérable de renseignements de première main. M. Daullé ne s'est pas contenté de dépouiller les historiens locaux, mais, toutes les fois qu'il l'a pu, il a consulté et reproduit les documents originaux. Il arrive ainsi à nous donner une idée très nette de l'étendue du mouvement et des causes diverses qui tour à tour le favorisèrent et l'enrayèrent.

Dès l'origine de l'Eglise, un édit spécial pour Saint-Quentin, du 9 avril 1562 y rendit inapplicable l'édit de Janvier, sous prétexte que c'était une ville frontière. Néanmoins le mouvement ne put être arrêté. Et nous avons, pour en apprécier l'importance, des documents de premier ordre, comme le dépouillement des registres du Catelet qui remontent à la fin du XVIe siècle, des

(1) N'oublions pas non plus les onze magnifiques portraits qui représentent les principaux médecins.

(2) Nouvelle édition, revue et corrigée, un vol. de 308 pages in-8° Le Cateau, J. Roland, imprimeur. P. Dupré, libraire, à Saint-Quentin, 1906

recensements des huguenots habitant Saint-Quentin en 1599, 1624 et 1632, un relevé très instructif des diverses mesures prises par les autorités pour en diminuer le nombre, des renseignements détaillés sur les pasteurs, sur l'industrie exercée par les protestants sur les persécutions qui précèdent et suivirent la Révocation.

Il faut louer aussi M. Daullé de s'être dépouillé de toute préoccupation littéraire ou apologétique. Il se borne à raconter ou à résumer les faits, dans l'ordre où ils se sont produits et on ne pourra que bien difficilement contester une enquête aussi impartiale, aussi profondément « réaliste ».

Je ne me permettrai qu'un seul regret. Ce livre renferme tant de choses et de noms propres qu'il est absolument indispensable, pour qu'il rende tous les services qu'il est appelé à rendre aux travailleurs, que M. Daullé y joigne un index alphabétique complet des noms de personnes et de lieux. Une excellente carte, une reproduction d'un autographe du pasteur Mettayer et une vue de la « Tombelle d'Ormissy » où eurent lieu les premières prédications, accompagnent ce volume fort bien imprimé et que la division des chapitres en paragraphes munis de titres en lettres grasses, rend d'une lecture facile. N. W.

La Boétie, Montaigne et le Contr'un.

Sous ce titre, M. le Dr A. Armaingaud a fait paraître, dans la *Revue politique et parlementaire* de Mars-Avril 1906 (1), une importante étude critique qui éclaire d'un jour inattendu le célèbre *Discours de la Servitude volontaire*, attribué jusqu'ici, sur la foi de Montaigne, à Etienne de la Boétie.

Dans une première partie M. A. démontre que ce discours n'est nullement, comme Montaigne voudrait le laisser entendre, une dissertation contre la tyrannie en général, mais bien un pamphlet politique s'appliquant à une situation déterminée et inspiré par des faits concrets qu'il est facile de préciser. Ces faits sont de plus de dix années postérieurs à la mort de la Boétie, laquelle survint en 1563. Le tyran visé par une série d'allusions qui ne peuvent se rapporter qu'à lui, est très certainement Henri, duc d'Anjou, d'abord roi de Pologne, puis roi de France de 1572 à 1576. La Boétie ne peut donc avoir, à seize ans comme le dit Montaigne et comme on l'a imprimé après lui, composé un écrit qui ne

(1) Tirage à part de 48 pages in-8°.

s'explique qu'à la lumière des événements provoqués et produits par la Saint-Barthélemy. C'est, du reste, bien contre ces événements que cet écrit voulait protester et soulever la conscience publique, puisqu'il parut au milieu d'autres écrits analogues, d'abord en fragment dans le *Réveille-Matin des François* de 1574, puis, en 1576, dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*.

Cet examen critique du corps du délit paraît, non seulement probant, mais inattaquable.

Si la Boétie ne peut être considéré comme le véritable auteur de cet écrit, à qui doit-on l'attribuer ? Telle est la question à laquelle répond la deuxième partie de l'étude.

L'auteur commence par nous apprendre qu'avant la Saint-Barthélemy, Montaigne fréquenta beaucoup le chancelier Michel de l'Hospital et qu'il quitta la Cour lorsqu'il comprit que la disgrâce de ce dernier était définitive et que la violence et la réaction allaient triompher. Après la Saint-Barthélemy dont les horreurs devaient d'autant moins le laisser indifférent que sa mère, son frère et sa sœur étaient huguenots, on constate que tous ses amis sont, ou des huguenots, comme Hotman et le Béarnais, ou des modérés qui combattirent ou blâmèrent le massacre. Dès lors, il est plus que vraisemblable que, pour ne pas se compromettre et pour exprimer néanmoins l'horreur qu'il ressentait, horreur confirmée par maints passages de ses *Essais*, il s'arrangea pour que sa protestation parût dans un milieu auquel il était officiellement, — mais non moralement — étranger.

Pour donner le change il raconte ensuite (chap. XXVII du livre de l'*Amitié*, dans les *Essais*), d'abord qu'il va publier ce manuscrit prétendu de la Boétie, puis qu'il y renonce parce qu'il avait été mis en lumière « à mauvaise fin, par ceulx qui cherchent à troubler et à changer l'estat de nostre police. » De cette manière il attirait l'attention sur le pamphlet qui lui tenait à cœur, tout en la détournant de son véritable auteur.

Tout cela, il faut le reconnaître, cadre avec le caractère de Montaigne, ennemi de tout changement radical qui bouleverserait ses habitudes, sacrifiant au besoin la justice à son amour égoïste du repos, mais qui n'est pas dupe de l'hypocrisie des assassins des huguenots et voudrait aider efficacement ceux qu'on accable et qu'il approuve peut-être en secret.

Nous croyons donc qu'aussi longtemps qu'on n'aura pas découvert d'autres textes, tout historien impartial adoptera les conclusions de M. Armaingaud. On ne pourra, dans tous les cas,

ranger Montaigne parmi les panégyristes de la Saint-Barthélemy et tout ami des bonnes lettres se félicitera de pouvoir le compter au nombre de ceux qui, bien que sous le masque, luttèrent contre la férocité et la lâcheté des ennemis de la Réforme.

N. WEISS.

Artistes huguenots. Les Le Prestre, maçons Caennais (1).

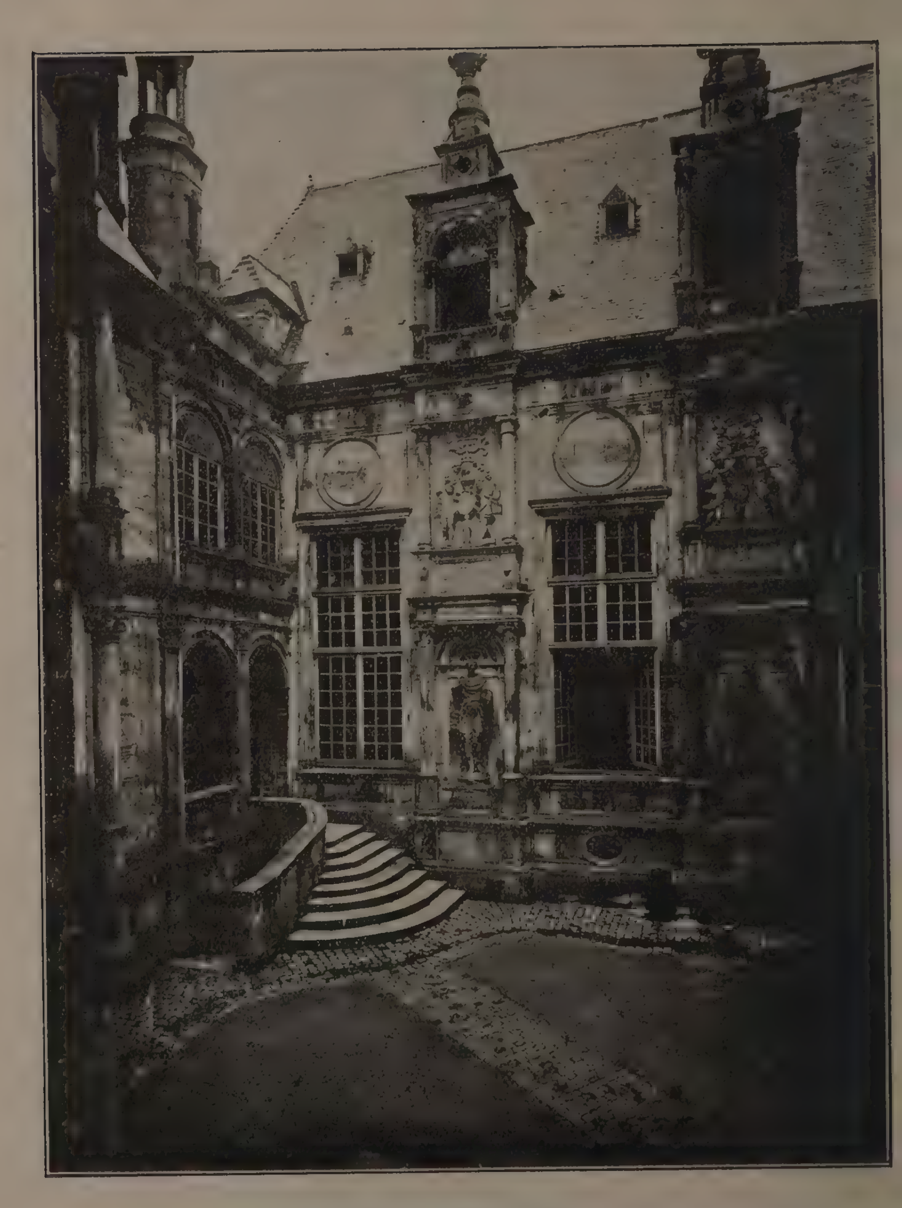
Encore des noms à ajouter à la liste, déjà longue, des artistes de la Renaissance qui embrassèrent la Réforme. Quiconque a parcouru la Normandie a certainement gardé le souvenir le plus vif de la ville de Caen. Les monuments d'autrefois n'y sont pas aussi nombreux par exemple qu'à Rouen, mais ils sont presque tous de premier ordre. Et ici je ne songe pas seulement aux merveilleuses abbayes transformées aujourd'hui en hôpital et en lycée et aux églises, toutes belles ou curieuses, mais aussi aux rares monuments civils de la Renaissance qui ont survécu aux incessantes transformations provoquées par le développement d'une cité. Il n'y en a guère que trois ou quatre, bien connus depuis longtemps des archéologues, mais que jusque dans ces toutes dernières années, on a laissé se délabrer sans souci de leur valeur : L'hôtel d'Ecoville, celui de la Monnaie, avec celui de Mondrainville qui est en face de ce dernier, de l'autre côté de la rue,' et la maison de Jacques de Cahaignes, au n° 17 de la rue de Geôle. On savait, par le témoignage de ce dernier, que cet hôtel était l'œuvre d'un Abel le Prestre dont le père Blaise avait décoré le merveilleux et élégant portail méridional de l'église Saint-Gilles, morceau d'architecture qu'on devrait bien sauver avant qu'il soit trop tard. Mais sur ces architectes ou « maçons » eux-mêmes on ne savait rien, et tout en reconnaissant que les autres monuments ressemblaient bien à ceux-ci, sur la foi de L. Palustre, on les attribuait à un inconnu qui aurait vécu entre 1530 et 1540.

M. le professeur H. Prentout dont nos lecteurs n'ont pas oublié l'étude sur l'université de Caen (2) et le rôle considérable qu'y jouèrent les huguenots (3) vient de constater, dans les registres tenus

(1) Lecture faite à la séance du Cinquantenaire de la *Société des Beaux-Arts* de Caen, le 20 mai 1905. Une brochure de 24 pages in-8°. Caen, imp. Ch. Valin, 1906.

(2) Et auquel on doit aussi une intéressante et instructive brochure sur *La Vie de l'Etudiant à Caen au* XVIe *siècle*, 58 p. in-8°, extraites des *Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences*... de Caen, 1905. Caen, imp. Delesques, 1905.

(3) *Bull.* de 1905, p. 417.



Cour de l'hôtel de Valois d'Ecoville à Caen.



Maison de J. de Cahaignes, à Caen.

par les pasteurs de Caen au milieu du XVI[e] siècle, registres découverts jadis par le fondateur de notre Société, Ch. Read et déposés depuis lors aux archives du Calvados, qu'Abel et Richard le Prestre, « maçons », fils de Blaise, faisaient partie de l'Eglise réformée en 1564 et 1565 et que le premier ne mourut qu'après 1567 (1). Or comme Cahaignes dit que la construction de sa maison fut la dernière œuvre de cet artiste, il s'ensuit qu'on peut placer à une date bien postérieure que celle que leur assignait L. Palustre les autres monuments de même style dont dès lors ils est tout naturel de reconnaître en Abel le Prestre le véritable auteur. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer à la frise qui surmonte la porte de l'hôtel de Cahaignes maint détail, notamment les bas-reliefs si fins, d'une exécution qui touche à la ciselure, de l'hôtel d'Ecoville. Maintenant d'ailleurs que nous savons qu'Abel le Prestre était huguenot, nous comprendrons aussi sa prédilection pour les sujets bibliques, notamment les statues de David et de Judith d'une allure si ferme et si libre, dans l'une des façades de l'hôtel d'Ecoville. On a heureusement commencé à réparer ce logis aux lignes si harmonieuses, aux proportions si « confortables » dans le sens le plus élevé de ce mot, et il faut espérer qu'on ne tardera plus trop à prendre des mesures pour sauver et dégager ce qui reste encore de l'hôtel de Mondrainville. Ce ne sont, du reste, pas les seules œuvres des Le Prestre. Il y a de bonnes raisons pour leur attribuer la décoration de la tour des gendarmes, le célèbre château de Fontaine Henri, et sans doute encore tel ou tel chef d'œuvre isolé dans cette région de la Normandie (2).

En félicitant M. Prentout de ses découvertes, nous espérons qu'il poursuivra ses recherches et qu'il finira par mettre en pleine lumière ces très grands artistes qui surent s'affranchir de la routine, non seulement dans le domaine de l'art, mais encore dans celui de la conscience et de la foi.

N. WEISS.

(1) Le prénom, essentiellement huguenot d'Abel permet de supposer qu'au moment de sa naissance, son père Blaise avait déjà secrètement embrassé la Réforme.

(2) M. P. cite aussi une maison, 16, rue des Capucins, qui date de 1532 et sur laquelle on lit l'inscription suivante :

L'an MDXXXII, ceste fenestre
Fut puys le bas jusques au hault
Faicte et assise par un prestre
Le trentième jour du mois d'ault.

A Caen où je suis retourné avant d'écrire cet article, personne n'a pu m'indiquer cette maison. N. W.

CORRESPONDANCE

Condamnations à mort pour sacrilège après la Révocation.

Le dernier *Bulletin*, juillet-août, p. 381, signale la condamnation de deux nouveaux convertis ayant rejeté l'hostie.

L'Histoire apologétique de Gautier de Saint-Blancard n'est pas la seule à rappeler la malheureuse affaire Lombrail. Elie Benoist en parle aussi dans son *Histoire de l'édit de Nantes* (v, p. 982). Mais il ne croit pas à l'exécution de la sentence du juge de Montauban. En effet, elle ne fut pas confirmée par un arrêt du Parlement, ainsi qu'il convenait (1). — Quant à Guizard, il fut brûlé vif, rien n'est moins douteux, bien qu'il niât constamment avoir commis ce sacrilège. (2) Son cas est peu connu. *La France Protestante* (2e éd.) le mentionne en passant (IV, 470, 730). Il ne sera peut-être pas inutile de reproduire ici son jugement d'après un imprimé du temps devenu rare.

Arrest de la Cour de Parlement de Guienne, contre Jean Guizard, Bourgeois de Nérac, nouvellement converti, atteint et convaincu du crime de sacrilège.

Entre Me. Jean Guizard, Bourgeois, appelant d'une sentence renduë par le sénéchal de Nérac, pour raison du crime de sacrilège dont est question, d'une part. Et le Procureur général du Roi en la Cour, prenant le fait et cause pour son substitut au siège dud. Nérac, intimé, d'autre. Veu l'information faite à la requête dud. substitut contre led. Guizard, pour raison du crime de sacrilège par lui commis, auditions par lui renduës, recolement, confrontement et autre procédure, avec la sentence renduë sur icelle, dont est appel (3), du 5. du présent mois : même l'audition

(1) Je ne crois pas que cette remarque soit décisive. Le Parlement n'intervenait, si je ne fais erreur, que lorsque le condamné en avait appelé à la Cour souveraine. On peut donc admettre, jusqu'à preuve du contraire, que le supplice eut réellement lieu, comme l'affirme l'auteur de l'*Histoire apologétique*, qui était généralement très bien renseigné. — N. W.

(2) « D'avoir craché le Dieu de la Messe dans l'Eglise après qu'on l'eut forcé de recevoir la communion. »

(3) On voit, comme je l'ai remarqué ci-dessus, que, dans le cas de Guizard, le parlement de Guyenne n'intervint que parce que le condamné avait interjeté appel de la sentence du sénéchal de Nérac. Or, le parlement de Toulouse, comme le suppose E. Benoit, ne passait nullement pour plus indulgent ou plus « sage » que celui de Bordeaux. N. W.

renduë par ledit Guizard sur la sellette, dattée de ce jourd'hui.

Dit a été, que la Cour a mis et met l'appellation interjettée par led. Guizard, de la sencence dud. jour 5. du présent mois, et ce dont a été appellé au néant ; en émandant, faisant droit des excez : a déclaré et déclare led. Guizard dûëment atteint et convaincu du crime de sacrilège à lui mis sus; pour réparation duquel Ordonne qu'il sera ramené dans la ville de Nérac : et là étant, l'a condamné et condamne à être livré ès mains de l'Exécuteur de la Haute Justice, pour être mis sur un tumberau ou charrette, pieds nuds, en chemise, la corde au col, tenant en main une torche ardente du poids de deux livres : et en cet état conduit au devant la porte principale de l'Eglise Paroissialle de ladite Ville, pour y faire amende honorable : et étant à genoux, la tête nuë, il déclarera qu'il a méchamment commis le crime de Sacrilège, duquel il en demande pardon à Dieu, au Roi, et à la Justice : ce fait, qu'il sera remis sur le même tumbereau ou charertte, et conduit en la place du Griffon, pour y être attaché à un poteau, avec une chaîne de fer, et brûlé vif, son corps reduit en cendres, et icelles au vent.

En outre ladite Cour a condamné et condamne ledit Guizard en mille livres d'amende, la moitié envers le Roi, et l'autre moitié envers le Seigneur de ladite juridiction, et aux dépens de l'instance envers ceux qui les auront faits.

Dit aux Parties, à la Réolle, en Parlement, le 7 juin 1686.

Messieurs DE GEIMARD, Président.
DE SABOURIN, Rapporteur.

(*Recueil général des édits, déclarations et arrêts qui ont été donnés sur diverses occurences, concernant la justice, depuis* 1664 *jusqu'à présent. Troisième partie contenant tout ce qui s'est fait pour et contre les Protestants, particulièrement en France.*

A Bordeaux.
Par la Société, 1690. — In-4°, p. 23.

CH. PRADEL.

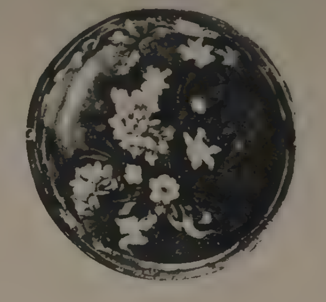
Le Gérant : FISCHBACHER.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand

COLLECTION PAUL GARNIER



ACTÉON
par Pierre HUAUT



FLEURS
par les frères HUAUT



CLÉOPATRE
par HUAUT le puiné



MORT DE CLÉOPATRE
par HUAUT le puiné



LE SANGLIER DE CALYDON
par HUAUT le puiné

BOITIERS ET CADRANS
par Pierre et Jean-Pierre HUAUT

Études Historiques

ARTISTES HUGUENOTS

LES FRÈRES HUAUD, PEINTRES EN ÉMAIL

Quelques rares musées et un plus petit nombre de collections particulières conservent de très belles montres de la fin du XVIIe siècle, dont le boîtier, peint en émail, reproduit des scènes mythologiques ou antiques en couleurs d'un admirable éclat. Ces précieux objets d'art portent le nom des frères Huaud, orfèvres et peintres émailleurs d'origine poitevine, établis à Genève. Haag dans la *France protestante*, Lièvre dans les *Protestants du Poitou*, Molinier dans le *Dictionnaire des émailleurs* leur consacrent une dizaine de lignes à peu près identiques. C'est tout ce que l'on sait, en France (1), de ces artistes intéressants. Ils méritent certainement mieux.

Le 24 avril 1671, honorable Pierre Huaud (2), natif de Châtellerault en Poitou, maître orfèvre, était admis

(1) Le *Schweizerisches Künstler-lexikon*, en cours de publication à Zurich, vient de consacrer à la famille Huaud trois articles biographiques soigneusement documentés, dus à la plume érudite de M. A. Choisy. Nous les avons, pour notre étude, largement mis à contribution, ainsi que les notes d'archives que M. A. Choisy nous a libéralement communiquées. Nous le prions d'agréer tous nos remerciements, ainsi que M. Micheli, conservateur de la bibliothèque de Genève, qui s'est livré à notre intention à de minutieux dépouillements et copies de pièces, M. Turrettini et M. G. Hantz qui nous ont envoyé de précieuses indications.

(2) Après bien des hésitations, nous avons adopté l'orthographe Huaud qui est celle que l'on rencontre le plus fréquemment sur les actes. Mais Amy et Jean Pierre ont signé indifféremment Huaud, Huaut, et même Huault. Les derniers descendants de la famille à Châtellerault écrivaient leur nom Huau. De 1698 à 1774, on les trouve maîtres couteliers de père en fils. Cf. *Pagé* (C.) La coutellerie, Châtellerault, 1896, in-4°, tome I, p. 110 à 116.

à la bourgeoisie de Genève avec ses trois fils Pierre, Jean-Pierre et Amy, moyennant 800 florins, un mousquet pour la défense de la ville, et un seillot pour l'incendie. Il avait été reçu habitant dès 1630 (1).

Nous aurions aimé à retrouver en Poitou les traces de ce notable réfugié et à découvrir les motifs qui l'avaient obligé à quitter son pays plus de cinquante ans avant la révocation de l'édit de Nantes. Mais les registres protestants de sa ville natale ont disparu. Tout ce que nous savons, nous le trouvons dans les actes d'état civil ou les archives notariales de Genève. C'est ainsi que nous pouvons fixer la naissance de Pierre Huaud aux premiers mois de 1612, et que nous connaissons le nom de ses père et mère : Jean Huaud, maître orfèvre, et Marthe Bureau.

Ce n'était pas un petit compagnon que ce Jean Huaud, un des premiers dans sa corporation à Châtellerault. Ses confrères le chargèrent en 1625 avec Jean Berland, un autre orfèvre, de défendre leurs privilèges contre les empiètements des gardes de la monnaie de Poitiers (2).

Il était protestant, comme Jean de Baussay, Doubleau, Jean Robin, Jean Berland, Helye Berthon, et autres maîtres orfèvres qui tous faisaient attester leur profession religieuse par les anciens de l'Eglise de Châtellerault à la fin de l'année 1636 (3). Il mourut peu après cet acte de foi (4).

(1) *Covelle.* Livre des bourgeois. Genève, 1897, 8°, p. 377 : « 1671, 24 avril. Hon. Pierre Huaud, natif de Chastelleraud en Poictou, maistre orfèvre, receu habitant en l'an 1630, Pierre, Jean-Pierre et Amy, ses enfans, 800 fl. 1 mt 1 st ».

(2) *Pièce justificative I.* Nous devons communication de ce document à notre compatriote M. A. Labbé, de Châtellerault.

(3) Cette déclaration figurait dans les archives du présidial, conservées, malgré toutes les instances de M. l'Archiviste départemental, au palais de justice de Poitiers. Un incendie vient de les anéantir, et il n'en reste que es extraits pris par M. Rambaud, un érudit poitevin qui travaille depuis de longues années à une histoire de la Pharmacie en Poitou.

(4) Le 21 août 1638, sur son testament, Judith, femme de Jean de la

L'art de l'orfèvrerie était alors fort en honneur en Poitou. Pour ne pas sortir de Châtelleraul, on y trouvait une dizaine au moins d'orfèvres, et, fait plus rare, un nombre à peu près égal d'horlogers. Tous ne formaient qu'une seule communauté qui avait pour armes « de gueules à un saint Eloi d'argent » (1). A Poitiers, à Niort, à Fontenay-le-Comte, à St-Maixent, dans les moindres petites villes de la province, on travaillait habilement le fer et les métaux précieux. Aussi, malgré la distance, le pays avait-il des relations assez suivies avec Genève, dont les marchands et les facteurs fréquentaient assidûment ses foires. Des horlogers génevois étaient même venus exercer leur métier à Poitiers (2). En revanche, beaucoup de Poitevins, pendant les guerres de la fin du XVI[e] siècle avaient trouvé refuge à Genève et s'étaient fait recevoir habitants ou même bourgeois (3).

Nous pensons qu'il faut mettre au nombre de ces expatriés, un certain Jean Huaut qui mourut de la peste,

Grandmaison, lapidaire, se dit fille de « feu Jean Huaud », et donne, le 17 avril 1639, procuration à son mari pour vendre les biens de son père à Châtellerault (Arch. de Genève. Minutes du notaire L. Gaudy. I, 24 et III, 108.)

(1) A la Révocation, au moment des conversions en masse, on voit figurer comme orfèvres : Michel, Hugues et Luc Creuzé, Marc Barré, Martineau, Jahan, Paul Fromager, Berland. Comme horlogers : Samuel Descourtaux, Pierre et François Fleuriau, Daniel et Jean Carré, Jean Philbert, Benjamin Pellé, François Creuzé, Gabriel Charpentier, Hector et Marc Potron, David et Jacob Pintard, Jean Jannet, Etienne Gaby, André Hartault (Reg. paroissiaux. Arch. comm. de Châtellerault). Ajoutons Estienne Orillard et Hector Potron, horlogeurs, Gabriel Boyer, faiseur de ressorts, qui figurent sur le *Rôle des nouveaux Convertis de Poitou...* fév. 1681, in-4°.

(2) L'un d'eux, Pierre Lodreau, compagnon horlogeur de Genève, fut l'objet d'une agression dans les rues de Poitiers, le jour de la Toussaint 1599, de la part d'autres ouvriers du même métier. Querelle de religion, semble-t-il. (Minutes du notaire Bourbeau. Etude Robin, à Poitiers. Communiq. par M. Tortat, voy. plus p. 507).

(3) Voici quelques noms : Jean Barreau, 1557; Gilles Barreau, 1559 ; Jean Pailleret, orfèvre, 1572 ; Jean Suffiseau, coutelier, 1574 ; François Chamaillard, coutelier, 1585 ; Mathurin Gaultier, coutelier, 1557. *Pagé*. loc. cit., tome I p. 136.

à Plainpalais, le 2 septembre 1568, et qui de 1558 à 1561 fit baptiser plusieurs enfants à la Madeleine et à St-Pierre. Son fils Jean, et tout au moins son petit-fils François, né en 1592 (1), devaient être vivants au moment de l'arrivée de Pierre Huaud. Bien que rien dans les actes n'indique leur pays d'origine, nous ne pensons pas risquer une hypothèse bien hardie en les rattachant à leurs homonymes de Châtellerault, et en supposant qu'ils furent pour quelque chose dans l'émigration de leur parent.

Dans tous les cas, le départ de Pierre Huaud eut certainement une autre cause. Sous le ministère du cardinal de Richelieu, la persécution religieuse s'introduisit dans les corps de métiers. A Poitiers notamment les maire et échevins autorisèrent les corporations à interdire les réceptions de réformés à la maîtrise (2). Pareille mesure fût-elle prise à Châtellerault ? Nous l'ignorons. Mais la menace devait suffire pour que Pierre Huaud craignît que sa religion ne mît obstacle à l'exercice de sa profession dans son pays natal. Il se décida à aller chercher la tolérance à l'étranger.

Dès son arrivée à Genève, en 1630, il entra chez Laurent Légaré, orfèvre en renom, grâce à l'appui d'un lapidaire nommé Jean de la Grandmaison qui se porta caution pour les droits d'apprentissage (3). C'était sans doute un ami de la famille, car quelques années plus tard

(1) Jean Huaut, habitant et bourgeois, mort de peste à Plainpalais, 2 sept. 1568. — Mariage, à St-Pierre, d'Etienne Huaut et Pernette Patri, 1er déc. 1567. — Baptêmes, à la Madeleine, de Jean, 2 févr. 1568; à St-Pierre, de Esaïe, le 20 août 1559, et de Marie, le 13 fév. 1651, tous enfants de Jean Huau. — Baptême, à la Madeleine, le 17 sept. 1592, de François, fils de Jean Huau.

(2) *Filleau.* Décisions catholiques. Poitiers, 1668, in-f° p. 542. « Ordonnance des maire et eschevins du corps de ville de Poictiers pour ne recevoir aucun maistre ès mestiers jurez qui ne soit de la religion catholique, apostolique et romaine. »

(3) Le droit d'entrée était fort élevé. Le 17 fév. 1634, Pierre Huaud souscrit à son beau-frère une obligation de 500 fl. pour payer à Laurent Légaré son apprentissage (acte Ph. Babel, 21 juill. 1630) et pour nourriture et habits (acte L. Gaudy).

nous le voyons marié à Judith Huaud, sœur aînée de Pierre (1). Quatre ans après, l'apprenti fut reçu compagnon et bientôt après maître orfèvre. Le 18 juin 1643, il épousa Françoise Mussard, fille d'Etienne Mussard, lapidaire, et veuve en premières noces d'André Caillate (2).

Ce mariage fut fécond. Il fut suivi de la naissance de onze enfants dont cinq survécurent. Pierre, né le 2 février 1647, Jean-Pierre, le 28 juillet 1655, Amy, le 9 août 1657, et deux filles : Gabrielle et Elisabeth (3).

(1) Judith de la Grandmaison paraît pour la première fois à Genève le 27 octobre 1633, à l'occasion du baptême à St-Pierre de son fils Etienne, filleul d'Etienne Mussard. Elle signait « Judict Huauld. » Son mari, originaire du canton de Vaud, mourut le premier en 1669. Elle décéda le 5 mars 1674, âgée de 70 ans. Elle laissait, à Châtellerault, une sœur ou une belle-sœur, Elisabeth Bejault, dont sa fille Anne hérita en 1681 (Arch. de Genève, Comm. A. Choisy).

(2) Leur contrat est du 12 juillet 1643 (VIIe vol. des min. de Jean Comparet, p. 147). Arch. de Genève, Communiq. Micheli.

(3) Gabrielle Huaud épousa, en 1689, Jacob Fabri, et sa sœur Elisabeth, Jean Archimbaud, le 22 novembre 1672.

Nous ne savons si Pierre Huaud se livra spécialement à la peinture sur émail où devaient s'illustrer ses fils ; mais il connaissait certainement, comme tous les orfèvres, la technique de cet art. Si en 1659, sur le contrat d'apprentissage que nous publions plus loin (1), il ne s'engage à apprendre au jeune Isaac Gastineau que « son état et mestier d'orphèvre », deux ans plus tard, en 1661, il promet d'enseigner à Jean André, un nouvel élève, « la peinture en esmail et à faire une boette d'or. » (2).

Ce que l'on peut affirmer c'est que Pierre Huaud réussit admirablement dans ses entreprises. Quand il mourut, le 4 janvier 1680, emporté par une pneumonie, il laissait des propriétés à Vandœuvres, à Plainpalais, à la Porte-Neuve, une maison rue des Allemands, une autre en deux corps de logis à la Cité, et un capital de plus de 16.000 florins. Il avait donc raison dans son testament de remercier Dieu qui lui avait « departi tant de bénéfices » (3).

Il est probable que les frères Huaud apprirent tous trois la peinture en émail dans l'atelier de leur père et qu'ils travaillèrent en commun tant qu'il vécut. Mais Pierre, l'aîné, dut s'établir à son compte avant 1680, car on connaît une peinture signée de son nom et datée de 1679 (4). Il était alors, depuis un an, marié à Eve Delarue, fille d'un ancien auditeur (5).

Ce Pierre Huaud, le plus habile des trois frères, est malheureusement le moins connu. Tout ce qu'on sait

(1) *Pièce justificative II.* La transcription de ce contrat nous a très obligeamment été envoyée par M. Micheli.

(2) Minutes d'Etienne II Demonthour, XVIIIe vol. fo 42. Arch. de Genève. Ce Jean André (1646-1714) devint plus tard un peintre en émail renommé.

(3) Minutes de L. Pasteur, LXIXe vol. fol., 209, 3 janv. 1680. Outre les legs à sa femme et à ses enfants, il laisse 100 florins pour l'hôpital, 25 florins pour le collège, et 100 florins pour la Bourse française.

(4) Coll. Paul Garnier. Le sujet représente Actéon, et figure sur une des planches jointes à cet article.

(5) Le mariage eut lieu le 20 octobre 1678. L'épousée, fille de Gaspard Delarue, ancien auditeur, et de Magdeleine Voisine, apportait en dot 8.000 florins. (Minutes L. Pasteur, LXVIII, fo 39.)

de lui, c'est qu'il fit baptiser quatre enfants à Genève, de 1679 à 1684, qu'au printemps de 1685 il entreprit un voyage en Allemagne(1), que, de 1686 à 1689, il était de retour à Genève, et qu'en 1689, il se remettait en route en laissant à sa femme une procuration générale. Il mourut sans doute en Allemagne, car sa veuve figure, de 1698 à 1700, parmi les réfugiés de Berlin (2). En 1710, elle était remariée et demeurait à Blutzow en Mecklembourg (3).

La carrière des deux autres frères est moins incertaine. Jean-Pierre, le second de la famille — il signait Huaud le puîné — fut chargé de la tutelle de son frère Amy à la mort de leur père. En 1682, il s'associa avec lui pour une durée de six ans D'après l'acte de société que nous publions (4), il se réservait le droit de prélever mille florins sur les bénéfices annuels avant tout partage, ce qui suppose à l'atelier une activité remarquable. Bientôt après il épousait Adrienne de Tudert (5), fille de Philippe et de Camille Burlamachi, appartenant à la meilleure noblesse poitevine (19 novembre 1684).

Quant à Amy, qui s'était marié fort jeune et était déjà veuf de sa première femme Marie Molans, morte en couches le 1er mai 1683, il épousa vers le même temps Antoinette Dutoit, fille d'un pasteur de Rolle (6).

(1) Il engagea Pierre Romilly comme serviteur et compagnon pour un voyage en Allemagne, le 9 avril 1685. (Minutes J. A. Comparet, xv, fº 313.)

(2) Rolle des françois refugiez à Berlin en 1698 et 1700. Copie mss. à la Bibl. de la Société du protestantisme français. — *Beringuier* (Dr). Die Colonieliste von 1699. Rolle général des françois refugiez dans les estats de sa S. E. de Brandenbourg, comme ils se sont trouvez au 31 décembre 1699. Berlin, 1888, in-8º.

(3) Obligation d'Eve Delarue, veuve de Pierre Huaut et femme d'Alexandre Flavard, demeurant à Blutzow en Mecklembourg, 3 mai 1710. (Minutes de Jean Girard, XVI, fº 209 et 213.)

(4) *Pièce justificative III.*

(5) Voir *Beauchet-Filleau.* Dict. des Familles du Poitou. *Galiffe.* Notices généalogiques sur les familles genevoises, 2e édit., t. II, p. 543. Les illustres alliances de cette famille n'empêchèrent pas le chef de la branche de Genève, Jean Tudert, sgr. de Mazières, réfugié en 1568, d'entrer en apprentissage chez un horloger.

(6) Ils firent baptiser une fille le 26 avril 1685.

La réputation des deux frères s'étendit rapidement hors de leur pays natal. Le prince électoral de Brandebourg, qui préludait déjà aux mesures qui devaient entourer le trône de Prusse du prestige des lettres et des arts, voulut les avoir à son service. Il les nomma peintres de la cour le 18 mai 1686 (1), et écrivit quelques jours après au Conseil de Genève pour faciliter leur sortie et celle de potiers d'étain qu'ils étaient chargés d'amener avec eux (2). Le Conseil ne put refuser l'autorisation, bien qu'il n'aimât guère à laisser des industries génevoises s'implanter à l'étranger aux dépens de celles de la ville. Les frères Huaud signèrent désormais « peintres de son A. E. à Berlin ».

Sans doute ce titre honorifique leur assurait d'importantes commandes, car la générosité du futur roi de Prusse à leur égard était toute relative, puisqu'il ne leur accordait que des appointements de 200 thalers, indignes de leur talent. On ne s'expliquerait pas autrement qu'ils aient pu prolonger leur séjour à Berlin pendant quatorze ans.

Malheureusement nous ne savons presque rien sur cette étape de leur carrière. Ce qu'en ont dit les historiens d'art allemands se réduit à quelques lignes de Nicolaï, que tous ont plus ou moins démarquées. Nos recherches pour les compléter ont été vaines (3). L'au-

(1) Leurs brevets, datés de Lehnin, sont souscrits par ordre du prince électeur Frédéric-Guillaume par le prince héritier. Nicolaï. *Beschreibung der Koniglichen Residenzstädte Berlin und Postdam.* Berlin, 1786, III, appendice p. 49.

(2) Donné à Postdam le 7 juin 1686. *Pièce justificative IV.* La lettre, comme le brevet, est signée du prince Frédéric.

(3) Nos obligeants confrères MM. J. Barat, à Bonn, et Bogeng, à Berlin, ont dépouillé à notre intention tous les ouvrages susceptibles de nous renseigner. De son côté, M. Carl Marfels, possesseur envié de superbes montres, nous a mis en rapport avec M. Feldaus dont les recherches n'ont pas été plus heureuses. Cependant, d'après cet estimable érudit, les Archives secrètes de l'Etat, à Berlin, ont renfermé autrefois des actes sur les frères Huaud qu'il est impossible aujourd'hui de retrouver. Des recherches aux Archives de la maison royale à Charlottenbourg n'ont donné aucun résultat.

teur de la *Description des résidences royales* (1) nous apprend qu'Amy fit en 1690 un voyage à Genève, et que Jean-Pierre reçut, à partir de cette date, un traitement annuel de 400 thalers, moyennant quoi il devait livrer chaque année deux portraits en miniature. Nous pouvons ajouter qu'en 1698 et en 1699 les deux frères étaient présents à Berlin avec leurs femmes et leurs enfants. Ils habitaient le quartier des réfugiés, appelé Cologne (2). En 1700, ils prirent congé et regagnèrent Genève où ils continuèrent l'exercice de leur art pendant une vingtaine d'années.

Jean-Pierre mourut le 6 février 1723 et Amy, le 16 novembre 1724, paralysé.

Le premier laissa un fils, François, également peintre en émail, mais qui mourut le 20 juillet 1729, à peine âgé de vingt-huit ans. Nous ignorons si les autres descendants des deux frères continuèrent à exercer la profession familiale. Aucun d'eux, dans tous les cas ne s'y fit un nom.

Voilà dans ses grandes lignes, l'histoire de cette dynastie d'artistes. Nous allons maintenant essayer de dire quelques mots de leurs œuvres, autant que leur rareté, et leur dispersion dans les collections du monde entier peut nous permettre de nous formuler quelques idées générales. Le musée du Louvre, ne l'oublions pas, ne possède aucune montre des frères Huaud. Cluny n'en expose qu'une et sans la superbe série que M. Paul Garnier nous a mis si obligeamment à même d'étudier, notre revue serait close avant d'être entamée (3).

Cette rareté ne surprend pas. Quoi de plus fragile

(1) *Nicolai*, loc. cit.

(2) Rolle des françois refugiez, et *Beringuier*, loc. cit.

(3) A part les collections tout à fait hors pair de MM. Paul Garnier et Ollivier, à Paris, les montres des Huaud ne se rencontrent que par pièces isolées ou par deux exemplaires au plus au Kensington, au British Museum, dans les collections Dunn Gardner et Schlosse, en Angleterre; au Trésor impérial, à Vienne; aux musées de Cluny et de Dijon ; au Hohenzollern Museum

qu'une mince couverte d'émail sur fond d'or ? Le moindre choc et son intégrité se trouve attaquée sans réparation possible. Il n'y a plus, pour les élégantes qui ont laissé choir leur montre qu'à la porter chez l'orfèvre et à l'échanger contre un bijou nouveau.

Joignez à cette cause de destruction fortuite, celle bien plus intentionnelle qui tient à la matière première du boîtier, presque toujours en or, et à la cupidité des marchands qui détruisent de petits chefs-d'œuvre pour mettre au creuset une plaque d'or. Vous vous expliquerez ainsi qu'on ne connaisse pas plus de cinquante émaux de l'atelier des Huaud dont la production pendant près d'un demi-siècle fut si active.

Leur première pièce datée est de 1679 (1). A ce moment Petitot avait mis au jour ses chefs-d'œuvre et la peinture sur émail avait atteint toute sa perfection. On ne peut donc pas ranger les trois frères parmi les novateurs. Ils n'ont fait que profiter de procédés connus, en les façonnant à leur talent et en leur imprimant le cachet de leur personnalité. Petitot lui-même fut-il bien un inventeur ? Les Toutin de Châteaudun et de Blois, chez qui la tradition veut que le célèbre portraitiste ait étudié, et où peut-être Huaud le père passa avant lui, ont-ils même créé un genre ? Longtemps avant eux les orfèvres savaient appliquer sur or un fond d'émail blanc opaque et y peindre un sujet en couleurs vitrifiables. C'est le procédé dont on se servait à Limoges depuis le XV[e] siècle, mais on n'y faisait plus que de la pacotille quand les Toutin, les Petitot, les Viet, les Morlière, les Vauquer

et dans la collection Carl Marfels, à Berlin ; au Musée archéologique et dans les collections Strœhlin et Turrettini, à Genève. En tout une cinquantaine de spécimens connus. Doublons ce chiffre. Nous dépasserons certainement le nombre des pièces sorties de l'atelier Huaud qui ont échappé à la destruction. On trouvera plusieurs de ces montres reproduites dans le bel ouvrage de M. Britten. Old clocks and watches and their makers. London, 1904, in-8°, 2[e] édition.

(1) C'est le boîtier, représentant Actéon que nous reproduisons sur une de nos planches. Il est signé P. Huaud P. a G. 1679. Coll. Garnier.

et tant d'autres artistes charmants vinrent remettre à la mode la peinture sur émail.

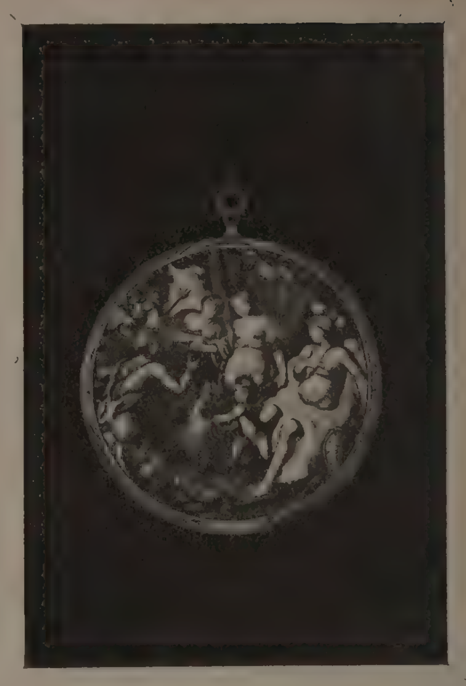
C'était une heureuse inspiration, que d'appliquer la gaîté du coloris aux couvercles des montres ! Le temps des grands boîtiers d'argent ciselé était passé. En dépit des trésors d'imagination et de goût prodigués par les Delaulne, les de Bry, les Jacquard (1) sur leurs planches d'ornements, la mode s'était lassée de ces bijoux superbes, mais encombrants qu'il fallait porter à la ceinture. La montre ronde et portative était née. Aux nouvelles formes imaginées par les horlogers il fallait des boîtiers assortis. Les Huaud fournirent toute l'Europe. On trouve leur signature sur des montres d'Amsterdam, de Cologne, de la Haye, d'Harlem, de Londres, de Paris et même de Marseille.

Ils travaillaient évidemment sur commande, car beaucoup de leurs compositions sont des portraits destinés à être offerts en cadeaux; mais ils devaient aussi fabriquer d'avance certains sujets en vogue et d'un débit assuré, pour pouvoir satisfaire les clients les plus pressés.

Comme leurs devanciers de la fin du XVIe et de la première moitié du XVIIe siècles, ils puisèrent à pleines mains dans l'histoire ancienne et la fable. Sur leurs boîtes d'émail, qui semblent pétries de lumière, défilent tous les grands amoureux légendaires : *Antoine et Cléopâtre*, *Mars et Vénus*, *Apollon et Diane*, *Vénus et Adonis*, *Pâris et Hélène*. Puis viennent de gracieuses scènes mythologiques, de galants déshabillés : *Actéon et Diane*, *le Sanglier de Calydon*, *les Heures*, *Danaé*, *la Toilette de Vénus*, *Thétis et Pelée*. Deux sujets surtout reparaissent à satiété : la *Mort de Cléopâtre* et la *Charité romaine*, adorables prétextes à montrer une gorge faite au tour et des seins en offrande. On en connaît plus d'une dizaine d'exemples, tous des portraits. Les belles

(1) *H. Clouzot*, Antoine Jacquard et les graveurs poitevins au XVIIIe siècle. Paris, H. Leclerc, 1906, in-8°.

clientes des Huaud se donnaient ainsi le double plaisir de s'admirer dans une attitude héroïque, en montrant à leurs amants de secrets et charmants appats.



Montre de P. Huaud l'aîné.

Les sujets religieux sont moins fréquents dans l'œuvre Jean Pierre et Amy en ont pourtant traité plusieurs, empruntés à l'Ancien Testament, comme *Suzanne et les vieillards* ou *Rébecca et Eliézer*. La *Nativité* revient également plusieurs fois sous leurs pinceaux, avec des groupes composés de la *Vierge et de l'Enfant Jésus* entourés du petit Jean-Baptiste, d'Elisabeth ou d'autres personnages de l'Enfance du Christ. Pas de saints ni de saintes. La Discipline ecclésiastique et les synodes défendaient aux artistes protestants de représenter « les superstitions de l'Eglise Romaine. » Un seul sujet, dans la collection Ollivier, nous paraît échapper à la règle. La jeune femme, ravie au ciel par trois anges et tenant une flèche à la main, pourrait bien signifier sainte Ursule, martyrisée près de Cologne.

Beaucoup de ces miniatures se ressemblent. Il en est d'identiques. Evidemment l'atelier n'aurait pu suffire à toutes les commandes si les Huaud n'avaient pas tenu en réserve des poncifs et des modèles tout prêts, où ils n'avaient qu'à changer les têtes quand on leur demandait des portraits. Il est probable même qu'ils ont dû rarement composer eux-mêmes leurs sujets. Ils puisaient dans les Mé-



Collection Turrettini.

tamorphoses d'Ovide, dans la Bible illustrée, et dans cette collection de gravures en taille-douce que Jean-Pierre léguait à son frère par testament avec ses couleurs et ses outils (1). Bien plus, ils devaient faire exécuter beaucoup de leurs émaux par leurs élèves et leurs compagnons. Ce sont les pièces non signées que l'on rencontre parfois dans les collections et où l'on reconnaît cependant sans conteste leur manière.

Toutes leurs œuvres, autrement, portent leur nom :

Pierre, l'aîné, signait : *Huaud l'aisné pinxit a Genève ; P. Huaud P. Genius F. Genève ; Huaud l'ainé de Genève ; P. Huaud primogenitus f. Geneve ; P. Huaud l'aisné pinx, a G. ; P. Huaud P. G.* 1679.

Jean-Pierre, le puîné : *Huaud Le puisné fecit ; Huaud le puisné ;*

Jean-Pierre et Amy associés : *les deux frères Huaut pintre de son A. E. a Berlin; les deux frere Huaut p. d. V. A. fct a Berlin ; les deux frere Huaut pintre de son A. E. de B. a Berlin ; les deux frères Huaud les jeunes ; les deux freres Huaut pinxerunt ; L. frères Huaut ; les frères Huaud ; les deux frères Huaut pinxit ; fratres Huault pinxerunt.*

(1) Testament mutuel de Jean-Pierre Huaud et Andrienne de Tudert, sa femme, 12 mars 1686. (Minutes J. Fornet III, fol. 101. Arch. de Genève.)

Mais ces signatures sont superflues. Peu d'artistes ont coulé leurs œuvres dans un moule plus uniforme et plus caractéristique que les Huaud. Lorsqu'on a vu une de leurs montres, il est impossible de ne pas reconnaître au premier coup d'œil une autre pièce sortie de leurs mains. C'est le même coloris, la même gamme de couleurs, le même mélange de tons où dominent le rouge, le jaune, le brun avec des rehauts de bleu. Telle était la perfection de leur outillage industriel et leur parfaite connaissance des procédés de leur art, que la valeur des tons ne varie pas d'un boîtier à l'autre. Chaque couleur a toujours la même franchise, le même éclat, la même intensité. Ce résultat tient du prodige quand on songe aux difficultés que présente l'emploi des couleurs vitrifiables et aux dangers de la cuisson.

Une autre caractéristique des Huaud, c'est le fini de leur exécution. Ils ne se contentent pas de décorer une des surfaces du boîtier. Le cadran reçoit également un motif approprié. Le contrémail lui-même, orné d'un paysage, d'une marine ou de gerbes de fleurs délicates, devient un petit tableau. Il n'est pas jusqu'à la carrure, divisée en compartiments par de légères guirlandes, qui ne reçoive des paysages infiniment réduits.

Certes on ne peut appeler grand art cette peinture pour Lilliput, cette mythologie classique en poche. Mais il faut convenir que les Huaud étaient des miniaturistes de première force. Impossible de dessiner d'un trait plus ferme des personnages, de mieux modeler des chairs, de traiter des draperies avec plus de science et d'adresse, et de montrer un plus réel sentiment de la décoration. Nous n'avons pu voir de portraits sortis de leurs pinceaux: nous jurerions qu'ils sont vivants et ressemblants (1).

(1) Plusieurs portraits des Huaud ont été gravés, notamment par Turneizer, dit la *France Protestante.* Celui qu'ils avaient fait de B. Pictet et qui est conservé chez M. Louis Pictet de Pregny l'a été deux fois, par J.-G. Seiller, de Schaffouse, et par Jak. Houbraken (bibliothèque de Genève, albums Rigaud). Le Hohenzollern-Museum expose un portrait de Frédéric Guillaume enfant, signé des deux frères et daté de 1700. Enfin, M. Strœhlin,

Les trois frères n'ont pas fait preuve d'un talent égal. Autant qu'une connaissance imparfaite de leurs œuvres peut nous le permettre, nous pensons que l'aîné doit occuper le premier rang. Son goût est plus sûr, plus délicat. Il est plus près de la bonne époque. On chercherait vainement dans l'œuvre de Jean-Pierre ou d'Amy des pièces comparables à l' *Actéon*, de la collection Garnier, au *Ravissement d'Hélène*, de la collection Ollivier, ou au *Jugement de Pâris*, de la collection Turrettini (1). Dans les productions des deux plus jeunes, même, il faut faire une distinction. Les montres signées de leurs deux noms associés sont bien au-dessus de celles qui portent seulement la firme de Huaud le puîné. On doit donc à faire honneur la collaboration d'Amy de la supériorité de ces pièces.

Il est regrettable que si peu de montres des Huaud portent des dates. La mention de « peintres de l'Electeur » permet d'en classer une grande partie entre 1686 et 1700 : toutes celles qui leur ressemblent peuvent prendre place dans la même période. Mais nous avons vu dans la collection Ollivier de grosses montres rondes, beaucoup plus grossièrement traitées, qui nous ont paru appartenir aux derniers temps de l'atelier entre 1700 et 1720. Aux sujets de la première manière, tels que la *Charité Romaine* ou la *Vierge et sainte Elisabeth*, se mêlent de nouveaux motifs beaucoup plus dans le goût de la Régence, *Flore et Zéphire*, par exemple. Une de ces montres porte « Mussard pinxit. » Peut-être les Huaud avaient-ils à leur service un de leurs cousins. (2)

de Genève, possède un portrait de femme de Huaud l'aîné, daté en 1688. En 1769, d'après Nicolaï, on voyait, à Postdam, une *Famille de Darius prisonnière d'Alexandre el Grand*, par les frères Huaud, d'après Lebrun.

(1) Nous n'avons pas vu la montre de M. Turrettini, mais son possesseur nous en a envoyé la superbe photographie que nous reproduisons ici. C'est un bijou.

(2) Il s'agit très probablement de Jean Mussard (13 nov. 1681 — 2 mai 1754) reçu maître orfèvre le 7 déc. 1699. Le musée archéologique de Genève possède de lui une bonbonnière émaillée signée Jean Mussard et fils 1743, et un portrait de son fils, Jean-François, âgé de 29 ans, daté de 1749. Le Dr Maillart-Gosse conserve, du même artiste, une miniature d'après le Cal-

Ces fruits de la vieillesse ne doivent pas cependant nous faire oublier les adorables productions de l'âge mûr. Dans l'ensemble de leur œuvre, les frères Huaud restent au premier rang parmi les peintres émailleurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles. On comprend l'enthousiasme des collectionneurs qui achètent au prix du diamant les petites merveilles écloses sous leurs pinceaux. Ce n'est pas trop pour ces produits d'un art charmant et délicat, contrastant si étrangement avec l'idée que nous nous faisons des simples et courageux artisans qui les conçurent, de l'austère famille de réfugiés huguenots qui mania avec tant de grâce et de goût les élégances mythologiques du siècle de Louis XIV.

Henri CLOUZOT.

vin de la Bibliothèque publique, avant sa malencontreuse restauration, datée de 1727 et signée : « J. Mussard fecit. » (Note A. Choisy).

(1) Au moment de remettre ces pages à l'impression, M. A. Choisy nous a communiqué un document dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt. C'est l'inventaire, fait après le décès de Jean Pierre, de l'atelier des deux frères. (*Pièce justificative V*). Parmi les œuvres achevées ou en cours d'exécution on trouve plusieurs portraits en miniature : la comtesse du Roure, la comtesse de Grebenits, le colonel Braconnié, un chevalier anglais anonyme, Frédéric Guillaume et son fils Frédéric I[er], roi de Prusse. On y rencontre même un grand portrait en miniature de Louis XIV. L'inventaire nous renseigne en même temps sur les travaux des frères Huaud. Outre les cadrans de montres, ils peignaient des boîtes à mouche, des tabatières, des étuis, des bracelets, des boîtes de toute dimension, presque toujours en or ou en vermeil. Mais ils employeaient aussi l'ivoire. On est heureux de les voir fidèles aux compositions mythologiques si souvent reproduites sur leurs montres : *Vénus et les Grâces*, *Mercure et les Muses*, *Vénus et l'Amour*, accompagnées de la fameuse *Charité romaine*. Ce qui a lieu de surprendre davantage c'est la quantité d'objets de piété sortis de leurs mains : miniatures de la *Vierge*, de l'*Enfant Jésus*, de *Véronique*, de *Madeleine*, crucifix et médailles, etc. Le grand portrait du *professeur Pictet*, dont nous avons parlé, figurait encore dans l'atelier.

COLLECTION PAUL GARNIER



ANTOINE ET CLÉOPATRE



VÉNUS ET ADONIS



LA CHARITÉ ROMAINE



TRIOMPHE D'AMPHITRITE

TOILETTE DE VÉNUS

BOITIERS DE MONTRES

peints par Jean-Pierre et Ami HUAUT

Documents

I

1625, 16 juillet

Délibération du corps de ville de Châtellerault relative à un différend entre les orfèvres de Châtellerault, représentés par Jehan Huaud et Jehan Berland, et le garde de la monnaie de Poitiers.

Arch. com. de Châtellerault.
Communiqué par M. A. Labbé.

Aujourdhuy s'est comparu le procureur du roy en sa personne et par maistre Pierre Bonenfant, qui nous a dict et remonstré qu'il a esté adverty de nouveau par Jehan Huault et Jehan Berland, maistres orpheuvres de ceste ville de Chastellerault, que le nommé Jehan Leclerc, soy disant garde de la monnoye de Poictiers, auroit entrepris de venir dans ceste ville pour visitter leurs bezongnes dans leurs bouticques. Comme de faict, dès l'année mil six cent treize, ledict Leclerc ayant prins quelque bezongne dans leurs bouticques et des aultres maistres orpheuvres de ceste ville, se seroient plains à nous de ladicte entreprise et faict appeller le sieur Leclerc pardevant nous, lequel ayant voullu soustenir avoir cest droict de visitte, aurions neantmoins ordonné que les bezongnes prinses par ledict Leclerc seroient par luy mises en nostre greffe, à quoy ayant le sieur Leclerc obéy, auroient icelles dictes bezongnes veues et visitées par nostre ordonnance et en nostre presance et dudict Lecler par ung assoyeur de Poictiers, au prejudice de laquelle instance ledit Leclerc, comme se qualliffiant garde de ladite monnoye de Poictiers soubz le nom du substitud de Monsieur le procureur general de la Monnoye, auroict donné santance contre lesdicts maistres orpheuvres de ceste ville en l'année mil six cens dix sept, par laquelle il auroict condemné lesdicts maistres orpheuvres en des amandes et confisqué lesdictes bezongnes, et faict deffansses aux dicts maistres orpheuvres de se pourvoir pardevant aultres juges que pardevant luy, de laquelle sentance dudict Leclerc lesdicts maistres orpheuvres s'en seroient portez pour appelans tant de juges incompettans que aul-

trement et receu leur appel pardevant Messeigneurs les Generaulx des monnoyes de Paris, où ilz auroient faict inthimer le substitud de Monseigneur le procureur général, lequel seigneur procureur general poursuict lesdicts maistres orpheuvres en peramption d'appel à cause que lesdicts maistres orpheuvres n'en ont faict poursuittes dans lesdicts trois ans. A quoy le corps de ville a grand intherest, d'aultant que sy ladite peramption d'appel est jugée, il arriveroit que la jurisdiction qui apartient aux officiers ordinaires de ceste ville sur lesdits orpheuvres seroict transferée aux gardes des monnoies de Poictiers, et ce faisant les maistres orpheuvres seroient subjectz aux visittes de ceux de Poictiers, et par ce moyen ceulx de Poictiers viendroient entreprendre non seullement droict de visitte sur lesdicts orpheuvres, mais aussy sur tous les aultres maistres des mestiers de ceste ville, à quoy est très necessaire de pourvoir, veu que la ville et duché de Chastellerault est distincte et separée du compté de Poictou par le don qui en a esté faict à la courronne par le deffunct roi de Cicille, lequel don a esté accepté par le deffunct roy Louis unziesme avecq charge et condition expresse que la ville et duché de Chastellerault demeureroient distinctes et separées dudict comté de Poictou, despuis lequel temps ceulx de la ville et duché de Châtellerault n'ont recongnu les officiers de Poictiers, ains chescune desdites deux villes et provinces ont eu leurs gouverneurs et officiers distincts et separez et qui ont esté esgaulx les ungs et les aultres ; joinct que pour ce qui conserne ce faict particullier desdits maistres orpheuvres, la jurisdiction sur iceulx est attribuée par les ordonnances royaulx aux officiers des bailliages et seneschaulcées esquelles il y a mestrizes jurées desdits orpheuvres, en consecquance de quoy deffunct Me M. Thomas Turquand, general des monnoies, auroit faict un reglement en l'an mil cinq cens soixante et unze pour la maistrize particullière des maistres orpheuvres de ceste ville, la congnoissance de l'exécution duquel reglement ledict sieur Turquand auroict attribuée au juge de ceste ville.

Sur quoy, l'affaire mise en delliberation, a esté advisé que le corps de ville interviendra en ladicte instance pendant pardevant Messieurs les generaulx des monnoyes de Paris, et à cest effect qu'il sera presanté requisitoire d'intervantion contenant les moyens cy dessus dudict sieur procureur du roy tendants à ce que deffances soient faictes audict Leclerc et à tous aultres gardes de la monnoye de Poictiers de non faire aulcune visitte sur lesdicts maistres orpheuvres de ceste ville et de non entreprendre aucune cour

ne jurisdiction sur iceulx, pour ce qui despand de leurs charges et fonctions d'orpheuvres, veu la jurisdiction sur lesdits orpheuvres de ceste ville suivant les ordonnances royaulx et suivant le reglement dudict Turquand de ladicte année mil cinq cent soixante et unze, et que la ville et pays de Chastellerodois est distainc et separé de la ville et conté de Poictiers, et qu'ilz n'ont aulcune jurisdiction l'ung sur l'aultre, et que c'est une entreprise de jurisdiction que ledict Leclerc a voullu faire sur lesdicts maistres orpheuvres de ceste ville et par conscequant il est jugé incompetant.

II

1659, 20 septembre

Contrat d'apprentissage d'Isaac Gastineau, fils d'Isaac Gastineau, marchand orfèvre de Châtellerault résident à La Rochelle, chez Pierre Huaud, maître orfèvre à Genève.

Minutes d'Etienne Demonthouz, neveu, XVI[e] vol., fol. 279. Arch. d'Etat de Genève.

Communiqué par M. Micheli.

Du mardi 20 septembre 1659 avant midi.

Isaac Gattigneau, marchand orphevre de Chastellereau, résident (1) à la Rochelle, baille met et afferme pour serviteur et apprenti Isaac Gattigneau, son fils, present, avec sieur Pierre Huault, maitre orphevre, habitant, present, et pendant le terme de deux ans entiers et continuels, ce jourd'hui commencants et finissants... (2) durant lesquels ledit sieur Huault sera tenu, ainsi que faire il promet, en premier lieu sustenir ledit honnorable Isaac Gattigneau fils en la craincte de Dieu et bonnes mœurs ; item de lui monstrer et de tout son pouvoir apprendre son estat et mestier d'orphevre et ce qui en despend et dont il se mesle sans lui en rien cacher ni receller, en tant toutefois que ledit apprentif le pourra comprendre, le nourrir, coucher et reblanchir honnestement pendant lesdits deux ans. Ce est faict et accordé entre les parties par le moyen de la somme de huictante sept livres tournois de principal, ensemble une bague d'or

(1) Mot illisible.
(2) Mot illisible.

pour espingle à Madame femme dudit sieur Huault, lesquelles huictante sept livres tournois et bagued'or ledit sieur Huault confesse avoir eu et receu dudit sieur Gattigneau père à son contentement, et de la loyaulté et fidélité duquel honnorable Isaac Gattigneau fils ledit sieur bailleur, son père, se constitue caution et respondant envers ledit sieur Huault, son maitre, et qu'il n'absentera le service d'icelui avant lesdits deux ans sans legitime occasion et peyne et promettant..., à l'obligation de tous les biens, submissions et constitutions, etc., denonciations, etc.

Faict en ma banche, presents sieur Pierre Ledamoisel, maitre orphevre, citoyen, et sieur Jean Bastard, maitre orloger, aussi citoyen, a ce tesmoins.

[Signatures]
P. Huaud, Gastineau, P. Ledamoysel,
Jean Bastard, Isaac Gastinneau.

III

1686, 7 juin

Lettre de Frédéric, prince électoral de Brandebourg, au nom de Frédéric Guillaume électeur de Brandebourg, au Conseil de Genève, pour lui demander de laisser sortir de la ville les frères Huaud qu'il a pris à son service.

Arch. d'Etat de Genève, P. H. 3793.
Communiqué par M. A. Choisy.

Frédéric Guillaume, par la grâce de Dieu marquis de Brandebourg, archichambellan et electeur du St-Empire, duc de Prusse, Magdebourg, Juliers, Clèves, Mons, Stettin, Pomeranie, Costabe et Minde et encor de Crostéa et Jegendorff, burgrave de Nuremberg, prince d'Halberstat, Minde et Camin, conte du Haut Zolleren, de la Marck et Ravensberg, seigneur de Raverstein et des païs de Lavenbourg et Butaw.

Après vous avoir salué et assuré de notre bonne volonté,

Nobles très honorés et très chers,

Ayans résolu de prendre à nostre service les deux frères Huaud, peintres en émail, qui ont demeuré à Genève jusques à présent, quoi que nous ne doutions aucunement que de vous mesme

vous n'agreiez et ne soyez disposés à les envoyer sans aucune difficulté avec leur famille et quelques biens qu'ils ont par delà, nous n'avons neantmoins pas voulu manquer de requerir de vous cette faveur et de vous demander en outre particulierement de leur condonner gracieusement et entièrement en considération de nostre intercession et de l'engagement qu'ils ont en nostre cour, les droits et charges que l'on exige de ceux qui sortent du lieu en semblables occasions, et d'autant que nous avons donné charge aux dits frères Huaud d'amener avec eux de là un ou plusieurs facteurs d'estin, vous le permettrez aussi volontiers sans doute, et accorderez à ceux qui pourront venir avec eux les mesmes immunitez et exemptions que vous concederez aux dits Huaud, et comme nous recevrons cela avec un plaisir singulier, nous demeurerons très disposés de correspondre à vostre esgard par tous les temoignages d'affection et de faveur.

Donné à Potsdam, le 7 juin 1686,

Frédéric,
Prince Electoral.

IV

1682, 18 septembre

Traité portant quittance des comptes de tutelle de Jean-Pierre Huaud envers Amy Huaud, son frère, et acte de société entre les deux frères pour une durée de six ans.

Minutes de Gabriel Grojsean, xiie vol., fol. 525. Arch. de l'Etat de Genève.

Communiqué par M. Micheli.

Du 18 septembre 1682, après midy.

Comme ainsi que sieur Jean Pierre Huaud ayt esté establi curateur à sieur Amy Huaud son frère et en cette qualité ait heu l'administration de biens d'iceluy, de quoy ayant rendu conte attendu que ledit sieur amy Huaud est à present majeur de passé vingt cinq ans, ils ont désiré estre de ce passé acte, comme aussi des conventions entr'eux faittes en la forme contenue cy après. Par quoy ainsi est que ce jourd'huy 18 septembre 1682 après midi, personnellement s'est constitué et establi ledit sieur Amy Huaud, majeur de vingt cinq ans comme ils ont asseré, lequel de son bon

gré declare de bonne foy tout ainsi que s'il estoit en jugement en faveur dudit sieur Jean Pierre Huaud, son frère, icy present et acceptant, scavoir est que ledit sieur Jean Pierre luy a rendu bon, fidel et loyal conte de son administration et de tout ce qu'il a heu en mains des biens d'iceluy en suitte de la curatelle à luy décernée, en sorte que comme bien content et satisfait il le quitte de tout ce qu'il pouvoit pretendre contre luy au suject de ladite administration avec promesse de ne le recercher, quereller ny molester pour cause de ladite reddition de conte à l'advenir, à peyne de tous despends, dommages et interests. De plus lesdits sieurs Jean Pierre et Amy Huaud, aussi icy personnellement constitués, de leur bon gré declarent qu'ils s'associent pour le faict de leur travail de peintres en esmal pour le temps et terme de six ans entiers et continuels, ce jourd'huy commenceants et à tel jour devoir finir, au bout desquels il leur sera permis de se separer sinon qu'ils veuillent continuer leur dite societé ; que si avant lesdits six ans l'un d'eux vouloit se departir de ladite societé, il devra payer de son propre à l'autre la somme de deux mille florins avant que pouvoir se separer et devroit pendant lesdits six ans travailler fidellement et assiduellement pour le bien et proffit de leur dite société, dans laquelle ledit sieur Jean Pierre Huaud laisse la somme de mille florins d'un costé qui luy ont esté legués de plus qu'audit sieur Amy Huaud, son frère, par le dernier testament de feu sieur Pierre Huaud, leur père ; et en second lieu laisse dans ladite societé la somme de mille sept cents cinquante florins, que ledit sieur Amy Huaud, son frère, a retiré de plus que luy sur les biens dudit feu sieur leur père, dont il est par consequent debiteur au dit sieur Jean Pierre, lequel pendant la societé susdite prelevera tous les ans l'interest au trois pour cent desdites deux sommes qui font celle de deux mille sept cents cinquante florins, et à la fin de ladite societé iceluy sieur Jean Pierre Huaud retirera ladite somme sur ladite societé ; de plus iceluy sieur Jean Pierre Huaud prelevera tous les ans sur ladite societé mille florins avant qu'entrer en partage avec le sieur Amy Huaud, son frère, et tout le surplus de leur travail se partagera entr'eux egalement et par moitié. Que s'il arrive que l'un d'eux soit affligé de maladie pendant ladite societé et que la maladie ne dure passé six mois, ils ne laisseront pour cela de se partager leur travail comme est dit cy dessus, sans estre fait aucune diminution à celuy qui aura esté malade, mais si la maladie duroit plus de six mois, celuy qui travaillera aura à luy en propre tout

ce qui proviendra de son travail passé lesdits six mois. Quant à leurs biens immeubles qui demeurent indivis entr'eux, ils seront en liberté l'un et l'autre de les partager quand bon leur semblera. Le tout ainsi convenu, traitté et accordé entre les dites parties qui promettent par serment d'avoir à gré le present contract et l'observer à peyne de tous despends, dommages et interests, à l'obligation de tous leurs biens, submissions, constitutions, et renonciations et clauses requises. Fait et prononcé à Genève, dans l'estude de moy notaire, à ce presents sieurs Mauris et Jean Foex frères et sieur Julien Duteil, citoyen dudit Genève, tesmoins requis.

[Signatures]

JEAN-PIERRE HUAUD, AMY HUAUD, J. FOEX, JULIAN DUTEIL, MAURIS FOEX, GROSJEAN, notaire.

V

1723, 21 Septembre

« *Inventaire des biens meubles et effects mobiliaires délaissés par feu sieur Jean Pierre Huaut citoyen. Clos le* 21 *septembre* 1723. »

Inventaires après décès, vol. 382. Arch. d'Etat de Genève

Communiqué par M. Choisy.

Chapitre des meubles, marchandises et autres effets des cabinets du travail qui sont indivis avec le Sr Amy Huaut entre les mains et puissance duquel le tout reste.

1	Un cofre de vermeil dont la peinture est sur l'or. Florins	700
2	Une grande pièce qui est Venus et les Graces avec son cadre..................................	1050
3	Un grand païsages avec son cadre................	350
4	Une grande Vierge et l'enfant Jesus en mignature..	700
5	Un grand viellard en mignature avec son cadre.....	525
6	Une grande pièce en mignature qui est la Veronique avec son cadre	525
7	Une grande pièce en mignature d'une Vierge avec son cadre	525

8	Une petite Vierge en mignature avec son cadre......	100
9	Une Vierge avec le petit enfans Jesus avec son étuis.	150
10	Une Charité romaine avec sa garniture de vermeil...	150
11	Un portrait d'un chevalier anglois peint en émail avec son étuis à cloux d'or et la charnière de même.....	150
12	Une petite boete ovale peinte partout sur l'or.....	150
13	Deux étuis l'un à cloux d'or et l'autre à cloux d'argent avec leurs garnitures de prince métail doré...	50
14	Un petit portrait en mignature du Roy de Pruce avec sa garniture de vermeil doré	50
15	Un portrait de la contesse du Roure en mignature avec sa glace et sa garniture de vermeil doré......	100
16	Un portrait du colonel Braconnié.................	50
17	Huit portraits ovales peints sur l'or...............	150
18	Sept cadrans émaillé quatre sur l'or et trois sur le cuivre	70
19	Six petites garnitures de vermeil.................	50
20	Une grande pièce en mignature d'une Magdelaine avec sa glace et qui n'est pas finie	150
21	Une tabatière d'argent avec une peinture dedans...	150
22	Un portrait de la contesse de Grebenits en mignature avec son étuis à cloux d'or	100
23	Un étuy de chagrin à drajoir à cloux d'argent......	50
24	Un portrait en mignature du Roy Guillaume avec sa garniture de vermeil et sa glace................	40
25	Une Véronique avec sa garniture de vermeil........	100
26	Un petit Enfant Jesus avec sa garniture de vermeil.	70
27	Une petite boete à mouche de vermeil peinte dessus.	60
28	Sept montres, six à boete peinte et une d'or........	1870
29	Deux grandes garnitures de prince métail doré.....	63
30	Un grand portrait de Louis quatorze en mignature..	500
31	Une grande tête à la l'ancre de la Chine, avec son cadre de bois doré...........................	50
32	Trois étuis de chagrins à cloux d'or................	
33	Un grand étuis de chagrins à clous d'or.........	47
34	Un portrait du Roy Guillaume en mignature, dans un étuis de chagrins à cloux d'or..................	31, 6
35	Un grand portrait du Roy de Pruce en mignature avec son cadre de prince métail doré.............	
36	Dix huit ébauche en mignature de ressemblance....	
37	Deux petits crucifix peints sur l'or qui son gaté.....	21

38	Un grand portrait de Monsieur le professeur Pictet en mignature	
39	Seize verre pour mettre sur des portraits en mignature	28
40	Trente plaques de tabatière quarrée et trois qui sont ovales	1953
41	Trois petite Vierge dans leurs garniture de vermeil doré	150
42	Deux petite médaille peinte des deux côtés sur l'or	52,6
43	Un grand crucifix peint sur l'or qui s'ouvre	121
44	Nœuf petites médailles en mignature avec leurs garnitures de vermeil	63
45	Un grand crucifix peint sur l'or	63
46	Vingt trois fond d'étuit	241.6
47	Nœuf petit coq à l'angloise	94.6
48	Trois petits ovales à histoires pour boete à mouches	120.9
49	Trois rond pour fond de boete à histoire	
50	Trois grand coq à histoires	63
51	Trois grand portrait pour fond de boete	31.6
52	Un grand rond pour fond de boete qui est une Venus et un petit Amour	52.6
53	Six boete peinte sur le cuivre, une grande et cinq mediocre	
54	Une boete peinte sur l'or	
55	Un grand rond pour fond de boete qui est Les Graces avec Mercure	
56	Un fond d'étuit qui est une Venus qui tient un raisin	14
57	Quatre petite tables de bracelets	112
58	Onze glaces d'Angleterre pour mettre sur des portrait en mignature	94.6
59	Trois tabatières, une d'ivoire avec sa charnière d'argent et l'autre et rouge avec un païsages dessus	31.6
60	Septante deux plaques d'ivoire blanche	36
61	Quarente et deux plaques peinte en mignature, sur l'ivoire, dont il y en a trente cinq d'ébauchées et sept finie et vernie	220
62	Trois grandes plaques, peinte en mignature sur l'ivoire dont il y en a une vernie	42
63	Deux plaques peinte en mignature sur l'ivoire, ébauchées	
64	Deux layes où il y a des émaux	

65	Une petite laye où y l'y a des couleurs pretent à travaillé	
66	Une grande pièce peinte en mignature avec sa glaces et son cadre de bois doré dont la peinture n'a pas été faite dans le cabinet	52.6
67	Une garderobe de noyé où sont tous les ouvrages	42
68	Un étuis de mathematique	84
69	Trois petit pot d'argent pour mettre l'huile d'aspic	
70	Un cachet d'argent	
71	Une grosse enclume	
72	Un petit enclumeau	
73	Un gros marteau et trois petit	
74	Deux petit mortié dont l'un et d'agatte et l'autre de calcidoine avec leurs molette	
75	Environ trois pièce de tapisserie dans le grand cabinet où l'on travaille	73.6
76	Un grand miroir dans la même chambre	78.9
77	Une grande pendule	210
78	Une table de noyé avec son tapis vert	14
79	Deux grands rideaux de fenêtre vert	14
80	Douze chaise à balustre de noyé	84
81	Quatres tables de sapin avec leurs pupitres	15.9
82	Un grand chaufoir de cuivre avec son piès et une petite paile	31.6
83	Quatre layes de dessins dont il y en a une de rebu	
84	Une petite boete où il y a des petits dessins	
85	Deux grand gobelets de cristal de Boeme	
86	Un baromètre et un termomètre	
87	Un grand porfire pour broyé les couleurs avec sa molette	
88	Six étuis de chagrins à cloux de loton	
89	Un grand livre des Metamorphoses d'Ovide	
90	L'histoire de la Bible en tailles douces	
91	Vingt grand cadres de bois doré quarré	
92	Nœuf petit cadres de bois doré de différentes formes	
93	Un trébuché, un pois de mars et les balances	
94	Six planches d'argent, deux grandes et quatre petites	84
95	Quatre chaises que nous nous servons pour le travail	8
96	Six demy fauteuils dans la chambre d'entrée	63
97	Une table de noyé dans la même chambre	13
98	Une tenture de tapisserie dans la même	94.6

	Deux tailles douces du Roy Guillaume avec son épouse qui sont au-dessus de la porte vitrée de la même chambre	
99	Une tenture de tapisserie dans le petit cabinet du coté de Bemon (1)	63
100	Un petit miroir dans ledit cabinet	52.6
101	Une table de noyé dans ledit cabinet	7
102	Deux grand païsages en mignature avec leurs cadres de bois doré et leurs glaces	
103	Trois tableaux en huile qui sont deux empereurs et une impératrice	
104	Deux grandes planches devans les fenetres du petit cabinet	
105	Une laye avec plusieurs outils d'orfevre	
106	Un bois de lit, avec des verges de fer à coté du petit cabinet	26.3
107	Dix livres de dessins	

L'ÉDIT DE NANTES ET LE TEMPLE DE POITIERS 1599

On lit dans l'*Histoire des Protestants du Poitou* du regretté A. Lièvre, t. I, p. 265 :

« L'édit enregistré, toutes les difficultés n'étaient pas terminées : restaient encore celles de l'exécution. Des commissaires furent chargés de le faire observer et de juger les contestations qui pourraient surgir dans l'application des articles. Cette mission fut donnée, pour le Poitou, à un conseiller d'Etat catholique, nommé Martin Langlois, et au gouverneur huguenot de Niort, Jean Baudean de Parabère, lieutenant-général de la province. Ils reçurent leurs instructions le 20 mars, et commencèrent, quelques mois après, par désigner un lieu pour le prêche hors des faubourgs de Poitiers. Ils le choisirent à l'extrémité de la Cueille-Mirebalaise, dans un endroit qu'on appela depuis les Quatre-Piquets, à cause de la manière

(1) Bémont, nom d'une rue (A. C.).

même dont on y avait marqué l'emplacement du temple (1) ».

Il va sans dire que cette désignation qui était une véritable victoire, provoqua une vive opposition. En voici un écho qu'a bien voulu nous signaler un érudit de Saintes, dont on connaît la publication sur le *Journal de Samuel Robert*, parue dans les *Archives historiques de la Saintonge* en 1883, sous le titre : *Un livre de raison au* XVIIe *siècle* (2) :

Dans les minutes du notaire Bourbeau (Poitiers), on trouve, le 2 novembre 1599, une

« *Information secrète faicte par Duruisseau lieutenant sergent royal et Jehan Bourbeau notaire, à la requeste du procureur du roi et de Pierre Lodreau compagnon horologeur, natif de Genève, Godinière, compagnon orfèvre, natif de Paris, sur excès, crimes, délits, rébellion, perturbation du repos et de la paix, commis par André Albert, Jacques Gonoyn, Thomas Pigereau, René Guerran, Mathurin Fromentanes et aultres leurs complices et adhérents.* »

Il s'agit d'une sorte d'émeute contre les plaignants. Lodreau dépose que hier, fête de Toussaint, comme il accompagnait un compagnon horloger avec sept autres retournant par la Cueille-Mirebalaise, devant le logis de la Croix verte, un inconnu qu'il a ouï appeler le Maréchal lui dit : « On voudrait aller droit à cette étable à pour-« ceaux que ces chiens de huguenots font bâtir, où l'on « chante *Magnificat* en musique et ne sont que batelages « et lanterneries. »

Lodreau proteste que ces paroles sont contre la paix et le repos et séditieuses. Maréchal lui donne un coup de pied par la tête disant : « Mon Dieu, il faut faire noyer « ces chiens d'huguenots. » Cinquante ou cent personnes les assaillent disant : « Tuez, jetez-les dans la fosse et « mare ! » Après quoi on le jeta dedans ainsi que deux de ses compagnons blessés.

(1) Reg. des Délibér. municipales, cote 58 f° 25-27

(2) Tirage à part de 90 pages in-8°. Pons, imprimerie de Noël Texier, 1883

Les autres dépositions sont analogues. Jean Godinière dit que deux hommes lui dirent : « Vous faites bien de ne « pas aller là-haut, vous ne verrez que des pierres et du bois « pour bâtir une maison pour jouer des farces », etc.

Pierre Morot, de Pont-l'Evêque, dit : « Godinière a dit, je ne puis aller jusque là hault, vers le temple et m'en retourner en ville ». L'homme dit : « Vous ferez bien, Morot, vous n'irez pas voir des pierres et du bois pour bâtir un tabernacle ». Sur remontrances, il ajouta : « Tu es donc de ceux-là ; ils ne verront jamais le tabernacle achevé ».

On voit, par ces citations caractéristiques, comment l'édit de Nantes était accueilli dans les milieux populaires. Le temple dit « des Quatre-Piquets » n'en fut pas moins construit et, malgré de nombreuses attaques dont on trouvera la mention sommaire dans l'ouvrage de M. Lièvre, il parvint à se maintenir jusqu'en 1685. Sous le prétexte que des nouveaux convertis de Lusignan et de Celle-l'Evécault y avaient assisté au prêche, il ne fut, en effet, interdit que le 8 juin de cette année 1685, et « le 27 du même mois on commença la démolition. Il ne resta debout que les quatre murs de clôture, et l'emplacement tut planté en vignes par l'administration de l'hôpital général auquel on le donna. La chaire huguenote alla orner l'église Notre-Dame » (1).

N. W.

LOUIS XIV
ET LE PROTECTEUR DES FORÇATS POUR LA FOI
BENOIT CALANDRINI, 1704

Parmi les bienfaiteurs des galériens de Marseille, il faut faire une place à part au célèbre professeur de l'Académie de Genève, Benoit Calandrini. Celui que

(1) *Lièvre*, ouvrage cité, t. II, p. 147.

Corteiz appelait « le père des confesseurs » (1) ne se borna point à donner à ces derniers des marques multiples de sa sympathie personnelle : il fut encore en toute circonstance leur avocat et leur protecteur, et une grande partie des secours destinés aux forçats protestants passait par ses mains.

En 1704, le gouvernement de Louis XIV eut la preuve des relations existant entre le théologien génevois et les confesseurs, et le comte de Pontchartrain écrivit la lettre suivante à M. de la Closure, résident de France à Genève :

« On a descouvert par les dépositions de plusieurs forçats religionnaires que le S[r] Calandrin, ministre à Genève, est en relation continuelle avec eux, et qu'il leur escrit très souvent pour les exhorter à persévérer dans leur désobéissance, à empescher que ceux d'entre eux qu'ils appellent foibles ne rentrent dans leur debvoir, et d'offrir (*sic*) des pensions assez fortes à quelques-uns qui ont fait abjuration pour les engager à se rétracter. Il leur envoye des secours d'argent qui se distribue (*sic*) tous les jours suivant les classes dans lesquelles chacun est marqué, et il leur en promet de plus considérables. Le roy m'a commandé de vous en faire part, et de vous escrire que son intention est que vous fassiez des plaintes au Sénat de ce procédé qui tend à maintenir ses sujets dans la désobéissance et le désordre, et que vous demandiez qu'il donne des ordres si précis à ce ministre et à tous les autres, qu'aucun d'eux ne se mesle de continuer ce mauvais commerce. Vous prendrez la peine de m'informer du succès de vos instances » (2).

L'affaire étant, ou du moins paraissant fort grave aux yeux du ministre, celui-ci ne se contenta point d'écrire au résident, mais il pria son collègue le marquis de Torcy d'écrire de son côté à M. de la Closure pour stimuler son zèle, et pour le presser fortement d'agir auprès

(1) Lettre à Ant. Court, août 1721 (Registre de correspond. d'Ant. Court à la *Biblioth. de la Société*, f° 51.)

(2) De Marly le 10 sept. 1704 (*Arch. Nat.* — Fonds de la marine, B^6 37 f° 914, minute.) — Cette lettre a été publiée déjà par M. Ch. Weiss (*Hist. des réfug. prot.* II, p. 279) d'après l'original qui est aux *Arch. d'Etat de Genève*, Pièces historiques n° 4076, et par M. Etienne Creissel, *Pierre, David et Jean Serres, gal.*, p. 105.

de Messieurs de Genève, afin de faire cesser le « mauvais commerce » dont il est question plus haut. La lettre à M. de Torcy (1) n'est, à peu de chose près, que la reproduction de la précédente. A noter cependant que les forçats huguenots y sont accusés d' « attirer à eux » — suivant les instructions de Calandrini — « tous ceux qu'ils pourraient instruire. » Une chose est certaine, c'est que par leurs exhortations, et aussi par le spectacle de leurs souffrances imméritées, et de l'acharnement dont les poursuivaient les missionnaires catholiques, ces pauvres enchaînés ont fait des prosélytes autour d'eux, et des prosélytes qui ont prouvé la réalité de leur conversion par leur constance au milieu des tourments.

C'est le 20 septembre que, le résident de France s'étant acquitté de sa mission, l'affaire vint devant le Conseil de Genève. Elle est consignée en ces termes au procès-verbal de la séance de ce jour.

« M. l'ancien syndic Chouet a rapporté que M. le Résident luy avoit communiqué hier une lettre, de M. de Pontchartrain du 10 de ce mois par laquelle il luy marque que le roy luy ordonne de se plaindre au Conseil du commerce de lettres que M. le Professeur Calandrin entretient avec les galériens de la Religion qui sont sur les galères de France... Dont opiné... il a été dit, en l'absence des parens dud s[pect]able Calandrin, qu'on luy communique cette lettre et qu'on luy fasse entendre que ce commerce étant venu à la connoissance de la Cour, il ne doit plus le continuer, et qu'il ne pourroit pas même le faire sans exposer sa personne et l'Etat (2). »

Braves Genevois ! Ils ne peuvent pas refuser de marcher, de peur d'« exposer » la République ; mais ils essayent de s'en tirer au meilleur compte possible, en faisant avertir Calandrini qu'il faut se plier aux exigences de la Cour, puisque la mèche est éventée — et qu'il y a danger pour tous à faire autrement.....

(1) Même jour. (*Arch. Nat.* B6 37. f° 927).

(2) *Arch. d'Etat de Genève.* — Registres du Conseil (1704 — B. 204. p. 448) — Séance du 20 septembre.

Deux jours après, le 22 septembre, le syndic Lefort rend compte de sa démarche :

« M. le s. Lefort a rapporté que, suivant l'ordre de mercredi [Erreur pour samedi] dernier, il avoit communiqué à M. le Professeur Calandrin la lettre de M. de Pontchartrain du 10 de ce mois, que le s[pect]able Calandrin lui avoit répondu qu'il n'avoit jamais paru dans ce commerce, qui n'avoit consisté que dans l'exercice de la charité seulement, sans que l'on ait fait à ces galériens aucune exhortation *tendant à les faire agir contre leur devoir* (1), et que, quant à luy, il déclaroit qu'il ne s'en mêleroit plus. »

Et le procès-verbal se termine par ces mots :

« M. l'ancien syndic Delarive a rapporté qu'il avoit vu M. le Résident pour luy faire entendre que M. le Professeur Calandrin n'avoit eu aucune part aux insinuations que l'on disoit avoir été faites à quelques galériens *contre leur devoir* (1), qu'il n'avoit fait exercer à leur égard que des œuvres de charité » (2).

Les choses en restèrent là — et le Conseil, en envoyant chez le Résident M. l'ancien Syndic de la Rive, avait évité les inconvénients d'une réponse par écrit (3). — La Cour se tint pour satisfaite, et le 1er octobre, M. de Pontchartrain informa M. de Montmort, intendant des galères de Marseille, que le Magistrat de Genève avait « deffendu au sieur Calandrin de se mesler en rien des « religionnaires et nouveaux convertis du royaume » (4). — N'insistons pas.

Quant au vénérable théologien, qui oserait incriminer sa réponse à M. l'ancien syndic de la Rive ? N'est-il pas hors de contestation qu'il n'avait jamais poussé les opprimés à *agir contre leur devoir ?* Si ce dernier mot n'avait pas le même sens à la Cour et à Genève, à qui en revenait la faute ? Assurément, pas à Calandrini.

P. Fonbrune-Berbinau.

(1) C'est moi qui souligne.

(2) Registres du Conseil. *Ibid.* p. 450.

(3) Il n'existe aucune lettre du Conseil de Genève au Résident de France dans les copies de lettres des années 1701 à 1705 (*Arch. d'Etat*, D.)

(4) De Fontainebleau, 1er oct. 1704 (*Arch. Nat.* B6 37, f° 972.)

LES PROTESTANTS A MARSEILLE AU XVIII[e] SIÈCLE (1)

II

REMONTRANCE ADRESSÉE AU ROI PAR LES ÉCHEVINS DE MARSEILLE (9 AVRIL 1724)

Les archives municipales ne renferment aucun texte qui nous fournisse le moindre renseignement sur les protestants étrangers et les nouveaux convertis domiciliés à Marseille dans les premières années du XVIII[e] siècle. Mais nous savons par ailleurs que le nombre des religionnaires y était assez grand et qu'après la peste en 1720, ce nombre s'accrut encore. Ils avaient des assemblées secrètes. Un négociant, Cueillette, faisait fonction de pasteur et une veuve Jourdan s'agitait beaucoup pour le prêche. « Les échevins de Marseille signalèrent ces menées à l'intendant de Provence qui obtint des lettres de cachet contre Cueillette et la veuve Jourdan et cet ordre fut exécuté le 20 mai 1724. » C'est dans ces circonstances que les échevins de Marseille adressèrent au roi la remontrance qu'on va lire. Il est à noter qu'elle précède à peine d'un mois la fameuse déclaration du duc de Bourbon, contre les protestants qui fut, comme on sait, rendue le 14 mai 1724.

Remontrance au Roy

Sire,

Les échevins (2) de Marseille représentent très humblement à V. M. qu'en entrant dans leurs charges d'échevins, ils font un serment solemnel de poursuivre et chasser hors de la ville tous hérétiques et mal sentans de la foy et religion catholique, apostolique et romaine.

Ce serment est d'usage de tems immémorial, il est d'usage

(1) Voy. plus haut p. 425 à 431.

(2) Les échevins à cette date étaient Luc Martin, Estienne Remusat, Jean Cordier et Jean-Joseph Mallet.

depuis près de 500 ans et il est conceu en ces termes : « Que sous bonne foy, dans dol, malice ny mal engin, etc., et enfin qu'ils poursuivront et chasserant hors de ladite ville, son terroir et distrait tous Vaudois, Albigeois, hérétiques et mal sentans de la foy catholique, apostolique et romaine, etc.

Quand il arrive des Juifs dans la ville, ils sont obligés de les observer et c'est par indulgence et par sollicitation qu'ils les y souffrent quelques fois, mais seulement pendant trois jours, passé lesquels ils les mettent dehors d'autorité.

L'amour de la vraye religion a été le principe de cet établissement, mais la seureté de la ville et du royaume y ont également contribué.

Les relations qu'ont les Juifs et les hérétiques dans les pays étrangers et surtout avec ceux de leur secte a toujours été suspect et susceptible d'inconvénients très dangereux et l'on voit dans l'histoire que cette intelligence a failly diverses fois à causer la ruine de l'état entier pour peu de temps qu'on ait toléré l'erreur, laquelle a pris ensuite de si profondes racines et a engagé tant de gens à la soutenir qu'il a fallu enfin en venir à des armées innombrables pour exterminer les hérétiques qui s'étoient acrus par ménagemens qu'on auroit eu pour eux qui avoient attiré à leurs secours les puissances étrangères et on s'est même veu obligé, pour leur pouvoir tenir tête, à mandier des croisades pour avoir des forces qui pussent suffire pour les exterminer et les contenir dans leur devoir ; tant il est vray que tout ce qui s'écarte de l'obéissance deue à l'Eglise n'est pas éloigné d'escarter de celle qu'il doit à son légitime souverain. A la vérité, la ville de Marseille a toujours été un port franc qui a été troublé quelques fois dans cette franchise et rétablie ensuite sur nos représentations ; et, comme franc, il a toujours été permis aux étrangers d'y venir et d'y faire des habitations, mais il n'avoit pas toujours été permis aux étrangers qui professent une autre religion que la religion catholique d'y venir faire leur demeure jusqu'au temps d'Henry IV, auquel tems les Suisses obtinrent des privilèges et des franchises desquelles ils jouissent.

Ce n'est pas aussy des Suisses que les suplians ont sujet de se plaindre, car s'ils y font quelque exercice de leur religion, c'est entre eux tant seulement, comme il se fait chez les ambassadeurs, dans les cours des princes, sans qu'il soit permis aux autres sujets de V. M. d'assister aux exercices d'une religion étrangère.

Les Génevois sont venus ensuite sur le fondement qu'ils jouis-

sent des privilèges des Suisses, mais nous voyons cependant avec douleur que les Languedociens qui sont sujets du Roy sont entièrement unis avec les Genevois et sous prétexte de leur prétendue conversion, ils remplissent la ville de Marseille et ceux d'entre eux qui passent journellement en Levant font la plus part icy et même en Levant l'exercice de la religion protestante.

Nous ne sommes pas en droit de les empêcher par deux raisons : la première qu'ils passent pour convertis à la foy catholique ; la seconde parce qu'en certaines occasions ils observent quelques mesures pour faire leurs conventicules.

Nous n'ignorons point à la vérité les lieux où ils les font, non plus que le nom de ceux qui font office de prédicans et de ministres, mais pour peu de mouvemens que nous fissions là-dessus, ces mouvemens s'ils étoient autorisés n'aboutiroient qu'à rendre leurs démarches plus secrètes.

Voilà seulement à quoy tous nos soins pourroient servir.

Ces gens-là ne font point ou presque point de mariage avec les catholiques et on les voit toujours ensemble de sorte que la conversion de la plus part d'entre eux n'est qu'une conversion plâtrée.

Nous ne croyons pas même que l'évêque de Marseille (1), quelque bien intentionné et quelque zélé qu'il soit, ainsy qu'il l'est effectivement, puisse y mettre ordre parce qu'il ne peut voir que les aparences catholiques que ces gens ne manqueront pas de garder lorsqu'ils se croiront observés, mais il est seur qu'ils sont presque tous huguenots, et peut-être le mot de *presque* dont nous nous servons icy est fort incertain. En effet, nos devanciers en la charge d'échevins en étoient si persuadés lors de l'invasion de M. le duc de Savoye en Provence en l'année 1707, qu'ils furent alors obligés de les faire observer exactement, crainte de quelque liaison avec les ennemis de l'Etat, ce qui n'est que trop aisé et trop dangereux en une ville frontière et maritime; et nous avons veu, il y a peu d'années, que les alliances qu'on a faites avec les Hollandois et les Anglois ont engagé nos Languedociens à observer moins de mesures dans leurs démarches.

En effet, il y a peu de tems qu'un potier de terre, demeurant au fauxbourg St-Lazare nommé Faucher, disoit, à ce qui a été

(1) M. de Belsunce évêque de Marseille de 1709 jusqu'à sa mort en 1755. On sait que cet évêque fut un adversaire déterminé des jansénistes.

rapporté, que quelques habitans du même fauxbourg qu'il voyoit aller à la messe, qu'ils alloient faire un acte d'idolâtrie et aujourd'huy, 9 avril 1724, un Génevois passant sur le port de Marseille a brisé un crucifix que portoit un pauvre demandant l'aumône, auquel il a dit qu'il commetoit une idolâtrie. Ses parens ont dit pour excuse qu'il étoit fol, mais ç'a été, en ce cas, la première dont ils se soient plaints pour éviter les suites qu'elle pourroit avoir.

Nous observons encor, Sire, qu'il s'établit journellement des Languedociens dans les échelles du Levant, dans lesquelles encor qu'il soit facile aux consuls des lieux d'observer leur conduite et que cette vigilence devroit les retenir, nous aprenons néantmoins qu'ils vont à la vérité quelques fois à la messe consulaire, mais qu'ils vont également aux presches des consuls anglois et hollandois et que dans les établissemens où ils sont en plus grand nombre que les catholiques, ils les inquiètent et s'aproprient tout le commerce d'autant plus aisément qu'ils font des commerces illicites que les catholiques n'osent pas faire, comme de fournir aux corsaires des marchandises prohibées et occasionnent des avanies à la nation.

Cette démarche, Sire, peut donner dans la suite occasion à une avanie de la part des Turcs qui nous permettent à la vérité d'exercer les devoirs de la religion catholique mais qui, voyant des assemblées des François, d'Hollandois et d'Anglois dans les maisons particulières, pourroient prendre des soupçons bien ou mal fondés et estre le prétexte de quelque mouvement contre la nation qu'on supose réunie dans la même foy et dans les mêmes exercices de religion.

Nous aprenons aussy, Sire, que dans l'intervalle où Votre Majesté a permis le commerce de Cette en Levant, en droiture, les Languedociens y ont emporté une quantité considérable de draps de mauvaise qualité qui ont extrêmement décrié nos manufactures.

Nous pourrions à la vérité empêcher les établisssemens des Languedociens en Levant et dans cette ville en leur refusant des permissions qui ne peuvent émaner que de notre chambre de commerce et des lettres de citadinage pour cette ville, puisque notre serment nous y oblige; mais comme on pourroit regarder notre conduite comme un effet de la jalousie du commerce, nous n'avons jamais osé le faire, surtout étant à présumer que tous les sujets de V. M. sont catholiques depuis la révocation de l'édit de Nantes; ainsy nous nous sommes contentés d'exiger

de ceux qui viennent s'établir à Marseille et dans les échelles du Levant des extraits baptistaires comme ils ont été baptisés dans l'Eglise. Cependant comme, depuis l'an 1684, il n'y a plus eu de prêches dans le royaume, tous ceux qui sont nés depuis alors se trouvent baptisés dans l'Eglise, mais nous voyons qu'ils sont la plus part de la même religion qu'étoient leurs pères.

M. l'évêque de Marseille pourra certifier à V. M. qu'ayant voulu faire mettre dans des maisons religieuses des filles de Languedociens qui le souhaitoient, leurs parens ont excroqué quelques permissions de les voir et sous prétexte que l'humanité demandoit de leur donner cette consolation pour quelques jours, ils les ont mariées avec des huguenots ; que d'autres empêchent que leurs filles n'aillent satisfaire à leur devoir de catholiques, qu'ils les maltraitent quand elles le font, qu'il y en a qui refusent leur légitime à des enfans qui veulent entrer en religion.

Pour obvier à tous ces inconvéniens, et en même tems aux liaisons que la situation de cette ville donne avec les étrangers d'une autre religion pour faciliter aux ennemis les moyens de troubler l'Etat sous un règne moins heureux et dans un tems moins tranquille, nous avons pensé à proposer des précautions qui nous paraissent naturelles, justes et faciles.

La première seroit, Sire, qu'il plut à V. M. d'ordonner que hormis les Suisses, les Anglois et les Hollandois, personne ne pust venir s'établir à Marseille, ny dans les échelles du Levant, tant des sujets de V. M. que des étrangers, sans qu'il nous exhibât un extrait en forme de son baptistaire et en même tems celuy de son père et de sa mère dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine et comme, depuis l'an 1684 que l'édit de Nantes fut révoqué, il s'est passé 40 ans et que les pères de quelques-uns de ceux qui se présentent ont été baptisés dans l'Eglise, on pourroit exiger l'extrait baptistaire des grand père et grand mère pour les plus jeunes.

2° Que ceux qui sont actuellement établis, soit à Marseille, soit en Levant, sur nos permissions et qui ne nous raporteront pas ces preuves de catholicité de leur famille, fussent obligés de sortir, soit de Marseille, soit des échelles du Levant, sur le champ ou dans 15^{ne} du jour de la signification de l'ordre de Votre M. Il est visible que sans une prompte exécution de cet ordre, il y aura infinité de remontrances qui ne peuvent manquer d'être mandées par de très puissantes sollicitations qui retarderoient et qui empêcheroient l'exécution de ce projet.

3° Comme les 3 quarts des gens qui viennent s'établir icy ou

en Levant n'ont aucune connaissance du commerce et moins encor de celuy de Levant, il seroit nécessaire qu'il plut à V. M. d'ordonner qu'aucun de ses sujets ne pût s'établir à Marseille sans nous exhiber une attestation d'un aprentissage, tout au moins de 4 ans, fait dans leur propre pays et sous un marchand connu et ancien catholique et que cette attestation fût authentique et signée par les chefs de la jurande en laquelle ils auroient été reçus aprentif en sorte qu'on ne peut pas donner cette attestation après coup et sans qu'elle fût extraite des registres des jurandes établies dans les villes de leur naissance, ou de leur habitation, qui seroit visée sur les originaux par les curés du lieu.

Que quand à ceux qui voudront s'aller établir en Levant personne, même les originaires de Marseille, ne puisse s'établir dans les échelles du Levant sans avoir fait à Marseille un aprentissage de 4 ans entiers chez un des marchands de Marseille qui font le commerce du Levant, les enfans de nos marchands de cette ville pouvant faire leur aprentissage de 4 ans dans la maison de leur père qu'on obligeroit de faire inscrire à la Chambre de Commerce les enfans qu'ils destinent pour le Levant 4 ans à l'avance, les 4 ans d'aprentissage ne commençant que par la datte de l'inscription. Cela est d'autant plus nécessaire, Sire, que souvent les familles se déchargent de ce qu'elles ont d'enfans mal vivans et débauchés qu'elles envoyent en Levant, lesquels n'ayant que de mauvaises inclinations et n'aimant ny la droiture, ni le travail, peuvent causer des avanies à la nation au moyen de leur libertinage. C'est souvent ce qui forme des rénégats, établit l'infidélité dans le commerce et en détruit la bonne foy, outre que le deffaut d'expérience cause souvent des pertes irréparables.

Nous comprenons, Sire, en ces deux ou trois lignes des excès et des abus très considérables dont nous avons des exemples très douloureux depuis 20 ou 30 ans.

III

ASSEMBLÉES SECRÈTES DE PROTESTANTS (1771-1773)

Par le texte précédent, nous avons vu qu'en dépit des édits, les protestants de Marseille tenaient des assemblées secrètes. Après 1724, cette pratique continua. C'est ainsi que vers le milieu du siècle des réunions avaient lieu

chez une dame de Vair (de Veer ?), qui habitait une maison de la rue Noailles avec une seconde porte sur la rue des Feuillants. « Un maître tanneur du quartier Sainte-Claire les réunissait également (1). » Un peu plus tard les abbés de Saint-Victor dénoncèrent des assemblées illicites dans une bastide du côté de Notre-Dame de la Garde. Les religionnaires furent surpris et les plus importants d'entre eux restèrent six mois en prison. On connaît le nom d'un de ces derniers : *Joseph Raillon*, fabricant de chapeaux, né vers 1734, dans le diocèse de Valence en Dauphiné. Cet exemple ne découragea pas les protestants. Ils avaient confiance dans les progrès de l'idée de tolérance et dans leur nombre. « En 1771, on comptait à Marseille plus de six cents réformés sous la direction spirituelle du commerçant *Gueite* qui faisait l'office d'un pasteur plein de zèle » (2).

Dans une lettre écrite au début du mois d'Août 1771, on dénonçait dans les termes suivants l'audace croissante des religionnaires (3).

« Il n'est que trop vray que les diverses nations que le commerce attire à Marseille y ont introduit un mélange de religion qui peut dégénérer en tolérantisme. Les Juifs qui s'y trouvent en grand nombre y ont des synagogues; les protestants bien plus multipliés ont élevé des temples : les premiers se cachent encore, mais les derniers professent publiquement et l'avouent. Voicy ce que j'ay appris depuis peu. Un marchand établi à Marseille dont le fils venoit de mourir voulut le faire enterrer à la paroisse des Accoules. Cet homme étoit suspect depuis longtemps. On chercha dans les registres l'acte de baptême de cet enfant et on ne l'y trouva pas. On en demanda l'extrait au père et il eut l'effronterie de présenter une déclaration signée par un homme qui se qualifioit pasteur de Marseille et qui attestoit avoir baptisé cet enfant dans le *Désert* de cette ville. — Divers citoyens ont déclaré à la police qu'ils entendoient des prières et des chants dans certaines maisons les jours de dimanche et aux heures des parroisses : les avis estoient

(1) Arnaud, *Histoire des protestants de Provence*, I, p. 520 sqq.
(2) A. Fabre. *Les rues de Marseille*, IV, p. 276.
(3) Minute sans nom d'auteur ni de destinataire.

vrays, mais des issues cachées favorisoient l'évasion et l'on ne trouvoit personne... »

L'auteur raconte alors la surprise d'une assemblée clandestine dans une « bastide » de Notre-Dame de la Garde.

Les échevins avaient appris que les réformés avaient l'habitude de s'y réunir, sous la direction d'Antoine Gueyte (1). Ils le mandent par devers eux et l'interrogent Gueyte ne nie pas ; bien au contraire il convient « de s'y être trouvé avec grand nombre de personnes » et comme on lui rappelle les défenses royales, il répond « qu'il s'arangeroit le mieux qu'il luy seroit possible. » Cette réponse, comme on pense, ne satisfit guère les échevins qui firent exercer une surveillance attentive sur Gueyte et ses amis. Et le 4 Août, ayant appris qu'une réunion se tenait de nouveau dans la « bastide » accoutumée, ils ordonnèrent une descente de police dont le procès-verbal nous a été conservé.

Du quatrième aout mil sept cent soixante onze, nous Jean-François Chalvet, commissaire de police, et Jacques Grange, officier, de ville, savoir faisons que sur les ordres à nous donnés par MM. les maire, échevins et assesseur conseillers du roi, lieutenans généraux de police de cette ville de Marseille d'aller visiter une maison de campagne située au quartier de Notre-Dame de la Garde, terroir de cette dite ville, où il s'y fait d'assemblées de personnes professant la religion prétendue refformée contre la disposition des ordonnances du roi, en conséquence nous nous sommes porté ce jourd'hui vers les trois heures de relevée à une bastide située au couchant du revers de Notre-Dame de la Garde apartenant au s[r] Barthélemy, suivi de Pierre Foissac, brigadier de police, où étant arrivé et ayant frapé à la porte, elle nous a été ouverte; qu'étant entré dans un grand salon à plein pied lequel communique à un autre salon par trois arceaux qu'on a pratiqué, nous y avons trouvé le nommé Antoine Gueyte sur une espèce de chaire avec

(1) Cet Antoine Gueyte ou Gaitte, originaire de Valdrome en Dauphiné était venu à Marseille vers 1749. Il avait plusieurs frères et paraît avoir joué dans la communauté protestante de Marseille un rôle particulièrement actif.

son dôme couverte de drap violet, faisant les fonctions de prédicant, tenant en ses mains un livre intitulé *le Philosophe chrétien* par M. Formey, tome 3e (1), y ayant au bas une table couverte du même drap sur laquelle il y avoit deux tomes de la Bible et deux tomes des pseaumes de David, entourée ladite table de trois banques, y ayant encor dans lesdits salons trente bancs de bois blanc neufs de diférentes longueurs, où nous avons veu assis les nommés Pierre Appy (2), Michel Chauf (3), Michel Puech, David Gueyde (4), Joseph Feurel (5), Catherine Melen (6) et Elizabeth Chanselier (7), qu'ayant ensuite requis ledit Gueyte pourquoi et au préjudice des défenses qui lui ont été faites avant hier par mesdits sieurs les maires, eschevins et assesseur de s'assembler, ils ont continué de le faire puisque nous les trouvions assemblés, il nous a répondu que c'étoit vrai et que le matin ils l'étoient en plus grand nombre, mais qu'en cela ils ne croyoient pas faire mal, qu'ils s'assembloient régulièrement et que ces assemblées étoient tolérées dans plusieurs autres villes du royaume; cependant leur ayant ordonné de cesser l'assemblée, ils ont promis d'obéir et nous nous sommes retiré, observant néanmoins que lesdits salons peuvent contenir ensemble environ quatre cent personnes, ayant de tout ce que dessus dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ainsi qu'il apartiendra et avons signé. A Marseille les an et jour cy-dessus.

Signé : Chalvet, Grangé, Foessac.

Un rapport sur cette affaire fut envoyé les 7 et 9 Août au chancelier, à M. de la Vrillière, secrétaire de la maison du roi, à Ripert de Monclar, procureur général au Par-

(1) *Le philosophe chrétien* parut, de 1750 à 1756, à Leide et à Lausanne en 4 volumes in-8°.

(2) Pierre Appy, cordonnier, originaire des Costes, canton de St-Bonnet dans les Hautes-Alpes, né vers 1720.

(3) Ou Schaub.

(4) David Gueyte, matelassier originaire de Valdrome, né vers 1744, mort le 11 octobre 1776.

(5) On trouve mentionné, dans les permis d'inhumer, un Jacques Furet, négociant, qui devait appartenir à la même famille, si même ce n'est pas celui dont il s'agit ici.

(6) Catherine Boucherle, épouse du sieur Mellan, d'après les permis d'inhumer. Venue à Marseille vers 1750, elle mourut le 1er juillet 1775.

(7) Elisabeth Chancelier était la femme de ce Joseph Raillon, dont nous parlons plus haut. Elle mourut le 26 septembre 1785.

lement d'Aix et à l'évêque de Marseille J. B. de Belloy, alors en villégiature à Aubagne. Dans la lettre à ce dernier, après avoir exposé les faits, les échevins terminaient en disant : « Nous venons en même temps vous prier, Monseigneur, de vouloir bien appuyer ces représentations de tout ce que votre piété et votre zèle peuvent vous inspirer de plus fort pour la destruction de ces temples et de ces assemblées dont les suites peuvent être aussy funestes à la pureté de notre religion qu'au bonheur et à la tranquillité de vos ouailles ». La lettre à Monclar contient quelques détails caractéristiques ; « Nous avons même appris, écrivent les échevins, que le jour de Pasques dernière, il se trouva dans le même lieu (la bastide de N.-Dame de la Garde) environ douze cents personnes de la religion. Ce qui nous fait présumer avec raison que ces gens-là se croyant tolérés dans leur exercice peuvent avoir pratiqué d'autres prêches dans divers endroits de la ville et de son terroir, au grand scandale des habitants qui commencent de murmurer. » Après avoir rappelé les mesures prises autrefois contre les protestants et le zèle orthodoxe des magistrats de Marseille, ils ajoutaient : « Animés du même esprit que nos pères, nous venons avec la même foy vous dénoncer des prêches, des prédicants, des assemblées nombreuses dont on ne craint pas de convenir et que l'on ne promet pas même de faire cesser. Des entreprises assez téméraires, exécutées au mépris de nos deffenses nous annoncent une résistance punissable et des suites fâcheuses qu'il importe de prévenir. La tolérance attireroit infailliblement un nombre prodigieux de protestants dans une ville ouverte à toutes les nations et favorable à toutes sortes de commerce. Bientôt les protestants excéderoient le nombre des vrays catholiques. Où seroit la sûreté de Marseille en cas de guerre avec les Anglois ? Vous connoissez d'ailleurs la haine du peuple contre cette nouvelle religion. Ces assemblées de protestants peuvent être insultées par la populace, des dissentions particulières peuvent exciter des troubles généraux qu'il seroit peut-être difficile d'apaiser. »

A la réflexion, les échevins comprirent que ce dernier couplet contre la tolérance ne serait guère du goût de l'homme qui avait écrit en 1755 le *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants de France* et avait avoué, en se fondant sur l'expérience, l'inefficacité et l'odieux des mesures de rigueur en matière religieuse. Ils barrèront donc tout le passage ; mais ils le reproduisirent dans la lettre à M. de la Vrillière.

Il ne semble pas que la requête des échevins ait eu beaucoup de succès. En tout cas, les protestants marseillais ne furent pas intimidés le moins du monde par l'intervention des autorités. Les assemblées continuèrent et le 24 novembre deux nouvelles descentes de police eurent lieu : la première dans la bastide de Notre-Dame de la Garde; la réunion était présidée par le même Antoine Gueyte et sur l'intervention du commissaire les protestants se retirèrent ; la seconde, dans une maison de la rue de la Rose, où demeurait une demoiselle Jersin (1). Le procès-verbal de la première opération ressembla tout à fait à celui du 4 Août : nous le laissons de côté, et nous nous bornons à reproduire le second qui contient des détails nouveaux et intéressants.

Du 24 novembre 1771 (2), nous Estienne Viau, commissaire de police et s[r] Jean Ange Chaudevin, officier de ville, sçavoir faisons

(1) Marie Barbe Peironnet était originaire du canton de Berne. Elle avait épousé un Bernois, Abraham Jersin, mort le 19 novembre 1760. Elle mourut le 28 septembre 1780, âgée d'environ 80 ans.

(2) Les mêmes événements sont racontés par la veuve Jersin dans une lettre qu'elle écrivit à Paul Rabaut quelques semaines plus tard, le 15 janvier 1772. Nous reproduisons quelques passages de cette lettre, car les deux récits se complètent l'un l'autre.

« Nous avons été avertis que, pendant trois dimanches consécutifs il passait un valet de ville qui faisoit l'espion dans la rue. On ignoroit à qui il en vouloit. A la fin, un voisin nous avertit qu'il s'étoit informé s'il venoit beaucoup de monde dans notre maison. Ce petit son de cloche nous fit prémunir contre toute surprise. Nous avons eu pendant trois dimanches quelqu'un à la fenêtre avec ordre de heurter au plancher sitôt que l'on verroit la livrée de la ville approcher de la porte. Notre précaution fut inutile ;

que sur les ordres à nous donés par MM. les maire, échevin et assesseur, conseillers du roy, lieutenans généraux de police, instruit qu'il se tenoit tous les jours de fête et dimanche des assem-

personne ne vint, et nous n'y fîmes plus d'attention et continuâmes notre exercice avec sécurité. Nos messieurs et nos dames me faisaient dire de ne plus chanter : à quoi je ne voulus pas obéir. J'étois toute résolue à paraître devant MM. les magistrats, si on me faisoit appeler pour savoir ce que j'avois à craindre ou à espérer. C'étoit, suivant mon idée, assez tôt de cesser quand je serois forcée ; de sorte que notre société alloit toujours de même, sans interruption, jusqu'à ce dimanche que l'on heurte et nous ouvrons comme l'ordinaire sans nous informer qui c'étoit.

« Ma fille fit attention que l'on n'avoit pas refermé la porte, conclut que c'était quelque étranger, sortit à l'escalier et demanda qui étoit là. Une grosse voix répond : « Ami ! » un autre : « La maison de ville ! » Elle répond : « La maison de ville n'a rien à faire ici ; notre maison est affichée pour une honnête maison et suisse. » Le commissaire dit : « Pour assemblée ! » A quoi elle répliqua : « Nous n'avons qu'une société d'amis ! » Pendant le dialogue, elle voit paraître six hommes. Le capitaine de quartier, s'avançant le premier, affectoit de faire voir que sa poitrine était décorée d'un hausse col et montoit. Elle retint le capitaine d'une main et de l'autre la porte, et m'appela avec M. Hentzi. Je leur dis avec fermeté qu'ils n'entreroient pas et M. Hentzi s'écria contre une telle violence et dit qu'il ne croyoit pas que MM. les magistrats eussent le pouvoir de troubler d'honnêtes gens chez eux ; qu'il était persuadé que sa Majesté accorde qu'un chez soi doit être un asile assuré. Nous les obligeâmes à descendre et M. Hentzi et moi avec eux, débattant toujours nos droits. Le commissaire piqué dit que nous faisions notre affaire mauvaise : « Nos Messieurs en écriront en cour. » Il leur fut répondu par ledit M. Hentzi, fort vivement : « Si ces messieurs écrivent, j'écrirai aussi ! » Alors le greffier, que je connaissois aussi, me dit (comme en priant :) « Si donc vous n'avez rien à craindre, laissez-nous monter. » Ma fille, qui pendant ce temps avoit fait entrer trois personnes dans le cabinet dont l'un ne devoit point être vu (vous pouvez bien deviner qui c'est) [le pasteur Châtelain], cria alors : « Laissez monter, ils verront que nous n'avons rien à craindre ! »

« Croiriez-vous, monsieur, que dans ce moment, parmi cette cohorte nous n'étions point émus ? Le capitaine m'avoua que, si on lui avoit annoncé notre maison, il n'y seroit point venu. Malgré leurs beaux dehors ils ont verbalisé. Quand il écrivoit tous les noms qui terminoient par Suisse, il paraissoit capot. Le digne M. François leur dit, d'un grand air tranquille « Ecrivez, écrivez, messieurs : David François, Hambourgeois. Quand vos messieurs me feront appeler, je me rendrai toujours à leurs ordres. Je serai encore ici dimanche prochain, à la même place, et encore l'autre dimanche. Ils sortirent enfin en faisant des excuses de nous avoir dérangés, sans nous faire aucune défense pour l'avenir. Je le conduisis à la rue pour ôter aux

blées de protestans dans la maison de la Dlle Gercin dans l'enceinte de cette ville de Marseille, rue de la Rose, nous nous serions porté à ladite maison suivis de Jubelin, brigadier de police, Teissère et Ferrary, gardes de police, et après avoir frapé à la porte, se seroit présenté dans le vestibulle ladite Gercin, la fille, et le nommé Henri aîné (1), auxquels nous aurions fait part des motifs de notre visite et des perquisitions que nous entendions faire dans ladite maison ; à quoy tant ladite Gercin que ledit sieur Henri aîné nous auroit répondu que nous n'avions aucun droit d'aller visiter dans les maisons bourgeoises et que la qualité de suisse les mettoit à couvert de pareille entreprise, assurant cependant qu'il n'y avoit personne chez eux ; à quoy nous aurions répondu qu'ils devoient d'autant moins s'opposer à nos fonctions qu'ils nous disoient que les avis qu'on pouvoit nous avoir donnés étoient faux et qu'en conséquence, nous alions continuer nos visites et ladite Gercin et Henry aîné ont continué d'y former opositions, ce qui nous auroit mis dans le cas d'user de force, s'ils ne se fussent soumis, quoyqu'avec peine, à nous laisser entrer dans une apartement au premier étage, dans lequel nous aurions trouvé quinze personnes tant hommes que femmes parmy lesquels étoient Daniel François assis au milieu de l'apartement devant une table couverte d'un tapis vert, lisant dans un des sermons de Henry Chatelein, ayant à ses côtés les Bibles de David Martin et celles d'Hosterval, et sept à huit autres livres dont le titre manquoit ; dans la même assemblée étoient encore les nommés Henry frères (2), d'Hambourg, Barthélémy Hubert de St-Gal, Mouriès, suisse, demoiselle Morin, Mouchillon de Genève, Genaty, Hubert et sa fille, et Marion Chaux (3) et quelques autres, tant de l'un que

voisins tout soupçon de quelque mauvais événement. Alors le greffier, vrai rejeton de Loyola, me dit que cette visite ne s'étoit faite que parce qu'on croyoit qu'il y avait des Français desquels ont vouloit dissoudre les assemblées ; qu'il étoit charmé, par rapport à moi, de n'avoir trouvé que des Suisses. Ensuite, chacun se rangea à sa place ; on relut le texte (c'étoit là que nous étions lorsqu'on nous interrogeoit); nous entendîmes M. Châtelain et nous chantâmes comme à l'ordinaire : je pourrois dire plus haut ».

(1) Dans sa lettre, la veuve Jersin l'appelle M. Hentzi. Il s'agit peut-être d'Antoine Jenatzi, liquoriste ; à moins cependant qu'il ne soit question de l'un des frères Henry, dont le commissaire parle plus loin.

(2) Sans doute Pierre Henry, aîné et cadet, fabriquants de bas.

(3) Schaub ? Serait-ce la femme de Michel Chauf ou Schaub dont il est question plus haut ?

de l'autre sexe, et dans le même intervalle, nous aurions aperçu une troupe d'autres personnes qui s'étoit caché dans un salon atenant ledit apartement, nous aurions fait observer à la demoiselle Gercin qu'elle ne devoit point ignorer les ordonances de Sa Majesté et les défences réitérées qui ont été faites de tenir de pareilles assemblées ; surquoy ladite Gercin auroit répondu qu'elle ne croyoit point faire du mal et que, depuis vingt-cinq ans qu'elle suivoit les assemblées, on ne s'étoit jamais avisé de les y aller troubler et ledit sieur Henry aîné auroit ajouté qu'il trouvoit fort plaisant que les magistrats s'avisassent de donner de pareils ordres, qu'il en écriroit pour les faire repentir de la singularité des démarches que nous faisions en leurs noms, que s'il avoit été le maistre de la maison, nous n'aurions pas mis le pied sur le seuil de la porte et qu'il auroit sçu trouver des moyens pour nous en empêcher, ce qui nous auroit obligé de lui imposer silence, lui réitérant les ordres de nos supérieurs ; et leur ayant fait des deffences de s'assembler de nouveaux, ils auroient répondu qu'ils s'assembleroient toutes les fois qu'ils trouveroient bon et que si nous retournions dans un instant et les dimanches suivants, nous le trouverions encore ; et nous étant retiré, nous avons de ce que dessus dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ainsi qu'il apartiendra et avons signé

Estienne VIAU, *commissaire D. P.*
CHAUDEVIN, *officier*. JUBELIN, B[er].

De nouveau, le 27 novembre les échevins s'adressèrent en termes pressants au chancelier, à M. de la Vrillière, à l'intendant (1), à l'évêque de Marseille, etc. Mais instruits, par leur précédente expérience, qu'il y avait peu à compter sur le zèle de tous ces personnages, ils firent

(1) Charles Jean Baptiste des Gallois, s[r] de la Tour. Entre autres choses, ils écrivent à l'intendant : « Nos négociants catholiques sont scandalisés journellement de voir la contenance des protestants lorsque le saint Sacrement passe au devant de la loge : ils se cachoient autrefois, mais aujourd'hui ils affectent de rester et de se tenir debout, tandis que les catholiques fléchissent le genouil aux aproches du saint Sacrement. La tolérance enhardit les hérétiques et bientôt nous n'aurons ny les moyens ny la force de les contenir ». Dans la lettre à la Vrilière ils s'expriment d'une façon analogue : « Les voyes de douceur dont nous avons usé jusqu'à ce jour envers les protestants n'ont fait qu'enhardir leurs entreprises. »

le 29 Novembre une démarche plus caractéristique. Ils envoyèrent aux échevins de Lyon le billet suivant :

« Messieurs, nous avons appris que vous étiez parvenu à détruire dans votre ville les temples des protestants et leurs assemblées. Nous sommes dans le cas d'en prendre les moyens. Veuillez bien, Messieurs, nous communiquer les voyes que vous avez prises pour y parvenir. Connaissans la prudence de votre zèle, nous ne sçaurions mieux faire que de nous y conformer, ayans très à cœur d'obtenir le même succès... »

Malgré leur activité et leurs récriminations, les échevins de Marseille ne furent guère plus heureux dans cette circonstance que la fois précédente. La lettre plus haut citée de la veuve Jersin à Paul Rabaut nous fournit quelques renseignements sur les suites que comporta son affaire. Le premier mouvement des protestants fut de presser Mme Jersin d'aller à Aix et de se faire présenter à l'intendant par l'avocat Portalis : ils se flattaient que l'intendant accueillerait leurs plaintes et écrirait aux échevins « de laisser les gens tranquilles. » Mais comme on ignorait au juste l'« esprit » du personnage à ce sujet, on abandonna cette idée, et aussi celle de s'adresser au Parlement. « Ils m'ont recommandé, écrit-elle, de continuer mes sociétés et que les ouvriers aillent toujours à la campagne. Nous avons appris ensuite que ces traîtres avoient envenimé le verbal, ayant écrit à Aix qu'ayant eu des plaintes d'une maison, ils y avoient fait faire une visite sans dire pourquoi et qu'un nommé Hentzi avoit mal parlé des magistrats. M. l'intendant l'a écrit à son subdélégué M. Alliot, qui a fait venir M. Boulay et l'a prié d'amener ledit M. Hentzi et un nommé Gaitte (Antoine Gayte) rebelles. Ils y ont paru ; il les a reçus avec cette douceur qui lui est naturelle, ils se sont justifiés ; il les a assurés que s'il ne tenoit qu'à lui, tout le monde seroit tranquille... Nous continuerons notre petite société, attendant avec impatience que le ciel nous favorise et dissipe le faux zèle de ceux qui mettent obstacle à nos aimables promenades. »

La veuve Jersin tint parole : les assemblées continuèrent comme en fait foi la lettre suivante que les échevins adressaient à l'intendant le 9 septembre 1772.

« Monseigneur,

« Nous sommes obligés de vous faire des nouvelles représentations contre les protestants qui se trouvent à Marseille. Divers particuliers catholiques sont venus nous exposer que dans une maison située rue de la Rose, à l'entrée de la ville, apartenant à la dame Laurens catholique et entièrement occupée par la demoiselle Jersin, protestante, il s'y tient des assemblées nombreuses de protestants, les jours de dimanches et fêtes et aux heures même des paroisses, que les protestants affectent de chanter si haut leurs cantiques qu'on les entend de toute la rue au grand scandale des voisins et de tous ceux qui passent par cette rue. Nous avons fait vérifier le fait par un commissaire de police qui s'est porté sur les lieux et qui, après avoir entendu les voisins, nous a raporté les mêmes circonstances et nous a déclaré avoir vu luy-même sortir de cette maison deux ou trois protestants du nombre de ceux qui y furent surpris lors du verbal qui fut dressé le 24 novembre dernier et que nous eumes l'honneur de vous adresser le 27 du même mois. Les voisins ont attesté à ce commissaire que, le jour même de ce verbal et malgré les deffenses qui leur furent faites, ils se rassemblèrent d'abord après en plus grand nombre et qu'ils affectèrent de chanter encore plus haut qu'auparavant, de quoy tous les voisins furent autant surpris que scandalisés.

« Ces récidives, Monseigneur, au mépris de l'authorité publique sont trop fréquentes et trop scandaleuses pour être plus longtemps tolérées. Nous réclamons votre piété et votre authorité et nous vous conjurons de vouloir bien y mettre ordre le plutôt possible afin que le scandale impuny n'entraîne de plus grands désordres. Nous sommes », etc.

Nous ignorons si, par la suite, la veuve Jersin eut à nouveau des démêlés avec les échevins de Marseille au sujet des assemblées Nous n'avons trouvé aux archives aucune autre pièce la concernant. Mais ce que nous savons, c'est que les réunions de protestants se poursuivirent de plus belle : celles qui se tenaient dans la bastide

de Notre-Dame de la Garde et qui n'avaient peut-être jamais cessé, attirèrent bientôt encore une fois l'attention des autorités Au début de 1773, les descentes de police se multiplièrent à intervalles de plus en plus rapprochés. On dirait que l'administration municipale piquée au jeu ait mis son point d'honneur à faire cesser définitivement ce qu'elle considérait comme un abus intolérable. Les procès-verbaux des commssaires nous ont conservé les détails de cette lutte qui ne laisse pas de présentér un côté comique. Pour en finir avec les assemblées de protestants, les échevins furent obligés d'en venir à déménager « la bastide » où elles avaient lieu et à fermer les portes, dont ils gardèrent par devers eux les clefs.

Le 17 Janvier 1773, une première descente de police se produit.

« Nous nous sommes porté cejourd'huy vers les trois heures de relevée suivi de Pierre Foissac, brigadier de police, à ladite maison de campagne, dont nous avons trouvé les portes ouvertes et plusieurs personnes qui étoient dans le jardin, et étant entrés dans un grand salon à plein pied lequel communique à un autre salon par trois arceaux qu'on a pratiqué, ce qui n'en forme plus qu'un, que nous avons trouvé rempli de bois blanc de diférentes longueurs et quelques chaises dans les intervales, où il y avoit au delà de cent personnes de l'un et de l'autre sexe, les unes assises sur lesdits bancs et chaises, les autres debout ; et ayant demandé au nommé Pierre Appy, cordonnier, pourquoi, malgré les défenses réitérées qui leur ont été faites l'année précédente, de s'assembler, ils continuoient de le faire, à quoi il a répondu qu'ils ne croyoient point faire de mal en priant Dieu et le nommé Jean Rouvière, faiseur de peignes, nous auroit ajouté et demandé si nous avions des ordres du roi pour les en empêcher et de les leur exhiber ; la nommée Ildebert (?) se seroit aussi levée pour nous dire avec un ton haut qu'ils ne faisoient point de mal et qu'ils prioient Dieu ; qu'ayant encor demandé les clefs des portes d'entrée de ladite campagne, et des salons, il nous a été répondu que chacun d'eux en avoit une ; cependant, leur ayant ordonné de cesser l'assemblée, ils ont obéi et nous avons laissé ledit Foissac brigadier pour jusques à ce qu'ils fussent tous retirés. Ayant de tout ce que dessus, etc...

Huit jours après, le 24 Janvier, nouvelle apparition du commissaire. E. Vian et J.-F. Chalvet, commissaires, avec Pierre Foissac, brigadier de police, se transportent à la maison de campagne

« dont la porte étoit ouverte et étant entrés dans le même salon que nous avons décrit par notre verbal du 17 de ce mois, nous y avons trouvé environ soixante personnes de l'un et de l'autre sexe assises sur les bancs et les chaises, et le nommé Pierre Appy, cordonnier, au devant d'une table au milieu dudit salon à qui ayant dit pourquoy, au mépris des ordres que nous leur avions signifié dimanche dernier de s'assembler, nous les trouvions encore aujourdhuy, ledit Appy a répondu que nous devions être prevenus depuis lors qu'ils se rassembleroient cejourdhuy et qu'ils nous tenoient parole; le nommé Jacques Martin (1), aussy cordonier, nous auroit dit avec hardiesse qu'ils étoient bien surpris de ce que nous venions les troubler dans leurs prières et que si noũs voulions y assister, nous étions les maîtres; à quoy leur aurions répliqué qu'ils étoient bien osés de nous parler ainsy, que leur mépris et leur contravention aux ordres que nous leur avions signifié méritoient punition et qu'ils n'avoient qu'à se séparer et à se retirer, ce qu'ils n'auroient fait qu'avec peine et après plusieurs semonces et dans le temps qu'ils se retiroient, quelques-uns desdites assemblés auroient dit qu'inutilement nous viendrions pour les empêcher de s'assembler, que dimanche prochain nous les trouverions encore et que nous ne pouvions les priver de jouir d'un endroit dont ils payoient la rente; et néanmoins étant sortis, nous aurions cependant laissé ledit Foissac pour attendre qu'ils se fussent tous retirés, ayant de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal pour servir à ce que de raison et avons signé.

E. VIAN, CHALVET, FOESSAC.

Le dimanche suivant 31 Janvier les commissaires J.-François Chalvet, E. Vian et le brigadier Foissac reparaissent devant à la maison de campagne

« et à mesure que nous sommes arrivés à la porte de l'Enclos, nous avons apperçu que des personnes sortoient par la porte du salon de ladite maison avec des bancs et des chaises pour feindre

(1) Dans les permis d'inhumer, il est qualifié de teinturier.

de s'asseoir dans le jardin où nous avons trouvé environ quarante personnes de l'un et l'autre sexe et ayant dit au nommé Pierre Appy que leur désobéissance aux ordres que nous leur avions déjà signifié de s'assembler étoit très répréhensible et que cette obstination méritoit d'être sévèrement réprimée, il nous auroit répondu avec le nommé Lambert (1), liquoriste, qu'ils persistoient toujours à ce qu'ils nous avoient dit plusieurs fois qu'ils ne foisoient point de mal en venant prier Dieu ensemble et qu'ils ne cesseroient de s'assembler que jusqu'à ce que nous leur exhibions un ordre du roy qui le leur défende ; cependant leur ayant de nouveau ordonné de se séparer et de se retirer, ils ont obéi avec quelque peine et avons laissé ledit Foissac, brigadier jusqu'à ce qu'ils se fussent entièrement retirés...

Nouvelle apparition le 7 Février

« Nous trouvant aux aproches, nous avons aperçu quelques personnes qui sortoient par la porte de l'enclos de ladite campagne et étant arrivés à ladite porte, nous avons également vu plusieurs personnes sortant du salon pour venir dans le jardin où nous avons trouvé environ trente personnes de l'un et de l'autre sexe, partie feignant de jouer aux boulles et partie faisant la conversation, qu'ayant représenté au nommé Jean-Jacques Rouvier (2), faiseur de peignes, que nous étions d'autant plus surpris de les trouver de nouveau assemblés après les avertissemens et les défenses réitérées que nous leur avions fait, il a répondu que cela ne devoit point nous étonner, puisqu'ils nous avoient déjà dit et nous répétoient encore qu'ils ne croyoient pas que nous le leur puissions défendre, qu'ils y venoient pour s'y amuser ainsy que nous le voyions. Néanmoins leur avons ordonné de cesser et de se retirer et avons laissé ledit Foissac jusques à ce qu'ils fussent tous séparés et retirés.

Cette comédie traînait en longueur Les échevins et la police se lassaient de l'obstination des religionnaires et comprenaient le ridicule de leur situation Aussi se décide-t-on à mettre un terme à la résistance : la « bas-

(1) Charles-Daniel Lambert, originaire de Surgères, en Aunis, venu à Marseille vers 1763.

(2) Sur les permis d'inhumer, il est appelé Jean-Jacques Roudier ou Roudière.

tide » sera fermée et le mobilier détruit Ce fut l'objet des deux dernières descentes de police.

Le 10 février 1773 J.-P. Chalvet et Jean-Paul Antoine Moulinneuf, commissaire de police ont ordre de se transporter à la maison de N.-D. de la Garde

« A l'effet d'assister à l'ouverture et à l'enlèvement des serrures des portes d'entrée dont les clefs ont été refusées au sieur Barthélémy propriétaire de ladite campagne par les principaux locataires d'icelle. En conséquence, nous nous sommes rendu cejourd'hui vers les trois heures de relevée à ladite campagne, suivis de deux gardes de police, et y avons trouvé ledit s[r] Barthélémy qui nous a dit qu'il n'avoit pas pu avoir lesdites clefs, et tout de suite nous avons par Bérenger, serrurier, fait enlever les serrures de la porte de l'enclos de ladite campagne et des deux portes d'entrée du salon, auxquelles nous avons fait substituer d'autres serrures dont nous avons déposé les clefs avec les trois serrures enlevées à l'Hostel de Ville, en attendant qu'on puisse rétablir les lieux tels qu'ils étoient auparavant, ayant aussi fait remettre à l'Hôtel de ville sept tomes de livres tant gros que petits concernant ladite religion que nous avons trouvé dans ledit salon et que nous avons fait transporter pour en éviter le dépérissement dans le tems de la réparation... »

Le 15 Février suivant, J.-P. Chalvet est chargé « de faire brûler tous les bancs, chaises et livres apartenant à des personnes de la religion prétendue refformée et qui se trouvent à la maison de campagne du s[r] Barthélémy au quartier de N.-D. de la Garde ».

En conséquence, nous aurions fait avertir ledit s[r] Barthélémy et les nommés Gayte et Raillon, principaux locataires de ladite campagne, de s'y trouver et nous y étant rendu ce jourd'huy vers les trois heures de relevée suivi de Pierre Foissac, brigadier de police, et de deux gardes, nous n'y aurions trouvé que ledit s[r] Barthélémy, en présence duquel ayant fait séparer tous les meubles que lui apartiennent en propre et que nous lui aurions rendu, nous avons fait sortir tous les bancs dont trois à dossier, chaises et autres boisages qui se trouvoient dans le salon de ladite campagne et fait transporter sur le chemin au devant de la porte d'icelle et de suite avons fait bruler le tout avec les sept tomes de livres que

nous avions à cet effet fait porter de l'hôtel de ville où ils étoient déposés consistant en deux in-folio, un intitulé la *Ste-Bible*, l'autre les *Prophéties et prédications des prophètes*, tome 2e, un autre livre intitulé *Liturgie pour les Protestans de France ou prières pour les familles fidèles privées de l'exercice de leur religion* (1) et trois tomes des *Pseaumes* de David, dont deux mis en vers françois, et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent verbal pour servir à ce que de raison, et avons signé avec ledit Foissac brigadier.

CHALVET, FOISSAC.

Nous ne savons si, après cette exécution, les protestants continuèrent à tenir ailleurs des assemblées secrètes : nous n'avons rien trouvé de plus aux archives municipales dans les liasses que nous avons dépouillées. Peut-être crurent-ils bon de se contenir pendant quelque temps. A la même date, le procureur général au Parlement d'Aix, de Jouy, faisait poursuivre le pasteur Pic. Le pouvoir se prononçait donc contre les religionnaires. Mais cela n'empêcha pas la colonie protestante de se développer et de prendre, à mesure qu'on approche de 1789, de plus en plus d'importance. La meilleure preuve en est dans le rôle que certains de ses membres jouèrent dans les évènements qui marquèrent à Marseille les débuts de la Révolution

V.-L. BOURRILLY.

LA RÉORGANISATION DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MAZAMET

Projet de construction d'une maison d'oraison.
Démêlés avec le premier pasteur. — 1796-1798.

Le temps marche, et la réorganisation des Eglises au lendemain de la Révolution est déjà de l'histoire ancienne,

(1) Cette Liturgie, « tirée des Liturgies de Genève et de Neufchatel, des Prières de Mrs de Superville, La Treille, Pictet, Saurin, etc. », eut de nombreuses éditions. Une des meilleures est celle d'Amsterdam, Marc Michel Rey, 1769.

d'autant plus que le régime du Concordat, inauguré bien après l'échange des lettres ci-dessous, a déjà vécu.

Nous avons récemment trouvé dans des papiers de famille un certain nombre de lettres qui offrent quelqu'intérêt ; elles ont été écrites ou reçues par le citoyen Jacques Tournier (3 oct. 1741 — 12 déc. 1800) qui cumulait dans sa ville de Mazamet les fonctions d'administrateur municipal (maire) avec celles de secrétaire du consistoire ; on verra qu'il s'occupait avec un zèle égal de bien remplir ces deux charges.

Les premières de ces lettres sont relatives à un projet de construction de temple, qui ne s'est réalisé que bien plus tard, en 1804 ; les dernières concernent le passage éphémère dans notre Eglise d'un individu sur lequel aucun renseignement n'était parvenu jusqu'à nous. Les deux événements traités dans cette correspondance ont été jusqu'ici inconnus de nos historiens locaux ; c'est donc bien de l'inédit que nous sommes heureux d'offrir aujourd'hui aux lecteurs du *Bulletin*.

Gaston Tournier,
Secrétaire du Conseil presbytéral de Mazamet.

Mazamet, département du Tarn, le 28 fructidor 4 an R.
Au citoyen Bénézech, Ministre de l'intérieur, à Paris.

Citoyen Ministre,

Prévenu que l'administration dont je suis membre doit recevoir une pétition dont la réponse pourroit l'embarrasser, afin de la mettre à son aise lorsqu'elle aura à y répondre, enhardi par votre bonté et par votre justice, je viens vous exposer ce dont il s'agira et vous prier de vouloir bien me faire part de l'avis qu'il conviendra que l'administration donne sur laditte pétition.

Mazamet et sa banlieue renfermant plus de protestans que de catholiques (1), il n'existe dans cette ville qu'une seule église depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Ceux-là avaient toujours

(1) En l'an X, la commune de Mazamet comptait, d'après un relevé minutieux, 2.225 protestants.

célébré leur culte dans ce qu'ils appeloient le Dézert ; le terrorisme le leur fit surseoir, ils veulent le reprendre, ils savent que la loi du 11 prairial de l'an 3e les autorisent à demander l'alternat pour l'usage de l'église, mais craignant que cette démarche ne les rendît odieux aux catholiques, ils se l'interdisent jusqu'à ce qu'elle soit leur dernière ressource, aymant la paix et la concorde (1); plutôt que de la voir troubler, ils préféreroient d'être exposés aux intempéries de l'air en servant Dieu en rase campagne, pendant qu'ils se mettront à même de le clore et abriter pour l'avenir, plutôt que d'hores et déjà à l'abry du mauvais temps, mais des objets de haine pour leurs concitoyens; [ils sont tous] animés de ces sentiments qui les honorent à mes yeux.

Les protestans d'icy se proposent de désigner à l'Administration l'ancien local qui servoit à leur culte pour le continuer pendant qu'ils intrigueront pour bâtir une maison d'oraison qui puisse les contenir.

Comme je prévois, citoyen ministre, que tant mes confrères que moy nous serons fort sur les épines lorsque nous aurons à nous prononcer là-dessus, sy nous sommes livrés à nous-mêmes, je vous suplie instamment de me tracer la conduitte que je devrai tenir et suggérer à mes collaborateurs. Dans cette conjecture, j'ose me flatter qu'applaudissant à ma prudence, votre sagesse et l'excellence infiniment pronée de votre cœur vous exciteront à daigner m'honorer d'une réponse.

Votre prospérité est l'objet de mes vœux,
Salut fraternel,

TOURNIER.

Paris, le 14 Vendémiaire an 5.

Le Ministre de l'intérieur, au citoyen Tournier, administrateur municipal à Mazamet, département du Tarn.

Citoyen,

Par votre lettre du 28 fructidor dernier, vous m'invitez à tracer la conduite que l'administration dont vous êtes membre

(1) Dans une précédente lettre, datée du 27 pluviôse an 4, adressée à un de ses amis du Poitou, Tournier écrivait : « Notre pays est assez tranquille ; quelquefois les royalistes veulent avoir quelque fierté, mais nous sçavons les contenir ; nos campagnes sont comme chez vous fanatiques. »

doit tenir dans le cas où les citoyens du culte protestant lui demanderaient l'autorisation de bâtir un temple sur l'ancien local appelé le Dézert.

Les lois du 14 prairial an 3 et 7 vendémiaire an 4 résoudront tous ses doutes à cet égard ; elle doit en peser toutes les dispositions et prononcer d'après ce qu'elles prescrivent.

Salut et fraternité,

BÉNÉZECH.

***

Castres, le 19 octobre 1796.

Le Pasteur Vernet au citoyen Tournier.

Citoyen frère et ami,

Vu la réponse que vous a fait le Ministre, il faut que vous lui écriviez de nouveau, vous avez ci-inclus la minute de la lettre que vous devez lui faire parvenir.

Comme votre député partit hier avant que les articles de la commission (1) fussent dressés ou rédigés, il ne put pas vous porter une copie du délibéré concernant Mazamet. Le voici : « La com-
« mission, applaudissant au zèle religieux de l'Eglise protestante
« de Mazamet et prenant en considération sa demande, a délibéré
« qu'en attendant qu'on puisse lui affecter un pasteur spéciale-
« ment chargé de sa desserte, il lui sera donné seize assemblées
« dans le courant de l'année, savoir huit par les pasteurs de Castres
« et les huit autres par les pasteurs Barbey, Lanthois, Blanc et
« Gerçon (2), dans l'ordre et suivant la forme ci-dessous indiquée ;
« ce service n'aura lieu que lorsque la lettre au Ministre de l'inté-
« rieur aura été clairement répondue. »

Si ce service ne satisfait pas votre Eglise, elle pourra réclamer au sinode prochain, qui est fixé par la Commission au vingt-deux de novembre, temps auquel vous aurez à peine la réponse du ministre.

Nos devoirs chez vous,

Salut et fraternité,

VERNET.

(1) Il s'agit de la Commission exécutive du synode du Haut-Languedoc.

(2) Barbey, Marc Lanthois, Jean Blanc et Etienne Faure dit Gerson, tous quatre pasteurs dans les environs de Mazamet.

***

Projet de lettre au Ministre de l'intérieur rédigé par M. Vernet pour le citoyen Tournier, de Mazamet.

Le Citoyen Tournier, officier municipal de la commune de Mazamet au citoyen Bénézech, ministre de l'Intérieur.

Citoyen, Ministre,

Votre réponse à ma lettre du... me persuade que je dois la concevoir mal, parce qu'elle n'a pas été saisie dans le sens que je croyois lui donner, je vais essayer d'être plus intelligible ; de grâce, suportez-moy.

En me refférant à ma précédente, à bien des égards, après vous avoir observé que ce que les protestans avaient toujours appelé, et que ce qu'ils appellent encore *le Dézert*, c'est le plein air, le champêtre ; et qu'en attendant qu'ils se soyent bâti un temple, ils préféreroient être tollérés dans la célébration de leur culte en plein air, à le célébrer au mécontentement des catholiques romains dans l'église du lieu, que la loy leur rend commune avec eux. Après ces observations dites, pensant bien que vous ne me regarderez pas comme indiscret, je vous suplie de m'apprendre si l'administration dont je suis membre pourroit, sans se compromettre, tollérer les protestans dans le cas qu'ils s'assemblassent dans un champ qu'ils lui désigneroient, pour célébrer leur culte, jusqu'à ce que la maison d'oraison soit bâtie. Telle est la demande que j'entendois vous faire par ma susdite lettre et à laquelle ne se rapporte pas votre réponse.

Fondé sur votre indulgence et sur votre amour pour le bien, je me flatte que vous daignerez encore me répondre : agréez mes vœux pour tous.

Salut et fraternité,

Signature :

***

Paris, le 18 brumaire an 5.

Le Ministre de l'intérieur au citoyen Tournier, administrateur municipal à Mazamet.

Citoyen,

Vous me demandez de nouveau, par votre lettre du deux de ce mois si l'administration municipale pourroit, sur la demande qui lui en serait faite, tolérer la situation du culte protestant dans le lieu appelé Dézert, c'est-à-dire en plein champ.

L'article 16 de la section 3e de la loi du 7 vendémiaire an 4e, porte : « les cérémonies de tout culte sont interdites hors l'enceinte « de l'édifice choisi pour leur exercice. »

La loi du 11 prairial permet aux citoyens qui exercent différents cultes de demander l'alternat dans le même édifice. C'est donc dans le Temple destiné au culte catholique que les protestants doivent demander la faculté d'exercer le leur, tant qu'ils n'auront pas une enceinte particulière à désigner pour leur usage à l'administration municipale de Mazamet.

Je ne peux que recommander et assurer l'exécution de la loi du 7 vendémiaire et j'aime à me persuader que le civisme et la sagesse de l'administration municipale ainsi que le bon esprit qui dirige les habitants de Mazamet sauront etouffer tous les germes de discordes et de rivalité,

Salut et fraternité.

Bénézech.

***

Du 15 fructidor an 6.

Au citoyen Jacques Tournier, ancien secrétaire du Consistoire.

Nous nous sommes assemblés en consistoire pendant deux fois pour délibérer en commun sur les meilleurs moyens de réussir, soit pour bâtir une maison d'oraison, ou pour entrer dans l'église neuve. La majorité des anciens, parlant au nom de la grande

majorité des fidèles, opinent pour rebâtir l'ancienne Eglise (1) ; comme cette affaire dépend de la contribution pécuniaire et générale du corps de l'Eglise, il me paraît qu'il est de la délicatesse de se joindre à la multitude, pour ne pas faire de la peine à des personnes qui dans le fond ont d'excellentes intentions, je puis en juger, puisque c'est chez moi que viennent toutes les réclamations, comme si j'étais le pivot sur lequel la chose reposait !

Je leur dis ce que l'on peut dire en pareil cas : d'abord, nous avons le droit d'entrer dans l'Eglise Neuve ; ensuite les circonstances sont critiques dans les affaires politiques (sur lesquelles toutefois je suspends mon jugement, et ne manifeste que très rarement mes opinions) ; le commerce est en stagnation ; les ravages des guerres passées nous en font craindre d'autres pour l'avenir ; ces considérations et d'autres qu'il serait inutile d'exposer sont de puissans motifs pour ne rien précipiter.

On me répond que puisque St-Amans, qui étoit moins nombreux et moins riche que nous, avait pu bâtir, nous le pourrions aussi bien qu'eux. Ces propos indiquent un zèle sans égal et la règle légale en pareille affaire est de se joindre à la multitude, en supposant que les fonds suffisent.

Nous avons examiné dimanche dernier, les Rôles, et tous les anciens, principalement ceux de la campagne, disent : que non seulement on pourrait compter sur la levée des sommes promises, mais même sur une seconde levée, si le cas l'exigeait, moyennant qu'on commençât à bâtir. Il manquait encore trois quartiers : savoir le vôtre, celui du citoyen Cabibel, apoticaire, et celui du citoyen Galibert, de Calmont ; je me suis chargé de vous prier de nous les remettre au plus tôt ; le citoyen Cabibel me l'a promis et le citoyen Galibert vient de s'exécuter ; il y avait dimanche dernier 1.806 francs ; celui du citoyen Galibert se monte à 130, qui, ajoutés font ensemble 1936 frs. Votre quartier et celui de M. Cabibel produiront quelque chose et déjà aujourd'hui (ou demain lorsque le consistoire s'assemblera), on saura si on veut se décider à bâtir ou si l'on veut suspendre, selon que la sagesse le requièra ; l'essentiel est d'être d'accord et de traiter le tout en paix et charité, ce qui me paraît très facile à Mazamet, où les habitans sont natu-

(1) L'ancienne église (catholique) dite St-Jacques était ruinée, abandonnée depuis la construction (1755) de l'église neuve dite St-Sauveur. C'est, en effet, sur les ruines de l'église St-Jacques que s'est élevé en 1804 le premier temple de Mazamet.

rellement paisibles et où le consistoire est on ne peut mieux composé. Et puisqu'il s'agit de savoir si on doit exécuter, suspendre ou rejeter entièrement notre plan, je crois qu'il convient de s'assembler au plus tôt vu que la saison s'avance ; que d'autre côté plusieurs personnes qui n'ont pas signé pour des dons en argent offrent, les uns pour donner du bois, — le charroi, — d'autres veulent y travailler un ou quelques jours et seraient bien aise de le faire en septembre plutôt qu'en octobre vu les vendanges. Il me paraît qu'il faut toujours recevoir favorablement des offres de ce genre, ne fut-ce que parce qu'ils partent d'un cœur sincère : quoiqu'il en soit, en cherchant le bien commun de mon Eglise et prévenant par douceur toute désunion et mésintelligence, en faisant ce qui est en moi pour y maintenir l'accord et l'estime mutuelle, je me dégage des promesses faites à mes collègues de vous prévenir de ce qui s'est passé en votre absence, afin qu'au cas où vos grandes occupations ne vous permissent pas de vous rendre à nos assemblées consistoriales, comme nous le désirerions, vu votre expérience dans les affaires, vous voudriez bien me rendre la justice que malgré mes occupations, je n'ai pas manqué de vous prévenir de ce qui s'est passé jusqu'ici.

Il s'est présenté chez moi un maçon catholique romain nommé Souillé ou Soillère, lequel, après de grandes démonstrations d'amitié pour moi (ce qui joint à sa physionomie me l'a fait prendre pour un hableur), m'a dit que lui et son fils travailleroient six jours gratis à notre maison d'oraison; il a désiré en outre que je vous en fisse part, en vous demandant la continuation de votre précieuse bienveillance en retour de sa considération infinie pour vous. Je m'acquitte et partage ses sentimens.

GUIRAUD LA PENNE (1).

***

Le consistoire de Mazamet à celui de Montpellier.

Citoyens, frères et amis,

Le nommé Guiraud dit Lapaine, natif de Prusse, qui doit avoir exercé pendant quelques années les fonctions de ministre protes-

(1) Personnage absolument inconnu de nous jusqu'à ce jour.

tant dans le sein de votre Eglise, s'est présenté à nous pour desservir la nôtre vacante.

Ne le connaissant pas et nous étant parvenu var des voies indirectes qu'il avait quitté Montpellier d'une manière peu délicate nous n'avons pas cru que la prudence nous permit de lui confier notre Eglise à titre de pasteur sans avoir au préalable pris auprès de vous tous les renseignemens nécessaires et que la prudence exige. Vous connaissez, chers frères, l'importance de la chose et l'intérêt de la religion pour ne pas nous donner tous les renseignements que ses fonctions au milieu de vous ont mis à même de nous donner.

Comme vous êtes plus à portée que nous de l'Eglise de Cette où il dit avoir fonctionné en qualité de pasteur, nous vous prions d'écrire au consistoire de cette Eglise pour qu'il veuille bien joindre ses renseignements aux vôtres, afin que nous n'eussions pas à nous repentir d'avoir mal placé notre confiance.

Nous nous reposons sur votre zèle et sur l'amour que vous avez pour la vérité.

Le Secrétaire : TOURNIER.

***

De Mazamet, le 12 frimaire an 7.

Le consistoire de Mazamet à celui de Montpellier.

Citoyens, frères et amis,

Votre lettre du 26 brumaire dernier, en réponse à celle que nous vous avions écritte à l'égard de Guiraud se disant ministre protestant, qui surprit la religion de la commission ecclésiastique de cet arrondissement nous saisit d'horreur et d'indignation.

Le consistoire crut prudent de suspendre de suite ledit Guiraud de toute fonction ecclésiastique jusqu'à ce qu'il se soit pleinement justifié comme il prétend le faire facilement, assurant que toutes les pièces que vous nous avez faites passer sont controuvées et fabriquées par ses ennemis pour le perdre.

Le citoyen Le Normand vient de nous communiquer une lettre que lui a adressée le citoyen Dumas, horloger, l'un de vos collègues, par laquelle il dit que si on désire de plus grands renseignements, nous n'avons qu'à vous écrire une seconde fois. Ce n'est pas pour nous, frères et amis, que nous le réclamons, n'étant que

trop convaincus de la vérité portée par votre lettre, mais seulement pour achever de dessiller les yeux d'un certain nombre de fidèles qui ont eu le malheur de se laisser séduire par cet homme.

Veuillez donc nous faire passer tous les renseignements qui sont en votre pouvoir et faire légalizer les signatures autant qu'il sera possible, vu qu'il conteste leur véracité.

Nous sommes, avec les sentimens d'estime et d'amitié, vos frères et amis,

Le Secrétaire : TOURNIER.

***

Lettre du citoyen Bonifas-Laroque, pasteur de Castres, au citoyen Tournier, secrétaire du consistoire à Mazamet.

Castres, le 7 frimaire an 7e de la république.

Citoyen,

J'ai reçu votre lettre et les diverses pièces que vous y avez jointes. J'en ai pris lecture et j'avoue que leur contenu déchire mon âme de la plus vive douleur. Les principes qu'a professés le citoyen Guiraud, la conduite qu'il a tenue au milieu de nous, joints aux bons papiers qu'il avait produits, et à l'excellent témoignage que diverses personnes connues lui avaient rendu font présumer qu'il est innocent, et que s'il est compromis dans ce moment c'est l'ouvrage de la calomnie ; mais les pièces produites contre lui ont, dans leur premier apperçu, un caractère qui effraie. Il promet de faire évanouir dans leur entier les inculpations dont elles le chargent , et j'ai vu la copie des lettres qu'il a écrites à ce sujet, soit au consistoire de Montpellier, soit au consistoire de Cette. Attendons de connaître le résultat de cette démarche avant de le juger. Il étoit convenable que ses fonctions pastorales fussent suspendues ; la délicatesse, l'honneur de la religion l'exigeoit ; mais suspendons tout jugement particulier. Il est très-important et pour nous et pour lui qu'il se justifie. C'est le vœu de mon cœur et je suis très convaincu que c'est aussi le vôtre.

Salut et fraternité,

BONIFAS-LAROQUE.

Mélanges

LE REFUGE A BIENNE

D'APRÈS QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS (1)

Bienne, dans son site gracieux à l'extrémité nord du joli lac de ce nom, se trouve à peu près à égale distance entre Neuchâtel et Soleure. Sa population qui a triplé depuis 1870 compte aujourd'hui 21.964 habitants dont 14.045 parlent la langue allemande et 7.352 le français. Son extension récente, due aux progrès de l'industrie horlogère ne l'empêche pas d'avoir un passé très intéressant. Bienne peut compter parmi les vieilles villes de Suisse. La place de l'Eglise offre encore aujourd'hui un caractère médiéval marqué.

Les origines de la ville remontent au x[e] siècle. Attachée à l'empire germanique, Bienne passa dès le XIII[e] siècle sous la domination immédiate des évêques de Bâle, ce qui ne l'empêcha pas de s'allier de bonne heure avec Berne et Fribourg. Au XVI[e] siècle, elle devint réformée, grâce au talent et aux efforts de son réformateur, Thomas Wyttembach que Zwingli eut en haute estime après s'être assis à Bâle aux pieds de sa chaire de professeur à l'Université. (2)

Son histoire politique se déroule au milieu d'une alternance de suprématie entre l'évêché de Bâle et Berne. Jusqu'à la Révolution française, l'évêque eut des droits

(1) Nous exprimons ici notre reconnaissance à M. le Prof. Schmid-Lohner à Bienne qui nous a largement aidé à fixer les textes allemands, souvent difficiles à déchiffrer.

(2) Voy. sur *Thomas Wittembach le réformateur de Bienne*, une étude parue sous ce titre, par l'auteur de la présente notice, dans la *Liberté chrétienne* de juillet 1096, avec portrait, tirage à part de 31 p. in-16, Lausanne, imprimerie G. Bridel et Cie, 1906.

sur la ville. A partir de ce moment, elle passa sous la domination française, fit partie comme sous-préfecture du département du Mont-Terrible. Après le traité de Vienne, Bienne redevint suisse et fut incorporée au canton de Berne.

L'élément français dut s'y affirmer surtout à partir du XVIe siècle, à la suite des persécutions religieuses. Dans le registre des baptêmes de l'état-civil de Bienne, on peut relever au XVIe siècle les noms suivants : Martin, Perrin, Boncourt, Gigandot, Berlincourt, Roland, Corneille, Girard, Coquillard, Vittoz, Cattin. Au XVIIe siècle : Pellon, Millon, Benoit, Bovier, Alleman, Klepfel (Montbéliard), Elisabeth Granger (Montbéliard), Francisque le Seuze, Gabriel Romieu et sa femme Marguerite Marnier (Vivarais), Callandre, Ferot, Aguillade, Comenge. Au XVIIIe siècle, Maret, Ostache (Languedoc.) C'est à Boujean, commune à une petite distance de Bienne que l'élément français se trouvait surtout représenté.

Jusqu'à présent, les historiens du Refuge huguenot en Suisse ont fort peu parlé du Refuge à Bienne. L'ouvrage si substantiel de J.-C. Mœrikofer : « *Geschichet der evang. Fluechtlinge in der Schweiz* », Leipzig 1876, in-8°. 437 pp. traduit en français par G. Roux. Paris et Genève 1878, mentionne occasionnellement Bienne à propos de sa participation aux charges financières des villes suisses. Nous faisons la même remarque à propos du livre de E. Combe. *Les réfugiés de la Révocation en Suisse*, Lausanne 1885.

Le *Bulletin* fait mention de Bienne à quelques reprises : au XVIe siècle, il nomme un parent de Seb. Castellion : *Guarnerius Castellioneus*, médecin de Milan qui y résidait en 1576 (*Bull.* T. XLI, p. 409) — au XVIIIe siècle, il s'agit d'un subside accordé à Dugal réfugié de 1752 (T. XXXV, pp. 343, 388.)

C'est un pasteur français de Bienne, Samuel Scholl, qui avait revu et corrigé en 1745 l'édition de la Bible, dont un exemplaire appartenait à *Fabre*, le père de



LA PLACE DE L'ÉGLISE A BIENNE

(D'après une photographie de A. Maire).

l'honnête criminel. Ce livre avait été la consolation de son fils pendant son séjour sur les galères. *Bull.* T. VI, p. 334.

Nous espérons, à l'aide des documents inédits tirés des procès-verbaux du Conseil de la ville de Bienne et de quelques renseignements déjà publiés, apporter une petite contribution à l'histoire du Refuge en Suisse en montrant que Bienne a été accueillante et hospitalière à de nombreux émigrés huguenots et piémontais. Il est juste de rendre à Bienne la part qui lui est due, alors que d'autres villes suisses de moindre importance ont déjà fait à cet égard l'objet de nombreuses recherches historiques. Au reste, à Bienne comme dans d'autres lieux, le développement de l'Eglise française est en rapport intime avec l'émigration huguenote.

L'origine du culte français à Bienne ne paraît pas remonter plus haut que l'an 1619. A cette date, l'Eglise de la *Maladière* (*Siechenkirche* sur la route de Boujean à 1 km. 300 du centre de la ville, in der Champagne 174 au plan cadastral de la ville) fut reconstruite et affectée au culte français (1).

Cette église fut démolie en 1810 après avoir servi de grange pendant quelques années. A partir de 1795 le culte français se tint au temple de la ville, dont nous donnons ici une reproduction photographique; c'est encore là qu'il se célèbre aujourd'hui. Cependant, avant 1795, dans des cas exceptionnels, le service avait lieu dans le temple. Le sermon d'installation de Gabriel Romieu, dont nous reparlerons eut lieu dans cette dernière enceinte (2).

Nous avons limité nos recherches dans les procès-verbaux du Conseil à la période de 1674-1694. Alors la communauté française était sous la dépendance absolue

(1) Arch. de Bienne. CCXXIV, 221, pièce 7. Cf. A. Bloesch. *Gesch. der Stadt Biel* II, p. 280.

(2) Ratsprotokolle. 1681-89, p. 201. 20 sept. 1684

du conseil de la ville. Cet état de choses dura jusqu'en 1790. Encore aujourd'hui l'Eglise française de Bienne fait partie de la seule grande paroisse allemande.

Au XVIIe siècle, c'est le Conseil de la ville qui, dès que la place de pasteur est vacante, fait les démarches nécessaires pour obtenir un candidat sérieux, c'est lui qui le nomme et qui le censure au besoin. Ainsi en 1674, après le départ du pasteur Abraham Champrenaux nommé à Courtelary, le Conseil de la ville est sollicité par Jean-Jacques Lecomte de Diesse près Bienne, un descendant en ligne directe de Jean Lecomte de la Croix (1500-1572) pasteur à Grandson, à nommer son fils Pierre-Benoit, qui a terminé tout récemment ses études à Bâle, au poste de pasteur français. Le Conseil entre en rapports avec la Faculté de théologie de Bâle au sujet de ce candidat, et demande d'exactes informations sur son examen final (1). Nous ignorons si un appel formel a été adressé à ce jeune homme, qui, après avoir été pasteur à Dârstetten (Simmenthal, Berne) eut une carrière très aventureuse en suivant comme aumônier un régiment bernois au service de la France.

Au commencement d'Avril 1679, la place de pasteur français étant de nouveau vacante, le Conseil décidait de demander à la Faculté de théologie de Zürich de bien vouloir lui céder un candidat en théologie fort bien recommandé, *Henri Ziegler*. Par lettre du 6 avril, Zürich se déclare disposée à céder à Bienne son ressortissant aux conditions convenues (2). Ces conditions sont intéressantes à signaler : le traitement du pasteur consistait dans la jouissance d'un logement et d'un jardin, de 52 mesures de blé, 800 pots de vin et de 44 couronnes en espèces annuellement. Un supplément portait la somme d'argent à 64 couronnes (3).

(1) Ratsprotokolle 1674-81, p. 34 1er août 1674, 6 août 1674.
(2) Ratsprotokolle 1674-81, pp. 256, 258. Pièces des 2, 3 et 6 avril 1679.
(3) A peu près 700 francs de notre monnaie (couronne = 11 francs).

La nature des fonctions comprenait une prédication française tous les 15 jours. En outre, l'enseignement du latin était attaché à la place. Le titulaire devait consacrer 3 — 4 heures par jour à ce tenseignement. Ziegler occupa cette position jusqu'en 1684. Au mois de Septembre de cette année-là, il devint pasteur allemand de la ville, à la suite du décès du pasteur Boll.

Le 20 Sept. 1684 le Conseil appela à la succession de Ziegler un pasteur français réfugié et domicilié à Neuchâtel : *Gabriel de Romieu.*

Voici le texte traduit de l'allemand, de la décision du Conseil :

« Comme la place de pasteur français est vacante par « la nomination de M. Ziegler et comme le nom de M. Ro- « mieu, Ministre chassé de France, a été recommandé « à messieurs du Conseil, ces derniers ont décidé à « l'unanimité de lui offrir immédiatement la place va- « cante et au cas où il l'accepterait, de recommander « à messieurs les anciens de lui offrir une position hono- « rable. »

Gabriel de Romieu que la *France Protestante* (1re édit.) ne mentionne pas et qu'il ne faut pas confondre avec son frère Pierre qui abjura, était originaire du Vivarais. Nous ignorons ce que furent son enfance et sa première jeunesse. En 1675, il est pasteur à St-Pierreville, puis à St-Fortunat de 1681-83. Les édits très sévères de 1683 ne l'empêchèrent pas de prêcher au *Pape*(1) aux environs du 1er Août, malgré l'interdiction des assemblées. Le temple de St-Fortunat fut rasé en Septembre 1683. Exclu de l'amnistie, Romieu fut obligé de quitter la France. Il avait 33 ans. Sa femme était *Marguerite Marnier*, fille de Jean Marnier, notaire à Gluiras. Il avait 3 petits enfants (2). Tout d'abord, il se rendit à Genève où il dut séjourner quelques semaines. Au commencement de 1684

(1) Localité du Vivarais.

(2) E. Arnaud. *Hist. des prot. du Vivarais et du Velay.* Paris 1888. Vol. II, p. 375. V. aussi l'appendice.

il est en tout cas à Neuchatel, puisque son nom est mis par la Classe des pasteurs au nombre des pasteurs réfugiés qui ont droit à la collecte spéciale. En Août 1684, Romieu informe la Classe de l'éventualité de son appel à la place de pasteur de la « petite Eglise françoise » de Bienne; il demande qu'on veuille bien continuer à le faire bénéficier de l'argent de la collecte, ce qui lui est accordé (1).

Donc, le 21 Sept. 1684, Romieu prêchait son premier sermon dans l'église de Bienne. Ajoutons que le Conseil biennois avait demandé à la Classe de Neuchâtel l'autorisation de lui adresser vocation.

Il paraît que Romieu se fit rapidement apprécier à Bienne, si nous en jugeons par son admission à la bourgeoisie que le Conseil prononce le 5 juin 1686. L'admission est motivée par ses « qualités » et s'étend à sa femme et à ses enfants (2). Il prêta aussitôt le serment de fidélité.

En 1692, pour une cause que nous ignorons (cela pourrait être un motif de santé), M. Romieu sollicite du Conseil une lettre de recommandation en vue de la vacance qui s'est produite à Péry (3). Ce ne fut qu'une année plus tard que la lettre fut envoyée (4). Nous ne savons pas si Romieu avait donné sa démission de son poste de Bienne. A la date du 11 juin 1694, le procès-verbal du Conseil fait mention de sa mort récente et de son remplacement. Le choix du Conseil se porta sur un sieur Girard, bourgeois de Neuchâtel qui fut nommé provisoirement à la condition formelle de partager le traitement avec la veuve de M. Romieu (5).

Il semble résulter de ces renseignements que Gabriel Romieu a séjourné dix ans à Bienne, y est mort en y laissant sa femme et ses enfants. Un de ses fils *Jean* devint

(1) *Bulletin* X, p. 319. Le Refuge dans le pays de Neuchâtel.

(2) Ratsprotokolle 1681-89. p. 338.

(3) Ratsprot. 1681-89, p. 338.

(4) Péry est un village situé à 4 kil. de Bienne, sur la ligne du chemin de fer qui se rend à Bâle.

(5) Ratsprot. 1691-94, pp. 142 et 377, p. 588.

pasteur à Torgues en Hollande en 1713 et se maria dans la même année avec *Catherine Galland* (1).

Ajoutons que le registre de baptêmes de Bienne mentionne en décembre 1685 la naissance d'un fils de G. Romieu : *Pierre*, en 1687, celle de *Frantz-Jacques* et le 5 Février 1693 la naissance d'une fille, *Anna-Marguerite.*

Il est curieux de constater que les ouvrages historiques sur les Eglises bernoises ne mentionnent pas le nom de Gabriel Romieu dans leurs listes de pasteurs. Seul le livre : *Die reformierten Kirchen u. ihre Vorsteher im eidg. Freistaate Bern*», par C.-F.-L. Lohner. Thun. 1864 nomme en 1693 un Gabriel Marnier, pasteur français à Bienne. Il y a peut-être là une confusion de nom avec la femme de G. Romieu, qui était née Marnier.

Il n'y a pas là de raisons suffisantes pour infirmer les données que nous fournissent les procès-verbaux du Conseil de la ville.

Les réfugiés du pays de Montbéliard.

Les procès-verbaux accusent un nombre relativement grand de ressortissants du pays de Montbéliard qui s'établissent à Bienne dans les années 1677 et 1678.

Précisément au cours de ces années-là, il y eut de grands troubles politiques dans le pays de Montbéliard, qui était placé sous la souveraineté du Wurttemberg. En 1677 Louis XIV envahit le comté, il fait fermer l'Académie naissante et y met des capucins. Il fait démolir la citadelle et les murs de la ville et ordonne la confiscation de tous les revenus du comté. Il songe même à démolir le temple St-Martin et il laisse violer les tombeaux de St-Mainbeuf. Les sujets du comté quittent leurs foyers, incapables qu'ils étaient de supporter les charges de la guerre. On essaie en vain de les faire rentrer. L'intendant de la Grange songe même à faire

(1) Arnaud. *Hist. des prot. du Vivarais.* Appendice.

sauter les châteaux du prince de Wurttemberg, à Montbéliard et à Blamont (1).

Le 21 mars, le procès-verbal (2) de Bienne fait mention du *sellier* (Sattler) de Montbéliard, sans le nommer « Il fut chassé pour cause de religion et a reçu la permission de s'établir pour 3 ou 4 mois à Boujean » (Bœzingen). S'il se conduit bien son établissement pourra être définitif.

Le 12 Mai 1677 les réfugiés suivants s'établissent à Boujean :

Daniel Libure, l'aîné; *David Morlot, Daniel Nardin, Pierre Libure* le jeune, *Marc Lambellin, Charles Bourgeois.*

Le 7 Juillet 1677 ce sont *Jean et Marc Maigret*, réfugiés de Montbéliard qui habitent la maison de Pierre Klefis.

Le 1er Septembre *Isaac Rossel* est aussi autorisé à résider à Bienne. Le 7 Novembre, M. *Jean Christophe Klepfel* de Montbéliard est autorisé à résider jusqu'à Pâques ; il sera définitivement accepté à la condition qu'il se conduise bien et qu'il ne fomente aucune action hostile à la bourgeoisie.

En 1678 (3) (22 janvier) arrivent à Bozingen : *Madeleine Foillat* ou *Foillet*, une descendante du premier imprimeur de Montbéliard, Foillet, *Pierre Vaisseau, Marguerite Chastelain.* — Pierre Vaisseau, tisserand est reçu habitant pour un an, son acceptation définitive est subordonnée à sa bonne conduite.

Nous avons donc relevé les noms de 14 ressortissants du pays de Montbéliard. Ils ont dû arriver à Bienne par la route du Jura bernois. Il est possible que les archives de Moutier, de St-Imier, etc., révèlent un jour encore d'autres noms de réfugiés du comté de Montbéliard.

En 1681 (26 février), le Conseil, admet à la rési-

(1) Nous devons ces détails historiques à l'obligeance de M. le professeur John Viénot.

(2) Ratsprot. 1674-81, pp. 188, 191, 194, 197, 202.

(3) Ratsprot. 1674-81, p. 213.

dence *Abel-Michel Barbes*, venu de Berne, désigné comme « gentilhomme attaché à la religion évangélique » (1)

En 1682, après une réunion des délégués des Etats évangéliques à Aarau, le Conseil décide de lever une contribution spéciale le dimanche 24 Décembre dans le but de faire face aux frais causés par l'entretien des réfugiés.

Plus tard, en 1685, à la suite d'une nouvelle conférence des Etats évangéliques, le bourgmestre Scholl et le trésorier Wildermeth qui ont assisté à ladite conférence annoncent au Conseil que Bienne est taxée au 2 % (2) dans la répartition des charges financières qui incombent aux villes suisses qui doivent héberger des réfugiés.

Immédiatement après la révocation de l'édit de Nantes, nous relevons les autorisations de séjour suivantes :

1° Jean *Callandre* de Guillestre en Dauphiné (25 janvier 1686).

2° Jean *Comenge* (3), marchand de bas et maître bonnetier, originaire de Roquecourbe en Languedoc. Le 21 Octobre 1691 une décision du Conseil prolonge le temps de sa résidence, en en faisant bénéficier sa femme et ses enfants. Il est autorisé à exercer son négoce. En 1692, on lui accorde encore chaque semaine 1 mesure de grains vu sa grande pauvreté.

3° Noble *François Didier d'Ambel* (4), seigneur de Plaine, en Dauphiné, reçu comme habitant de la ville.

4° Jacques *Borel*, de Vyllard (5), près Briançon, en Dauphiné (25 Août 1686).

5° *César Gauthier* de Semours, négociant.

(1) Ratsprot. 1681-89, pp. 11, 106.

(2) Ratsprot. 1681-89, p. 276.

(3) Ratsprot. 1681-89, pp. 303, 336, 353, 371, 373, 375.

(4) C'était le fils d'*Abel, seigneur de Plaine, d'Allons et de Méreuil.* Il épousa *Anna de Révillon. Fr. prot.* vol. V. p. 306.

(5) Il s'agit probablement de Villard St Pancrace.

6° *Jaques Guény*, seigneur de la Chambardrie et de l'Ambatte.

7° Sieur *Jean Trouillon*, medicinae doctor, (29 Sept. 1686). Ces deux derniers viennent de Paris avec leurs femmes et leurs serviteurs (Jean Trouillon natif de Melguel était apothicaire à Paris). Sa femme fut enfermée au commencement de 1686 aux « Nouvelles catholiques ». Il semblerait donc qu'elle était de nouveau libre à l'arrivée de son mari à Bienne. Ils n'y restèrent pas longtemps, car dans le cours de cette même année, on retrouve Trouillon à Bâle.

8° Du Dauphiné encore : le sieur *Long* (1) de Montélimar, François *Girovin*, *Blanc*, de Briançon (6 Nov. 1686).

9° André *Coste*, autrefois marchand de soies à Nîmes (24 Nov. 1686.)

10° De Lyon : Daniel *Long* (2), Jean-Antoine *Perrin*, tous deux marchands de drap (8 Août 1691.)

En 1693 (15 juillet) une femme *Arnoux* avec son fils, fabricant de perruques, sont autorisés à s'établir à Bienne pour 6 mois. Ils viennent de France, mais ont séjourné déjà depuis 7 ans à Neuchâtel.

A qui veut, en outre, se rendre compte à quel chiffre pouvait atteindre la pension d'un réfugié à peu près privé de tout moyen d'existence, la note suivante extraite du procès-verbal, vol. 1681-89, p. 437, présentera un réel intérêt :

« Aujourd'hui (16 avril 1687) la pension à donner pour quatre semaines à 4 Vaudois chassés pour cause de religion a été réglée avec Pierre Grosjean et sa femme comme suit : Ils doivent recevoir 12 couronnes plus 1 couronne de pourboire pour la femme. En outre, ils auront par semaine 3 couronnes, prises sur les contributions ordinaires. Cela sera fait à condition que les per-

(1) R. P. 1681-89, pp. 389, 398.
(2) R. P. 1691-94, p. 62.

sécutés recevront le boire, le manger et le logis et ne manqueront de rien » (1).

Les procès-verbaux consacrent 3 pages à décrire les conséquences qu'eurent pour la Suisse et la ville de Bienne les persécutions qui s'exercèrent dans les vallées vaudoises du Piémont à la suite de la révocation de l'édit de Nantes.

La cause directe de la révocation est indiquée en deux mots : Louis XIV en est l'auteur responsable, ayant agi à l'instigation du P. La Chaise.

Les Etats évangéliques se préoccupèrent du triste sort fait aux Vaudois du Piémont. En mars 1686 eut lieu la conférence de Baden qui décida d'envoyer à Victor-Amédée, duc de Savoie, une ambassade composée de Gaspard Muralt de Zürich et de Bernhard Muralt de Berne. Ils devaient demander la cessation de la persécution ou tout au moins la permission de sortir du pays avec leurs femmes, leurs enfants et leurs biens à ceux qui voudraient rester fidèles à leur religion.

Les ambassadeurs passèrent quelques semaines à Turin. Un certain nombre de Vaudois se prépara à résister au duc par les armes. Environ 2.000 passèrent en Suisse où ils arrivèrent en Mars 1687, la plupart malades, à demi-gelés et affamés. Bienne en hébergea 51 chez les bourgeois, 6 furent donnés à Boujean (Bœzingen). Le 29 Mars 1688, à part quelques unités, 51 Vaudois partirent de Bienne, bien vêtus et pourvus d'un viatique. Ils allèrent jusqu'à Reyben près Bueren et de là par eau jusqu'à Zurzach (Argovie), puis marchèrent jusqu'à Schaffhouse, sous le commandement de Rodolphe Ritter, bourgeois de Bienne. En chemin, ils étaient entretenus gratuitement. Chacun des 51 reçut encore de la caisse publique 1 écu pour se procurer des vivres en route. De Schaffhouse, ils se dirigèrent par le Wurtemberg sur le Bas-Palatinat.

(1) Si la couronne valait alors à peu près 11 francs, ces époux devaient recevoir 275 francs environ pour les quatre semaines où ils avaient à héberger ces Piémontais.

Voilà en résumé le contenu de ces 3 pages (1). Bloesch les cite dans son bel ouvrage sur la ville de Bienne (vol. II, p. 306.)

Nous avons glané quelques épis dans un champ où nous aurions aimé former une gerbe. Nous espérons pouvoir continuer nos recherches sur ce sujet d'autant plus qu'il serait intéressant de connaître l'histoire de l'Eglise française de Bienne, dès ses origines. Cette histoire est à faire. Nous ne désespérons pas de pouvoir la retracer un jour.

Ch. SCHNETZLER.

UN TEXTE INÉDIT

SUR LA LEGISLATION REVOLUTIONNAIRE CONCERNANT LES BIENS DES RELIGIONNAIRES FUGITIFS

Ce document fait suite à ceux que j'ai publiés dans le *Bulletin* de 1891, p. 113 et suivantes, sur *la loi du* 15 *décembre* 1790; on y voit quelle application et quelle extension elle reçut, à propos d'un cas particulier, celui d'une femme *Chièze* dont le nom se retrouve plus de deux siècles auparavant dans l'histoire de la Réforme à Orange, en 1571 (*France protestante*, 2e édition, t. II, col. et t. IV, col. 326).

J. PANNIER.

« RAPPORT FAIT PAR P.-F. DUCHESNE, *député de la Drôme, au nom d'une commission spéciale, sur la pétition de la citoyenne Jeanne Chièze, relative aux biens originairement confisqués pour cause de religion dans le cidevant Comtat Venaissin réuni à la République française* ». (*Séance du Conseil des Cinq-Cents du 22 Germinal an VI.*) (2).

(1) R. P. 1681-89. pp. 545-547.

(2) Broch. in-8° de 16 pp. — De l'Imp. Natle, Germinal de l'an VI, pp. 12 à 15.

PROJET D'ARRÊTÉ

Un membre, au nom d'une commission spéciale, fait le rapport de la pétition présentée au Conseil, le 7 ventôse dernier par la concitoyenne Jeanne Chièze, de la commune d'Orange, sur la question de savoir :

1° Si le décret du 17 juillet 1793, relatif à la restitution des biens des religionnaires fugitifs, confisqués pour cause de religion, dans la Lorraine, le ci-devant duché de Bar, et autres pays réunis à la France, ne doit pas être appliqué au Comtat Venaissin, formant dès lors partie de la République française;

2° S'il est une époque particulière, par de là laquelle les représentants des religionnaires fugitifs puissent être privés, dans cette contrée, des effets de la justice et de la bienfaisance nationales ?

Il rend compte des démarches et des poursuites de la pétitionnaire pour se faire réintégrer en la possession des immeubles qu'elle prétend avoir été anciennement confisqués sur *Jean Chièze*, son quatrième aïeul, pour cause de religion, et avoir été ensuite réunis au ci-devant monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (1).

Il observe que postérieurement à l'instance qu'elle avoit intentée contre la nation devant le tribunal civil de Vaucluse, les biens dont il s'agit avaient été compris dans une soumission faite par le citoyen Jean-Louis Guillard, en conformité de la loi du 28 ventôse an IV, et Jeanne Chièze y ayant formé opposition, cette opposition avoit été accueillie par l'administration centrale

(1) « Ayant embrassé la religion protestante, il fut forcé de se réfugier à Orange vers 1580. Ses biens furent dès lors confisqués au profit de la chambre apostolique, et réunis au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon, qui en a joui jusqu'aux époques de la réunion du ci-devant Comtat à la France, et de la suppression des maisons religieuses dans cette contrée » (Rapport, etc., p. 2).

du même département, qui, sur le vu des titres respectifs, avoit ordonné qu'elle seroit réintégrée ;

Mais que l'arrêté pris en conséquence le 21 frimaire an V ayant été mis sous les yeux du ministre des finances, pour obtenir son approbation, il avoit donné une décision contraire, à la faveur de laquelle le citoyen Guillard avoit, à son tour, obtenu l'envoi en possession;

Qu'indépendamment des moyens tirés du fond même de cette affaire, et dont le Corps législatif doit s'interdire la connoissance, le Ministre des finances paroît s'être particulièrement fondé sur ce que les lois rendues en faveur des héritiers religionnaires n'ont en vue que les biens *confisqués depuis l'époque de la révocation de l'édit de Nantes*, successivement mis en régie, ou concédés à titre gratuit, et nullement ceux qui avoient pu l'être antérieurement ; sans qu'on puisse, dans son système, admettre aucune distinction, à cet égard, entre les biens situés en France, dont la loi du 9 Décembre 1790 s'étoit occupée, et ceux qui se trouvoient situés dans les *pays réunis*, sous prétexte que la loi particulière du 17 Juillet 1793, qui en avoit ordonné la restitution, ne l'avoit fait qu'à la charge par les héritiers des religionnaires *de se conformer* à la précédente.

Le rapporteur démontre que sur ce point le Ministre est tombé dans une erreur manifeste ;

Que d'abord la relation établie entre les deux lois de 1793 et 1790 n'a eu visiblement pour but que de régler le mode à suivre par les héritiers des religionnaires, dans les pays réunis, soit pour justifier leur filiation, soit pour la poursuite de l'action de revendication dans les cas où elle devroit être admise ; mais que l'obligation de *se conformer* à la loi de 1790 n'a pas pu avoir pour objet de restreindre la restitution aux seuls biens confisqués dans les mêmes pays postérieurement à la révocation de l'Edit de Nantes.

Que si cette époque remarquable, ou plutôt celle de la régie, établie en France, avoit été saisie et indiquée par la loi de 1790, c'étoit par l'unique motif qu'aucune

confiscation antérieure n'y avoit eu lieu, tant que l'Edit de Nantes avoit reçu son exécution ;

Qu'au contraire, dans les pays *réunis*, tels que la Lorraine, le ci-devant duché de Bar et autres, aucun état de pacificatoin n'ayant arrêté le cours des *confiscations* dès les premiers troubles de religion, il falloit nécessairement remonter à cette source pour déterminer l'époque jusqu'à laquelle les restitutions devoient s'opérer ;

Qu'au surplus cette importante question avoit été agitée et formellement résolue lors de la loi du 17 Juillet 1793 ; qu'on pouvoit s'en convaincre en jetant les yeux sur le rapport fait à la Convention Nationale par Lofficial, au nom des comités réunis de législation et des domaines, dans lequel, après avoir rappelé l'ancienne origine des confiscations qui avoient eu lieu en Lorraine et dans le ci-devant duché de Bar, et l'incorporation des biens ainsi confisqués au domaine des ducs, en vertu d'un édit de 1628, il établit que la Nation française ne pouvoit aujourd'hui en retenir aucune portion au préjudice des légitimes propriétaires ;

Que, conformément à ce principe de justice, l'article premier de la même loi appela les héritiers des religionnaires fugitifs dans la Lorraine et le ci-devant duché de Bar à recueillir lesdits biens, sans mettre aucune exception à ce bienfait, et sans déterminer aucune époque par-delà laquelle ils pussent être déclarés non recevables à les revendiquer ;

Que les mêmes raisons de décider s'appliquent, à plus forte raison, aux biens confisqués pour cause de religion dans le ci-devant comtat Venaissin, où, sous la domination papale, l'intolérance religieuse avoit toujours été poussée à l'excès, et où les Protestans, persécutés sans relâche, bannis, dépouillés de leurs biens pour enrichir la France apostolique, ou pour doter des ci-devant monastères, n'ont jamais pu faire entendre leurs réclamations ;

Mais que cet ordre de choses n'exige, à l'égard de leurs héritiers, aucune nouvelle mesure législative, puis-

qu'ils se trouvent expressément compris dans la disposition générale et illimitée de la loi du 17 juillet 1793, applicable à tous les pays qui se trouvoient précédemment *réunis* à la République françoise, et que la réunion du ci-devant comtat Venaissin avoit été prononcée, dès le mois de septembre 1791.

Le rapporteur propose, en conséquence, au Conseil de passer purement et simplement à l'ordre du jour sur la pétition de Jeanne Chièze.

Le Conseil passe à l'ordre du jour.

SÉANCES DU COMITÉ

5 *Juillet* 1906

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. Paul de Félice, Gabriel et Henri Monod, F. Puaux, E. Rott, R. Reuss et John Viénot. M. G. Bonet-Maury est excusé.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président constate le succès de l'assemblée générale et de la fête du troisième centenaire de l'établissement du culte réformé parisien à Charenton. Il rapporte de son voyage dans le Midi une touchante relique de l'époque du Désert ; c'est un fruste étui en bois qui se trouvait dans une cachette à Moissac et qui renferme une copie d'une complainte commençant ainsi :

Dieu tout puissant, Dieu de nos pères
Qui règne par-dessus les cieux
Entends les cris et les misères
Et les tourmens tant furieux
Qu'endurent tes pauvres fidèles
Dans les vallées de Piémont
Prends-les sous l'ombre de tes ailes
Puisqu'ils combattent pour ton nom...

M. le Pasteur Fauriel de Vernoux a envoyé un dossier de pièces relatives à un procès intenté à Antoine Chermezon de Silhac en Vivarais comme relaps (1739-1745). M. Henri Monod signale

une fort curieuse étude du Dr Amaingaud exposant que des parties importantes du *Discours de la Servitude volontaire* attribué jusqu'ici à Etienne de la Boëtie, seraient en réalité de Montaigne. Le *Bulletin* en rendra compte dans sa prochaine livraison. — Le représentant actuel de la famille Lutteroth à Hambourg demande, en échange de l'histoire de cette famille, qu'il a envoyée à la Bibliothèque, un portrait lithographié qu'on croyait représenter M. Henri Lutteroth un des principaux donateurs des manuscrits de notre Bibliothèque, mais qui représente son père. Cette demande est accordée. — MM. E. Rott et E. Reuss déposent chacun un exemplaire du dernier ouvrage qu'ils ont publié, le premier, le t. III de l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses ;* le second, les *Eglises protestantes d'Alsace pendant la Révolution* (1789-1892).

Bibliothèque. — Elle a reçu de la baronne de Neuflize un don exceptionnel, un exemplaire, fort bien conservé de la *Bible d'Olivetan* qui ne figurait pas jusqu'ici sur nos rayons. Cet exemplaire ayant été donné en 1835 par un M. Piou à feu M. de la Sicotière, pourrait bien avoir appartenu jadis à quelque familier de la duchesse d'Alençon, sœur de François Ier. — M. Boissy d'Anglas sénateur de l'Ardèche a offert l'*Essai* de son ancêtre sur *la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes*, 1819.

Au moment de clore la séance, le président annonce qu'on a élevé, à Cassel, une fontaine monumentale en mémoire de Denis Papin.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Le conseil royal et les nouveaux convertis en 1698 et 1699.

M. le Professeur P. Gachon, dont on connaît le livre sur quelques *Préliminaires de Révocation en Languedoc* (1) s'est donné la peine d'étudier dans le détail, et, grâce à une connaissance approfondie des hommes et des choses, d'analyser avec beaucoup de finesse, les causes et les résultats de l'enquête provoquée à la fin du XVIIe siècle, par l'échec de l'effort entrepris depuis 1685 pour la conversion définitive des nouveaux convertis (2). Quelqu'humiliant que fût l'aveu de cet échec pour ceux qui, douze ou treize années auparavant avaient persuadé au roi qu'il pouvait révoquer un édit qu'il avait déclaré irrévocable, puisqu'il n'y avait plus de huguenots dans son royaume, il avait fallu reconnaître, en effet, que ce grand ouvrage n'était guère plus avancé que lorsqu'on s'était flatté de pouvoir l'achever en quelques semaines.

Cette constatation aboutit à la fameuse consultation des évêques dont M. Jean Lemoine a publié les réponses (3). M. P. Gachon nous donne les raisons de cette enquête et en détermine nettement l'objet : Il ne s'agit pas de savoir s'il faut maintenir ou supprimer l'édit de Révocation et les diverses mesures qui devaient en assurer l'exécution. Ces questions ne furent même pas posées, ainsi que cela résulte déjà du refus péremptoire opposé aux tentatives faites en faveur des protestants lors des négociations pour le traité de Ryswick. « L'objet principal du débat fut l'établissement d'un signe visible et permanent de la conversion : l'*assistance à la messe* ». En d'autres termes, moins théologiques, il s'agissait seulement de savoir à quelle sauce le nouveau, c'est-à-dire le mal converti devait être accommodé.

M. Gachon expose, avec une érudition consommée, le point de vue outrancier des prélats du Midi, appuyés par Bâville s'efforçant vainement d'y amener Bossuet qui ne veut pas de profanation des sacrements catholiques, et celui des prélats du Nord qui, par politique, inclinent aux ménagements.

(1) Voyez *Bull.* 1899, 384.

(2) Dans trois articles de la *Revue historique*, tomes LXXXV et LXXXVI, de 1904, intitulés *Le Conseil royal et les protestants* en 1698, tirage à part de 58 pages in-8°.

(3) Voy. *Bull.* 1901, 661 et 1903, 91.

On sait que le résultat fut une Déclaration assez ambiguë (13 déc. 1698) dont Bâville ne tint aucun compte puisqu'il se servit dès lors systématiquement de la « confiscation comme moyen de coërcition et du maintien en possession (des biens) comme de récompense du zèle néophyte. »

En définitive, la contrainte qui avait si mal réussi après 1685 triomphe derechef, pour aboutir aux mêmes effets illusoires.

Dans une note de l'avant-dernière page de son mémoire, M. Gachon signalait dans la série TT[5] des Archives nationales (carton 430, pièce 130), l'existence des procès-verbaux d'un Conseil institué en 1699 pour les affaires de la R. P. R. — M. de Boislisle vient de publier, dans *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (année 1905) (1), ce texte qui est le complément et comme le commentaire des conclusions de l'étude de M. Gachon.

Cette Assemblée, instituée pour décharger le Conseil des dépêches et pour centraliser et coordonner les nombreuses affaires P. R., ne tint que quatre séances. Les procès-verbaux, mis au net, portent, sur les marges, la décision prise par le roi et l'indication de l'exécution, au moyen du signe *F[t]*. Nous pouvons donc, grâce à ce phonographe rudimentaire, en l'an de grâce 1906, entendre discuter les hommes qui, il y a deux cents ans, se demandaient gravement comment il fallait châtier, sans les réduire au désespoir, ceux de nos ancêtres qui ne pouvaient se résoudre à partager leur opinion sur la messe.

Nous ne saurions mieux remercier M. de Boislisle de cette publication qu'en lui empruntant les lignes dans lesquelles il résume son impression : « Ce document fait voir le mécanisme d'un organe intermédiaire qui, jusque là n'avait d'équivalent que dans le cabinet du Roi, où les mêmes matières étaient soumises à celui-ci et se discutaient entre lui et ses ministres. Il permet de juger des tendances des uns et des autres, en même temps que de celles des fonctionnaires ou gens d'Eglise qui prenaient part à l'application des édits, déclarations et arrêtés. Comme on devait s'y attendre pour des questions aussi graves, et sur lesquelles les esprits étaient radicalement divisés, il fut rare que les solutions ne devinssent pas l'objet de discussions contradictoires; mais il est à noter que le Roi ratifia toujours l'avis de la « pluralité ».

(1) Sous le titre de *Le Conseil et l'Assemblée de* 1699 *pour les affaires de la R. P. R.* tirage à part de 50 pages in-8°. Paris, 1906.

Généralement, sauf peut-être une fois ou deux, l'Assemblée refusa de « se rejeter dans les abus et les inconvénients des conversions forcées. » (1).

N. WEISS.

(1) Voici la liste très sommaire des matières dont il fut question dans ces séances : Alais (écoles); — nombre de ceux qui revinrent en conséquence de la déclaration de déc. 1698, aucun du Béarn, du Dauphiné M. de la Chau-Montauban, en Bretagne 7 hommes et 1 femme, en Champagne 8, en Limousin 5; — confiscation, outre les galères, pour les fugitifs; — dauphinois se mariant à Genève; — Limoges, sequestre des biens dont les N. C. jouissaient comme plus proches parents; — interdiction de traîner sur la claie; — faut-il rendre les parents des morts relaps responsables?; — vente des biens des N. C.; — peine de mort et confiscation contre les fugitifs; — Bordeaux, relapse nommée Meusnier; — chirurgiens et apothicaires de Marennes; — Béarn, galères et maison rasée pour assemblée; — prédicant arrêté à Toulouse; — Montauban, saisie des revenus des biens des fugitifs possédés par des héritiers mauvais catholiques; — enlèvement d'enfants à Gex; — N. C. mauvais à Château-Chinon; — le maréchal d'Estrées en Poitou; — fugitives prises à Bordeaux; — ceux qui n'ont point abjuré, les laiser tranquilles; — assemblées en Limousin (La Grille); — amendes pour absence des enfants aux seigneurs de ces lieux; — évêque de Saintes demande des vicaires, on ne lui répond pas; — horlogers N. C. à Marseille; — Rouet, de Lourmarin emprisonné, pour l'obliger à faire revenir d'Orange ses deux filles; — Chalons, ordre d'avertir l'autorité du déplacement des enfants; — 1.200 l. par an pour 4 prêtres à Vitry-le-François; — à Valence les sieurs de la Roche-Chabrière, de Mirabel et de Pontavia et la dame de Combeaumont exemptés, à cause de leur bonne conduite, de la taxe levée sur les N. C. pour les troupes employées à la garde des passages de la principauté d'Orange; — l'évêque de Dax demande inutilement 6 missionnaires jésuites pour les cantons d'Orthez et de Tarbes; — l'évêque d'Oleron demande en vain la liberté de Lavie, avocat au Parlement de Pau, arrêté en mer en voulant sortir du royaume, sous prétexte que sa femme fait bien son devoir; — le duc de la Force autorisé à assister secrètement sa mère sortie du royaume avec permission, à Londres sans ressources; — Esther Herwarth, femme de Charles de la Tour-du-Pin, seigneur de Gouvernet, retirée en Angleterre, avec permission du roi, autorisée à disposer de ses biens en faveur du marquis de Gouvernet, son fils, resté en France.

En appendice, trois circulaires, l'une, du 19 sept. 1699, adressée aux intendants, premiers présidents, procureurs généraux et évêques; l'autre, du 19 oct. 1699, de M. de Maurepas-Pontchartrain, au premier président du Parlement de Paris; la troisième, aux intendants du département de M. de Maurepas-Pontchartrain.

Les Eglises protestantes d'Alsace pendant la Révolution (1789-1802) (1)

Tout lecteur qui s'intéresse à l'Alsace et à son histoire lira ce livre avec d'autant plus d'intérêt, que ces souvenirs, vieux d'un siècle, ont pour nous un vif regain d'actualité.

M. Reuss nous montre comment les protestants alsaciens ont réussi à conserver, même pendant la Terreur, une partie de ce que leur avaient garanti les traités de Westphalie,puis, comment ils se sont reconstitués, pendant le Directoire (2), et sous la protection du Premier Consul. Bien que favorables à la Révolution, ils refusèrent prudemment d'accepter les transformations violentes qu'on voulait leur imposer. Depuis deux siècles ils luttaient pied à pied pour défendre leur liberté. Ils n'avaient pas assez confiance dans les nouvelles lois pour ne pas persister à s'appuyer sur les anciens accords, et ne demander que le retour intégral à l'indépendance relative, du temps de la conquête par Louis XIV, avant les envahissements cléricaux.

Leur situation politique se compliquait du fait qu'ils étaient en grand nombre sujets de seigneurs étrangers, tels que les Hanau-Licthtenberg, les Ducs de Deux-Ponts, ou les princes de Wurtemberg-Montbéliard.

La Révolution, dont la tendance, essentiellement française, était toujours de tout niveler pour obtenir une façade symétrique, aurait été disposée à traiter les protestants alsaciens comme leurs concitoyens catholiques et à s'emparer des biens des Eglises. Parmi les premiers cette tendance était soutenue par Mathieu et Engel tandis que Koch et Oberlin, voyant plus loin et plus juste, préféraient le *statu quo*. Christophe Guillaume Koch, jurisconsulte célèbre et professeur à l'Université, J.-J. Oberlin archéologue et frère du philanthrope, furent pendant ces temps troublés, les soutiens en même temps que les chefs du protestantisme alsacien. Ils s'appuyèrent sur leurs coreligionnaires strasbourgeois surtout, car les autres, plus disséminés, habitants des campagnes, ne comprenaient pas les nécessités du moment, ou étaient trop éloignés

(1) Esquisse historique par Rodolphe Reuss, Correspondant de l'Institut 1 vol. de x-320 p. in-16. — Paris, Fischbacher 1906.

(2) Sept ans complets avant Brumaire l'Eglise protestante d'Alsace était reconstituée et bien vivante. (p. 284).

pour agir utilement. Dans les propositions qu'ils présentent pour la réorganisation de l'Eglise luthérienne, il n'est jamais question d'autorité dogmatique ni de conditions religieuses pour l'électorat. Le protestantisme lui-même en était arrivé à la fin du XVIIIe siècle à n'avoir plus guère de religion que la forme. Les catholiques, fort étonnés qu'on veuille mettre les protestants sur un pied d'égalité avec eux, criaient à l'oppression parce qu'ils ne pouvaient plus, eux, se tout permettre et insinuaient que les protestants voulaient se venger. Or, bien au contraire, on trouve des traits comme celui-ci (p. 103) : La ville de Bischwiller envoie une députation à la tête de laquelle se trouvait le pasteur Cunier pour demander au commissaire du Roi le maintien du célèbre pèlerinage de la Sainte-Vierge à Marienthal (Basse-Alsace).

Comme toujours, les protestants étaient à la tête du mouvement intellectuel et nous voyons leurs noms comme directeurs de la plupart des journaux. Plusieurs anciens prêtres, par contre, se distinguèrent parmi les plus fanatiques des Terroristes, tel Euloge Schneider ancien moine, puis vicaire épiscopal révolutionnaire et qui s'acquit une si triste célébrité comme accusateur public au tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin.

On tenta de représenter les pasteurs comme ayant abjuré leurs anciennes croyances, alors qu'on avait exigé leur démission, sous peine de la déportation à Cayenne. Le pasteur Ph. Engel et le pasteur réformé Pétersen, le plus courageux de tous (p. 152) protestèrent contre ces calomnies. Des laïques aussi, indignés des dithyrambes sacrilèges des Terroristes protestèrent également : tel ce cordonnier Jung qui dans l' « Argos » insérait la déclaration suivante : « Je déclare avoir infiniment plus appris du « grand charlatan » Jésus que du jeune insolent qui a osé l'insulter. »

Mais la situation des représentants des cultes devenait chaque jour plus inquiétante : on finit par rendre un décret qui les expédiait tous dans la citadelle de Besançon, pour y être incarcérés jusqu'au jugement définitif. Il existe un récit très-pittoresque de ce pénible voyage, par l'un des pasteurs qui le firent, J.-Ch. Théodore Gérold, compositeur de la mélodie du beau cantique de Pfeffel : « Jéhovah, Jéhovah ! »

La mort de Robespierre vint juste à point empêcher que ce voyage aboutît à un massacre

Comme, jusque-là, malgré les efforts des Jacobins dont les riches biens de Saint Thomas excitaient surtout l'envie, on n'avait pas réussi à faire rapporter les décrets protégeant les biens des

Eglises protestantes, on réussit encore à les sauver (p. 192). Enfin, sur la motion de Boissy d'Anglas, un décret du 21 février 1797 rétablit la liberté des cultes. Il est à remarquer que le ministre réformé ne cessa jamais, même pendant la Terreur, l'exercice de ses fonctions. (p. 207).

Ce qui fut définitif, c'est la fermeture du Gymnase, le 23 juillet 1794, c'est-à-dire de l'Ecole fondée en 1538 par Jean Sturm et qui contribua tant à élever le niveau intellectuel des Strasbourgeois. On accusait cette institution de conserver des traces d'esprit germanique.

Une fois la sécurité quelque peu rétablie, Blessig et le professeur Isaac Haffner contribuèrent à réorganiser l'Eglise protestante d'Alsace. Assurément la foi n'existait plus guère et n'inspirait même que peu de confiance : on reprochait à la religion, alors comme aujourd'hui, d'avoir fait de nombreuses victimes ; un souvenir de ces polémiques se trouve dans un sermon de Mathieu Engel, prononcé dans le temple de Bibeauvillé. Après avoir été si ardent dans ses opinions politiques libérales, il a vu les choses de trop près et en a expérimenté le néant, aussi expose-t-il à ses auditeurs, que si l'on a tué des millions d'hommes au nom de l'Evangile, on ne sait combien ont été immolés au nom de la Justice, de l'honneur et de la liberté ! On tenait encore par tradition au culte des pères, mais c'étaient surtout les formes extérieures qu'on conservait ou rétablissait. Ainsi, pour faire les choses économiquement, on prenait des pasteurs au rabais, fruits secs des Universités d'outre-Rhin ou étudiants trop paresseux pour continuer leurs études.

En somme, dès le mois d'août 1795, Blessig avait réussi à réorganiser presque toutes les anciennes paroisses et même à leur créer un organisme rudimentaire dans la conférence générale qu'il présida jusqu'à la réorganisation officielle en 1801. On constata même une tendance du protestantisme, dans certaines localités, à étendre sa sphère d'action (1).

(1) M. Reuss cite, à ce propos, un article du *Strasburger Weltbote* du 6 mars 1796 d'après lequel, à Massevaux (Haut-Rhin), les catholiques n'ayant point de curé, suivaient avec respect le culte luthérien, faisaient baptiser sans scrupule leurs enfants au temple protestant avec parrain et marraine appartenant aux deux cultes, et les envoyaient même à l'école pour l'enseignement religieux. Ce journal a dû faire erreur de localité, car le culte protestant n'a jamais été célébré dans le canton de Massevaux avant le commencement du XIXe siècle, où un pasteur de Thann venait une fois par mois le présider, d'abord chez des particuliers, puis dans une salle de l'ancien Château appar-

Une dernière fois, le 2 mars 1799, l'ex-conventionnel Couturier fait approuver par le Conseil des Cinq-Cents une résolution supprimant les biens des Eglises protestantes, mais le 18 Brumaire vint, peu après, balayer toutes ces propositions.

Avec Bonaparte une stabilité relative permit de travailler àune réorganisation définitive et l'on vit renaître des projets variés. La plupart, comme ceux de Koch et de Blessig, partaient dans leur plan d'organisation, de l'idée de paroisse. Mais, sous le Premier Consul, on ne pouvait faire aboutir qu'une organisation centralisatrice. Les protestants du Haut-Rhin et les groupes ruraux de la Basse-Alsace adhérèrent de confiance aux propositions strasbourgeoises. Seuls les pasteurs de l'ancien comté de Hanau hésitèrent, par amour de leur indépendance, mais ils durent se résigner aussi.

L'avantage de la main-mise de l'Etat sur une liberté d'allures plus entière, de l'Eglise, c'est que les questions dogmatiques et religieuses dont Bonaparte se souciait peu, purent toutes, si diverses fussent-elles, s'abriter dans l'Eglise luthérienne d'Alsace.

W.

Le Pasteur Nicolas Oltramare (1)
(1611-1680)

Chargé de retracer, ou plutôt de retrouver les origines et la carrière de ce descendant de réfugiés italiens, dont le nom est bien connu dans le protestantisme de langue française grâce à la traduction du Nouveau-Testament du professeur génevois M. J.-H. Oltramare (1872), M. le pasteur J.-E. Cerisier s'est heurté à des difficultés presque insurmontables. Malgré de laborieuses recherches dans les bibliothèques et les dépôts publics de Suisse, de France, de Hollande et d'Angleterre, il n'a guère trouvé que les dates principales de la carrière, assez obscure d'ailleurs, de son héros.

tenant aux Rosen, Voyer d'Argenson et enfin de Broglie, mais loué à la famille de Waldner. La première église n'a été construite qu'en 1858 à Massevaux, et la première école protestante y a été fondée et entretenue par M. et Mme Arthur Warnod de 1865 jusqu'après l'annexion.

(1) Son origine, sa vie et son temps, par J.-E. Cerisier, avec des illustrations. Genève et Bâle (Georg). Paris, Fischbacher, un vol de VIII-308. p. in 8°, 1905.

Il a été amené ainsi à des digressions plus ou moins conjecturales, d'abord sur les origines de la famille dont la ville de Gênes serait le berceau et qui, dans cette ville, remonterait à un certain Agostino Oltramarino, 9e enfant de Marco Oltramarino, lieutenant-général du prince André Doria (1).

Cet Agostino est identifié avec un Augustin Oltramare qui vint à Genève vers 1570. Son fils Antoine y eut douze enfants dont Nicolas, le sixième, naquit en février 1611. Ce Nicolas étudia à Genève, passa en Angleterre, faillit se rendre à Constantinople, mais resta à Leide, toujours comme étudiant, avant d'aller desservir l'Eglise italienne de Londres, pour finir comme pasteur anglican de l'Eglise de St-John en Cornouailles, où il vécut silencieusement de 1646 à 1680, marié, propriétaire et bon père de famille. M. Cerisier s'est tiré de cette absence de renseignements directs ou personnels, en nous parlant avec détails des divers milieux où se passa l'existence de ce « déraciné » qui fut sans doute heureux puisqu'il « n'eut point d'histoire ».

On ne saurait faire à son biographe le reproche de n'avoir pas trouvé ce qui nous aurait peut-être intéressé davantage à son personnage, mais ce qui, sans doute, n'existe pas, et d'avoir du moins essayé de suppléer, non sans peine ni labeur, à cette indigence. Il a prouvé ainsi que le jour où il aurait à s'occuper d'un sujet moins... ingrat... ou, ce qui est peut-être la vérité, moins insoucieux de la postérité, il saurait lui dresser un piédestal digne de son ambition.

N. W.

La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges

Tel est le sujet d'un gros volume (2) de l'abbé J. Aulagne, docteur en droit et vicaire à Saint-Etienne-du-Mont, petit sujet

(1) Dans la *Semaine Religieuse* de Genève, du 10 février 1906, M. Francis Chaponnière, à la suite d'un compte-rendu de notre collègue P. de Félice, explique qu'il n'est malheureusement pas prouvé que l'Agostino Olrramarino, 9e enfant de Marco, soit le même que l'Augustin Oltramare de Bergantino, dans l'Etat de Venise, qui vint se fixer à Genève.

(2) Champion, 1906. In-8, XXXVI-652 p. Avec un avant-propos du Père Baudrillart, une Préface de M. J. Clément Simon, 6 gravures et trois lettres flatteuses des évêques de Limoges et de Troyes, lettres qu'une carte du diocèse aurait avantageusement remplacées.

pour un si vaste ouvrage qui donne, en somme, surtout l'histoire des évêques de Limoges pendant le XVIIe siècle : La Fayette (1628-76) et d'Urfé (jusqu'en 1696). La *Revue d'histoire moderne* elle-même, qui en fait un compte rendu élogieux par la plume de M. A. Cans (avril 1906, p. 537) trouve que le livre « pourrait être allégé d'un bon quart ». Au reste, « malgré ses défauts de composition et ses erreurs de détail, c'est une bonne monographie, abondamment documentée, claire et intéressante, d'une objectivité louable, un des meilleurs livres d'histoire religieuse locale que nous ayons ». Ce dernier éloge nous semble au moins exagéré ; car nous n'avons pas trouvé dans cet ouvrage une seule idée qui dépassât l'horizon d'un érudit moyen. Sans doute, « l'auteur s'est livré à un travail considérable et consciencieux : il a dépouillé les manuscrits du séminaire de Limoges (sa principale source)... mis à contribution... su mettre en valeur ses documents, dresser une bibliographie complète » etc., etc. Mais quant à trouver chez lui une idée philosophique, une comparaison neuve, une conclusion personnelle et haute ; quant à lui voir rattacher son histoire locale aux grands courants de l'histoire générale et aux tendances profondes de l'esprit humain, c'est autre chose.

Disons seulement que cette réforme catholique, provoquée, il ne faut pas l'oublier, par la vraie Réforme sans laquelle le catholicisme serait resté dans l'état où il était au XVIe siècle, fut préparée par le concile de Bourges (1584), inaugurée par les Jésuites en 1597 et vers la même époque par les Récollets suivis de toute une série d'ordres religieux, au point que La Fayette est obligé de défendre son clergé contre eux. Il va sans dire qu'en même temps qu'elle se développa, on réduisit de plus en plus le Protestantisme, en attendant de pouvoir le supprimer. Les appendices du livre racontent les démêlés des évêques avec leurs chapitres et donnent un aperçu sur l'instruction publique dans le diocèse qui comptait alors plus de 1.000 paroisses, 2.500 prêtres, 25 grandes abbayes, et était le plus riche en bénéfices, après le diocèse de Rouen.

Th. Sch.

Avant Bourdaloue

M. Griselle, chanoine honoraire de Beauvais, supérieur de l'Institution du Saint-Esprit (1), auteur d'une série de publications sur Bourdaloue (2) et éditeur de ses œuvres, vient d'écrire *Le ton de la prédication avant Bourdaloue* (Beauchesne, 1906, 320 p.) On y trouvera des « exemples d'abandon et de familiarité dans les exordes, de compliments officiels, d'éloges emphatiques et d'allusions historiques, de pédantisme et d'érudition affectée, de simplicité et de traits naïfs ». Les traits caractéristiques de l'éloquence du temps sont 1° l'affectation de science et l'étalage de citations, 2° les préoccupations de controverse contre les protestants, 3° la familiarité et les comparaisons saillantes. — Puis sont étudiés spécialement, avec de longues citations : le prédicateur Bertaut, poète et évêque de Seez, mort en 1611 et dont les sermons furent imprimés en 1613 ; Cohon, évêque de Nîmes, et le P. Desmares. Enfin deux appendices donnent, l'un des documents sur les controverses en chaire au XVII[e] siècle, l'autre deux sermons inédits de Cohon sur les Cendres (1628) et de Le Roux sur la Quinquagésisme (1665).

Le même auteur dirige une *Revue Bourdaloue*, trimestrielle, qui recueille les sermons inédits, lettres, documents et bibliographie concernant le grand prédicateur sacré. Par exemple, le numéro du 1[er] décembre 1904 communique un sermon inédit sur l'Immaculée Conception, et le contrat de mariage des père et mère de Bourdaloue.

Enfin l'abbé Griselle a commencé dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (t. VII et VIII) une série d'*Episodes de la campagne antiquiétiste* (1696-1699) *d'après la correspondance de Bossuet, de son frère et de son neveu*. Cette série a débuté par *L'aventure de l'abbé Bossuet à Rome* (tirage à part : Mâcon, Protat, 1903, 94 p.).

TH. SCH.

(1) Et ancien professeur à l'Université catholique de Lille.

(2) La plus importante de ces publications a été couronnée par l'Académie : *Histoire critique de la prédication de Bourdaloue d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages contemporains* 2 vol. in 8°, 15 francs.

Charles Chenevière (1)

L'étude que nous voudrions signaler ici et dont on a vu le titre complet en note, fut écrite dès 1878 et utilisée en 1880 dans *Charles Chenevière, sermons et fragments divers* (précédés d'une notice biographique), volume imprimé à un très petit nombre d'exemplaires et qui ne se trouve plus en librairie. Le manuscrit fut encore consulté par M. Duperrut dans *Le problème de l'Eglise* (Genève, Eggiman, 1905, 22 p.) puis mis à contribution par le *Signal* du 3 février 1906, et enfin été imprimé « dans les circonstances actuelles qui attirent vivement l'attention sur les questions relatives à l'organisation des Eglises et à leurs rapports avec l'Etat» Il s'inspire du mot de Tocqueville : « J'ai entrepris de voir plus loin par les partis, et, tandis qu'ils s'occupent du lendemain, j'ai voulu songer à l'avenir ».

TH. SCH.

Scarron et son milieu

Quand on saura que le nouveau livre de Emile Magne est publié par la société du *Mercure de France* (1905, 383 p.), on ne s'étonnera plus des bizarreries du style et des nombreux, souvent peu mélodieux néologismes qui émaillent ses pages où ne règne guère la simplicité ni toujours la décence. Sans doute, ce langage répond assez au sujet traité, ce sera sa principale excuse. Le chapitre du mariage où l'on est tenté de courir d'abord, dans l'espoir d'y trouver quelques détails nouveaux sur la petite-fille d'Aubigné, ne satisfait guère cette attente. D'ingénieuses hypothèses marquent mal l'absence de données certaines. Or c'est à ce seul point de vue que le livre aurait pu intéresser les lecteurs de ce *Bulletin*. Au reste, l'existence débraillée et vaniteuse de Scarron est décrite avec de vives couleurs, du ton bien frivole qui convient à pareille matière.

TH. SCH.

---

(1) *Notice biographique contenant des renseignements sur les affaires ecclésiastiques de Genève* par ernest Naville. Genève, Dürr. 1906. 96 p. Avec un portrait.

Les protestants de la Lorraine allemande au XVIIIe siècle.

La Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski avec les rois Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II de Prusse (1736-1766), que publie M. P. Boyé dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas (1906 p. 176) contient quelques lettres relatives aux protestants établis sur la frontière orientale du duché de Lorraine, dont M. A. Benoît avait déjà, en 1888, retracé les tribulations. Les réformés et les luthériens de Lixheim, Fénétrange et Bouquenom annexés successivement à la France et aux Etats lorrains imploraient vainement depuis le commencement du XVIIIe siècle, l'exécution des traités qui leur garantissaient la liberté de conscience. En 1709 et 1713 ils avaient obtenu l'intercession des rois de Prusse, mais sans résultat. Une troisième démarche, tentée en 1737 par le roi Frédéric-Guillaume, une quatrième appuyée par Frédéric II auprès du ministère français ne furent pas plus fructueuses. Jusqu'à l'édit de 1787, la situation des protestants de la Lorraine allemande ne différa guère de celle de leurs coreligionnaires de France, sauf pourtant la proximité des terres de Nassau qui leur permettait de recourir au ministère des pasteurs voisins. On trouvera dans les notes précises dont M. Boyé accompagne sa publication (voir p. 222-225) un historique complet et exact de ce petit groupe de protestants qui fit preuve d'une remarquable persévérance dans l'adversité.

Le roi Stanislas montre dans ses lettres de louables sentiments d'équité et de tolérance. Se souvenait-il que ses ancêtres immédiats avaient appartenu à la vaillante Eglise réformée de Pologne ? (1). Malheureusement ses bonnes intentions ne pouvaient pas grand chose. Il n'était que souverain nominal de la Lorraine dont le véritable maître était le chancelier-intendant La Galaizière, représentant du roi de France.

H. D.

(1) V. Borgeaud. *L'Académie de Calvin*, Genève, 1900, p. 443.

CORRESPONDANCE

A signaler dans la *Revue Héraldique* d'août-sept. 1906, une généalogie de la famille *Rigaud ou Rigault,* originaire des Cévennes et établie dans le courant du XVI[e] siècle à Ste-Foy-la-Grande en Guienne. Plusieurs de ses membres, avant la Révocation, appartenaient à l'Eglise réformée, entre autres Etienne Rigaud, de la branche dite des Baratons, qui fut ministre de l'Eglise de Ste-Foy et eut trois enfants d'Ysabeau Eyma.

H. D.

A propos de Pierre Dumoulin

M. H. Dannreuther se demande pourquoi, sur le premier portrait de Pierre Dumoulin que renferme le dernier *Bulletin*, il y a la mention AVREL (Orléanais). C'est peut-être parce que son père était d'Orléans.

Il nous envoie ensuite les notes suivantes : P. 364, au lieu de gravennier, il faut lire *garennier*, c'est-à-dire garde-forestier, — p. 366, note : Tournoy (1) doit estre Fresnois près de Sedan ; — p. 370, Bandonvillers est Badonvillers, au comté de Salm, aujourd'hui Meurthe-et-Moselle ; — p. 368, le « général » (des finances) Portail n'appartiendrait-il pas à la famille des *Couraux*, *s[rs] du Portail*, du Blaisois (Voy. *Fr. Prot.*, art. Couraux et P. Anselme, t. VI ; 194, B.) ?

D'autre part, M. H. Masson nous apprend que le graveur du deuxième portait de Pierre Dumoulin, qui signe M. L., n'est autre que *Michel Lasne*, très célèbre au XVII[e] siècle. La liste de son œuvre, où se trouve, du reste, cité ce portrait, a été donnée par Charles Le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'Estampes*, t. II. p. 500.

Enfin, nous trouvons dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* de sept-oct. 1906, p. 236, ces notes de M. Ernest Henry : « Remond (Geoffroy) seigneur de Cussy (voy. plus haut, p. 366), marié à Cécile Mifant, eut, entre autres enfants, Suzanne, baptisée à Sedan, protestante, le 18 juin 1585, mariée plus tard à Philippe Taffin.

(1) J'avais indiqué, en note, Tournay-le-Petit (Aisne), avec un ?, ne trouvant pas d'autre localité de ce nom aux environs de Sedan.

« Cette Suzanne de Remond, veuve avant 1646, était propriétaire d'une maison à Sedan, rue de Villiers-d'En-Haut, tenant par derrière au bastion du Fer-à-Cheval. Cette maison a été démolie en 1806 ; elle avait appartenu à Joachim Dumoulin et, le 26 août 1646, Pierre Dumoulin, Jean et Daniel Dumoulin, ses frères, Esther Dumoulin, veuve de René Bochart, ministre à Rouen, Marie Dumoulin, veuve Des Guyots, Suzanne Dumoulin, baptisée à Sedan, le 2 septembre 1576, veuve du fils de Laval, tous enfants de Joachim Dumoulin, firent saisir cette maison et Pierre Dumoulin l'acheta par décret au bailliage de Sedan.

« A la mort de Pierre Dumoulin en 1658, sa fille Marie, à laquelle Bouillot a consacré un article, en devint propriétaire. C'est dans cette maison que demeurait le célèbre écrivain protestant Jurieu (1), quand, avec Marie Dumoulin, il la vendit à Nicolas Richard, avocat, plus tard notaire à Sedan, suivant acte de Jobart et Roujoux, notaires à Sedan, du 15 septembre 1681. »

N. W.

Sully. — Statistique de la population au XVIIIe siècle

Dans le dernier *Bulletin du Comité des Travaux Hist. et Scient.* (section des Sciences économiques et sociales, année 1905), nous avons des nouvelles de la publication des *Papiers de Sully*, qui se prépare sous la direction de M. Levasseur, membre de l'Institut (p. 71 et 88.) Parmi les documents compris dans cette collection, on signale l'Inventaire des biens de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV et duchesse de Bar, « qui laissa plus de dettes que d'actif » selon la remarque de M. Levasseur. Dans le même *Bulletin*, parmi diverses observations échangées entre le membres de la Section au sujet de l'évaluation de la population au XVIIIe siècle, notons les suivantes, d'après un procès-verbal de la réunion du 15 février 1905 :

« M. Levasseur, à propos des relevés tentés pendant le « XVIIIe siècle, dit que sous la Constituante, on avait eu l'idée d'é- « valuer expérimentalement la population en multipliant par « 26 le chiffres des naissances. Mais, d'autre part l'état-civil « ne contenait guère d'indications que pour les catholiques.

(1) Il avait épousé une petite fille de Pierre Dumoulin, Hélène, fille de Cyrus Dumoulin.

« Les chiffres des naissances et des décès des protestants étaient
« souvent inconnus.

« G. Des Cilleuls indique que pour les protestants on avait « le registre du consistoire, mais dans certaines régions de France « les pasteurs ont refusé systématiquement toute communica- « tion. »

H. D.

NÉCROLOGIE

M. Albert Réville. — M. H. M. Baird

Le lundi 29 octobre, en compagnie d'un grand nombre de personnes qui avaient suivi le cortège depuis le temple de l'Oratoire jusqu'au cimetière Montparnasse, nous avons accompagné à sa dernière demeure terrestre, la dépouille de M. *Albert Réville*, décédé, à Paris, le 26 octobre 1906. — Né à Dieppe le 4 novembre 1826, après de fortes études à Genève et à Strasbourg, M. Réville exerça les fonctions de pasteur à Nîmes, à Luneray, puis, avec éclat, pendant 22 ans, à Rotterdam (1851-1873) et prit une part active aux travaux qui firent la fortune de la *Revue de théologie de Strasbourg*. Rentré en France, il continua ces études et fut appelé, en janvier 1880, à la chaire d'Histoire des Religions créée au Collège de France par M. Jules Ferry, un des rares hommes politiques de ce temps qui fut accessible à des considérations autres que de parti. Cet enseignement, alors inconnu en France, n'aurait, en effet, sans doute pas été confié à M. Réville de nos jours, où, sous le fallacieux prétexte d'écarter toute influence prétendue confessionnelle, on subordonne volontiers la valeur scientifique à des considérations d'ordre politique ou universitaire.

Il avait aussi le tempérament de l'historien, le respect du document, le sens de la critique scientifique et de la recherche impartiale de la vérité. Aussi son cours fut-il promptement apprécié et lorsqu'en 1886, il eut été nommé président de la section des sciences religieuses à l'Ecole des Hautes Etudes, il devint, dans l'Université, le véritable créateur et organisateur de l'étude comparée des religions.

Il fut aussi un des tout premiers membres de notre Société et c'est lui qui, dans un article du *Bulletin* remontant déjà à plus d'un demi-siècle (1855, p. 150) démontra l'origine de la calomnie suivant laquelle Calvin aurait écrit que c'était un

devoir de tuer les Jésuites, calomnie que M. F. Brunetière a reprise à son compte en 1896 (p. 7). Aussi longtemps que ses forces le lui permirent, M. A. Réville assista régulièrement à nos séances Sa mort nous prive d'un collègue assidu, aimable, qui par l'esprit et par le cœur, perpétuait au milieu de nous les traditions huguenotes de travail et d'intégrité mises au service d'un culte indéfectible pour la vérité.

Au moment où j'écris ces lignes, j'apprends la mort de M. *Henry M. Baird*, survenue à Yonkers, près de New-York, où il habitait depuis 58 ans. — Né le 17 janvier 1832, à Philadelphie, où son père était pasteur, il fit de brillantes études, entre autres à Athènes, et fut nommé professeur de grec à l'Université de New-York en 1859. Il occupa cette chaire avec distinction pendant 43 ans et consacra tout le temps que lui laissèrent ses travaux professionnels, à étudier et faire connaître à ses compatriotes, l'histoire du Protestantisme français. En 1879, parurent ses deux premiers volumes comprenant l'histoire des *Huguenots au* XVI[e] *siècle*, en 1886, deux autres consacrés aux *Huguenots et Henry de Navarre*, et, en 1895, les deux derniers sous ce titre, *les Huguenots et la Révocation de l'édit de Nantes*. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de dire que ces six in-octavos compacts renferment l'histoire la plus complète et aussi la plus impartiale qui ait jusqu'à ce jour été écrite sur la Réforme française. Rien de comparable n'a paru, ni en France, ni en Allemagne ni ailleurs, et s'il n'y a pas de pays où le souvenir de nos ancêtres soit plus honoré et plus vivace qu'aux Etats-Unis, c'est en partie à ce monument historique que nous le devons. M. H.-M. Baird prit aussi une part active à l'organisation, en 1883, de la Société huguenote de New-York. C'était un pacifique et un laborieux. Il s'est éteint le 11 nov. 1906, entouré de l'affection et de la vénération de tous ceux qu'il avait instruits et qui l'avaient approché. Je garde personnellement le plus charmant souvenir des quelques heures que j'ai eu le privilège de passer sous son toit en 1898 et je prie tous les siens de recevoir ici l'assurance de ma profonde et respectueusse sympathie.

N. Weiss.

Le Gérant : Fischbacher.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand

TABLES

1. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

Que renferme le tome LV (Année 1906)

du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*

Abel (D'), 552.
Ablon, 372.
Abrit, 143.
Abrits (Mas des) (Gard), 138.
Abus *de la Messe*, 61.
Achier (Jean d'), s[r] de Châteauneuf, 414.
Acte *de serment relaps fait par les mal convertis*... 151 (doc).
Adger. — Voy. Atger.
Ador (Gust.), cons., 463.
Agen, 257.
Aguillade, 545.
Agulhon (Isab.), 139.
Aguzan (Gard), 282.
Aigalliers (D'). — Voy. Rossel.
Aigues-Mortes, 37, 39, 131.
Aiguesvives, 116.
Aiguillon (Mme d'), 335.
Aimargues (Gard), 119.
Aisne (Statistiq. des prot. du département de l') en l'an X, 284 ss.
Alais 563 n.
Albeau (Lancelot d'), past., 405 ss.
Albère (Erasme), 56.
Albert (A.), 508.
Albiac (Jeanne d'), ép. J. Alègre, 33. — Voy. Dalbiac.
Albigeois, 514.
Alcoran (L') *des Cordeliers*, 56.
Alègre (Jacq.), past., 33.
Alesty (Cath.) ép. J. Cordes, 34. — (David), 118. —(Et.), propos., 118.
— (Isab.), ép. R. Paulhan, 37.
Algans (Isaac), 279.
Alibert (Gabrielle), ép. Fr. Dubruc, 35.
Alizet (Benoît), past., 31.
Alleman, 545.
Allier (R.), prof., 311 n.
Alliot, subdél., 527.
Allix (Pierre), past., 320 ss, 356.
Alsace, 177. — (Les Egl. prot. d') pendant la Révol. (1789-1802), 564 ss.
Altefage (Assemb. d'), 1686, 422 n.
Alternat (L'), 535 ss.
Altona, 104, 442 ss.
Amalric (Le Mas) (Loz.), 145.
Amarine (Judith), 141.
Ambel (D'). — Voy. Abel.
Amendes, 563 n.
Amiens, 273. — (Citad. d'), 133 n.
Amour (*Les cent considérations d'*), (Lyon, 1543), 255.
Amsterdam (*Gazette d'*), 168 ss.
Anabaptistes, 208 ss, 268.
Anasthasius, 53.
Anconne (D'). — Voy. Pracomtal.
Anderssen (Otto), 311 n.
André (Ant.), imprim., 388. — (Jean), 132, 139, 486.
Androuet du Cerceau, 330.
Anduze, 33 ss, 130, 137, 423. — (Le cadet d'), prédic., 130 n.
Angennes (D'), s[r] de Rambouillet, cons., 66.

Anglais (Impressions d'un) sur *Paris, Versailles* et le grand roi (1684), 172 ss. (doc). — (Le XVIe siècle vu par un), 85 ss.
Angleterre, 367. — (Refuge en) 91, 133 n, 563 n.
Anhalt-Dessau (J.-Georges II d'), 172.
Anjou (Régiment d'), 121.
Annales (Les) *de Foix*, 255.
Antin (Duc d'), 236.
Anthoni (G.), 75, 131 n.
Anthonin, archevêq., 54.
Apologétique (*Revue pratique d'*) (cath.), 180.
Apologie (L') *contre les hérétiques*, 237, 240 ss. (doc.).
Apostats, 64, 548.
Apothicaires, prot., 563 n.
Appia (G.), past., 311 n.
Apprentissage (Contrat d'), 1659, 499 ss. (doc.).
Appy (P.), 521, 529 ss.
Arben (Jean d'), s^r d'Espenel, 414.
Arbousses, 132, 140. — (Assemb. du vallon d') 1686, 421 n, 423.
Arbus, greffier, 383.
Arbussy, past., 104.
Archimbaud (J.), 485 n.
Argonne, 400.
Ariol (Jean d'), moine (et Louis XIV), 1689, 148 ss.
Arlandes (Jean d'), s^r de Concoles, 414.
Armaingaud (Dr A.), 473, 560.
Armand, traître, 22, 286.
Armes (Défense d'avoir des), 427 ss.
Armet (Espérance), ép. Fr. de Rochemont, 32. — (Jacq.), s^r de La Motte-s-Dheune, 32. — de Conches, 32.
Arnald (Marie), ép. J. Jean, 134.
Arnaud (Eug.), past., 7 ss. (art.), 74, 314. — (Paul), 144. — (Pierre), 145.
Arnauld (Mlles), 336. — (Ant.) (Le Grand), 107. — (David), cons., 49. — (Isaac), 350.
Arnault (Marie), ép. Hil. Lhoste, 65 n.
Arnaut, 334.
Arnoux, 553. — Not., 15 ss. — (Le P.), jésuite, 374.
Arphy (Gard), 20 ss.
Arran, 200.
Arre (Gard), 76
Arrêt du Parlement de *Guienne* (1685), 479 ss. (doc.).
Arrigas (Gard), 76.
Art (Une histoire de l'), 264 ss.
Artis (Guy), past., 33.
Artistes hug., 91 ss, 111, 234 ss, 263, 475 ss, 481 ss.
Asperen. — Voy. Boetzeller.
Assemblée de 1699 pour les affaires de la R. P. R., 385.
Assemblée gén. de la Société (51e), (*Charenton*, 16 juin 1906), 263, 289 ss, 386, 559.
Assemblée politiq. de *Châtellerault* (1605), 372.
Assemblées relig. — *Cévennes*, 139 n, 421 ss. — *Dijon* (1561), 29 ss (doc.). — *Limousin*, 563 n. — *Marseille*, 428, 513 ss.
Atger (Alb.), 311 n. — (Jacquette), ép. Malzac, 140.
Aubais (Gard), 36, 311 n.
Aubarne, 34.
Aubert (H.), biblioth., 75.
Aubeterre (D'), 82.
Aubonne (Suisse), 284.
Augsbourg (Diète d'), 1550, 217.
Augusta (L'impératrice), 172.
Aulagne (Abbé J.), 311 n, 568.
Aulas (Gard), 23. — (La Séparat. des Egl. et de l'Etat à) 1796, 226 s. (doc.).
Aurryer (Horace), 412.
Auxzars (Et.), 117.
Auzillargues (Gard), 138 ss.
Averne, 60 n.
Aves ou Navés (Philip.), 279.
Avignon, 29, 556.

Babel (Ph.), 484 n.
Babu (Jean), curé, 239.
Badonvillers, 370, 573.
Bagard (Gard), 35.
Bagnault (D.-Sèv.), 6.
Bagnols (Gard), 116.
Baguenault de Puchesse (G.), 281.
Baillet (Jean), imprim., 388.
Baird (H.-M.), prof., 576.
Bale (John), 57.
Bâle, 311 n, 544, 547.
Balnaves (H.), 201 ss.
Balzac (H. de) (Une citation de) sur Calvin, 71 ss.
Bambach (Louis de), 212 ss.
Bancs des Temples (Disputes pour les), 355.
Bandonvillers, 370, 573.
Bar (Duché de), 558. — (Fr. Clément de), capucin. Lettre au P. Donat (1661) 114 ss. (doc).
Barassier (Jean), dit de Saignes, past., 8 n.

Barat (J.), 488 n.
Barbelières (Dragons de), 133.
Barbes (A.-M.), 552.
Barbey, past., 536.
Barbezieux (Marquis de), 126, 155.
Barcelonnette, 222.
Bardelhère (De la), capit., 422.
Barent. — Voy. Barne.
Bar-le-Duc (Un maître d'école hug. à) au XVIIe s., 114 ss. (doc).
Barnaud (J.), 311 n.
Barne ou Barent (Reine et Martin), 427 ss.
Barnié, not., 424. — (Claudine), ép. Fr. de Rozier, 39.
Baron (Gard), 35.
Barrafort, 137.
Barran (H. de), 254.
Barre (Lozère), 421 ss.
Barré, orf., 483 n.
Barreau (G. et J.), 483 n.
Barrelet (Th.), past., 439 ss.
Bartelot, 452.
Barthélemy, 520, 532.
Barthezenne. — Voy. Bertezène.
Bas (D.), 130 n.
Basnage (H.), s^r de Beauval, 159 ss.
Basse-Yutz, 389.
Bassoul (Mme), 355.
Bastard (J.), horl., 500.
Bastide (Mme), 355.
Baston *de la Foy*, 57.
Batut (Jos.), 279.
Baucels (Gard), 116.
Baudan (Guichard), 33. — (H. de) past., 33. — (Jeanne de), ép. Guy Artis, 33. — (Jeanne de), ép. Is. Fournier. 35.
Baudéan de Parabère (J.) lieut., gén., 507.
Baudon (Suz.), ép. J. Conil, 145, 281.
Baudrillart (Le P. A.) et les Hérésiarques, 180.
Baumes (Dav. et Et.), 421.
Baumgarten (H.), 188, 212.
Baussay (J. de) orf., 482.
Baux (Sylvie de), ép. Cl.-M. Jaussaud, 36.
Bauzille (J.-L.), secrét., 227 ss.
Bayle (Louis), 288. — (Pierre), 159 ss.
Bazas, 102.
Béard, 444.
Béarn, 563 n.
Beau (Ant.), 457.
Beaujanyn, 258.
Beaulieu (Gâtinais), 79. — (De) Voy. Liévin.
Beaumont-en-Argonne, 400.
Beaune, 31.
Beauvais (De), brigad., 128.
Beauvau (De), 468.
Bech (Daniel), past., 8.
Becherand (Daniel), past. 33.
Bédarieux, 424.
Bedé, 57.
Bedos (Marie), ép. J. Portal, 144.
Begat (J.), 113.
Bejault, 485 n.
Bellair (De), capit., 122.
Belle, 29.
Belliard, échevin, 430.
Belloy (J.-B. de), évêq., 521.
Belsunce (De), évêq., 515.
Benech (Ant.), 276.
Benedicti (Georges), 281.
Bénédictin (Un) qui voulait tuer Louis XIV (1689), 147 ss.
Bénézech, min. de l'Intérieur, 534 ss.
Bénézet (Franç.), propos., 18.
Benignus, past., 73.
Bennelle, 90.
Benoît 545. — (A.), 572. — (Dan.), past., 135, 286 ss.
Berard (Marg.), ép. J. Paul, 38.
Berbiguier (Judith de), ép. E. Cheiron, 116.
Berchet, princip., 365.
Bérenger, serrurier, 532.
Berger, maire, 227.
Bergerac, 81, 122 n, 311 n.
Béringhen (Théod. de), 47.
Berland (J.), orf., 482, 497.
Berlin, 390, 453, 487. — (Le monument de Coligny à), 170 ss. (Grav.).
Berlincourt, 545.
Bernard (Marg. de), ép. Alph. de Vignolles, 39.
Bernau (Prusse), 90.
Berne, 176, 552. — Etat social et relig. après la Réforme, 268 ss.
Bernis, (Gard), 34, 36.
Bernus (A.), prof., 47, 76.
Bérole, not., 413.
Bertaud de la Vaure, cons., 437.
Bertaut, évêq. de *Seez*, 570.
Bertezène (Ant.), prédic., 130, 133. — (David), prédic., 137. — (Guill.) prédic., 130 n. — (Jacq.), 140. — (Jeanne), 133, 139.
Berthezenne (Le Mas de), 136, 139.
Berthon (Elie), orf., 482.
Bertier, imp., 102 — (Pierre de), évêq., 100.

Bertrand (Anne), ép. P. Vidal, 275. — (Jeanne), 141.
Bertrandi (Nicole), 256.
Berwick (Ecosse), 196.
Besançon, 121 ss., 565.
Bessinges (Mss. du chât. de), 92.
Besson, 90.
Bétendier (Jacq.), garde, 429.
Bethfort (De). — Voy. Russel.
Béthune (Maxim. de) duc de Sully 250, 316, 330, 334, 372. — (Papiers) 374.
Beurrières *de Paris* (*Le Remerciement des*) (Niort, 1610), 389.
Bèze (Théod. de), 31, 86, 191. — (Centenaire de), 73, 74, 461. — (Portraits de) 74.
Bible de Rob. Olivétan (La), 312, 560. — franç. de Calvin (La) (Msc. Ed. Reuss), 75.
Bibliothèque de la Société, 73, 75, 76, 176, 263, 311 ss., 386, 560.
Bibliothèque de l'Egl. de *Paris* (1626-64), 40 ss. (doc).
Bibliothèques consistoriales, 43 ss.
Bideleux, 469.
Bienfaisance (La) à *Metz*, 389 ss.
Bienne (Le Refuge à) 543 ss. (art.)
Biens des **Consistoires,** 418 ss. — des Fugitifs (1685-88), 418 ss., 555 ss. (doc), 563 n.
Bischwiller, 177, 565.
Blachière (Jean), propos., 57 n.
Blacons (De). — Voy. Forest.
Blaïn (Marg.), ép. P. Marcel, 416 n. — (Raymond de), s[r] de Poët, 411, 414, 416. — de Marcel (P.-J.-L.), marq. de Poët-Célard, 416.
Blamier, 408.
Blamont, 551.
Blanc, 553. — (Ant.), cardeur, 132. — (Ant.), past., 420, 424. — (Jean), past., 536. — (Pierre), 141. — (Le P. J.-B.), jésuite, 382.
Blancard (Françoise), 421 n.
Blancmont (De). — Voy. Dufeu.
Blanquet, cons., 275.
Blaquière (Pierre), 279.
Blauzac (Gard), 36.
Blessig, 566.
Blœsch (E.), 269.
Blois, 369.
Blondus, 54.
Blutzow, 487.
Boelly (Jean), chan., 113.
Boetzeller (Géd. de), ambass., 53.
Bogeng, 488 n.
Bohème, 377.
Boinot, archit., 178.
Bois-le-Roi, 80.
Boislisle (A. de), 385.
Boissard (G.), 311 n.
Boissières (Gard), 34.
Boissy, lieut. part., 383. — d'Anglas, 566. — sénateur, 311 n. 560.
Bojan (C.), 311 n.
Bolbec, 311 n.
Boll, past., 548.
Bollwiller (Alsace), 95.
Boncourt, 545.
Bonenfant (P.), 497.
Bonet-Maury (G.), prof., 73, 74, 75, 175, 176. 263, 265 ss. 311 n, 385, 559.
Bonhoff (C.), 89.
Bonifas-Laroque, past., 542.
Bonivard (Franç.,) 183.
Bonnal, 279.
Bonne (François de), duc de Lesdiguières, connét., 399.
Bonnel (Jacq.), Lettre à John Strype (1684), 173 ss. (doc).
Bonnet (Moïse), 267.
Bonnieu (Gabr.), 545.
Bordeaux, 311 n, 563 n.
Borel (Jacq.), 552.
Borgeaud (Ch.), prof., 463.
Borne (De), 267.
Boschier (N.), ép. D. Alesty, 118.
Bosse (Abr.), 263.
Bossuet (Abbé), 570. — (B.). évêq. 561. — (Une citat. de), 401 ss.
Bost (Ch.), past., 143 n. 226 ss., 281 ss, 418, 432 ss.
Bouche (Laurent), 52.
Boucherle, 521 n.
Boucoiran (Gard), 37.
Boudon (Suz.), ép. J. Conil, 145, 281.
Boudrillet (J.), 111 n.
Bougès (Assemb. du), 1686, 422.
Bouillargues (Gard), 38.
Bouillat (E.), 311 n.
Bouillon (Duc de), 364.
Boujean (Suisse), 545.
Boulenger (J.), 311 n.
Boulogne-s-Mer, 311 n.
Bouquenom, 572
Bourbeau (J.), not., 508.
Bourbon (Cath. de), duch. de Bar, 369, 574.
Bourdaloue (Le P.), 570.
Bourel (J.), 140.
Bourg-en-Guyenne, 97.
Bourgeois (Ch.), 551.

Bourges, 569.
Bourgneuf (De), 280.
Bourgogne (Vestiges hug. en), 30 ss.
Bourgues, 279.
Bourguet (J.), 141.
Bourguignon (Gilbert), 257.
Bourguin de Morogues (Guy). s[r] de Médan, 65 n.
Bourit (J.-P.), 139. — (Th.), 423 n.
Bourjac (Félix de), sénéch., 405.
Bourrel, 279,
Bourrilly (V.-L.), prof., 188 ss., 212 ss., 311 n, 425 ss., 513 ss.
Bourrit. — Voy. Bourit.
Bouvier (David), 138.
Bouyer (J.-L.), grav. Lettre au card. de Fleury (1737), 234 ss. (doc).
Bovier, 545.
Bowes (Mrs), 199.
Boyé (P.), 572.
Boyer (André), 279. — (Et.), dit Malmoucat, 275. — (L.), past., 420.
Boysonné (Jean de), 256.
Bozingen, 551.
Braconnié (Colonel), 496 n.
Braisne-s-Vesle, 364.
Bréau (Gard), 228.
Brême, 217.
Brennes. — Voy. *Braisne*.
Brescou (Fort de), 134.
Bretagne 563. — (La) au XVI[e] s., 387 ss.
Breton (Franç.), 455.
Bringuier (Ant.), prédic., 130, 133, 140, 142 n, 423 n. — (Jean), 133, 142. — (Marie), 133.
Britten, 490 n.
Broche de Méjanes (Et.), past,. 116.
Broglie (De), 95, 567 n.
Brosse (Salomon de), 304.
Brouaut (Jean), médecin, 57 n.
Brouset (Jacob), past., 34.
Brousson (Mme), 355. — (Cl.), past., 130 n, 134, 139 n, 143 n.
Brueil (Mas du) (Gard), 145.
Brueys (Esther de), ép. Cl. Rossellet, 38.
Brugnières (De), capit., 161.
Bruguier (Jean), past., 34, 119. — (René), 119.
Brun (D.), réfug., 446, 451 ss., 457. — (Isab.), ép. J.-J. Noguier, 37.
Brunel (Pierre), libr. 169.
Brunet (Daniel), 138.
Bruniquel, 276.
Bruno (le D[r]) (Jean de Niedbruck) 214 ss.
Bruslart, chancelier, 375.
Bruslé (Pierre), past., 404.
Bruyère (De), capit., 128.
Bry (De), 491.
Bucer (Martin), 190.
Bückebourg (Allemagne), 439.
Budé (E. de), 311 n.
Bueil (Jean VI de), 84.
Buhy, 364. — (De), 364.
Bulletin, 75, 175, 385.
Bullinger (H.), 207, 269.
Bureau, imprim., 389. — (Marthe), ép. J. Huaud, 482.
Burlamachi (Cam.), ép. Ph. de Tudert, 487.
Bussac (Chât. de), 180.
Bussas (Gard), 142, 143 n.
Butini (Pierre), cadet, past., 89.
Buzenval (De), 369.

Cabanes (Mas de las), 131.
Cabanès (D[r]), 311 n.
Cabanis (H.), 139. — (J.), 140.
Cabibel, apoth., 539.
Cabriès (De), 428.
Cabrit (Violante), 146.
Cadavres (Outrages aux), 469. (Procès aux), 273 ss., 421, 432 ss.
Caderle (Gard), 134, 137, 140, 143, 144, 146.
Cadière, 141.
Caen, 311 n, 475 ss. — Hôtel de Valois d'Ecoville, 476 (grav.) — — Maison de J. de Cahaignes, 477 (grav.).
Caillate (A.), 485.
Cahaignes (Jacq. de), 475 ss. — Sa maison à *Caen*, 477 (grav.).
Calais, 213.
Calan (Vic. Ch. de), prof., 387.
Calandrini (B.), prof., 509 ss.
Callandre, 545, 552.
Calmont (H.-Gar.), 279, 539.
Calonges (Mlle de), 104.
Calviac (Gard), 137, 144, 281.
Calvière. — Voy. *Calviac*.
Calvin (Jean), 48 ss. — et le P. Baudrillart, 180. — et Knox, 207 ss. et J.-J. Rousseau, 466. — Son voyage à *Valence*, 403 ss. (art.). — (Bible franç. de) (Msc. Ed. Reuss), 75. — (Buste et coupe de), 416. — (Un faux portrait de), 70 ss. (grav.) — (Une citation de Balzac sur), 71 ss. — (La sœur de), 190, 280. — (4[e] Centenaire de la naissance de) 73, 461 ss. — *J. Calvin*

(E. Doumergue) T. III, 180 ss. (c. r.).
Calvisson (Gard), 311 n.
Cambassèdes, traître, 22, 286.
Cambo (Gard), 146.
Cambridge, 85, 368.
Camisards, 222, 267,
Campel (Mas del), 142.
Campredon (Gard), 136, 138, 139, 142.
Canal (chât. du) (*Nettancourt*), 470 n.
Canalhère, 142. — Voy. Cavalier.
Candiac (Gard), 38.
Candy, 414.
Cans (A.), 569.
Capdéran. — Voy. Hébrard.
Capdur, past., 35.
Capelier (André), 137.
Capieu (Ant.), past., 35.
Capion (Jean), past., 34.
« Capitaine » (Le). — Voy. Salendre.
Capiton, 269.
Cappon (Madel.), ép. J. Capion, 34.
Capucins (*Bar-le-Duc*, 1661), 114 ss.
Caraman (H.-Gar.), 279.
Carbon-Molenier (J.-L.), 74.
Carcenat, 119.
Cardel (Paul), past., 150.
Cardet (Gard), 117.
Carentan (Manche), 57 n.
Carles (Ant.), 137, 281. — (Jeanne,) ép. Ant. Noguier, 140, 281.
Carny. — Voy. Desgroulx.
Carré, 483 n.
Carron, 251.
Cart (J.), past., 311 n.
Cartes postales (Anc. Temples de *Charenton*), 290.
Cartier (Alfr.), 92, 259 n.
Casabou (Jean), 382. — (Jeanne), ép. E. Lombrail, 381 ss.
Casaubon (Isaac), 254, 336 ss.
Cassagnas (Lozère), 421.
Cassaignes. — Voy. *Cassagnas*.
Cassel, 560.
Castanet (Guill.), 139. — (Louise), ép. P. Faisses, 141.
Castel (Jeanne), ép. Is. Rivière, 279.
Castellion (Séb.), 209, 263.
Castets (Chât. de), 98.
Castres, 311 n, 536.
Catalogue des livres de la Biblioth. de l'Egl. réf. de *Paris* (1626-64), 40 ss. (doc).
Catalon (Pierre), régent, 7 ss.
Catéchisme (Le) à *Charenton*, 358 ss.
Catholique (L'évolution de la foi). 394 ss.
Catinat (Maréch. de), 127.
Cattin, 545.
Caulet (Pierre), s[r] de Thoiras, 470 n.
Cautelles *de la Messe*, 58.
Cauzid (Franç.-Jules), past., 34.
Cavalier (Marg.), ép. L. Mazel, 144.
Cayenne, 565.
Cayet (Pierre), 288.
Cayrac (T.-et-G.), 278.
Cazenave (De), 125.
Cazenove (A. de), 13 ss., 286.
Céligny, 33.
Celle-L'Evécault, 509.
Cène (Sainte) (Service de), 359 ss. — (Knox et la liturg. de la), 204 ss.
Centenaire (3[e]) de la célébration du culte à *Charenton*, 289 ss. — (3[e]) de la mort de Th. de Bèze, 73, 74, 461. — (4[e]) de la naissance de Calvin, 73, 461 ss.
Céré, prédic., 143. — (Marg. et Marie), 135 n. 143. — (Pierre), 145.
Cerisante. — Voy. Duncan.
Cerisier (J.-E.), past., 567.
Cerré. — Voy. Céré.
Cette, 134, 541.
Cévennes, prédic. — Voy. Pomaret.
Cévennes (Estat des particuliers des) 1687, 135 ss. (doc) — (Procès aux cadavres en), 273.
Cext (Marthe), Vve Bourgues, 279.
Cézas (Gard), 145.
Chabrière. — Voy. La Roche.
Chalitte (De). — Voy. Colignon.
Challes (Blaise), libr., 389.
Chalon-sur-Saône, 29 ss.
Châlons-sur-Marne, 563 n.
Chalvet (J.-Fr.), commiss., 520.
Chamaillard (Fr.), 483 n.
Chambon, 429.
Chamboredon, 267.
Chamborigaud, 266 ss.
Chambrier (Bne A. de), 311 n.
Chambrun (Jacq.), past., 119.
Champagne (L. de), cte de la Suze, 51.
Champagne, 263, 563.
Champollion-Figeac, 212.
Champrenaux (Abr.), past., 547.
Chancelier (Elisab.) ép. J. Raillon, 521 n.
Chandieu (Ant. de), 59.
Chantilly (Une peinture de) représentant le Temple de *Charenton*, 308.
Chaponnière (Fr.), 568.
Chapus (Isaac), prédic., 130. —

(Jean), 132. — (Pierre), 131, 144. — Suz.), 133.
Chardon (H.), 311 n.
Charenton, 372. — (Biblioth. de), 1626-64, 40 ss. (doc), 287. — Cimetière, 275 ss., 301 ss. — Tombeau du maréch. de Gassion, 301, 323. — Maisons du Consist. 295 ss., 300. — Hôp. de la Charité, 297. — Moulin de la Chaussée, 296 ss., 326 ss. (grav.), 343. — (Un des prem. past. de) (P. Dumoulin), 362 ss. — Plans, 294, 298, 299, 302, 303, 307 (grav.) — Porte Chombert, 297. — Temples, 317 ss., 326 (grav.), 348 (grav.) — Recherches sur leur emplacement, 295 ss. (art.) — Description, 353 ss. — Cartes postales, 290. — Peinture de Chantilly, 308. — Destruction (1685), 320 ss. (grav.) — (Les services relig. à), 349 ss. — (Comment on allait de Paris à), 325 ss. (art.) — Temple actuel, 292 (grav.) — (Célébration du 3e cent. du culte et 51e assemb. gén. à), 289 ss. — (*Les louanges de*), 324.
Charles IV, duc de *Lorraine*, 114.
Charles-Quint, 189, 217.
Charme, past., 35.
Charpentier (Gabr.), 483 n.
Charrier (Gust.), archiv. 81.
Charrière (Jos.), prédic., 130, 133.
Chartres (Exposit. rétrosp. de), 398.
Chassagny (Rhône), 432 ss.
Chassanion (Jean), past., 61.
Chastelain (Marg.), 551.
Château-Chinon, 563 n.
Château-Dauphin, 399.
Châteaudun, 34.
Châteauneuf-du-Rhône (De). — Voy. Achier.
Château-Renault, 31.
Château-Thierry, 285.
Châtelain, past., 524 n.
Châtellerault, 481. — (Assemb. de), 1605, 372. — (Délibération du Corps de ville de), 1625, 497 ss.
Châtillon (Gasp. de Coligny, sr de), amiral (Un récit de la bat. de *Dreux* par), 92 ss. — (Le monument de) à *Berlin*, 170 ss. (grav.) — (Maréch. de) 1637, 87, 287.
Châtillon-sur-Loire, 369.
Chatoney (Eug.), 73, 311 n.
Chaudevin (J.-A.), 523.
Chauf, 521, 525 n.
Chauselier (Elisab.), 521.
Chausse (Jean), past., 116, 119.
Chauvet (Ad.), past., 416.
Chauvin (Et.), past., 34.
Chaux (Marion), 525.
Cheiron (Elie), past., 34, 116, 119.
Chenailles, 50 n. — (De), 337. — Voy. Vallée.
Chenevière (Ch,), past., 571.
Chermezon (Ant.), 559.
Chéron (Jeanne-Madel.), 91. — (Louis), peintre, 91 ss. — (Paul), biblioth., 92. — (Sophie) (Testament de), 91.
Chevalier (Jacq.), 50, 288.
Chièze (Jeanne), 556 ss.
Chignolle (Judith), ép. P. Lombard, 37.
Chirurgiens prot., 563 n.
Chivré (H. de), marq. de la Barre, 49.
Choisy (A.), 481 n, 496 n, 500.
Chombert (Porte) (*Charenton*), 297.
Chouet, syndic. 511.
Chronique litt., 77 ss, 264 ss, 387 ss, 561 ss.
Cimetières — *Charenton*, 295 ss. — *Paris* (Saints-Pères), 249 ss. — Plan, 252.
Cinquantenaire (Le) de la Soc. archéologiq. d'*Eure-et-Loir*, 398.
Citation (Une) d'un théolog. du XVIIe s. (Bossuet), 401. — (Une) de Balzac sur Calvin, 71 ss.
Claie (Supplice de la), 273, 469, 563 n.
Clairac, 257, 380.
Clamageran (Jules) (*Correspondance* de) 390 ss.
Claparède (R.), 90, 311 n.
Clarensac (Gard), 35.
Claret (Pierre), 279.
Clarion (Ant.), past., 116.
Claris (Marg.) ép. Abrit, 143.
Claude (Isaac), past., 47. — (Jean), past., 37, 356. — (J.-J.), 47.
Claudin (Anat.), libr. 191.
Clausel (Jean), 141.
Clémenceau (Jacq.), past., 59.
Cléodamas (Conrart), 339.
Clermont (Ant. de), lieut.-gén., 406 ss. — d'Amboise (Henri de), marq. de Gallerande, 50. — (Louise-Elisab. de), ép. Géd. de Boetzeller, 53 n, 336.
Clouzot (Et.), 80. — (H.), 215 n, 237 ss., 311 n., 388, 481 ss.

Coct (Anémond de), 75.
Codières. 141.
Cœuvres (Aisne), 363.
Cohon, évêq., 570.
Coismare (De), 336.
Colignon, s^r de Chalitte, 370. — (Marie), ép. P. Dumoulin, 370 ss.
Collèges prot.. (*Sedan*), 365.
Collet-de-Dèze, 420.
Colognac 133, 138, 142, 145, 146.
Cologne, 109.
Colporteurs, 389.
Combas (Gard), 33.
Combeaumont (De), 563 n.
Combes (Jean), past., 34.
Comble (Daniel), 450.
Comel (Ch. et Jacq.), 130.
Comenge (J.), 545, 552.
Complaintes hug. 13 ss. — Sur les Vaudois, 559.
Comps (De). — Voy. Vesc.
Comtat-Venaissin, 555 ss.
Conches (De). — Voy. Armet.
Concolcs (De). — Voy. Arlandes.
Condé (Henri de), 364.
Condillac (De). — Voy. Priam.
Condoulous (Hte Vallée du), 21 (grav.).
Confession (La) **auriculaire** et Luther, 270 ss.
Confession de foi de l'Egl. anglicane, 204.
Confiscations 557.
Conflans (Baron de), 470 n.
Conil (Jacq.), 140. — (Jean), 145. — (Marie), 144. — (Suz.), 146.
Coninck (De), 73.
Conqueyrac (Gard), 138, 142, 282.
Conrart (V.), 331, 339.
Conseil royal (Le) et les nouv. conv. (1698-99), 561 ss.
Consistoire (Maisons du) (*Charenton*), 295 ss.
Consistoires (Bibliothèq. des), 43 ss. — (Biens des), 418 ss.
Constant, 160.
Contrat d'apprentissage (1659), 499 ss.
Contrôle *des fugitifs... conduits en Roussillon pour passer en Espagne...* (1687), 129 ss. (doc).
Controverse relig., 374 ss.
Contr'un (Le), 473 ss.
Convention Nat. (La), 93, 293 n.
Cooke, 209.
Cop (Mich.), past., 59. — (Nic.), 59.
Coquillart, régent, 114 ss, 545.
Corbarieu (T.-et-G.), 274.
Corbie (Somme), 88.
Corbillard (Le), 338.
Cordeliers (*L'Alcoran des*), 56.
Cordes (Jean), past., 34.
Cordey (J.), 268.
Cordier (J.), échev., 513.
Corlesse (Jeanne). — Voy. Carles.
Corneille, 545.
Cornet-Auquier (A.), past., 30 ss.
Cortesius (Alex.), 54.
Costabadie, 380.
Coste, guide, 20. — (André), 119, 553. — (Elie), étud., 119. — (Isaac), 140. — (Abbé J.-N.), 311 n. — (Pierre), past., 90.
Coton (Le P.), jésuite (Distique sur), 389.
Cottin (Daniel), past., 150 n.
Couat ou Couet (Abbé), 236.
Couët du Vivier (Jacq.), past., 59.
Couraux, s^r du Portail, 573.
Courbes, 143.
Courbevoie, 311 n.
Courbouzon-Montgommery, 389.
Courette (Jeanne), 140. — (Madel.), 144.
Coursange (Ch. de), s^r de Marsanne, 414.
Courtaut, 339.
Courtelary (Suisse), 547.
Courtépée (Abbé), 32.
Courtisan (*Le petit*), (Lyon, 1551), 256.
Courtomer (De). — Voy. St-Simon.
Courvoisier (E.), past., 90, 311 n.
Coussac (Jacq.), 278.
Coustan, échevin, 431.
Couve (B.), past., 178, 311 n.
Couvents, 517, 553.
Coxe, ambass. (Lettre de Jacq. de Julien à), 1690, 220 ss. (doc).
Cranmer, évêq., 204.
Craven (Thomas), 65.
Crémone, 128.
Créqui (Maréch. de), 123.
Crespin (Jacq.), 447. — (Jean), 258 ss.
Creuzé, orfèvres, 483 n.
Croix-Haute (Gard), 144.
Crommelin, 73.
Cros (Gard), 137 ss., 140, 142, 144.
Crou (Mas del), 142.
Cruzille (chât. de), 31.
Cucuel (Sam.) past., 59, 288.
Cueillette, 513.
Cujas (Pierre), jurisc., 404.

Cunier, past., 565.
Cunitz (Ed.), prof., 76.
Cuspinian (Jean), 54.
Cussy-Rémond (De), prisonn., 366, 573. — (Suz.), ép. Ph. Taffin, 573,

Daillé (J.), past., 48 ss., 53, 331, 337, 346.
Dalbiac (Jean), past., 119. — Voy. d'Albiac.
Damas, 32.
Daniel (Franç.), 190.
Dannreuther (H.), past., 70 ss., 75, 77 ss., 83 ss., 94 ss., 115 ss., 180, 311 n., 322, 387, 389, 400, 467 ss, 572.
Dardy, 122.
Dariol. — Voy. d'Ariol.
Darrois (Somme), 93.
Darvieu (Ozias), past., 33, 117, 119.
Dauberon (De), 280.
Daudé, subd., 23. — (Jeanne), 140.
Daullé (Alf.), 69 ss., 285, 311n., 472.
Dauphiné, 263, 399, 563 n. — (Calvin en), 403 ss. (art.) — (Petits proph. du), 158 ss., 162 ss.
Davin (Jacq.), past., 33, 35.
Davisson (Will.), intend., 77 ss. — Portrait, 78 (grav.).
Davy (Jacq.), card. du Perron, 50.
Dax, 563 n.
Debosc (Et.), prieur, 267.
Debove (Doyen), 176, 311 n.
Décalogue (Le) en français à la grand'messe. 95.
Décius, prof., 403.
Déclaration du 5 déc. 1699, 431. — de 1724, 513.
Dehas, past., 90.
Delacroix (Eug.), peintre, 295.
Delafaye, 90.
Delannès (Pierre), 277.
Delarue (Eve), ép. P. Huaud, 486. — (Gasp.) 486 n.
Delaulne, 491.
Delcampel (Mas), 142.
Deleuze, 423 n.
Delisle (Léop.), 191.
Delorthe, chirurg., 453.
Delpech (Raymond), 279.
Demauze, 422.
Demonthouz (Et.), not., 499.
Denis (Paul), 400.
Deparcieux (Ant.), mathém., 267.
Déportés en *Amérique*, 130 ss., 137 ss., 143 n.
Derval, 469.
Des Adrets (Baron), 406 ss.
Desborde, imprim., 389.
Des Buissons. — Voy. Rochemont.
Deschamps (Jacq.), 339.
Des Cilleuls (G.), 575.
Des Clauzel (Marie), ép. Cl. Rosselet, 38.
Des Clous (Josué), 455.
Descours (Franç.), prédic., 416.
Descourtaux (Sam.), 483 n.
Desdière (Louise), ép. J. Bruguier, 34.
Désert (Une relique du) 559.
Des Fontis, chev. du guet, 332.
Des Granges. — Voy. Moreton.
Desgroulx (Franç.), dit Carny, prédic., 422 n.
Des Guyots, 574.
Deshans, 459.
Des Isnards (Cl.), s^r d'Odeffred, 414.
Des Maizeaux (Pierre), 160.
Des Marais (Marie), 280.
Desmares (Le P.), 570.
Des Marets (Sam.), prof., 61, 108. — Voy. Haste.
Des Masures (Louis), 86.
Desmier d'Olbreuse (Eléon.), duch. de *Brunswick*, 83.
Des Sagnes. — Voy. Piffard.
Destadenx (J.), libr., 389.
Destampe (J.), 424 n.
Desvarennes. — Voy. de Varennes
Desvignes, 296 ss.
Deux *instructions... au clergé et peuple de Valence...* (1557), 43.
Devalframbert, anc., 293 n.
Devèze (Madel.), ép. Ant. Clarion, 116. — (Philippine), ép. J. Fauchier, 35.
Devisme (Jean), past., 285.
Devonshire (Comte de), 66.
Deyron (Cath. de), ép. A. Coste, 119.
Diaconie (La) de l'Egl. franç. de *Hambourg*, 439 ss. (art.)
Dialogue moral *de la lettre qui occit...* (155..) 254 ss.
Die, 120. — (*Deux instruct... au clergé et peuple... de*), 1557, 43. — (Docum. sur), 263.
Dieppe, 199, 283, 367.
Diesse (Suisse), 547.
Digoine (De). — Voy. Le Loup.
Dijon, 311 n. — (Un hérétiq. luth. à), 1529, 111 ss. (doc) — (Un prêche à), 1561, 29 ss. (doc).
Disart (Suz.), ép. H. Roussière, 39.
Discipline eccl., 7 ss.
Discours *de l'estat présent des Egl.*

réf. de France, 59. — *de la servitude volontaire*, 473 ss.
Disputes pour la préséance (Bancs des Temples), 355.
Distique sur le P. Coton, 389.
Divajeu (De). — Voy. Giraud
Dize, past., 9. — Voy. d'Yze.
Dolet (Et.), 75.
Dolot (De). — Voy. Harlay.
Domergue, 90.
Dominis (A. de), 60, 288.
Domme (L'occupat. hug. de), 81 ss.
Donat (Le P.), (Lettre du Fr. Clément de Bar à), 1661, 114 ss. (doc).
Donchery (Ardennes), 366.
Donnadieu (Anne), 137. — (Marie), 144.
Doria (André), 568.
Dormy (Cl.), évêq., 77.
Doubleau, orf., 482.
Douen (O.), 295 ss.
Doullens (Citad. de), 133 n.
Doumergue (E.), prof., 180 ss,, 190.
Douville (Jeanne), ép. Dumoulin, 364. — Maillefeu (De), député, 283.
Doyras (Franç.), 412.
Dragonnades, 18.
Draudius, 257.
Draussin, 267.
Drelincourt (Ch.), past., 49 ss.
Dreux (Un récit de la bat. de) par Coligny, 92 ss.
Driliolles, 141.
Drillard (Et.), 483 n.
Drouault (Roger), 83.
Duaren (Franç.), prof., 404.
Dubarat (Abbé), 311 n.
Du Bellay (Jean), card., 189. — (Lettre de J. Sleidan à) 1550, 212 ss. (doc).
Du Bordage. — Voy. Montbourcher.
Dubosc, 90.
Dubourg (Pierre), past., 35.
Dubreuil (J.-T.), imprim., 169.
Du Broca (Gilles), régent, 257.
Dubruc (Franç.), past., 35.
Du Brun (Mlle), 370.
Du Buisson. — Voy. Viault.
Dubus (Madel.), ép. P. Pinette, 273.
Du Cayla, clerc de not., 14.
Du Cerceau. — Voy. Androuet.
Du Chayla (Abbé), 417 ss., 423 ss.
Duchesne (P.-F.), député, 555 ss.
Du Cheylard. — Voy. Sauvain.
Duclos, capit., 146.
Ducloux, 90.
Ducros (Ch.), avoc., 119. — (Domergue), ép. Cl. Rosselet, 38. — (Jeanne), 141. — (Marg.), ép. P. Motte, 37.
Duez (Nath.), 75.
Dufeu (E.), dit de Blancmont, 102.
Dufour, 90. — (J.-M.-A.), 89. — (Marie), ép. A. Boyer, 279. — (Th.), 181, 311 n.
Du Four (J.), imprim., 109.
Duga (Jean), 140.
Dugas (Pierre), past., 267.
Dulong de Rosnay (Cte), 398.
Du Marais (Marie) (Maria Paludana), 190.
Dumas, horlog., 541. — (Isab.), ép. J. Puech, 140, — (Jean), 141. — (Jean), past., 90. — (J.-L.-A.), past., 90. — (Marg.), 144. — (Marie), 143. — (Pierre), 142. — (Suz.), 145 ss.
Du Matz (Es.), s^r de Montmartin, 50.
Du Monna. — Voy. Liron.
Dumont (G.), past., 90. — (P.), 452.
Dumoulin (Ch.), 59. — (Esther), ép. R. Bochart, 364 ss, 574. — (Joach.) past., 363, 574. — (Joach.) fils, 363 ss. — (Marie), Vve Des Guyots, 574. — (Pierre), past., 115, 288, 343, 350, 362 ss. 573. — Lettre à ses fils, 379 ss. — Portraits, 371 et 378 (grav.), 573. — (Mme), 350.
Dunal (Henry), 228.
Duncan, s^r de Cerisante, 334, 382.
Dunn Gardner, 489 n.
Du Noyer. — Voy. Paul Cardel.
Du Pan (Abr.), past., 63.
Du Perron. — Voy. Martineau. — (Le Card.). — Voy. Davy.
Duperrut, 570.
Du Pin (Ellies), 51 n.
Dupin de St-André, cons., 275.
Duplessis (Cath.), ép. A. Blanc, 420.
Du Plessis-Franc. — Voy. Rambouillet.
Duplessis-Mornay (Ph.), 49, 364.
Du Poët. — Voy. Blaïn.
Du Pont (Esther), ép. J. Roure, 118. — (Gratien), 255.
Du Portail. — Voy. Couraux.
Duquesne (Abr.), amiral, 315. — (Les restes de), 283 ss.
Duran (Esther), ép. J. Charrière, 133.
Durand, proc., 10 ss. — (Ern.), Insp., d'Acad., 117, 265, 311 n. — (Jean), 140.

Durant (Fr.), 132. — (S.), past., 60, 351, 375 n.
Durfort, 279.
Durgneau, 90.
Du Roure (Comtesse), 496 n. — (Marquis), 374.
Duruisse, 508.
Dussaut, past., 311 n.
Du Tems (Franç.), 49.
Dutoit (Ant.), ép. A. Huaud, 487.
Duval, past., 409.
Du Viert (Joach.), dessinat., 84.
Du Vivier. — Voy. Couët.

Eadmerus, moine, 55.
Eauplet, 73.
Eck (Théoph.), conserv., 70.
Ecoles (Petites), 114 ss. 563 n.
Ecossais en *France*, 77 ss, 85.
Ecosse, 193 ss.
Ecoville (D'). — Voy. Valois.
Ederus (G.), 53.
Edit de *Nantes* (L') et le Temple de *Poitiers* (1599) 507 ss. (doc).
Eguelionne. — Voy. Agulhon.
Eléonore-Dorothée, ép. Guill. de *Saxe-Weimar*, 172.
Emailleurs, 481 ss.
Engel (Math.), past., 566. — (Ph.), past., 565.
Enfants (Enlèvements d'), 563 n.
Epense (Marne), 114, 467 ss.
Épitaphes prot., 94. — **Satiriq.** pour J. de Labadie, 108 ss.
Escoffier (Jean), past., 117.
Escot, proc., 227.
Esmeu, 429.
Esparon (Ch. d'), s[r] de Taulignan, 414.
Espeluche (D'). — Voy. Vesc.
Espenel (D'). — Voy. Arben.
Esquehéries (Aisne), 285.
Essonnes, 285.
Estampes, 83.
Estat (L') *contre l'Estat découvert dans la Discipline*... 10 ss.
Estat... *des fraix... du s[r] Rouvière, juge*... (1685-88), 418 ss. (doc). — *des particuliers des Sévennes, lesquels ont esté dénoncés par... Vivens... et autres prédicans*... (1687), 135 ss. (doc).
Estrées (D'), grand-maître de l'artill., 363 ss. — (Maréch. d'), 563 n. — Gabrielle d'). 363.
Etats (Pays d'), 413 n.
Etienne, min. de la Guerre, 283.
Etudiants néerl. à *Heidelberg*, 76.
Eure-et-Loir (Cinquantenaire de la Soc. archéol. d'), 398.
Eustache (David), past., 117, 120.
Euzière (Jean), 141.
Evêques (Consultation des), 1698, 385, 561 ss.
Evesque (Ant.), 137. — (Jean), 141. — (Jeanne), 140.
Evolution (L') de la foi cath., 394 ss.
Exincourt (Doubs), 94.
Eyma (Isab.), ép. Et. Rigaud, 573.

Fabre (J.), gal., 546. — (Jos.), 393.
Fabri (Jacob), 485 n.
Fac-Similé (Signat. des Huaud), 485.
Facundus, évêq. 53.
Fages (Pierre), 131.
Fagon, réfug., 446.
Faïsses (Jean), 132. — (Pierre), régent, 141 n, 421 n.
Falgairolle (Prosp.), archiv., 33 ss.
Falguerolle (Marie), 144. — (Pierre), 145. — (Suz.), 146.
Falguerolle (Bernardine de), 133. — (Jean de), gal., 133, 137.
Falguière (Alph.), 286.
Fallerus, 56.
Farelle (Papiers L.), 19 ss.
Farges (Jean), past., 267.
Faucher, potier, 515. — (Jean), past., 38, 117, 120.
Fauchier (Jean), past., 35.
Faugère (Ant.), 136.
Faugnier (Isab.), ép. Jacq. Davin, 35.
Faure, 90, 412. — (Mme), réfug., 455. — (Et.), dit Gerson, past., 536.
Fauriel (E.), past., 311 n, 559.
Favas (Comte de), 98.
Favières (Gard), 131.
Fazy (H.), cons. d'Etat, 465.
Feldaus, 488 n.
Félice (P. de), past., 73, 74, 175, 176, 263, 311 n, 349 ss, 559, 568. — (Roger de), 390.
Félix, 90. — (Claude), chan., 113.
Fénétrange, 572.
Feronce, 90.
Ferot, 545.
Ferragut (Et.), past., 117.
Ferrary, garde, 525.
Ferry (Jules), 575. — (P.), past., 380.
Fesquet (Claude), ép. Ant. Bertezène, 133. — Voy. Gras (Ant.)
Fête de la Réformation, 401.
Feu-Ardent (Franç.), cordelier, 57 n.
Fevret de Fontette, 214.
Ficher, capit., 429.

Figuierles (Gard), 139.
Filleau, 484.
Fillon (Anne), ép. H. de la Combe, 116. — (Pierre), past., 116.
Finielz, officier municip., 227.
Fisch (A.), past., 311 n.
Fischer [Piscator], 64. — capit., 429. — (E.), prof., 270.
Flandrin, 84.
Flavard (Alex.), 487 n. — (Marie), ép. J. Combes, 34.
Fleuri, 251.
Fleuriau (Jean), imprim., 239, 483 n.
Fleury (Card. de) (Lettre de J.-L. Bouyer à), 1737, 234 ss. (doc).
Fleury (Mas de), 141.
Florac, 273, 420 ss.
Florent, moine, 55.
Floury (Mas de), 141.
Foi cath. (L'évolution de la), 394 ss.
Foillat ou Foillet, 551.
Foix (*Les Annales de*), 255.
Folaquier (Gard), 132.
Folquier (Jean), 132.
Fonbrune-Berbinau (P.), past., 129, 135 n, 154 n, 158, 190, 220 ss., 263, 280, 287, 509 ss.
Fonfrède (De). — Voy. Portes.
Fons-sur-Lussan (Gard), 37.
Fontaine-Henri (Chât. de), 478.
Fontanès, 390.
Fontenai (De). — Voy. Lafontaine.
Fontenay-le-Comte, 483.
Fontette (De). — Voy. Fevret.
Fontfroide (Basile de), 119. — (Suz. de), ép. Cl. Rosselet, 38.
Forest (Math. de), s^r de Blacons, 414.
Forestier, curé, 433 n.
Formey, 521.
Formont, banquiers, 166 n.
Formule de rétractation des nouv. conv. (1689), 151 n.
Fornelet (Pierre), past., 468.
Fornier (Guillaumette), ép. J. Herc. Sabatier, 118.
Fort, échevin, 430.
Forville de Pilles (De), 430.
Fosseuse (De), 363.
Foster (Herbert Darling), 184.
« Foucaudes » (Les), 366.
Fournier (Isaac), past., 35, 38. — (Théod,), 146.
Foursat, — Voy. La Baume.
Foy (*Baston de la*), 57.
Fraissinet, past., 282, 418. — (David), past., 117. — (Guill.), 143 n.
Fraissinet-de-Fourques, 138, 421.
France prot. (La), 75.
Francfort-s-Mein, 207, 213.
Franck (Alb.), 450.
François (David), 524 n.
François Ier (Lettre de J. Sleidan à), 1546, 212 ss. (doc).
Frankenthal, 175, 177.
Franklin (Alfr.), 311 n.
Frazé (Chât. de), 398.
Fréchaussel (Gard), 136, 138.
Freculphus, évêq., 54.
Frédéric Ier de *Prusse*, 496 n.
Frédéric II de *Prusse*, 572.
Frédéric-Guillaume de *Prusse*, 496 n, 500 ss. (doc), 572.
Frédéric-Henri de *Nassau*, 171 ss.
Frédéricq (Paul), 311 n.
Freeman (Ralph.), 173 n.
Fresnois (Ardennes), 573.
Freycinet (De). — Voy. Saulees.
Fromaget (Paul) orf., 483 n.
Fromentanes (Math.), 508.
Fugitifs, 431. — (Biens des), 418 ss. 555 ss, 563. — (*Contrôle des*)... *qui doivent estre conduits en Roussillon*... (1687), 129 ss. (doc).
Furet (Jacq.), 521 n.

Gabet (Françoise), ép. Joach. Dumoulin, 363 ss.
Gaborit (Jacq.), avertisseur, 119. — (Jeanne), ép. D. Rengeard, 38.
Gabriac (Ant.), past., 18.
Gaby (Et.), 483 n.
Gache (André), 428.
Gachon (P.), prof., 561.
Gaitte. — Voy. Gayte.
Gal-Ladevèze (Madel.), ép. L. Lagarde, 227.
Gal-Pomaret, past., 18.
Galafrès, past., 90.
Galériens, 133 n, 137, 138, 282, 422, 509 ss, 563 n. — (Lettres de) 460. — (Collectes pour les), 445, 459 ss.
Galibert, 539.
Galizard (Jeanne de), 133 ss.
Galland (Cath.), ép. J. Romieu, 550.
Gallargues, 118.
Gallerande (De). — Voy. Clermont d'Amboise (H. de).
Gallimachus, 54.
Gamalile, contrôl., 257.
Gamaut (Gasp.), 215.
Gambetta (Léon), 391.
Gap, 311 n., 355.

Garasse (Le P.), jésuite, 375 n.
Gardner (Dunn), 489 n.
Garfeille (Pierre), 414.
Garnier (Noël), 111 n. — (Paul), 489.
Garrel (Jacq.), libr., 169.
Garreta (R.), 73.
Garrisson (Ch.), 97 ss, 280.
Garrigues (Gard), 226.
Gassion (Tombeau du maréch. de), 301, 304, 323.
Gastineau (Isaac), 486, 499.
Gatuzières (Lozère), 311 n.
Gaudy (L.), 484 n.
Gaulterot (Nic.), chan., 112 ss.
Gaultier (Math.), 483 n. — de St-Blancard, past., 381.
Gauthier (C.), 552. — (Léon), 311 n.
Gautié (Marg.), ép. J. Pradines, 277.
Gautier (Emile), past., 74. — (Gabr.), past., 35. — (Gabrielle) ép. J. Tavel, 118. — (Jean), 279. — (Jeanne), ép. J. Roques, 134, 143 n. — (Dr Léon), 75, 311 n, 471ss. — (Lucien) prof., 462 — (Pierre), 145. — (Jacquette, Jeanne, Madel. et Pierre de), 133 ss.
Gavanon (Ant.), dit La Vérune, 130 n, 136. — (Germ.), 138, 142.
Gay (Louis), capit., 409.
Gayte (Ant.), 520 ss. — (Dav.), 521.
Gazagne (Salom.), past., 36, 117.
Gazette *d'Amsterdam*, 168 ss.
Geimard (De), présid., 480.
Géminard (Ant.), 136.
Genaty, 525.
Généalogies (*Alsace*), 177.
Gênes, 568.
Genestoux (Marie de), ép. Et. Broche de Méjannes, 116.
Genève, 103, 120, 235, 258, 481, 499, 548, 563. — (Monument de la Réformation à) 461 ss. — (La médecine à), 471 ss. — (*La Semaine relig. de*) (Art., 1906), 461 ss. — Cours de théolog. autogr. 76. — (Le Conseil de) et les gal. (1704), 509 ss. — (Lettre de Frédéric, électeur de Brandebourg au conseil de), 500 (doc) — Genevois à *Marseille*, 514 ss.
Genolhac. — Voy. L. Lagarde.
Gentillet 60.
Gentillot, officiers, 121 ss. — (Sim.), 121. — (Zach.), not., 121.
Georges de *Mecklembourg* (Duc), 218.
Gerlach (J.-H.), 280.
Gérold (J.-Ch.-Th.), past., 565. — (Th.), 311 n.
Gersin. — Voy. Jersin.
Gerson. — Voy. Faure.
Gervaise (Jeanne), ép. D. Gras, 141. — (Marg.), 142.
Gex, 563 n.
Gibert (Cath.), ép. J. Rudavel, 39.
Gien, 191, 369.
Giessen, 271.
Gifford, 194.
Gigandot, 545.
Gignac, 36.
Giguelets, 104.
Gilhou (Le Mas), 136.
Ginestous. — Voy. Genestoux.
Girard, 61, 545, 549. — (Nic.), arpent., 251.
Giraud (Franç.), 405. — (Jean), sr de Divajeu, 414.
Girovin (Fr.), 553.
Giscard, 424.
Gisot. — Voy. Guizard.
Glaize (Isab.), ép. R. Rey, 118.
Gluiras, 548.
Godinière, orf., 508.
Goeters, insp., 280.
Gœthe, 90.
Goger, 366.
Gonoyn (Jacq.), 508.
Gontier (Le P.), jésuite, 375.
Gosse (Dr Maillart), 495 n.
Gounelle (Marie), ép. J. Teissier, 35.
Gourjon, 363 n.
Gouvernet. — Voy. La Tour-du-Pin.
Grands jours de *Poitiers* (1634), 73.
Grandson, 547.
Grand Val, 155.
Grange (Jacq.), off., 520.
Granger (Elisab.), 545.
Granier (Ant.), 131.
Gras (Ant.), dit Fesquet, 137. — (David et Isab.), 141. — (Jacq.), 141, 282.
Graussilhe (Jeanne), 140.
Graverol (Jean), past., 36.
Gravures, 311.
Grebenits (Comtesse de), 496 n.
Greder (Léon), 91.
Greffueille (Madel.), 144.
Grevesse (Jeanne), 140, 282.
Grevoul (Je nne), 140, 282.
Grignan (Comte de), 428, 431.
Grigny, 95, 370.
Grimailh (Pont de) 20 (grav.).
Griselle (Abbé Eug.), 311 n., 147 ss., 570.

Grisot, past., 34. — Voy. Grizot.
Grissac, 144.
Grizot (Ant.), past., 34, 36.
Grosjean, (Gabr.) 501. — (Pierre), 553.
Groslot (Jér,) ,sr de l'Isle ,190, 280.
Grosménil, 150 n.
Gueite, — Voy. Gayte.
Guény (Jacq.), 553.
Guérin (Daniel), 138.
Guerran (René), 508.
Guerres de relig. (Les), 76, 238.
Guibert, 84.
Guiche (Comte de), 335.
Guienne (Arrêt du parl. de), 1685, 479 ss. (doc).
Guilhem (Jeanne), 279.
Guillard (J.-L.), 556.
Guillaume de *Saxe-Weimar*, 172.
Guillaume II, emp. d'*Allemagne*, 170.
Guillaume III d'*Angleterre*, 149, 155, 220 ss., 240.
Guillestre, 552.
Guillot, 113.
Guinet (Mas de), 230.
Guirard, 422.
Guiraud (Bertr.),not.; 15. — (David), 138. — La Penne, past., 540 ss.
Guiraudet (David), 138.
Guisard, past., 141 n. — Voy. Guizard.
Guise (François de), 406 ss. — (Duch. de). — Voy. Isabelle d'Orléans. — (Henri de), 366.
Guitton (Pierre), past., 74, 176. — (Papiers), 312. — (Mme), 176, 311 n.
Guizard (Jean), martyr, 381, 479 ss. (doc). — (Silvestre), 422 n.
Guy (Pierre), 145.
Guyon (Ch.), past., 8.
Guyot (H.), 76, 311 n.

Haddington (Ecosse), 194.
Haffner (Isaac), 566.
Hall, 61.
Halle, 90, 280.
Halphen (Eug.), 311 n.
Hambourg (La Diaconie de l'Egl. franç. de), 1686-1750, 439 ss. (art.)
Hamy (Dr E.-T.), 77, 311 n.
Hanau (Comté de), 567.
Hantz (G.), 481 n.
Harambure (Mme d'), 335.
Hargicourt (Aisne), 285.
Harlay (Ch. de), baron de Dolot, 49. 287.
Harnack, prof., 271.
Hartault (A.), 483 n.
Hasenclever (Adolf), 188, 311 n.
Haslé, 61.
Haste ou Hatte, 190, 280.
Hasté (Ant.), 191.
Hastie, prof., 202.
Hatte (Pernelle), ép. J. Groslot, 280.
Hauser (H.), prof., 29 ss.
Hautmont. — Voy. *Omont*.
Hébert (Marcel), prof., 394 ss.
Hébrard, dit Capdéran, 100
Heidelberg, 76.
Heiltz-le-Maurupt, 467 ss.
Henri. — Voy. Hentzi.
Henri, duc de *Saxe*, 259.
Henri III, 473.
Henri IV, 374.
Henriette-Cath. d'*Orange*, ép. Jean Georges II d'*Anhalt-Dessau*, 172.
Henry (Ern.), 573.
Hentzi, 524 ss.
Hercourt (D'). — Voy. Morogue.
Hérelle (G.), prof., 311 n., 467 ss.
Hérésiarques (Vie morale des), 180.
Hérésie (*L'*) *détruite* (Le Noble), 322 ss.
Hérétiques, 514. — (*Apologie contre les*), 237, 240 ss.
Herm (Le Mas), 266.
Hermant, 107.
Hermiane, 53.
Hérold (Ferd.), 393.
Hérouard. — Voy. Herwart.
Herpin (Mme et Mlle), 311 n, 386.
Herwart (Barth.), contrôl. gén., 50. — (Esther) ép. Ch. de la Tour-du-Pin, 563 n.
Hesse (Philippe, landgr. de), 1646, 213.
Histoires (*La mer des*), 53.
Hodo (Jean), 448.
Hoffbauer, 386
Hoissard, 273.
Hooper, 204.
Horlogerie, 481 ss.
Horlogers prot., 481 ss., 563 n.
Hotman (Fr.), 403.— De Villiers, 50.
Houbraken (Jak), grav., 494.
Houlez. — Voy. Oulès.
Huaud (Elisab.), ép. J. Archimbaud, 485 n. — (Franç.), peintre, 489. — (Gabrielle), ép. J. Fabri, 485 n. — (Jean), orf., 482, 497. — (Les frères), peintres émailleurs, 481 ss. — *Fac-sim.* de leurs signatures, 485. — (Inventaire des biens de J.-P.), 1723, 503 ss. (doc). — (Judith), ép. J. de la

Grandmaison, 482 n. — (Pierre), père, 481.
Hubelschmeiss, 259.
Hubert (Ambr.), 45, 56. — (Barth.), 525. — (E.), 311 n. — (Is.), 45.
Huë (Franç.), 138.
Hugues (Edm.), 311 n.
Huisseau (Isaac d'), past., 7.
Hullon, 470.
Humbert, past., 389.
Hume-Brown (P.), 195.

Icard (Ch.), past., 36, 116, 120. — (Louise), ép. Gabr. Gautier, 35.
Iconoclastes, 516.
Ildebert, 529.
Illaire (Jacq.), 131. — (Louise), 141.
Illustrations. — Boîtiers de montres, cadrans, peints par Pierre, Jean-Pierre et Amy Huaud, d'après la collection Paul Garnier, deux planches hors texte, 481 et 497. — Musique d'un Noël anti-huguenot, 244. — Le méreau de *Saint-Quentin*, 69. — Reproduction de deux boitiers de montre enluminés par Houdan, d'après des photographies 492, 493. — Destruction du second temple de *Charenton*, d'après une estampe contemporaine, 321. — **Fac-similé** des signatures des Huaud, 485. — **Vues** du monument de Coligny à *Berlin*, d'après une photogr., 171. — de la place de l'Eglise à *Bienne* d'après une photogr., 545. — de l'hôtel de Valois d'Ecoville et de la maison de Jacq. Cahaignes, œuvres d'Abel Le Prestre, à *Caen*, d'après des photogr., 476, 477. — du temple actuel de *Charenton*, d'après une photogr., 292. — du premier et du second temple de *Charenton* et du moulin de la Chaussée au XVIIe et au XVIIIe s., d'après des estampes contemp., 326. — de l'entrée de l'anc. enclos du temple et du moulin de la Chaussée en 1906, d'après des photogr. 327., — à vol d'oiseau de l'enclos du second temple, d'après un croquis de M. H. Lehr, 348. — de l'intérieur du second temple, d'après une peinture contemp. (Voy. *Bull.* du 15 oct. 1900), 351. — de la haute *vallée du Condoulous*, d'après une photogr., 21. — du *pont de Grimailh* et de *la Jasse*, d'après une photogr., 20. — de l'anc. temple de *la Motte-s-Dheune*, d'après une photogr., 32. — du château de *Saint-André* près *Bourdeaux* (Drôme), porte d'entrée de la demeure seigneuriale de la famille du Poët et cheminée de la grande salle d'honneur, d'après des photogr., 407, 411, 415. — du nouveau temple de *Saintes*, d'après une photogr., 179. — **Plans** des cimetières prot. de la rue des Saints-Pères au XVIIe s., 252. — de la plaine de *Charenton* au XVIIIe s., 294. — de l'enclos du premier et du second temple (de 1606 à 1621), 298. (de 1623 à 1685), 299. (vers 1740), 302, (en 1906), 303. — Plan de M. Read, 307. — **Portraits** de William Davisson, 78. — de Pierre Dumoulin à 40 ans, d'après une gravure de Th. de Leu, 371. — à 52 ans, d'après une gravure du temps, 378. — de John Knox, d'après les *Vrais pourtraits*, 197. — de Jean de Labadie, 99. — Un faux portrait de Calvin, 71.
Imbert (Jeanne), ép. H. de Baudan, 33. — de la Tour, prof., 95.
Impressions de *Paris*, de *Versailles*, et du grand roi en 1684, 172 ss.
Imprimeurs de *Niort* et de *St-Maixent*, 388 ss.
Incarnation (La M. Marie de l'), 147.
Information *secrète...* (Affaire Lodreau — *Poitiers*, 1599.) 508 ss.
Inhumations de prot., 93.
Inscriptions, 478 n. — hug., 6, 94.
Invective *satyriq.* (G. de La Perrière, 1530), 255.
Inventaire des biens de J.-P. Huaud (1723), 503 ss. (doc).
Irlande, 141 n, 223 n.
Isnard (Jacq.), past., 39. — (Louise). ép. J. Isnard, 39.
Isserte (Marie), 142.
Iverny (D'), command., 23.

Jacominy (Victor), 458.
Jacquard (Ant.), 491.
Jacques (E.), curé, 290.
Jacques II d'*Angleterre*, 155.
Jahan, orf., 483 n.

Jailliot (Dr J.), 400 (Nécrol.).
Jalaguier (Jacquette), 135, 141, 282.
Jamme (Ant.), 136.
Janin (Thomas), 449.
Jannet (J.), horl., 483.
Jargeau, 369.
Jassaud. — Voy. Jaussaud.
Jasse (La), 20 (grav.).
Jaussaud (Ant.), not., 267. — (Cl. Marie) past., 36.
Jean, médecin, 451. — (Et.), 138. — (Jean), prédic., 131, 134. — (Pierre), 145.
Jean-Casimir, roi de *Pologne*, 79.
Jean-Georges II d'*Anhalt-Dessau*, 172.
Jean Pierre, menuisier, 29 ss.
Jeancourt (Aisne), 285.
Jeanjean (Isab.), ép. Jacob Brouset, 34.
Jenatzi (Ant.), 525 n.
Jersin (Vve), 523 ss. — (Abr.), 523 n
Jérusalem (J.-F.-W.), 90.
Jésuites (Les), 178, 569 — et P. Dumoulin, 374 ss. — et J. de Labadie, 97 ss.
Jeûne (Le), 316, 360.
Jobart, not., 574.
Jollain (Jacob), 251 n.
Jones (John-Paul), amiral, 283, 314
Jonzac, 311 n.
Jordan (Claude), 168.
Josserant, 9.
Jourdan, 420. — échevin, 431. — (Vve), 513.
Journet (Marg.), 142. — (P.), 144.
Jouy (De), proc. gén., 533.
Jubelin, brigad., 525.
Juifs, 514, 519.
Julien (Pierre), 145.
Julien (Jacques de), (Lettre à l'ambass. Coxe), 1690, 220 ss. (doc.)
Jung, cordonnier, 565,
Jurieu (P.) past. Lettre au duc de Montausier (1689), 147 ss. (doc).
Justel (Chr.), cons., 51.

Kirchhoff (A.), 89.
Kirchmaier (Thomas), 258 ss.
Klefis (P.), 551.
Klepfel (J. Chr.), 545, 551.
Knorr (G.-W.), grav., 99.
Knox (John), (De la genèse des doctrines relig. de), 193 ss. (art.) — Portrait, 197 (grav.).
Koch (Chr. Guill.), 564.
Kœchlin (Raymond), 263, 311 n.
Kœhler, 271
Krauss, 177
Kûgelgen (Constantin de), 272.

L (R.), 381 ss.
Labadie (Jean de), past., 97 ss. (art.), 280. — Portrait, 99 (grav.) — Liste de ses ouvrages, 100 ss. — (Epitaphes satiriq. pour), 108 ss.
Ladadistes, 280.
La Bardillière (De), 422.
La Barre (De). Voy. Chivré.
« La Basoche-sans-reproche ». — Voy. Du Cayla.
La Bastide (Gard), 34, 130, 136.
La Baume, 139, 142.
La Baume-Cornillanne (De). — Voy. d'Urre
La Baume Foursat (De), col., 124.
Labbé (A.), 482 n., 497.
La Bessède de Montperrier, 132, 137, 141, 142, 144.
La Boétie (Etienne de), 473.
La Borie (Pierre), régent, 258.
La Bouralière (A. de), 389.
La Bousquarasse (Gard), 142.
La Brière (Yves de), 311 n.
Labrune, past., 117.
La Cabanarié, 142.
La Cabane (Mas de), 145.
La Cadière, 116.
La Caille (Jean de), 253.
La Calmette (Gard), 35, 116.
La Camp (Gard), 145.
La Chaise (Le P. de), 154.
La Chambardrie — Voy. Guény.
La Chau-Montauban (De), 563 n.
La Chièze (Pierre), consul, 257.
La Closure (De), résid. de *France*, 510 ss.
La Combe (Et. de), 116. — (H. de), past., 116.
La Cossière, 146.
La Côte St-André, 409.
La Court (Pasquette de), 258.
La Croix (De). — Voy. Lecomte.
La Faissolle (Mas de), 136, 144.
La Fare (Marquis de), 23.
La Faye (Ant. de), past., 368. — (Jean de), past., 36.
La Fayette, évêq., 569.
La Font (Gard), 146.
Lafont (Anne), 137.
Lafontaine (J.-B. de), sr de Savoie (*Mémoires de*), 83 ss.
La Force (Duc de) fils, 563 n. — (Duch. de), mère, 563 n.

La Forçonnerie, 398.
La Galaizière, chanc. intend., 572.
Lagarde (Louis), past., 226 ss.
La Gardette (Mas de), 133, 142.
Lageret (Françoise), ép. Poujol, puis J. Escoffier, 117.
Laget (David), 138.
Lagorce (Cath. de), ép. P. Petit ou Pelet, 37, 118.
La Grandmaison (J. de) lapid., 482 n., 484.
La Grange (De) intend., 550 ss.
La Grausille (Gard), 141.
La Graville (Gironde), 98.
La Grille, 563 n.
Laing (David), 195.
Lairolle, 144, 146.
La Lande (Macé de), 258.
Lallemend de Betz, 83.
La Marfée (Bat. de), 87.
Lamarque (Ant. de), 108.
L'Ambasse (De). — Voy. Gueny.
Lambellin (Marc). 551.
Lambert (Ch. D.), 531. — (P.), grav., 80. — d'Avignon (Fr.), 75.
La Merlière, 22.
Lamie, 451.
Lamoignon de Basville (Nic.), intend., 281, 417 ss., 561. — et Vivens, 128 ss. (doc.).
La Motte (De). — Voy. Launay.
La Motte-Gondrin (De). — Voy. Pardaillan.
La Motte-sur- Dheune, 30 ss. (doc). — (De). Voy. Armet.
Lancey (De). — Voy. Rambouillet.
Landau, 127.
Landouzy-la-Ville, 285.
Langlade (Jacq. de), 88.
Langlois (Martin), cons., 507.
Langres (Délibération du chapitre de), 1529, 112 ss. (doc.).
Languerach (Baron de). — Voy. Boetzeller.
Lanthenas (Dom Hugues), 111 n.
Lanthois (Marc), past., 536.
Laon, 285.
Lapaine. — Voy. Guiraud.
La Palud (Marie de), (Maria Paludana), 190, 280.
Laparade, 311 n.
La Peire (Gard) 139, 281.
La Penne. — Voy. Guiraud.
La Perrière (Antoinette et Penon de) 256. — (Guill. de), 254 ss. — Ses ouvrages, 255.
Lapierre (Mas de), 132.
Lapierre (Charles et Jean), prédic. 130. — (Jean de), 119. — dit Rampon, propos., 19.
La Place (Jean de), 410. — (Josué de), 59.
La Place (Chât. de) 468.
Laporte (Ant.), 136. — (Ed.), past., 36. — (Et.), 138. — (Marg.), 142.
La Porte (Jacq. de), 140. — (Jean), 29 ss. — (Jeanne de), 139.
La Primaudaye (Daniel de), 273.
La Réole (Arrêt du parl. de *Guienne*, 1685), 479 ss. (doc.).
La Rive (De), Syndic, 512.
La Roche-Chabrière (De), 563 n.
La Rochefoucauld (Charlotte de), ép. L. de Champagne, 51 n. — (Franç. de) comte de Roucy, 335. — Voy. Roye.
La Rochelle, 44, 389, 499.
Laroque. — Voy. Bonifas.
La Rouvière (Gard), 140, 145.
Larroque (Matth. de), past., 7.
La Sablière (Mme de), 331.
Lasalle (Gard), 130, 136, 138, 141, 143.
La Salle (Mas de), 140, 142.
La Salle, capit. aux gardes, 335.
La Sicotière (De), 312, 560.
Lasne (Michel), grav., 573.
La Sudrie (Héliot), 258.
La Suze (De). — Voy. Champagne.
Latour (De). — Voy. Saulces.
La Tour (Bérenger de), 256. — du Pin (Ch. de), 563 n.
Latreille (Louise), 278.
La Trousse (Marq. de), 135, 136 n., 146, 422.
Laube (De), aide-major, 128.
Laubéran de Montigny, past., 368, 375 n.
L'Aubespine (Gabr. de), évêq., 55 n.
Launay (P. de), s^r de la Motte, 53.
Laune (A.), past., 6. — (Anne), ép. J. Salles, 136. — (Claude), 137. — (Jean), 132. — (Jeanne), 139. — (Marie), ép. P. Dumas, 142.
Laurens (Mme), 528.
Lauret (Jean), 139
Lauzerand (Suz.), 145.
La Valmy (Gard), 144 ss.
La Vaure (De). — Voy. Bertaud.
La Verrie de Vivans, 81.
La Vérune. — Voy. Gavanon.
Lavie, avoc., 563 n.
La Ville (Jean), 257.
La Vrillière (De), 521.
Lebeau (J.), past., 311 n.

Lebeuf (Abbé), 48.
Le Blanc (Ch.), 573 .
Le Bouchet, 283.
Lebret, prévôt du chapitre, 100.
Le Cailar, 39.
Le Castanet (Gard), 144.
Le Catelet, 369.
Leclercq, 90. — (J.), garde, 497.
Le Cointe, past., 90.
Lecomte (J.-Jacq.), past., 547. — (P. Benoît), past., 547. — (Sauveur), peintre, 308. — de la Croix (Jean), past., 547.
Ledamoisel (P.), orf., 500.
Le Duc (Lozère), 422.
Le Faucheur (Mich.), past., 316.
Le Fesquet (Gard), 144.
Lefort, syndic, 512.
Le Fort, régent, 365.
Lefranc (Abel), prof., 311 n.
Légaré (Laurent), orf., 484.
Le Gendre, intend., 275.
Lehaucourt, 70.
Lehr (H.), past., 121 ss., 306, 398.
Leipzig (L'Egl. hug. de), 89 ss.
Lelièvre (Matth.), past., 311 n.
Le Loup (R.), baron de Digoine, 31.
Lemerle (Jacob), propos., 119.
Lemoine (Jean), 385, 561.
Le Monna, 137.
Lennox (Duc de), 54, 287.
Le Noble, proc. gén., 322, 350.
Le Normand, 541.
Le Pau (Tarn-et-G.), 276.
Le Pois (Sam.), past., 370.
Le Prestre (Abel, Bl. et Rich.) 475 ss.
Le Raincy, 312 n.
Le Roucou (Gard), 134.
Leroux (Pierre), 396.
Le Roux, 570.
Leroy (Pierre), past., 30. — (Stephen), prof., 87 ss.
Le Roy (Mlle), 50.
Les Costes, 521.
Lesdiguières (Duc de). — Voy. Bonne.
Lesens (Em.), 177.
Le Seuze (Francisque), 545.
Les Masses (Gard), 140.
L'Estoile (Pierre de), 310, 316.
Leszczynski (Stanislas), 572.
Le Tourel, 267.
Lettres d'un prot. à un de ses amis (et rép.), 1766, 432 ss. (doc) — de Bonifas-Laroque à Tournier, de *Mazamet*, 1798, 543 (doc). — de Jacq. Bonnel à John Strype (1684) 173 ss. (doc). — du Fr. Clément de Bar au P. Donat (1661), 114 ss. (doc.). — de P. Dumoulin à ses fils, 379 ss. — de Frédéric, élect. de *Brandebourg*, au conseil de *Genève* (1686), 500 ss. (doc.) — de Giraud La Penne à Tournier (1798), 539 ss. (doc.). — des Gentillot, officiers, 121 ss. (doc.). — de Mme Jersin à P. Rabaut (1772), 523 ss. (doc.). — de Jacq. de Julien à l'ambass. Coxe (1690), 220 ss. (doc.). — de P. Jurieu au duc de Montausier (1689), 147 ss. (doc.). — de Pontchartrain à La Closure (1704), 510 (doc.). — de Jean Sleidan au roi (1546) et au card. Jean du Bellay (1550), 212 ss. (doc.) — de Tournier, de *Mazamet*, à Bénézech, min. de l'Intérieur (1796 ss.) et rép., 534 ss. (doc.). — du past. Vernet à Tournier (1796) 536 (doc.). — de dénonciation contre les prot. de *Marseille* (1771) 519 ss. (doc.)
Leu (Thomas de), grav., 371.
Levant (Echelles du), 515 ss.
Levasseur, memb. de l'Institut, 574.
Le Verdier (Gard), 132, 143.
Le Vigan, 74.
Le Villaret (Gard), 137.
Leyde, 368.
L'Hospital (Mich. de), chanc., 474.
L'Hospital (Lozère), 421.
Lhoste (Hilaire), s[r] de Monfermeil, cons., 49, 65.
Libertins, 209 ss.
Libourel (Jean), 132, 139.
Libourne, 258.
Libraires, 389.
Libure (Dan.), 551.
Liembrune (De), 375.
Liévin de Beaulieu (J.), past., 60.
Lièvre (A.), 176. — (Papiers), 312.
Ligue (La), 238.
Limoges, 563 n. — (La réforme cath. dans le dioc. de) au XVII[e] s., 568 ss.
Limousin, 563 n.
Lindegaard (Petersen), étud., 385.
Lindsay (David), 200 ss.
Liouc (Bois de), 422 n.
Liron (Cath.), 137. — (Jean), 139. — (Pierre), s[r] du Monna, 137.
L'Isle (De). — Voy. Groslot.
Litterature (*The*) *of french Renaissance* (1904), 85 ss.

Livre *des marchands*, 61.
Lixheim, 572.
Loches (De), 222.
Lodreau (P.), horl., 483 n., 508 ss.
Lods (A.), 73, 311 n.
Loecius Sabellicus, 54.
Lofficial, 558.
L'Olivier (Gard), 130, 137.
Lombard (A.), past., 117. — (P.), past., 36.
Lombrail, 479. — (Elie), 382. — (Jeanne), née Casabou, 381 ss.
Londres, 173, 563 n., 568. — (Egl. franç. de), 367 ss. — Soc. de bienf. des Réfug., 324.
Long, 553.
Loque (Bertr. de), 61.
Lorens (Et.), s^r de St-Ayl, 215.
Lorinus, 53.
Loriol (De), 31. — (P.), prof., 404.
Lorraine, 558. — Allemande (Les prot. de la) au XVIIIe s., 572.
Lory (Jean de), 455.
Louanges (*Les*) *de Charenton*, 324.
Loubat (P.), 412.
Loubatière (David), 138. — (L.), 142.
Louis XI, 403.
Louis XIV, 496 n. — et B. Calandrini (1704) 509 ss. — (Un moine qui voulait tuer), 1689, 147 ss. (doc.). — (Impressions de *Paris*, *de Versailles* et de), 1684, 172 ss.
Louise-Henriette (L'Electrice), 170.
Louppes (Antoinette de), 87.
Lourmarin, 563 n.
Louvreleuil (Abbé), 220.
Lusignan, 509.
Lusperg (Abbé), 54.
Lussan, 36, 311 n.
Luther, 75, 203. — Historien de l'Eglise, 271 ss. — et la Confession auriculaire, 270 ss. — et le P. Baudrillart, 180.
Lutteroth (H.), 560.
Lyon, 29, 36, 311 n., 553. — (1766), 432 ss. (doc.) — Sentence de la Sénéchaussée (1768), 437 ss. (doc.)

Mabilly, archiv., 425.
Mac-Crie (Thomas), past., 194 ss.
Macmillan (D.), past., 202 ss.
Madelaine (V.), 73, 177, 311 n.
Madière (Mme), 355.
Maffre (Jeanne), ép. F. Pirouteau, 279.
Magdebourg, 217.
Magen, 81 n.
Magezy (Chât. de), 180.
Magne (Em.), 571.
Mahistre (David), 22.
Maigret, 551.
Mailhet (A.), past., 263, 311 n., 403 ss.
Maillard (Th.), past., 73, 311 n.
Mailly, 450.
Maintenon (Mme de), 155, 571.
Maîtres d'école hug., 114 ss.
Maîtrises, 484.
Major (J.), doct. de Sorbonne, 196.
Malcontent, 90.
Malherbe, 90.
Malhet (Marg.), ép. D. Eustache, 117.
Malleray, avoc., 48.
Mallet, lieut.-col., 221 ss. — (J.-Jos.) échev., 513.
Mallière (Marion), 143.
Malmoucat. — Voy. Et. Boyer.
Malvieux, past., 90.
Malvin de Montazet (Ant. de), archevêq., 433.
Malzac (Pierre), 140, 145.
Mandonnet (Mas de), 141.
Manoël d'Algues (Jean) prédic., 130 n., 134, 143 n., 423 n.
Manosque, 39.
Mantes, 60 n.
Manuel conventionn., 94. — (N.), 269.
Manuscrits, 75, 76.
Marais de la *Sèvre Niortaise*, 80 ss.
Marazel (Paul), past., 227.
Marbault (Marie), ép. Fr. du Temps, 49 n. — (P.), s^r de St-Laurens, 49.
Marcel (De). — Voy. Blaïn.
Marcel (P.), s^r de Savasse, 414, 416 n.
Marchand (Paul), 453.
Marchand (*Le*) *converti*, 258 ss.
Marchands (*Livre des*), 61.
Marcoyret (Anne, Jacquette et Guill.), 136, 139, 140, 143, 145.
Marennes, 563 n.
Maret, 545.
Marfels (Carl), 488 n.
Marguajats, 104.
Marguerite de Navarre, 256.
Mariages, 563 n. — de past. célébrés ou publiés à *Nîmes* (1623-85), 33 ss., 116 ss.
Marie de l'Incarnation (La Mère), 147.
Marienthal, 565.
Marignac (De). — Voy. Galizard.
Marillac, intend., 238.
Marlotte (Mlle), 448.
Marnier (Gabr.), past., 550. — (J.), not., 548. — (Marg.), ép. G. Bonnieu, 545. — (Marg.), ép. G. de Romieu, 548.

Marot (Cl.), 256.
Marquet (Franç.), proc., 405 ss.
Marron (H.), past., 293 n., 363.
Marsanne, 416 n. — (P. de), sr de St-Genis, 414. — Voy. Coursange.
Marseille, 563 n. — (Les prot. de) au XVIIIe s., 425 ss., 513 ss. (doc.).
Marsillargues, 311 n.
Martin, 545. — (Ch.), past., 193 ss. — (Bénigne), maire, 112. — (Dom Claude), bénédictin, 147. — (Daniel), avoc., 273 ss. — (G.-F.), 311 n. — (Jacq.), 530. — (Louise), ép. Et. Ferragut, 117. — (Luc), échev., 513. — (Marg.), 421. — (W.) 311 n. — (Papiers), 312.
Martineau, évêq., 102. — orf. 483 n. — Sr du Perron, 50.
Marty, 279.
Marvéjols, 420.
Masbonne (Marie), 144.
Massanes (Jean), past., 37.
Massavaque, 138.
Massel (Jean), 141.
Massevaux, 566 n.
Massol (Pierre), 145.
Masson (G.), 80 n. — (H.), 573.
Massot (Anne), 137.
Mathé (Franç.), libr., 389.
Mathieu, 564.
Matignon (Maréch. de), 82.
Matile (J.-Ch.), past., 285.
Matthieu (P.), 288.
Mauduict (Franç.), 106.
Maugiron (L. de), lieut.-gén., 406 ss.
Maupeou (G. de), intend., 49, 60 n.
Maurice de Saxe, 217 ss.
Maurin (Jean), 228. — (Jér.), 453. — (Madel,), ép. G. Gavanon, 142.
Maury (E.), past., 311 n., 386.
Mayenne (Duc de), 317.
Maystre (Mad.), ép. A. Lombard, 117.
Mazamet (Le « Désert ») 534 ss.
Mazauric (J.), 140. — (Marie), 144.
Mazauric (Gard), 138.
Mazel (Ant.), 133. — (David), prédic., 133 n, 138. — (Louis), 142, 144.
Mazet (Mas de) (Gard), 140.
Mazières (De). — Voy. Tudert.
Meaux, 285.
Mecklembourg, 218.
Meckner, 434.
Médan (De). — Voy. Bourguin de Morogues.
Médecine (La) à *Genève*, 471 ss.
Médecins, 75, 471 ss.
Méjanel (Jacques), avoc., 146 n., 282. — (Marie), 144. — (Violante), 146, 281.
Méjannes (De). — Voy. Broche.
Mélac (De), 127. — (Régim. de), 420.
Melanchton (Ph.), 271.
Melen (Cath.), 521.
Melit, past., 369.
Mellet de Montmirat (Madel. de), ép. J. de Parades, 38. — (Philip. de), 38.
Mémoire (Procès à la), 420 ss.
Mende (La perséc. dans le dioc. de), 1685-88, 417 ss. (doc).
Mendicité (Réglementation de la) à *Berne*, 269.
Ménégoz (Eug.), prof., 311 n.
Menut, 421.
Mer (La) *des histoires*, 53.
Mercator. — Voy. *Le Marchand converti*.
Mercerus, 55.
Mercier (Jean), prédic., 140. — (Jean), prof., 55 n. — (Josias), sr des Bordes, 55, 95 ss.
Mercoyret. — Voy. Marcoyret.
Méreaux (*St-Quentin*), 69 ss.
Mérian (Matth.), 251.
Merlin (Pierre), past., 61.
Meschers, 311 n.
Meschinet de Richemond, archiv., 311 n.
Mesnard, past., 321 ss.
Messe (*Abus de la*), 61. — (*Cautelles de la*), 58.
Messines (H.-J.), past., 311 n.
Mestre, 122 n.
Mestrezat (J.), past., 375 n.
Mettayer, past., 473.
Metz (L'Egl. réf. de) et les pauvres, 389 ss.
Metzger (G.), past., 311 n.
Meurier (Joach.), orfèvre, 250.
Meusnier, 563 n. — (Calixte), 68, 287. — (Esther), 46 n.
Meyer (Gust.), past., 311 n.
Meyrueis, 141, 311 n.
Mialet, 141.
Michel (André), 264 ss. — (Isab.), ép. P. Dubourg, 35.
Micheli, conserv., 481 n., 499, 501.
Middelbourg, 104.
Mifant (Cécile), ép. Remond, 573.
Mijavol ou *Mijavouls*, 422 ss.
Milhaud-les-Nîmes, 34.
Millau, 74 311 n.
Millerines (Gard), 131.

Millon, 545.
Minutoli, 160.
Mirabel (Cl. de), 405, 414. 563 n.
Mirambeau. — Voy. Pardaillan,
Miramion (Mme de), 147.
Mirand, 296 ss.
Mirandon (Colline de), 267.
Miroir (*Le*) *politique...* 256.
Missionnaires cath., 563 n.
Moine (Un) qui voulait tuer Louis XIV (1689), 147 ss. (doc).
Moines prosélytes, 148 ss.
Moissac-St-Roman, 139, 142, 423, 559.
Moisset (Jeanne), ép. Hébrard, 100.
Molans (Marie), ép. A. Huaud, 487.
Moléry (Fr.), ép. D. Fraissinet, 117.
Molezon, 421.
Molières, 228.
Molin (Isab. de), ép. Z. Polge, 37.
Molina (Baron de), col., 251.
Molines (Mme), 355.
Molines en Queyras, 177.
Mollair, 521 n.
Mollerus, 53.
Momméja (Ant.), 278.
Monbhard (Benj. de), 377.
Monginot (De), médecin, 376.
Monluc (Jean de), évêq., 404.
Monna (*Le*), 137. — (Du). — Voy. Liron.
Monneaux, 285.
Monoblet, 37, 133, 137.
Monod (Gabr.), prof., 73, 95, 175, 559. — (H.), 73, 74, 75, 175, 176, 263, 385, 559. — (Wilfr.), past., 401 n.
Montaigne (Mich. de), 87, 473.
Montaigu (Lord), 91.
Montalieu (Is.), ép. J. Faucher, 117.
Montauban. — Voy. La Chau.
Montauban, 98, 274, 381, 386, 563 n
Montausier (Lettre de Jurieu au Duc de), 1689, 147 ss. (doc).
Montazet (De). — Voy. Malvin.
Montbazon (De), 332.
Montbéliard, 545. — (Réfug. de), 550.
Montboucher (De). — Voy. Vesc.
Montbourcher (René de), s^r du Bordage, 51.
Montbrun (De), 408.
Montcallier, 224.
Montélimar, 413, 416, 553. — (Un proc. à poigne à), 1665, 7 ss.
Montet, past., 73. — (Jeanne), 139.
Montfermeil, 50 n. — (De). — Voy. Lhoste.
Montferrier (Cl.), s^r de Sauzet, 414.
Montgommery. — Voy. Courbouzon.
Montigny (De), 169. — Voy. Laubéran.
Montjoux (De). — Voy. Vesc.
Montmartin (De). — Voy. Du Matz
Montmirat (De). — Voy. Mellet.
Montmort (De), int., des gal., 512.
Montpellier, 34. 117, 119, 311 n., 541.
Montredon 39, 145.
Montres 481 ss.
Montvaillant (Gard), 138, 139, 143 n.
Monument de la Réformation à *Genève*, 461 ss. — de Coligny à *Berlin*, 170 ss. (grav.). — de Servet à *Vienne*, 176, 263.
Moralités (Les) polémiques, 254 ss.
Moreau (Jean), secrét., 217.
Moreton (Jean de), s^r des Granges, 413, 414.
Morice (Dom), 388.
Morin (Mlle), 525. — (J.-B.), médecin, 77. — (Matth.), 412.
Morlot (David), 551.
Morogue (Guy de), s^r d'Hercourt, 65. — Voy. Bourdin.
Morosophie (*La*), 256.
Morot (P.), 509
Mostardie (Mlle de), 144 n.
Motte (Pierre), past., 37.
Mouchillon, 525.
Moulinneuf (J.-B A.), comm., 532.
Moulins, 311 n.
Mourgue (Jeanne), 141. — (Marie), 142.
Mouriès, 525.
Moussat (Jean), imprim., 388.
Moustardier (Marg.), 144.
Mouy, 363.
Moynier, past., 120.
Muller (E.), 268.
Murat (Jacq.), past., 9 ss. — (P.), past., 9.
Muret (Aisne), 364.
Musnier. — Voy. Meusnier.
Mussard (Et.), 485. — (Françoise), ép. P. Huaud 485. — (Jean), 495.
Muston (Alexis), past., 416.

Nairn (Thomas), 85.
Nancy, 116, 311 n.
Nantes, 311 n.
Naogeorgus. — Voy. Kirchmaier.
Napeir, 62.
Nardin (Dan.), 551
Nassau (Duché de), 572.
Naudis (De), 161.
Nauguier. — Voy. Noguier.

Navés. — Voy. Aves.
Naville (Ern.), 571 n.
Neaulme (J.), 48.
Nécrologie. — Anat. Claudin, 191. — Dr J. Jailliot, 400. — Alb. Réville, 575. — H.-M. Baird, 576.
Négrepelisse, 278.
Nérac, 381, 479.
Ners, 35.
Nettancourt, 114, 467 ss.
Netz (Philippe de), 49.
Neuchâtel, 549.
Neuflize (Baronne de), 75, 311 n., 560.
New-York (Soc. hug. de), 73.
Nicolaï, 488
Nicole (Pierre), moral., 147.
Niedbruck (Jean de), 212 ss.
Nieul-les-Saintes (Chât. de), 180.
Nîmes, 312 n., 355. — (Mariages de past. célébrés ou publiés à), 1623-85, 33 ss., 116 ss., (doc.). — (Décès de past. arrivés à), 1600-1685, 118 ss. (doc.).
Niort, 483. — (Imprimeurs de), 388.
Noailles (Duc de), 1685, 420.
Noëls anti-hug., 237 ss.
Noguier (Ant.), 140. — (Cath.), 137. — (Daniel), past., 37. — (J.-J.) past., 37. — (Jacq.), past., 117. — (Pierre), 145, 282.
Nonville-en-Gâtinais, 79.
Normandie, 73,
Northampton (Comte de), 190.
Notre-Dame de la Rouvière, 131, 137.
Nougaradel, 141.
Nouv. convertis (Le conseil royal et les) 1698-99, 561 ss. — (Pensions des), 234 ss. (doc). — (Formule de rétractation des), 1689, 151 n.
Nouzeran (Pierre), 228.
Nyegaard (E.), past., 76, 311 n.

Oberlin (J.-J.), 564.
Odeffred (D'). — Voy. Des Isnards.
Œcumenius, 56.
Officiers prot., 121 ss., 220 ss.
Oisans (Réformés de l'), 76.
Olivétan (Rob.), (Bible de), 312, 560.
Olivier, lieut., 420. — (Théod.), past., 120.
Olivier (Mas de l'), 130, 137.
Ollivier, collectionn., 489 n.
Oloron, 563 n.
Oltramare (J.-H.), prof., 567. — (Nic.) past., 567 ss.
Oltramarino, 568.
Omont, 87.
Orange, 100, 103, 138 n., 220 ss., 555, 563 n.
Ordonnance du marq^s. de Forville de Pilles (1700), 431 (doc.).
Orfèvres prot., 481 ss.
Orléans, 175, 190, 234, 369. — (Isabelle d'), duch. de Guise, 352.
Ormissy (La Tombelle d'), 473.
Orthez, 563 n.
Osmont (Pierre), 444.
Ostache, 545.
Ostervald, past., 267.
Oulès, 291 ss. — (Pierre), 279.

Pacius, prof., 403.
Pagès (Élie), 138.
Paget, 214 n.
Pailleret (J.), 483.
Pajon (Denis), libr., 389. — (Isaïe-L.), past., 90.
Palatinat (Refuge en), 175.
Palissy, (B.), 178.
Palle (Jean), 141.
« Paludana » (Maria), 190, 280.
Palustre (L.), 475.
Pamproux, 312 n.
Pannier (Jacq.), past., 40 ss., 95 ss., 249 ss., 263, 284, 288, 295 ss., 311 n., 555.
Papin (Denis), 560.
Papon (Jacq.), past., 9.
Parades (Jean de), past., 38.
Pardaillan (De), marq. de Mirambeau, 335, 342, ss. — (Blaise de) s^r de la Motte-Gondrin, lieut. gén., 408 ss.
Paré (Ambroise), 176.
Parelle (Marquis de), 221 n.
Parenteau (De), 120.
Paret, 90.
Parfondeval, 285.
Paris (Em.), cons., 393. — (Jean de), menuisier, 29 ss. — (Matth.), moine, 53.
Paris, 263, 312 n., 366 ss., 553. — Bastille, 150. — (Biblioth. de l'Egl. réf. de), 1626-64, 40 ss. (doc). — Cimetière de la rue des Saints-Pères, 249 ss. — Plan, 252. — Collège Montaigu, 196, — Hôtel de Sansac, 250. — (Impressions d'un Anglais à), 1684. 172 ss. (doc). — Jardin des Plantes, 77 ss. — « Miramiones », 147. — (Sixain du P. Garasse

sur les past. de), 375. — (La Saint-Barthélemy à), 386. — (Société de bienfaisance des prot. de) réfug. à *Londres*, 324. — (*Manuel du voyageur aux environs de*) 1803, 293. — (*Le Remerciement des Beurrières de*), 1610, 389.
Parlongue (J.-Fr.), 228.
Pascal (C.), past., 311 n. — (S.), 421 n.
Paschale (Suz.), ép. Becherand, 33.
Pasteurs (Mariages et décès de) de *Nîmes*, 33 ss., 116 ss., 118. — (Sixain du P. Garasse sur les) de *Paris*, 375 n. — **Apost.**, 420, 548.
Patac, échevin, 430.
Patri (Pern.), ép. Et. Huaud, 484.
Patry (H.), 80 ss., 112, 257.
Pau, 312 n., 447, 563 n.
Paul (A.), past., 286. — (J.), past., 38.
Paulhan (Pierre), past., 34, 117, 119. — (René), past., 37.
Pause (Jaquette), ép. Salom. Gazagne, 36.
Paussan (Gard), 141.
Pautard (Henri), 139. — Voy. Portal.
Pauvres (L'Egl. réf. de *Metz* et les), 389 ss.
Pays-Bas (Ambassad. des) à *Paris* (Registres), 386. — (Etudiants des) à *Heidelberg*, 76.
Pays d'Etats, 413 n.
Peiresc, 95.
Peirol (Claude), étud., 120.
Peironnet (Barbe), ép. A. Jersin, 523.
Péju (Elie), 64.
Pélery past., 31.
Pelet (Franç.), 138. — (Gabrielle), 139. — (Madel.), ép. J. Massanes, 37, — (Pierre), past., 118. — (Thomas), 146. — (Anne de) veuve Rabe, 423 n. — Voy. Pellet.
Pélissier (Pierre), 279.
Pellé (Benj.), 483 n.
Pellet (Louise), ép. Et. Thermin, 118.
Pellon, 545.
Pelot (Ant.), 136.
Pénarié (Jacq.), 132, 140.
Pensée (*La*) *chrétienne* (Jos. Fabre, 1905), 393 ss.
Pensions des nouv. conv., 234 ss.
Pératé (A.), 264.
Pérèdes (Guill.), 131.
Périé (Jacob), 139.
Périer (Denis), libr., 389. — (Pierre), 258. — Voy. Perrier.
Perosa, 124 n.
Perraud (Le card), 176.
Perrier (Suz.), 146. — Voy. Périer.
Perrin, 545, 553.
Péry (Suisse), 549.
Peste (Efforts pour enrayer la), 472.
Peters, médecin, 451.
Petersen, past., 565.
Petit (Marie), ép. D. Noguier, 37. — (Pierre), past., 37.
Petit Parisien (Art. du), 1906, 283 ss.
Petites écoles, 114 ss.
Petitot, 490.
Peurel (Jos.), 521.
Peyran (J.), past., 87.
Peyrefort. — Voy. *Pierrefort*.
Peyremale (Gard), 177, 265 ss.
Peyreret (Assemb. du), 1686, 423 ss.
Peyroles 131, 132 136, 139, 142.
Peyster (De), présid. de la *Soc. hug. de New-York* 73.
Pfeffel, 565.
Philbert (Cath.), ép. J. Graverol, 36. — (J.), 483 n.
Philippe, landgr. de *Hesse* (1546), 213.
Pic, past., 533.
Picot (E.), 254 ss.
Picquet (Jean), libr. 389.
Pictet (B.), prof., 494 n.
Piégros (De). — Voy. Sauvain.
Piémont (Vaudois du), 220 ss., 312. 553 ss. — Complainte, 559.
Pierre (Jean), menuisier, 29 ss.
Pierrefort, 422 n.
Piettre, 450.
Piffard-des-Sagnes (J.), past., 8.
Pigereau (Th.), 508.
Pignan, 312 n.
Pignard, 113.
Pilles (De). — Voy. Forville.
Pinette (Pierre), past., 273.
Pintard (David et Jacob), horlog., 483 n. — (Franç.), 138. — (Madel.) ép. D. Vielle, 142. — (Suz.), 145.
Piou, 560.
Piquet. — Voy. Royne.
Pirouteau (François), 279.
Piscator [Fischer], 64.
Pitoys (L.), chan., 113.
Pizeaux, 90.
Pizon (P.), 412.
Plan (Et., Paul et Pierre), prédic., 138, 144, 145. — (Jeanne), 140.
Planchet, vic., 433 n.
Planette (Jeanne). — Voy. Plan.
Planta de Vildenberg (Meinrad), 94.
Plantier (Jeanne), ép. Ant. Bringuier, 135, 140.

Ployard, 444.
Plumesse (Marie), 142.
Poésies hug., 13 ss. — anti-hug., 236 ss.
Poët-Célard (De). — Voy. Blaïn.
Poircin (Camp de), 124.
Poissac (P.), brigad., 520.
Poitevin (Pierre), 450.
Poitiers, 48, 482, 497. — (Grands jours de), 1634, 73. — (L'édit de *Nantes* et le Temple de), 1599, 507 ss. (doc.).
Poitou 273, 481, 563 n. — Noëls anti-hug., 238 ss. — (Vocabul. secret des past. du), 73. — Les Marais de la Sèvre Niortaise, 80 ss.
Polge (Zach.), past., 37.
Pologne, 79, 572.
Pomaret, dit Cévennes, prédic., 131.
Pomaret, 131, 141.
Pompidou (Le), 422.
Pons (T.-et-G.), 277.
Ponsan-Villemanne, 39.
Pont-de-Barret. — Voy. St-Ferréol.
Pont-de-Montvert, 138, 140, 421.
Pontavia (De), 563 n.
Pontchartrain (Comte de), 510 ss..
Pontet (Marg.), 267.
Pontière (Louis), 142.
Portail (Général), 368, 573.
Portal (Henri), prédic., 130 n., 139. — (Jean), 139, 144.
Portalès (Suz.), ép. F. Durant, 132.
Portalis, avoc., 527.
Portau (Th.), imprim., 388.
Portefaix (Jean), 140.
Portes (Baronnie de), 266. — (Jean de) s[r] de Fonfrède, 279. — Voy. Garfeille.
Portier (Pierre), libr., 389.
Portrait (Un faux) de Calvin, 71 (grav.).
Portraits, 74, 75. — Will. Davisson, 78 (grav.). — Pierre Dumoulin, 371, 378 (grav.). — John Knox, 197 (grav.). — J. de Labadie, 99 (grav.).
Potiers d'étain, 488.
Potron, 483 n.
Poujol, 456. — médecin, 117.
Poulard (Suz.), 145.
Poulet, past., 177.
Poultron (Madel.), 144.
Pourgues (Gard), 139.
Pourtal (Henri). — Voy. Portal.
Pracomtal (A. de), s[r] d'Anconne 414.
Pradel, réfug., 452. — (Ch.), 479 ss.
Pradines (Jean), 277.
Prayer Book (The), 204.
Prédicants, 129 ss., 136 ss., 563 n.
Pregnon (Abbé), 87.
Prentout (H.), prof., 311 n., 475.
Préséance (Disputes pour la), 355.
Priam (B. de), s[r] de Condillac, 414.
Primerose (Gilbert), past., 63.
Prinde (Mad.), ép. F.-J. Cauzid, 34.
Prison (*La*) *de Réform.* (1554), 257 ss.
Prisonniers 131 n., 133 n., 137, 143 n., 144 n., 150, 267, 563 n.
Privat (Claude), not., 14. — (Eléonore), 142.
Procès aux cadavres, 273 ss., 432 ss.
Procureur (Un) à poigne à *Montélimar* (1665), 7 ss. (art.).
Prophètes (Petits) du *Dauphiné*, 158 ss., 162 ss.
Prosélytes, 447, 458. — Moines, 148 ss.
Protestant (*Lettre d'un*) *à un de ses amis* (et rép.), 1766, 432 ss.
Prouteau, 73, 311 n., 313.
Prusse, 540, 572.
Puaux (Fr.), past., 73, 74, 75, 154, 175, 176, 311 n., 385, 559.
Puech, past., 286. — (Jacq.), 140. — (Michel), 521. — (Pierre), 145.
Pujol (Françoise), 138.

Quatrefages, 90. — (J.-D.), 228.
Quervain (D[r] Théod. de), 176, 268 ss., 311 n.,
Quesnel (François), 250.
Quesnot, past. apost., 130 n.
Quest (Dav.), prédic., 130 n., 138.
Questions *esthétiq. et relig.* (P. Stapfer 1906), 396.
Quiétisme (Le), 570.
Quinet (Edg.), 392, 397.
Quintel (Jean de), 405.

R.-L., 381 ss.
Raban (Ed.), imprim., 8, 103.
Rabaud (C.), past., 311 n.
Rabaut (Paul), past., 523 n. — le jeune, 76.
Rabe, 423 n.
Rabelais (Fr.), 215 n.
Raillon (Jos.), 519, 521 n.
Rambaud, 482 n.
Rambouillet (Nic. de), s[r] de Lancey, 330. — Voy. d'Angennes.
Rampon. — Voy. Lapierre.
Rancé (Abbé de), 324.
Randon (L.), 396.

Rapport... *sur la pétition de... Jeanne Chièze* (1798), 555 ss.
Raspal (Isab.), ép. Ch. Icard, 36.
Rauzier (Isab.), ép. P. Blanc, 141. — (Marie), 144.
Réalmont, 312.
Réalville, 277.
Rébelliau (A.), prof., 154.
Reboul (Fr.), 228.
Reex, réfug., 451.
Réformation (*La Prison de*), 257 ss.
Réformation (Pour la Fête de la), 401. — (Monument de la) (*Genève*) 461 ss.
Reganals, 22.
Refuge. — *Allemagne*, 89 ss., 175, 390, 439 ss, 487. — *Angleterre*, 91, 133 n., 141, 324, 563 n. — *Berlin*, 390. — *Bienne*, 543 ss. — *Hambourg*, 439 ss. — *Irlande*, 141. — *Leipzig*, 89 ss. — *Londres*, 324. — *Palatinat*, 175. — *Suisse*, 235, 543 ss., 548
Refus de Sépulture (1529), 111 ss. — (1766), 432 ss. (doc.).
Régents hug., 114 ss.
Registres prot. — *Frankenthal*, 177. — Ambass. de *Hollande* à *Paris*, 386.
Reims 312. n. — (Le Décalogue en français à la cathédrale de), 95.
Relaps, 273, 420, 563 n.
Relique (Une) du désert, 559.
Remerciement (*Le*) *des Beurrières de Paris*... (1610), 389.
Rémond. — Voy. Cussy.
Remontrance des échevins de *Marseille* au roi (1724), 513 ss. (doc.).
Remuzat, 429, 513.
Renaissance (*The Litterature of the french*) (A. Tilley, 1904,) 85 ss.
Renan (Ern.), 387 397.
Rengeard (Dan.), past., 38.
Rennes, 29.
Restouble (Simon), 145, 282.
Rethelois, 400.
Rétractation (Formule de) des nouv. conv. (1689), 151 n.
Reuss (Ed.), prof., 75. — (Rod.) prof., 73, 75, 175, 176, 180 ss., 263, 311 n., 385, 559, 564 ss.
Revel (Tarn), 279 ss. — (T.-et-G.), 276.
Réville (Alb.), prof., 176, 575 (Nécrol.)
Révillon (Anna de), ép. Fr. Did. d'Abel, 552.
Révocation de l'édit de *Nantes*, 561.
Révolution fran)., 555 ss., 564 ss.
Revue *pratiq. d'Apologétique* (La) (cath.), 180.
Rey (A.), archit., 178. — (Claude), past., 39. — (Rolland), past., 118. — Lescure, 311 n., 381 ss.
Reymond (M.), sculpt., 73, 462.
Rhin (Mme de), 457.
Ribard (Cl.), past., 311 n. — (P.), 145.
Ribeauvillé, 566.
Ribenc (Suz.), ép. R. Delpech, 279.
Richard (Nic.), avoc., 574.
Richelieu (Le card. de), 96, 335.
Richemond (De). — Voy. Meschinet.
Richier (J.-Ch.), chirurg., 453. — (Jacob). sculpt., 399. — (Ligier), sculpt., 400.
Rieu (Louis), régent, 257.
Rieumaillée (Jeanne), 141.
Rieumal (César), 137 n. — (Jacq.), 140. — (Jean), 141. — Jeanne 140, 141. — (Madel.,) veuve Deleuze, 423 n. — (Marie), 144.
Rieumas (Gard), 137.
Rigaud ou Rigault, 573.
Rioumal. — Voy. Rieumal.
Ripert de Monclar, proc. gén., 521.
Riquet, 90.
Risler (Mme Ad.), 393.
Ritter (Eug.), prof., 311 n. — (Rod.), 554.
Rivenc (Françoise de), ép. J. de Portes, 279.
Rivière (Isaac), 279.
Robbe (Pierre), 283.
Robert (Sam.), 508.
Robert-Labarthe (U. de), past., 279.
Roberty (J.-E.), past., 392.
Robin, nég., 295 — (J.), orf., 482.
Roche (Bapt.), 137.
Rochefort, échevin, 431.
Rochemont (Franç. de), s^r des Buissons, 32. — (Franç. de), past., 33. — (René de), capit., 32.
Roger (Jeanne), ép. Cl. Rey, 39.
Roland, 545. — past., 370. — Min. de l'Intérieur (1792), 93.
Rolle, 487.
Romans, 408 ss.
Romieu (Gabr. de), 546 ss. — (Jean) past., 549 ss. — (Pierre) past., 548.
Romilly (P.), 487 n.
Roquecourbe, 552.
Roquedur (Assemb. de), 1686, 423 n.
Roques, cadet, gal., 143 n., 282. — (Jean), lecteur, 134, 143, 282.

— (Jeanne), ép. Guill. Fraissinet, 143 n. — (Marie), 143.
Rosen (D^r), diplom., 94. — (Maréch. de), 94, 567 n. — (Marie-Sophie de), 94.
Rosnay 370. — (De). Voy. Dulong.
Rossel, 141, 144. — **(Isaac), 551.** — d'Aigaliers, 220.
Rosselet (Cl.), past., 34, 38, 116, 120.
Rostagny (Jean de), 325, 352 ss.
Rosweyd (Hébert), 56.
Rott (Ed.), 73, 74, 75, 175, 176, 263, 311 n., 385, 559.
Rotterdam, 90.
Rouan (Jean de), cordonnier, 112 ss.
Roucy (comte de). — Voy. La Rochefoucauld.
Roudier. — Voy. Rouvier.
Rouen, 73, 201, 367, 450. — Voy. Rouan.
Rouet, 563 n.
Roufineau (A.), past., 178.
Roujoux, not., 574.
Roulland (Cl.), ép. Oz. Darvieu, 117.
Rouquié (L.), 142. — (Moïse), 144.
Roure (Jean), past., 34, 118, 267.
Rousseau (Jean), 84. — (Jean-Jacq.) et Calvin, 466.
Roussel, 145. — (Alex.), propos. (Portrait de), 286. — (*Complainte* de la mère d'), 19 ss. — (Cl.), 137. — (Jeanne), ép. Is. Algans, 279.
Rousset (Anne), ép. Ant. Capieu, 35.
Roussière (H.), past., 39. — (Suz.), ép. Jacq. Noguier, 118.
Roussillon, past., 116.
Roussy (De). — Voy. Roye.
Rouvier (J.-Jacq.), 531.
Rouvière, juge (*Estat... des fraix... du s^r*), 1685-88, 418 ss. (doc.). — (Jean), 529.
Roux (Eléonore), ép. Et. Chauvin, 34. — (Jacq.), past., 409.
Roye de La Rochefoucauld (Fr. de) comte de Roussy, 52.
Royer, 445.
Royère, past., 443, 446.
Roynac (De). — Voy. St-Ferréol.
Royne-Piquet (De), 128
Rozel (Franç. de). past., 39, 117.
Rozié (Pierre), 145.
Rudavel (Jean), past., 34, 39.
Ruffine, 364.
Ruffy, past., 409.
Ruimaille. — Voy. Rieumal.
Ruimal. — Voy. Rieumal.
Russel, comte de Bethfort, 55.
Rutgerus (Roscius), 188.
Rutland (Comte de), 368.
Ruynat (G.), past., 90.
Ryswick (Paix de), 561.

Sabatier (Doyen Aug.), 396. — (J. Herc.), past., 118.
Sabellicus (Lœcius), 54.
Sabourin (De), cons., 480.
Sabré (Dom Ant.), 102, 107.
Sacrilège (Condamnations à mort pour), 381 ss., 479 ss. (doc.).
Sadous, cons., 383.
Sagan, 270.
Sage, past., 38.
Saignes (De). — Voy. Barassier.
Saillans (Franç. de), 405, 413. — (Gasp. de), 406.
Saillens, 355.
Saint-Affrique, 74.
Saint-Amans, 539.
Saint-Ambroix, 37.
Saint-Andéol-le-Château, 433 n.
Saint-André (Mlle de), 274.
Saint-André (Chât. de), 407, 411, 415 (grav.).
Saint-André-de-Lancise, 267.
Saint-André-de-Valb., 131, 132, 144.
Saint-Andrews, 200 ss.
Saint-Aubin (Mme Al. de), réfug., 451.
Saint-Ayl (De). — Voy. Lorens.
Saint-Barthélemy (La), 364, 386, 474.
Saint-Barthélemy-le-Meil, 7 ss.
Saint-Brisson, 191.
Saint-Chaptes, 118.
Saint-Cloud, 312 n.
Saint-Dié, 312 n.
Saintes, 563 n. — (Le nouveau Temple de), 178 ss., (grav.).
Saint-Etienne (Balth. de), s^r de St-Marsal, 76.
Saint-Etienne, 312 n.
Saint-Etienne-de-Valfr., 140, 419, 421.
Saint-Félix-de-Palières, 37.
Saint-Ferréol (De), 414.
Saint-Fortunat, 548.
Saint-Frézal-del-Ventalon, 421.
Saint-Géniès-de-Malgoirès, 35, 137.
Saint-Genis (De). Voy. Marsanne.
Saint-Georges-de-Montaigu, 273.
Saint-Germain-de-Calb., 138, 419, 423.
Saint-Gilles, 117, 121.
Saint-Glain, 161.
Saint-Hippolyte-de-Palières, 144.
Saint-Hippolyte-du-Fort, 116, 137, 140, 141, 143, 312 n., 424. n.
Saint-Jean-de-Maruéjols, 117.

Saint-Jean-du-Gard, 34, 132, 138, 139, 141, 144, 424 n.
Saint-John-en-Cornouailles, 568.
St-Julien (De), 107.
Saint-Julien-d'Arpaon, 140, 144, 422.
Saint-Just (Chât. de) (Oise), 364.
Saint-Laurens. — Voy. Marbault.
Saint-Laurent-le-Minier, 312.
Saint-Léger-de-Peyre, 420.
Saint-Maixent, 483. — (Imprimeurs de), 388.
Saint-Marcel-de-Fonsf..., 132, 137.
Saint-Marsal. — Voy. Saint-Etienne.
Saint-Martin-d'Aguzan, 145.
Saint-Martin-de-Boub., 138, 141, 146.
Saint-Martin-de-Canselade, 136.
Saint-Martin-de-Corc., 131, 138, 144.
Saint-Martin-de-Cornas, 433 n.
Saint-Martin-de-Lans., 137, 140, 144.
Saint-Martin-de-Lasalle, 141.
Saint-Maurice-de-Vent., 422 n.
Saint-Michel-de-Dèze, 420.
Saintonge, 267.
Saint-Pargoire, 37.
Saint-Paul (Le chevalier de), 458.
Saint-Pierre-Aigle, 365.
Saint-Pierrelles. — Voy. *Saint-Pierre-Aigle.*
Saint-Pierreville, 548.
Saint-Privat-de-Vall., 35.
Saint-Quentin, 285. — (Un méreau de), 69 ss., (grav.). — (La Réforme à), 472 ss.
Saint-Ravy (De), 48.
Saint-Romain (Rhône), 36.
Saint-Roman, 421.
Saint-Roman-de-Codières, 141.
Saint-Roman-de-Recordiers, 138.
Saint-Séverin (Ferd. de), pr. de Salerne, 408.
Saint-Simon (J. Ant. de), marq. de Courtomer, 52.
Saint-Théodorit, 118.
Saint-Vivien, 180.
Sainte-Croix-de-Caderle, 132, 137, 138, 140, 142.
Sainte-Foy-la-Grande, 121, 573.
Sainte-Marguerite (Iles), 150 n.
Salendre (Cath.), ép. Ant. Mazel, 133. — (Claude), dit le Capitaine, 131. — (Franç. et Jacq.), 131. — (Jeanne), 139.
Salerne (Prince de). — Voy. Saint-Séverin.
Salien (Ant.), 137, 281.
Saliens, 281.
Salies-de-Béarn, 312 n.
Salles (Adam), 142. — (David), 131, 138. — (Et.), 138. — (Jean), 132, 136, 139, 140. — (Louis), 142. — (Madel.), 142. — (Marie), 142. (P.), 131, 145. — (Th.), 139.
Salmeron, 51.
Saltet, apoth., 273. — (Marie), 421.
Salveton (Bernardine), ép. Ant. Grizot, 36.
Sambin (David), 111 n. — (Hugues) sculpt., 111.
Sancerre (Une vue de) en 1612, 83.
Sandras de Courtilz, 83.
Sansac (De), 250.
Sans-Culottes de *Vauvert*, 76.
Sarrazin (Jacq.), médecin, 67.
Sarze, past., 267.
Saulas (Gilles de), past., 404 ss.
Saulces de Freycinet (Ch. de), 416. — de Latour (De), 416.
Saulx-Tavannes (G. de), maréch. 408.
Saumaise, 95.
Saumane, 137, 139, 140, 142.
Saurin (Jacq.), past., 446.
Sautter (Ed.), past., 293.
Sauvain (Ant.), s[r] de Piégros, 414. — (Pierre), s[r] du Cheylard, 414.
Sauve, 312 n.
Sauveplane, dit Tricoul, 230.
Sauzet (De). — Voy. Montferrier.
Savasse (De). — Voy. Marcel.
Savigny (Côte-d'Or), 31.
Savoie, 221. — Voy. Lafontaine.
Saxe, 217, 259. — *Weimar* (Guill de), 172.
Scaliger (Jos.), 43.
Scarron, 571.
Schaefer, 271.
Schaub, 521 n., 525.
Schickler (Baron F. de), 73, 74, 75, 175, 176, 263, 311 n., 385, 559. — Rapport sur l'exercice 1905-1906, 309 ss.
Schliz de Goerz (comte), 170
Schlosse, 489 n.
Schmid-Lohner, prof., 543 n.
Schneider (Eul.), anc. moine, 565.
Schnetzler (Ch.), 311 n., 543 ss.
Schœll (Th.), 85 ss., 270 ss., 390 ss., 393, 396 ss., 569 ss.
Scholl, bourgm., 552. — (S.), past., 545.
Schomberg (Maréch. de), 297, 350. — Voy. *Chombert.*
Schuch (Wolfgang), 116.
Schultz (D.), peintre 80.
Schurmann (Mlle), 104.

Schweizer (Alex.), 203.
Scorbiac (De), cons., 106.
Scudéry (Mlle de), 339.
Séances du Comité, 11 juill., 1905, 73. — 12 déc. 1905, 74. — 9 janv. 1906, 75. — 13 fév. 1906, 175. — 13 mars 1906, 176. — 10 avril 1906 263. — 8 mai 1906, 385. — 5 juill. 1906, 559.
Sedan 364 ss., 400, 472, 574. — au XVIIe s., 87 ss., — (Collège), 365. — (Les réfug. de), 89.
Séguier (Esprit), 267. — (Nic.), 64.
Seguy (Anne), ép. J. Casabou, 382.
Seiller (J.-G.), grav., 494 n.
Seldenus, 55.
Sellettes du Désert, 73.
Semaine relig. *de Genève* (1906) 461 ss.
Semours, 552.
Senevier (Jean), propos., 120.
Séparation (La) des Egl. et de l'Etat à *Aulas* (1796), 226 ss.
Sépulture (Refus de) 1529, 111 ss. — (1766) 432 ss. (doc.).
Sérignac, 145.
Serment (Acte de), 1689, 151 n.
Serre (Pierre), 132. — (Gaillard de), past., 120.
Serre (Gard), 132.
Serres (Le successeur de l'historiogr. Jean de), 288.
Serval (Pierre), past., 470.
Servet (**Monum.**) à *Vienne*, 176, 263.
Servitude *volontaire* (*Le Discours de la*), 473 ss.
Sétif, 312 *n.*
Sèvre Niortaise (Marais de la), 80 ss.
Siècle (Le seizième) vu par un Anglais, 85 ss.
Silhac, 559.
Simultaneum (Le), 227 ss., 535 ss.
Sirmond (Le P.), jésuite, 53.
Sixain du P. Garasse sur les past. de *Paris*, 375 n.
Sleidan (Jean), (Etudes sur), 188 ss. — Lettres au roi (1546) et au card. Jean du Bellay (1550), 212 ss. (doc.).
Smalkalde (Ligue de), 189, 213 ss.
Société archéolog. d'*Eure-et-Loir*, 398. — Hug. de *New-York*, 73.
Soillère, 540.
Soissons, 363. — (Comte de), 87.
Solier (Marie), ép. J. Bringuier, 133, 142. — Voy. Soulier.
Someren (Jean van), imprim., 105.
Sommières, 39, 143 n.
Sorèze, 279.
Sossin, secrét., 431.
Soubeiran (Marc), 131.
Souchon, 284.
Soudorgues, 131 ss., 141 ss., 144, 146.
Souillé, 540.
Soulice (L.), biblioth. archiv., (Papiers), 175 ss.
Soulier (Anne), ép. Jean de Falguerolle, 137. — (Jacq.), 132. — (Marie), ép. J. Bringuier, 133, 142.
Souliers (Mas des), 142.
Soureau (Pierre), 459.
Sousse (De), 65.
Soyons, 408.
Staël (Mme de), 176.
Stapfer (Doyen P.), 311 n., 396 ss.
Stapleton, 52.
Statistique prot. du département de l'*Aisne* en l'an X, 284 ss.
Sthéno, 311 n.
Strasbourg, 213, 564.
Stratis (De), 408.
Straubingen, 259.
Strœhlin, 490.
Strype (John), (Lettres de Jacq. Bonnel à), 1684, 173 ss. (doc.).
Sturm (Jacq.), 214 ss. — (Jean), 212 ss.
Suffiseau (J.), 483 n.
Suisse (Refuge en), 235, 548. — Suisses à *Marseille*, 514.
Sully. — Voy. Max. de Béthune.
Sumène, 141.
Supplisson (Maurice), 84, 311 n.
Suraut (Les sœurs), 366.
Surgères, 531.
Suze (Piémont), 223.

Table gén. du Bulletin, 263.
Tables de la Loi, 398.
Taffin, 64, 573.
Talleirac (Gard), 142.
Tallemant des Réaux, 333 ss.
Tarbes, 563 n.
Taulignan (De). — Voy. Esparon.
Tauriac (Suz.-Gabr.), ép. J.-L. Carbon-Molenier, 74.
Tavel (Jean), past., 118.
Teissère, garde, 525.
Teissier, 281. — (Dan.), 138. — (Jacq.), past., 35. — (Ferd.), archiv., 226. — Lafage, past., 19.
Teissonnière, 425. — (Jean), 140. — (Marg.), 144. — (Marthe), veuve Roques, 143 n., 282.
Temples. — *Bienne*, 546. — *Cha-*

renton 295 ss., 317 ss., 321, 326 grav. — *Charenton* (actuel), 292. (grav.). — *Exincourt*, 94. — *La Motte-s-Dheune*, 32 ss. (grav.). — *Mazamet*, 533 ss. — *Peyremale*, 265 ss. — *Poitiers*, 507 ss. — *Saintes*, 178 ss. (grav.). — *Saint-Fortunat*, 548. — *Saint-Vivien*, 180. — *Sancerre*, 84. — (Liste des) au XIXe s., 386. — (Disputes pour les bancs dans les), 355.
Temps (Le) (art.), 399.
Térond (Jean-Pierre et Théod.), past., 120 ss.
Testaments de Mme J.-L. Carbon Molenier, 73. — d'Elisabeth-Sophie Chéron, 91.
Teulon (David), 137, 145.
Texte (Un) inédit sur la législation révolutionnaire. (Biens des fugitifs), 555 ss. (doc.).
Thann, 566 n.
Théâtre. — Voy. **Moralités** polémiq.
Théâtre (*Le*) *des bons engins* (G. de la Périère, 1535), 255.
Thény (Cardin), 258.
Théobalde (Pierre), juge, 257.
Théologien (citation d'un) du XVIIe s. (Bossuet), 401.
Théophilacte, 56.
Théophilanthropes, 75.
Thermin (Et.), past., 118.
Thèses théolog., 76.
Thiériot, 90.
Thoiras (De). — Voy. Caulet.
Thomas (E. et Jean), 455. — (Françoise), ép. J. de la Faye, 36.
Thorel, 90.
Thorn, 79.
Thors (Marquis de), 159.
Thynny (Charlotte de), ép. W. Davisson, 77.
Tielman von Braghts, 269.
Tilley (Arthur), prof., 85.
Tonas, 138.
Tonneins, 312 n.
Torcy, 366. — (Marquis de), 510 ss.
Torgues, 550.
Tornac, 135 n., 143.
Toulouse, 256, 312 n., 553. n. — Archiv. de la Bourse des Marchands, 176.
« **Touriste** » (Le), 289 ss.
Tournay-le-Petit, 366, 573.
Tournier (Esther), ép Ed. Laporte, 36. — (G.), 533 ss. — (Jacq.), 534 ss.
Tours, 405.
Toussain (Daniel), 191.
Toutin, 490.
Trabassac, 421.
Traitez *scholastiques* (*Trois*), 59.
Trapeau, 258.
Trelcat (Luc), past., 64.
Trénel (J.), prof., 311 n.
Trente (Concile de), 219.
Tresfons, 281.
Tressens, 146, 281.
Trial (L.), past., 76, 311 n.
Tricoul. — Voy. Sauveplane.
Trocellier, not., 424.
Trois Mailles (René), imprim., 388.
Trois *traitez scholastiques*, 59.
Tronchin, 92. — (De), direct. de la *Gaz. d'Amsterdam*, 169.
Trouillaud (Isab.), 140.
Trouillon (J.), 553.
Troyes, 263.
Truchon (Jean), pr. présid., 408.
Truilhard, échevin, 430.
Tudert (Adrienne de), ép. J.-P. Huaud, 487. — (Ph. de), 487.
Tullins, 409.
Turin, 223.
Turpin (Jean), 54.
Turquand (T.), gén. des monnaies, 498.
Turrettini, 481 n., 490 n.

Urfé (D'), évêq., 569.
Urre (Ch. d'), sr de La Baume-Cornillanne, 414.
Uzès, 33, 116 ss. — (Duc d'), 23. — (Marquis d') 127.

Vair (Mme de), 519.
Vaisseau (P.), 551.
Vaissier (Jean), 139, 281.
Vaissière (P. de), 311 n.
Valdairon (Françoise), 138. — (Isaac), 139. — (Pierre), 132. — (Suz.), ép. D. Teulon, 145.
Valdairon (Gard), 144.
Val d'Osne (Couvent de), 294, 300.
Valdrôme, 520.
Valence, 563. — (La Réforme à), 403 ss. — (Calvin à), 403 ss. (art.). — (*Deux instructions... au... peuple de*), 1557, 43.
Valenciennes, 123, 285
Valentin, 90.
Valery (Jean), évêq., 257.
Vallée (Franç.), sr de Chenailles, 50.
Valleraugue, 129, 136 ss.
Valois d'Ecoville (De), 475.
Valsery (Aisne), 363.

Vandermeer, env. de *Hollande*, 223 ss.
Vareilles, 422 n.
Varennes (Jacq. de), 29 ss., 111.
Varnier, 469.
Varsérius (Gasp.), 56.
Vasquez, (Gabr.), 54.
Vassy, 467 ss.
Vaudois du *Piémont*, 220 ss., 312, 514, 553 ss. — Complainte, 559.
Vaurigaud, past., 387.
Vauvert (« Sans-Culottes » de), 76.
Veer (Mme de), 519.
Vellay (Mlles), 421.
Vendôme, 147.
Verdelhan (Jaquette), 421.
Verdier, anc., 293. — (Jeanne-Elisab.), 453. — (Léon), 141.
Verfeuil, 389.
Verger (Jeanne), ép. P. Claret, 279.
Vergèze, 34.
Vergnes, not., 14.
Vermiscet, 217.
Vernejoul (De) past. à *Hambourg*, 459.
Vernet past., 536. — (Ant.), 420 ss.
Verneuilh (Jean), 288.
Vernier (Mlle), 311 n. — (Th.), past., 311 n.
Véron (Le P.), curé de *Charenton*, 344.
Vérot, 83 n.
Versailles (Impressions de), 1684, 172.
Vesc (Jean), s^r de Comps, 414. — Jean de), s^r de Montboucher, 414. — (Jean de), s^r de Montjoux, 414.
Vesson (P.), past., 135 n.
Vézenobres, 312 n.
Vialla (Alex.), past., 39.
Viau (Et.), commiss., 523.
Viault dit Du Buisson, 364.
Victor-Amédée, duc de *Savoie*, 221 ss.
Vidal (Jean), 228. — (Pierre), 275. — (Suz.), ép. Ant. Momméja, 278.
Viel (Jules), past., 135.
Vielle (David), 142.
Vielles (Jean), 139.
Vienne (Isère) (Monument de Servet à), 176, 263.
Viénot (J.), prof., 74, 175, 176, 263, 311 n., 385, 551 n., 559.
Vigier (Suz.), ép. Alex. Vialla, 39.
Vignères (Ant.), prêtre, 382.
Vignier (Nic.), past., 65. — (Nic.) père, historiogr., 65 n.
Vignolles (De), présid., 334. — (Alph. de), past., 39.
Vilars (Simon), past., 420.
Vildenberg (De). — Voy. Planta.
Villandraut, 82.
Villard-de-Lans, 552.
Villedieu (Louis), 447.
Villers (P.), 293.
Villiers (De), 315, 357 ss.
Vins (De), 127.
Vire, 312 n.
Vitry-le-François, 467 ss., 563 n.
Vittou, 545.
Vivans (Geoffroy de), 81. — (Jean de), 82. — Voy. La Verrie.
Vivens (David), chirurg., 135, 137. — (François), prédic., 134, 146, 281. — et Bâville (1687), 128 ss.
Vizettes de Peyreret (*Les*), 423 ss.
Vizille (Chât. de), 399.
Vocabulaire secret des past. du désert (*Poitou*), 73.
Voisine (Madel.), ép. G. Delarue, 486.
Voucienne (Jean de), gal., 470 n.
Voyer d'Argenson, 567 n.
Vrai (Jean), 447.
Vuaflart, 235.

Waldner (De), 567 n.
Warfield (Benj.), 193 n.
Weinmester (Paul), 89.
Weiss (N.), 5, 73, 74, 75, 91, 92, 95, 111 ss., 175, 176, 178 ss., 191, 234 ss., 263 ss., 280, 289 ss., 311 n., 362 ss., 385, 388 ss., 396 n., 417 ss., 461, 471, 472, 473, 475, 507, 561 ss., 573 ss., 575.
Wert (Jean de), 88.
Westmonster (Matth. de), 54.
Weston (Lord), ambass., 287.
Wickram (Joerg), 182 n.
William (Thomas), chap., 200.
Wishart (G.), 200 ss.
Wittingham, 207.
Wolzogen (Louis), past., 105.
Wundisch, not., 177.
Wurtemberg, 554.
Wyttembach (Thomas), 544.

Young, 194.
Yrondet, 257.
Ysnard. — Voy. Isnard.
Yze (Alex. d') past., 9.

Ziegler (H.), past., 547 ss.
Zollikofer (G.-J.), past., 90.
Zonaras, 56.
Zurich, 545 ss.
Zwingle, 203, 269. — (La morale de), 272.

2. TABLE ALPHABÉTIQUE
DES COLLABORATEURS AU TOME LV

Arnaud (Eug.), 7.
Baguenault de Puchesse (G.), 280.
Barrelet (Th.), 439.
Benoît (D.), 128, 286.
Bonet-Maury (G.), 265.
Bonnel (Jacq.), 172.
Bost (Ch.), 226, 281, 417, 432.
Bourrilly (V.-L.), 118, 212, 425, 514
Cartier (Alfr.), 92.
Cazenove (A. de), 13.
Choisy (A.), 496.
Clouzot (H.), 237, 481.
Cordey (J.), 268.
Cornet-Auquier (A.), 29.
Dannreuther (H.), 70, 77, 83, 94, 114, 180, 387, 388, 389, 400, 467, 573, 574.
Daullé (Alfr.), 69.
Falgairolle (Prosp.), 33, 116.
Félice (P. de), 349.
Fonbrune-Berbinau (P.), 128, 190, 220, 287, 510.
Garrisson (Ch.), 97.
Griselle (E.), 147.
Hauser (H.), 28.
Labbé (A.), 496.
Lehr (H.), 121, 398.
Mailhet (A.), 403.
Martin (Ch.), 195.
Micheli, 496.
Pannier (J.), 40. 95, 249, 287, 295, 325, 555.
Patry (H.), 80, 81, 111.
Picot (E.), 254.
Pradel (Ch.), 479.
R.-L., 273, 381, 417.
Reuss (R.), 93, 180.
Schickler (F. de), 309
Schnetzler (Ch.), 543
Schoell (Th.), 85, 87, 89, 270, 390, 568, 569, 570.
Souchon, 284.
Tournier (G.), 535.
Vuaflart (A.), 234.
Weiss (N.), 5, 91, 92, 95, 111, 128, 178, 191, 234, 264, 280, 289, 362, 387, 388, 401, 417, 471, 507, 563, 567, 575.

3. TABLE
GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE
1906

N. Weiss. — Préface de l'année 1906........................... 5
— Compte-rendu de la cinquante-et-unième assemblée générale de la Société, tenue le 16 juin 1906 à Charenton-St-Maurice.. 289
F. de Schickler. — Rapport sur l'exercice 1905-1906............ 309
Donateurs de livres 311
Eglises donatrices 311
N. Weiss. — Pour la fête de la Réformation..................... 401

ETUDES HISTORIQUES

E. Arnaud. — Un procureur du roi à poigne à Montélimar en 1665. 7
A. de Cazenove. — Poésies et complaintes huguenotes........... 13
Ch. Garrisson. — A propos de Jean de Labadie................. 97
Ch. Martin. — De la genèse des doctrines religieuses de John Knox. 193

J. Pannier. — Recherches sur l'emplacement des temples, cimetières et maisons du Consistoire de Charenton au XVIIe siècle.... 295
J. Pannier. — Comment on allait de Paris à Charenton............ 325
P. de Félice. — Le temple de Charenton. — Les services religieux... 349
N. Weiss. — Un des premiers pasteurs de Charenton, Pierre Dumoulin.. 362
A. Mailhet. — Le voyage de Calvin à Valence, une histoire et une tradition.. 403
H. Clouzot. — Artistes huguenots : Les frères Huaud, peintres en émail.. 481

DOCUMENTS classés par ordre chronologique.
(Voir aussi la *Correspondance.*)

XVIe SIÈCLE

N. Weiss et H. Patry. — Un hérétique luthérien à Dijon en 1529... 111
V.-L. Bourrilly.— Deux nouvelles lettres de Jean Sleidan. — 12 mars 1546. — 10 novembre 1550.................................. 212
H. Hauser. — Un prêche à Dijon en 1561........................ 28
N. Weiss. — L'édit de Nantes et le Temple de Poitiers en 1599..... 507

XVIIe SIÈCLE

A. Cornet-Auquier. — Vestiges huguenots en Bourgogne (La Motte-sur-Dheune) 29
P. Falgairolle. — Mariages de pasteurs célébrés ou publiés à Nîmes de 1623 à 1685 .... 32, 116
J. Pannier. — La Bibliothèque de l'Eglise réformée de Paris de 1626 à 1664 (Catalogue publié avec une introduction et des notes)...... 40
H. Dannreuther. — Un maître d'école huguenot à Bar-le-Duc au XVIIe siècle 111
H. Lehr. — Officiers protestants nouveaux convertis (Le capitaine et le lieutenant Gentillot). 121
N. Weiss, P. Fonbrune Berbinau et D. Benoit. — Bâville et Vivens 128
E. Griselle. — Louis XIV et Jurieu, d'après une lettre inédite de ce dernier 147
Notice bibliographique sur la *Gazette d'Amsterdam*.............. 168
Labbé, Micheli et Choisy. — Pièces justificatives de l'étude sur les frères Huaud, allant de 1625 à 1723.......................... 496
Ch. Bost, R.-L. et N. Weiss. — La persécution dans le diocèse de Mende, d'octobre 1685 à mars 1688.......................... 417
R.-L. — Condamnation à mort pour sacrilège à Montauban en 1686. 381
P Fonbrune-Berbinau. — Une lettre de Jacques de Julien, 1690.. 220

XVIIIe SIÈCLE

V.-L. Bourrilly. — Les protestants de Marseille au XVIIIe siècle, 425, 514
P Fonbrune Berbinau. — Louis XIV et le protecteur des forçats, Benoît Calandrini, 1704 510
N. Weiss et A. Vuaflart. — Artistes huguenots : Jean-Louis Bouyer, d'Orange (1737) 234
Ch. Bost. — A Lyon en 1766.................................. 432
— La Séparation des Eglises et de l'Etat à Aulas en 1796......... 226
G. Tournier. — La réorganisation de l'Eglise réformée de Mazamet. Projet de construction d'une maison d'oraison. — Démêlés avec le premier pasteur. (1796-1798) 534

MELANGES

TH. BARRELET. — La diaconie de l'Eglise française de Hambourg de 1686 à 1750 439
JACQUES BONNEL. — Impressions de Paris, de Versailles et du grand Roi en 1684 172
H. CLOUZOT. — Noëls anti-huguenots au XVIe et au XVIIe siècle..... 237
ALFR. DAULLÉ. — Un méreau inédit (Saint-Quentin)............ 69
H. DANNREUTHER. — Un faux portrait de Calvin................ 70
E. — Le monument de Coligny à Berlin....................... 170
J. PANNIER. — Le cimetière des protestants de Paris, rue des Saints-Pères, au XVIIe siècle, d'après divers plans et cartes............ 249
— Un texte inédit sur la législation concernant les biens des religionnaires fugitifs (22 germinal an VI)........................ 555
E. PICOT. — Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français 254
CH. SCHNETZLER. — Le Refuge à Bienne, d'après quelques documents inédits 543
Le quatrième centenaire de la naissance de Calvin et le monument de la Réformation 461

CHRONIQUE LITTERAIRE ET BIBLIOGRAPHIE

G. BONET-MAURY. — Peyremale 265
V.-L. BOURRILLY. — Etudes sur Sleidan.......... 188
J. CORDEY. — L'état social et religieux de Berne après la Réforme... 268
H. DANNREUTHER. — William Davisson, intendant du jardin du Roi et professeur de chimie, 1593-1673.......... 77
— Mémoires de J.-B. Lafontaine. — Une vue de Sancerre en 1612.. 83
— La vie morale des hérésiarques.......... 180
— L'Eglise réformée de Metz et les pauvres.......... 389
— Documents inédits sur le Protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Vassy.......... 467
— Les protestants de la Lorraine allemande au XVIIIe siècle........ 572
— et N.-W. — La Bretagne au XVIe siècle.......... 387
H. PATRY. — Les marais de la Sèvre Niortaise. — L'occupation huguenote de Domme en Périgord.......... 80, 81
R. REUSS. — *Jean Calvin*, par E. Doumergue, t. III.......... 180
TH. SCHOELL. — Le seizième siècle vu par un Anglais. — Sedan au XVIIe siècle. — L'Eglise huguenote de Leipzig.......... 85
— Luther et la Confession auriculaire. — Luther historien de l'Eglise. La morale de Zwingli.......... 270
— Jules Clamageran. — *La pensée chrétienne*, par M. J. Fabre. — *L'évolution de la foi catholique*, par M. Hébert. — *Questions esthétiques et religieuses*, par M. P. Stapfer.......... 390
— *La réforme catholique du* XVIIe *siècle dans le diocèse de Limoges.* — Avant Bourdaloue. — Charles Chenevière. — Scarron et son milieu 568
N. WEISS. — Artistes huguenots : Louis Chéron.......... 91
— Le nouveau temple de Saintes.......... 178
— Une histoire de l'Art.......... 264
— La médecine à Genève. — La Réforme à Saint-Quentin. — La Boétie, Montaigne et le Contr'un. — Artistes huguenots : Les Le Prestre, maçons caennais.......... 471
— Le Conseil royal et les nouveaux convertis en 1698 et 1699...... 563

— *Le pasteur Nicolas Oltramare* (1611-1680)........ 567
— et H.-D. — Imprimeur de Niort et de Saint-Maixent........ 388
W. — *Les Eglises protestantes d'Alsace pendant la Révolution* (1789-1802) 564

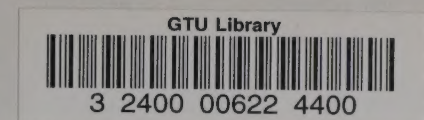
CORRESPONDANCE

ALFR. CARTIER. — Un récit de la bataille de Dreux, par Coligny 92
R. REUSS et H.-D. — Inhumation de protestants refusée en 1792. — Une épitaphe protestante. — Le Décalogue en français à la grand'-messe........ 93
N. WEISS. — Rectification........ 95
J. PANNIER. — Notes complémentaires sur Grigny et les Mercier, d'après la correspondance de Saumaise........ 95
P. FONBRUNE-BERBINAU. — La sœur de Calvin........ 190
R.-L. — Procès aux cadavres. A Amiens, en Poitou, en Cévennes, à Montauban, à Caraman, Revel et Calmont........ 273
N. WEISS. — Jean de Labadie........ 280
G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. — La sœur de Calvin........ 280
CH. BOST. — Bâville et Vivens. Rectifications........ 281
SOUCHON. — Statistique des protestants de l'Aisne en l'an X........ 284
D. BENOIT. — A propos d'Alexandre Roussel........ 286
J. PANNIER et P. FONBRUNE BERBINAU. — Notes supplémentaires sur le catalogue de la bibliothèque de Charenton. — Le successeur de l'historiographe Jean de Serres........ 287
H. LEHR. — Le Cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir........ 398
CH. PRADEL. — Condamnations à mort pour sacrilège, après la Révocation. Lombrail et Guizard........ 479
H.-D. et E.-H. — Les Rigaud. — A propos de Pierre Dumoulin. — Sully. — Statistique de la population au XVIIIe siècle........ 573
Les restes de l'amiral Duquesne........ 283
Le sculpteur Jacob Richier en Dauphiné........ 399
NÉCROLOGIE. — ILLUSTRATIONS. — Voy. ces mots dans la première Table.
TABLE ALPHABÉTIQUE des noms de personnes, de lieux et des principales matières........
TABLE ALPHABÉTIQUE des collaborateurs........
TABLE GÉNÉRALE et CHRONOLOGIQUE........

ERRATA

P. 31, ligne 35, lire : b*a*ron. — P. 44, note 1, l. 3, lire : e*st*. — P. 77, l. 26, lire : Louis *XIV*. — P. 90, l. 3, lire : 1680. — P. 135, l. 21, lire : annoté*e*. — P. 176, l. 36, lire : *F*. de Schickler. — P. 221, l. 9, lire : mé*rite*. — P. 227, l. 4, lire : 1792. — P. 265 dernière l, avant les notes, supprimer la virgule après Religion. — P. 266 l. 19, lire : Jaussaud. — P. 282, l. 10, lire s^r Grevoul. — P. 306, l. 30, lire 1857. — P. 440, l. 8, lire : r*en*ferme. — P. 462, l. 30, lire : er*i*ger. — P. 464, l. 27, lire : *dé*favorable. — Voy. aussi p. 281.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. Louis Bellenand.


GTU Library
3 2400 00622 4400